



**SME Access to Finance
Market Assessment en Rhône-Alpes**

Rapport final



21 Juillet 2014
EIF – Research & Market Analysis

Editeur:

EIF Research & Market Analysis

15, avenue J.F. Kennedy

L-2968 Luxembourg

Tel.: +352 24851

http://www.eif.org/news_centre/research/index.htm

Auteurs:

PwC EU Services EESV

Woluwegarden - Woluwedal 18

B-1932 Brussels

Belgium

**Contact:**

European Investment Fund

15 avenue J.F. Kennedy

L-2968 Luxembourg

Tel.: +352 24851

http://www.eif.org/news_centre/research/index.htm

Mentions légales:

Ce rapport a été rédigé par PwC EU Services, sur la base des lignes directrices élaborées par le Fonds Européen d'Investissement (FEI) - Research & Market Analysis. Les opinions exprimées dans ce rapport sont celles de son(ses) auteur(s), et ne correspondent pas nécessairement à celles du FEI ou de la Banque Européenne d'Investissement (BEI).

Le contenu de ce rapport, ainsi que les opinions qu'il contient, sont actualisés à la date de publication indiquée en couverture, et peuvent changer sans préavis. Les opinions exprimées dans ce rapport peuvent différer des vues énoncées dans d'autres documents, y compris d'autres travaux de recherche publiés par le FEI ou la BEI. Le FEI ne peut pas être tenu pour responsable de l'utilisation de l'information contenue dans ce rapport par une personne autre que le FEI. Ce rapport a été préparé exclusivement pour l'Autorité de Gestion. Rien dans le présent rapport ne constitue un conseil d'investissement, un conseil légal ou un conseil fiscal pour l'Autorité de Gestion (ou pour toute autre personne), et ne saurait être invoqué en tant que conseil. Tout conseil professionnel spécifique doit être demandé de manière séparée avant de définir une action qui se fonderait sur le présent rapport.

Le contenu de ce rapport est, *inter alia*, fondé sur les conditions actuelles de marché. Par conséquent, tout changement des conditions de marché peuvent avoir des répercussions sur son contenu.

Table des matières



| | |
|---|-----------|
| 1 Synthèse de l'analyse..... | 21 |
| <i>Microfinance</i> | <i>26</i> |
| <i>Prêts à court-terme, découverts bancaires et lignes de crédit</i> | <i>27</i> |
| <i>Prêts à moyen et long-terme.....</i> | <i>27</i> |
| <i>Crédit-bail.....</i> | <i>28</i> |
| <i>Fonds propres.....</i> | <i>29</i> |
| <i>Recommandations.....</i> | <i>30</i> |
| 2 Introduction | 35 |
| 2.1 <i>Objectifs et périmètre de l'étude.....</i> | <i>36</i> |
| 2.2 <i>Réglementation</i> | <i>37</i> |
| 2.3 <i>Structure du présent rapport.....</i> | <i>38</i> |
| 3 Méthodologie de l'étude | 39 |
| 3.1 <i>Analyse documentaire</i> | <i>39</i> |
| 3.2 <i>Interviews avec les acteurs du financement</i> | <i>39</i> |
| 3.3 <i>Enquête en ligne.....</i> | <i>40</i> |
| 3.4 <i>Analyse des données.....</i> | <i>40</i> |
| 4 Environnement de marché en Rhône-Alpes | 41 |
| 4.1 <i>Caractéristiques économiques et démographiques de la région Rhône-Alpes.....</i> | <i>41</i> |
| a) <i>Présentation de l'environnement économique et politique</i> | <i>43</i> |
| <i>Contexte politique.....</i> | <i>43</i> |
| <i>Données macroéconomiques</i> | <i>44</i> |
| <i>Investissements Direct à l'Etranger.....</i> | <i>47</i> |
| <i>Echanges commerciaux.....</i> | <i>48</i> |
| <i>Inflation</i> | <i>49</i> |
| <i>Taux d'intérêt</i> | <i>50</i> |
| b) <i>Présentation de la démographie régionale</i> | <i>52</i> |
| <i>Age de la population.....</i> | <i>52</i> |
| <i>Répartition géographique de la population</i> | <i>53</i> |
| <i>Population active</i> | <i>53</i> |
| 4.2 <i>Environnement des PME en Rhône-Alpes.....</i> | <i>54</i> |
| a) <i>Caractéristiques des PME en Rhône-Alpes</i> | <i>54</i> |
| b) <i>Création d'entreprises en Rhône-Alpes.....</i> | <i>60</i> |
| c) <i>Agriculture et secteur agro-alimentaire</i> | <i>64</i> |
| d) <i>Tourisme</i> | <i>68</i> |
| e) <i>Economie sociale et solidaire</i> | <i>72</i> |
| f) <i>Innovation en Rhône-Alpes.....</i> | <i>74</i> |
| g) <i>Rôle des institutions publiques et privées dans le financement des PME en Rhône-Alpes</i> | <i>83</i> |
| 4.3 <i>Résumé de l'environnement de marché des PME en Rhône-Alpes.....</i> | <i>90</i> |

| | |
|---|------------|
| 5 Instruments de financement des PME en Région Rhône-Alpes | 93 |
| 5.1 <i>Instruments Financiers et subventions disponibles pour les PME de la région Rhône-Alpes</i> | 93 |
| a) Instruments Financiers à disposition des PME en région Rhône-Alpes..... | 93 |
| <i>Garanties</i> | 93 |
| <i>Financement participatif</i> | 97 |
| b) Subventions mises en place au niveau régional..... | 107 |
| c) Fonds obligataires | 111 |
| 5.2 <i>Historique des Fonds Structurels en Rhône-Alpes</i> | 112 |
| a) Priorités établies dans la PO FEDER 2007-2013 | 113 |
| b) Financement des PME dans le PO FEDER 2007-2013 | 114 |
| <i>Innovation dans le PO FEDER 2007-2013.....</i> | 114 |
| <i>La diversification comme enjeu principal du PO 2007-2013.....</i> | 115 |
| c) Instruments Financiers développés au cours de la période de programmation 2007-2013..... | 118 |
| 6 Priorités et politiques publiques mises en œuvre par l'Autorité de Gestion en faveur des PME..... | 119 |
| 6.1 <i>Objet, finalité et priorités du Programme Opérationnel FEDER / FSE 2014-2020.....</i> | 119 |
| 6.2 <i>Objectifs du PO FEDER / FSE 2014-2020 relatifs aux PME.....</i> | 122 |
| 7 Analyse du marché financier et résultats | 124 |
| 7.1 <i>Méthodologie utilisée pour calculer l'offre de financement en Rhône-Alpes.....</i> | 125 |
| 7.2 <i>Analyse de l'offre.....</i> | 126 |
| a) Vue d'ensemble de l'offre de produits financiers | 127 |
| <i>Microfinance</i> | 127 |
| <i>Prêts (prêts à court, moyen et long terme).....</i> | 146 |
| <i>Crédit-bail.....</i> | 152 |
| <i>Crédit à l'exportation.....</i> | 154 |
| <i>Affacturation / assurance-crédit</i> | 156 |
| <i>Mezzanine.....</i> | 159 |
| <i>Business Angels, capital-risque et capital-développement.....</i> | 160 |
| b) Quantification de l'offre de produits financiers estimée pour 2014-2016..... | 179 |
| <i>Microfinance</i> | 180 |
| <i>Prêts à court terme, lignes de crédit et découverts</i> | 182 |
| <i>Prêts à moyen et long-terme.....</i> | 183 |
| <i>Crédit-bail.....</i> | 183 |
| <i>Fonds propres.....</i> | 184 |
| <i>Synthèse de l'estimation de l'offre de financement des produits financiers pour les PME en Rhône-Alpes</i> | 185 |
| 7.3 <i>Méthodologie de quantification de la demande de financement.....</i> | 185 |
| 7.4 <i>Demande de financement des micro-entreprises.....</i> | 189 |
| a) Demande de financement des micro-entreprises en région Rhône-Alpes | 189 |
| b) Quantification de la demande potentielle de produits financiers par les micro-entreprises en Rhône-Alpes sur la période 2014-2016..... | 205 |
| <i>Quantification de la demande pour les prêts et le crédit-bail.....</i> | 205 |
| <i>Quantification de la demande de microfinance.....</i> | 208 |

| | | |
|----------------|---|------------|
| 7.5 | <i>Demande de financement des petites entreprises en région Rhône-Alpes</i> | 212 |
| 7.6 | <i>Demande de financement des entreprises de taille moyenne en région Rhône-Alpes</i> | 222 |
| 7.7 | <i>Quantification de la demande potentielle de produits financiers par les petites entreprises et les entreprises de taille moyenne en Rhône-Alpes sur la période 2014-2016</i> | 231 |
| 7.8 | <i>Demande potentielle du financement en fonds propres de l'ensemble des PME en Rhône-Alpes</i> | 234 |
| | <i>Quantification de la demande de financement par capitaux propres</i> | 242 |
| 7.9 | <i>Demande de financement des PME dans le secteur agricole</i> | 243 |
| 7.10 | <i>Demande de financement des PME dans le secteur du tourisme</i> | 255 |
| 8 | Gaps de financement, conclusions et recommandations | 269 |
| 8.1 | <i>Raisonnement soutenant les gaps de financement et leur méthodologie de calcul</i> | 269 |
| a) | <i>Raisonnement soutenant les gaps de financement</i> | 270 |
| b) | <i>Méthodologie pour calculer les gaps de financement à partir de l'estimation de l'offre et de la demande potentielle</i> | 272 |
| c) | <i>Méthodologie pour calculer les gaps de financement des PME viables</i> | 273 |
| 8.2 | <i>Gaps de financement</i> | 275 |
| a) | <i>Gaps de financement pour les micro-entreprises</i> | 275 |
| | <i>Gaps de financement pour la microfinance</i> | 275 |
| | <i>Gap de financement pour les prêts et le crédit-bail</i> | 278 |
| b) | <i>Gaps de financement pour les petites entreprises et les entreprises de taille moyenne</i> | 283 |
| c) | <i>Gaps de financement pour le financement en fonds propres</i> | 288 |
| 8.3 | <i>Synthèse des résultats apportés par les gaps de financement</i> | 290 |
| 8.4 | <i>Conclusions et principaux résultats</i> | 293 |
| a) | <i>Microfinance</i> | 295 |
| b) | <i>Prêts à court-terme, découverts bancaires et lignes de crédit</i> | 296 |
| c) | <i>Prêts à moyen et long-terme</i> | 297 |
| d) | <i>Crédit-bail</i> | 298 |
| e) | <i>Fonds propres</i> | 298 |
| f) | <i>Leçons à retirer de l'utilisation des Instruments Financiers en région Rhône-Alpes</i> | 301 |
| 8.5 | <i>Recommandations</i> | 307 |
| Annexes | | 314 |
| | <i>Annexe 1 – Article 37 du Règlement (UE) n°1303/2013</i> | 315 |
| | <i>Annexe 2 – Note sur la méthode d'échantillonnage de l'enquête en ligne</i> | 318 |
| | <i>Annexe 3 – Bibliographie</i> | 320 |
| | <i>Annexe 4 – Liste des entretiens</i> | 327 |
| | <i>Annexe 5 – Glossaire</i> | 329 |
| | <i>Annexe 6 – Liste des indicateurs utilisés pour l'étude AFMA</i> | 331 |
| | <i>Annexe 7 – Questionnaire pour l'enquête en ligne</i> | 333 |
| | <i>Annexe 8 – Guide des entretiens</i> | 353 |
| | <i>Annexe 9 – Minutes des entretiens</i> | 355 |

Liste des abréviations

| | |
|-----------------|--|
| A3P | Assurance Prospection Premiers Pas |
| ACP | Autorité de Contrôle Prudentiel |
| ADIE | Association pour le Droit à l'Initiative Economique |
| AFIC | Association Française des Investisseurs pour la Croissance |
| AFOM | Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces |
| AFMA(s) | <i>SME Access to Finance Market Assessment(s)</i> |
| AG | Autorité(s) de Gestion |
| APCE | Agence Pour la Création d'Entreprises |
| ARA | Amorçage Rhône-Alpes |
| ARAVIS | Agence Rhône-Alpes Innovation Sociale |
| ARDI | Agence Régionale de Développement et d'Innovation |
| ASF | Association française des Sociétés Financières |
| BA | Business Angel(s) |
| BCE | Banque Centrale Européenne |
| BEI | Banque Européenne d'Investissement |
| BPCE | Banques Populaires – Caisse d'Epargne |
| CAI | Chargé(s) d'Affaires International |
| CCI(R) | Chambre de Commerce et d'Industrie (Régionale) |
| CDC | Caisse des Dépôts et Consignations |
| CDI | Conseillers en Développement par l'Innovation |
| CE | Commission Européenne |
| CGA | Compagnie Générale d'Affacturage |
| CGPME | Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises |
| CICE | Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi |
| CIGALE | Clubs d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Epargne |
| CIP | Conseil en Investissement Participatif |
| CIR | Crédit Impôt Recherche |
| CNRS | Centre National de la Recherche Scientifique |
| CP | Politique de Cohésion |
| CPR | <i>Common Provisions Regulation</i> |
| CR | Conseil Régional |
| CRESS | Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire |
| CRMA | Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat |
| CRSN | Cadre de Référence Stratégique National |
| CSC | Cadre Stratégique Commun |
| CSESS | Conseil Supérieur de l'Economie Sociale et Solidaire |
| DG REGIO | Direction Générale pour la politique régionale de la Commission Européenne |

| | |
|---------------|--|
| DRAAF | Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt |
| DSI | Domaine(s) de Spécialisation Intelligente |
| EBF | <i>European Banking Federation</i> |
| EM | Etats Membres de l'Union Européenne |
| EMN | <i>European Microfinance Network</i> |
| ERAFP | Etablissement de Retraite Additionnelle de la Fonction Publique |
| ERAI | Entreprise Rhône-Alpes International |
| ESS | Economie Sociale et Solidaire |
| ETI | Entreprise(s) de Taille Intermédiaire |
| EVCA | <i>European Private Equity and Venture Capital Association</i> |
| FA | France Active |
| FAG | Garantie France Active |
| FCP | Fonds Commun de Placement |
| FCT | Fonds Commun de Titrisation |
| FCPI | Fonds Commun de Placement dans l'Innovation |
| FCPIE | Fonds Commun de Placement Insertion Emploi |
| FEADER | Fonds Agricole Européen pour le développement rural |
| FEDR | Fonds Européen de développement régional |
| FEI | Fonds Européen d'Investissement |
| FEMP | Fonds Européen pour les affaires maritimes et la pêche |
| FESI | Fonds Européens Structurels et d'Investissement |
| FFSA | Fédération Française des Sociétés d'Assurances |
| FGAP | Fonds de Garantie pour le développement des Ateliers Protégés |
| FGIE | Fonds de Garantie pour les Structures d'Insertion par l'Economie |
| FGIF | Fonds de Garantie pour la Création, la Reprise ou le Développement des Entreprises à l'Initiative des Femmes |
| FIP | Fonds d'Investissement de Proximité |
| FISRA | Fonds d'Investissement Solidaire Rhône-Alpes |
| FRERA | Fonds Régional pour l'Emploi en Rhône-Alpes |
| FRI | Fonds Régional d'Investissement Rhône-Alpes |
| FRIS | Fonds Régional d'Intervention Stratégique |
| FRR | Fonds de Réserve pour les Retraites |
| FSE | Fonds Social Européen |
| FS(s) | Fonds Structurels Européens |
| FSI | Fonds Stratégique d'Investissement |
| GAFMA | <i>Guidelines for SME Access to Finance Market Assessments</i> |
| GFV | Gap de Financement Viable |
| IDE | Investissement(s) Direct(s) à l'Etranger |
| IF | Instruments Financiers |
| IF | Initiative France |
| IFP | Intermédiaire en Financement Participatif |

| | |
|--------------------|--|
| IHPC | Indice Harmonisé des Prix à la Consommation |
| IIF | Instruments d'Ingénierie Financière |
| IMF | Institutions de Microfinance |
| INSEE | Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques |
| INSERM | Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale |
| IPO | <i>Initial Public Offering</i> – Introduction en bourse |
| IRA | Initiative Rhône-Alpes |
| ISF | Impôt de Solidarité sur la Fortune |
| JEI | Jeune(s) Entreprise(s) Innovante(s) |
| JEREMIE | <i>Joint European Resources for Micro to Medium Enterprises</i> |
| KET | <i>Key Enabling Technologies</i> |
| LBO | <i>Leveraged Buy-Out</i> |
| MEDEF | Mouvement des Entreprises de France |
| NACRE | Nouvel Accompagnement pour la Création et la Reprise d'Entreprises |
| NEF | Nouvelle Economie Fraternelle |
| OAT | Obligations Assimilables au Trésor |
| OS | Objectif(s) Spécifique(s) |
| OSC | Orientations Stratégiques de la Communauté |
| OT | Objectif(s) Thématique(s) |
| PACA | Provence-Alpes-Côte d'Azur |
| PCE | Prêt à la Création d'Entreprise |
| PE | <i>Private Equity</i> |
| PEACRIT | Pôle Européen Agroalimentaire pour la Communication, la Recherche, l'Innovation et le Transfert de Technologies |
| PIA | Programme d'Investissements d'Avenir |
| PIB | Produit Intérieur Brut |
| PO | Programme(s) Opérationnel(s) |
| PME | Petites et Moyennes Entreprises comme définies par la Commission Européenne Recommandations 2003/361 |
| PPA | Parité de Pouvoir d'Achat |
| PRES | Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur |
| PRIE | Plan Régional d'Internationalisation des Entreprises Rhône-Alpes |
| R&D | Recherche et Développement |
| R3AP Comité | Comité « Rhône-Alpes agro-alimentaire promotion » - Comité de Promotion des produits alimentaires de la région Rhône-Alpes |
| RA | Rhône-Alpes |
| RAA | Rhône-Alpes Active |
| RAC | Rhône-Alpes Création |
| RDD | Rhône Dauphiné Développement |
| RE | Réseau Entreprendre |
| S3 | Stratégie de spécialisation Intelligente |

| | |
|-----------------|---|
| SCOP | Société Coopérative et Participative |
| SI | Stratégie d'Investissement |
| SIFA | Société d'Investissement France Active |
| SOFERGIE | Sociétés de financement pour les économies d'énergie |
| SRCAE | Schéma Régional Climat Air Energie |
| SRCE | Schéma Régional de Cohérence Ecologique |
| SRDEI | Stratégie Régionale de Développement Economique et d'Innovation |
| SRESRI | Stratégie Régionale pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation |
| SRI-SI | Stratégie Régionale d'Innovation – Spécialisation Intelligente |
| SRST | Schéma Régional des Services de Transport |
| SUIR | Société Unipersonnel d'Investissement à Risques |
| TCA | Taux de Croissance Actuariel |
| TEG | Taux Effectif Global |
| TI | Technologies de l'Information |
| TIC | Technologies de l'Information et de la Communication |
| TVA | Taxe sur la Valeur Ajoutée |
| UE | Union Européenne |
| UPA | Union Professionnelle Artisanale |
| URSCOP | Union Régionale des Sociétés Coopératives et Participatives |
| VC | <i>Venture Capital</i> |

Liste des Tables

| | |
|--|-----|
| Table 1: Gaps de financement potentiels et viables pour les produits de prêts pour l'ensemble des PME de la région Rhône-Alpes en 2014..... | 24 |
| Table 2: Gap de financement potentiel pour la microfinance pour les micro-entreprises en 2014, incluant la microfinance à des fins d'inclusion sociale | 27 |
| Table 3: Gap de financement viable pour les prêts à court-terme, les découverts bancaires et les lignes de crédit en 2014..... | 27 |
| Table 4: Gap de financement viable pour les prêts à moyen et long-terme en 2014..... | 28 |
| Table 5: Gap de financement potentiel pour le financement en fonds propres pour toutes les PME en 2014..... | 29 |
| Table 6: Rhône-Alpes – Chiffres clés et carte | 42 |
| Table 7: Nombre d'habitants par département en 2011 en région Rhône-Alpes | 53 |
| Table 8: Distribution des PME par taille d'entreprise et nombre d'employés en région Rhône-Alpes..... | 55 |
| Table 9: Nombre de PME par département entre 2008 et 2011 et évolution année par année..... | 57 |
| Table 10: Distribution des PME par secteur, taille d'entreprises et nombre d'employés en Rhône-Alpes..... | 57 |
| Table 11: Part des secteurs dans la valeur ajoutée en Rhône-Alpes | 59 |
| Table 12: Evolution du nombre d'entreprises à 0 salarié | 59 |
| Table 13: Indicateurs de créations et de défaillances d'entreprises en Rhône-Alpes | 61 |
| Table 14: Evolution du nombre d'entreprises créées en Rhône-Alpes entre 2008 et 2013 | 61 |
| Table 15: Evolution du nombre d'auto-entreprises créées en Rhône-Alpes..... | 63 |
| Table 16: Taille des entreprises créées en Rhône-Alpes en 2012..... | 63 |
| Table 17: Répartition géographique des PME agricoles (secteur de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche) en Rhône-Alpes | 65 |
| Table 18: Dépenses de recherche et développement en Rhône-Alpes en 2010 | 75 |
| Table 19: Liste des pôles de compétitivité et clusters en Rhône-Alpes..... | 79 |
| Table 20: Informations concernant les projets financés par Inovizi en Rhône-Alpes | 82 |
| Table 21: Sources de financement des principaux acteurs du financement des PME en France et en Rhône-Alpes | 87 |
| Table 22: Garantie France Active en Rhône-Alpes | 94 |
| Table 23: Fonds de garantie pour la Création, la reprise ou le Développement des Entreprises à l'Initiative des Femmes. | 94 |
| Table 24: Garantie pour les Structures D'Insertion par l'Economique | 95 |
| Table 25: SOFISCOPE Sud-Est en Région Rhône-Alpes | 96 |
| Table 26: Garanties accordées par Bpifrance en Rhône-Alpes | 96 |
| Table 27: Plateformes françaises de financement participatif octroyant des prêts..... | 98 |
| Table 28: plateformes françaises de financement participatif fournissant des financements dans le capital de sociétés. | 98 |
| Table 29: Instruments Financiers disponibles en région Rhône-Alpes | 101 |
| Table 30: Subventions existantes en Région Rhône-Alpes..... | 109 |
| Table 31: Situation du Programme Opérationnel FEDER en Rhône-Alpes au 18 juin 2013..... | 117 |
| Table 32: Données relatives au micro-crédit professionnel octroyé par l'ADIE en Rhône-Alpes en 2013..... | 130 |
| Table 33: Données relatives aux prêts d'honneur iDéclac octroyés par l'ADIE en Rhône-Alpes en 2013..... | 132 |
| Table 34: Données relatives aux prêts NACRE octroyés par l'ADIE en Rhône-Alpes en 2013..... | 133 |
| Table 35: Données sur les prêts NACRE octroyés par Rhône-Alpes Active en 2013..... | 134 |

| | |
|---|-----|
| Table 36: Données sur les prêts d'honneur iDécllic octroyés par Initiative Rhône-Alpes en 2013..... | 135 |
| Table 37: Données sur les prêts NACRE octroyés par Initiative Rhône-Alpes en 2013..... | 135 |
| Table 38: Données sur les PCE gérés par Initiative Rhône-Alpes en 2013..... | 136 |
| Table 39: Données sur les prêts d'honneur iDécllic octroyés par le Réseau Entreprendre en Rhône-Alpes en 2013..... | 137 |
| Table 40: Données sur les prêts NACRE octroyés par le Réseau Entreprendre en Rhône-Alpes en 2013..... | 137 |
| Table 41: Données sur les micro-prêts PCE octroyés par Bpifrance en Rhône-Alpes en 2013..... | 138 |
| Table 42: Synthèse des produits de microfinance octroyés en Rhône-Alpes (par type de produits et d'acteurs) | 141 |
| Table 43: Offre de microfinance en Rhône-Alpes (en mEUR) sur la période 2010-2013..... | 146 |
| Table 44: Encours de prêts à court-terme octroyés aux PME en Rhône-Alpes (mEUR) | 147 |
| Table 45: Encours de prêts à moyen et long-terme (excluant les crédits-baux) octroyés aux PME en Rhône-Alpes (mEUR) | 148 |
| Table 46: Montants des nouveaux crédits accordés aux entreprises résidentes en France (MdEUR) | 148 |
| Table 47: Encours des crédits accordés aux sociétés non financières en France (MdEUR) ... | 149 |
| Table 48: Proportion des nouveaux crédits au sein des encours en France..... | 149 |
| Table 49: Estimation des montants annuels des nouveaux crédits de court-terme accordés aux PME rhônalpines (mEUR) | 150 |
| Table 50: Estimation des montants annuels des nouveaux crédits de moyen et long-terme (hors crédits-baux) accordés aux PME rhônalpines (mEUR) | 150 |
| Table 51: Encours des crédit-baux octroyés aux PME en Rhône-Alpes (mEUR)..... | 153 |
| Table 52: Estimation des produits de crédit-bail octroyés aux PME en Rhône-Alpes (mEUR)..... | 154 |
| Table 53: Principaux investisseurs actifs en termes du nombre d'entreprises soutenues (1 ^{er} semestre 2013) | 167 |
| Table 54: Données relatives aux projets financés par les Business Angels en Rhône-Alpes.... | 171 |
| Table 55: Chiffres clés du Fonds Régional d'Investissement Rhône-Alpes | 172 |
| Table 56: Investissements en fonds propres effectués en France sur la période 2008-2012 par les fonds français et les Business Angels pour toutes les tailles d'entreprises, en excluant les rachats d'entreprises..... | 178 |
| Table 57: Rachats d'entreprises effectués en France sur la période 2008-2012 par les fonds français pour toutes les tailles d'entreprises | 178 |
| Table 58: Investissements en fonds propres effectués en Rhône-Alpes sur la période 2008-2012 par les fonds français et les Business Angels pour toutes les tailles d'entreprises, en excluant les rachats d'entreprises | 179 |
| Table 59: Rachats d'entreprises effectués en Rhône-Alpes sur la période 2008-2012 par les fonds français pour toutes les tailles d'entreprises | 179 |
| Table 60: Offre de produits financiers octroyés aux PME en Rhône-Alpes au cours des dernières années et estimation de l'offre annuelle pour 2014 | 180 |
| Table 61: Estimation de l'offre annuelle de microfinance pour les PME sur la période 2014-2016 en Rhône-Alpes..... | 181 |
| Table 62: Estimation de l'offre annuelle de prêts à court-terme aux PME sur la période 2014-2016 en Rhône-Alpes..... | 182 |
| Table 63: Estimation de l'offre annuelle de prêts à moyen et long-terme aux PME sur la période 2014-2016 en Rhône-Alpes | 183 |
| Table 64: Estimation de l'offre annuelle de crédit-bail aux PME sur la période 2014-2016 en Rhône-Alpes | 184 |

| | |
|--|-----|
| Table 65: Estimation de l'offre annuelle de financement en fonds propres pour les PME en 2014 en Rhône-Alpes..... | 185 |
| Table 66: Estimation de l'offre annuelle de produits financiers en 2014 en Rhône-Alpes..... | 185 |
| Table 67: Nombre de micro-entreprises en Rhône-Alpes et évolution année par année entre 2008 et 2011..... | 189 |
| Table 68: Evolution du nombre de micro-entreprises dans les départements de la région Rhône-Alpes..... | 191 |
| Table 69: Demande annuelle de produits de financement par les micro-entreprises en Rhône-Alpes en 2014..... | 206 |
| Table 70: Demande annuelle de produits de financement par les micro-entreprises en Rhône-Alpes en 2015..... | 206 |
| Table 71: Demande annuelle de produits de financement par les micro-entreprises en Rhône-Alpes en 2016..... | 207 |
| Table 72: Demande annuelle de microfinance en Rhône-Alpes en 2014..... | 208 |
| Table 73: Demande annuelle de microfinance à des fins d'inclusion sociale en Rhône-Alpes en 2014 (approche 1)..... | 211 |
| Table 74: Demande annuelle de microfinance à des fins d'inclusion sociale en Rhône-Alpes en 2014 (approche 2)..... | 211 |
| Table 75: Nombre de petites entreprises en Rhône-Alpes et évolution année par année entre 2008 et 2011..... | 212 |
| Table 76: Evolution du nombre de petites entreprises dans les départements de la région Rhône-Alpes..... | 212 |
| Table 77: Nombre de petites entreprises en Rhône-Alpes et évolution année par année entre 2008 et 2011..... | 223 |
| Table 78: Evolution du nombre d'entreprises de taille moyenne dans les départements de la région Rhône-Alpes..... | 223 |
| Table 79: Demande annuelle de produits de financement par les petites et moyennes entreprises en Rhône-Alpes en 2014..... | 232 |
| Table 80: Demande annuelle de produits de financement par les petites et moyennes entreprises en Rhône-Alpes en 2015..... | 232 |
| Table 81: Demande annuelle de produits de financement par les petites et moyennes entreprises de Rhône-Alpes en 2016..... | 233 |
| Table 82: Montants en fonds propres demandés et obtenus par les PME en Rhône-Alpes en 2013..... | 234 |
| Table 83: Demande annuelle de financement en fonds propres par les PME en Rhône-Alpes en 2014..... | 242 |
| Table 84: Gap de financement potentiel pour la microfinance pour les micro-entreprises en 2014..... | 276 |
| Table 85: Gap de financement potentiel pour la microfinance pour les micro-entreprises en 2014, incluant la microfinance à des fins d'inclusion sociale..... | 277 |
| Table 86: Gap de financement potentiel par produit financier pour les micro-entreprises en 2014..... | 278 |
| Table 87: Gap de financement potentiel par produit financier pour les micro-entreprises en 2015..... | 279 |
| Table 88: Gap de financement potentiel par produit financier pour les micro-entreprises en 2016..... | 279 |
| Table 89: Gaps de financement viables par produit de prêt pour les micro-entreprises en 2014..... | 281 |
| Table 90: Gaps de financement viables par produit de prêt pour les micro-entreprises en 2015..... | 281 |

| | |
|---|-----|
| Table 91: Gaps de financement viables par produit de prêt pour les micro-entreprises en 2016..... | 281 |
| Table 92: Gap de financement potentiel par produit financier pour les petites et moyennes entreprises en 2014..... | 284 |
| Table 93: Gap de financement potentiel par produit financier pour les petites et moyennes entreprises en 2015..... | 284 |
| Table 94: Gap de financement potentiel par produit financier pour les petites et moyennes entreprises en 2016..... | 284 |
| Table 95: Gaps de financement viables par produit de prêt pour les petites et moyennes entreprises en 2014..... | 286 |
| Table 96: Gaps de financement viables par produit de prêt pour les petites et moyennes entreprises en 2015..... | 286 |
| Table 97: Gaps de financement viables par produit de prêt pour les petites et moyennes entreprises en 2016..... | 286 |
| Table 98: Gap de financement potentiel pour le financement en fonds propres pour l'ensemble des PME en 2014..... | 289 |
| Table 99: Gap de financement potentiel pour la microfinance pour les micro-entreprises en 2014, incluant la microfinance à des fins d'inclusion sociale..... | 290 |
| Table 100: Gap de financement potentiel et gap de financement viable pour les produits de prêt pour l'ensemble des PME en 2014..... | 291 |
| Table 101: Gap de financement potentiel et gap de financement viable pour les produits de prêt pour l'ensemble des PME en 2015..... | 291 |
| Table 102: Gap de financement potentiel et gap de financement viable pour les produits de prêt pour l'ensemble des PME en 2016..... | 291 |
| Table 103: Gap de financement potentiel pour le financement en fonds propres pour l'ensemble des PME en 2014..... | 293 |
| Table 104: Gap de financement potentiel pour la microfinance pour les micro-entreprises en 2014, incluant la microfinance à des fins d'inclusion sociale..... | 296 |
| Table 105: Gap de financement viable pour les prêts à court-terme, les découverts bancaires et les lignes de crédit en 2014..... | 296 |
| Table 106: Gap de financement viable pour les prêts à moyen et long-terme en 2014..... | 297 |
| Table 107: Gap de financement potentiel pour le financement en fonds propres pour toutes les PME en 2014..... | 299 |
| Table 108: Analyse AFOM de l'accès au financement des PME en région Rhône-Alpes..... | 304 |
| Table 109: Acteurs interviewés dans le cadre de l'étude AFMA en Rhône-Alpes..... | 327 |
| Table 110: Indicateurs utilisés dans l'étude AFMA en Rhône-Alpes..... | 331 |

Liste des Figures

| | |
|---|-----|
| Figure 1: Principe de triangulation..... | 40 |
| Figure 2: Facteurs pouvant limiter l'activité économique des PME en région Rhône-Alpes à court-terme (jusqu'à un an) | 46 |
| Figure 3: Indice des Prix à la Consommation Harmonisé et taux de croissance du PIB annuels en France | 49 |
| Figure 4: Taux d'intérêt des crédits jusqu'à 1 million d'euros dans l'UE en 2012 (de janvier à septembre) | 51 |
| Figure 5: Taux d'intérêt des découverts dans l'UE en 2012 (de janvier à septembre)..... | 51 |
| Figure 6: Perception des changements des conditions financières au cours des 12 mois en décembre 2013 par les PME de la région Rhône-Alpes..... | 52 |
| Figure 7: Distribution des PME par taille d'entreprise et évolution de l'emploi dans les PME entre 2008 et 2011 | 55 |
| Figure 8: Distribution géographique des PME en Rhône-Alpes | 56 |
| Figure 9: Distribution par secteur des PME en Rhône-Alpes | 58 |
| Figure 10: Nombre d'entreprises ayant 0 salarié en Rhône-Alpes et proportion au sein des micro-entreprises | 60 |
| Figure 11: Origine des PME en région Rhône-Alpes | 62 |
| Figure 12: Evolution du nombre de créations d'entreprises entre 2000 et 2012 (indice base 2000=100) | 62 |
| Figure 13: Evolution du nombre de créations d'entreprise entre 2000 et 2012 en Rhône-Alpes selon l'emploi de salariés au démarrage (Indice base 2000=100)..... | 64 |
| Figure 14: Emplois générés par le tourisme en Rhône-Alpes – part de l'emploi touristique dans l'emploi salarié | 69 |
| Figure 15: Demandes de brevets auprès de l'Office Européen des Brevets en 2009 | 76 |
| Figure 16: La concentration des PME évoluant dans les industries créatives en Rhône-Alpes..... | 77 |
| Figure 17: Degré d'innovation des PME en Rhône-Alpes | 77 |
| Figure 18: Participation des PME à des institutions de type cluster en Rhône-Alpes..... | 80 |
| Figure 19: Sentiment des PME sur le manque d'information et / ou le manque de transparence dans leur recherche de financement en région Rhône-Alpes..... | 84 |
| Figure 20: Sentiment des PME sur la recherche de financement mettant l'accent sur des exigences complexes et / ou onéreuses en région Rhône-Alpes | 85 |
| Figure 21: Sentiment des PME concernant le soutien apporté par diverses entités en région Rhône-Alpes | 89 |
| Figure 22: Attentes des PME pour l'avenir en Rhône-Alpes..... | 90 |
| Figure 23: Connaissance par les PME des mécanismes de soutien régional en Rhône-Alpes | 106 |
| Figure 24: Subventions obtenues par les PME en région Rhône-Alpes en 2012 | 107 |
| Figure 25: Évolution des montants totaux des micro-prêts octroyés par l'ADIE en Rhône-Alpes (en mEUR) | 131 |
| Figure 26: Évolution du montant moyen des micro-prêts octroyés par l'ADIE en Rhône-Alpes (en EUR) | 131 |
| Figure 27: Évolution des montants totaux des produits de microfinance octroyés par l'ADIE en Rhône-Alpes (en mEUR) | 133 |
| Figure 28: Montants des prêts bancaires octroyés grâce aux garanties apportées par Rhône-Alpes Active (en mEUR) | 139 |
| Figure 29: Montants des prêts bancaires et micro-prêts octroyés par les banques commerciales grâce aux garanties apportées par Rhône-Alpes Active (en mEUR) | 139 |

| | |
|---|-----|
| Figure 30: Montants des prêts bancaires octroyés grâce aux prêts d'honneur d'Initiative Rhône-Alpes (en mEUR)..... | 139 |
| Figure 31: Nombre moyen de requêtes effectuées par mois auprès du médiateur du crédit en Rhône-Alpes | 152 |
| Figure 32: Evolution des investissements par les Business Angels en France (mEUR) | 161 |
| Figure 33: Evolution du nombre de Business Angels en France | 161 |
| Figure 34: Echelle de financement en fonds propres en fonction de la phase de développement de l'entreprise..... | 164 |
| Figure 35: Principaux moteurs de performance pour le capital-risque et les capital-développement (<i>Private Equity</i>) (mEUR) | 165 |
| Figure 36: Investissement en capital-risque en pourcentage du PIB pour les pays de l'Union Européenne en 2012..... | 165 |
| Figure 37: Nombre de PME bénéficiant d'un investissement en capital-risque rapporté au PIB dans les pays de l'Union Européenne en 2012..... | 166 |
| Figure 38: Top 3 des régions françaises en termes de financement en fonds propres en 2011..... | 169 |
| Figure 39: Evolution régionale du financement en fonds propres au sein des montants investis au niveau national..... | 169 |
| Figure 40: Entreprises en portefeuille par secteur d'activité en Rhône-Alpes au 31/12/2012..... | 170 |
| Figure 41: Montants annuels des investissements conduits par l'URSCOP en Rhône-Alpes ... | 175 |
| Figure 42: Positionnement des principaux acteurs dans l'investissement en fonds propres en Rhône-Alpes | 176 |
| Figure 43: Date de création des PME en Rhône-Alpes au regard de leur taille | 190 |
| Figure 44: Distribution par année de création des micro-entreprises en Rhône-Alpes..... | 190 |
| Figure 45: Stades de développement des micro-entreprises en Rhône-Alpes | 192 |
| Figure 46: Sources de financement utilisées par les micro-entreprises en 2013 | 194 |
| Figure 47: Raisons apportées pour expliquer les difficultés des micro-entreprises à trouver du financement sur la période 2011-2013 | 195 |
| Figure 48: Degré de satisfaction des micro-entreprises vis-à-vis de leurs demandes de financement sur la période 2011-2013 | 197 |
| Figure 49: Degré de confiance et d'autonomie des micro-entreprises dans l'accomplissement des formalités administratives..... | 198 |
| Figure 50: Raisons avancées par les micro-entreprises pour expliquer leurs difficultés à obtenir des prêts bancaires en 2013..... | 199 |
| Figure 51: Types de garantie utilisés par les micro-entreprises lors de leur financement par endettement sur la période 2011-2013 | 200 |
| Figure 52: Utilisation des financements par les micro-entreprises en 2013 | 201 |
| Figure 53: Produits financiers envisagés par les micro-entreprises sur la période 2014-2016 .. | 202 |
| Figure 54: Prévision des sources de financement des micro-entreprises sur la période 2014-2016 (après ajustement) | 203 |
| Figure 55: Prévisions de l'utilisation des financements par les micro-entreprises sur la période 2014-2016 | 204 |
| Figure 56: Distribution par année de création des petites entreprises en Rhône-Alpes..... | 213 |
| Figure 57: Stades de développement des petites entreprises en Rhône-Alpes | 214 |
| Figure 58: Sources de financement utilisées par les petites entreprises en 2013 | 215 |
| Figure 59: Raisons apportées pour expliquer les difficultés des petites entreprises à trouver du financement sur la période 2011-2013 | 216 |
| Figure 60: Raisons avancées par les petites entreprises pour expliquer leurs difficultés à obtenir des prêts bancaires en 2013..... | 217 |

| | |
|---|-----|
| Figure 61: Types de garantie utilisés par les petites entreprises lors de leur financement par endettement sur la période 2011-2013 | 218 |
| Figure 62: Utilisation des financements par les petites entreprises en 2013..... | 219 |
| Figure 63: Prévision des sources de financement des petites entreprises sur la période 2014-2016 (après ajustement) | 220 |
| Figure 64: Produits financiers envisagés par les petites entreprises sur la période 2014-2016..... | 221 |
| Figure 65: Prévisions de l'utilisation des financements par les petites entreprises sur la période 2014-2016 | 222 |
| Figure 66: Distribution par année de création des entreprises de taille moyenne en Rhône-Alpes..... | 224 |
| Figure 67: Stades de développement des entreprises de taille moyenne en Rhône-Alpes .. | 224 |
| Figure 68: Sentiment de découragement des entreprises de taille moyenne dans leur recherche de financement au cours des trois dernières années | 225 |
| Figure 69: Sources de financement utilisées par les entreprises de taille moyenne en 2013 .. | 226 |
| Figure 70: Utilisation des financements par les entreprises de taille moyenne en 2013 | 227 |
| Figure 71: Raisons apportées pour expliquer les difficultés des entreprises de taille moyenne à trouver du financement sur la période 2011-2013 | 228 |
| Figure 72: Prévision des sources de financement des entreprises de taille moyenne sur la période 2014-2016 (après ajustement)..... | 229 |
| Figure 73: Produits financiers envisagés par les entreprises de taille moyenne sur la période 2014-2016 | 230 |
| Figure 74: Prévisions de l'utilisation des financements par les entreprises de taille moyenne sur la période 2014-2016 | 231 |
| Figure 75: Structure du capital des PME en Rhône-Alpes au début de l'année 2013..... | 235 |
| Figure 76: Financement en fonds propres recherché par les PME en Rhône-Alpes en 2013..... | 236 |
| Figure 77: Raisons apportées pour ne pas utiliser le financement en fonds propres en Rhône-Alpes sur la période 2011-2013..... | 238 |
| Figure 78: Produits financiers recherchés par les PME innovantes ou très innovantes en Rhône-Alpes sur la période 2014-2016..... | 241 |
| Figure 79: Sources de financement utilisées par les PME du secteur agricole en Rhône-Alpes en 2013..... | 245 |
| Figure 80: Sources de financement utilisées par l'ensemble des PME en Rhône-Alpes en 2013..... | 246 |
| Figure 81: Degré de satisfaction des PME dans leurs démarches de recherche de financement sur la période 2011-2013 | 247 |
| Figure 82: Raisons avancées par les PME du secteur agricole pour expliquer leurs difficultés à obtenir des prêts bancaires en 2013..... | 248 |
| Figure 83: Raisons avancées par les PME pour expliquer leurs difficultés à obtenir des prêts bancaires en 2013 | 248 |
| Figure 84: Utilisation des financements par les PME du secteur agricole en 2013 | 249 |
| Figure 85: Utilisation des financements par les PME en 2013..... | 250 |
| Figure 86: Produits financiers envisagés par les PME agricoles sur la période 2014-2016 | 251 |
| Figure 87: Produits financiers envisagés par les PME sur la période 2014-2016..... | 251 |
| Figure 88: Prévision des sources de financement des PME agricoles sur la période 2014-2016 (après ajustement) | 253 |
| Figure 89: Prévisions de l'utilisation des financements par les PME agricoles sur la période 2014-2016 | 254 |
| Figure 90: Perception de la situation financière des PME du secteur du tourisme et de l'ensemble des PME en Rhône-Alpes | 257 |

| | |
|--|-----|
| Figure 91: Sources de financement utilisées par les PME du secteur du tourisme en Rhône-Alpes en 2013 | 258 |
| Figure 92: Perception des PME quant à leur accès aux produits financiers en Rhône-Alpes..... | 259 |
| Figure 93: Sources de financement utilisées par les PME du secteur du tourisme en Rhône-Alpes en 2012 | 260 |
| Figure 94: Utilisation des financements par les PME du secteur du tourisme en 2013..... | 261 |
| Figure 95: Raisons apportées pour expliquer les difficultés des PME du secteur du tourisme à trouver du financement sur la période 2011-2013 | 262 |
| Figure 96: Raisons apportées pour expliquer les difficultés des PME à trouver du financement sur la période 2011-2013 | 262 |
| Figure 97: Raisons avancées par les PME du secteur du tourisme pour expliquer leurs difficultés à obtenir des prêts bancaires en 2013..... | 263 |
| Figure 98: Types de garantie utilisés par les PME du secteur du tourisme lors de leur financement par endettement sur la période 2011-2013 | 264 |
| Figure 99: Produits financiers envisagés par les PME du secteur du tourisme en 2014 | 265 |
| Figure 100: Prévision des sources de financement des PME du secteur du tourisme sur la période 2014-2016 (après ajustement) | 266 |
| Figure 101: Prévisions de l'utilisation des financements par les PME du secteur du tourisme sur la période 2014-2016 | 267 |
| Figure 102: Gaps de financement potentiels et gaps de financement viables pour les micro-entreprises en 2014, 2015 et 2016..... | 282 |
| Figure 103: Gaps de financement potentiels et gaps de financement viables pour les petites et moyennes entreprises en 2014, 2015 et 2016 | 287 |

1 Synthèse de l'analyse

Le présent rapport AFMA (« *SME Access to Finance Market Assessment* ») pour la région Rhône-Alpes constitue une analyse minutieuse de l'actuel environnement de marché des Petites et Moyennes Entreprises (PME) dans la région. Il a appliqué une approche méthodologique visant à définir les gaps de financement¹ existants pour les PME régionales, et présente une analyse détaillée de l'accès au financement de ces dernières. Pour tirer des conclusions reflétant la réalité de l'environnement des PME en Rhône-Alpes et fournir des recommandations pour la future stratégie d'investissement pour les Instruments Financiers dans le cadre du Programme Opérationnel des Fonds Européen Structurels et d'investissement (Fonds ESI), des gaps de financement ont été identifiés pour différents produits financiers et pour les trois tailles de PME, à savoir les micro-entreprises (0 à 9 employés), les petites entreprises (10 à 49 employés) et les entreprises de taille moyenne (50 à 249 employés).

La région Rhône-Alpes est une des régions les plus dynamiques et innovantes de l'Union Européenne (UE). Elle représente environ 10% de l'économie française, en termes de Produit Intérieur Brut (PIB), de population et de nombre d'entreprises. De plus, en considérant la croissance du PIB régional, le nombre croissant de PME et le nombre de création d'entreprises depuis 2010, l'économie régionale semble se remettre relativement bien de la récession des années 2008-2010.

Les PME représentent la quasi-totalité des entreprises de la région : 99.9%, dont 94.6% sont des micro-entreprises. Les PME représentent également 68.0% de l'emploi total de la région Rhône-Alpes. Presque la moitié (45%) des PME de la région sont concentrées dans les deux départements du Rhône et de l'Isère, où les pôles urbains de Lyon et de Grenoble sont localisés.

Le nombre total de PME en région Rhône-Alpes a augmenté depuis 2008. Le nombre d'entreprises de 0 salarié a connu une hausse particulièrement importante sur cette période. Plusieurs éléments expliquent cette tendance. Premièrement, l'économie en Rhône-Alpes passe progressivement d'une économie basée sur l'industrie à une économie de services se concentrant sur l'innovation et les nouvelles technologies. Les entreprises dans ces deux derniers secteurs ont tendance à être plus petites que des entreprises industrielles. Deuxièmement, malgré la flexibilité du marché, le taux de chômage est relativement élevé (9.3% en 2013), incitant certains jeunes à créer leur propre entreprise. Troisièmement, le statut juridique « d'auto-entrepreneur » créé en 2008 facilite la création d'entreprises sans salarié.

¹ La notion de « gap de financement » fait référence à l'écart entre la demande des PME exprimée pour un produit financier et l'offre de financement pour ce même produit financier octroyée par les institutions financières et/ou d'autres institutions (Institutions de Microfinance par exemple).

Les PME de la région Rhône-Alpes profitent de l'environnement stable du marché dans la région (à l'exception de la période 2008-2009) couplé avec une inflation basse, des taux d'intérêt faibles ainsi que d'un secteur financier solide et désireux de soutenir les projets des PME. Les PME de la région profitent également d'Investissements Direct à l'Etranger, de politiques publiques de soutien développées localement pour faciliter leur accès au financement et d'Instruments Financiers conçus au niveau régional. Les PME de la région Rhône-Alpes profitent également de réseaux d'acteurs efficaces, qui les soutiennent aussi bien dans les phases de création que de développement et de transmission d'entreprises. L'analyse développée dans le présent rapport AFMA met en évidence le rôle joué par les réseaux et les relations entre acteurs au sein de la région afin de proposer la gamme de dispositifs de soutien aux PME la plus complète possible.

Après la description du contexte économique et financier de la région Rhône-Alpes, la dynamique de l'offre et celle de la demande de financement ont été analysées et quantifiées dans la mesure du possible. L'offre totale quantifiée de chaque produit financier a été évaluée pour les trois catégories de taille de PME. La quantification de la demande potentielle de financement de la part des PME a été basée sur leurs besoins futurs exprimés dans l'enquête en ligne conduite pour la présente étude AFMA. Les résultats obtenus de l'analyse de l'offre et de la demande ont permis d'identifier et de quantifier les gaps de financement par produit financier pour les trois catégories d'entreprises. Les gaps de financement ont tout d'abord été calculés à partir de la demande potentielle pour chaque produit financier. Une seconde méthodologie a également été mise en œuvre pour calculer des gaps de financement sur la base de la demande viable² (nommés Gaps de Financement Viables ou GFVs) afin de fournir une image plus ciblée des besoins de financement de ces PME, viables, mais qui n'ont pas accès au financement en région Rhône-Alpes.

Les résultats de l'analyse spécifique à chaque taille de PME sont décrits dans les paragraphes suivants.

Les micro-entreprises, qui représentent 94.7% des PME régionales, éprouvent des difficultés d'accès au système bancaire, qui est la source de financement principale dans la région. L'accès aux produits bancaires courants se limite souvent aux micro-entreprises ayant un chiffre d'affaires élevé et les avoirs nécessaires pour fournir des garanties / cautions. Les Institutions de Microfinance sont très actives dans la région et fournissent différents produits aux micro-entreprises, et tout particulièrement aux entreprises en création. Leur offre de produits pourrait cependant être limitée à l'avenir en raison des limites opérationnelles internes de ces Institutions de

² Pour évaluer la demande viable, le pourcentage des entreprises viables (PME définissant leur situation financière comme bonne ou très bonne mais n'arrivant pas à obtenir un financement de prêt) a été calculé et ensuite multiplié par le montant moyen de prêt recherché par une entreprise en 2014, 2015 et 2016. Avec cette méthode, la proportion de micro-entreprises viables infructueuses dans leurs recherches de prêt a été évaluée à 11.8%. Le même pourcentage pour les petites et moyennes entreprises prises ensemble a été évalué à 8.1%.

Microfinance qui dépendent pour beaucoup de subventions publiques (européennes, nationales et régionales).

Les petites entreprises de la région Rhône-Alpes représentent une proportion plus faible de PME en comparaison des micro-entreprises (4.6%). Depuis la récession de 2009, ces petites entreprises prévoient d'investir dans les prochains mois. Malgré un accès plus facile aux produits bancaires en comparaison des micro-entreprises, des barrières existent aussi pour cette catégorie de PME. Contrairement aux micro-entreprises, les petites entreprises dépendent davantage du financement bancaire. Elles continueront à dépendre des banques dans les années à venir, principalement en raison de leur taille, qui les empêche de chercher des financements ailleurs. Une proportion significative de petites entreprises considère que leur accès au financement pourrait être amélioré, particulièrement en ce qui concerne le coût du crédit et les exigences de garantie exprimées par les banques commerciales. Ceci peut créer des obstacles à leur développement.

Les entreprises de taille moyenne représentent une très faible part de l'ensemble des PME en région Rhône-Alpes (0.7%). A l'image des petites entreprises, la récession a eu un impact limité sur leur viabilité. La part des entreprises de taille moyenne est cependant resté stable au sein des PME au cours des dernières années. Comme les petites entreprises également, les entreprises de taille moyenne ont favorisé le financement par l'emprunt au cours des dernières années. Elles ont cependant fait face à moins de difficultés que les petites entreprises. A l'avenir, elles ont aussi l'intention de continuer à chercher des financements auprès des banques commerciales.

A la suite de la présentation des méthodologies de calcul, qui seront décrites plus loin sur dans le présent rapport AFMA, les estimations potentielles et viables des gaps de financement pour l'ensemble des PME de la région sont présentées dans la table ci-dessous. Dans un environnement d'incertitude de marché et d'asymétrie d'information, il n'y a aucune solution parfaite pour évaluer (ex-ante) des gaps de financement pour les PME. Une quantification parfaitement exacte de ces gaps est impossible. Suivant les conseils méthodologiques des « *Guidelines for SME Access to Finance Market Assessments* » (GAFMA), "l'incertitude et les informations imparfaites se réfèrent non seulement "à la mesure" des écarts existants (évaluation du *statu quo*), mais aussi à l'évaluation du marché à court et à moyen-terme (par exemple l'impact du changement de comportement des banques sur l'accès au financement futur des PME)"³. La quantification des gaps de financement peut seulement fournir une indication et n'est qu'un élément parmi d'autres au sein de l'analyse conduite dans le présent rapport. Elle doit être considérée en association avec les évaluations quantitatives et qualitatives complémentaires, conduites dans les différentes sections du présent rapport AFMA.

³ Fonds Européen d'investissement (2014). *Guidelines for SME Access to Finance Market Assessments (GAFMA)*. Document de travail 2014/22.

Table 1: Gaps de financement potentiels et viables pour les produits de prêts pour l'ensemble des PME de la région Rhône-Alpes en 2014

| | Gap de financement potentiel (mEUR) | Gap de financement viable (mEUR) |
|---|-------------------------------------|----------------------------------|
| Prêts à court-terme ⁴ , découverts bancaires ⁵ et lignes de crédit ⁶ | 1,207 - 1,334 | 196 - 216 |
| Prêts à moyen et long-terme | 1,207 - 1,334 | 395 - 436 |
| Total | 2,414 - 2,668 | 590 - 652 |

Source: Analyse PwC, 2014.

Comme présentés dans la table ci-dessus, les calculs se fondent d'abord sur le gap de financement basé sur la demande potentielle de prêt se situant entre EUR 2.4md à EUR 2.7md en 2014. Ce gap représente la demande potentielle pour l'année entière.

Etant donné que les PME ont tendance à surestimer leurs besoins et que le calcul des gaps potentiels est basé sur les réponses de toutes les PME et pas uniquement celles considérées comme viables, ces gaps potentiels ne devraient pas être perçus par les décideurs publics comme des montants devant être couverts pour une seule année ou comme des gaps devant être comblés au moyen d'Instruments Financiers. Ils constituent seulement une indication des besoins de financement de l'économie régionale. Ils sont obtenus selon la méthodologie décrite dans le présent rapport AFMA et doivent être considérés au regard des contraintes de marché rencontrées par les PME. Cependant, cette indication montre le besoin d'utiliser des Instruments Financiers comme mécanismes de soutien public pour catalyser le financement privé des PME.

La demande potentielle évaluée est basée sur les réponses de l'enquête en ligne fournies par des dirigeants de PME et est liée à leur connaissance de leur marché respectif ainsi qu'aux perspectives de leur entreprise. C'est pourquoi les points suivants doivent être pris en compte pour considérer les gaps de financement basés sur la demande potentielle.

- **La demande potentielle peut ne pas se traduire dans les faits.** Les PME expriment leurs attentes et intentions en répondant à l'enquête en ligne. Rien ne garantit cependant que ces intentions se traduisent dans les faits au cours des prochains mois ou au cours des années à venir ; et ce pour plusieurs raisons. Les PME peuvent être découragées de demander des financements,

⁴ Les prêts à court-terme sont définis comme des prêts devant être remboursés dans moins d'un an et sont l'instrument le plus utilisé pour financer le besoin en fonds de roulement.

⁵ Les découverts bancaires permettent une extension du crédit octroyé par une banque lorsqu'un compte affiche zéro, permettant ainsi à une entreprise de continuer à retirer de l'argent même si le compte n'a aucun fonds. Cet outil est également utilisé pour financer le besoin en fonds de roulement.

⁶ Les lignes de crédit sont définies comme des montants de prêts maximum approuvés par une banque à une entreprise et où l'intérêt n'est appliqué que sur la partie du prêt utilisée par l'entreprise.

à cause des exigences des banques (garanties, taux d'intérêt) ou à cause de leur situation financière difficile. Elles peuvent également changer leur stratégie de croissance et décider de reporter leurs projets d'investissement. Elles peuvent enfin succomber à l'indifférence, propre à la nature humaine.

- **Le manque d'investissement durant la crise.** La crise économique et financière a contraint les PME à réduire leurs investissements et à parfois réduire la taille de leur activité. Compte tenu des projections à la hausse de la croissance du PIB pour les prochaines années, les PME pourraient être enclines à faire davantage d'investissements. Cette situation peut motiver les PME à chercher des prêts à long-terme pour financer leurs investissements tout en continuant à chercher des prêts à court-terme pour couvrir leurs besoins en fonds de roulement. La demande de financement en 2014 peut par conséquent être élevée et peut diminuer pendant l'année si les prévisions de croissance sont révisées à la baisse.
- **La connaissance limitée des sources et des produits financiers.** Les sources de financement des PME sont très diverses en région Rhône-Alpes. De plus, les acteurs se coordonnent pour proposer le financement le plus approprié à chaque catégorie de PME. Cependant, la domination du système bancaire persiste et les PME continuent de privilégier le financement par emprunt, sans envisager d'autres sources de financement alternatives. Pour ces raisons, les PME qui peuvent avoir besoin de produits plus sophistiqués continuent à rechercher des financements par emprunt bien que ce ne soient pas les produits les plus appropriés au regard de leurs besoins réels.
- **Un environnement économique incertain.** Les conditions de croissance faible exercent des pressions sur les PME et les prévisions des chefs d'entreprise quant à leurs besoins futurs. Les changements dans la réglementation fiscale peuvent aussi affecter les dirigeants de PME quant à leur perspective d'avenir. L'incertitude future et les besoins actuels en fonds de roulement et en investissement motivent les PME pour rechercher et demander des montants de financement plus importants que leurs besoins réels.

L'enquête en ligne conduite dans le cadre du présent rapport AFMA permet une évaluation du nombre de PME viables qui échouent dans leur recherche de financement par emprunt à hauteur de 11.1% sur l'ensemble des PME. Un Gap de Financement Viable (GFV) se situant entre EUR 590m et EUR 652m a également été évalué pour tous les prêts pour l'ensemble des PME de la région Rhône-Alpes en 2014. Ce gap devra être compensé partiellement par le système financier et partiellement par des Instruments Financiers soutenus par une action publique, c'est-à-dire conçus pour catalyser le financement privé offerts aux PME.

L'analyse conduite dans le présent rapport met également en évidence les diverses formes d'Instruments Financiers publics qui ont contribué, et continuent de

contribuer, à l'amélioration de l'accès au financement des PME en région Rhône-Alpes. Ces Instruments Financiers couvrent le périmètre des besoins des PME et peuvent s'adapter afin de répondre aux différents besoins des PME concernant leur accès au financement.

D'une manière générale, les Instruments Financiers existants soutenus par des interventions publiques ont eu un impact positif sur les conditions de financement et l'environnement de marché régional à deux niveaux :

- En développant et promouvant des produits financiers adaptés aux divers besoins des PME ; comme des produits de microfinance, des instruments de garantie et le financement en fonds propres.
- En favorisant la communication et les réseaux d'acteurs avec des initiatives clés comme la plateforme Hubfi et la mise en place d'équipes spécialisées comme ERAI ou l'équipe Rhône-Alpes de l'export.

Le présent rapport AFMA conclut que l'impact positif des Instruments Financiers pourrait être renforcé avec l'utilisation de Fonds Européen Structurels et d'investissement (Fonds ESI) dans des Instruments Financiers existants ou nouveaux. Cette utilisation fournirait plus de financement aux institutions financières existantes qui font face à une demande de financement croissante, à des flux d'opérations en augmentation et à des ressources limitées pour le maintien de leur fonctionnement interne.

Les paragraphes suivants résument les résultats et les conclusions par produit financier. Ils présentent également des recommandations pour la formulation d'une future stratégie d'investissement.

Microfinance

La demande de microfinance couvre deux populations différentes de micro-entreprises : les PME existantes et les potentielles créations d'entreprises conduites par des individus actuellement éloignés de l'activité mais qui pourraient créer et développer leur entreprise si leur accès au financement était facilité (microfinance soutenant l'inclusion sociale).

Dans le cas de la région Rhône-Alpes, le gap de financement potentiel pour la microfinance à destination des micro-entreprises existantes en 2014 se situe entre EUR 1,639m et EUR 1,812m. Le gap de financement qui concerne l'inclusion sociale a été évalué entre EUR 34m et EUR 88m.

Un gap de financement total pour la microfinance peut alors être considéré entre EUR 1,673m et EUR 1,900m. La table ci-dessous synthétise l'écart de financement pour la microfinance.

Table 2: Gap de financement potentiel pour la microfinance pour les micro-entreprises en 2014, incluant la microfinance à des fins d'inclusion sociale

| | Gap de financement pour les micro-entreprises existantes (mEUR) | Gap de financement pour l'inclusion sociale (mEUR) | Gap de financement total pour la microfinance (mEUR) |
|---------------------|---|--|--|
| Microfinance | 1,639 - 1,812 | 34 - 88 | 1,673 - 1,900 |

Source: Analyse PwC, 2014. Voir les encadrés 1, 2 et 3 pour des descriptions détaillées de la méthodologie.

Prêts à court-terme, découverts bancaires et lignes de crédit

Les PME rhônalpines de toutes les tailles ont des besoins de financement pour leur besoin en fonds de roulement. Du côté de l'offre, l'analyse a mis en évidence que les banques commerciales ne font pas face à des difficultés de liquidité, mais peuvent avoir des difficultés pour trouver des entreprises viables en termes bancaires et disposant de plans de développement présentant un potentiel.

Du côté de la demande, la priorité pour les PME est de garantir le financement de leur besoin en fonds de roulement pour rester opérationnelle à court-terme. Les résultats des gaps de financement potentiels révèlent des difficultés rencontrées par les trois catégories de PME dans leur accès au financement à court-terme. Les gaps de financement sont cependant plus élevés pour les petites entreprises et les entreprises de taille moyenne en raison de montants nécessaires plus élevés.

Les résultats des gaps de financement viables pour les trois catégories de PME sont présentés dans la table ci-dessous.

Table 3: Gap de financement viable pour les prêts à court-terme, les découverts bancaires et les lignes de crédit en 2014

| | Gap de financement viable pour les micro-entreprises (mEUR) | Gap de financement viable pour les petites et moyennes entreprises (mEUR) | Gap de financement viable pour les PME (mEUR) |
|--|---|---|---|
| Prêts à court-terme, découverts bancaires et lignes de crédit | 79 - 87 | 117 - 129 | 195 - 216 |

Source: Analyse PwC, 2014. Voir les encadrés 1, 2 et 3 pour des descriptions détaillées de la méthodologie.

Prêts à moyen et long-terme

Toutes les tailles de PME utilisent le financement par emprunt à moyen et long-terme en région Rhône-Alpes. Ces prêts sont recherchés par les PME pour financer leurs investissements et l'expansion de leur activité. Dans les années à venir, les micro,

petites et moyennes entreprises ont l'intention d'investir dans la région. Cette intention résulte de plusieurs années pendant lesquelles les PME ont arrêté d'investir en raison de la réduction des financements par emprunt octroyés par les banques commerciales et le ralentissement de l'économie. Les PME ont sans doute préféré attendre avant d'investir et ont dès lors mis l'accent sur leur activité quotidienne. Au cours des prochaines années et plus spécifiquement en 2014 et 2015, les PME ont l'intention d'investir afin de rester compétitives, de renouveler leur équipement et leurs machines et de lancer de nouvelles activités.

Le calcul de l'offre et de la demande de crédit à moyen et long-terme a révélé des gaps de financement potentiels pour toutes les tailles de PME. Cependant ces gaps de financement concernent surtout les micro-entreprises et les petites entreprises. Les entreprises de taille moyenne ont un accès plus facile à l'emprunt de long-terme en raison de leur capacité à mobiliser des garanties basées sur les actifs de leur entreprise. Le gap de financement concernera par conséquent principalement les micro-entreprises et les petites entreprises qui ont un accès plus difficile aux produits de garantie et de cautionnement. Comblé ces gaps de financement favoriserait l'investissement et la création d'emplois dans la région. Des gaps de financement viables ont également été calculés et sont présentés dans la table ci-dessous.

Table 4: Gap de financement viable pour les prêts à moyen et long-terme en 2014

| | Gap de financement viable pour micro-entreprises (mEUR) | Gap de financement viable pour les petites et moyennes entreprises (mEUR) | Gap de financement viable pour les PME (mEUR) |
|------------------------------------|---|---|---|
| Prêts à moyen et long-terme | 149 - 165 | 245 - 271 | 395 - 436 |

Source: Analyse PwC, 2014. Voir les encadrés 1, 2 et 3 pour des descriptions détaillées de la méthodologie.

Crédit-bail

L'analyse concernant les produits de crédit-bail a mis en évidence des barrières du côté de l'offre et de la demande. Du côté de l'offre, les sociétés de crédit-bail favorisent souvent des relations avec des entreprises de taille moyenne, des Entreprises de Taille Intermédiaires (ETI) et des grandes entreprises. Leur offre s'adresse marginalement aux micro-entreprises et aux petites entreprises. Les petites entreprises pourraient cependant profiter de produits de crédit-bail pour se développer sans investir et faire appel à l'emprunt de long-terme. Du côté de la demande, les PME préfèrent souvent les emprunts à long-terme au lieu de louer des biens. Ainsi, la demande de produits de crédit-bail par les micro-entreprises et les petites entreprises devrait être soutenue. Une meilleure communication sur les avantages des produits de crédit-bail aiderait aussi les micro-entreprises et les petites entreprises à considérer les produits de financement les plus appropriés pour leur stratégie de développement. Ceci permettrait également à ces micro-

entreprises et petites entreprises de moins mobiliser de l'emprunt de long-terme, tout en ayant un meilleur accès à de nouveaux équipements et à de nouvelles machines.

Un gap de financement basé sur la demande potentielle des micro-entreprises a été estimé entre EUR 469m et EUR 519m. Ce gap de financement démontre qu'un Instrument Financier soutenant les produits de crédit-bail permettrait d'aider les micro-entreprises dans leur stratégie d'investissement et leurs initiatives visant à lancer de nouvelles activités.

Fonds propres

L'offre de financement en fonds propres en région Rhône-Alpes est effectuée par des fonds de capital-risque et des fonds d'investissement nationaux et régionaux, ainsi que le réseau régional de Business Angels. Tous les secteurs et tous les stades de développement des PME sont soutenus. Du côté de la demande, les intentions des PME d'investir au cours des prochaines années se traduisent par une demande claire en fonds propres dans la région. Un gap de financement potentiel a été calculé pour le financement en fonds propres pour toutes les PME de la région en 2014. Ce gap est présenté dans la table ci-dessous.

Table 5: Gap de financement potentiel pour le financement en fonds propres pour toutes les PME en 2014

| | Gap de financement pour le financement en fonds propres pour toutes les PME (mEUR) |
|-------------------------------------|---|
| Financement en fonds propres | 299 - 1,344 |

Source: Analyse PwC, 2014. Voir les encadrés 1, 2 et 3 pour des descriptions détaillées de la méthodologie.

Le gap de financement calculé pour le financement en fonds propres pour l'ensemble des PME en région Rhône-Alpes se situe entre EUR 299m et EUR 1,344m. Il est à considérer avant tout à titre indicatif pour les raisons suivantes :

- Les montants fournis par les PME dans l'enquête en ligne indiquent seulement des intentions qui risquent de ne pas se traduire dans la réalité.
- Les intentions exprimées par les PME peuvent être diverses. Les montants indiqués par les PME se situent entre EUR 1,500 à EUR 500,000. Ils peuvent être surestimés par rapport aux besoins réels des PME.
- Les intentions exprimées par les PME peuvent également ne pas se réaliser en 2014, mais quelques années plus tard. Les PME peuvent avoir des difficultés à prédire leurs besoins en fonds propres. Ces besoins exprimés peuvent donc indiquer une tendance pour l'année 2014, qu'il s'agit de considérer sur plusieurs années.
- Un marché des capitaux efficient doit avant tout se comprendre comme la capacité d'une offre à satisfaire une demande. Ceci implique notamment

des facteurs non-financiers, tels que : la stabilité de la politique fiscale, le niveau de maîtrise des mécanismes financiers des PME, la capacité des PME à développer un plan de développement approprié et l'intérêt des investisseurs pour le secteur dans lequel évoluent les PME. Ces éléments ne sont pas traduits dans les montants recherchés par les PME. Ils sont néanmoins cruciaux pour assurer une adéquation entre l'offre et la demande sur le marché des capitaux.

- Le marché des capitaux dépend aussi de la capacité des acteurs à se coordonner. La recherche de financement des PME implique notamment une coordination entre les fonds d'investissement, les pôles de compétitivité, les clusters et les incubateurs. C'est pourquoi, lorsque les PME indiquent des montants pour leur financement en fonds propres dans l'enquête en ligne pour 2014, elles manifestent également un besoin d'accompagnement et de soutien que les Business Angels, les fonds de capital-risque et les fonds d'investissement (fonds d'investissement, fonds de capital-développement, fonds de *Private Equity*) sont susceptibles de leur apporter en plus des fonds propres à proprement parler.

Pour ces raisons, le gap de financement ainsi calculé pour le financement en fonds propres doit avant tout être considéré par les décideurs publics comme une indication des besoins des PME.

Cette indication met en évidence que le financement en fonds propres est l'une des clés pour la mise en œuvre des stratégies de croissance des PME au cours des années à venir. Ce financement est également important pour permettre aux PME d'avoir un meilleur accès au financement par emprunt à l'avenir. Le développement d'Instruments Financiers pour soutenir le financement en fonds propres permettrait d'aider les PME dans leurs stratégies de croissance. En parallèle, de nouvelles actions pour améliorer la connaissance des PME sur le fonctionnement et les enjeux du marché des capitaux permettrait de modifier la mentalité des PME vis-à-vis du financement en fonds propres et d'accélérer leurs initiatives de croissance. Ces Instruments Financiers pourraient également tirer profit des différents réseaux d'acteurs locaux qui proposent de l'accompagnement et du soutien aux PME de la région.

Recommandations

Les gaps de financement calculés indiquent des différences quant aux difficultés d'accès au financement des PME selon leur taille. Les gaps de financement pour les micro-entreprises illustrent une certaine réticence des banques commerciales à financer cette catégorie d'entreprises et met en avant les difficultés de fonctionnement des Institutions de Microfinance. Beaucoup de petites entreprises font face à ces mêmes difficultés, mais n'ont pas accès aux Institutions de Microfinance. Les entreprises de taille moyenne rencontrent moins de difficultés ;

leurs difficultés étant davantage liées aux coûts et aux conditions contractuelles exigées par les institutions financières.

Les résultats de la présente étude AFMA indiquent qu'une aide publique est nécessaire pour faciliter l'accès au financement des PME dans la région. Ces résultats valident par conséquent la nature des Instruments Financiers qui ont été développés et mis en œuvre par le Conseil Régional de Rhône-Alpes au cours des dernières années. Ils démontrent également les avantages qui résulteraient de l'utilisation des Fonds Européen Structurels et d'Investissement (Fonds ESI) dans des Instruments Financiers à destination des PME en région Rhône-Alpes.

Les recommandations clés découlant de l'analyse conduite dans le présent rapport AFMA sont détaillées ci-dessous :

a. Considérer la rationalisation des Instruments Financiers existants en vue d'en améliorer l'impact ainsi que la connaissance auprès des PME, la finalité et l'accessibilité.

La majorité des PME de la région n'ont pas connaissance des Instruments Financiers disponibles et, si elles en ont connaissance, elles peuvent connaître des difficultés pour y accéder. Une rationalisation de ces instruments – impliquant notamment une réduction de leur nombre, un élargissement du champ d'action sectoriel des Instruments Financiers existants et une simplification / standardisation de leur procédure d'accès – peut être une manière d'augmenter leur impact et d'optimiser l'intégration de Fonds Européens Structurels et d'Investissement (Fonds ESI) dans des Instruments Financiers existants ou dans de nouveaux. Aussi, afin d'améliorer la communication autour des Instruments Financiers et de l'action du Conseil Régional pour le soutien au financement des PME, un guide d'information simplifié pourrait être développé. Il inclurait des informations sur les Instruments Financiers. Un système de guichet unique avec une présence physique pourrait également offrir davantage d'informations qu'une plateforme en ligne qui n'est actuellement pas toujours utilisée par les entreprises. Enfin, en termes d'organisation et de management, la création d'un fonds-de-fonds unique établi pour gérer l'ensemble des Instruments Financiers et rationaliser les procédures afférentes pourrait être envisagée.

b. Envisager le développement de produits de garantie spécifiques ou compléter l'offre existante pour faciliter l'accès à l'emprunt à court-terme pour financer le besoin en fonds de roulement ainsi que l'emprunt à long-terme pour favoriser l'investissement.

La barrière principale à l'accès au financement des PME, et en particulier l'accès des micro-entreprises, est liée aux exigences de garantie formulées par les banques. C'est pourquoi, afin de soutenir le financement du besoin en fonds de roulement et le financement d'investissement des PME, des Instruments Financiers ayant la forme de garantie et d'autres produits

permettant de réduire le risque sans garantie ou cautionnement pourraient être développés ou pourraient compléter des produits de garantie existants. Une attention particulière pourrait être portée sur les micro-entreprises et les petites entreprises ayant deux à trois ans d'activité et en croissance. En effet, ces entreprises ne sont actuellement soutenues par aucun Instrument Financier spécifique alors qu'elles connaissent une période clé dans leur cycle de vie.

c. Améliorer l'accès au financement en fonds propres pour différents types de PME.

Trois types d'entreprises avec des besoins en fonds propres ont été identifiés au cours de l'analyse conduite dans le présent rapport :

- Les micro-entreprises non-innovantes et nouvellement créées. Ces entreprises ne sont actuellement pas la cible des fonds de capital-risque, mais requièrent des financements en fonds propres pour se développer et avoir un accès plus facile au financement par emprunt. Des produits spécifiques de haut de bilan devraient dès lors être conçus pour compléter les produits actuels de quasi-fonds propres fournis par les Institutions de Microfinance.
- Les PME innovantes de toutes les tailles. Une meilleure coordination entre les pôles de compétitivité, les clusters, les incubateurs et les institutions financières aideraient les PME innovantes, et particulièrement les micro-entreprises, dans leur accès au financement en fonds propres.
- Les PME matures ayant des stratégies d'investissement et / ou de retournement. Les PME rhônalpines ont l'intention d'investir au cours des prochaines années. Cependant, elles ne sont le plus souvent pas suffisamment capitalisées pour assurer la viabilité de leurs plans d'investissement.

Comme indiqué dans le présent rapport AFMA, les montants envisagés et la qualité de la demande de financement en fonds propres dans la région sont élevés. C'est pourquoi l'aide publique pour le financement en fonds propres devrait être améliorée. Cependant, le soutien au financement en fonds propres est à en lui-même une problématique sous-jacente qu'il s'agit de prendre en compte dans le cadre d'une stratégie plus large et plus agressive visant à développer les initiatives d'aide publique pour permettre d'identifier et de soutenir les projets éligibles au moyen d'une meilleure coordination des acteurs pertinents.

d. Soutenir l'offre de produits de microfinance et la capacité interne des Institutions de Microfinance.

Comme souligné dans l'analyse du présent rapport AFMA, il y a une augmentation de la demande pour les produits de microfinance et pour le micro-crédit aussi bien de la part de micro-entreprises existantes et que de créateurs d'entreprises potentiels parmi les individus aujourd'hui en situation

de risque de pauvreté. Cette demande croissante exigerait une offre plus importante de produits de microfinance tels que des quasi-fonds propres (prêts d'honneur), du micro-crédit et des garanties pour des prêts commerciaux. De plus, si une partie des Fonds Européens Structurels et d'Investissement (Fonds ESI) pouvait être utilisée pour financer le fonctionnement interne de ces Institutions de Microfinance, plus de PME pourraient être soutenues et une réponse plus adéquate à la demande croissante de microfinance pourrait être apportée. En effet, l'élément le plus limitatif actuellement pour le développement de la microfinance en Rhône-Alpes touche à la sécurisation du financement de fonctionnement des Institutions de Microfinance. Ceci est détaillé dans le présent rapport AFMA.

e. Envisager une stratégie intégrée de l'utilisation des subventions et des Instruments Financiers financés par les Fonds Européens Structurels et d'Investissement (Fonds ESI).

Les taux d'utilisation des subventions octroyées par les Fonds Structurels de l'Union Européenne pendant la période de programmation actuelle confirment que les subventions sont toujours utiles en Rhône-Alpes. Cependant, cette utilisation doit être coordonnée avec le développement d'Instruments Financiers qui pourraient être alimentés par les Fonds Européens Structurels et d'investissement (Fonds ESI). Si des Instruments Financiers doivent jouer un rôle plus important et plus substantiel lors de la prochaine période de programmation, leur utilisation et leur déboursement doivent être coordonnés avec l'utilisation des subventions dans la région ; et ce afin de créer des complémentarités et des synergies et par là même éviter les doublons et la confusion.

Même si ce point ne s'inscrit pas strictement dans le périmètre de la présente étude AFMA, il est soulevé afin de signaler un besoin de gestion combinée des Instruments Financiers d'une part et des subventions d'autre part, conformément au règlement des Fonds Européens Structurels et d'Investissement.

f. Soutenir les initiatives qui apportent de l'accompagnement et des compétences en management aux dirigeants d'entreprises et aux managers de PME.

L'utilisation des Fonds ESI pour le financement d'une assistance technique sous la forme de subventions ou d'Instruments Financiers en vue de soutenir l'accompagnement, le tutorat et le conseil aux entrepreneurs aurait comme intérêt principal d'aider les PME à se développer dans la région. Une telle initiative pourrait se développer en complémentarité des Instruments Financiers existants, ou s'inscrire dans le développement de nouveaux instruments spécifiques. Le déploiement d'un financement approprié orienté vers l'accompagnement et l'assistance technique aux PME est fortement recommandé pour la prochaine période de programmation. Une telle

assistance permettrait de tirer profit des réseaux existants et des initiatives déjà mises en œuvre au niveau régional pour soutenir les PME dans leurs stratégies de développement.

g. Optimiser l'effet de levier potentiel des Instruments Financiers dans la région.

La région Rhône-Alpes a démontré une forte compétitivité ces dernières années et a attiré des investissements privés en provenance du reste de la France et de l'étranger. Cet attrait constitue un avantage compétitif fort, non seulement dans le soutien au financement des PME, mais aussi dans l'effet de levier de fonds privés pour le développement d'Instruments Financiers. Néanmoins, les Instruments Financiers actuellement disponibles n'ont pas permis de créer un effet de levier important. C'est pourquoi une amélioration est souhaitable. La rationalisation des Instruments Financiers lors de la prochaine période de programmation pourrait aider à explorer ce potentiel afin d'attirer davantage d'investisseurs privés et d'augmenter la disponibilité des fonds à destination des PME.

2 Introduction

L'identification et la mise en avant de modes de financement pour les Petites et Moyennes Entreprises (PME) est une priorité pour l'Union Européenne (UE)⁷. Depuis le début des années 1990, les recommandations en matière de politiques publiques au niveau mondial, européen, national et régional ont mis en évidence le besoin d'adopter une approche cohérente pour améliorer l'accès au financement des PME. Lors de la période de programmation 2007-2013 de l'UE, un soutien des Fonds Structurels aux PME a été apporté au moyen d'Instruments d'Ingénierie Financière (IIF) afin de leur accorder des financements. Le rapport de synthèse 2012 de la Direction Générale de la politique régionale et urbaine de la Commission Européenne (DG REGIO) a rapporté que des IIFs à destination des entreprises avaient été investis dans plus de 160,000 PME à travers l'Europe⁸.

La période de programmation 2014-2020 prévoit une utilisation accrue d'Instruments Financiers pour tous les Objectifs Thématiques (OT) et pour tous les secteurs⁹. L'objectif est de s'éloigner des mécanismes traditionnels de subvention pour se diriger vers une utilisation plus généralisée des Instruments Financiers, c'est-à-dire de fonds orientés vers l'investissement productif qui permettent une plus grande participation du secteur privé. En outre, un renforcement de la mobilisation et de la participation du secteur privé, en tant qu'intermédiaires financiers, devrait contribuer à renforcer l'efficacité des levées de fonds et à augmenter le volume moyen de ces fonds.

Les intermédiaires financiers sont aujourd'hui limités par des contraintes de solvabilité, et ce plus particulièrement depuis la crise financière, ainsi que par le besoin d'appliquer des normes strictes de gestion des risques. Ceci augmente les difficultés des PME à respecter les conditions d'accès au financement.

Pour la région Rhône-Alpes, l'utilisation d'Instruments Financiers est une priorité depuis plusieurs années. De nombreux instruments ont déjà été conçus et mis en œuvre. Néanmoins, dans un environnement instable, une vue d'ensemble plus précise de l'environnement de marché des PME est nécessaire pour améliorer, ajuster et concevoir de nouveaux dispositifs d'accès au financement et des instruments satisfaisant les besoins des PME. Prévu par la réglementation, la conduite d'évaluations *ex-ante* devient dès lors nécessaire afin de déterminer les conditions et les barrières existantes auxquelles les PME font face.

Le présent rapport AFMA analyse l'offre et la demande existantes de financement, présente les instruments de soutien aux PME existants dans la région, identifie les

⁷ Think Small First - A Small Business Act for Europe (COM(2008) 394 du 23.6.2008).

⁸ Commission Européenne, Résumé des données sur le progrès établi dans le financement et la mise en œuvre d'instruments d'ingénierie financière rapportés par les Autorités de Gestion conformément à l'Article 67 (2) (j) du Règlement du Conseil (CE) No. 1083/2006. Période de programmation 2007-2013 (situation à la date du 31 décembre 2012).

⁹ Commission Européenne, Fiche - Instruments Financiers pour la Politique de Cohésion 2014-2020.

faiblesses de marché et les gaps de financement existants sur des marchés particuliers. Il propose également des recommandations pour réduire ces gaps de financement et les faiblesses engendrés par des défaillances de marché observées, des situations d'investissement non optimales et des besoins de financement pour les PME actuellement non couverts. De plus, les secteurs de l'agriculture et du tourisme, deux moteurs clés du développement économique de la région Rhône-Alpes, ont été analysés en détail.

2.1 Objectifs et périmètre de l'étude

La présente étude AFMA (« *SME Access to Finance Market Assessment* ») présente l'évaluation de l'offre et de la demande existante concernant le financement des PME en région Rhône-Alpes. Elle a pour but d'identifier, d'analyser, et si possible de quantifier, les défaillances de marché, les situations d'investissement non optimales et les besoins d'investissement des Petites et Moyennes Entreprises dans la région. Elle prend également en compte le secteur de l'innovation en région Rhône-Alpes, conformément aux « *Guidelines for SME Access to Finance Market Assessments* » GAFMA¹⁰ développées par le Fonds européen d'investissement (FEI)¹¹. En conformité avec le préambule des dispositions communes relatives aux Fonds européens (*Common Provisions Regulation – CPR*) adoptées le 17 décembre 2013, cette étude doit permettre d'établir l'« existence de défaillances de marché ou de situations d'investissement non optimales et du niveau ainsi que de l'ampleur estimés des besoins d'investissements publics »¹².

Conformément à la méthodologie du GAFMA, les activités conduites pour l'analyse des gaps de financement relatifs à l'accès au financement des PME en Rhône-Alpes sont les suivantes :

- L'analyse de la demande et de l'offre de financement pour les PME en Rhône-Alpes par type de produit financier en prenant en compte des éléments à l'échelle nationale et régionale, et notamment le Programme Opérationnel (PO) actuellement en cours de formalisation par l'Autorité de Gestion (AG) pour la période de programmation 2014-2020 ;
- L'identification et – si possible – la quantification des défaillances de marché par produit financier.

Selon la réglementation française concernant la gestion des Fonds européens, les Conseils Régionaux sont désormais les Autorités de Gestion en charge du

¹⁰ En cela, la présente étude AFMA s'inscrit en conformité avec les recommandations de la Cour des Comptes Européenne visant à fonder les futures opérations utilisant des fonds FEDER sur la base d'une analyse attentive des défaillances de marché et des gaps de financement (« *sound assessment of the financing gap* »), incluant en particulier la quantification de ces gaps de financement.

¹¹ Fonds Européen d'Investissement (2014). *Guidelines for SME Access to Finance Market Assessments (GAFMA)*. Document de travail 2014/22.

¹² Voir CPR, 17 Décembre 2013 (Article 37 de l'Annexe 1).

développement des Programmes Opérationnels et de la gestion des Fonds de l'Union Européenne au niveau régional¹³.

Au cours des dernières années, la région Rhône-Alpes a développé un certain nombre d'Instruments Financiers pour le financement des PME. Dans ce contexte, la présente analyse *ex-ante* pourra contribuer à :

- Renforcer et améliorer les instruments de financement à disposition des PME de la région afin de leur permettre de mieux résister au contexte actuel difficile et de poursuivre leurs objectifs de croissance ;
- Permettre à la région d'utiliser au mieux les opportunités offertes par la nouvelle réglementation quant à l'utilisation des Instruments Financiers dans le cadre de la période de programmation 2014-2020 ; et
- Considérer les complémentarités et opportunités de synergies avec les Instruments Financiers déjà mis en place en région Rhône-Alpes.

2.2 Réglementation

Les dispositions communes adoptées le 17 décembre 2013 définissent les dispositions relatives aux Fonds Européens Structurels et d'Investissement (Fonds ESI). Selon ces dispositions, les Fonds ESI peuvent être utilisés sous la forme d'Instruments Financiers (IF) couvrant un ou plusieurs Programmes Opérationnels lors de la période de programmation 2014-2020. Les Instruments Financiers deviennent ainsi des outils clés pour la bonne mise en œuvre des politiques du Cadre Stratégique Commun (CSC), ainsi que de la Stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive. Ils sont également perçus comme l'opportunité de compléter les subventions issues des Fonds européens et de tirer profit des enseignements de la mise en place d'Instruments d'Ingénierie Financière (IIF) acquis lors de la période de programmation 2007-2013.

Lors de la période 2014-2020, les Etats Membres (EM) et les AG utiliseront des IF pour l'ensemble des onze Objectifs Thématiques (OT) couvrant les programmes du Cadre Stratégique Commun et faisant partie de la Politique de Cohésion (PC) pour 2014-2020. Les Programmes Opérationnels doivent ainsi être alignés avec les Objectifs Thématiques, et notamment le troisième OT qui établit que : *« chaque Fonds FESI soutient les objectifs thématiques suivants : [...] renforcer la compétitivité des PME, du secteur agricole (pour le Feader) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP) »*¹⁴.

C'est également selon les dispositions communes adoptées pour la prochaine Politique de Cohésion que les Instruments Financiers doivent être établis sur la base d'une analyse *ex-ante* qui touche les besoins locaux et le potentiel des PME ; comme ici en région Rhône-Alpes.

¹³ Circulaire nationale Française (2013). 19 Avril 2013.

¹⁴ Voir CPR, 17 Décembre 2013 (Article 37 de l'Annexe 1).

2.3 Structure du présent rapport

Ce rapport est structuré de manière à mettre en relation les tendances récentes et les développements prévisibles relatifs l'accès au financement des PME en région Rhône-Alpes ainsi que tirer des conclusions spécifiques sur les gaps de financement. Le rapport commence par la présentation de la méthodologie (Chapitre 3), qui détaille l'analyse des données pertinentes. La méthodologie est suivie par la description de l'environnement de marché en région Rhône-Alpes (Chapitre 4). Elle consiste à donner une vue d'ensemble de la situation économique et une description détaillée du marché des PME en Rhône-Alpes, incluant une courte analyse du cadre institutionnel et légal. Le rapport décrit par la suite les Instruments Financiers existants et disponibles pour les PME dans la région (Chapitre 5) et fournit une vue d'ensemble des subventions existantes ainsi qu'un historique de l'utilisation passée des Fonds Structurels.

Le rapport présente par la suite les priorités stratégiques de politique publique de l'Autorité de Gestion (le Conseil Régional) en matière de financement des PME pour la prochaine période de programmation 2014-2020 (Chapitre 6).

Le Chapitre 7 analyse l'offre de financement à destination des PME par produit financier et par taille de PME. Il fournit aussi des prévisions sur la demande de financement à venir par produit financier et par taille de PME. En plus du cadre général de l'analyse sur l'ensemble des PME, deux secteurs - l'agriculture et le tourisme - sont analysés en détail. Les tailles de PME sont définies selon le nombre de salariés à partir de la définition de PME apportée par l'Union Européenne : entre 0 et 9 salariés, de 10 à 49 salariés et enfin de 50 à 249 salariés.

Cette catégorisation est importante pour mettre en évidence les caractéristiques du marché régional, comme la présence dominante des micro-entreprises. La catégorisation par taille d'entreprise est un outil supplémentaire pour affiner l'analyse des difficultés rencontrées par les PME et l'analyse de leurs besoins de financement dans la région. Enfin, le Chapitre 8 identifie et analyse les gaps de financement pour chacune des catégories ci-dessus. Il permet de tirer des conclusions sur les besoins de financement des PME et d'établir des recommandations pour la Stratégie d'Investissement Proposée (SIP) qui doit être développée par l'Autorité de Gestion.

3 Méthodologie de l'étude

Les données sur les gaps de financement des PME en Rhône-Alpes sont tirées de trois sources d'information :

- Une analyse documentaire, incluant l'analyse d'indicateurs spécifiques aux PME développée lors d'études existantes ;
- Des interviews avec les acteurs jouant un rôle dans le financement des PME en Rhône-Alpes. Dans ce cadre, trois groupes de parties prenantes ont été définis : les institutions financières et autres représentants de l'offre de financement, des décideurs publics, et des représentants de la demande de financement ;
- Une enquête en ligne adressée aux PME de la région.

3.1 Analyse documentaire

L'analyse documentaire a pour objet de collecter les informations existantes sur le financement des PME en région Rhône-Alpes ; et ce afin d'identifier et d'analyser :

- Les informations sur l'environnement macroéconomique de la région Rhône-Alpes ;
- Les priorités de l'Autorité de Gestion pour la période de programmation 2014-2020 ;
- Les informations sur l'environnement juridique affectant les PME et les Instruments Financiers en Rhône-Alpes ;
- Les indicateurs et données existantes sur le financement des PME dans la région ; tant du point de vue de l'offre de financement que celui de la demande ;
- Un aperçu des succès, difficultés et leçons à tirer de l'utilisation passée et présente d'Instruments Financiers en Rhône-Alpes.

3.2 Interviews avec les acteurs du financement

Des interviews avec les acteurs du financement en région Rhône-Alpes ont été conduites. Afin de sélectionner les acteurs les plus pertinents pour cette étude, trois groupes d'acteurs ont été définis afin de couvrir toutes les dimensions du financement des PME dans la région :

- Institutions financières et représentants de l'offre de financement ;
- Décideurs publics ; et
- Représentants de la demande de financement.

Au total, 48 interviews auront été conduites¹⁵.

¹⁵ La liste détaillée des acteurs interviewés est présentée en Annexe 4.

3.3 Enquête en ligne

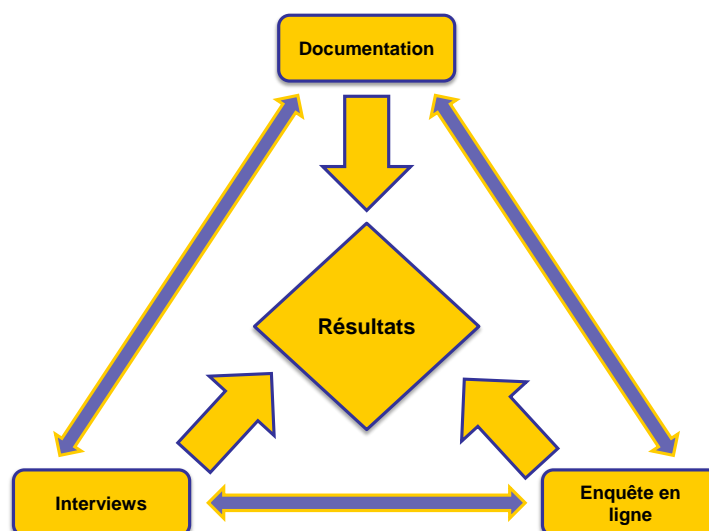
Une enquête en ligne adressée aux PME de la région Rhône-Alpes a été conduite entre le 2 décembre 2013 et le 7 février 2014. Ce questionnaire comprenait 44 questions¹⁶. Il a été diffusé auprès de plus de 46,000 PME rhônalpines, représentant 11% de l'ensemble des PME dans la région. Au total, plus de 472 entreprises ont répondu à l'enquête en ligne. Les résultats de l'enquête en ligne ont été suivis de manière très régulière afin de parvenir à une géographie des répondants qui corresponde à la géographie des PME dans la région.

3.4 Analyse des données

Toutes les données et informations collectées lors de l'analyse documentaire, des interviews et de l'enquête en ligne ont été croisées et mises en perspective afin de valider les résultats de l'étude. La méthodologie utilisée se fonde sur le principe de triangulation qui assure que chaque résultat de l'étude, présenté dans le présent rapport AFMA, est soutenu par des éléments apportés par chacune de ces trois sources d'information. Les éléments obtenus par ces sources de données ont été comparés pour identifier des tendances ou des contradictions dans les recherches.

Le principe de triangulation est illustré par la Figure 1 ci-dessous.

Figure 1: Principe de triangulation



Source: PwC.

La méthode ci-dessus a permis d'identifier des tendances quant à l'accès au financement des PME en Rhône-Alpes.

¹⁶ Le questionnaire utilisé pour l'enquête en ligne est présenté en Annexe 7.

4 Environnement de marché en Rhône-Alpes

Ce chapitre présente l'environnement de marché des PME en région Rhône-Alpes. La région représente presque 10% du PIB national et 10% de la population totale de la France. Il s'agit de l'un des moteurs économiques les plus importants du pays et l'une des régions les plus développées d'Europe. La région a aussi une expérience de coopération inter-régionale proactive.

Plus spécifiquement, le 9 septembre 1988, la région Rhône-Alpes a signé un accord de coopération avec trois autres régions européennes : le Baden-Württemberg, la Catalogne et la Lombardie. Cette coopération a formé "les Quatre Moteurs de l'Europe".

Le but de cette coopération a été d'apporter une dimension internationale à ces régions et à leurs citoyens en promouvant le rôle des régions de l'Europe dans le cadre du développement de l'Union Européenne. Disposant d'une frontière partagée ou d'une structure bureaucratique permanente, les Quatre Moteurs constituent une alliance flexible et sont précurseurs en termes de coopération décentralisée. Ils ont ainsi été capables de perpétuer leurs actions et de forger des liens solides entre les quatre régions membres. Chaque région partenaire assume la présidence tournante pendant une période d'un an. Un comité de coordination se réunit trois fois par an pour définir et gérer l'action concertée et approuvée par un groupe de travail.

Depuis 2007, la coopération a adapté sa stratégie interrégionale en vue de consolider la compétitivité économique, scientifique et technologique des quatre régions dans un contexte d'interdépendance mondiale et avec un intérêt tout particulier pour le développement durable. Dans ce cadre, des groupes de travail consacrés à "l'Économie", "l'Enseignement supérieur et la Recherche", "l'Environnement", "l'Enseignement, le Sport et la Jeunesse" initient et poursuivent des projets communs.

4.1 Caractéristiques économiques et démographiques de la région Rhône-Alpes

Ayant démontré une bonne résilience face aux effets de la crise économique et financière, la région Rhône-Alpes est une des régions les plus dynamiques, novatrices et attractives de France. En effet, la région est dotée d'un PIB par habitant élevé (EUR 26,400), de deux villes attractives (Lyon et Grenoble), d'une population relativement jeune et instruite, ainsi que de nombreuses institutions d'enseignement supérieur.

La région représente environ 10% de l'économie française, en termes de PIB, de population et de nombre d'entreprises. Elle a connu une restructuration progressive

de son économie en passant d'une économie industrielle à une économie de service se concentrant de plus en plus sur l'innovation et les nouvelles technologies. Ceci fait de la région Rhône-Alpes une région attractive pour une main d'œuvre qualifiée et mobile, pour les entrepreneurs et pour les Investissements Directs à l'Etranger (IDE).

La région a aussi démontré sa résistance face à la crise financière et économique. L'environnement régional de marché est resté stable durant les précédentes années, à l'exception de la période 2008-2009.

Les PME de la région Rhône-Alpes dominent le marché. Elles représentent pratiquement l'ensemble des entreprises de la région (99.9%) et représentent 68.0% de l'emploi total dans la région. Au cours des années passées, les PME ont profité de la stabilité régionale. En ce qui concerne leur accès au financement, les PME rhônalpines ont également profité de taux d'inflation bas, de taux d'intérêt faibles et d'un secteur financier fort désireux de soutenir les projets des PME. Elles ont enfin profité de la bonne coordination entre les réseaux d'acteurs publics et privés locaux impliqués dans le financement des PME, ainsi que des Instruments Financiers conçus et disponibles au niveau régional.

La table ci-dessous présente les données macroéconomiques clés de l'économie en région Rhône-Alpes.

Table 6: Rhône-Alpes – Chiffres clés et carte

| Indicateur | Situation en Rhône-Alpes | Source |
|--------------------------------|--|----------------|
| Produit Intérieur Brut (PIB) | EUR 186,228m en 2010, soit 9.6% du PIB français. La région Rhône-Alpes est la deuxième région la plus productive de France, après l'Île-de-France (dont le PIB est de EUR 588,942m en 2010 représentant 30.4% du PIB Français). | Eurostat, 2013 |
| PIB par habitant | EUR 26,400 en 2010 (à parité de pouvoir d'achat), soit légèrement inférieur à la moyenne nationale (EUR 26,500 à parité de pouvoir d'achat). | Eurostat, 2013 |
| Taux de croissance réel du PIB | Croissance du PIB de 2.5% entre 2009 et 2010. | Eurostat, 2013 |
| Population | 6,283,541 habitants, soit 9.7% de la population française au 1 ^{er} janvier 2012. Le taux de natalité annuel entre 1999 et 2010 (13.2‰) est supérieur à la moyenne française (13.0‰) et le taux de mortalité annuel (7.8‰) est inférieur à la moyenne française (8.7‰). Entre 1999 et 2010, la région présente un taux de variation annuel moyen de 0.9%, illustrant son attractivité (la moyenne française sur cette période étant de 0.7%). | INSEE, 2013 |
| Taux d'activité | 72.4% des 15-64 ans en 2012 (hommes: 77.1% et femmes: 67.9%), comparé à 70.7% en France. Les femmes représentent 47.4% des actifs de 15 à 64 ans, comparé à 47.8% en France. | Eurostat, 2013 |

| Indicateur | Situation en Rhône-Alpes | Source |
|-------------------------|--|-------------|
| Taux d'emploi | 66.0% des 15-64 ans en 2010 (hommes: 70.0% et femmes: 62.0%), comparé à 63.3% en France. | INSEE, 2013 |
| Emploi salarié marchand | 1.638 millions de salariés, soit 10.6% du total France (2013T2) (avec une variation annuelle négative de -0.4% en Rhône-Alpes, comparé à -0.9% en France). | INSEE, 2013 |
| Taux de chômage | 9.3% en Rhône-Alpes comparé à 10.5% en France (2013T3). | INSEE, 2013 |

Source: Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE), Eurostat, 2013, 2014.



Source: Conseil Régional de Rhône-Alpes, 2013.

Avec un territoire de 43,698 km², la région Rhône-Alpes est la deuxième plus grande région de France métropolitaine après la région Midi-Pyrénées et avant l'Aquitaine. La région Rhône-Alpes est divisée en 8 départements : l'Ain, l'Ardèche, la Drôme, l'Isère, la Loire, le Rhône, la Savoie et la Haute-Savoie. Lyon, la capitale régionale est située dans le département du Rhône. La région contient également deux autres grands pôles urbains, à savoir Grenoble (en Isère) et Saint-Etienne (dans la Loire).

a) Présentation de l'environnement économique et politique

Cette section présente les données macroéconomiques et démographiques clés de la région Rhône-Alpes.

Contexte politique

Le territoire français est divisé en 27 régions ; 22 régions constituent la France métropolitaine et 5 régions sont situées en outre-mer. Suite aux Actes I et II de la politique de décentralisation (respectivement en 1982-1983 et 2005), les régions ont gagné en autonomie vis-à-vis de l'Etat. Au regard des discussions entamées en 2013 et portant sur l'Acte III du processus de la décentralisation, les administrations territoriales et notamment les Conseils Régionaux, disposeront à l'avenir d'un champ de compétence accru. Les Conseils Régionaux français sont actuellement

responsables du développement des Programmes Opérationnels pour les Fonds européens, ainsi que de la gestion des Fonds de l'Union Européenne.

Le Conseil Régional est également responsable de la gestion du budget régional. Ce dernier était de EUR 2.46md en 2013 en Rhône-Alpes, soit le second budget le plus important du pays après l'Ile-de-France (EUR 4.73md). Pour 2014, le Conseil Régional de la région Rhône-Alpes a voté un budget primitif d'un montant de EUR 2.45md, représentant une diminution de EUR 15m (à titre de comparaison, le budget de la région Ile-de-France pour 2014 est de EUR 4.78md).

Le Conseil Régional comprend 157 membres élus pendant 6 ans au suffrage universel direct. Les conseillers régionaux élisent le Président du Conseil Régional qui exerce le pouvoir exécutif dans la région. L'actuel Président du Conseil Régional est Jean-Jack Queyranne. Les prochaines élections régionales se tiendront en 2015.

Données macroéconomiques

Pendant les années 1990, la croissance de la région a été supérieure à la moyenne nationale, en grande partie grâce à son activité industrielle. Cette tendance s'est ralentie au cours de la période 2000-2007, quand le commerce a commencé à prendre une place plus importante dans l'économie régionale et s'est affirmé comme moteur de croissance, au détriment de l'industrie (INSEE, 2013). Ces deux moteurs de l'économie régionale - l'industrie et le commerce - ont été durement affectés par la crise depuis 2008 et la région Rhône-Alpes a connu une réduction de son PIB de 3.0% en 2009, en comparaison des -2.6% pour la France métropolitaine et des -1.2% en région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA). Entre les années 2008 et 2009, le nombre de petites entreprises et d'entreprises de taille moyenne s'est réduit alors que le nombre de micro-entreprises a augmenté¹⁷. En comparaison avec les trois autres régions moteurs de l'Europe, la région Rhône-Alpes a été moins durement touchée : la région Bade-Wurtemberg a connu une réduction de son PIB de 7.5% en 2009, la Catalogne une réduction de 3.8% et la Lombardie une réduction de 4.3%.

Depuis 2009, la situation de la région Rhône-Alpes s'est redressée. En 2010, le PIB de la région a augmenté de 2.5% pour atteindre EUR 186md, soit 9.6% du PIB français, comme présenté dans la Table 6 ci-dessous. Ainsi, la région Rhône-Alpes est la deuxième région la plus riche de France, après l'Ile-de-France et devant la région PACA. A l'échelle européenne et en comparaison des autres moteurs de l'Europe, la région Rhône-Alpes se situe en quatrième position en termes de PIB en 2010. En termes de PIB par habitant, la région Rhône-Alpes présente le même positionnement avec EUR 26,400 par habitant à parité de pouvoir d'achat, se

¹⁷ Selon les données de l'INSEE de 2011, entre 2008 et 2009, les petites entreprises ont diminué passant de 18,327 à 17,947, et les entreprises de taille moyenne ont diminué passant de 2,961 à 2,879, tandis que les micro-entreprises ont augmenté passant de 347,053 à 367,885.

positionnant après le Bade-Wurtemberg et la Lombardie avec chacun plus de EUR 32,000 par habitant et la Catalogne (avec EUR 26,600).

En 2010, le PIB rhônalpin a augmenté de 2.5%, c'est-à-dire davantage que la moyenne française de 2.0% (Eurostat, 2013). Cette croissance particulièrement positive s'explique par le dynamisme de la région de Lyon, l'augmentation de l'activité dans le secteur tertiaire (notamment le secteur tertiaire non-marchand et les sciences), ainsi qu'une augmentation de l'emploi.

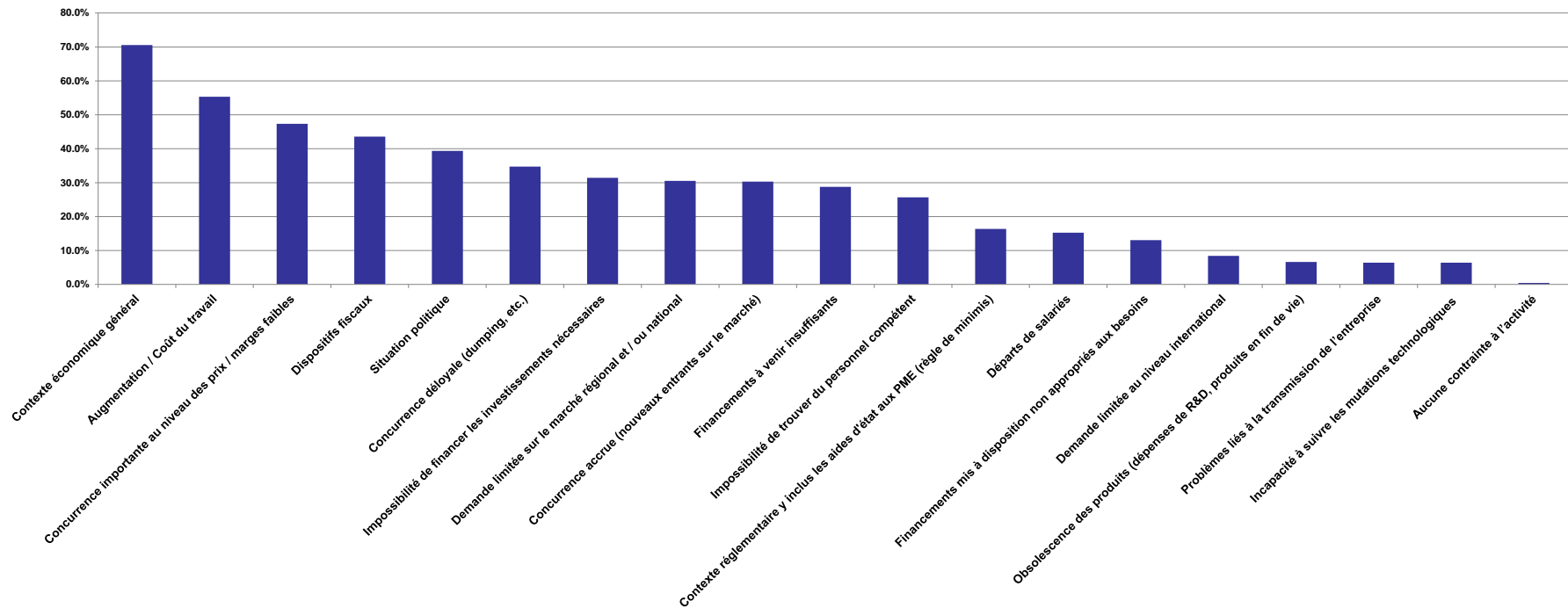
En 2011, la région se révèle ainsi être l'une des régions européennes les moins affectées par les difficultés économiques rencontrées pendant le second trimestre 2011 (Eurostat, 2011). Par conséquent, le nombre de PME dans la région a augmenté depuis 2011, démontrant ainsi la résilience des entreprises existantes et la capacité de l'économie rhônalpine à offrir des conditions favorables à une économie pérenne, à l'entrepreneuriat et à la création d'entreprises.

Malgré le fait que l'économie régionale se soit remise assez vite de la récession de 2009, les PME restent préoccupées par le contexte économique global, selon l'enquête conduite par le présent rapport AFMA. Plus spécifiquement, à court-terme (<1 an), les PME en Rhône-Alpes considèrent que les facteurs principaux qui pourraient potentiellement limiter leur activité sont le contexte économique global, les coûts de la main-d'œuvre et une concurrence accrue (Figure 2). Les PME considèrent que ces mêmes facteurs peuvent également limiter leur activité à moyen-terme (entre 1 et 3 ans) et à long-terme (entre 3 et 5 ans).

Cette préoccupation pour l'avenir est renforcée par le risque de faillite que les PME ont ressentie pendant les trois dernières années. Comme indiqué par l'étude sur le Plan PME¹⁸ de la région Rhône-Alpes, actuellement conduite à l'initiative des universités locales et lancée par le Conseil Régional en 2011, 20% des PME ont perçu un risque de faillite pendant les trois dernières années. La raison principale avancée par les PME pour expliquer la perception de ce risque, est leurs difficultés financières rencontrées durant les années 2011-2013 (Etude sur le Plan PME, 2014). Ces difficultés financières perçues par les PME dans la région sont détaillées et analysées dans le présent rapport AFMA.

¹⁸ L'étude évaluant le Plan pour les PME est établie par le Conseil Régional de Rhône-Alpes (voir la Section 4.2 pour plus de détails sur le Plan PME). L'étude est actuellement conduite par Coactis, l'Université Lyon 2, l'Université Lyon 3 et l'Université de Saint-Etienne.

Figure 2: Facteurs pouvant limiter l'activité économique des PME en région Rhône-Alpes à court-terme (jusqu'à un an)¹⁹



Source: PwC, Enquête en ligne adressée aux PME de la région Rhône-Alpes, 2014.

¹⁹ Le nombre de PME ayant répondu: 452.

Investissements Direct à l'Etranger

En 2010, la région Rhône-Alpes était la deuxième région française la plus attractive pour les Investissements Directs à l'Etranger (IDE). En effet, 18% des projets français ayant reçu des fonds proviennent de l'étranger en 2010 étaient localisés en région Rhône-Alpes²⁰ (Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale - CCIR, 2012).

Selon la Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale, en 2010, la région accueillait 4,600 entreprises appartenant à des groupes étrangers, représentant 12.4% de l'ensemble des entreprises ayant une activité dans la région. Deux tiers des capitaux étrangers investis dans la région proviennent de Suisse et de l'Union Européenne, plus particulièrement d'Allemagne, du Royaume-Uni, d'Italie et de Suède. Toutefois, le principal pays investisseur se révèle être les Etats-Unis, représentant 800 entreprises et 20% de l'emploi des entreprises à capitaux étrangers. Parmi les entreprises à capitaux étrangers en région Rhône-Alpes, les micro-entreprises et les petites entreprises représentent un attrait pour les investisseurs étrangers, prouvant que les PME de la région sont compétitives et attractives. En effet, une entreprise à capitaux étrangers dispose en moyenne de 47 employés (Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale, 2012). De plus, un tiers des entreprises à capitaux étrangers dispose de cinq employés ou moins et 30% emploient entre 5 et 50 employés. La majorité des entreprises à capitaux étrangers capables d'attirer des investissements sont ainsi de taille plutôt petite. Enfin, 1% des entreprises ayant des capitaux étrangers emploient plus de 500 salariés.

Entre 2000 et 2010, les IDE dans la région ont augmenté de 13% en termes d'entreprises et de 6% en termes d'emploi. De manière plus spécifique, entre 2008 et 2010, 364 entreprises rhônalpines ont été créées ou acquises au moyen de capitaux étrangers (CCIR, 2012). Parmi elles, 34% opéraient dans le secteur des services (notamment dans la recherche et le développement (R&D) et les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)) et 33% dans le commerce. Ce dernier secteur a supplanté le secteur de l'industrie (31% des IDE) qui était auparavant le secteur régional le plus attractif pour les capitaux étrangers.

Le secteur de l'industrie demeure pour autant attractif pour les Investissements Directs à l'Etranger qui concernent traditionnellement les grandes entreprises. En 2010, 30% des emplois de ce secteur étaient concentrés dans des entreprises à capitaux étrangers. Cette proportion est même plus importante pour certains sous-secteurs, tels que le transport et les matériaux (60.9% des emplois), la fabrication de produits TIC et électroniques (58.3% des emplois) et la fabrication de machines et d'équipements (57.3%). Les secteurs de la fabrication de produits minéraux et non-métalliques (35.3% des emplois), de la chimie (31% des emplois) et de l'industrie

²⁰ "Coup de Projecteur" Edition numéro 7 (2012). Chambre de Commerce et d'Industrie de Rhône-Alpes, Services études économiques et informatiques, Janvier 2012.

pharmaceutique (32.7% des emplois) sont également très attractifs pour les capitaux étrangers.

En termes d'emplois, les entreprises à capitaux étrangers des secteurs du commerce et des services représentent respectivement 12.4% et 5.9% des emplois régionaux. Les IDE en Rhône-Alpes connaissent ainsi une réorientation en faveur des secteurs à plus forte valeur ajoutée et à plus fort potentiel tout en tirant profit des secteurs industriels dans lesquels les entreprises de la région sont reconnues. Cette réorientation peut se lire dans les choix d'investissement dans les nouvelles entreprises : 17% des créations dans les technologies vertes et les énergies renouvelables disposent de capitaux étrangers, tout comme dans les TIC (13% des créations) et la santé (11%).

Enfin, les entreprises à capitaux étrangers sont particulièrement actives dans l'exportation ; représentant 60% des principaux exportateurs de la région (CCIR, 2012).

Echanges commerciaux

En 2011, les exportations de la région Rhône-Alpes représentaient près de EUR 48md, avec une augmentation de 12% depuis 2010, soit 11.4% des exportations de France métropolitaine (INSEE, 2013). La région demeure derrière l'Île-de-France en termes de contribution à l'exportation (plus de 17% en 2010 et en 2011). Les départements du Rhône et de l'Isère contribuent pour plus de la moitié de ces exportations régionales et 60% des exportations se tournent vers l'Allemagne, le premier partenaire commercial de la région, puis vers l'Italie et l'Espagne (INSEE, 2013). La région commerce également avec les États-Unis, l'Asie et l'Afrique. Les principaux biens exportés sont : les équipements mécaniques, le matériel électrique, électronique et informatique, les produits des Technologies de l'Information (TI) ainsi que les produits de la chimie et de la plasturgie.

Les PME de la région semblent avoir une forte présence sur les marchés étrangers et représenter une forte part dans les exportations régionales.

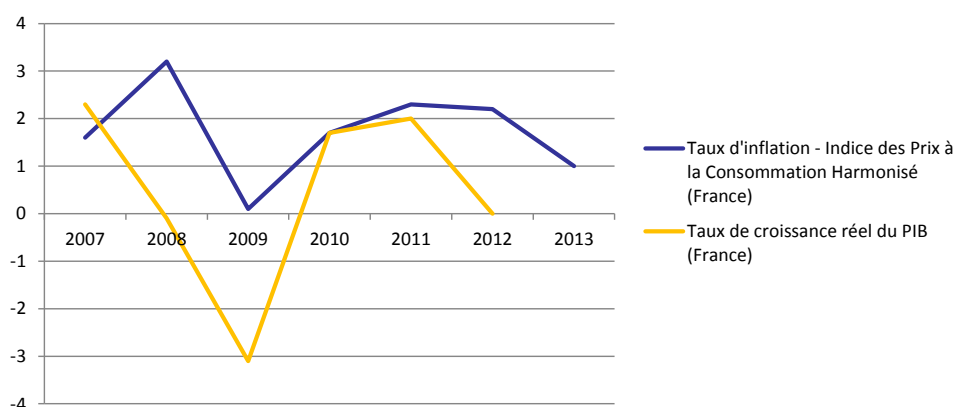
Selon le bureau des douanes, en 2010, les PME représentaient 41.5% des exportateurs²¹. Elles étaient particulièrement actives dans les départements de l'Ain (65.2% des exportations), de l'Ardèche (52%), et de la Haute-Savoie (49.4%). Dans les départements de la Savoie, de l'Isère et de la Loire, la part des exportations des entreprises plus grandes était particulièrement importante avec respectivement 67.4%, 61.5% et 50.4%. Dans ces trois départements, la part des exportations des PME représente respectivement 19.8%, 29.2% et 45.6%. Dans les départements de la Drôme et du Rhône, les exportations des PME représentaient respectivement 38.7% et 38.2%.

²¹ Bureau des douanes (2010). Chiffres d'exportation, matériel militaire exclu.

Inflation

En 2013, l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé (IPCH) en France était de 1%. Il était de 2.2% en 2012 et de 2.3% en 2011. Comme illustré dans la Figure 3 ci-après, le taux d'inflation en France a très fortement diminué entre 2008 et 2009 pour être finalement nul. Depuis 2009, l'inflation a progressivement augmenté jusqu'en 2011 (en raison des actions de l'Eurosystème pour lutter contre la déflation en 2010-2011) pour atteindre 2.3% ; avant de connaître un nouveau déclin entre 2012 et 2013. Ces fluctuations ne sont pas excessives et sont en lien avec les évolutions observées à l'échelle européenne.

Figure 3: Indice des Prix à la Consommation Harmonisé et taux de croissance du PIB annuels en France



Source: Eurostat, Analyse PwC, 2014.

En ce qui concerne les perspectives à court-terme, les projections actuelles prévoient une inflation très faible dans un futur proche²² selon la Banque de France. Ceci est aussi confirmé par l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE), qui estime que l'inflation sera en augmentation avant la mi-juin 2014, mais à un taux moyen. Les principales raisons à la légère augmentation de l'inflation sont une hausse de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) à partir du 1^{er} janvier 2014 (passant de 19.6% à 20% pour le taux standard et de 7% à 10% pour le taux intermédiaire), une hausse prochaine des prix des télécommunications et une hausse annuelle des prix de l'énergie (INSEE, 2014). L'inflation globale en France a été alignée sur les taux de croissance et ne constitue pas une cause de préoccupation pour les PME.

Cependant, les augmentations de TVA ont toujours des répercussions lourdes pour les entreprises et particulièrement les PME dans le secteur tertiaire. Depuis la période de récession économique, les entreprises sont plus souvent réticentes à augmenter

²² Banque de France (2013). Article de Christian Noyer, Gouverneur de la Banque de France publié dans le Journal de Wall Street – 21 Novembre 2013.

les prix à la charge des consommateurs, faisant le choix d'absorber le coût elles-mêmes, ce qui peut avoir des répercussions négatives sur leur trésorerie.

Taux d'intérêt

Traditionnellement, la France a eu un système financier fort permettant aux banques françaises de bénéficier de la liquidité des marchés internationaux et de transférer des taux d'intérêt bas aux entreprises. Cette tradition a permis au marché financier de continuer à fournir de la liquidité aux entreprises françaises malgré la crise internationale et malgré la perte du triple AAA de l'économie française (et des banques) par les plus grandes agences de notation.

Au cours de l'année 2013, les taux d'intérêt étaient particulièrement bas en France²³ : entre 1.76% et 1.99% pour les nouveaux crédits hors découvert à maturité de moins d'un an et entre 1.85% et 2.02% pour les découverts bancaires. Avec ces taux, la France se situe sous la moyenne de la zone euro (2.28% en novembre 2013 selon la Banque Centrale Européenne (BCE)). À partir de novembre 2013, les taux français sont plus hauts qu'en Allemagne (1.70%), mais plus bas qu'en Italie (2.76%) et qu'en Espagne (3.48%)²⁴.

S'agissant du crédit aux PME, les taux pratiqués en France sont plus élevés que pour l'ensemble des entreprises (2.12% en novembre 2013, comparé à 1.87% au 1^{er} novembre 2013), car ils sont liés aux risques évalués par les banques et les pratiques bancaires standards. Ils demeurent toutefois bien inférieurs aux taux moyens pratiqués dans la zone euro (3.84% au cours du même mois)²⁵, en Allemagne (2.99%), en Italie (4.36%) et en Espagne (4.93%).

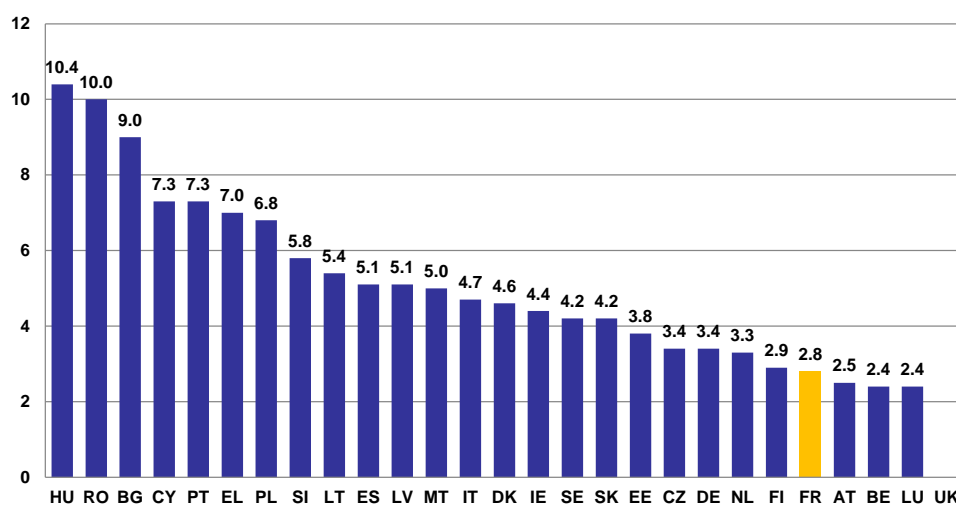
La Figure 4 et la Figure 5 ci-dessous présentent les taux d'intérêt pratiqués dans l'Union Européenne entre janvier et septembre 2012. La France a enregistré des taux d'intérêt bas, ce qui constitue un atout pour les entreprises françaises et en particulier les PME, puisqu'ils permettent un coût de financement moindre que dans les autres pays européens.

²³ Les informations sur les taux d'intérêt au niveau régional n'est pas disponible.

²⁴ Données de la Banque Centrale Européenne – taux d'intérêt appliqué en Novembre 2013 par les Institutions Financières Monétaires de la zone euro (09/01/2014).

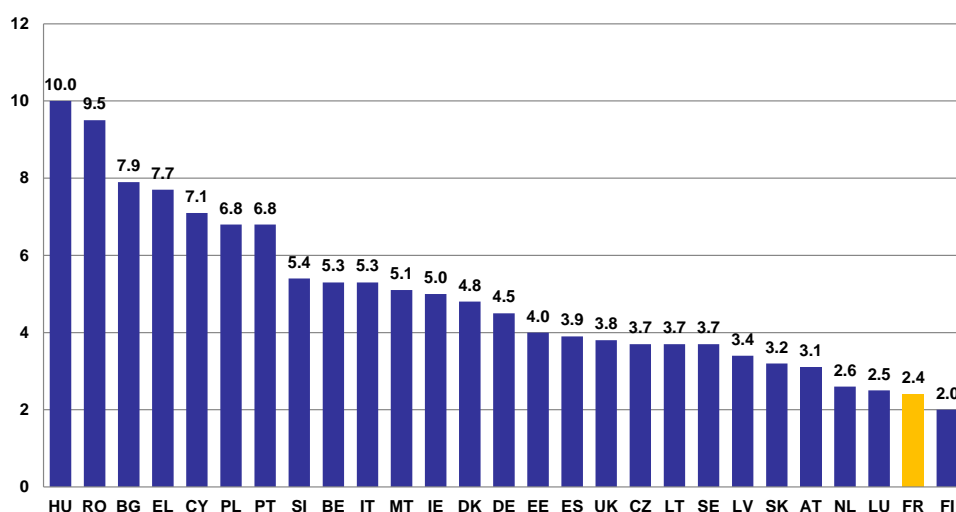
²⁵ Crédits à taux variables inférieurs à 1 million d'euros et dont la période de fixation initiale du taux est inférieure à 1 an.

Figure 4: Taux d'intérêt des crédits jusqu'à 1 million d'euros dans l'UE en 2012 (de janvier à septembre)



Source: Commission Européenne, 2013.

Figure 5: Taux d'intérêt des découverts dans l'UE en 2012 (de janvier à septembre)



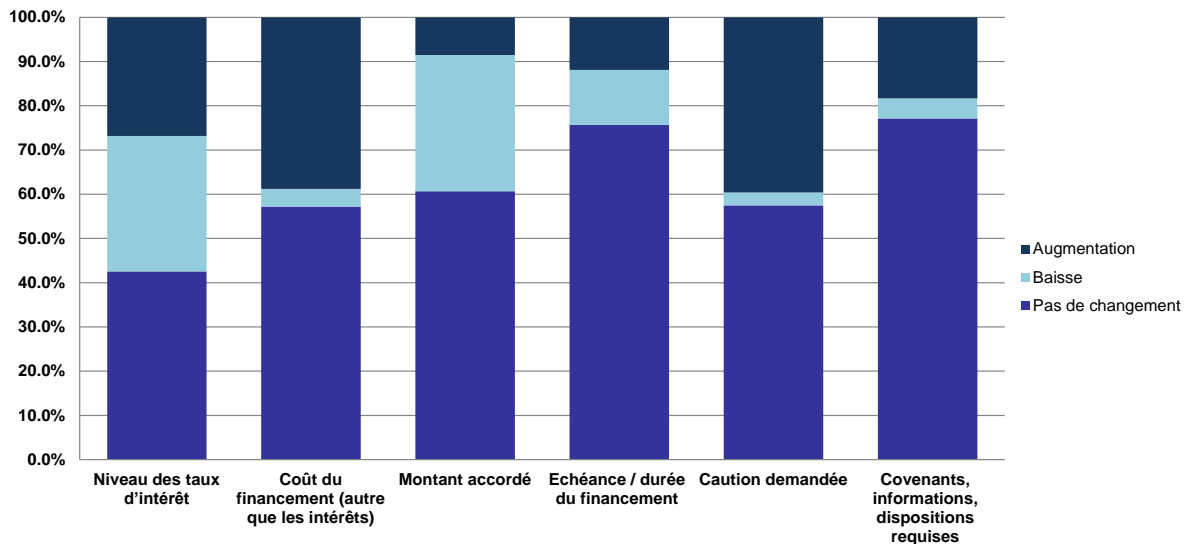
Source: Commission Européenne, 2013.

Les taux bas sur l'ensemble de la zone euro (à l'exception du Portugal) s'expliquent en partie par le faible taux de refinancement de la BCE (0.75% en juillet 2012, 0.50% en mai 2013 et 0.25% depuis novembre 2013) ainsi que les taux interbancaires faibles qui facilitent le financement et refinancement entre les banques.

Les PME en France profitent de faibles taux d'intérêt et la France reste un pays avec un système bancaire désireux de soutenir et financer les PME. Les représentants du secteur bancaire en région Rhône-Alpes affirment que la situation de la région est très semblable à la situation française. Les PME régionales profitent aussi de faibles taux d'intérêt fournis par les banques. Comme illustré dans la Figure 6 ci-dessous, les

PME de la région Rhône-Alpes ont perçu en décembre 2013 une évolution des taux d'intérêt à 12 mois stable voire en baisse. D'une manière générale, les PME ne ressentent pas de changement dans leurs conditions d'accès au financement dans la région. Ceci est un signe que les faibles taux obtenus par les banques en France sur les marchés interbancaires sont transférés à l'économie réelle, aux entreprises et notamment aux PME.

Figure 6: Perception des changements des conditions financières au cours des 12 mois en décembre 2013 par les PME de la région Rhône-Alpes²⁶



Source: PwC, Enquête en ligne adressée aux PME de la région Rhône-Alpes, 2014.

b) Présentation de la démographie régionale

En 2012, la région Rhône-Alpes comptait 6.3 millions d'habitants, soit 9.7% de la population française (INSEE, 2013). C'est la deuxième région la plus peuplée de France, après l'Île-de-France (11.5 millions) et avant la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (4.9 millions). A l'échelle européenne, la région Rhône-Alpes représente 1.2% de la population et se révèle ainsi comparable à la Catalogne en Espagne (7.3 millions), la Flandre en Belgique (6.4 millions) et l'Hesse en Allemagne (6 millions). (Eurostat, 2013). De plus, entre 2006 et 2012, la région a gagné en moyenne 52,000 habitants. C'est une forte indication de l'attractivité de la région, constituant un réservoir de main d'œuvre pour les PME et les autres entreprises de la région. L'INSEE estime par ailleurs que la région aurait gagné près de 54,000 habitants entre 2012 et 2013.

Age de la population

En 2012, la population âgée de moins de 20 ans représentait 25.4% de la population, plaçant ainsi la région Rhône-Alpes parmi les plus jeunes au sein des

²⁶ Le nombre de PME ayant répondu : 266.

régions européennes comparables : cette population représentait 23.0% en PACA, 20.5% en Catalogne, 19.5% dans le Bade-Wurtemberg et 18.6% en Lombardie (Eurostat, 2013). La région Rhône-Alpes est également plus jeune que la moyenne européenne ; les moins de 20 ans représentant 21.1% de la population de l'EU-27 en 2012.

A l'image de l'Union Européenne, la région Rhône-Alpes suit toutefois la tendance du vieillissement de sa population : la population des 65 ans et plus a augmenté de 2.5% entre 2011 et 2012 ; représentant 16.6% de la population régionale totale en 2012. La région demeure toutefois sous la moyenne européenne : les 65 ans et plus représentant 17.8% de la population de l'UE-27 en 2012. (Eurostat, 2013).

Répartition géographique de la population

Le recensement effectué en 2011 par l'INSEE a révélé que 88% des rhônalpins vivent au cœur ou à la périphérie des principaux pôles urbains (60% vivent dans les grands pôles urbains). De plus, sept villes dépassent les 100,000 habitants dans la région, la plus importante étant Lyon qui comprend 1.3 millions d'habitants. L'aire urbaine de Lyon qui regroupe 514 communes sur quatre départements (Rhône, Isère, Ain et Loire) représente 35% de la population régionale. De plus, la couronne périurbaine de Lyon connaît une croissance rapide de 1.4% par an alors que l'agglomération de Lyon (le pôle urbain qui regroupe 130 communes) voit sa population croître de 0.8% par an. (INSEE, 2014). En considérant les départements, la population rhônalpine se concentre dans le Rhône et l'Isère ; comme illustré dans la table ci-après.

Table 7: Nombre d'habitants par département en 2011 en région Rhône-Alpes

| Département | Population | Pourcentage en Rhône-Alpes |
|--------------|------------|----------------------------|
| Ain | 603,827 | 9.6% |
| Ardèche | 317,277 | 5.0% |
| Drôme | 487,993 | 7.8% |
| Isère | 1,215,212 | 19.3% |
| Loire | 749,053 | 11.9% |
| Rhône | 1,744,236 | 27.8% |
| Savoie | 418,949 | 6.7% |
| Haute-Savoie | 746,994 | 11.9% |

Source: INSEE, 2014.

Population active

En 2012, le taux d'activité des 15-64 ans était de 72.44% (77.1% pour les hommes et 67.9% pour les femmes). Ce taux est beaucoup plus élevé que la moyenne nationale sur la même année : 70.7%. De plus, les femmes représentaient 47.4% des

actifs de 15 à 64 ans en Rhône-Alpes, soit un niveau inférieur à la moyenne nationale de 47.8% (Eurostat, 2013).

Ce taux d'activité est légèrement supérieur à celui de l'Île-de-France (72.37%) et plus nettement supérieur à celui de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (69.14%). Toutefois, à l'échelle européenne, la région Rhône-Alpes présente un taux d'activité moindre que deux régions allemandes comparables, la Bavière (79.04%) et le Bade-Wurtemberg (78.41%), ainsi que la Catalogne (77.07%) mais se révèle supérieur à celui de la Lombardie (69.98%).

En termes de formation, la région disposait en 2012 de près de 958,000 personnes employées disposant d'un diplôme de premier ou de deuxième cycle de l'enseignement universitaire, représentant 36.2% de l'emploi dans la région. Cette proportion est inférieure à celle de l'Île-de-France (45.7% de l'emploi) et légèrement inférieure à celle de la région PACA (36.3% de l'emploi) ; mais supérieure à celle au niveau national : 35.4% de l'emploi (Eurostat, 2013). Ceci permet la constitution d'un réservoir d'employés qualifiés pour les PME de la région. Ces dernières pouvant en profiter de manière adéquate ; en effet, comme le décrit la section suivante, les PME rhônalpines représentent plus de deux-tiers des emplois de la région.

4.2 Environnement des PME en Rhône-Alpes

La section suivante présente l'environnement des PME dans la région, et notamment :

- Les caractéristiques principales des PME rhônalpines ;
- La création d'entreprises dans la région ;
- Les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire, du tourisme et de l'économie sociale et solidaire ;
- L'innovation en Rhône-Alpes ; et
- Le rôle des réseaux et acteurs de terrain pour le développement des PME.

a) Caractéristiques des PME en Rhône-Alpes

La région Rhône-Alpes dispose d'une population de PME importante qui représente environ 10% du paysage français, en termes de nombre d'entreprises et d'employés. Par ailleurs, les PME rhônalpines emploient 68% des salariés de la région, ce qui est supérieur à la moyenne européenne de 66.7% en 2011 (Eurostat, 2014).

En 2011, 99.9% de l'ensemble des entreprises dans la région étaient des PME (soit 418,838 entreprises) (Table 8). Plus particulièrement, 94.6% des entreprises sont des micro-entreprises. Parmi ces micro-entreprises, 289,054 entreprises (c'est-à-dire 68.9% des entreprises de la région) ne sont constituée que de leur patron, et n'ont donc aucun salarié (Table 12).

Chacune des trois catégories de PME (micro-entreprises, petites entreprises et entreprises de taille moyenne) représente entre 21% et 26% des employés.

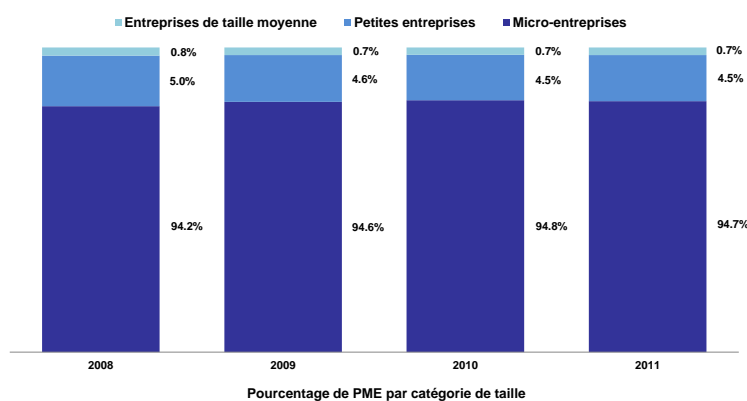
Table 8: Distribution des PME par taille d'entreprise et nombre d'employés en région Rhône-Alpes

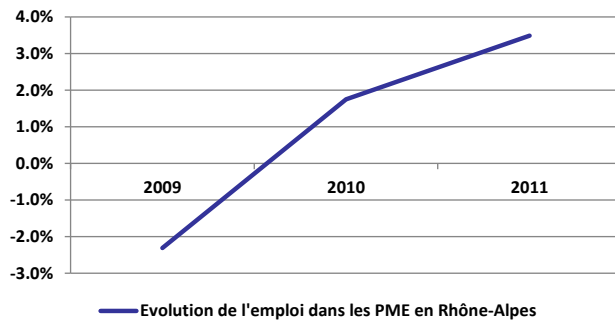
| | Nombre d'entreprises | | | | Nombre d'employés | | | |
|--|----------------------|----------------|------------------|-----------------------|-------------------|----------------|-------------------|-----------------------|
| | Rhône-Alpes | | France | | Rhône-Alpes | | France | |
| | Nombre | % sur total RA | Nombre | % RA sur total France | Nombre | % sur total RA | Nombre | % RA sur total France |
| Micro-entreprises (0-9 employés) | 396,707 | 94.6% | 4,006,794 | 9.9% | 319,204 | 21.7% | 3,073,853 | 10.4% |
| Petites entreprises (10-49) | 19,020 | 4.5% | 173,069 | 11.0% | 375,816 | 25.6% | 3,420,817 | 11.0% |
| Entreprises de taille moyenne (50-249) | 3,111 | 0.7% | 29,058 | 10.7% | 305,114 | 20.8% | 2,857,005 | 10.7% |
| Total PME | 418,838 | 99.9% | 4,208,921 | 10.0% | 1,000,134 | 68.0% | 9,351,675 | 10.7% |
| Grandes entreprises | 552 | 0.1% | 5,970 | 9.3% | 469,771 | 32.0% | 6,265,994 | 7.5% |
| Total entreprises | 419,390 | 100% | 4,214,891 | 10.0% | 1,469,905 | 100% | 15,617,669 | 9.4% |

Source: INSEE, REE (Répertoire des entreprises et des établissements - Sirene), données 2011, Analyse PwC, 2014.

Le nombre total de PME en Rhône-Alpes est en augmentation en dépit de la crise. Le nombre de PME augmente depuis 2008: +5.5% en 2009, +5.2% en 2010 et +2.4% en 2011. Le nombre de PME au sein des trois catégories de taille est également en augmentation depuis 2008, à l'exception des petites entreprises et des entreprises de taille moyenne en 2009 (respectivement : -2.1% et -2.8%). Ceci illustre l'impact de la crise sur ces deux catégories en 2009. Une tendance similaire est observable pour l'emploi dans les PME sur la même période. Le nombre d'employés dans les PME de la région a connu une baisse de 2.5% en 2009, avant une augmentation de 1.8% en 2010 et une seconde augmentation de 3.5% en 2011 (Figure 7).

Figure 7: Distribution des PME par taille d'entreprise et évolution de l'emploi dans les PME entre 2008 et 2011

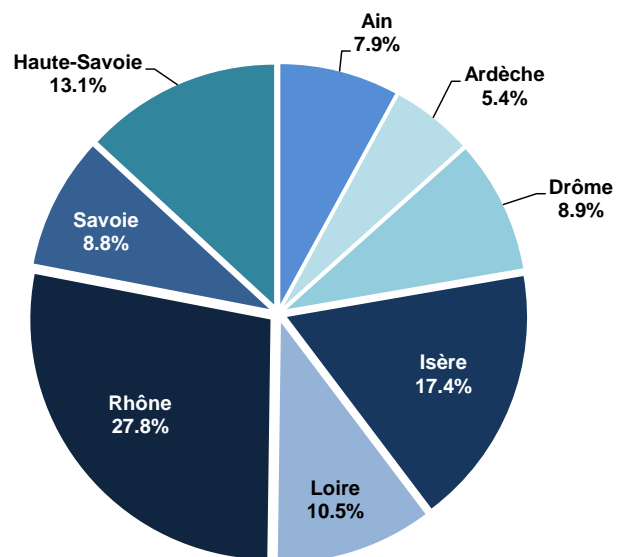




Source: INSEE, REE (Répertoire des entreprises et des établissements - Sirene), données 2011, Analyse PwC, 2014.

Les PME de la région se concentrent principalement sur deux départements. Le Rhône et l'Isère regroupent plus de 45% des entreprises de la région (Figure 8). Cette concentration s'explique par les principaux pôles urbains de la région (Lyon pour le Rhône et Grenoble pour l'Isère). La Haute-Savoie accueille également 13.1% des PME de la région, profitant de sa proximité avec Genève.

Figure 8: Distribution géographique des PME en Rhône-Alpes



Source: INSEE, REE (Répertoire des entreprises et des établissements - Sirene), données 2011, Analyse PwC, 2014.

Table 9: Nombre de PME par département entre 2008 et 2011 et évolution année par année

| Nombre d'entreprises | 2008 | 2009 | | 2010 | | 2011 | | |
|----------------------|----------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|-----------------|---------------------|
| | Nombre d'entreprises | Nombre d'entreprises | Evolution 2008-2009 | Nombre d'entreprises | Evolution 2009-2010 | Nombre d'entreprises | % sur total PME | Evolution 2010-2011 |
| Ain | 29,196 | 30,682 | 5.1% | 32,369 | 5.5% | 33,286 | 7.9% | 2.8% |
| Ardèche | 20,607 | 21,596 | 4.8% | 22,523 | 4.3% | 22,758 | 5.4% | 1.0% |
| Drôme | 32,889 | 34,859 | 6.0% | 36,301 | 4.1% | 37,236 | 8.9% | 2.6% |
| Isère | 63,451 | 67,821 | 6.9% | 71,741 | 5.8% | 73,071 | 17.4% | 1.9% |
| Loire | 40,312 | 41,574 | 3.1% | 43,152 | 3.8% | 43,967 | 10.5% | 1.9% |
| Rhône | 99,977 | 105,864 | 5.9% | 112,858 | 6.6% | 116,538 | 27.8% | 3.3% |
| Savoie | 33,473 | 35,106 | 4.9% | 36,519 | 4.0% | 36,932 | 8.8% | 1.1% |
| Haute-Savoie | 48,436 | 51,209 | 5.7% | 53,629 | 4.7% | 55,050 | 13.1% | 2.6% |
| Total PME | 368,341 | 388,711 | 5.5% | 409,092 | 5.2% | 418,838 | 100.0% | 2.4% |

Source: INSEE, REE (Répertoire des entreprises et des établissements - Sirene), données 2011, Analyse PwC, 2014.

Pour autant, si le Rhône connaît la plus forte croissance du nombre de PME en 2011 (+3.3%), tous les départements connaissent une croissance notable : l'Ain avec +2.8%, ainsi que la Drôme et la Haute-Savoie avec +2.6% chacun (Table 9). De plus, quatre secteurs regroupent 50% des entreprises : le commerce, la construction, l'agriculture et les activités spécialisées, scientifiques et techniques (Table 10 et Figure 9).

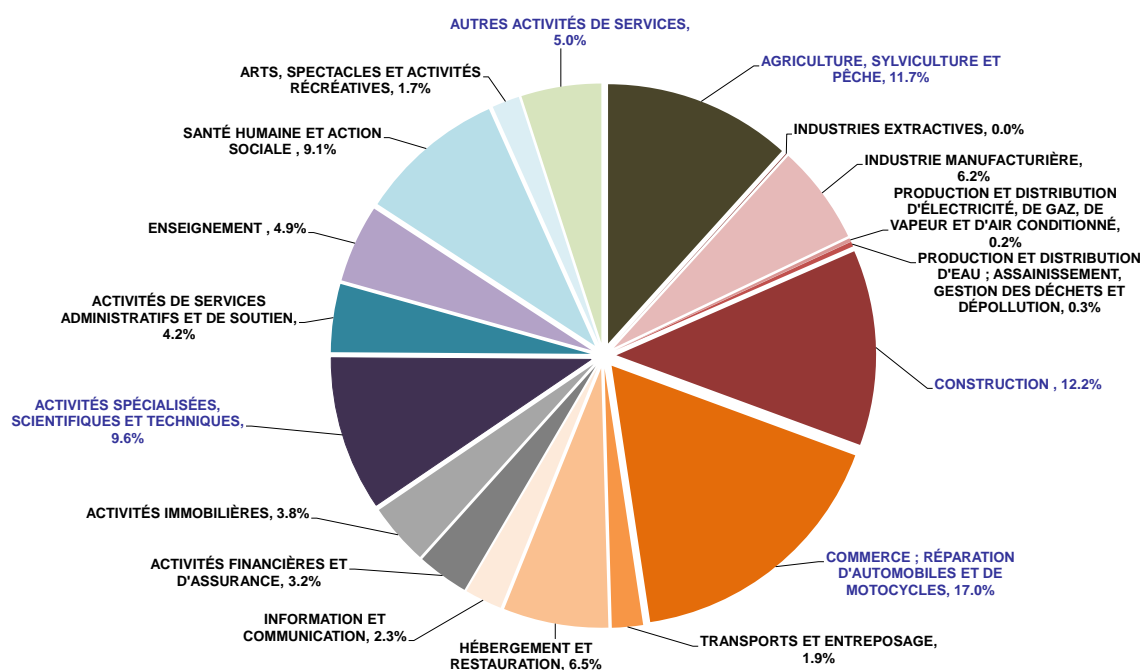
Table 10: Distribution des PME par secteur, taille d'entreprises et nombre d'employés en Rhône-Alpes

| Activité (secteur) | Nombre d'entreprises | | | | |
|---|----------------------|-------|----------|-----------|-------|
| | 0-9 | 10-49 | 50 - 249 | Total PME | % |
| A AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PÊCHE | 48,822 | 154 | 9 | 48,985 | 11.7% |
| B INDUSTRIES EXTRACTIVES | 138 | 47 | 3 | 188 | 0.0% |
| C INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE | 20,931 | 3,897 | 888 | 25,716 | 6.1% |
| D PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ, DE GAZ, DE VAPEUR ET D'AIR CONDITIONNÉ | 921 | 14 | 2 | 937 | 0.2% |
| E PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU ; ASSAINISSEMENT, GESTION DES DÉCHETS ET DÉPOLLUTION | 1,089 | 140 | 36 | 1,265 | 0.3% |
| F CONSTRUCTION | 47,888 | 2,942 | 256 | 51,086 | 12.2% |
| G COMMERCE ; RÉPARATION D'AUTOMOBILES ET DE MOTOCYCLES | 66,792 | 3,841 | 589 | 71,222 | 17.0% |
| H TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE | 6,840 | 935 | 270 | 8,045 | 1.9% |
| I HÉBERGEMENT ET RESTAURATION | 25,738 | 1,537 | 151 | 27,426 | 6.5% |
| J INFORMATION ET COMMUNICATION | 9,199 | 510 | 80 | 9,789 | 2.3% |
| K ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE | 13,082 | 330 | 50 | 13,462 | 3.2% |

| Activité (secteur) | Nombre d'entreprises | | | | |
|---|----------------------|---------------|--------------|----------------|---------------|
| | 0-9 | 10-49 | 50 - 249 | Total PME | % |
| L ACTIVITÉS IMMOBILIÈRES | 15,793 | 287 | 47 | 16,127 | 3.9% |
| M ACTIVITÉS SPÉCIALISÉES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES | 38,364 | 1,674 | 208 | 40,246 | 9.6% |
| N ACTIVITÉS DE SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE SOUTIEN | 16,516 | 1,072 | 191 | 17,779 | 4.2% |
| P ENSEIGNEMENT | 19,995 | 314 | 41 | 20,350 | 4.9% |
| Q SANTÉ HUMAINE ET ACTION SOCIALE | 37,043 | 869 | 239 | 38,151 | 9.1% |
| R ARTS, SPECTACLES ET ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES | 7,005 | 134 | 32 | 7,171 | 1.7% |
| S AUTRES ACTIVITÉS DE SERVICES | 20,551 | 323 | 19 | 20,893 | 5.0% |
| Total | 396,707 | 19,020 | 3,111 | 418,838 | 100.0% |

Source: INSEE, REE (Répertoire des entreprises et des établissements - Sirene), données 2011, Analyse PwC, 2014.

Figure 9: Distribution par secteur des PME en Rhône-Alpes



Source: INSEE, REE (Répertoire des entreprises et des établissements - Sirene), données 2011, Analyse PwC, 2014.

Comme déjà évoqué, l'industrie présente un secteur clé pour la région. Elle représente ainsi 17.4% de la valeur ajoutée dans la région en 2011. Cette proportion est bien supérieure à la moyenne des régions de province (14.9%) et à la totalité de la France métropolitaine (12.7%). La part des services marchands dans la valeur

ajoutée (53.5%) est pour sa part supérieure à la moyenne des régions (50.7% en moyenne) mais inférieure à la moyenne française (une fois inclus l'Ile-de-France)²⁷.

Table 11: Part des secteurs dans la valeur ajoutée en Rhône-Alpes

| Activité (secteur) | Valeur ajoutée brute par branche d'activité | | | | | |
|--|---|------------------------|--------------------|------------------------|-----------------------|------------------------|
| | Rhône-Alpes | | France de province | | France métropolitaine | |
| | 2011 | Evolution 2010-2011 | 2011 | Evolution 2010-2011 | 2011 | Evolution 2010-2011 |
| Agriculture | 1.1% | 3.4% | 2.6% | 3.4% | 1.8% | 3.4% |
| Industrie | 17.4% | 2.7% | 14.9% | 1.1% | 12.7% | 0.7% |
| Construction | 6.9% | 4.2% | 6.8% | 3.3% | 6.1% | 3.6% |
| Tertiaire marchand | 53.5% | 3.4% | 50.7% | 3.0% | 57.0% | 3.0% |
| Tertiaire non marchand | 21.1% | 3.0% | 25.0% | 3.0% | 22.4% | 3.0% |
| Total (en millions d'euros courant) | 172,755 | 3.2% | 1,212,009 | 2.8% | 1,756,063 | 2.8% |

Source: INSEE, Comptes régionaux base 2005.

Enfin, au sein des PME, les entreprises avec 0 salarié sont également en augmentation, tant en termes absolus qu'en proportion au sein des micro-entreprises (Table 12 et Figure 10).

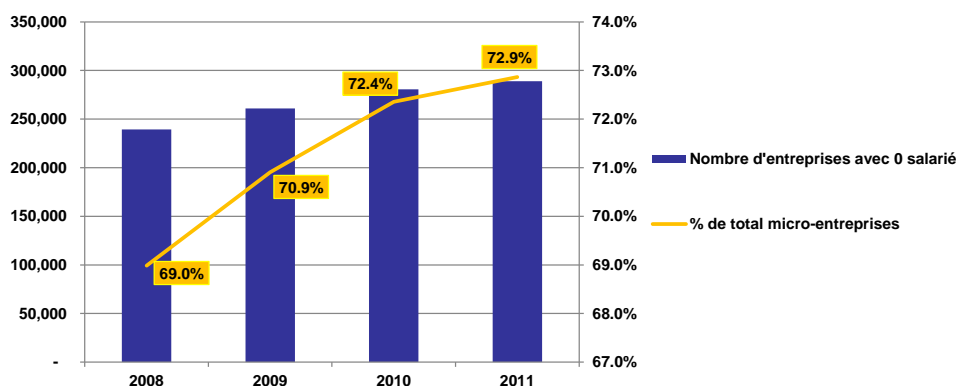
Table 12: Evolution du nombre d'entreprises à 0 salarié

| | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 |
|---|---------|---------|---------|---------|
| Nombre d'entreprises ayant 0 salarié | 239,421 | 260,856 | 280,644 | 289,054 |
| % des micro-entreprises | 69.0% | 70.9% | 72.4% | 72.9% |

Source: INSEE, REE (Répertoire des entreprises et des établissements - Sirene), données 2011, Analyse PwC, 2013.

²⁷ Ces données sur la valeur ajoutée ne comprennent pas uniquement les PME et incluent les entreprises de plus de 250 salariés. L'importance relative des PME dans chaque secteur permet toutefois d'utiliser les données sur la valeur ajoutée à des fins d'analyse sur la situation des PME en Rhône-Alpes.

Figure 10: Nombre d'entreprises ayant 0 salarié en Rhône-Alpes et proportion au sein des micro-entreprises



Source: INSEE, REE (Répertoire des entreprises et des établissements - Sirene), données 2011, Analyse PwC, 2013.

Selon les acteurs interviewés, cette augmentation s'explique par deux facteurs :

- En dépit de l'augmentation du PIB de la région, le taux de chômage demeure élevé (9.3% en 2013), ce qui motive les jeunes et les personnes au chômage à démarrer leur propre entreprise ;
- Le statut d'auto-entrepreneur, créé en 2008 par la loi de modernisation de l'économie du 8 Août 2008, facilite la création d'entreprise tout en imposant un seuil de chiffre d'affaires (EUR 32,600)²⁸ qui ne permet pas d'avoir des salariés.

b) Création d'entreprises en Rhône-Alpes

La table suivante présente les créations et les défaillances d'entreprises en Rhône-Alpes. La région est la troisième en termes de créations d'entreprises en France avec 55,984 créations d'entreprises en 2013, soit 10.7% des créations d'entreprises en France, après l'Île-de-France (133,565 créations soit 25.6% des créations d'entreprises en France) et la région Provence-Alpes-Côte d'Azur avec 58,408 créations, soit 11.2% des créations d'entreprises en France. En parallèle, la région Rhône-Alpes connaît une augmentation des défaillances d'entreprises, principalement en raison de la crise touchant le secteur industriel, clé pour la région.

²⁸ Le statut d'auto-entrepreneur est détaillé dans la Section 4.2.b), ce qui permet de le considérer comme l'un des principaux moteurs de la création d'entreprise en Rhône-Alpes.

Table 13: Indicateurs de créations et de défaillances d'entreprises en Rhône-Alpes

| Indicateur | Situation en Rhône-Alpes | Source |
|---|---|-------------|
| Création d'entreprises | 55,984 entreprises créées en 2013 (inclus auto-entrepreneurs) soit 10.7% des entreprises créées en France sur cette année. La création d'entreprises en Rhône-Alpes a connu une diminution de 1.6% en 2013, après une croissance de 1.0% entre 2011 et 2012. | APCE, 2014 |
| Défaillance d'entreprises (Dépôt de bilan et procédures de redressement judiciaire) | 6,339 entreprises défaillantes en 2012, soit 10.6% des entreprises défaillantes en France. Le nombre d'entreprises défaillantes a augmenté de 5.1% en Rhône-Alpes en 2012. | INSEE, 2013 |

La création d'entreprises en Rhône-Alpes a connu une augmentation depuis 2008. Si le nombre de créations d'entreprises a beaucoup augmenté en 2009 avec une croissance de 72.4%, en grande partie du fait de la création du statut d'auto-entrepreneur selon l'INSEE, cette évolution s'est par la suite ralentie en 2010, avant de connaître une forte diminution en 2011 (-10.5%). Ceci a conduit, à une stagnation du nombre de créations d'entreprises entre 56,000 et 57,000 entreprises par an dans la région.

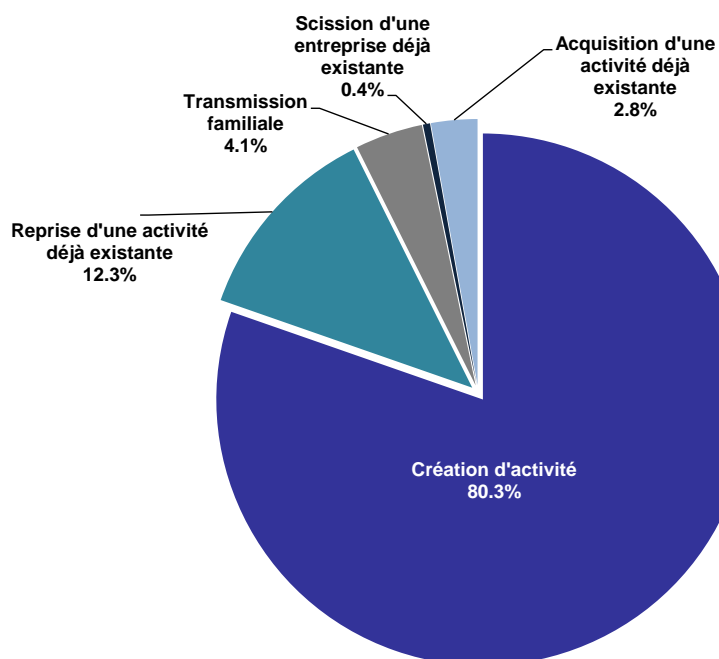
Table 14: Evolution du nombre d'entreprises créées en Rhône-Alpes entre 2008 et 2013

| | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 |
|------------------------------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Nombre d'entreprises créées | 33,929 | 58,485 | 62,942 | 56,350 | 56,922 | 55,984 |
| Evolution année par année | - | 72.4% | 7.6% | -10.5% | 1.0% | -1.6% |

Source: INSEE, Base de données SIRENE, APCE, 2014.

Utiliser la création d'entreprises comme une option pour le développement professionnel en région Rhône-Alpes est aussi confirmé par les réponses fournies par les PME dans l'enquête en ligne. Plus de 80.3% des PME qui ont répondu à l'enquête ont créé leur propre entreprise, plutôt que de reprendre une entreprise familiale ou d'acheter une activité existante. En région Rhône-Alpes, la motivation principale pour la création d'entreprises est l'indépendance (pour 63.2% de créateurs d'entreprises), l'esprit d'entreprise (42.9%) et l'augmentation du revenu (24.2%) (INSEE, APCE, Sine, 2010). C'est pourquoi 68.0% de créateurs d'entreprises dans la région Rhône-Alpes ont d'abord l'intention de sécuriser leur propre travail, avant de créer de l'emploi dans leur entreprise : seulement 20.1% des créateurs d'entreprises ont l'intention de créer une activité pour développer l'emploi dans la région. Ce premier objectif de protection du revenu est encore plus important parmi les chômeurs de la région Rhône-Alpes : 75.3% d'entre eux ont créé leur entreprise pour se garantir un emploi (INSEE, APCE, Sine, 2010). Ces facteurs de motivation ont également été confirmés lors des entretiens avec les représentants de PME, les pôles de compétitivité et les clusters.

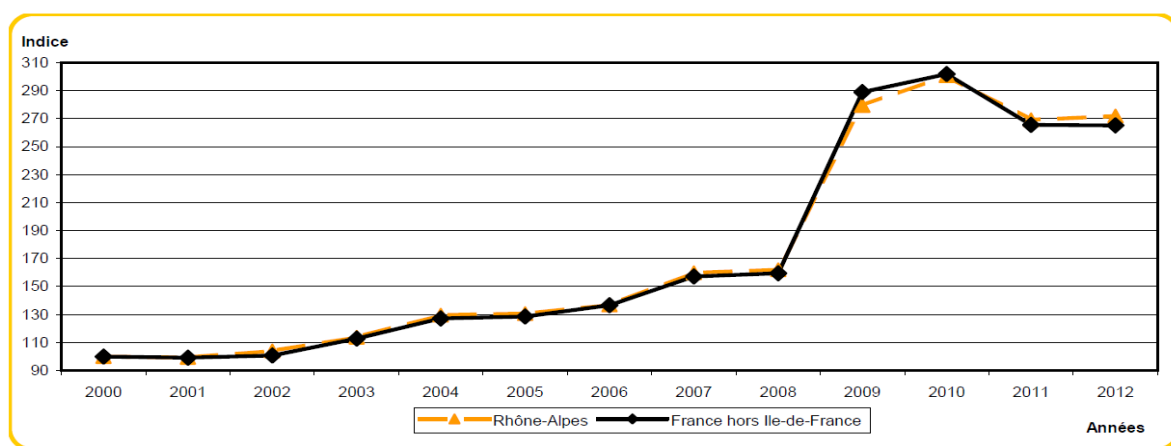
Figure 11: Origine des PME en région Rhône-Alpes²⁹



Source: PwC, Enquête en ligne adressée aux PME de la région Rhône-Alpes, 2014.

Comme présenté dans la figure ci-dessous, la création d'entreprises en Rhône-Alpes suit la tendance nationale depuis les années 2000, ce qui prouve que l'économie régionale est le miroir de l'économie nationale.

Figure 12: Evolution du nombre de créations d'entreprises entre 2000 et 2012 (indice base 2000=100)



Source: INSEE, Base de données SIRENE, APCE, 2014

La région Rhône-Alpes a par ailleurs connu l'explosion de l'auto-entrepreneuriat au même titre que le reste du pays. Ceci se vérifie tout particulièrement sachant que 53.8% des entreprises créées en 2012 avaient le statut d'auto-entrepreneur dans la

²⁹ Le nombre de PME ayant répondu: 472.

région. De plus, ce régime continue d'être apprécié par les entrepreneurs : ceci se lit au travers de la stabilisation du nombre de créations d'entreprises depuis 2011 et par la croissance du nombre d'auto-entreprises entre 2011 et 2012 en Rhône-Alpes (+6%).

Table 15: Evolution du nombre d'auto-entreprises créées en Rhône-Alpes

| | Nombre d'entreprises créées en 2012 sous le régime de l'auto-entrepreneur | Proportion d'auto-entrepreneurs parmi les entreprises nouvellement créées en 2012 | Evolution du nombre de créations d'auto-entreprises entre 2011 et 2012 |
|--------------------|---|---|--|
| Rhône-Alpes | 30,604 | 53.8% | 6.0% |

Source: INSEE, APCE, 2013.

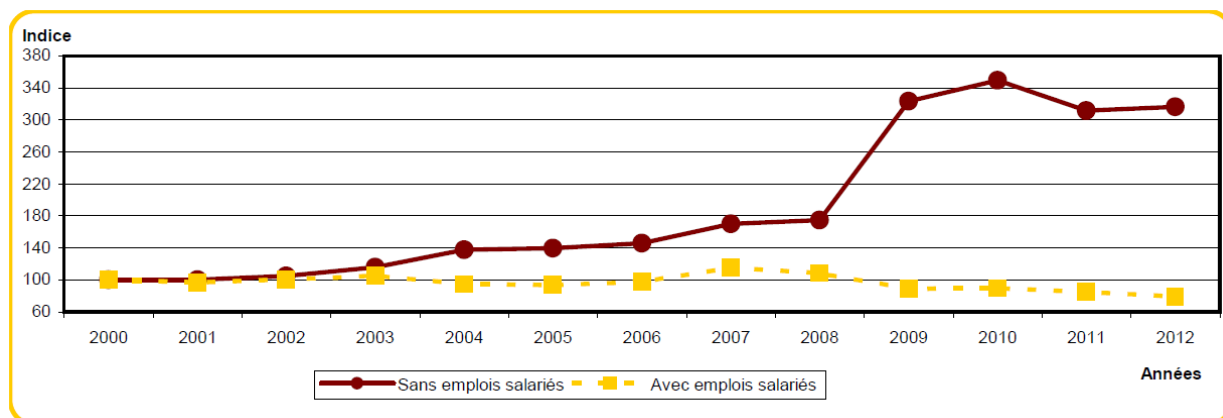
Au-delà du statut d'auto-entrepreneur, la création d'entreprises en Rhône-Alpes implique pour une très large majorité (94.5% des créations d'entreprises en 2012) l'absence de salarié ; et ce pour tout régime confondu. De plus, comme l'illustre la Figure 13, jusqu'en 2009, l'évolution des créations d'entreprises sans salarié se fait au détriment des créations avec emploi salarié. En effet, alors que les créations sans salarié connaissent une croissance limitée et stable jusqu'en 2009, année où leur nombre a beaucoup augmenté, les créations avec salariés étaient plutôt stables voire en augmentation en 2007 avant de connaître une forte diminution en 2009. Cette diminution s'est accentuée jusqu'en 2012. En effet, la création d'entreprise avec salariés se révèle beaucoup plus risquée en période de crise et d'incertitude économique. Ce contexte et le statut d'auto-entrepreneur sont favorables au développement de créations d'entreprises avec 0 salarié.

Table 16: Taille des entreprises créées en Rhône-Alpes en 2012

| | Nombre d'entreprises créées en 2012 | % des entreprises créées |
|---------------------------|-------------------------------------|--------------------------|
| 0 salarié | 53,824 | 94.6% |
| Emploi de salariés | 3,098 | 5.4% |
| 1 à 2 salariés | 2,441 | 4.3% |
| 3 à 5 salariés | 405 | 0.7% |
| 6 à 9 salariés | 129 | 0.2% |
| 10 salariés et plus | 123 | 0.2% |
| TOTAL | 56,922 | 100.0% |

Source: INSEE, APCE, 2013.

Figure 13: Evolution du nombre de créations d'entreprise entre 2000 et 2012 en Rhône-Alpes selon l'emploi de salariés au démarrage (Indice base 2000=100)



Source: INSEE, APCE, 2013.

Lors de la création d'entreprises, les entrepreneurs bénéficient de services offerts par différentes institutions, y compris des incubateurs (couveuses et boutiques de gestion). Ces institutions les aident dans leur développement et testent la fiabilité de leur projet ainsi que leur projection sur le marché (Union des couveuses, 2013) grâce à de la formation, de l'accompagnement et des tutorats (Réseau d'appui national aux entreprises, 2013).

c) Agriculture et secteur agro-alimentaire

Comme présenté précédemment dans la Table 11, l'agriculture³⁰ (exploitations agricoles) représentait 1.1% de la valeur ajoutée en Rhône-Alpes en 2011, soit EUR 1.9md (INSEE, 2014). Cette part dans la valeur ajoutée est inférieure à la moyenne nationale (1.8% pour la France métropolitaine) et plus faible que dans l'ensemble des régions de province ; où la moyenne est de 2.6%. Néanmoins, la valeur ajoutée en Rhône-Alpes suit la croissance en France métropolitaine et dans l'ensemble des régions (hors Ile-de-France) ; les trois ensembles ayant connu une croissance de 3.4% entre 2010 et 2011. Les PME du secteur de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche représentaient en 2011 :

- 11.7% des PME de la région, soit moins que pour la moyenne nationale qui est de 14.7% (INSEE, 2013) ;
- 1.1% des emplois salariés des PME de Rhône-Alpes, soit moins que la moyenne nationale qui est de 2.3% (INSEE, 2013) ;
- 100.0% des entreprises du secteur ; indiquant que les ETI et les grandes entreprises agricoles ayant plus de 249 salariés sont marginales en région

³⁰ Les « entreprises agricoles » et « PME agricoles » sont ici comprises comme les entreprises identifiées par le code A de la nomenclature NACE rev.2 qui comprend les entreprises travaillant dans l'agriculture, la sylviculture et la pêche. Il s'agit plus précisément des entreprises dans les secteurs « culture et production animale, chasse et services annexes », « sylviculture et exploitation forestière » et « pêche et aquaculture ». Elles sont identifiées par les codes 01.11 à 03.22 selon la nomenclature NACE rev.2. Elles constituent ainsi les exploitations agricoles de la région et ne comprennent pas les entreprises de l'industrie agroalimentaire. Lorsque les entreprises de l'industrie agroalimentaire sont incluses dans l'analyse de cette section, cet élément est clairement précisé.

Rhône-Alpes. L'ensemble des entreprises du secteur de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche ont donc moins de 249 salariés dans la région.

Les PME de ce secteur sont surtout présentes dans les départements de l'Ardèche et de la Drôme, comparés aux autres départements de la région Rhône-Alpes (Table 17).

Table 17: Répartition géographique des PME agricoles (secteur de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche) en Rhône-Alpes

| | Exploitations agricoles en Rhône-Alpes | | | |
|--------------------------|--|----------------------|---|---------------------|
| | 2010 | 2011 | | |
| | Nombre d'entreprises | Nombre d'entreprises | % du nombre d'entreprises dans le département | Evolution 2010-2011 |
| Ain | 5,217 | 5,210 | 15.7% | -0.1% |
| Ardèche | 5,946 | 5,995 | 26.3% | 0.8% |
| Drôme | 7,378 | 7,403 | 19.9% | 0.3% |
| Isère | 7,326 | 7,397 | 10.1% | 1.0% |
| Loire | 6,847 | 6,775 | 15.4% | -1.1% |
| Rhône | 8,677 | 8,537 | 7.3% | -1.6% |
| Savoie | 3,615 | 3,645 | 9.9% | 0.8% |
| Haute-Savoie | 3,771 | 4,023 | 7.3% | 6.7% |
| Total Rhône-Alpes | 48,777 | 48,985 | 11.7% | 0.4% |

Source: INSEE, REE (Répertoire des entreprises et des établissements - Sirene), données 2011, Analyse PwC, 2013.

Aux PME du secteur de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche s'ajoutent l'industrie de transformation agro-alimentaire (industrie agro-alimentaire) et les métiers de bouche (artisanat et commerce de détail). La première représente 1,200 entreprises, 46,000 salariés (soit le 2^{ème} employeur industriel régional) et EUR 2.0md de valeur ajoutée annuelle (Cluster Allira³¹, 2013). Les métiers de bouche représentent 11,000 entreprises et 31,000 salariés (Cluster Allira, 2013).

L'ensemble du secteur alimentaire (comprenant les exploitations agricoles, les entreprises de l'industrie agro-alimentaire et les métiers de bouche) peut ainsi être considéré comme comprenant :

- 61,000 entreprises, soit 14.6% des PME en Rhône-Alpes ; et

³¹ Le cluster Allira, le PEACRITT (Pôle Européen Agroalimentaire pour la Communication, la Recherche, l'Innovation et le Transfert de Technologies) et le Comité R3AP (Comité de Promotion des produits alimentaires de la région Rhône-Alpes) ont fusionné suite à l'Assemblée Générale du 20 mai 2014 qui a permis la création de Rhône-Alpes Gourmand. Il s'agit d'une structure qui a vocation à apporter des services directs et indirects aux entreprises agricoles et de l'industrie agro-alimentaire concernant la promotion, la commercialisation, l'innovation, l'emploi, la formation et la Recherche et Développement.

- 293,000 salariés, soit 29.3% des salariés rhônalpins.

Au niveau régional, le secteur agricole et agro-alimentaire dispose de différents outils pour se développer à l'image des clusters et des incubateurs:

- Rhône-Alpes Gourmand, issu de la fusion de trois structures rhônalpines : (1) le cluster agroalimentaire Allira orienté vers l'innovation agro-alimentaire, l'emploi, la formation et la promotion du secteur, (2) le Pôle Européen Agroalimentaire pour la Communication, la Recherche, l'Innovation et le Transfert de Technologies (PEACRITT) et (3) le Comité de Promotion des produits alimentaires de la région Rhône-Alpes (Comité « Rhône-Alpes agro-alimentaire promotion » - R3AP). Rhône-Alpes Gourmand constitue à présent une structure ayant pour vocation d'apporter des services directs et indirects aux entreprises agricoles et de l'industrie agro-alimentaire concernant la promotion, la commercialisation, l'innovation, l'emploi, la formation et la Recherche et Développement ;
- Un cluster : Organics, dévolu aux entreprises évoluant dans le secteur bio et offrant des services de veille, d'accompagnement (innovation, exportation) et de mise en réseau ;
- Un incubateur : Agrapole, composé de 38 organismes dont des centres de recherche (comme l'INRA – Institut National de la Recherche Agronomique), des organisations professionnelles, des associations et le Comité de Promotion. Cette initiative associe également une grande partie des acteurs du secteur comme la Chambre Régionale d'Agriculture, la CCIR, la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat (CRMA), des associations professionnelles et des entreprises. Cet incubateur propose un soutien technique en vue de promouvoir et développer l'agro-alimentaire en France et à l'étranger ;
- Une technopole³² : Alimentec, qui développe la recherche, l'innovation, le diagnostic et la formation dans les domaines de l'emballage agro-alimentaire et la sécurité sanitaire. Il dispose également d'une pépinière d'entreprises et d'un centre d'essai et d'innovation pour tester de nouveaux produits et emballages.
- Le Pôle agro-alimentaire de la Loire : une association regroupant les professionnels du secteur agricole et agro-alimentaire du département de la Loire. Il est soutenu par le Conseil Général de la Loire, les Chambres consulaires du département et Expansion 42, l'agence de développement économique de la Loire. Il permet la mise en réseau des acteurs du secteur, l'organisation d'action de promotion des métiers et l'organisation de colloques de discussion.
- Le Centre de développement agro-alimentaire « Ardèche le goût », soutenu par les Chambres consulaires de l'Ardèche, le Conseil Général de l'Ardèche et le Conseil Régional. Ce Centre est une association visant à soutenir les entreprises du secteur présentes dans le département de l'Ardèche et à

³² Centre urbain qui facilite le soutien au développement des industries de haute technologie.

promouvoir leurs produits. Il développe également des projets communs pour les entreprises du secteur, touchant notamment : l'internationalisation et l'export, la communication et commercialisation des produits et le développement de l'emploi.

Au-delà de ces acteurs régionaux, le secteur rhônalpin de l'alimentaire s'inscrit dans le contrat de la filière alimentaire défini au niveau national³³. Ce contrat met en avant les opportunités d'emplois dans la filière, l'accès à l'information (en termes de financement et d'offres d'emploi), ainsi que des précisions sur la notion d'innovation alimentaire afin de développer l'utilisation du Crédit Impôt Recherche (CIR), du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) et du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) par les entreprises du secteur.

Ce contrat est mis en place dans un environnement où les entreprises du secteur subissent une baisse de la demande et les répercussions des difficultés liées au pouvoir d'achat en France (Observatoire financier des Entreprises Agro-alimentaires, 2013). Aussi, si la santé financière des sociétés françaises de l'agro-alimentaire est correcte et leur chiffre d'affaires tend à augmenter (+8.4% entre 2011 et 2012), cette croissance est principalement due à l'augmentation du prix des matières premières, à la demande croissante venue des pays étrangers et à la croissance externe des grandes entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à EUR 500m. Les entreprises ayant un chiffre d'affaires inférieur à EUR 10m (et donc les PME) présentent un chiffre d'affaires en baisse (-2.7% entre 2011 et 2012). Cette baisse est particulièrement visible pour la filière viande (-12.3% en France en 2012), une filière importante du secteur agro-alimentaire rhônalpin (Observatoire financier des Entreprises Agroalimentaires, 2013).

Au niveau régional, des dispositifs de soutien aux entreprises du secteur agricole et agro-alimentaire existent. Le plus important est le Fonds Régional d'Intervention Stratégique (FRIS) qui apporte des subventions et des avances remboursables transformables en subvention. Ce fonds a été créé en 2011 et dispose de EUR 2.3m. Depuis sa création, il a aidé 50 entreprises dans la région. Ce fonds est présenté à la Table 30 à la page 109). D'autres dispositifs régionaux existent et se présentent sous la forme de subventions pour des secteurs spécifiques, telle que la filière bois et l'agriculture biologique.

La Section 7.9 apporte une analyse de la demande de financement des PME dans le secteur de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche en Rhône-Alpes. Cette analyse couvre les besoins de financement des PME dans ce secteur et les opportunités qui s'offrent aux PME en se basant sur les instruments financiers existants dans la région. Sur ce point, il faut noter que Bpifrance (qui sera plus amplement détaillée dans la Section 4.2.g) n'offre pas d'Instruments Financiers

³³ Le contrat de filière alimentaire est à l'heure actuelle principalement constitué des financements apportés par les Conseils Régionaux, tel que le Conseil Régional de Rhône-Alpes. Les financements de l'Etat ne sont à l'heure actuelle pas débloqués et les financements devant être apportés par Bpifrance ne sont pas clarifiés.

spécifiques à destination des entreprises du secteur agricole et de l'agro-alimentaire.

d) Tourisme

La région Rhône-Alpes bénéficie d'une situation géographique lui offrant de nombreux atouts pour le tourisme :

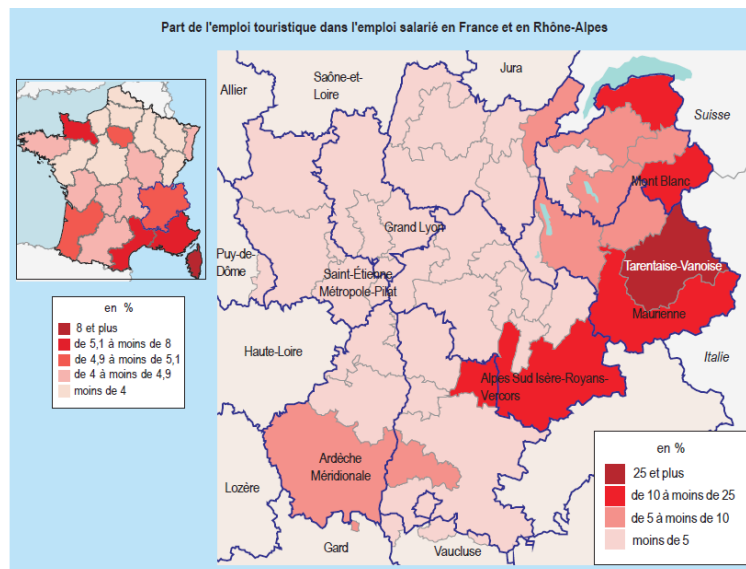
- 70% de son territoire est montagneux (grâce à la présence de trois massifs : les Alpes, le Jura et le Massif Central) ;
- Elle présente deux parcs nationaux (sur 6% de son territoire) et sept parcs naturels régionaux (dont un nouveau en 2012) ;
- Elle dispose d'un grand pôle urbain avec la zone du Grand Lyon ainsi qu'une agglomération transfrontalière avec la Suisse.

Grâce à ces atouts, la région Rhône-Alpes est la 2^{ème} destination touristique de France, après l'Île-de-France. En 2010, la région Rhône-Alpes représentait 13% de la consommation touristique française (EUR 39md pour la France) et 11% des nuitées³⁴ (940m de nuitées pour la France). De même, la durée moyenne de séjour (5.6 nuits en Rhône-Alpes) était légèrement supérieure à la moyenne nationale: 5.3 nuits en France. Enfin, sur l'ensemble de l'année 2012, la région Rhône-Alpes a accueilli 143.3m de nuitées touristiques, soit une hausse de 0.6% par rapport à 2011 (Observatoire Régional du Tourisme, 2012). 52% de ces nuitées ont eu lieu pendant la saison hivernale.

Ce secteur est donc particulièrement important pour la région, ce qui se matérialise dans l'emploi touristique. En 2009, le tourisme représentait 115,500 emplois, soit 5% de l'emploi salarié dans la région (INSEE, 2013). Dans ce contexte, le Grand Lyon regroupe le plus grand nombre d'emplois touristiques dans la région (26,600 emplois). De plus, la moitié des emplois touristiques est générée par la restauration et l'hébergement, qui sont les deux principaux secteurs du tourisme et sont principalement constitués de PME. Enfin, les emplois saisonniers sont deux fois plus nombreux en hiver qu'en été (24,300 emplois en hiver en comparaison de 11,100 en été). Comme attendu, la part des emplois générés par le tourisme dans l'emploi total n'est pas uniforme sur l'ensemble de la région, comme l'illustre la Figure 14 ci-après.

³⁴ TNS Sofres, Observatoire Régional du Tourisme (2011). Demande dans le secteur du tourisme en France.

Figure 14: Emplois générés par le tourisme en Rhône-Alpes – part de l’emploi touristique dans l’emploi salarié



Source: INSEE, Déclarations annuelles des données sociales, 2009.

Afin de mieux situer la région Rhône-Alpes parmi les autres régions françaises, voici les parts de marché de la région dans les différents secteurs touristiques (Observatoire Régional du Tourisme, 2012) :

- Tourisme de montagne (en station) : la région Rhône-Alpes est en 1^{ère} place avec 64.7% des séjours (devant la région PACA : 21.6%) ;
- Tourisme de montagne (hors station) : 3^{ème} place avec 11.7% des séjours derrière l’Auvergne (25.3%) et le Languedoc-Roussillon (14.7%) ;
- Tourisme rural: 1^{ère} place avec 9.8% des séjours devant la région Centre (8.0%) ;
- Tourisme urbain: 2^{ème} place avec 12.8% des séjours, derrière l’île de France (22.5%).

Comme attendu, la consommation touristique principale en Rhône-Alpes se situe dans les stations de ski (53.9% de la consommation touristique annuelle) et par conséquent dans les départements alpins (36.2% de la consommation en Haute-Savoie et 25.4% en Savoie). De plus, en hiver comme en été, une partie importante de la consommation touristique est générée par les stations de ski : 73% de la consommation touristique en hiver et 36% de la consommation en été. Par conséquent, les deux mois qui génèrent le plus de revenus pour le tourisme en Rhône-Alpes sont février (16.3%) et août (15.6%) alors qu’en France, il s’agit davantage des mois de juillet et août. Par conséquent, la région Rhône-Alpes est la seule région française à disposer de deux saisons touristiques quasiment équivalentes : celle d’hiver (décembre-avril) et celle d’été (mai-septembre) (Observatoire Régional du Tourisme, 2012).

Afin de prendre en compte le poids important du tourisme dans l'économie régionale, le Programme Opérationnel FEDER/FSE (utilisant tant le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) que le Fonds Social Européen (FSE)) actuellement en cours de rédaction par le Conseil Régional s'appuie sur la Stratégie Régionale d'Innovation – Spécialisation Intelligente (SRI-SI) conduite en 2013, qui comprend notamment comme Domaine de Spécialisation Intelligente (DSI) « les sports, le tourisme et les aménagements en montagne ». Ce DSI oriente l'innovation du secteur vers la rénovation et la sécurisation des sites touristiques, l'innovation dans les articles et les équipements de sport, l'utilisation du numérique pour offrir des services touristiques innovants et enfin l'exportation du savoir-faire régional. Ce DSI s'appuiera sur les deux clusters qui matérialisent le savoir-faire régional dans le secteur du tourisme :

- Le cluster Montagne ; et
- Le cluster Sporaltec - Sport, loisirs et outdoor.

Pour la programmation 2014-2020, le Conseil Régional participe également à la rédaction de trois Programmes Opérationnels Interrégionaux : Alpes, Massif Central et Jura. Ces PO s'inscriront dans l'« approche Montagne » développée par la région dans le cadre de la stratégie régionale « Montagne 2040 ». De plus, le Conseil Régional a également développé une « approche Loisir et Nature » visant à aborder de manière transversale les problématiques, enjeux et potentiels liés au tourisme dans la région.

Ces deux approches « Montagne » et « Loisirs et Nature » visent à mettre en lumière les besoins de l'ensemble des secteurs du tourisme dans la région afin d'en promouvoir l'innovation dans un souci de développement durable. Parmi les principaux enjeux soulevés par les acteurs et notamment le cluster Montagne se retrouvent : les évolutions du modèle économique, l'innovation dans le tourisme, la mise en valeur et la rénovation des infrastructures existantes ainsi que la valorisation et l'exportation du savoir-faire rhônalpin.

Du fait de l'importance du tourisme dans l'économie régionale, le Conseil Régional propose des subventions pour le secteur (voir les subventions proposées par la Direction du Tourisme, de la Montagne et des Parcs présentées à la Table 30 en page 109). Par exemple, le Conseil Régional propose un chèque expertise tourisme dédié au montage de projets d'hébergements touristiques en vue d'aider les entrepreneurs à définir, positionner et étudier la faisabilité de leur offre. Ces études sont prises en charge à 100% par la région qui missionne alors un cabinet d'études.

Le tourisme en région Rhône-Alpes est aussi soutenu par des produits offerts par Bpifrance aux hôtels, aux restaurants et aux autres activités liées au tourisme³⁵. Plus spécifiquement :

- L'industrie hôtelière. En 2013, Bpifrance a consenti EUR 104m (53% sous la forme de prêts soit EUR 48.9m et 47% sous la forme de garantie soit EUR 55.1m) à 157 hôtels dans la région Rhône-Alpes, soit en moyenne EUR 662,000 par hôtel. Cela représente 9% du montant national offert et 19% des entreprises soutenues au niveau national. Ces produits ont inclus 26 prêts participatifs pour la rénovation hôtelière, correspondant à EUR 3m, c'est-à-dire 15% du montant national et EUR 115,000 par hôtel en moyenne.
- La restauration. En 2013, Bpifrance a consenti EUR 69m (90% sous la forme de garanties soit EUR 62.1m et 10% sous la forme de prêts soit EUR 6.9m) à 331 restaurants dans la région Rhône-Alpes, représentant 11% de l'offre nationale et 14% des PME soutenues au niveau national. Le montant obtenu en moyenne pour chaque restaurant est ainsi de EUR 208,000 en prêt ou sous forme de garantie. Ces produits ont inclus 46 prêts participatifs pour la modernisation et la transmission de la restauration, correspondant à EUR 13m, c'est-à-dire 10% de l'offre nationale et EUR 283,000 par restaurant en moyenne.
- Les autres activités touristiques. En 2013, Bpifrance a financé, à hauteur de EUR 7m, 24 PME de ce secteur dans la région Rhône-Alpes. Ceci correspond à 6% de l'offre nationale et 14% du nombre de PME soutenues au niveau national. Chaque PME rhônalpine a ainsi obtenu en moyenne EUR 292,000. Les produits proposés étaient principalement des garanties : 97% des produits offerts (soit EUR 6.8m), comparés à 3% pour les prêts (représentant EUR 0.2m).

Par ailleurs, en plus de ces instruments nationaux, le Conseil Régional développe des réflexions sur l'utilisation d'Instruments Financiers pour le secteur du tourisme, comme en témoignent les rencontres du 24 avril 2012 entre les représentants du Conseil Régional et les intervenants locaux de l'économie sociale et solidaire (par exemple le CRESS). Ces rencontres ont porté sur l'ingénierie financière dans le secteur du tourisme social et solidaire, ainsi que sur l'étude de faisabilité portant sur la création d'outils financiers pour une aide à l'investissement au bénéfice du tourisme social et solidaire (Etude Argos, 2013). Enfin, le cluster Montagne réfléchit actuellement à la

³⁵ Le Conseil Régional de Rhône-Alpes peut co-doter certains fonds utilisés pour financer les PME du secteur du tourisme. Par exemple, les fonds de garantie peuvent être co-financés par le Conseil Régional. La question de la possibilité d'un co-financement de la Région pour les fonds de prêts et notamment les prêts hôtellerie (anciennement prêts participatifs pour la rénovation hôtelière) et les prêts restauration (anciennement prêts participatifs pour la modernisation et la transmission de la restauration) a été posé à Bpifrance. Malheureusement, une réponse définitive n'a pu être obtenue à la date de rédaction du présent rapport AFMA.

Pour autant, il est possible pour le Conseil Régional de Rhône-Alpes d'abonder un fonds de prêts de développement (aussi appelés prêts de développement territorial) qui peuvent être fléchés par le Conseil Régional sur des problématiques spécifiques, à l'image du secteur du tourisme. Chaque fonds de prêts de développement est abondé par une Région. Il peut permettre un financement de l'ordre de EUR 1 de la Région pour EUR 1 d'une banque commerciale ; Bpifrance étant en charge de la gestion du fonds de prêts. Les fonds de prêts de développement peuvent également utiliser de l'argent provenant des fonds FEDER. Par exemple, d'autres régions françaises ont mis en place de tels prêts de développement pour le renforcement des fonds propres ou le renforcement de la structuration financière des PME de leur région respective.

constitution d'un fonds d'investissement spécifique à son secteur à l'image du pôle de compétitivité Arve Industries. Les besoins spécifiquement mis en avant par le cluster Montagne touchent à :

- L'export : permettre des relais de croissance aux Etats-Unis, en Suisse et dans les pays émergents afin de valoriser le savoir-faire rhônalpin ; et
- L'innovation en matière d'équipements et d'installations : par exemple en lien avec la sécurité des infrastructures et / ou l'économie d'énergie.

Une analyse de la demande de financement des PME dans le secteur du tourisme en région Rhône-Alpes est détaillée dans la Section 7.10. Comme pour les PME dans le secteur de l'agriculture, l'analyse conduite sur les PME dans le secteur du tourisme considère les besoins de financement des PME de ce secteur, ainsi que les opportunités offertes par les Instruments Financiers existants dans la région.

e) Economie sociale et solidaire

Les acteurs du secteur de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) sont principalement des associations, des fondations et des sociétés privées, et notamment les coopératives. Ils se développent dans le but de promouvoir des projets d'intérêt commun ou social et non uniquement à des fins de maximisation du profit. La présente étude AFMA considère tous les acteurs du secteur, notamment les coopératives et autres formes d'entreprises, ainsi que les associations.

En France, l'Economie Sociale et Solidaire a pour objectifs de :

- Concilier efficacité économique et finalité sociale, environnementale ou sociétale ;
- Pratiquer une gestion démocratique et favoriser la participation des membres et des usagers (Région Rhône-Alpes, Entreprendre autrement, ça change tout, 2013)

Une entreprise sociale et solidaire dispose des caractéristiques suivantes :

- Un projet économique et entrepreneurial ;
- Une finalité sociale et/ou environnementale ;
- Une rentabilité nulle ou limitée ; et
- Une gouvernance démocratique ou participative.

Depuis 2009, les entreprises du secteur peuvent bénéficier de l'agrément « entreprise sociale et solidaire³⁶ » qui leur permet d'avoir un accès préférentiel aux marchés publics, aux fonds solidaires ainsi qu'aux dispositifs de Bpifrance relatifs à l'innovation sociale.

³⁶ Selon les conditions de reconnaissance définies dans le décret n 2009-304 du 18 Mars 2009 applicable aux entreprises solidaires selon l'Article L.3332-17-1 du Code du Travail.

Au niveau national, l'ESS représente 217,000 établissements employeurs ainsi que 10% de l'emploi, soit 2.3m de salariés (DIRRECTE, 2013). En Rhône-Alpes, l'Economie Sociale et Solidaire représentait, en 2011, 24,000 établissements employeurs et 240,000 emplois (Panorama de l'ESS en France, CNRES, 2012).

En Rhône-Alpes de nombreux acteurs interviennent sur le secteur de l'ESS ; parmi eux, le Conseil Régional, la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS), Créafil, le Réseau Entreprendre, Rhône-Alpes Active et l'URSCOP (Union Régionale des Sociétés Coopératives et Participatives)³⁷. Un incubateur dévolu aux entreprises socialement innovantes a également été créé : Alter'Incub.

L'innovation sociale est en effet un point clé de la Stratégie Régionale d'Innovation – Spécialisation Intelligente (SRI-SI) développée par le Conseil Régional ; et ce en parallèle de l'innovation technologie et de l'innovation d'usage. Dans ce cadre, le Conseil Supérieur de l'Economie Sociale et Solidaire (CSESS) définit l'innovation sociale comme consistant « à élaborer des réponses nouvelles à des besoins sociaux nouveaux ou mal satisfaits dans les conditions actuelles de marché et des politiques sociales, en impliquant la participation et la coopération des acteurs concernés, notamment des utilisateurs et usagers » (CSESS, 2011). Cette innovation vise ainsi à répondre à un besoin (sous la forme d'un produit, d'un service, d'une organisation ou d'un mode de distribution) tout en améliorant la vie en collectivité.

Concernant l'actuel financement de l'ESS en Rhône-Alpes, le budget total régional dévolu à cette économie comprend :

- Les aides individuelles via les dispositifs iDéclic Solidaire (2006-2013) pour un montant de EUR 4.7m à l'origine de 322 emplois dont 119 en insertion ;
- Le contrat économique sectoriel 2011-2013 ; financé pour EUR 7.6m par le Conseil Régional (l'Etat participe pour EUR 3.4m et les acteurs locaux de l'ESS pour EUR 22.8m). Il s'agit d'un contrat avec une centaine de structures de l'ESS fondé autour de trois axes : (1) la promotion de l'ESS ; (2) le développement de l'ESS et (3) l'innovation sociale et la création d'emplois de qualité. La CRESS en assure la maîtrise d'ouvrage ;
- Des activités de promotion / sensibilisation autour de l'ESS pour un montant de EUR 430,000 par an.

D'autres outils interviennent également pour le financement des PME évoluant dans le secteur de l'ESS ; notamment :

- Provenant de Rhône-Alpes Active : la Garantie France Active (FAG), le Fonds de Confiance, la Société d'Investissement France Active (SIFA) et le Fonds d'Investissement Solidaire Rhône-Alpes (FISRA), Fonds Commun de Placement Insertion Emploi (FCPIE). Ces instruments financiers sont actuellement mobilisés par Rhône-Alpes Active dans le cadre du contrat

³⁷ Voir les sections sur l'innovation et sur le rôle des institutions publiques et privées pour une présentation plus détaillée de ces institutions.

économique sectoriel pour l'ESS. Rhône-Alpes Active est en effet un acteur important dans le financement d'entreprises du secteur de l'ESS en 2013, fournissant EUR 1.3m sous la forme de garanties, de capitaux propres et de quasi-fonds-propres. Au total, Rhône-Alpes Active a investi EUR 4.5m dans les produits mentionnés au cours de la période 2010-2013 ;

- Provenant de l'URSCOP : les prêts participatifs Socoden, la garantie Sofiscop et Transméa³⁸.

Les entreprises du secteur de l'ESS peuvent également bénéficier des prêts de La NEF (Nouvelle Economie Fraternelle), une société coopérative de finance solidaire³⁹ et du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA).

Enfin, Bpifrance envisage actuellement de développer des Instruments Financiers visant spécifiquement les entreprises du secteur de l'ESS au niveau national mais des informations supplémentaires sur ce point n'ont pas pu être collectées. Cependant, les entreprises dans le secteur de l'ESS en région Rhône-Alpes peuvent déjà profiter des instruments fournis par Bpifrance à toutes les PME, comme des prêts à court-terme et des garanties.

Au vu du poids économique et des perspectives de développement de ce secteur, le Conseil Régional a mandaté en 2012 un audit sur les besoins de financement des structures de l'Economie Sociale et Solidaire. Au cours de cet audit, des besoins de financement relatif à la trésorerie ainsi qu'aux fonds propres et quasi-fonds propres ont été mis en évidence, tout comme des enjeux de financement de l'innovation sociale (Région Rhône-Alpes, Horizons Développement Durable, 2013).

Une analyse sur la demande de financement des PME pour les micro-entreprises, petites entreprises et entreprises de taille moyenne en Rhône-Alpes est détaillée dans la Section 7, démontrant que les entreprises du secteur de l'ESS peuvent bénéficier des Instruments Financiers développés par le Conseil Régional ainsi que des Instruments Financiers qui pourront être proposés pour la prochaine période de programmation 2014-2020.

f) Innovation en Rhône-Alpes

En 2010, les dépenses de R&D en Rhône-Alpes représentaient près de EUR 5.3md, soit 12.2% des dépenses de R&D nationales et 2.8% du PIB régional. Ces dépenses ont augmenté de 4.8% en 2011 pour atteindre EUR 5.5md. En termes de dépenses de R&D, la région se classe derrière l'Ile-de-France (EUR 18.4md en 2011) (Eurostat, 2013). Comme présenté dans la table ci-dessous, la région se classe bien au-dessus des moyennes européenne et nationale, et se révèle en phase avec l'objectif de la Stratégie Europe 2020 d'investir 3% du PIB dans la R&D.

³⁸ Transméa est décrit dans la Section 7.2.

³⁹ La NEF est décrite dans la Section 7.2.

Table 18: Dépenses de recherche et développement en Rhône-Alpes en 2010

| | Rhône-Alpes | France | EU-27 |
|------------------------------------|-------------|--------|---------|
| Dépenses de R&D intramuros (mEUR) | 5,293 | 43,469 | 246,580 |
| Dépenses de R&D par habitant (EUR) | 849.5 | 672.3 | 492.8 |
| Dépenses de R&D par rapport au PIB | 2.8% | 2.2% | 2.0% |

Source: Eurostat, *Données 2010, 2013*.

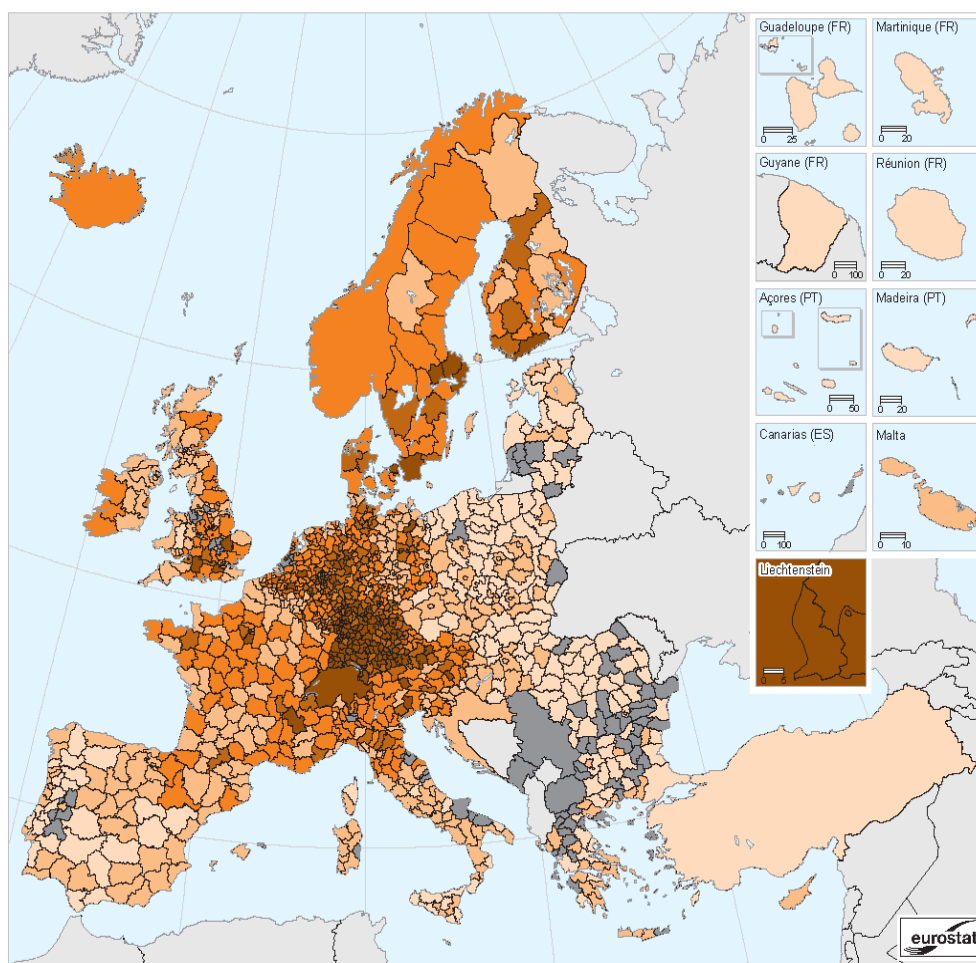
En 2012, la région Rhône-Alpes comprenait près de 2.7 millions d'employés travaillant dans les secteurs de la haute technologie et à forte intensité de connaissance, soit 10.5% des emplois français de ces secteurs. La région Rhône-Alpes est ainsi la deuxième région en France en termes de nombre d'emplois dans les secteurs à forte valeur technologique, après l'Île-de-France (5.2 millions d'employés, soit 20.3% des emplois dans ces secteurs). Ces emplois à forte valeur ajoutée ont diminué en 2009 (-2.5%) puis augmenté de manière constante depuis 2010 (+2.3% en 2010, +0.5% en 2011 et +2.8% en 2012). (Eurostat, 2013).

La région est également bien placée en termes de demandes de brevets par millions d'habitants (13.9% des demandes faites en 2011 au niveau national) (Eurostat, 2013). Les dépôts de brevets auprès de l'Office Européen des Brevets étaient déjà élevés en 2009 ; comme l'illustre la Figure 15 ci-après.

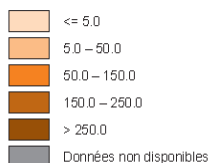
Ainsi, en 2009, 215 demandes de brevets par millions d'habitants ont été déposées dans la région, soit moins qu'en Bade-Wurtemberg (443.7) mais davantage qu'en Lombardie (116), en PACA (96) et en Catalogne (55) (Eurostat, 2011).

Figure 15: Demandes de brevets auprès de l'Office Européen des Brevets en 2009

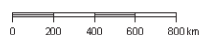
Nombre de demandes de brevets adressées à l'OEB, par région NUTS 2, 2009 (*)
(par million d'habitants)



(par million d'habitants)
EU-27 = 111.0



Limites administratives: © EuroGeographics © UN-FAO © Turkstat
Cartographie: Eurostat — GISCO, 06/2013



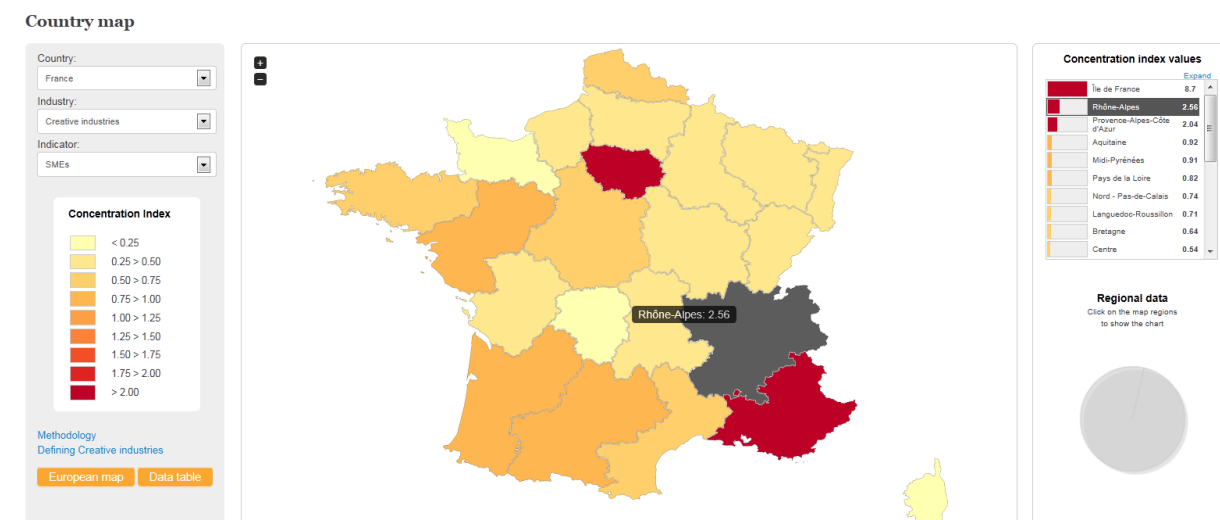
(*) Provisoires; UE-27, estimation; pour un nombre limité de régions les dernières données disponibles se rapportent à 2006, 2007 ou à 2008; Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse, Croatie et Turquie, niveau national et estimations.

Source: Eurostat (code des données en ligne: [pat_ep_tot](#))

Source: Eurostat, 2013.

Comme présenté dans la Figure 16 ci-dessous, la région Rhône-Alpes a une concentration élevée de PME dans les secteurs innovants. La région se classe au second rang national, après l'Ile-de-France.

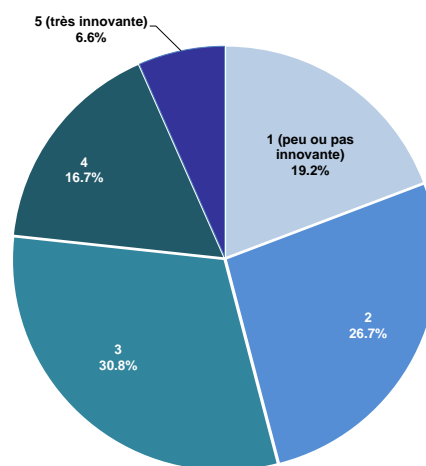
Figure 16: La concentration des PME évoluant dans les industries créatives en Rhône-Alpes



Source: PwC, <http://www.emergingindustries.eu/maps/fr/all/cre.aspx>, 2014.

Un point important s'est également dégagé dans l'enquête en ligne conduite pour la présente étude AFMA : les PME de la région se perçoivent comme innovantes. Lorsqu'on leur demande dans quelle mesure elles considèrent leur entreprise comme innovante sur une échelle de 1 (pas ou peu innovante) à 5 (très innovante), les PME fournissent des réponses qui confirment le fort potentiel d'innovation des PME en région Rhône-Alpes : 23.3% des PME ont répondu 4 ou 5 à la question (Figure 17). Ainsi, les PME perçoivent le besoin d'innover pour rester compétitives, gagner en parts de marché et se développer.

Figure 17: Degré d'innovation des PME en Rhône-Alpes⁴⁰



Source: PwC, Enquête en ligne adressée aux PME de la région Rhône-Alpes, 2014.

⁴⁰ Le nombre de PME ayant répondu: 468.

Afin de favoriser l'innovation dans la région, la région a également développé trois stratégies différentes :

- Une Stratégie Régionale de Développement Economique et d'Innovation 2011-2015 (SRDEI) ;
- Une Stratégie Régionale pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation 2011-2015 (SRESRI) ; et
- Une Stratégie Régionale d'Innovation – Spécialisation Intelligente (SRI-SI) pour 2014-2020.

La Stratégie Régionale de Développement Economique et d'Innovation (SRDEI) a débuté en 2010 dans le but de :

- Favoriser la coordination des acteurs de l'innovation en leur apportant un cadre commun ; et
- Améliorer la lisibilité de l'offre des acteurs du développement vis-à-vis des entreprises.

Cette stratégie est mise en œuvre afin de surmonter les effets de la crise tout en s'orientant vers les grands objectifs de la Stratégie Europe 2020 ; en particulier l'emploi, l'innovation et le développement à l'international. Quant aux secteurs clés à développer, la SRDEI met l'accent sur l'industrie, l'environnement, l'énergie, la santé et les TIC ; des secteurs qui sont également développés dans la Stratégie Régionale d'Innovation.

Le principal enjeu de la SRDEI est de « mobiliser les financements, maîtriser l'ingénierie financière et juridique ». Cet enjeu met en avant les préoccupations des entreprises (en particulier les PME) quant à leur accès au financement, ainsi qu'une certaine complexité des Instruments d'Ingénierie Financière. C'est dans ce cadre qu'un des leviers identifiés par la SRDEI est d'« accélérer le déploiement des outils d'ingénierie financière et de financement pour les TPE/PME ». Ce levier met en avant les outils d'ingénierie financière existants et propose la création du Fonds Régional d'Investissement (FRI). Au-delà des questions portant sur l'ingénierie financière, la SRDEI souligne les initiatives développées pour la coordination et la mise en réseau des acteurs économiques comme : Créafil, Transmet'RA, les clusters, les pôles de compétitivité, et les interactions entre les acteurs locaux sur des dispositifs spécifiques et des produits comme le prêt NACRE ou le prêt d'honneur iDéclic (présentés dans les sections suivantes de la présente étude AFMA).

En parallèle de la SRDEI, la Région a également adopté en février 2011 une Stratégie Régionale pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation (SRESRI). En tant que stratégie spécifiquement consacrée à l'innovation, la SRESRI vise :

- Le développement et la mise en œuvre de synergies entre les centres de recherche, les universités et les PME en région ; et
- L'amélioration de l'accès à l'innovation technologique et non-technologique pour les PME et en particulier, les micro-entreprises.

A ce jour, la région Rhône-Alpes regroupe 38 universités, une trentaine de grandes écoles et une quarantaine d'instituts de formations sanitaires et sociales qui accueillent au total environ 240,000 étudiants, soit plus de 10% de l'effectif national étudiant. La région regroupe également 600 laboratoires publics, compte 19,000 chercheurs qui sont à l'origine de 12% des publications scientifiques nationales et dispose de deux Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES), développés par l'université de Lyon et l'université de Grenoble.

D'une importance particulière pour les PME, la région dispose de plusieurs incubateurs d'entreprises innovantes dont celui de l'EM Lyon (Ecole de Management de Lyon), CREALYS et GRAIN. Les incubateurs se spécialisent dans le développement d'entreprises technologiques et innovantes afin de stimuler l'activité économique locale et créer des emplois. Les incubateurs sélectionnent des projets innovants et leur apportent différents services comme une veille économique fondée sur des données de marché, un soutien opérationnel (en apportant un soutien pour le marketing, la communication, et l'assistance juridique des entreprises) et la formation (en soutenant les entrepreneurs dans la rédaction de leur stratégie d'entreprise ou dans sa gestion). Ils aident également les entrepreneurs dans l'amélioration de leurs plans d'affaires, le développement de leurs projets et leur entrée sur le marché. Les incubateurs proposent ainsi des clés d'analyse pour la survie des Jeunes Entreprises Innovantes (JEI), augmentant ainsi leur taux de survie. En effet, 90% des entreprises développées par l'incubateur de l'EM Lyon existent toujours après 5 ans. Depuis son commencement en 2008, l'incubateur de l'EM Lyon a ainsi participé à la création ou à la relance de 800 entreprises, dont 10 sont maintenant cotées.

Parmi les grands acteurs de l'innovation dans la région se trouvent les 13 pôles de compétitivité et 12 clusters listés dans la table ci-après

Table 19: Liste des pôles de compétitivité et clusters en Rhône-Alpes

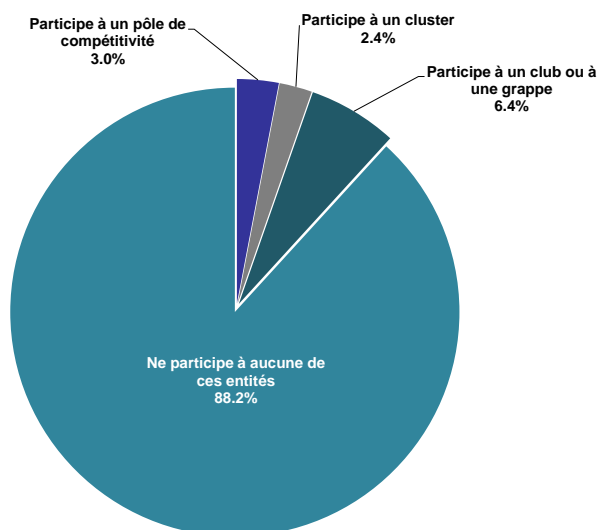
| Pôles de compétitivité | Clusters |
|--|--|
| Arve Industries - Usinage complexe et mécanique de précision | Aerospace |
| Axelera - Chimie-Environnement | Allira - Cluster alimentaire Rhône-Alpes |
| Imaginove (pôle de compétitivité et cluster) | Automotive |
| Lyon Biopôle - Diagnostic maladies infectieuses et vaccins | Eco-énergies - Energies renouvelables et maîtrise de l'énergie (BTP) |
| LUTB - Lyon Urban Truck and Bus 2015 (Transport) | Edit - Software in Rhône-Alpes |
| Minalogic - Micro nanotechnologie et systèmes embarqués | I-Care (technologie de la santé) |
| Parfums Arômes Senteurs Saveurs - Aromatique et cosmétique | Imaginove (cluster et pôle de compétitivité) |
| Plastipolis - Plasturgie | Logistique |
| Pôle européen d'innovation Fruits et légumes | Lumière - Nouvelles Technologies de l'éclairage |

| Pôles de compétitivité | Clusters |
|---|---------------------------------------|
| Techtera - Textiles techniques | Montagne |
| Tenerrdis - Nouvelles technologies de l'énergie | Organics - Produits biologiques |
| Trimatec – Eco-technologie | Sporaltec - Sport, loisirs et outdoor |
| ViaMeca – Mécanique | |

Source: Conseil Régional de Rhône-Alpes, 2014.

Comme discuté avec les pôles de compétitivité et les clusters au cours des entretiens, les PME participant à de telles organisations sont particulièrement innovantes. Ces PME, qui rencontrent souvent un besoin de financement, profitent de l'accompagnement de ces institutions en matière d'accès à l'information concernant les subventions disponibles, les Instruments Financiers et les réseaux pour développer leur entreprise. Ces organisations concernent cependant une très petite partie des PME de la région Rhône-Alpes, comme présenté dans la figure ci-dessous. Seulement 11.8% des PME qui ont répondu à l'enquête en ligne participent à de tels regroupements alors qu'un nombre plus important de PME pourraient en profiter.

Figure 18: Participation des PME à des institutions de type cluster en Rhône-Alpes⁴¹



Source: PwC, Enquête en ligne adressée aux PME de la région Rhône-Alpes, 2014.

La SRESRI, rédigée par la région en 2008, est mise en œuvre localement par l'Agence Régionale du Développement et de l'Innovation (ARDI). A cette fin, l'ARDI coordonne les pôles de compétitivité et les centres de recherche. De plus, avec un autre organisme régional, l'Entreprise Rhône-Alpes International (ERAI), l'ARDI coordonne un réseau de consultants dans le développement de l'innovation (les Conseillers en Développement par l'Innovation, CDI) qui visent à soutenir les PME dans leurs projets d'innovation.

⁴¹ Le nombre de PME ayant répondu: 467.

L'exemple le plus récent de coopération entre l'ARDI et l'ERAI est UP Rhône-Alpes (UP'RA), un accélérateur proposant un soutien personnalisé aux PME pour leurs projets d'innovation et leur développement à l'international. Il a été créé en janvier 2014 par le Conseil Régional de Rhône-Alpes et la CCIR. UP Rhône-Alpes allie des experts de la CCIR, de l'ARDI, de ERAI et d'Ubifrance, l'agence nationale consacrée au développement à l'international des entreprises. Ces organisations coopèrent également avec Bpifrance dans le domaine de l'ingénierie financière et de l'identification des options de financement les plus appropriées aux entreprises concernées. L'objectif principal d'UP Rhône-Alpes est d'augmenter le nombre d'entreprises de taille moyenne et de stimuler le développement économique de la région Rhône-Alpes. Par conséquent, il cible les PME présentant un fort potentiel de croissance. L'aide apportée inclut l'analyse de la stratégie des entrepreneurs, des conseils juridiques et financiers ainsi qu'une mise en réseau d'acteurs.

Un autre exemple d'initiative développée par la coopération de différents organismes et autorités pour le soutien aux PME innovantes est Inovizi. Il s'agit d'un fonds finançant les premières étapes (pré-crédation, création et premiers développements) de la vie des Jeunes Entreprises Innovantes (JEI) en région Rhône-Alpes. Il cible des entreprises de moins de 5 ans et opère dans le secteur de l'industrie et des services.

Depuis 2010, Inovizi a investi plus de EUR 9.8m dans plus de 320 projets. Les investissements moyens se situent entre EUR 25,000 et EUR 40,000. Inovizi cible trois étapes dans le développement des entreprises :

- L'anté-crédation par l'octroi de subventions d'un montant maximum de EUR 15,000 par projet couplé avec l'accompagnement d'un membre du réseau de soutien à l'innovation. Cet ensemble de projets est financé exclusivement par le Conseil Régional pour un montant globale de EUR 1.05m ;
- La création par l'octroi d'un prêt sans intérêt et sans garantie (« prêt d'honneur »⁴²) pour l'innovation. Ce prêt est fourni par France Active ou par le Réseau Entreprendre et son montant est compris entre EUR 10,000 et EUR 52,000. Il doit également être accompagné d'un autre prêt d'honneur et d'une garantie de la part de Bpifrance. Cette enveloppe est cofinancée depuis 2010 par le Conseil Régional (à hauteur de EUR 0.9m), la Caisse des Dépôts et des Consignations (CDC) (à hauteur de EUR 2.7m) et l'État au moyen des fonds FEDER (hauteur de EUR 2.85m) ;
- Le primo-développement par l'octroi d'une avance remboursable appelée « Potentiel iDéclic » développée pour les entreprises innovantes par le Conseil Régional. Cet instrument s'apparente à un prêt à taux zéro ou une

⁴² Un prêt d'honneur est un prêt proposé au chef d'entreprise (prêt personnel) sans taux d'intérêt et sans obligation de garantie ou de cautionnement. Ce type de prêt est désigné et proposé par de nombreuses institutions en France.

subvention remboursable. Elle est financée exclusivement par le Conseil Régional pour un montant de EUR 6.9m.

Le fonds Inovizi est géré par Initiative Rhône-Alpes. En dehors de l'État, de la Région et de Bpifrance, les entités participant au comité de pilotage incluent des centres de recherches, les CDI et l'ARDI. La table ci-dessous présente les données clés de l'instrument Inovizi.

Table 20: Informations concernant les projets financés par Inovizi en Rhône-Alpes

| | | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | Total |
|-------------------------------------|-----------------------------|-----------|---------|-----------|-----------|------------------|
| Anté- création | Nombre de projets soumis | - | 11 | 21 | 54 | 86 |
| | Nombre de projets approuvés | - | 7 | 14 | 37 | 58 |
| | Montants investis (EUR) | - | 68,655 | 178,154 | 471,136 | 717,945 |
| | Montant moyen investi (EUR) | - | 9,808 | 12,725 | 12,733 | |
| Création | Nombre de projets soumis | 22 | 39 | 45 | 54 | 160 |
| | Nombre de projets approuvés | 16 | 24 | 43 | 46 | 139 |
| | Montants investis (EUR) | 469,667 | 906,123 | 1,424,211 | 1,416,715 | 4,216,715 |
| | Montant moyen investi (EUR) | 29,354 | 26,651 | 33,121 | 30,798 | |
| Primo développe ment | Nombre de projets soumis | 39 | 35 | 34 | 43 | 151 |
| | Nombre de projets approuvés | 38 | 29 | 27 | 41 | 135 |
| | Montants investis (EUR) | 1,362,000 | 991,500 | 1,035,000 | 1,520,000 | 4,908,500 |
| | Montant moyen investi (EUR) | 35,842 | 34,190 | 38,333 | 37,073 | |

Source: Initiative Rhône-Alpes, 2014.

En 2013, le Conseil Régional a développé une Stratégie Régionale d'Innovation – Spécialisation Intelligente (SRI-SI) pour la prochaine période de programmation 2014-2020. Au-delà des secteurs clés de la région comme l'industrie, l'énergie, l'électronique, mais aussi la chimie, la santé et le tourisme, cette stratégie vise à souligner la nécessité d'aligner les moyens et les objectifs en matière d'innovation en région Rhône-Alpes. Concernant tout particulièrement le financement de l'innovation, la région bénéficie, par exemple, des ressources du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA). Le PIA finance notamment 28 LABEX et EQUIPEX en Rhône-Alpes, des laboratoires et installations d'excellence qui développent des solutions en science des matériaux, énergie et science de l'environnement. Les 18 Instituts Carnot présents sur la région (soit la moitié du réseau national) bénéficient également des ressources du PIA. Ces centres établissent des recherches conjointes entre les acteurs publics et privés dans les domaines de l'énergie, de l'environnement, des matériaux, des logiciels, des transports et de l'aérospatial (SRI-SI, 2013).

Dans ses trois stratégies, le Conseil Régional accorde une place importante à l'innovation sociale. Cette dernière doit se comprendre comme la recherche de solutions innovantes à des besoins exprimés par les citoyens qui ne seraient pas encore satisfaits. En 2012, 12.6% des employés du secteur privé en Rhône-Alpes travaillaient dans l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), soit moins que la moyenne des provinces françaises (13.8%). Comme évoqué dans la SRI-SI, les principaux acteurs développant l'ESS et l'innovation sociale en Rhône-Alpes sont la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS) et l'Agence Rhône-Alpes Innovation Sociale (ARAVIS).

Pour l'avenir et notamment la prochaine période de programmation 2014-2020, la SRI-SI propose de se focaliser sur sept Domaines de Spécialisation Intelligente (DSI) :

- Santé personnalisée et maladies infectieuses et chroniques ;
- Procédés industriels et usine éco-efficente ;
- Réseaux et stockage d'énergies ;
- Bâtiment intelligent à haute efficacité énergétique ;
- Technologies numériques et systèmes bienveillants ;
- Usages, technologies et systèmes de mobilité intelligents ;
- Sports, tourisme et aménagements de montagne.

Ces DSI constituent des secteurs où d'importants bénéfices peuvent être réalisés et sur lesquels la région est déjà leader au niveau national (à l'image de l'industrie chimique), où elle dispose d'un historique fort et d'une compétence spécifique (en industrie comme le décolletage), ou dans lesquels elle dispose d'un potentiel important au regard de ses atouts (par exemple le tourisme).

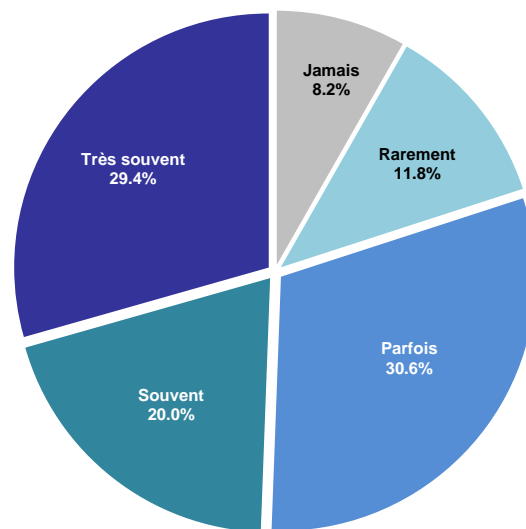
g) Rôle des institutions publiques et privées dans le financement des PME en Rhône-Alpes

La France est un pays qui dispose d'une tradition forte en matière d'intervention de l'administration publique et d'initiatives locales. Le pays dispose également d'un secteur financier développé. Ce contexte est favorable aux PME qui profitent d'un large réseau d'acteurs et d'initiatives conçues pour soutenir et fournir des services en lien avec le financement des entreprises. Ces acteurs et initiatives interagissent et se complètent, couvrant toutes les étapes du cycle de vie d'une entreprise. Ils offrent une vaste gamme de services s'étendant de l'accompagnement, à l'encadrement ainsi qu'à la conception de produits financiers adaptés.

Les acteurs interviewés au cours de la présente étude AFMA soulignent que la coordination entre les acteurs publics et privés est essentielle pour favoriser l'accès au financement des PME et l'innovation. Ces interactions incluent notamment la mise à contribution de fonds publics et privés (avec des effets de levier) qui permettent à la fois d'améliorer l'accès au financement des PME et d'assurer la pérennité de ces mêmes acteurs locaux qui apportent leur soutien aux PME.

Ces réseaux publics et privés ont notamment pour objectif d'améliorer la connaissance et l'accès des PME à l'information sur les financements disponibles dans la région ainsi que sur les exigences administratives qui y sont liées. Les PME ont en effet une vision souvent peu claire des financements disponibles. Comme illustré dans la figure ci-dessous, près de la moitié des PME cherchant un financement en région Rhône-Alpes estime qu'elles manquent très souvent ou souvent d'informations, tandis que d'autres paraissent plutôt satisfaites. Comme souligné par les représentants de PME lors des entretiens, cette perception pourrait parfois aboutir au découragement des PME dans leur recherche de financement et par conséquent à l'abandon de leur stratégie de croissance.

Figure 19: Sentiment des PME sur le manque d'information et / ou le manque de transparence dans leur recherche de financement en région Rhône-Alpes⁴³



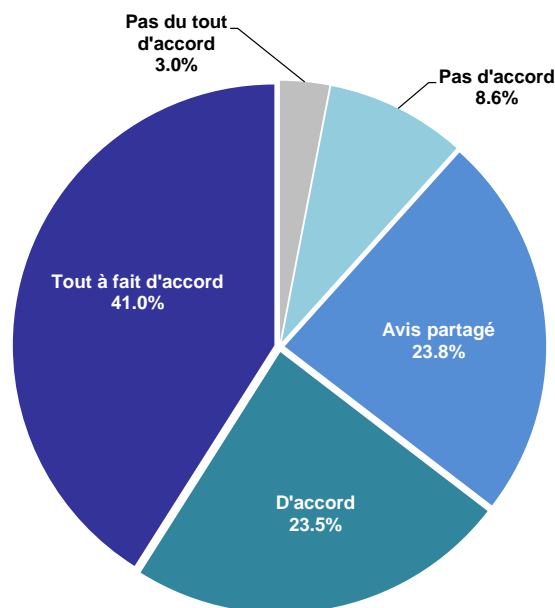
Source: PwC, Enquête en ligne adressée aux PME de la région Rhône-Alpes, 2014.

En plus du manque d'informations, une grande partie des PME estime que les exigences et démarches administratives sont trop compliquées et / ou trop coûteuses lors de leurs recherches de financement. Ceci est illustré dans la figure ci-dessous : 64.5% des PME en région Rhône-Alpes estiment que leur accès au financement est complexe et / ou onéreux.

Pour réduire le découragement des PME, plusieurs services existent aux niveaux communal, intercommunal, départemental et régional. Ils peuvent prendre la forme de services déconcentrés de l'Etat comme la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du travail et de l'Emploi (DIRECCTE). De tels acteurs peuvent également concevoir des Instruments Financiers et / ou soutenir les opérations d'autres intermédiaires financiers. Les Instruments Financiers financés par le Conseil Régional sont présentés dans la section suivante.

⁴³ Le nombre de PME ayant répondu: 425.

Figure 20: Sentiment des PME sur la recherche de financement mettant l'accent sur des exigences complexes et / ou onéreuses en région Rhône-Alpes⁴⁴



Source: PwC, Enquête en ligne adressée aux PME de la région Rhône-Alpes, 2014.

De plus, le Conseil Régional met actuellement en œuvre un plan pour les PME – le Plan PME – qui découle des priorités stratégiques régionales pour la période 2011-2015 présentées dans la SRDEI et décrites dans la section précédente du présent rapport AFMA portant sur l'innovation en région Rhône-Alpes. Le Plan PME offre aux PME locales une gamme de services d'accompagnement incluant 19 programmes de formation et abordant des questions telles que : la stratégie d'entreprise, le financement, l'innovation et la gestion des ressources humaines. Il offre également des services de conseil et d'accompagnement ainsi que des outils de gestion et d'aide à la prise de décision. Ce Plan PME comprend également la mise à disposition pour les PME d'informations sur les Instruments Financiers disponibles en région. Chaque année, plus de 1,500 entreprises bénéficient du Plan PME.

Au niveau national, l'administration centrale de chacun des grands réseaux de soutien aux entreprises répartit les ressources entre les différents acteurs non gouvernementaux œuvrant pour le financement et le soutien des PME. Les acteurs comme l'ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique), France Active, Initiative France, le Réseau Entreprendre et d'autres organisations reçoivent un financement public pour conduire leurs opérations aux niveaux national et régional. Ils offrent des micro-crédits aux PME, des prêts à taux zéro, des produits de fonds propres et des garanties. La coordination de ces acteurs constitue un bon exemple de synergies entre l'expertise privée et publique.

⁴⁴ Le nombre de PME ayant répondu: 429.

D'autres efforts pour rapprocher les secteurs public et privé pour le soutien aux PME ont abouti à la récente création d'une banque d'investissement publique appelée Bpifrance. Cette institution a été créée en juin 2013 par l'État français via la fusion d'OSEO, de la Caisse des Dépôts et des Consignations - Entreprises (CDC - Entreprises) et de fonds régionaux appelés Fonds Stratégique d'Investissement (FSI). Bpifrance est financé par l'État, les banques commerciales et d'autres investisseurs privés. Ses objectifs sont : promouvoir les Instruments Financiers pour les PME, interagir avec les acteurs mentionnés ci-dessus et coopérer avec les banques commerciales pour améliorer le financement des PME.

De plus, la France dispose d'organisations professionnelles très actives. Les PME sont représentées par différentes organisations qui apportent leur soutien à leurs membres. De telles organisations se réfèrent en France aux Chambres Consulaires (Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Chambre d'Agriculture) opérant aux niveaux communal, départemental et régional. Ils fournissent des services divers comme de la formation, de l'aide pour le financement de projets de PME, le soutien dans l'évaluation de leurs besoins de financement et la mise en réseau avec les acteurs appropriés. Les organisations d'employeurs (Mouvement des Entreprises de France - MEDEF, Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises - CGPME et Union Professionnelle Artisanale - UPA) mobilisent aussi leurs ressources pour soutenir les entrepreneurs dans leur accès à la formation (notamment en gestion et comptabilité) et en mettant les entreprises en relations avec les institutions financières (en priorité les banques) et parfois les apporteurs de fonds propres.

Ces organisations participent aussi aux initiatives entreprises par le Conseil Régional pour soutenir les PME dans des domaines spécialisés comme l'exportation. En effet, l'équipe Rhône-Alpes de l'export s'est constituée en parallèle de la signature en 2011 de la Charte de partenariat stratégique visant à optimiser et mieux coordonner les dispositifs publics à l'export. L'équipe est constituée de 12 partenaires, notamment : l'État (DIRECCTE), le Conseil Régional, la CCI Rhône-Alpes, Bpifrance, le MEDEF Rhône-Alpes et la CGPME Rhône-Alpes. Sa mission principale est de simplifier et faciliter l'accès aux marchés étrangers des entreprises rhônalpines en rendant l'offre de soutien à l'export plus lisible.

En avril 2013, le Conseil Régional de Rhône-Alpes et l'équipe Rhône-Alpes de l'export ont publié le Plan Régional d'Internationalisation des Entreprises Rhône-Alpes (PRIE). Le PRIE est une stratégie de soutien à l'exportation qui prend en compte les stratégies de l'Union Européenne telles que Horizon 2020 et les orientations de la prochaine Politique de Cohésion. Il se décline en activités visant à rationaliser les mécanismes de soutien décrits ci-dessus offerts par les institutions régionales, notamment l'action de Bpifrance. Le PRIE respecte les objectifs de soutien des PME et les plafonds exprimés dans la SRDEI. Il est divisé en sept étapes couvrant trois domaines : (1) un état des lieux des exportations en région Rhône-Alpes ; (2) les questions relatives à l'exportation et comment elles sont abordées en

région Rhône-Alpes ; et (3) les aspects opérationnels de la stratégie et notamment la coordination entre les acteurs et la gouvernance à instaurer.

Un autre exemple de l'implication des organisations régionales dans le financement des PME est le cas de Transmet'RA. Il s'agit d'un programme porté par la CGPME et regroupant les acteurs de la transmission d'entreprises en vue d'aider les entreprises lors de leurs projets de cession / transmission. Il propose au chef d'entreprise de conduire un autodiagnostic sur la pertinence et la faisabilité de la transmission de son entreprise (pérennité, perspective de développement, transmission de l'entreprise aux employés). Il présente également un guide de la transmission en ligne avec des actions spécifiques. Enfin, il met à disposition des entreprises une liste de repreneurs et propose des services de mise en relation entre les chefs d'entreprises cédants et de potentiels repreneurs. Afin de mettre en évidence les interactions entre certains des acteurs mentionnés ci-dessus, la table suivante présente les sources de financement des principales institutions impliquées dans le financement des PME tant en France que dans la région Rhône-Alpes.

Table 21: Sources de financement des principaux acteurs du financement des PME en France et en Rhône-Alpes

| Acteurs Sources de financement | ADIE France | ADIE Rhône-Alpes | Initiative France | Initiative Rhône-Alpes | France Active | Rhône-Alpes Active | Réseau Entreprendre | Bpifrance (groupe entier) | Bpifrance Financement (établissement de crédit, auparavant OSEO) |
|-----------------------------------|-------------|------------------|-------------------|------------------------|---------------|--------------------|---------------------|---------------------------|--|
| Communes et intercommunalités | √ | | √ | √ | √ | | | | |
| Conseil Régional | √ | √ | √ | √ | √ | √ | √ | | |
| Conseils Généraux | √ | | √ | √ | √ | | | | |
| Caisse des Dépôts et Consignation | √ | | √ | | √ | √ | √ | √ | √ |
| Chambres Consulaires | | | √ | | | | | | |
| Agence Française de Développement | | | | | | | | | √ |
| Autres ressources nationales | √ | | √ | √ | √ | √ | | √ | √ |
| Europe (FEDER ou FSE) | √ | | √ | √ | √ | | | | |
| Banques | √ | | √ | √ | √ | | | | √ |
| Entreprises | √ | | √ | √ | √ | | | | √ |
| Fondations | √ | | √ | | | | | | |
| Associations | √ | | √ | | | | | | |
| Ressources propres | √ | √ | | | | | √ | | |
| Autres | | | √ | √ | √ | | | | |

Source: ADIE, Initiative France, Réseau Entreprendre, Bpifrance, Analyse PwC, 2014.

D'autres exemples d'initiatives privées soutenues par le Conseil Régional et les organisations professionnelles sont Hubfi, Créafil et Transfil.

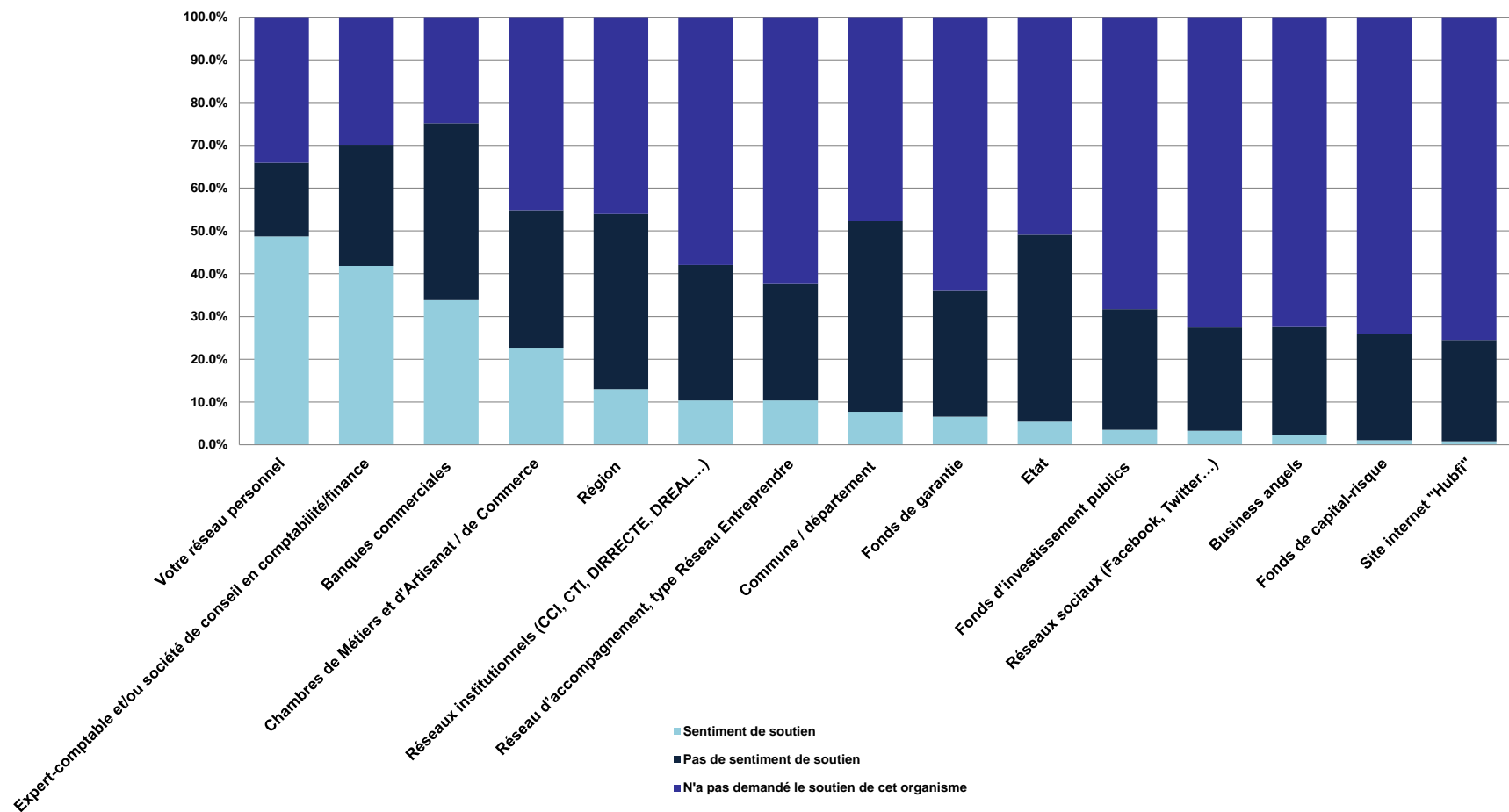
Hubfi est un site internet lancé en 2012. Il constitue un outil servant à l'information et à la mise en réseau des acteurs du financement en Rhône-Alpes. Il présente notamment un guide pour le chef d'entreprise, présentant l'ensemble de l'offre de financement accessible aux entreprises. Il constitue également une plateforme numérique de mise en relation entre les entreprises et les institutions financières. Enfin, le site propose également aux entrepreneurs des formations interactives. Hubfi a le soutien de nombreux acteurs régionaux qui, lors des entretiens, ont souligné la valeur ajoutée que peut apporter cette initiative. Beaucoup de ces acteurs la considèrent comme une bonne pratique à diffuser.

Créafil constitue une porte d'entrée sur internet destinée à accueillir et orienter les créateurs d'entreprises. Elle vise à clarifier les démarches pour la création d'entreprise et à favoriser son accompagnement. Elle permet également de mettre en relation les collectivités publiques avec les créateurs d'entreprises. Y participent notamment le Conseil Régional, l'ADIE, le Réseau Entreprendre, Rhône-Alpes Initiative, Rhône-Alpes Active et l'URSCOP. Dans sa démarche, Créafil a développé un parcours en sept étapes pour la création d'entreprise. L'objectif principal est ainsi de permettre aux créateurs d'entreprise de clarifier leurs besoins, d'identifier puis de contacter les acteurs les plus pertinents au regard de ses besoins.

L'exemple de Créafil dans le domaine de la création d'entreprise a mené à la création de Transfil, une initiative semblable pour la transmission et la relance d'entreprise. Elle bénéficie du soutien des Chambres Consulaires, de l'URSCOP et du Conseil Régional. Transfil permet aux différents acteurs de développer des stratégies en commun, grâce à : (1) l'identification des besoins des cédants, au moyen d'un observatoire ; (2) au soutien à l'ingénierie de cession par la coordination de l'ensemble des acteurs impliqués en vue de répondre aux besoins des cédants ; et (3) la mise en place d'outils partagés, notamment une base de données commune.

L'enquête conduite auprès des PME révèle que ces dernières estiment qu'elles peuvent compter sur le soutien des professionnels présents dans leur entourage immédiat : comptable, organisations professionnelles ou autres entreprises avec qui elles coopèrent. Comme indiqué dans la figure ci-dessous, les PME semblent aussi apprécier le soutien de banques commerciales (Figure 21). En ce qui concerne l'administration régionale, 13.0% des PME estiment qu'elles sont soutenues par le Conseil Régional. Ceci met en évidence le fait que les efforts et les politiques de la Région pour soutenir les PME sont appréciés. Cependant une communication plus ciblée autour des différentes initiatives existantes serait bénéfiques pour les PME. Par exemple, les PME ne connaissent pas la plateforme Hubfi qui est censée devenir leur premier point d'entrée lors de leurs recherches de financement dans la région, et ce quel que soit leur stade de développement.

Figure 21: Sentiment des PME concernant le soutien apporté par diverses entités en région Rhône-Alpes⁴⁵



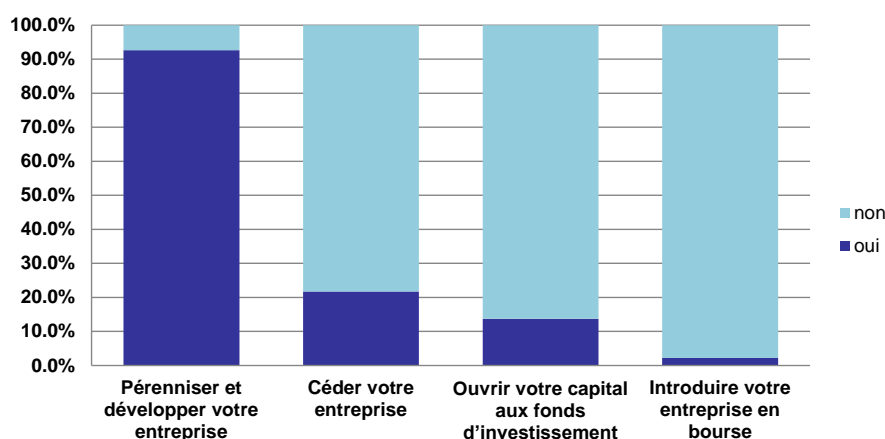
Source: PwC, Enquête en ligne adressée aux PME de la région Rhône-Alpes, 2014.

⁴⁵ Le nombre de PME ayant répondu: 430.

4.3 Résumé de l'environnement de marché des PME en Rhône-Alpes

La région Rhône-Alpes a démontré une résilience importante face à la crise économique internationale. Aussi, mise à part la période 2008-2009, l'environnement général de marché est resté stable sur la région. Les PME ont profité de cette stabilité et ont continué à augmenter en nombre depuis 2008, profitant aussi de faibles taux d'inflation, de taux d'intérêt bas et d'un secteur financier solide et désireux de soutenir leurs projets. Par conséquent, une forte majorité de PME (92.6%), selon l'enquête en ligne conduite pour la présente étude AFMA, a l'intention de continuer ses activités et de se développer (Figure 22). Quelques PME régionales prévoient également de faire appel à un fonds d'investissement (13.7%) ou de s'introduire en bourse (2.2%) pour se développer.

Figure 22: Attentes des PME pour l'avenir en Rhône-Alpes⁴⁶



Source: PwC, Enquête en ligne adressée aux PME de la région Rhône-Alpes, 2014.

Malgré ces tendances positives, quelques points d'analyse sont à retirer de la présente section quant à l'environnement de marché en Rhône-Alpes.

La région éprouve actuellement un changement structurel; passant d'une économie industrielle à une économie tertiaire orientée vers l'innovation et les nouvelles technologies. Une telle évolution peut être considérée comme positive mais soulève plusieurs implications. La plus importante est le fait que les entreprises de ces secteurs ont tendance à être de taille inférieure aux entreprises traditionnelles du secteur industriel. De plus, le nombre de micro-entreprises augmente de manière constante en Rhône-Alpes, devenant un pilier fort de l'économie régionale. Aussi, malgré la volonté des banques de soutenir de telles entreprises, les micro-entreprises et les projets dans les Technologies de l'Information et de la Communication et dans les différents secteurs de l'innovation, sont plus risqués et exigent dès lors une aide et un soutien plus prononcé du secteur public dans le financement de leurs projets.

⁴⁶ Nombre de PME ayant répondu: 467.

Jusqu'ici, les PME de la région ont profité du soutien des banques, des Investissements Directs à l'Étranger et d'une large gamme d'initiatives publiques et d'Instruments Financiers conçus au niveau régional. Néanmoins, certaines politiques favorables au développement des PME, comme la mise en place du statut d'auto-entrepreneur, ont pour conséquence la multiplication des micro-entreprises qui, par définition, disposent de moins de ressources pour se développer et n'ont qu'une connaissance très limitée des financements disponibles pour le maintien et le développement de leur entreprise. Dans ce contexte, le statut d'auto-entrepreneur créé dès lors un risque pour les créateurs d'entreprise eux-mêmes sachant qu'ils n'ont souvent pas les connaissances (financières et / ou managériales) nécessaires pour maintenir et développer leur entreprise. En plus de cela, les résultats de l'enquête en ligne révèlent que la diversité et la complexité des initiatives et des Instruments Financiers existants au niveau régional, ainsi que leurs procédures d'application peuvent décourager⁴⁷ les PME dans leurs recherches de financement. Cette section a notamment mis en avant les initiatives du Conseil Régional qui dispose d'un éventail très large d'instruments et propose de nombreux dispositifs. Ceci peut créer de la confusion auprès des PME et des entrepreneurs.

A cela s'ajoute la forte attractivité du territoire rhônalpin. La région dispose d'une économie attractive et d'une forte mobilité du travail. Presque 50,000 personnes s'installent dans la région chaque année. Aussi, au regard de la réduction de l'emploi dans les grandes entreprises, de plus en plus de personnes vont décider de créer leur propre entreprise sur le territoire ; s'ils ne sont pas employés par une PME.

Pour toutes ces raisons, il semble qu'une rationalisation des initiatives existantes et des Instruments Financiers disponibles en Région Rhône-Alpes est nécessaire en vue d'apporter un soutien efficace à un nombre croissant d'entreprises nouvelles dans la région.

Certains enjeux clés du financement des PME en région Rhône-Alpes sont également apparus au cours de l'analyse conduite dans le présent rapport. Même s'ils ne relèvent pas directement du périmètre de la présente étude AFMA, ils touchent à l'environnement de marché des PME et se doivent d'être pris en considération car ils influencent les chefs d'entreprises dans leurs décisions stratégiques et / ou peuvent les décourager dans leurs recherches de financement ou modifier leurs besoins de financement :

- **L'instabilité de la réglementation fiscale.** Les régimes fiscaux évoluent fréquemment en France. Ces régimes fiscaux incluent notamment la TVA, la fiscalité des plus-values mobilières et la fiscalité de l'épargne. Cette instabilité n'a pas d'impact direct sur l'accès au financement des PME, mais peut

⁴⁷ Comme illustré par la Figure 23, les PME en Rhône-Alpes ont une connaissance limitée des produits financiers régionaux et des doutes sur le soutien apporté aux PME. De plus, 64.5% des PME en Rhône-Alpes considèrent que les procédures d'accès au financement sont trop complexes et/ou trop onéreuses (429 PME ont répondu à la question 36). Enfin, 44% des PME en Rhône-Alpes se sont senties souvent ou toujours découragées dans leur recherche de financement sur la période 2011-2013 (425 des PME ont répondu à la question 22).

affecter les prévisions et attentes des PME ainsi que leurs plans de développement. De plus, ces changements peuvent décourager aussi bien des acteurs du côté de la demande de financement que du côté de l'offre de financement. S'agissant du côté de la demande de financement, les PME peuvent par exemple modifier ou retarder leurs décisions d'investissement en raison d'une incertitude des taux de TVA futurs. S'agissant du côté de l'offre de financement, les modifications fréquentes de la fiscalité des plus-values mobilières et de l'épargne peuvent conduire les investisseurs – et notamment les Business Angels – à retarder ou annuler une décision d'investissement.

- **Les modifications de réglementation dans certains secteurs, comme l'économie sociale et solidaire et le financement participatif.** La réglementation des deux secteurs mentionnés ci-dessus est actuellement en cours de révision au niveau national. Au cours des prochains mois et des prochaines années, les éléments techniques résultants de ces modifications peuvent affecter l'accès au financement des PME travaillant dans l'Economie Sociale et Solidaire et des PME désireuses d'utiliser des moyens de financement proposés par la finance participative ⁴⁸. Une attention particulière doit ainsi être apportée pour assurer un développement cohérent de ces nouveaux cadres réglementaires.

⁴⁸ Les détails sur le financement participatif ou *crowdfunding* sont présentés dans la Section 5.1.a).

5 Instruments de financement des PME en Région Rhône-Alpes

Ce chapitre donne une vue détaillée des différents dispositifs de financement à disposition des PME en région Rhône-Alpes. Comme décrit dans le chapitre précédent, la région se caractérise par une interaction forte entre les différents acteurs et le soutien du Conseil Régional pour développer de nombreuses initiatives et dispositifs. Ce chapitre met l'accent sur les mécanismes de garantie ainsi que sur le financement participatif. Il présente également les programmes de subventions dans la région et les fonds obligataires disponibles pour les PME. La microfinance et les produits de fonds propres bénéficiant du soutien de la région sont présentés dans la Table 29 avec tous les instruments de financement dans lesquelles le Conseil Régional intervient. Ils sont toutefois décrits plus en détail plus loin dans le présent rapport (Chapitre 7). Ce chapitre se clôture avec un historique de l'utilisation des Fonds Structurels en Rhône-Alpes.

5.1 Instruments Financiers et subventions disponibles pour les PME de la région Rhône-Alpes

Cette section présente les Instruments Financiers ainsi que les subventions mises à disposition des PME en région Rhône-Alpes. En matière de dispositifs de financement, la plupart des organismes dédiés au soutien des PME opèrent à un niveau national, comme décrit dans le Chapitre 4. Néanmoins, ces organismes disposent de relais qui déploient leurs actions à une échelle régionale. Cette section met l'accent sur ces dispositifs de soutien au niveau régional.

a) Instruments Financiers à disposition des PME en région Rhône-Alpes

Cette section est divisée en trois parties. La première partie concerne les garanties offertes aux PME en région Rhône-Alpes. Ces systèmes de garantie sont mis en place par des institutions intermédiaires et sont pour la plupart financées en partie par le Conseil Régional. Dans certains cas, la Région propose également directement des garanties ou des contre-garanties sur des emprunts. Dans un second temps, cette section présentera les mécanismes de finance collaborative, également appelés financement participatif ou *crowdfunding*. La troisième partie de cette section concerne les fonds obligataires.

Garanties

Durant la crise, de nombreux Etats et Régions en Europe ont eu recours à des mécanismes de garantie pour aider les PME ne présentant pas les garanties suffisantes auprès des banques. Comme illustré dans les paragraphes suivants, ces dispositifs de garantie ont été encore très prisés par les PME au cours de l'année 2013. Cela indique que même dans un contexte de sortie de crise pour l'économie

régionale ces dispositifs suscitent encore un engouement fort auprès des PME, et restent donc des outils incontournables pour faciliter l'accès au financement des PME.

Garantie France Active (FAG)

La garantie France Active est mise en place par Rhône-Alpes Active et est financée par l'Etat. Cette garantie vise à faciliter l'accès aux banques pour les PME afin de financer leur besoin en fonds de roulement. Elle s'applique principalement à des emprunts de moyen-terme. La garantie couvre jusqu'à 65% de l'emprunt pour des entreprises en phase de création ou qui ont moins de trois ans. Pour les autres entreprises, la garantie ne peut excéder 50%. Le montant maximal de la garantie s'élève à EUR 5,000. La table ci-dessous résume quelques éléments clés sur la FAG en Rhône-Alpes.

Table 22: Garantie France Active en Rhône-Alpes

| Montant total garanti en Rhône-Alpes | Montant moyen garanti en Rhône-Alpes | Coût | Maturité |
|---|--------------------------------------|-----------------------|--------------------|
| 2013: EUR 9,722,277 2012: EUR 6,338,285 2011: EUR 6,043,889 | 2013: EUR 19,680 | 2% du montant garanti | De 6 mois à 5 ans. |

Source: Rhône-Alpes Active, 2014.

Fonds de Garantie pour la Création, la Reprise ou le Développement des Entreprises à l'Initiative des Femmes (FGIF)

Similaire à la FAG, la FGIF, financée également par l'Etat, est aussi proposée par Rhône-Alpes Active. Ce fonds de garantie vise à faciliter le financement du besoin en fonds de roulement ou des investissements (hors crédit-bail) de sociétés dirigées par des femmes. Le FGIF cible les sociétés en phase de création ou de développement (jusqu'à 5 ans). Il garantit des emprunts d'au minimum EUR 5,000 et couvre jusqu'à 70% du prêt avec un plafonnement à EUR 27,000. Si le FGIF est couplé à d'autres dispositifs de garanties, le montant total garanti ne peut excéder 70% du total emprunté. La table ci-dessous résume quelques éléments clés sur la FGIF en Rhône-Alpes.

Table 23: Fonds de garantie pour la Création, la reprise ou le Développement des Entreprises à l'Initiative des Femmes.

| Montant total garanti en Rhône-Alpes | Montant moyen garanti en Rhône-Alpes | Coût | Maturité |
|--|--------------------------------------|-------------------------|---------------|
| 2013 : EUR 3,039,920 2012 : EUR 1,994,105 2011 : EUR 2,313,345 | 2013 : EUR 15,915 | 2,5% du montant garanti | De 2 à 7 ans. |

Source: Rhône-Alpes Active, 2014.

Fonds de Garantie pour les Structures d'Insertion par l'Economique (FGIE)

Cette garantie est financée par le fonds de garantie pour les structures d'insertion par l'Economique (FGIE) proposée par Rhône-Alpes Active. Le fonds finance le besoin en fonds de roulement et les investissements des entreprises du secteur de l'économie sociale et solidaire et peut être complémentaire à la FAG. Si l'emprunt finance le besoin en fonds de roulement, il doit se situer entre EUR 15,000 et EUR 120,000 pour être éligible à la garantie. Si l'emprunt finance un investissement, le montant pour être éligible doit se situer entre EUR 7,500 et EUR 60,000. Dans les deux situations, la garantie ne peut excéder 50% du montant emprunté.

Outre les entreprises de l'économie sociale et solidaire, la garantie pour les structures d'insertion peut également s'appliquer à des associations. Cependant, les montants repris dans la table ci-dessous ne concernent que les emprunts accordés aux entreprises.

Table 24: Garantie pour les Structures D'Insertion par l'Economique⁴⁹

| Objectif | Montant total garanti en Rhône-Alpes | Montant moyen garanti en Rhône-Alpes | Coût | Maturité |
|---|--|--------------------------------------|-------------------------|---------------------|
| Financement du besoin en fonds de roulement | 2013 : EUR 209,050 2012 : EUR 150,500 | 2013 : EUR 12,297 | 2.5% du montant garanti | Entre 2.5 et 7 ans. |
| Financement d'investissements | 2011 : EUR 152,600 | | 2.5% du montant garanti | Entre 2 and 12 ans. |

Source: Rhône-Alpes Active, 2014.

SOFISCOP Sud-Est

SOFISCOP Sud-Est est une société de caution régionale mutualiste développée en partenariat avec la Banque Française du Crédit Coopératif et les Régions Rhône-Alpes et PACA. SOFISCOP cible les sociétés coopératives à travers l'Union Régionale des SCOP (URSCOP). La garantie peut couvrir jusqu'à 50% du financement. Outre la garantie accordée par la SOFISCOP, la Région Rhône-Alpes accorde une contre-garantie allant jusqu'à 50% du montant emprunté. Les financements éligibles à cette garantie incluent les emprunts bancaires, les emprunts participatifs ainsi que les crédits-baux.

La table ci-dessous reprend les éléments clés de cet instrument de financement.

⁴⁹ Le détail des garanties fournies au titre du financement du besoin en fonds de roulement ou de l'investissement n'est pas disponible.

Table 25: SOFISCOP Sud-Est en Région Rhône-Alpes

| Montant total garanti en Rhône-Alpes | Montant moyen garanti en Rhône-Alpes | Coût | Maturité |
|--|--------------------------------------|--|--|
| 2012 : EUR 705,000 2011 : EUR 652,000 2010 : EUR 666,000 | 2012 : EUR 20,700 | <ul style="list-style-type: none"> • 1% du montant en capital de SOFISCOP • 2% du montant en fonds de garantie remboursable à la fin du prêt | Emprunts bancaires d'une maturité de 2 à 15 ans. |

Source: URSCOP, <http://www.aides-entreprises.fr>, 2014.

Bpifrance

Bpifrance met à disposition des garanties cofinancées par la région Rhône-Alpes. La garantie couvre un large éventail d'emprunts bancaires allant de la microfinance aux prêts à long-terme. Les prêts peuvent avoir été souscrits directement auprès de Bpifrance ou auprès de banques commerciales. Bpifrance pilote entre autres deux fonds de garantie régionaux : « iDéclic Transmission » et le Fonds Régional pour l'Emploi en Rhône-Alpes (« FRERA »), ces deux fonds figure dans la Table 26 et Table 29 ci-après).

Table 26: Garanties accordées par Bpifrance en Rhône-Alpes

| Type de garantie | Montant total garanti en Rhône-Alpes | Montant moyen garanti en Rhône-Alpes |
|--|--|--------------------------------------|
| <p>Produit : garanties</p> <p>Financement : « fonds classiques » de Bpifrance</p> <p>Cible :</p> <p>Financement de sociétés pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Création ou reprise de fonds de commerce (après 3 ans de création) • Financement d'acquisitions et de LBO (rachat d'entreprises sur la base d'un emprunt) • Développement (PME existantes depuis au moins 3 ans) • Emprunts à court terme • Capital risque <p>Couverture : jusqu'à 50% du projet de rachat / de financement</p> | <p>2013 : EUR 634m</p> <p>2012 : EUR 634m</p> <p>2011 : EUR 641m</p> <p>2010 : EUR 626m</p> | 2013 : EUR 74,825 |
| <p>Produit : fonds de renforcement de trésorerie, garantie spéciale mise en place durant la crise à la demande de l'Etat dans le cadre du plan de relance</p> <p>Financement : Bpifrance</p> <p>Cible : renforcer les liquidités des entreprises en débloquent des avances de trésorerie à court-terme</p> <p>Couverture : jusqu'à 90% du financement (en 2008 et 2009)</p> | <p>2013 : EUR 67m (produit relancé suite à une demande élevée et à une volonté politique de soutenir les PME)</p> <p>2012 : produit suspendu.</p> <p>2011 : EUR 10m</p> <p>2010 : EUR 165m (face à la crise, extension du produit aux ETI)</p> | 2013 : EUR 71,657 |

| Type de garantie | Montant total garanti en Rhône-Alpes | Montant moyen garanti en Rhône-Alpes |
|--|--|--------------------------------------|
| Produit: garanties Financement : régional ("iDéclic Transmission" et FRERA) | 2013 : EUR 12m 2012 : EUR 18m 2011 : EUR 12m 2010 : EUR 31m | 2013: EUR 64,171 |

Source: Bpifrance, 2014.

Au cours de l'année 2013, Bpifrance a fourni 9,585 garanties pour un montant total s'élevant à EUR 713m, permettant de lever au final EUR 1,438m avec un effet de levier de 2.

Garanties directes du Conseil Régional de Rhône-Alpes

Le Conseil Régional offre des garanties directes pour des investissements dans le capital de sociétés. On peut citer comme exemple les garanties accordées par la SOMUDIMEC pour le développement industriel ou les contre-garanties accordées sur les garanties SOFISCOPE.

Financement participatif

Malgré l'absence d'un cadre législatif clairement établi, le financement participatif s'est progressivement imposé comme une source incontournable de financement pour les créateurs d'entreprises. L'idée sous-jacente est d'utiliser une plateforme sur internet pour collecter du financement auprès des particuliers. Les projets financés concernent le plus souvent des créations d'entreprises innovantes ou des projets artistiques.

Au niveau international, le financement participatif a connu une croissance très importante au cours des dernières années. Le montant total des sommes collectées au niveau mondial est passé de EUR 380m en 2009 à près de EUR 2,1md en 2012 (Observatoire des entrepreneurs, PME Finance, 2014). Le marché américain représente 60% du total contre 35% pour l'Europe (Observatoire des entrepreneurs, PME Finance, 2014).

En France, le financement participatif a débuté en 2007 avec des sociétés comme MyMajorCompany, Babeldoor, Kisskissbankbank, Ulule et Babyloan. En 2012, les principales plateformes ont créé une association nommée "Association Finance Participative France" qui vise à promouvoir la mise en place d'un cadre législatif. A l'heure actuelle, 68 plateformes de financement participatif sont actives en France. Parmi ces plateformes :

- 21% soutiennent leurs membres sous la forme de prêts ;
- 36% soutiennent leurs membres en investissant dans le capital de l'entreprise ;

- 43% soutiennent leurs membres par le biais de donations ou en réservant des produits avant leur commercialisation.

Ces plateformes financent leurs opérations au travers de commissions sur les montants collectés allant de 5 à 12% (APCE, 2014). Les 4 principales plateformes mettant à disposition des prêts sont présentées dans la table ci-dessous.

Table 27: Plateformes françaises de financement participatif octroyant des prêts

| | Cible | Montant | Montant moyen | Autres informations |
|--------------|--|--|---------------------------|--|
| Prêt d'Union | | EUR 60m prêtés entre 2009 et 2013 | EUR 9,270 | |
| Babyloan | Micro-crédit social | | | En partenariat avec Institutions de Microfinance |
| Hellomerci | Projets personnels et entrepreneuriaux avec peu de fonds : <ul style="list-style-type: none"> • Pour une entreprise : de EUR 200 à EUR 1,500 ; • Pour un particulier : à partir de EUR 20. | EUR 316,000 entre avril 2013 et février 2014 | | |
| Spear | Coopératives et entreprises solidaires : projets d'entrepreneurs sociaux et de finance solidaire labellisés par l'association Finansol ⁵⁰ . | EUR 1.1m en 2013 | EUR 100,000 – EUR 250,000 | |

Source : Observatoire des entrepreneurs, PME Finance, 2014.

La table ci-dessous présente les plateformes de financement participatif investissant dans le capital d'entreprises.

Table 28: plateformes françaises de financement participatif fournissant des financements dans le capital de sociétés.

| | Cible | Montant | Montant moyen | Autres informations |
|--------------|-----------------------------|-------------------------------------|---------------------------------|---|
| Wiseed | Projets jusqu'à EUR 100,000 | 2013 : EUR 3.6m Total : EUR 6.4m | EUR 2,000 | Transaction la plus élevée : EUR 1m |
| Anaxago | | 2013 : EUR 2.7m | EUR 300,000 par projet en 2012. | Contribution maximale par investisseur : EUR 1,000 |
| Smart Angels | Start-ups, PME | 2013 : EUR 2.6m Total : EUR 3.9m | EUR 15,000 | Une contribution de EUR 1000 par investisseur est requise |

⁵⁰ Voir : <http://www.finansol.org>.

| | Cible | Montant | Montant moyen | Autres informations |
|---------------|---|-------------------------------------|---------------|--|
| Happy Capital | | 2013 : EUR 1.5m Total : EUR 1.5m | EUR 250 | |
| Particeep | Fournir des investissements en capital et des donations. | 2013 : EUR 340k Total : EUR 340k | EUR 1,000 | Une contribution minimale de EUR 1,200 à EUR 5,000 par investisseur est requise. |
| France Utile | Investissements dans le capital des PME à potentiel de croissance élevée. | | | Contribution minimale de EUR 1,500 par investisseur requise. |

Source : Observatoire des entrepreneurs, PME Finance, 2014.

Entre 2007 et 2012, les plateformes françaises de financement participatives ont financé 60,000 projets pour un montant estimé de EUR 75m. Pour la seule année 2012 les plateformes ont financé EUR 24.5m. Sur ce montant, les prêts aux PME représentaient EUR 18m et les investissements en capitaux propres EUR 6m, principalement en direction des PME (Observatoire des entrepreneurs, Association Finance Participative France, 2014). La croissance de ce type de financement a continué en 2013, pour atteindre les EUR 33m au premier semestre, marquant une hausse de près de 35% comparée au premier semestre 2012. Le montant total de ces financements est estimé à EUR 80m, soit plus que le total des six années précédentes (Observatoire des entrepreneurs, 2014).

En février 2014, le gouvernement a présenté un projet de cadre législatif pour la finance participative dans le cadre de la loi sur la "Simplification et sécurisation de la vie des entreprises", qui devrait être adoptée d'ici à la fin de l'année 2014.

Les principaux changements applicables aux prêts octroyés par les plateformes de financement participatif sont les suivants :

- Mise en place d'un plafond de EUR 1m pour chaque emprunt débloqué;
- Les contributions individuelles sont limitées à EUR 1,000 pour diversifier le risque ;
- Création du statut d'« Intermédiaire en Financement Participatif » (IFP). Bien que ce statut nécessite l'enregistrement des plateformes, il n'a pas pour objectif d'imposer des exigences de fonds propres comme c'est le cas pour les banques. Les plateformes de financement participatif sont en effet des intermédiaires de financement, et non des prêteurs directs.
- Plus de transparence et d'obligations d'information envers les investisseurs en matière de risques, de commissions et de taux d'intérêt.

Les principaux changements apportés aux investissements en capitaux propres sont les suivants⁵¹ :

- Possibilité d'investir dans les sociétés par actions simplifiées ;
- Création du statut de « Conseiller en Investissement Participatif » (CIP), introduisant des obligations d'information et de vérification. Ce statut prend également en compte la qualification des investisseurs, leur inscription à une association professionnelle et une assurance responsabilité reconnue. Le nouveau statut permet un investissement allant jusqu'à EUR 1m dans les parts d'une même entreprise (le plafond actuel s'élève à EUR 100,000). Il n'y a pas de minimum de fonds propres applicables aux plateformes ;
- Simplification des obligations d'information par projet.

En région Rhône-Alpes, une initiative de financement participatif « prêt de chez moi » a été lancée en 2013 par la société coopérative de finance solidaire « La NEF » et le Conseil Régional. Il s'agit d'un emprunt d'un montant minimal de EUR 500 avec un intérêt à 3%. En 2013, 4 emprunts d'un montant moyen de EUR 10,000 ont été financés grâce à cette initiative. Les dossiers de demande de prêts sont revus par une institution financière. Le partage des risques est assuré par des garanties. Ce produit de financement est seulement disponible en Région Rhône-Alpes⁵².

Comme décrit en introduction de ce chapitre, les différents produits financiers seront décrits en détail dans le Chapitre 7. Cependant les principaux investisseurs et Instruments Financiers sont répertoriés dans la table suivante. Malheureusement, ces Instruments Financiers ne font pas toujours l'objet d'une bonne communication auprès des PME régionales. Comme le montre la Figure 23, la plupart de ces dispositifs de financement ne sont connus que par 5 à 10% des PME de la région Rhône-Alpes. Ceux qui sont le plus connus (IDéclic prêt d'honneur, l'ERAI et l'ARDI) ont fait l'objet d'une large campagne de communication de la part du Conseil Régional étant donné qu'ils s'adressent à un large éventail de PME de secteurs et de stades de développement différents.

⁵¹ Ministre de l'Economie et de la relance (2014). Article de Presse.

⁵² Des informations additionnelles sur La NEF sont fournies dans la section sur les acteurs de la microfinance, en Section 7.2.a).

Table 29: Instruments Financiers disponibles en région Rhône-Alpes

| Direction CR | Institution Publique | Source de financement Publique | Montant initial (mEur) | Institution Privée | Montant initial (mEUR) | Programme | Nom du produit | Type de produit | Intermédiaire Financier | Budget Initial (mEUR) | Fonds levés par les intermédiaires (mEUR) | Total Fonds Disponibles (mEUR) | Fonds Distribués (mEUR) | Critères d'éligibilité | Objectif - cible du produit | Nombre de PME bénéficiaires | Date de mise en place | Date de fin |
|-------------------|----------------------|--------------------------------|---------------------------------|--------------------|--|-------------------------------------|---|-----------------|-------------------------|-----------------------|---|--------------------------------|---|--|-----------------------------|-----------------------------|-------------------------------------|-------------|
| 1 | 2D2E | BPIfrance | Fonds National d'Amorçage (FNA) | 15 | autres | n.a | R2V SAS à statut de SCR | Fonds Propres | R2V | 25 | n/a | 25 | n/a | Amorçage technologique sur le quart Sud-Est de la France avec des tickets d'investissement entre EUR 0,5 et 2,5m sur plusieurs tours de tables | Amorçage | na | 2014 | 2028 |
| | | Conseil Régional RA | Fonds régionaux | 3 | | | | | | | | | | | | | | |
| | | Conseil PACA | Fonds régionaux | 3 | | | | | | | | | | | | | | |
| | | Sous total | | 21 | Sous total | | | | | | | | | | | | | |
| 2 | 2D2E | Conseil Régional RA | Fonds régionaux | 1.5 | CA CentreEst | | Amorçage RA SAS à statut de SCR | Fonds Propres | ARA | 5.6 | n/a | n/a | n/a | Petit montant en capital Accompagnement technologique | Amorçage | 18 | Création en 2000 et capital en 2002 | 2014 |
| | | BPIfrance | | | Banque Populaire + Garibaldi CM CIC - BNP- SGAM | | | | | | | | | | | | | |
| | | Sous total | | 1.5 | Sous total | | | | | | | | | | | | | |
| 3 | 2D2E | Conseil Régional RA | Fonds régionaux | 6.1 | Banques Populaires | RAC 1 SAS à statut de SCR | Fonds Propres | RAC I | 17.1 | Effet de levier 2,2x | 0 | 37 | financement de la création d'entreprises innovantes en Rhône-Alpes, qui investit à la fois dans l'amorçage de projets technologiques et dans le démarrage d'activités innovantes dans les domaines traditionnels de l'industrie et des services | Création | 209 | 1989 | 2018 | |
| | | BPIfrance | | 2.2 | CE | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | CIC | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | CA | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | Société générale | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | autres (apicil, Sanofi, Somudimec) | | | | | | | | | | | | | |
| Sous total | | 8.3 | Sous total | 8.8 | | | | | | | | | | | | | | |

| Direction CR | Institution Publique | Source de financement Publique | Montant initial (mEur) | Institution Privée | Montant initial (mEUR) | Programme | Nom du produit | Type de produit | Intermédiaire Financier | Budget Initial (mEUR) | Fonds levés par les intermédiaires (mEUR) | Total Fonds Disponibles (mEUR) | Fonds Distribués (mEUR) | Critères d'éligibilité | Objectif - cible du produit | Nombre de PME bénéficiaires | Date de mise en place | Date de fin |
|--------------|----------------------|--------------------------------|------------------------|--------------------|------------------------------|-------------|------------------------------|-----------------|-------------------------|-----------------------|---|--------------------------------|-------------------------|--|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------|--------------------|
| 4 | 2D2E | Conseil Régional RA | Fonds régionaux | 6.9 | CE Rhone Alpes | | RAC 2 SAS à statut de SCR | Fonds Propres | RAC II | 21.0 | n/a | 17.5 | 2.23 | financement de la création d'entreprises innovante en Rhône-Alpes, qui investit à la fois dans l'amorçage de projets technologiques et dans le démarrage d'activités innovantes dans les domaines traditionnels de l'industrie et des services | Création | 11 | 2012 | 2026 |
| | | bpifrance | | 3.45 | Banque Populaire + Garibaldi | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | Apicil Somudimec | | | | | | | | | | | | | |
| | | Sous total | | 10.4 | Sous total | 10.7 | | | | | | | | | | | | |
| 5 | 2D2E | Conseil Régional RA | Fonds régionaux | 7.5 | | | FRI FCPR | Fonds Propres | FRI | 23 | 8.5 | | 4.3 | Capital développement et redéploiement en région Rhône-Alpes. Constitution d'un portefeuille de participations composé principalement d'actions ou d'autres valeurs mobilières de sociétés : - ayant leur siège social basé en Rhône-Alpes, - réalisant un chiffre d'affaires compris entre EUR 1 et 50m, - présentant par leur activité, des intérêts de filière économique et technologique ou un savoir-faire unique à préserver en région, - présentant des perspectives de consolidation de l'emploi sur leur territoire, - ayant une croissance lente, - ou ayant des difficultés pour trouver des financements bancaires ou des fonds propres, - ou rencontrant des difficultés conjoncturelles et surmontables. | Développement | 10 | 2011 | 2021 + 4 fois 1 an |

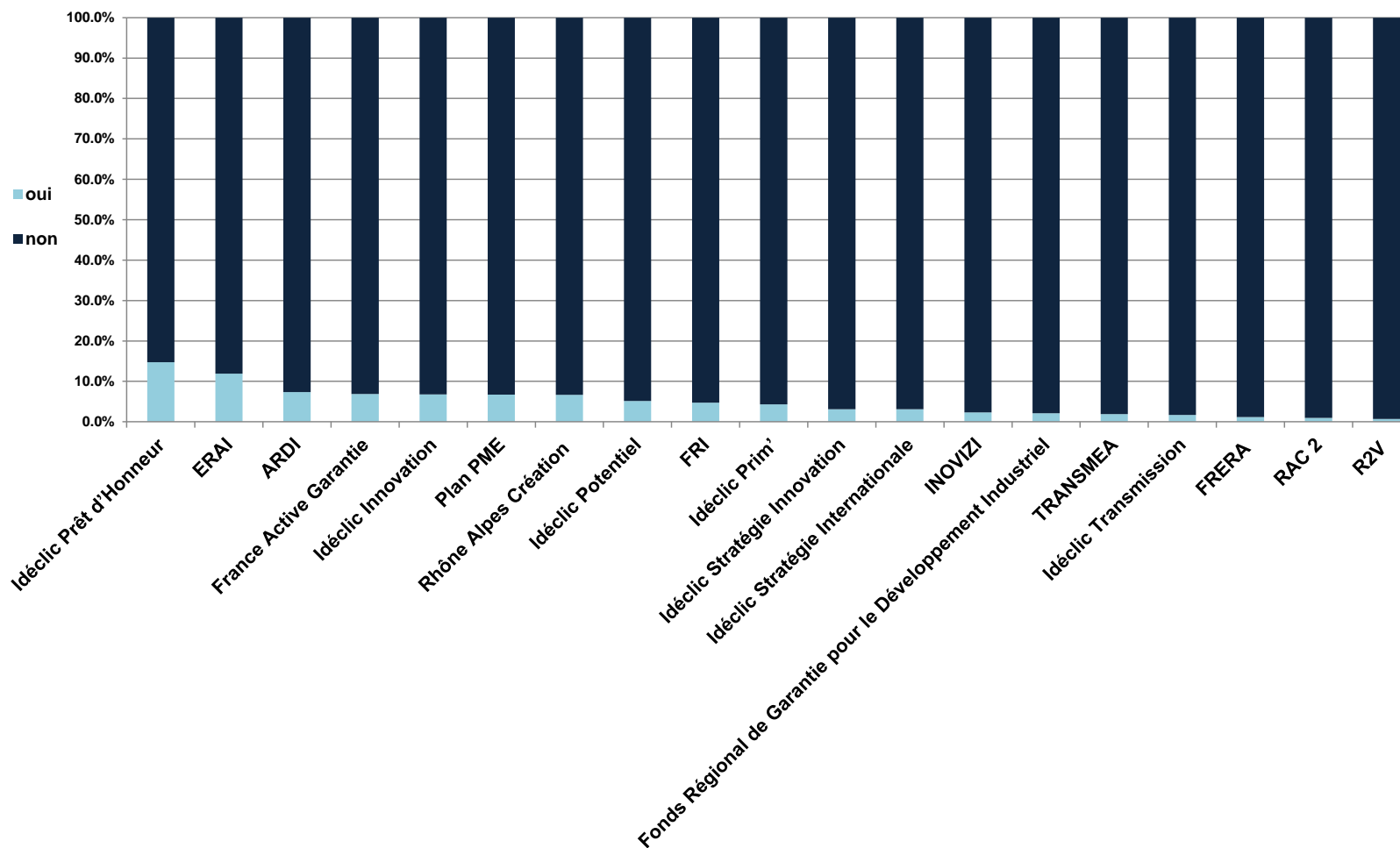
| Direction CR | Institution Publique | Source de financement Publique | Montant initial (mEur) | Institution Privée | Montant initial (mEUR) | Programme | Nom du produit | Type de produit | Intermédiaire Financier | Budget Initial (mEUR) | Fonds levés par les intermédiaires (mEUR) | Total Fonds Disponibles (mEUR) | Fonds Distribués (mEUR) | Critères d'éligibilité | Objectif - cible du produit | Nombre de PME bénéficiaires | Date de mise en place | Date de fin |
|--------------|----------------------|--------------------------------------|------------------------|--------------------|------------------------|------------|------------------------------------|-------------------------------------|--------------------------------------|-----------------------|---|--------------------------------|-----------------------------|--|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------|-------------|
| 6 | 2D2E | Conseil Régional RA | Fonds régionaux | 1 | Urscop | | TRANSMEA SAS à statut de SCR | Fonds Propres | | 4.55 | | 2.614 | 2.37 | Capital-risque dédié à la reprise d'entreprises par les salariés sous forme de SCOP ou SA éthique suite à une transmission ou reprise à la barre du tribunal | Reprise - transmission | 47 | 2008 | NC |
| | | CDC | Sous forme de prêt | 0.35 | MACIF | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | Crédit Coopératif | | | | | | | | | | | | | |
| | | Sous total | | 1.35 | Sous total | 3.2 | | | | | | | | | | | | |
| 7 | 2D2E | CDC | | 0.9 | | | INOVIZI | Prêt d'honneur | | | 6.45 (dont EUR 300.000 de la Région par an + totalité CDC + totalité FEDER) | 4.22 | Jusqu'à 18 mois d'existence | Création | 132 | 2010 | | |
| | | Etat | FEDER | 0.95 | | | | Avance remboursable | | | 6.9 (dont EUR 2,3m de la Région par an) | 4.91 | Jusqu'à 5 ans d'existence | Développement | 130 | 2006 | | |
| 8 | 2D2E | Conseil Régional RA | Fonds régionaux | | | | IDECLIC innovation accès au marché | Avance remboursable - prêt à taux 0 | BPI France | 3 | | | | | Innovation | 86 | | |
| | | BPI France | | | | | | | | | | 3 | | | | | | |
| 9 | 2D2E - ESS | Conseil Régional RA | Fonds régionaux | 0.05 | | | Contrat amorage associatif | Avance remboursable | France active | 0.5 | | | 0.517 | Petite Association en création ou 1er développement, contrat d'amorçage avec droit de reprise EUR 5k à EUR 10k sur 12 mois prolongeable sur 18 mois | Amorçage | 55 | | |
| | | CDC | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | Sous total | | 0.05 | | 0 | | | | | | | | | | | | |
| 10 | 2D2E - ESS | Réseau entrepreneur et initiative RA | | | | | IDECLIC Prêt d'honneur | Prêt d'honneur | Réseau entrepreneur et initiative RA | | | | | | | | | |
| 11 | 2D2E - ESS | France active | | | | | Contrat d'apport associatif | Avance remboursable | France active | 3.155 | | | 4.2 | Association apport en fonds associatif avec droit de reprise entre 2 et 5 ans entre EUR 5k et EUR 30k avec droit de reprise | | 195 | | |

| | Direction CR | Institution Publique | Source de financement Publique | Montant initial (mEur) | Institution Privée | Montant initial (mEUR) | Programme | Nom du produit | Type de produit | Intermédiaire Financier | Budget Initial (mEUR) | Fonds levés par les intermédiaires (mEUR) | Total Fonds Disponibles (mEUR) | Fonds Distribués (mEUR) | Critères d'éligibilité | Objectif - cible du produit | Nombre de PME bénéficiaires | Date de mise en place | Date de fin |
|----|--------------|----------------------|--------------------------------|------------------------|--------------------|------------------------|-----------|--|-----------------|-------------------------|--|---|--------------------------------|-------------------------|--|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------|-------------|
| 12 | 2D2E | France active | Fonds régionaux + CDC | 2,1 + ? | | | | France active garantie | Garantie | France active | | | | 3.5 | | | 226 | | |
| 13 | 2D2E | BPI France | | | | | | FRERA | Garantie | BPI France | 2 | | | | | | na | 2014 | |
| 14 | 2D2E | BPI France | | | | | | IDECLIC transmission | Garantie | BPI France | 19.787 | | | | | | 1554 | | |
| 15 | 2D2E | BPI France | Fonds régionaux + BPI | | | | | IDECLIC potentiel + | Garantie | BPI France | A hauteur de EUR 500, 000 par an jusqu'en 2012 sous forme de dotation annuelle. En 2013, la dotation est passée à EUR 800, 000. Sur un PPA de 100, 000 euros, la Région garantit 40% et Bpifrance 40%. | | | 8.95 | L'entreprise doit avoir - de 5 ans, rechercher des prêts en capital pour démarrer de Bpifrance. La région garantie 80% et Bpifrance 20%. | Innovation | 123 | 2006 | |
| 16 | 2D2E | BPI France | | | | | | Fonds Régional de l'Emploi en RA | Garantie | BPI France | 4 | | | | | | 316 | | |
| 17 | 2D2E | Conseil Régional RA | Fonds régionaux | | | | | Fonds Régional de garantie pour le développement industriel - SOMUDIME C | Garantie | Conseil Régional RA | 5,365 | | | | | | Plus de 1,000 depuis 2004 | | |

| | Direction CR | Institution Publique | Source de financement Publique | Montant initial (mEur) | Institution Privée | Montant initial (mEUR) | Programme | Nom du produit | Type de produit | Intermédiaire Financier | Budget Initial (mEUR) | Fonds levés par les intermédiaires (mEUR) | Total Fonds Disponibles (mEUR) | Fonds Distribués (mEUR) | Critères d'éligibilité | Objectif - cible du produit | Nombre de PME bénéficiaires | Date de mise en place | Date de fin |
|----|--------------|----------------------|--------------------------------|------------------------|--------------------|------------------------|-----------|--|-----------------|-------------------------|-----------------------|---|--------------------------------|-------------------------|---|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------|-------------|
| 18 | 2D2E | Conseil Régional RA | Fonds régionaux | | | | | Fonds Régional de garantie pour le développement industriel - SOFISCOP | Garantie | Conseil Régional RA | 1.179 | | | | | | 120 | | |
| 19 | 2D2E - ESS | France active | Fonds régionaux + CDC | 0,6 + 0,3 | | | | Fonds en investissement solidaire | Garantie | France active | 0,9 | | | 3,2 | Toute entreprise solidaire ou association avec un prêt participatif ou compte courant d'associé EUR 5K à EUR 100K pour 5ans voir 7 ans au Taux de 2% / an avec un différé 2 ans | | 100 | | |

Source: Conseil Régional de Rhône-Alpes, 2014.

Figure 23: Connaissance par les PME des mécanismes de soutien régional en Rhône-Alpes ⁵³



Source: PwC, Enquête en ligne auprès des PME en Rhône-Alpes, 2014.

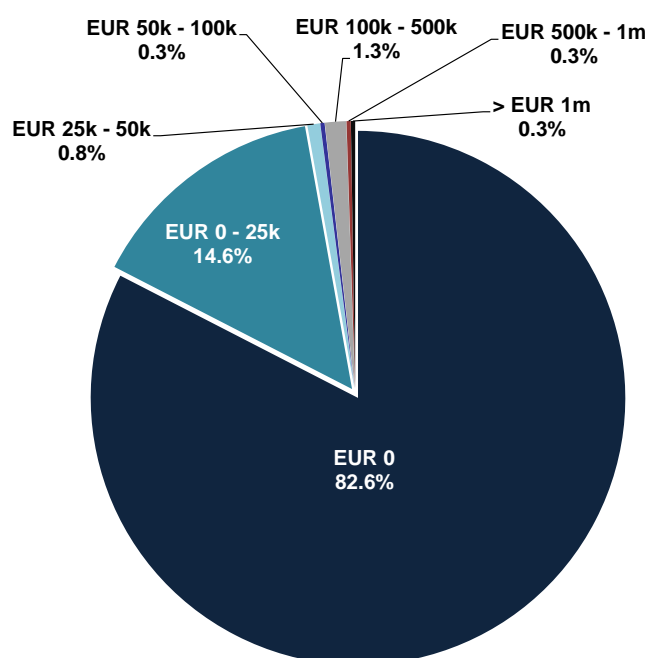
⁵³ Nombre de PME ayant répondu à la question: 439.

b) Subventions mises en place au niveau régional

Plusieurs programmes de subventions sont disponibles pour les PME de la région. Comme illustré dans la Table 30 ci-dessous, ces programmes de subventions peuvent s'adresser à un secteur spécifique ou à l'ensemble des PME. D'après les réponses collectées auprès des PME via l'enquête en ligne, seulement 0.5% des PME ont eu recours à des subventions en 2013 (que ce soit au niveau national ou régional). Elles étaient 0.8% en 2012 et 0.3% en 2011⁵⁴. L'utilisation de subventions apparaît donc extrêmement faible au regard du niveau global du financement par la dette qui est resté relativement stable au cours des dernières années dans la région.

Les subventions individuellement obtenues en 2012 restent pour la plupart inférieures à EUR 25,000, comme le montre le diagramme ci-dessous. Les données relatives à 2011 sont très similaires.

Figure 24: Subventions obtenues par les PME en région Rhône-Alpes en 2012⁵⁵



Source: PwC, Enquête en ligne adressée aux PME de la région Rhône-Alpes, 2014.

Parmi les entreprises qui ont procédé à des demandes de subventions sur la période 2011-2013, le degré de satisfaction de la procédure est très faible : 58.6% des PME se déclarent insatisfaites lors de la procédure de demande de subventions, 10.3% se déclarent partiellement satisfaites et 31% se déclarent satisfaites⁵⁶. Ces chiffres reflètent les difficultés d'accès aux subventions généralement rencontrées, avec 51.7% des PME considérant que leur accès aux subventions n'est pas adéquat contre 22.6% considérant avoir un accès satisfaisant aux subventions. Cependant, les subventions

⁵⁴ Nombre de PME ayant répondu à la question : 387.

⁵⁵ Nombre de PME ayant répondu à la question : 390.

⁵⁶ Nombre de PME ayant répondu à la question : 350.

restent des financements prisés : seulement 22.6% des PME en région Rhône-Alpes déclarent ne pas avoir besoin de ce type de financement.

Fait intéressant toutefois, les subventions sont perçues comme moins appropriées que la dette pour le financement du développement : 71.8% des PME en Rhône-Alpes considèrent que les subventions peuvent être utilisées pour financer des opportunités de développement (Etude Plan pour les PME, 2014)⁵⁷ alors qu'elles sont 85.2% à le penser au sujet de la dette. Cette situation peut être la conséquence des expériences passées et des difficultés à obtenir des subventions ainsi qu'à la perception que les subventions sont principalement destinées à la R&D et aux entreprises en création.

L'analyse montre que les subventions contribuent de manière importante au financement des PME et qu'aux cours des prochaines années les PME vont avoir de plus en plus recours à ces dispositifs. D'après les résultats de l'enquête en ligne, 50.5% des PME de la région pourraient être à la recherche de subventions au niveau national ou régional à l'horizon 2014-2016⁵⁸. Cela en fait la cinquième source de financement après les banques commerciales (88,5%), la famille et les amis (60,1%), les fonds publics régionaux (53,3%) et l'actionnariat existant (50,5%). L'offre de subventions pour la prochaine période de programmation a ainsi besoin d'être mise en perspective avec les autres instruments de financement à destination des PME afin de développer une offre de financement cohérente et complémentaire ainsi qu'une assistance technique adéquate.

Une attention particulière doit être apportée à l'amélioration et à la simplification des procédures de demandes de subventions, comme l'ont souligné les représentants des PME, des pôles de compétitivité et des clusters lors des entretiens conduits pour la présente étude AFMA.

Les dispositifs de subventions mis en place par la région Rhône-Alpes sont présentés dans la table ci-dessous.

⁵⁷ L'étude sur le Plan PME mis en place par le Conseil Régional de Rhône-Alpes (voir Section 4.2) est conduite par Coactis, l'Université de Lyon 2, l'Université de Lyon 3 et l'Université de Saint-Etienne.

⁵⁸ Nombre de PME ayant répondu à la question : 471.

Table 30: Subventions existantes en Région Rhône-Alpes

| | Direction CR | Institution Publique | Source de financement Publique | Montant initial (mEur) | Institution Privée | Montant initial (mEUR) | Programme | Nom du produit | Type de produit | Intermédiaire Financier | Budget Initial (mEUR) | Fonds levés par les intermédiaires (mEUR) | Total Fonds Disponibles (mEUR) | Fonds Distribués (mEUR) | Critères d'éligibilité | Objectif - cible du produit | Nombre de PME bénéficiaires | Date de mise en place | Date de fin | |
|---|-----------------|----------------------|--------------------------------|---------------------------------|--------------------|------------------------|-----------|--|-----------------|-------------------------|-----------------------|---|---|----------------------------|---|---|-------------------------------|-----------------------|-------------|--|
| 1 | 2D2E | Conseil Régional RA | Fonds régionaux | 1.5 par an | | | | IDECLIC stratégie innovation | Subvention | Conseil Régional RA | | | | 11.8 | L'entreprise doit avoir au moins 3 ans | Innovation | 247 | 2006 | | |
| 2 | 2D2E | Conseil Régional RA | Fonds régionaux | 2.95 | | | | INOVI | Subvention | FRANCE ACTIVE | | | 1.05 (sur lesquels EUR 350,000 proviennent de la région chaque année) | 0.72 | Projet d'entreprises | Création | 49 | 2010 | | |
| 3 | 2D2E | ADIE | Fonds régionaux | | | | | IDECLIC Prim | Subvention | ADIE | | | | | | | | | | |
| 4 | 2D2E - ESS | Conseil Régional RA | Fonds régionaux | | | | | IDECLIC Solidaire | Subvention | | | | 4.7 (entre 2006 et 2013) | | Nouvelles créations ou associations, coopératives ou fondations existantes (pour le fonds de roulement et l'investissement) | Innovation, création et soutien des emplois, pour améliorer la qualité de vie | | 2006 | | |
| 5 | 2D2E | Conseil Régional RA | Fonds régionaux | | | | | IDECLIC Stratégie internationale | Subvention | Conseil Régional RA | 1,5 M€ annuel | | | 10.962 | | | | 2005 | | |
| 6 | 2D2E - ESS | Conseil Régional RA | Fonds régionaux | | | | | Aide à l'immobilier des structures d'insertion | Subvention | Conseil Régional RA | | | | | | | | | | |
| 7 | DTMP - Tourisme | Conseil Régional RA | Fonds régionaux | 4,25 en 2013 | | | | Contrats de Développement Durable Rhône-Alpes (CDDRA) - soutien aux entreprises touristiques dans le cadre du volet tourisme | subvention | | | | 1,2 en 2013 | 0,7 en 2013 | Structures d'hébergement touristique sous statut d'entreprise ou d'association | Création et développement | 19 en 2013 | 2008 | | |
| 8 | DTMP - Tourisme | Conseil Régional RA | Fonds régionaux | 3,2 sur les années 2012 et 2013 | | | | Soutien aux structures d'hébergement du tourisme social et solidaire | subvention | | | | 12,8 sur 2012+2013 | 2 sur les années 2012+2013 | Structures d'hébergement touristique relevant du TSS sous statut d'entreprise, d'association ou de collectivité | Création et développement | 13 sur les années 2012 + 2013 | 2011 | | |

| | Direction CR | Institution Publique | Source de financement Publique | Montant initial (mEur) | Institution Privée | Montant initial (mEUR) | Programme | Nom du produit | Type de produit | Intermédiaire Financier | Budget Initial (mEUR) | Fonds levés par les intermédiaires (mEUR) | Total Fonds Disponibles (mEUR) | Fonds Distribués (mEUR) | Critères d'éligibilité | Objectif - cible du produit | Nombre de PME bénéficiaires | Date de mise en place | Date de fin |
|----|---|----------------------|--------------------------------|------------------------|--------------------|------------------------|-----------|---|---|-------------------------|-----------------------|---|--------------------------------------|-------------------------|---|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------|---------------------------------|
| 9 | DTMP - Tourisme | Conseil Régional RA | Fonds régionaux | 0.8 par an | | | | Chèque expertise tourisme (ingénierie) : accompagnement préalable à la définition de projets d'hébergement touristique (dispositif d'étude préalable) | Prise en charge à 100% d'une étude de faisabilité | | | | Prise en charge à 100% par la Région | 1,4 depuis 2009 | Entreprises, associations, collectivités | Création et développement | 84 depuis 2009 | 2009 | 2016 (fin du marché en janvier) |
| 10 | DADR - Agriculture et Développement rural | Conseil Régional RA | Fonds régionaux | | | | | Fonds régional d'intervention stratégique - industries agricoles et alimentaires (F.R.I.S.-I.A.A) | subvention + avance transformable en subvention | Conseil Régional RA | 2.3 | | | | Contractualisation avec la chaîne amont, maintien/création d'emplois, approvisionnement local, effet levier, impact environnemental | | 50 | 2011 | |

Source: Conseil Régional de Rhône-Alpes, 2014.

c) Fonds obligataires

Depuis 2012, plusieurs fonds obligataires ont été créés avec le but d'investir dans des obligations d'entreprises non cotées sur les marchés financiers. L'objectif est de faciliter l'investissement dans des entreprises au profit de l'économie française. Du côté des investisseurs, investir dans de telles obligations leur procure des rendements plus élevés que d'autres titres, par exemple les bons du trésor (Obligations Assimilables au Trésor – OAT). Du côté des entreprises, les fonds obligataires sont une source de financement alternative et / ou complémentaire aux prêts octroyés par les banques dont elles dépendent souvent.

Les premiers fonds obligataires en France sont MIKADO France 2018 et les Fonds NOVO (NOVO 1 et NOVO 2). Créés en 2012, le fonds MIKADO (sous la forme d'un Fonds Commun de Placement – FCP) a pour but d'investir EUR 300m dans des obligations d'Entreprises de Taille Intermédiaire pour des tickets individuels entre EUR 5m et EUR 200m.

Initiés par le Ministère des Finances français, les fonds NOVO (sous la forme de Fonds Communs de Titrisation – FCT) ont un capital total de EUR 1.015md, dont EUR 100m provenant de la Caisse de Dépôts et Consignations. Le reste des fonds a été investi par plusieurs assureurs majeurs (CNP des Assurances, Allianz, AXA, Aviva) soutenus par la Fédération Française des Sociétés d'Assurances (FFSA), et des fonds de pension : les Fonds de Réserve pour les Retraites (FRR) et l'Établissement de retraite additionnelle de la fonction publique (Erafp)".

Les fonds ont été configurés pour une durée de dix ans et sont gérés par deux sociétés de gestion d'actifs : BNP Paribas Partenaires d'Investissement pour NOVO 1 et TIKEHAU Gestion de portefeuille pour NOVO 2. Les fonds investissent dans des obligations d'entreprises pour des montants se situant entre EUR 10m et EUR 50m, à un taux d'intérêt fixe et pour une durée de 5 à 7 ans. Au début de l'année 2014, plus de EUR 100m ont déjà été investis.

En 2013, la réforme du Code des Assurances français a favorisé le développement de ce type d'investissements. Avant la réforme, les assureurs n'étaient pas autorisés à investir dans des entreprises non-cotées. Ils ne pouvaient dès lors pas investir dans des PME car 99% d'entre elles ne sont pas cotées sur les marchés financiers. Le nouveau code a permis aux assureurs d'investir dans des entreprises non-cotées, dans une limite de 5% de leurs engagements totaux.

Un autre exemple de fonds obligataire est celui créé en 2014 par Bpifrance avec AG2R – La Mondiale. Le fonds (appelé « fonds de dette dédiée ») dispose d'un capital public et privé. Il a pour objectif de prêter jusqu'à EUR 200m à des entreprises de taille moyenne et intermédiaire. Les investissements ont vocation à prendre la forme de prêts (appelés « prêts d'avenir ») prélevés sur la part apportée par Bpifrance, actionnaire à hauteur de 20% du fonds. Les montants de prêts se situent

entre EUR 500,000 et EUR 5m ; impliquant qu'ils doivent cibler un ensemble d'entreprises différent de celui soutenu par les fonds NOVO. Leur maturité sera plus longue (jusqu'à 10 ans) avec un différé de paiement de trois ans.

Alors que les fonds obligataires sont une initiative ingénieuse pour apporter du financement à des entreprises créatrices d'un nombre important d'emplois, leur première étape de développement et les récents changements législatifs rendent difficiles l'évaluation de leur efficacité. En outre, étant donné que les PME de taille moyenne ne représentent qu'une très faible proportion au sein des PME, il est à prévoir que l'activité de ces fonds obligataires n'ait qu'un effet très limité sur l'accès au financement des PME en Rhône-Alpes et donc sur les résultats de la présente étude AFMA dans la région.

5.2 Historique des Fonds Structurels en Rhône-Alpes

Le Programme Opérationnel (PO) pour la région Rhône-Alpes couvrant la présente période de programmation 2007-2013 dans le cadre de la Politique de Cohésion de l'Union Européenne vise l'objectif « compétitivité régionale et emploi ». Les fonds apportés par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) s'élève à un montant de EUR 334m, dont 93.64% ont été programmés et 58.18% déboursés au 18 juin 2013.

Le PO FEDER 2007-2013 a été élaboré sur la base d'un diagnostic territorial établi pour la région Rhône-Alpes et visant à identifier les disparités, les besoins et les enjeux en termes de compétitivité, d'innovation et d'emploi. Il s'inscrit également en cohérence avec les Orientations Stratégiques Communautaires et le Cadre de Référence Stratégique National (CSRN). Ce diagnostic a permis de déterminer une stratégie et des priorités de développement énoncées dans le PO.

La stratégie pour la période de programmation 2007-2013 se fonde sur l'innovation et le développement durable en vue de renforcer les synergies entre croissance durable, protection de l'environnement et compétitivité des territoires.

Elle repose sur le potentiel technologique et industriel déjà présent en Rhône-Alpes (Chapitre 3). Ce potentiel se traduit par le biais des pôles de compétitivité et de clusters, ainsi qu'un réseau de PME innovantes dans des secteurs aussi divers que les biotechnologies, le numérique ou la santé. Le PO 2007-2013 a été établi pour tirer profit de cette situation, éviter un éventuel décrochage par rapport à d'autres régions et renforcer les efforts de la région en matière d'innovation.

La stratégie établie par le PO 2007-2013 vise également la réduction des disparités territoriales en Rhône-Alpes. A côté de centres très dynamiques et compétitifs, la région se caractérise par des territoires moins privilégiés en termes de créations d'emplois et de taux de chômage. Le PO 2007-2013 a donc pour vocation de favoriser l'inclusion économique et sociale des espaces défavorisés en aidant les

entreprises à anticiper les mutations économiques et en permettant aux individus de se doter des qualifications requises par le marché, toujours dans un but de cohésion régionale.

Enfin, le PO 2007-2013 prend en compte la préservation des ressources et des espaces naturels tout en sensibilisant les acteurs locaux à l'environnement.

a) Priorités établies dans la PO FEDER 2007-2013

Le PO FEDER 2007-2013 pour la région Rhône-Alpes s'articule autour de différents axes de priorité, subdivisés en fiches-actions poursuivant chacune un objectif concret. Les six priorités définies dans le programme « compétitivité régionale et emploi » ainsi que les dotations FEDER de chaque axe sont présentées ci-après.

Axe I – Innovation et économie de la connaissance (EUR 122.8m)

Cet axe dispose de la dotation la plus importante du PO et vise notamment à renforcer les activités de recherche et de développement à travers des projets collaboratifs entre industriels, centres de recherche et de formation et à sensibiliser et accompagner les PME dans leurs processus d'innovation ainsi que dans la prise en considération du développement durable.

Axe II – Diversification et promotion des activités économiques (EUR 82.6m)

Le deuxième axe a pour objectif de soutenir le développement territorial par le soutien à de nouvelles activités économiques génératrices d'emploi, l'élargissement et le renouvellement de services et la mise en valeur de l'offre touristique par des solutions innovantes. Il poursuit également la réhabilitation des friches industrielles.

Axe III – Environnement et prévention de risques (EUR 50.4m)

Le troisième axe concerne le développement durable. Elle inclut des mesures en faveur de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables ; ainsi qu'une action en faveur de la prévention des risques naturels.

Axe IV – Accessibilité : transports et TIC (EUR 48.9m)

L'objectif du quatrième axe est de garantir davantage l'accès de la population et des entreprises aux technologies numériques. Il soutient également la mobilité au travers de modes de transport innovants et respectueux de l'environnement.

Axe V – Le Rhône : axe de développement économique et de protection de l'environnement (EUR 19.3m)

Le cinquième axe a pour but de renforcer la dynamique économique du fleuve Rhône et de sa vallée, tout en préservant la qualité des eaux et la biodiversité.

Axe VI – Assistance technique (EUR 10.0m)

Au travers de ce sixième axe, le PO 2007-2013 cofinance des activités de gestion, de suivi, d'évaluation, d'animation, d'information et de communication.

b) Financement des PME dans le PO FEDER 2007-2013

L'action en faveur des PME tient une place importante dans le PO 2007-2013 ; en particulier au sein des axes I et II. Les points mis particulièrement en avant concernent l'innovation (axe I) et la diversification et promotion des entreprises (axe II).

Innovation dans le PO FEDER 2007-2013

Le financement de l'innovation constitue le principal angle d'approche pour le soutien à l'accès au financement des PME. Sur les EUR 122.8m dotés pour l'axe I, EUR 117.5m étaient programmés en juin 2013, équivalent à un taux de programmation de 95.72%. Sur cette dotation, 52.86% ont été dépensés.

D'importants efforts ont été fournis en matière de soutien à la recherche et l'innovation technologique partenariale (fiche-action 1). Les deux parties composant cette fiche-action connaissent des taux d'avancement de programmation très élevés en juin 2013 : 100.61% pour la partie hors subvention globale et 95.12% pour la partie en subvention globale. De plus, l'évaluation de mi-parcours du PO FEDER 2007-2013 conduite en octobre 2010 indique que la qualité des projets sélectionnés a permis au FEDER d'exercer un effet de levier important pour le financement de plateformes technologiques et celui de projets collaboratifs (fiche-action 2). Les PME de la région bénéficient de cet effet positif sur l'activité et l'emploi en Rhône-Alpes (Evaluation mi-parcours PO FEDER 2007-2013, 2010).

L'accompagnement des PME à l'innovation (fiche-action 3) a aussi été réalisé avec satisfaction, grâce notamment à la qualité du service d'OSEO, qui gère cette mesure en subvention globale. La quasi-totalité du budget FEDER (99,98%) était programmée en juin 2013 et 85,59% déjà payés pour des actions de développement de technologies innovantes, des études de faisabilité ou la validation préclinique.

La fiche-action 5 présente de même un intérêt particulier pour les PME, en cela qu'elle permet de mieux prendre en compte les enjeux du développement durable

dans leur gestion environnementale, commerciale et financière. Malgré un départ difficile dû au caractère innovant de telles mesures, les fonds FEDER ont été bien sollicités et étaient programmés en juin 2013 à 87.50% pour la partie hors subvention globale et 82.87% pour la partie en subvention globale. A la même date, les taux de déboursement par rapport à la programmation étaient de 42.04% pour la partie hors subvention globale et 57.07% pour la partie en subvention globale.

Les mesures de la fiche-action 6 visent à faciliter le financement des PME pour leur création et leur développement. En comparaison des autres fiches-actions de l'axe I, elle connaît un certain retard avec un taux d'avancement dans la programmation de 67.14% ; alors que 98.49% des mesures programmées ont été payées. Ainsi, en juin 2013, cette fiche-action connaissait un taux de déboursement par rapport à sa dotation relativement faible : 66.13%. L'évaluation de mi-parcours explique cette situation par des délais importants dans le cycle de programmation en raison d'estimations approximatives des besoins réels en financement pour les projets innovants.

La diversification comme enjeu principal du PO 2007-2013

En parallèle de l'innovation, le PO 2007-2013 soutient la diversification des activités économiques et la (re)valorisation des potentiels existants. En Rhône-Alpes, cet objectif correspondant à l'axe II est fortement soutenu, comme en témoignent les EUR 82.6m dévolus en programmation ainsi que les EUR 76.7m programmés en juin 2013 (soit 95,72% de la dotation FEDER) avec 59.08% de la dotation déboursée.

Le développement de nouvelles actions économiques (fiche-action 7) bénéficie d'un financement du FEDER à hauteur de EUR 10.8m et connaît un taux de programmation très élevé (98,55%). Pour autant, seuls 67.48% des montants programmés ont été déboursés (soit 67.92% des montants prévus en dotation).

L'élargissement et le renouvellement de l'offre de services (fiche-action 8) en Rhône-Alpes doit contribuer à réduire les inégalités territoriales en matière de services à la personne. Les principaux secteurs visés par cette fiche-action sont l'économie solidaire et la santé, ainsi que les transports et le commerce de proximité. Le taux d'avancement de la programmation très élevé (99,27%) illustre le réel besoin de soutien rencontré par ces secteurs. Pour autant, seuls 63.33% des montants programmés ont été déboursés (soit 62.95% des montants prévus en dotation).

Comme déjà évoqué, le secteur touristique est important pour les PME régionales. Il constitue le cœur de la fiche-action 9. C'est pourquoi le PO 2007-2013 vise avant tout à développer les potentiels du secteur et soutenir l'attractivité du territoire rhônalpin. Les fonds du FEDER s'attachent principalement à soutenir les propositions de solutions innovantes par l'utilisation des TIC et la valorisation du territoire par une démarche de développement durable. En juin 2013, le taux de programmation était

de 99,91%, ce qui est particulièrement élevé. A la même période, le taux de déboursement était cependant de 55% par rapport à la programmation et par rapport à la dotation FEDER.

La réhabilitation des friches industrielles et urbaines (fiche-action 10) a pour objectif d'améliorer le cadre de vie de la population rhônalpine et de soutenir le développement économique de ces zones industrielles. Cependant, ces thématiques souffrent souvent d'une grande complexité, ce qui a causé des difficultés à faire émerger des projets matures et a ainsi retardé la programmation (Evaluation mi-parcours PO FEDER 2007-2013, 2010). Toutefois, comme évoqué dans l'évaluation de mi-parcours du PO FEDER 2007-2013, l'aide de l'Autorité de Gestion a permis aux porteurs de projets de développer des montages appropriés et ainsi atteindre un taux de programmation satisfaisant de 76.08%. Les taux de déboursement sont eux moins élevés : 65.60% par rapport à la programmation et 50.00% par rapport à la dotation FEDER.

La table suivante présente les dotations, montants programmés et taux de déboursement des axes et fiches-actions relatives au soutien aux PME dans le PO FEDER 2007-2013 en Rhône-Alpes. L'axe dévolu à l'assistance technique est également indiqué car certaines mesures permettent également d'apporter un soutien (non-financier) aux PME.

Table 31: Situation du Programme Opérationnel FEDER en Rhône-Alpes au 18 juin 2013

| | | | | | | |
|--|--------------------------------|---------------------------------------|----------------------------|---------|--------------------------------------|---------------------------------|
| Taux UE maquette : 47.88% | Dotation FEDER 2007-2013 | Montant programmé au 18/06/2013 | Montant Total après CRP | UE Payé | % (rapport à la programmation) | % (rapport à la Dotation) |
| Taux UE programmé : 36.03% | | | | | | |
| (Taux estimé après CRP ⁵⁹ : 36.01%) | | | | | | |

| | | | | | | | |
|---|--|---|--------------------|--------------------|-------------------|---------------|---------------|
| Axe I - Innovation et économie de la connaissance | | Taux UE maquette : 39,19% | | | | | |
| | | Taux UE programmé : 36,88% (Après CRP : 36,94%) | | | | | |
| 1 | Soutien à la recherche et l'innovation technologique partenariale (partie hors subvention globale) | 42,000,000 | 42,257,049 | 42,428,224 | 14,465,332 | 34.09% | 34.44% |
| | Soutien à la recherche et l'innovation technologique partenariale (partie en subvention globale) | 26,000,000 | 24,730,706 | 24,838,696 | 14,556,342 | 58.60% | 55.99% |
| 2 | Transferts de technologies et incubation | 30,479,751 | 28,881,458 | 28,881,458 | 18,230,914 | 63.12% | 59.81% |
| 3 | Accompagner les PME/TPE jusqu'à l'innovation (subvention globale QSEO) | 9,381,320 | 9,379,158 | 9,379,158 | 8,027,696 | 85.59% | 85.57% |
| 4 | Développer la culture de l'innovation et l'entrepreneuriat | 1,420,249 | 1,383,696 | 1,383,696 | 476,514 | 34.44% | 33.55% |
| 5 | Apporter aux PME/TPE les outils pour un développement durable (partie hors subvention globale) | 4,018,680 | 3,516,243 | 3,650,236 | 1,534,578 | 42.04% | 38.19% |
| | Apporter aux PME/TPE les outils pour un développement durable (partie en subvention globale) | 6,500,000 | 5,386,572 | 5,386,572 | 3,074,217 | 57.07% | 47.30% |
| 6 | Financement et développement des PME | 3,000,000 | 2,014,259 | 2,014,259 | 1,983,859 | 98.49% | 66.13% |
| Total Axe I | | 122 800 000 | 117,549,142 | 117,962,299 | 62,349,452 | 52.86% | 50.77% |

| | | | | | | | |
|---|--|---|-------------------|-------------------|-------------------|---------------|---------------|
| Axe II - Diversification et promotion des activités économiques | | Taux UE maquette : 43.00% | | | | | |
| | | Taux UE programmé : 36.94% (Après CRP : 36.71%) | | | | | |
| 7 | Soutenir le développement d'activités économiques | 10,843,320 | 10,686,305 | 10,915,215 | 7,365,201 | 67.48% | 67.92% |
| 8 | Elargir et renouveler l'offre de services | 18,117,995 | 17,986,450 | 18,010,323 | 11,405,983 | 63.33% | 62.95% |
| 9 | Développer l'attractivité touristique en misant sur la valorisation des atouts, sur l'innovation et le développement durable | 19,495,358 | 19,477,723 | 19,477,723 | 10,724,498 | 55.06% | 55.01% |
| 10 | Réhabilitation des quartiers en difficulté | 16,900,000 | 15,483,592 | 16,708,934 | 10,675,365 | 63.89% | 63.17% |
| 11 | Réhabiliter les friches | 17,200,000 | 13,085,508 | 13,110,508 | 8,600,283 | 65.60% | 50.00% |
| Total Axe II | | 82,556,673 | 76,719,578 | 78,222,703 | 48,771,329 | 62.35% | 59.08% |

| | | | | | | | |
|-------------------------------|----------------------|---|-------------------|------------------|------------------|------------------|---------------|
| Axe VI - Assistance technique | | Taux UE maquette : 75.00% | | | | | |
| | | Taux UE programmé : 69.12% (Après CRP : 69.12%) | | | | | |
| AT | Assistance technique | 10,049,596 | 9,041,692 | 9,041,692 | 5,353,465 | 53.27% | 53.27% |
| Total Axe II | | 10 049 596 | 10,049,596 | 9,041,692 | 9,041,692 | 5,353,465 | 53.27% |

Source: Conseil Régional de Rhône-Alpes, 2013.

⁵⁹ CRP : Comité Régional de Programmation.

c) Instruments Financiers développés au cours de la période de programmation 2007-2013

Si les Instruments Financiers présentés en Table 29 n'utilisent pas de financement provenant des Fonds Structurels du Programme Opérationnel FEDER 2007-2013, le Conseil Régional de Rhône-Alpes a pour autant développé des instruments au cours de la période de programmation actuelle. Ces instruments ont été développés directement à partir du budget du Conseil Régional et en coordination avec d'autres acteurs de la région afin d'apporter du financement aux PME. Ces instruments comprennent notamment⁶⁰ :

- Inovizi initié 2006 et développé depuis au moyen de trois compartiments proposant du financement pour l'anté-crétion, la création et le primo-développement des PME en Rhône-Alpes ;
- Transméa mis en place avec l'URSCOP en 2008 pour apporter du capital-transmission à des entreprises et des organisations de l'économie sociale et solidaire pour soutenir les reprises d'entreprises dans ce secteur ;
- RAC II qui poursuit depuis 2012 l'activité de RAC I en vue d'apporter du capital-risque à de Jeunes Entreprises Innovantes en création ;
- Le Fonds Régional d'Investissement (FRI) mis en place en 2011 pour apporter du capital-développement aux PME rhônalpines en croissance ; et
- R2V initié en fin 2013 et actif depuis le début de l'année 2014 en vue d'apporter du capital-risque pour l'amorçage de PME en région Rhône-Alpes et en PACA.

Le Conseil Régional présente ainsi une approche pro-active dans la définition et le développement d'Instruments Financiers. Ces derniers peuvent dès lors constituer un socle d'analyse solide pour la future stratégie d'investissement de la région.

Par ailleurs, il peut être observé que ces nouveaux Instruments Financiers sont nombreux et, comme déjà évoqué, souvent peu connus des PME de la région. C'est pourquoi une réflexion sur la rationalisation de ces Instruments Financiers et la communication autour de ces derniers pourrait être initiée afin d'en améliorer l'effet de levier auprès des acteurs privés du financement.

⁶⁰ Inovizi a été détaillé en Section 4.2.f) portant sur l'innovation en Rhône-Alpes. RAC II, FRI, Transméa et R2V sont davantage détaillés en Section 7.2.a) qui porte sur les acteurs locaux de l'offre de financement en Rhône-Alpes.

6 Priorités et politiques publiques mises en œuvre par l'Autorité de Gestion en faveur des PME

Conformément à la circulaire nationale du 19 avril 2013, la région Rhône-Alpes est l'Autorité de Gestion des fonds FEDER et d'une partie des fonds FSE (partie non gérée au niveau national) pour la période de programmation 2014-2020. Dans ce cadre le Conseil Régional rédige un PO bi-fonds FEDER / FSE qui couvre l'ensemble du FEDER ainsi que les volets formation et mutations économiques pour le FSE, en complémentarité avec le PO FSE national « Emploi Inclusion ».

Le PO FEDER / FSE 2014-2020 pour la région Rhône-Alpes a été élaboré sur la base d'un diagnostic stratégique territorial de la région conduit dans le cadre d'un co-pilotage Région-Etat. De plus, conformément aux attentes de la Commission Européenne, le Conseil Régional a développé une Stratégie Régionale d'Innovation et de Spécialisation Intelligente (SRI-SI). Comme déjà évoqué, cette SRI-SI vise une plus forte priorisation des moyens et une concentration des ressources européennes dédiées aux politiques d'innovation autour de sept Domaines de Spécialisation Intelligente :

- Santé personnalisée pour les maladies infectieuses et chroniques ;
- Procédés industriels et usine éco-efficace ;
- Réseaux et stockages énergétiques ;
- Bâtiment intelligent à haute efficacité énergétique ;
- Usages, Technologies et systèmes de mobilité intelligents ;
- Technologies numériques et systèmes bienveillants ;
- Sports, tourisme et aménagements en montagne.

Le PO FEDER / FSE s'inscrit également en complémentarité d'autres fonds et programmes impliquant la région Rhône-Alpes (les PO INTERREG Alpes, PO Massif central et PO Jura) afin de soutenir la stratégie régionale « Montagne 2040 » relative au développement économique, touristique et écologique de la Montagne en Rhône-Alpes, et l'approche « Loisirs et Nature », combinant la préservation et l'attractivité touristique de l'espace naturel de la région.

Le Conseil Régional connaît ainsi actuellement une période de transition avec de nouvelles responsabilités et la mise en place d'une stratégie territoriale focalisée sur les DSI identifiées dans la SRI-SI. L'accompagnement et l'accès au financement des PME restent la priorité de la région.

6.1 Objet, finalité et priorités du Programme Opérationnel FEDER / FSE 2014-2020

Le PO FEDER / FSE de la région Rhône-Alpes pour la période 2014-2020 est aligné avec les objectifs de la Stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente,

durable et inclusive. Plus particulièrement, le PO FEDER / FSE 2014-2020 s'articule autour de quatre grandes orientations stratégiques :

- Le soutien à une politique de recherche et d'innovation ;
- Le soutien à l'emploi durable et au développement économique ;
- Le soutien à la transition énergétique et la protection et valorisation de l'environnement ;
- La préservation des équilibres et des solidarités territoriales, visant la réduction des disparités territoriales en Rhône-Alpes.

Se fondant sur le diagnostic établi dans la SRI-SI et le positionnement privilégié de la région Rhône-Alpes sur les technologies clés génériques (« *Key Enabling Technologies* » - KET) telles que la microélectronique, la photonique, les biotechnologies blanches et rouges, les procédés avancés et le numérique, le PO 2014-2020 présente des intentions de concentrer ses moyens sur la recherche et les partenariats possibles au travers des pôles de compétitivité, clusters et plateformes technologiques existants. L'innovation technologique pour les usages et les besoins des acteurs publics et privés sont également évoqués dans le PO 2014-2020.

Dans le cadre du soutien régional pour une croissance durable génératrice d'emplois, le PO 2014-2020 évoque les leviers de compétitivité pour la région et les priorités de soutien aux PME : accès au financement, innovation et leviers de croissance (capacité commerciale, gestion des ressources humaines, internationalisation). L'économie de proximité et l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) ainsi que l'orientation professionnelle et la formation sont également détaillées dans le cadre du soutien aux entreprises.

En plus du soutien aux PME, le PO présente les mesures envisagées pour encourager le développement durable et la protection de l'environnement avec des actions favorisant l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, un domaine dans lequel la région Rhône-Alpes dispose d'un fort potentiel de développement. De plus, si la région est dotée de réseaux de transport très développés, elle a pour objectif de réorganiser les modes de transports privés et commerciaux afin de les rendre plus propres.

Enfin, la politique d'aménagement du territoire établie par la région vise un développement respectueux de l'équilibre naturel, prenant en compte la cohésion sociale. Ainsi, le PO FEDER / FSE 2014-2020 présente des actions pour lutter contre l'étalement urbain et revaloriser les territoires défavorisés. S'y ajoute aussi une politique de la ville qui soutiendra les quartiers les plus en difficulté pour garantir un développement urbain durable.

Le PO FEDER / FSE 2014-2020 de la région Rhône-Alpes s'articule autour de trois axes stratégiques, eux-mêmes subdivisés au regard des Objectifs Thématiques (OT) définis au niveau européen. Ces OT sont par la suite détaillés en Priorités d'Investissement et

en Objectifs Spécifiques (OS). Les trois axes stratégiques définis dans le Programme Opérationnel FEDER / FSE pour 2014-2020 sont présentés ci-après.

Axe I – L'innovation au service des enjeux sociétaux

Cet axe couvre les sept Domaines de Spécialisation Intelligente et les enjeux sociétaux identifiés par la Stratégie Régionale d'Innovation et de Spécialisation Intelligente. L'ensemble des actions entreprises au titre du renforcement de la recherche et de l'innovation (OT 1) est ainsi dédié à ces sept domaines. En parallèle, le déploiement des applications issues de la recherche est couvert par les autres OT du PO. Le développement du numérique est également une priorité de l'axe I, aussi bien en matière d'infrastructures qu'en matière d'usages (OT 2). La compétitivité des entreprises (OT 3) se focalise sur le développement d'un écosystème d'innovation par la mise en réseau et le soutien au financement des acteurs régionaux. Il constitue le principal OT relatif aux problématiques de financement des PME.

Axe II – La transition énergétique, les transports et l'environnement comme levier du développement durable

Le deuxième axe stratégique a pour objectif de soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO₂, la protection de l'environnement et l'utilisation durable des ressources. Il contribuera à la mise en œuvre du projet de Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) et du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), ainsi que de la politique foncière Rhône-Alpes en lien avec la SRI-SI et le Schéma Régional des Services de Transport (SRST).

Axe III – Formation tout au long de la vie et soutien à l'emploi

Le troisième axe stratégique a pour objectif l'amélioration de l'accès à la formation tout au long de la vie ainsi que la mise à niveau des aptitudes et des compétences de la main-d'œuvre locale. Il vise également une amélioration de l'utilité des systèmes d'éducation et de formation pour le marché du travail ainsi que la promotion de l'emploi durable et de qualité. Enfin, il prévoit un soutien à la mobilité professionnelle volontaire ; et notamment la création d'entreprise. C'est pourquoi, l'Objectif Spécifique relatif à l'accompagnement des créateurs et repreneurs d'entreprises (OS 17) est à prendre en compte pour la présente étude AFMA. Dans son ensemble, l'axe III relève uniquement du déploiement du FSE au niveau régional.

Le PO dispose également d'un volet spécifique au développement urbain durable présenté au travers d'une approche intégrée du développement territoriale. Cette approche permettra de mettre en œuvre les engagements européens et nationaux en matière de développement urbain durable. Il s'appuiera sur l'ensemble des Objectifs Thématiques du PO, à l'exception de l'OT consacré au développement de

la recherche et de l'innovation, et sera déployé principalement en faveur des quartiers en difficulté.

6.2 Objectifs du PO FEDER / FSE 2014-2020 relatifs aux PME

L'action en faveur des PME constitue l'un des piliers du PO FEDER / FSE 2014-2020 de la région Rhône-Alpes. Elle est notamment présentée dans les Objectifs Thématiques 1 et 3 de l'axe I ; l'OT 1 correspondant à 28% du FEDER et l'OT 3 à 17% du FEDER (ces deux montants étant hors assistance technique). A une échelle plus détaillée, les Objectifs Spécifiques formulent les changements attendus par le PO.

Comme évoqué précédemment, l'innovation se situe au centre des préoccupations concernant les PME en Rhône-Alpes. L'OS 1 vise ainsi à renforcer le transfert de technologie et à développer les entreprises innovantes dans la région, grâce au développement d'infrastructures de recherche et à la promotion de centres de compétence. Comme le succès des innovations produites ne relève pas seulement de la technologie, mais aussi de la capacité des PME à mettre ces innovations (produits, procédés et services innovants) sur le marché, l'OS 2 est complémentaire à l'OS 1 et cherche à améliorer cette capacité en promouvant l'investissement dans la R&D et le développement des liens entre entreprises et centres de recherche.

Les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) sont aujourd'hui indissociables de l'innovation. C'est pourquoi l'OS 5 a pour objectif d'impulser la création de nouveaux services et usages numériques dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de la culture et de la santé en ligne.

L'OT 3 comprend les OS 6 à OS 9. Il concentre les mesures pour favoriser la compétitivité des PME en Rhône-Alpes. Ces quatre Objectifs Spécifiques couvrent un large spectre d'initiatives : du processus de croissance et d'innovation à la stimulation de l'esprit d'entreprise. Ainsi l'OS 6 entend accroître la dynamique de création d'entreprises en région, notamment par le biais d'outils de financement pour l'accompagnement des PME. L'OS 7 vise à soutenir l'intégration des PME dans les dynamiques territoriales afin de favoriser l'émergence de nouvelles activités et plus particulièrement le développement de l'économie de proximité. Le PO présente également des objectifs pour l'innovation sociale dans les entreprises afin d'améliorer la qualité de l'emploi (OS 8). Enfin, l'OS 9 présente des mesures pour favoriser le développement à l'international des PME ainsi que leur compétitivité.

La création d'entreprises étant également un moyen de lutter contre le chômage et de favoriser la réinsertion sociale et professionnelle, l'OS 17, sous le volet couvert par le FSE régional, propose des mesures pour accompagner les créateurs et repreneurs d'entreprises par des actions dédiées.

Les Objectifs Spécifiques du PO FEDER / FSE 2014-2020 se focalisent sur la création, le développement et l'innovation au sein des PME en Rhône-Alpes. Ces thématiques appellent le plus souvent des financements. Aussi, afin de clarifier les besoins de financement et les défaillances de marché nécessitant une intervention publique particulière ainsi qu'une utilisation des fonds FEDER / FSE en soutien des PME lors de la période de programmation 2014-2020, il s'agit de clarifier l'offre de financement existante en Rhône-Alpes et de la mettre en perspective avec les besoins actuels des PME. C'est l'objet du chapitre suivant du présent rapport AFMA.

7 Analyse du marché financier et résultats

Ce chapitre a pour objectif d'identifier l'offre existante ainsi que la demande potentielle pour les produits financiers sélectionnés et disponibles en Rhône-Alpes pour les micro-entreprises, les petites entreprises et les entreprises de taille moyenne.

La Section 7.1 décrit la méthodologie utilisée pour calculer l'offre des principaux produits financiers disponibles en région Rhône-Alpes. Cette méthodologie a été utilisée pour le calcul de tous les produits financiers, sauf si une méthodologie plus spécifique est présentée dans les paragraphes afférents. De plus, si des facteurs additionnels ont été utilisés dans le calcul de l'offre pour un produit financier en particulier, ceux-ci sont également mentionnés dans les paragraphes afférents.

La Section 7.2 fournit une vue d'ensemble de la situation actuelle de l'offre des principaux produits financiers en Rhône-Alpes. Cette vue d'ensemble se concentre sur les principales tendances de l'offre observées ces dernières années. Quand les données pour 2013 ne sont pas disponibles, une projection de l'offre pour cette année est donnée, cette dernière étant basée sur les dernières données disponibles. Cette section présente par la suite l'estimation de la quantification de l'offre annuelle potentielle pour ces produits financiers sur la période 2014-2016.

La Section 7.3 décrit la méthodologie utilisée pour quantifier la demande de produits financiers recherchés par les PME. Cette analyse est effectuée en décrivant la demande des entreprises selon leur taille (défini d'après le nombre d'employés), et selon les réponses obtenues dans l'enquête en ligne effectuée dans le cadre de la présente étude AFMA. La méthodologie utilisée a été appliquée pour le calcul de la demande potentielle pour l'ensemble des produits financiers, sauf si le contraire est mentionné dans les paragraphes spécifiques. De plus, si des éléments additionnels ont été utilisés dans le calcul de la demande potentielle pour un produit spécifique, ceci sera précisé dans les paragraphes spécifiques. Quand des données provenant d'autres enquêtes et études sont disponibles, ces dernières ont été utilisées à des fins de triangulation.

Les Sections 7.4 à 7.6 donnent des éléments sur la demande pour les produits financiers au cours de la période 2014-2016 telle qu'exprimée par les PME en Rhône-Alpes selon leur taille. Il est nécessaire de noter que la demande pour le financement en fonds propres ne sera pas divisée selon les catégories de taille de PME, en raison de son application limitée. Cette analyse sera conduite pour l'ensemble de la population des PME en Rhône-Alpes.

La Section 7.7 fournit une quantification de la demande en produits financiers pour la période 2014-2016 pour les petites entreprises et les entreprises de taille moyenne prises ensemble. Ces deux tailles d'entreprises sont étudiées ensemble car les données de l'offre de financement mises à disposition par la Banque de France couvrent ces deux tailles d'entreprises ensemble. Dans le but d'aligner l'analyse de

la demande en produits financiers avec les données disponibles du côté de l'offre, la quantification de la demande exprimée par les petites entreprises et les entreprises de taille moyenne a été calculée ensemble.

La Section 7.8 considère la demande potentielle pour le financement en fonds propres sur la période 2014-2016 en Rhône-Alpes.

La Section 7.9 fournit des éléments d'analyse sur la demande en produits financiers exprimée par les PME du secteur agricole.

La Section 7.10 se concentre sur la demande en produits financiers pour les PME du secteur du tourisme.

Au cours de cette analyse, tant l'offre que la demande en produits financiers sont présentées sous la forme d'intervalles clairement définis, sauf si des chiffres plus précis sont disponibles. Ces estimations font référence d'une part à l'offre annuelle potentielle et d'autre part à la demande potentielle pour chacune des années 2014, 2015 et 2016.

Enfin, le Chapitre 8 résume les résultats de l'analyse. La demande de financement pour les PME viables sera également prise en considération afin de donner une quantification des gaps de financement existants, et de résumer les principaux éléments qui pourront contribuer au développement de la future stratégie d'investissement.

7.1 Méthodologie utilisée pour calculer l'offre de financement en Rhône-Alpes

L'offre annuelle des principaux produits financiers disponibles pour les PME sur la période 2014-2016 a été calculée sur base de plusieurs sources d'information, tendances de marchés et projections, qui permettent une approche complète et complémentaire. Bien que des caractéristiques particulières aient été mises en avant pour chaque produit, l'approche générale du calcul de l'offre a suivi les étapes suivantes :

- Tout d'abord, l'analyse considère tous les montants octroyés aux PME en Rhône-Alpes pour les produits pour lesquels les données sont disponibles sur les dernières années. Les informations portant sur l'offre utilisées concernent uniquement les PME et excluent les ETI et grandes entreprises.
- Au sein de l'offre de produits financiers pour les PME, les montants procurés pour chaque catégorie de taille : (1) micro-entreprises, (2) petites entreprises et (3) entreprises de taille moyenne sont également estimés. Ceci est effectué en utilisant les informations provenant tant de la documentation disponible que des interviews conduites avec les acteurs de la région. Pour la plupart des produits, l'offre pour les petites entreprises et les entreprises de

taille moyenne n'est pas estimée séparément, car des données agrégées pour ces deux tailles d'entreprises ont été obtenues auprès de la Banque de France.

- Pour l'offre de financement en 2013, quand les montants n'étaient pas disponibles, ils ont été extrapolés sur base des montants fournis par des institutions financières pour la dernière année disponible.
- Les estimations des montants d'offre de financement pour la période 2014-2016 sont ensuite calculées en prenant en considération :
 - Les tendances observées pour la période 2009-2013 pour chacun des produits financiers ;
 - Les prévisions de croissance du PIB en France pour 2014, 2015 et 2016, établies par la Commission Européenne et la Direction Générale du Trésor public français en mars 2014 (+1.0% pour 2014, +1.7% pour 2015 et +2.0% pour 2016) ;
 - La dynamique de marché perçue par les différents acteurs en Rhône-Alpes pour le futur, permettant ainsi la définition de différents scénarios possibles.

L'analyse de tendance est une composante nécessaire de la méthodologie puisque le développement de l'offre future de produits financiers dépend dans une certaine mesure des caractéristiques de l'offre fournie par le passé, sauf si des éléments particuliers à l'origine d'une discontinuité dans cette tendance (à savoir : croissance exceptionnelle des intermédiaires financiers causée par la libéralisation des marchés, fort développement de nouvelles industries et / ou chocs boursiers) peuvent être identifiés et prédis. La croissance économique est également prise en considération comme un indicateur important de la performance économique de la France⁶¹.

Enfin, la perception du développement du marché apportée par les différents acteurs est un élément plus subjectif. Des données provenant d'institutions financières pertinentes ont été utilisées pour estimer la croissance de leur offre financière.

7.2 Analyse de l'offre

L'analyse de l'offre est divisée en deux parties. La première partie présente une vue d'ensemble de l'actuelle offre de plusieurs produits financiers. La seconde partie présente une estimation de la quantification de l'offre de produits financiers clés pour la période 2014-2016 en région Rhône-Alpes.

⁶¹ Les données de croissance économique au niveau régional ne sont pas disponibles

a) Vue d'ensemble de l'offre de produits financiers

Cette section apporte une vue d'ensemble de l'offre des produits financiers suivants en Rhône-Alpes :

- Microfinance ;
- Prêts (incluant les prêts à court, moyen et long-terme, les lignes de crédit et les découverts) ;
- Crédit-bail ;
- Crédit à l'exportation ;
- Affacturage / assurance-crédit ;
- Mezzanine ; et
- Business Angels, capital-risque et capital-développement.

Microfinance

La définition de l'UE décrit la microfinance comme étant des prêts ou des contrats de location d'un montant allant jusqu'à EUR 25,000. Ils sont accordés spécifiquement aux micro-entreprises ; directement ou au travers d'un prêt aux entrepreneurs - ayant moins de 10 employés et moins de EUR 2m d'actifs ou de chiffre d'affaires.

Les micro-crédits peuvent être obtenus tant pour des raisons professionnelles que personnelles (c'est-à-dire privées). Les micro-prêts professionnels sont destinés à permettre l'investissement ou à accroître le fonds de roulement dans le but de développer l'entreprise. Ils sont accordés soit à l'entreprise soit à son propriétaire. D'un autre côté, les micro-crédits personnels sont destinés à favoriser l'accès au travail, à la formation, au logement et aux soins de santé.

Les micro-entreprises rencontrent souvent des difficultés pour se faire octroyer un prêt traditionnel et se tournent donc vers la microfinance. La microfinance se révèle ainsi un moyen d'encourager le développement des micro-entreprises, la création d'emplois et l'insertion sociale. De plus, l'offre efficiente de microfinance joue un rôle important dans l'atténuation des effets de la crise économique et financière.

La microfinance est un secteur développé en France, et ce tant au niveau national que régional. Cependant, il ressort des interviews conduites pour la présente étude AFMA un besoin d'augmenter la base des services offerts, tant en termes de volume que des produits offerts. De plus, l'offre en microfinance est actuellement principalement limitée par les capacités opérationnelles des Institutions de Microfinance (IMF) elles-mêmes, c'est-à-dire leur capacité à trouver les fonds pour financer leur budget de fonctionnement en vue d'instruire les dossiers et gérer les processus financiers. Une large partie des opérations des IMF est financée par de l'argent public. Ce financement diminue au court du temps, obligeant les institutions à maintenir leurs activités – et parfois les augmenter dans le but de répondre à la demande – avec des ressources moins élevées.

Une large gamme de produits de microfinance est développée et mise à la disposition des micro-entreprises en Rhône-Alpes. Ils couvrent un large spectre des besoins de ces entreprises (principalement avec des micro-prêts, des prêts d'honneur et des prêts NACRE). Les pourvoyeurs de microfinance tels que l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE), France Active (FA), Initiative France (IF), le Réseau Entreprendre et Bpifrance interagissent dans le but d'agir de manière complémentaire. Ils procurent plusieurs produits de micro-prêts aux micro-entreprises et certaines d'entre elles offrent également des instruments de garantie aux banques commerciales dans le but de fournir des micro-prêts aux PME. Les micro-prêts obtenus par les PME leur permettent, dans certains cas, d'obtenir des prêts traditionnels de la part des banques dans le but de financer leur croissance.

Principaux acteurs du secteur de la microfinance et produits disponibles en région Rhône-Alpes

Le micro-crédit a été introduit la première fois dans les années 1980 par l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE). Actuellement, l'ADIE compte parmi les trois plus grands réseaux nationaux de microfinance, aux côtés de France Active et d'Initiative France. Les trois font appel à des acteurs privés et publics pour se financer. Chacun d'entre eux offre plusieurs types de produits mais leurs principaux instruments comprennent :

- Les micro-prêts de l'ADIE⁶² ;
- Les garanties pour des crédits bancaires de France Active ; et
- Les prêts sans taux d'intérêt provenant d'Initiative France.

Les autres organisations importantes apportant des produits de microfinance sont:

- Le Réseau Entreprendre, qui offre des « prêts d'honneur » aux PME et leur procure un coaching venant d'entrepreneurs plus expérimentés ;
- Bpifrance ; et
- La NEF qui est un fournisseur de microfinance régional basé à Lyon pour les PME.

Ces institutions procurent principalement des produits de microfinance aux PME en création ou avant l'âge de trois ans⁶³. Il est également nécessaire de mentionner que La NEF est le seul fournisseur autonome (à savoir qu'il s'agit d'une banque qui doit être en conformité avec la directive CRD IV⁶⁴). Les autres fournisseurs de microfinance (à l'exception de Bpifrance) ont un statut « association loi 1901 » qui

⁶² L'ADIE fournit notamment de la microfinance au travers du Crédit Municipal de Lyon : <http://www.credit-municipal-lyon.fr/micro-credit-professionnel.php>.

⁶³ D'autres institutions comme le Club d'investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Epargne (CIGALEs) proposent des financements en capitaux propres aux micro-entreprises avec un but social. Ce type de financement reste néanmoins marginal.

⁶⁴ Voir : http://ec.europa.eu/internal_market/bank/regcapital/legislation_in_force_en.htm.

les oblige à recevoir de l'argent subventionné dans le but d'offrir des taux d'intérêt bas aux micro-entreprises.

Chacun des fournisseurs de microfinance est détaillé dans les prochains paragraphes. La Table 43 à la fin de la section présente une synthèse des produits de microfinance offerts aux PME en Rhône-Alpes.

ADIE

L'ADIE a été créé en 1989 et était à l'origine financée par des institutions publiques et privées, telles que la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), et des fondations privées. A l'heure actuelle, l'ADIE continue à être financée par un grand nombre de sources publiques et privées.

En 2012, au niveau national, plus des deux tiers de l'activité de l'ADIE (tant en termes de prêts que de produits non financiers comme le coaching ou le tutorat) ont été financés par des fonds publics, dont 31% provenaient de moyens régionaux, 19% de l'Etat et 17% de l'UE (par le biais du FSE). De plus, 20% des ressources de l'ADIE sont générées par les honoraires et les autres revenus liés à ses opérations, alors que 13% proviennent d'investisseurs privés : entreprises et fondations. Ceci est le résultat de la politique des taux mis en place par l'ADIE, largement en dessous des 32-33% du Taux Effectif Global - TEG) qui permettraient l'autonomie de l'association.

Comme déjà mentionné, l'ADIE a un statut d'association loi 1901. Etant donné qu'elle ne possède pas de licence bancaire, elle ne peut emprunter de fonds que par le biais d'une autorisation reçue de la part de l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP). Cette autorisation définit les montants maximums de prêt qui peuvent être octroyés.

Grâce à cette autorisation, l'ADIE procure des prêts aux PME au travers de banques commerciales, telles que le Crédit Municipal de Lyon en Rhône-Alpes. Au niveau national, 73% des prêts octroyés par l'ADIE sont refinancés par des banques commerciales. L'ADIE est le seul fournisseur de produits de microfinance au niveau national, aux côtés de deux institutions régionales (Créa-sol en région PACA, en Corse et à la Réunion et la Caisse Sociale de Développement à Bordeaux), qui est légalement autorisée à être refinancée par des banques. Avant 2001, le Code Monétaire et Financier français ne permettait pas à des institutions de prêt non bancaires d'être refinancées par des banques. Une loi votée en 2001 a modifié cette situation. Elle permet aux institutions sans but lucratif d'emprunter auprès d'institutions financières dans le but de financer des prêts plafonnés à EUR 6,000 par personne ou EUR 10,000 par entreprise. De tels prêts peuvent être octroyés aux personnes sans emploi, aux personnes risquant de tomber dans la pauvreté ou aux personnes souhaitant démarrer une entreprise. Une loi plus récente a également été

adoptée en 2008⁶⁵ qui étend de tels prêts aux entrepreneurs employant plus de trois personnes, quelle que soit leur situation sociale.

En conséquence de ces réglementations, l'ADIE est devenu le fournisseur de micro-prêts non bancaires le plus actif en France, ayant distribué près de 11,000 micro-prêts aux entreprises à la fin de 2012, avec un total de prêts de EUR 58m. En plus des micro-prêts, l'ADIE offre également d'autres produits en Rhône-Alpes : les prêts d'honneur iDécllic, les prêts sans intérêt NACRE, et les subventions iDécllic Prim.

Micro-prêts professionnels

L'ADIE octroie des micro-prêts avec intérêts jusqu'à EUR 10,000. Ces micro-prêts s'adressent principalement à deux groupes d'individus ayant des difficultés pour être éligibles aux services bancaires des banques commerciales :

- Les personnes sans emploi et / ou bénéficiant des minima sociaux pour qui développer leur propre entreprise permet de s'insérer dans le marché du travail ;
- Les micro-entreprises existantes désireuses de se développer.

La plupart des bénéficiaires de l'ADIE appartient à la première catégorie. La deuxième inclut des entreprises qui ont déjà été supportées par l'ADIE au stade de start-up. La table suivante présente les chiffres clés des micro-prêts de l'ADIE dans la région.

Table 32: Données relatives au micro-crédit professionnel octroyé par l'ADIE en Rhône-Alpes en 2013

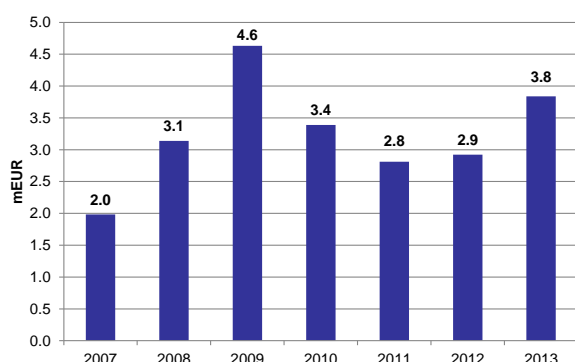
| | 2013 |
|---|-------------------------|
| Nombre de micro-prêts octroyés | 1,135 |
| Montant total des micro-prêts octroyés (EUR) | 3,839,382 |
| Evolution du montant total des micro-prêts octroyés | +13% par rapport à 2012 |
| Montant moyen des micro-prêts octroyés (EUR) | 3,382 |

Source: ADIE, 2014.

Entre 2007 et janvier 2014, l'ADIE en Rhône-Alpes a distribué 7,721 micro-prêts pour un montant total de EUR 22.8m. Les figures ci-dessous présentent l'évolution des montants totaux des micro-prêts octroyés par l'ADIE ainsi que l'évolution du montant moyen de ces micro-prêts.

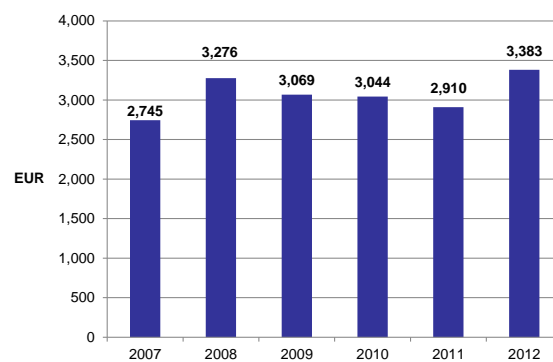
⁶⁵ La loi sur la modernisation de l'économie.

Figure 25: Évolution des montants totaux des micro-prêts octroyés par l'ADIE en Rhône-Alpes (en mEUR)



Source: ADIE, 2014.

Figure 26: Évolution du montant moyen des micro-prêts octroyés par l'ADIE en Rhône-Alpes (en EUR)



Source: ADIE, 2014.

Micro-prêts personnels

L'ADIE fournit aussi des micro-prêts personnels qui ne sont pas directement liés à la création d'une entreprise ou au développement d'un emploi indépendant, mais demeurent en adéquation avec les objectifs généraux de l'association puisqu'ils ont vocation à réduire le chômage. Ces prêts (appelés « micro-crédit personnel pour l'emploi ») concernent des montants au-dessus de EUR 3,000 et ciblent le financement de dépenses avant tout liées à la mobilité, afin qu'un individu ait accès à l'emploi ou au maintien de son emploi existant. Dans son plan stratégique, l'ADIE mentionne que la demande pour ces prêts a augmenté depuis 2009, mais la poursuite de cette activité est contrainte par l'assurance pour l'ADIE de disposer des fonds nécessaires pour financer ces prêts ainsi que par sa propre capacité à couvrir ses besoins de fonctionnement. Les micro-prêts personnels couvrent un très large périmètre de chômeurs, de personnes sur le point d'être au chômage ou en situation de risque de pauvreté. Le groupe ciblé par ces micro-prêts personnels est donc beaucoup moins spécifique que pour les micro-prêts professionnels. C'est pourquoi, afin de mettre en avant son objectif premier de soutien à la création d'entreprises, l'ADIE distingue les micro-prêts à usage personnel du reste de ses produits dans son suivi opérationnel, et notamment s'agissant des prévisions budgétaires, de la communication et des objectifs de déboursement⁶⁶. Depuis 2009, l'ADIE a fourni 463 prêts personnels s'élevant au total à plus de EUR 917m. L'offre de micro-prêts personnels ne sera pas incluse dans le calcul de l'offre de microfinance étant donné que ce produit n'est pas pertinent pour la création d'entreprise ou le soutien à l'esprit d'entreprise.

Prêts à taux zéro

L'ADIE offre deux types de prêt à taux zéro : les prêts d'honneur iDéclic (octroyés seulement au niveau régional) et les prêts NACRE (octroyés au niveau national). Ces

⁶⁶ ADIE (2011). Stratégie et plan d'action de l'ADIE, 2012-2014.

deux produits sont des prêts à taux zéro sans nécessité de garantie. Ils peuvent être considérés comme des subventions remboursables et leur objectif est de faciliter l'accès aux prêts traditionnels pour les PME.

Les prêts d'honneur iDéclic sont financés par le Conseil Régional de Rhône-Alpes, la Caisse des Dépôts et Consignations et par des banques commerciales. IDéclic est un prêt personnel, à taux zéro ne nécessitant pas de garantie. Le prêt doit être remboursé dans un délai de 24 mois.

La table ci-dessous présente les chiffres clés des prêts d'honneur iDéclic mis à disposition par l'ADIE en Rhône-Alpes.

Table 33: Données relatives aux prêts d'honneur iDéclic octroyés par l'ADIE en Rhône-Alpes en 2013

| | 2013 |
|---|-------------------------|
| Montant total des prêts d'honneur iDéclic octroyés (EUR) | 347,998 |
| Evolution du montant total des prêts d'honneur iDéclic octroyés | -54% par rapport à 2012 |
| Montant moyen des prêts d'honneur iDéclic octroyés (EUR) | 2,000 |

Source: ADIE, 2014.

Entre 2007 et janvier 2014, l'ADIE a octroyé 1,776 prêts d'honneur iDéclic pour un montant total de EUR 3.3m.

Contrairement au prêt d'honneur iDéclic qui est un produit régional, les prêts NACRE sont conçus et gérés au niveau national. Ils sont cependant distribués au niveau local au travers de réseaux tels que l'ADIE, France Active, Initiative France et le Réseau Entreprendre. Les prêts NACRE sont destinés aux chômeurs de longue durée qui souhaitent créer ou relancer leur propre entreprise. Les prêts varient entre EUR 1,000 et EUR 10,000. En plus des prêts NACRE, l'ADIE offre également des prêts « NACRE adaptés » : il s'agit d'un prêt NACRE adapté aux besoins des clients de l'ADIE. Le prêt NACRE adapté est plafonné à EUR 4,000 (comparé à EUR 10,000 pour les prêts NACRE classiques) et, contrairement aux prêts NACRE classiques, ils permettent un paiement différé.

En 2012, l'ADIE a distribué 7 prêts NACRE pour un montant total de EUR 7,200 (EUR 1,030 en moyenne) comparé à 26 prêts NACRE adaptés pour un montant total de EUR 48,627 (EUR 1,870 en moyenne) en Rhône-Alpes. La tendance favorisant les NACRE adaptés s'est intensifiée en 2013, année où les 51 prêts NACRE distribués pour un montant total de près de EUR 130,000 étaient des NACRE adaptés. La même année, le montant moyen des prêts NACRE offerts par l'ADIE en Rhône-Alpes était de EUR 8,000, c'est-à-dire quatre fois supérieur au montant moyen des prêts d'honneur iDéclic de l'ADIE dans la région. Malgré cela, les prêts NACRE restent un produit marginal pour l'ADIE en Rhône-Alpes. En 2013, les prêts NACRE

représentaient seulement 3% de tous les produits de microfinance distribués par l'ADIE dans la région.

La table suivante présente les chiffres clés des prêts NACRE octroyés en Rhône-Alpes.

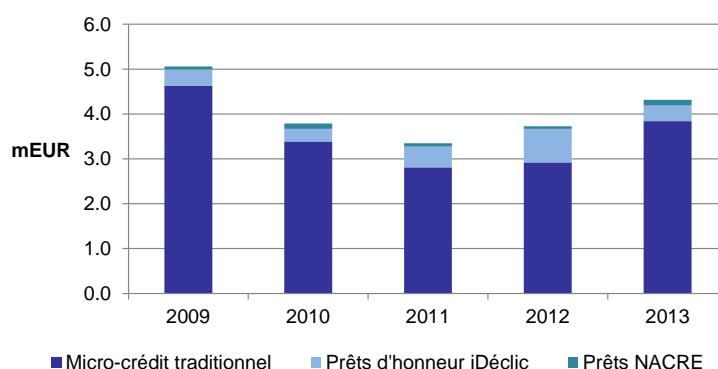
Table 34: Données relatives aux prêts NACRE octroyés par l'ADIE en Rhône-Alpes en 2013

| | 2013 |
|---|--------------------------|
| Montant total des prêts NACRE octroyés (EUR) | 129,540 |
| Evolution du montant total des prêts NACRE octroyés | +131% par rapport à 2012 |
| Montant moyen des prêts NACRE octroyés (EUR) | 8,000 |

Source: ADIE, 2014.

Entre 2009 et janvier 2014, l'ADIE a distribué 310 prêts NACRE pour un montant total de EUR 452,000. La figure ci-après présente l'évolution de l'octroi de l'ensemble des produits de microfinance opéré par l'ADIE en Rhône-Alpes depuis 2009.

Figure 27: Évolution des montants totaux des produits de microfinance octroyés par l'ADIE en Rhône-Alpes (en mEUR)



Source: ADIE, 2014.

France Active

Avec un statut d'association loi 1901, France Active a été créée par la CDC et des acteurs privés, principalement des fondations. Elle couvre toute la France et agit par le biais de fonds territoriaux.

Comme l'ADIE, France Active est financée principalement par des fonds publics (jusqu'à 75% en 2012). Plus spécifiquement, le CDC finance 41% des opérations de France Active (incluant le financement des prêts NACRE), alors que 20% des opérations sont financées par l'Etat français au travers du fonds de cohésion sociale (pour la provision de garantie). France Active est également financée à hauteur de

1% par des ressources provenant de l'UE, tandis que 23% du financement provient d'investisseurs privés.

Le réseau France Active opère en Rhône-Alpes au travers de l'association Rhône-Alpes Active (RAA), qui coordonne six fonds territoriaux dans la région. Rhône-Alpes Active cible principalement des entrepreneurs potentiels.

Rhône-Alpes Active fournit des produits variés, parmi lesquels uniquement les prêts NACRE peuvent être considérés comme des produits de microfinance. Les garanties octroyées par l'institution facilitent l'accès au prêt bancaire, incluant les micro-prêts de moins de EUR 25,000.

Table 35: Données sur les prêts NACRE octroyés par Rhône-Alpes Active en 2013

| | 2013 |
|---|-------------------------|
| Nombre de prêt NACRE octroyés | 408 |
| Montant total des prêts NACRE octroyés (EUR) | 2,389,675 |
| Evolution du Montant total des prêts NACRE octroyés | +34.1% par rapport 2012 |
| Montant moyen des prêts NACRE | 5,857 |

Source: Rhône-Alpes Active, 2014.

Entre 2010 et 2013, Rhône-Alpes Active a octroyé 1,481 prêts NACRE pour un montant total de EUR 6.8m.

Initiative France

Initiative France est une association sans but lucratif (association loi de 1901), similaire à France Active. Initiative France regroupe 230 plateformes locales indépendantes, incluant Initiative Rhône-Alpes (IRA).

La région Rhône-Alpes est le principal soutien financier d'Initiative Rhône-Alpes et lui procure presque la moitié de son financement. Cependant, les apports régionaux ont récemment fortement diminué (Rapport Annuel Initiative France, 2012). Aussi, les ressources nationales financent un quart des activités d'Initiative Rhône-Alpes.

Initiative Rhône-Alpes octroie des prêts d'honneur iDéclic et des prêts NACRE. Au cours de cette analyse, seuls les prêts d'honneur iDéclic pour un montant allant jusqu' à EUR 25,000 ont été pris en considération. Ces prêts pour un montant inférieur à EUR 25,000 représentent 95% de tous les prêts d'honneur iDéclic octroyés par Initiative Rhône-Alpes en 2013. Les données clés d'Initiative Rhône-Alpes sont présentées dans la table suivante.

Table 36: Données sur les prêts d'honneur iDécllic octroyés par Initiative Rhône-Alpes en 2013

| | 2013 |
|---|--------------------------|
| Nombre d'iDécllic ≤ EUR 25,000 octroyés | 1,984 |
| Montant total d'iDécllic ≤ EUR 25,000 octroyés (EUR) | 13,000,000 |
| Evolution en montant d'iDécllic ≤ EUR 25,000 octroyés | +6.5% par rapport à 2012 |
| Montant moyen d'iDécllic ≤ EUR 25,000 (EUR) | 6,552 |

Source: Initiative Rhône-Alpes, 2014.

En 2013, tous les prêts d'honneur iDécllic d'Initiative Rhône-Alpes ont permis de lever EUR 98.3m de prêts bancaires, créant ainsi un effet de levier de 7.2. Au sein de ces prêts, les micro-prêts en dessous de EUR 25,000 représentaient EUR 9.2m, avec un montant moyen de micro-prêt bancaire de EUR 12,707. Le montant moyen des micro-prêts bancaires a crû plus rapidement que celui de l'ensemble des prêts bancaires : 18% comparés à 16% en 2012. Cependant, la proportion des micro-prêts bancaires par rapport à tous les prêts bancaires débloqués par les prêts d'honneur iDécllic octroyés par Initiative Rhône-Alpes était au même niveau en 2013 et en 2012 (9.3% et 9.25% respectivement) comparé à 11% en 2011 et 12% en 2010. Ainsi, alors que les prêts iDécllic déclenchent avec succès une croissance du nombre de micro-prêts et du montant moyen de ces derniers, ils ne constituent toujours qu'une partie marginale et stagnante de l'ensemble des prêts octroyés grâce à iDécllic.

Comme déjà mentionné, en plus des prêts iDécllic, Initiative Rhône-Alpes fournit des prêts NACRE. La table ci-dessous présente les chiffres clés des prêts NACRE octroyés par Initiative Rhône-Alpes en 2013.

Table 37: Données sur les prêts NACRE octroyés par Initiative Rhône-Alpes en 2013

| | 2013 |
|---|--------------------------|
| Nombre de prêt NACRE octroyés | 779 |
| Montant total de prêts NACRE octroyés (EUR) | 4,700,000 |
| Evolution dans le montant total de prêts NACRE octroyés | +6.8% par rapport à 2012 |
| Montant moyen de prêt NACRE (EUR) | 6,033 |

Source: Initiative Rhône-Alpes, 2014.

En 2013, les prêts NACRE d'Initiative Rhône-Alpes ont permis de lever EUR 47.4m de prêts bancaires (c'est-à-dire avec un effet de levier de 10). Au sein de ces prêts bancaires, les micro-prêts (c'est-à-dire les prêts ayant un montant inférieur à EUR 25,000) s'élevèrent à EUR 4.1m, représentant 8.6% des prêts. En 2013, un micro-prêt bancaire s'élevait en moyenne à EUR 14,436. En conséquence, bien qu'offerts par la même organisation, les prêts NACRE produisent des effets de levier plus

importants et permettent l'octroi des micro-prêts bancaires d'un montant plus élevé que les prêts iDéclic.

Initiative Rhône-Alpes intervient également dans l'octroi du PCE (Prêt Création d'Entreprise). Il s'agit d'un micro-prêt proposé par Bpifrance. Initiative Rhône-Alpes ne débourse pas le PCE mais assiste l'entrepreneur dans sa demande de crédit. En conséquence, les micro-prêts PCE sont décrits en détail dans la section portant sur Bpifrance. Les données sur l'action d'Initiative Rhône-Alpes relatives au PCE sont apportées dans la table ci-dessous.

Table 38: Données sur les PCE gérés par Initiative Rhône-Alpes en 2013

| | 2013 |
|--|------------------------|
| Nombre total de PCE gérés par Initiative Rhône-Alpes | 157 |
| Evolution du nombre de PCE gérés | +2% par rapport à 2012 |

Source: Initiative Rhône-Alpes, 2014.

Réseau Entreprendre

Le Réseau Entreprendre (RE) est un réseau de chefs d'entreprises qui procurent des conseils aux entrepreneurs désireux de créer ou relancer une PME. Il compte 47 associations, parmi lesquels 7 se situent en région Rhône-Alpes. Le réseau est soutenu financièrement par la CDC et les Conseils Généraux⁶⁷. D'autres contributeurs sont arrivés en 2012, notamment le Fond Social Européen, le ministère de l'économie, des banques commerciales et des investisseurs privés.

Le Réseau Entreprendre est un autre fournisseur du prêt d'honneur iDéclic pour des montants allant de EUR 10,000 à EUR 50,000. Au sein de cette section, seuls les prêts d'honneur iDéclic en-dessous de EUR 25,000 sont pris en considération. Contrairement à Initiative Rhône-Alpes, les prêts d'honneur iDéclic inférieurs à EUR 25,000 représentent seulement 27% de tous les prêts d'honneur iDéclic octroyés par le Réseau Entreprendre⁶⁸. La table ci-dessous présente les chiffres clés des prêts d'honneur iDéclic octroyés par le Réseau Entreprendre en Rhône-Alpes en 2013.

⁶⁷ Les Conseils Généraux peuvent être considérés comme les gouvernements et administrations de l'échelon départemental en France.

⁶⁸ Des prêts d'honneur iDéclic au dessus de EUR 25,000 sont également octroyés par le Réseau Entreprendre mais, comme le RE reçoit lui-même du financement de la part de banques comme une sorte de back-up pour les prêts qu'il octroie, il n'est pas précisé si ces prêts sont inclus dans les données apportées par la Banque de France. Le présent rapport AFMA fait donc l'hypothèse que ces prêts au-dessus de EUR 25,000 sont inclus dans les données apportées par la Banque de France, qui, dans sa propre méthodologie de collecte de données, considère les prêts supérieurs à EUR 25,000.

Table 39: Données sur les prêts d'honneur iDéclic octroyés par le Réseau Entreprendre en Rhône-Alpes en 2013

| | 2013 |
|---|------------------------|
| Nombre d'entreprises financés avec iDéclic ≤ EUR 25,000 | 43 |
| Montant total d'iDéclic ≤ EUR 25,000 octroyés (EUR) | 905,000 |
| Evolution du montant total d'iDéclic ≤ EUR 25,000 octroyés | +8% par rapport à 2012 |
| Nombre total de prêts bancaires levés avec iDéclic ≤ EUR 25,000 (EUR) | 10,622,000 |

Source: Réseau Entreprendre, 2014.

Avec EUR 10.6m de prêts bancaires levés par les prêts d'honneur iDéclic inférieurs à EUR 25,000 en 2013, le RE montre un fort effet de levier de 11.7. Cependant, le montant total des prêts bancaires débloqués par ce type de prêt d'honneur a diminué au fil des années. Il a baissé de 13.1% entre 2012 et 2013, et se situe bien en-dessous de son niveau de 2010 qui atteignait alors EUR 17m. A la lumière de ceci, les prêts d'honneur iDéclic du Réseau Entreprendre montrent un grand potentiel, mais ne se concentrent pas sur la microfinance (c'est-à-dire les prêts inférieurs à EUR 25,000) et semblent lentement s'en éloigner.

En plus du prêt d'honneur iDéclic, le Réseau Entreprendre offre des prêts NACRE. Après une chute de près de 20% pendant la crise de 2011, le montant des prêts NACRE a augmenté de 16.6% en 2013. La table ci-dessous apporte les chiffres clés des prêts NACRE octroyés par le Réseau Entreprendre en 2013.

Table 40: Données sur les prêts NACRE octroyés par le Réseau Entreprendre en Rhône-Alpes en 2013

| | 2013 |
|---|---------|
| Montant total de prêts NACRE octroyés (EUR) | 105,000 |
| Montant moyen des prêts NACRE (EUR) | 7,500 |

Source: Réseau Entreprendre, 2014.

Bpifrance

Bpifrance est une banque publique d'investissement financée pour moitié par la CDC et pour l'autre moitié par le gouvernement français. La banque a pour responsabilité de soutenir les PME et les entreprises innovantes. L'institution coopère avec les banques commerciales qui procurent souvent des produits Bpifrance. Souvent, les banques commerciales s'occupent de la gestion administrative des produits financiers proposés par Bpifrance. Dans d'autres cas, les prêts sont octroyés directement par Bpifrance.

En particulier, Bpifrance offre des micro-prêts PCE au travers des banques commerciales. Les PCE peuvent également être administrés par Initiative Rhône Alpes ou Rhône-Alpes Active et peuvent être combinés avec leur propre garantie. La table ci-dessous apporte les chiffres clés des PCE octroyés par Bpifrance en 2013.

Table 41: Données sur les micro-prêts PCE octroyés par Bpifrance en Rhône-Alpes en 2013

| | 2013 |
|--|--------------------------|
| Nombre de micro-prêts PCE octroyés | 1,564 |
| Montant total des micro-prêts PCE octroyés (EUR) | 8,500,000 |
| Evolution du montant des micro-prêts PCE | +2.4% par rapport à 2012 |
| Montant moyen des micro-prêts PCE (EUR) | 5,434 |

Sur la période 2010-2012, le montant total des micro-prêts PCE octroyés en Rhône-Alpes a baissé de 31%, passant notamment de EUR 12m à EUR 8.3m entre 2011 et 2012. Cette tendance s'est légèrement inversée en 2013.

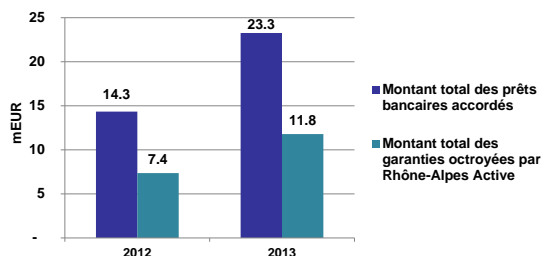
Banques commerciales

A côté des Institutions de Microfinance, des prêts inférieurs à EUR 25,000 sont également octroyés par les banques, qui nomment ces produits du micro-crédit. Les banques peuvent également agir en complémentarité avec les produits de microfinance apportés par les MFIs.

Par exemple, les banques commerciales peuvent apporter du micro-crédit lorsque celui-ci est garanti par d'autres institutions telles que France Active, ou quand les PME sont déjà financées au moyen de prêts à taux zéro (iDéclic ou NACRE) octroyés par des Institutions de Microfinance.

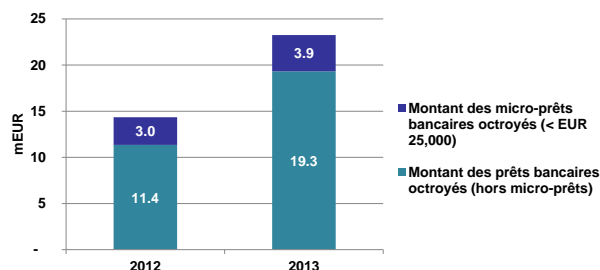
Les deux figures ci-dessous montrent le montant total des prêts bancaires garantis par Rhône-Alpes Active, et la part des micro-prêts (c'est-à-dire inférieurs à EUR 25,000) dans ces prêts bancaires garantis.

Figure 28: Montants des prêts bancaires octroyés grâce aux garanties apportées par Rhône-Alpes Active (en mEUR)



Source: Rhône-Alpes Active, 2014.

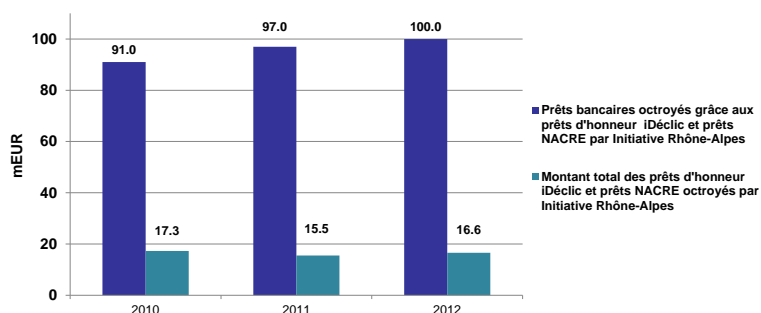
Figure 29: Montants des prêts bancaires et micro-prêts octroyés par les banques commerciales grâce aux garanties apportées par Rhône-Alpes Active (en mEUR)



Source: Rhône-Alpes Active, 2014.

La figure ci-dessous illustre les prêts bancaires octroyés grâce aux prêts d'honneur d'Initiative Rhône-Alpes. Tous ces prêts ne sont pas forcément des micro-prêts (c'est-à-dire inférieurs à EUR 25,000), mais un détail plus précis n'est pas disponible. L'effet de levier moyen sur la période 2010-2013 était de 5.9.

Figure 30: Montants des prêts bancaires octroyés grâce aux prêts d'honneur d'Initiative Rhône-Alpes (en mEUR)



Sources: Initiative Rhône-Alpes, 2014.

La NEF

La NEF est une banque coopérative établie depuis 1988. Les prêts octroyés par La NEF financent la plupart du temps des initiatives au sein de l'économie sociale et solidaire. Le projet financier a pour but de soutenir la création et le développement professionnel d'activités ayant un potentiel social et / ou bénéfique pour l'environnement.

La NEF finance principalement trois secteurs : l'environnement (60%), le secteur social (25%), et le secteur culturel (15%). Au niveau national, La NEF dispose de 32,000 membres qui ont soit des comptes d'épargne ou sont bénéficiaires de prêts. Le montant moyen d'un prêt octroyé est de EUR 80,000, avec principalement une échéance à moyen ou long-terme. En France, le montant annuel total des prêts

octroyés par La NEF varie en moyenne entre EUR 35m et EUR 45m. Aussi, 30% des actifs de La NEF sont prêtés pour créer des entreprises.

En Rhône-Alpes, la NEF offre trois types de services :

- **Prêts aux entreprises** : La NEF a octroyé 31 prêts aux entreprises en 2012, pour des montants allant de EUR 13,000 à EUR 400,000 ;
- **Crédit solidaire** jusqu'à EUR 10,000. Ces prêts peuvent être complétés avec des prêts d'honneur. La NEF requiert des garanties qui peuvent être fournies par France Active (ou un autre fond de garantie). De plus, La NEF peut également réclamer des garanties ou des cautions personnelles.
- **Initiative Prêt de chez moi** : une plateforme de financement participatif pour les PME en Rhône-Alpes. Cette initiative a été lancée en partenariat avec le Conseil Régional de Rhône-Alpes en 2013. Les produits financiers proposés consistent en prêts financés au travers d'une plateforme de financement participatif. La demande de prêt est gérée par une institution bancaire. La procédure implique des garanties et le partage des risques. En 2013, quatre prêts ont été accordés avec un montant moyen de EUR 10,000 chacun.

La table ci-dessous donne une vue synthétique des produits de microfinance disponibles en région Rhône-Alpes, et permet également de mettre en avant les interactions entre les différents fournisseurs.

Table 42: Synthèse des produits de microfinance octroyés en Rhône-Alpes (par type de produits et d'acteurs)

| Offre de produits de microfinance en Rhône-Alpes | | | | | | |
|--|---|------------------------------------|--|------------------------------------|--|---|
| Produit/Acteur | ADIE | France Active (Rhône-Alpes Active) | Initiative France (Initiative Rhône-Alpes) | Réseau France (Réseau Rhône-Alpes) | Banques commerciales | Bpifrance |
| Micro-crédit traditionnel | <p>Micro-prêts avec intérêts</p> <p>Cible: (1) Personnes au chômage ou vivant des minima sociaux désireuses de créer leur entreprise (2) Micro-entreprises existantes</p> <p>Montant: jusqu'à EUR 10,000</p> | | | | <p>Micro-prêts</p> <p>Cible: entrepreneurs bancarisables</p> <p>Montant: jusqu'à EUR 25,000</p> | <p>Micro-prêts avec intérêts</p> <p>Cible: (1) Entrepreneurs ou entreprises en phase de création (2) PME ayant au moins 3 ans d'existence</p> <p>Montant: entre EUR 2,000 et EUR 7,000</p> |

| Offre de produits de microfinance en Rhône-Alpes | | | | | | |
|--|------|---|--|---------------------|---|-----------|
| Produit/Acteur | ADIE | France Active (Rhône-Alpes Active) | Initiative France Rhône-Alpes (Initiative Alpes) | Réseau Entreprendre | Banques commerciales | Bpifrance |
| Micro-crédit garanti par la Garantie France Active (FAG) | | <p>Fournit une garantie d'Etat et du coaching d'entreprises</p> <p>Montant: jusqu'à EUR 30,500</p> | | | <p>Micro-prêts garantis par le FAG octroyés par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Banques populaires • Banque Rhone-Alpes • BNP Paribas • Caisses d'épargne • CIC (Crédit Industriel et Commercial) • Crédit Agricole • Crédit Coopératif • Société Générale • La NEF • LCL • Crédit Mutuel. <p>Cible: Entrepreneurs en devenir</p> <p>Montant: jusqu'à EUR 25,000</p> | |

| Offre de produits de microfinance en Rhône-Alpes | | | | | | |
|--|------|------------------------------------|---|---------------------|---|-----------|
| Produit/Acteur | ADIE | France Active (Rhône-Alpes Active) | Initiative France (Initiative Rhône-Alpes) | Réseau Entreprendre | Banques commerciales | Bpifrance |
| Micro-crédit garanti par le Fonds de Garantie à l'Initiative des Femmes (FGIF) | | | <p>Fournit une garantie d'Etat et du coaching d'entreprises</p> <p>Cible: femmes désireuses de créer, développer ou relancer leur propre entreprise</p> <p>Montant: de EUR 5,000 à EUR 27,000</p> | | <p>Micro-prêts garantis par le FGIF octroyés par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Banques populaires • Société Générale • Crédit Agricole • Caisses d'épargne • Crédit Mutuel <p>Cible: femmes désireuses de créer, développer ou relancer leur propre entreprise</p> <p>Montant: jusqu'à EUR 25,000</p> | |

| Offre de produits de microfinance en Rhône-Alpes | | | | | | |
|--|--|------------------------------------|---|--|----------------------|-----------|
| Produit/Acteur | ADIE | France Active (Rhône-Alpes Active) | Initiative France (Initiative Rhône-Alpes) | Réseau Entreprendre | Banques commerciales | Bpifrance |
| Prêt d'honneur iDéclic | <p>Prêt à taux zéro et sans besoin de caution</p> <p>Cible:</p> <p>(1) Entrepreneurs en devenir</p> <p>(2) Entrepreneurs existants et travaillant dans une coopérative</p> <p>Montant: jusqu'à EUR 20,000 selon le plan d'affaires</p> | | <p>Prêt à taux zéro et sans besoin de caution</p> <p>Cible:</p> <p>(1) Entrepreneurs en devenir</p> <p>(2) Entrepreneurs existants et travaillant dans une coopérative</p> <p>Montant: entre EUR 10,000 et EUR 120,000 selon le plan d'affaires</p> | <p>Prêt à taux zéro et sans besoin de caution</p> <p>Cible:</p> <p>(1) Entrepreneurs en devenir</p> <p>(2) Entrepreneurs existants et travaillant dans une coopérative</p> <p>Montant: entre EUR 15,000 et EUR 50,000 selon le plan d'affaires</p> | | |

| Offre de produits de microfinance en Rhône-Alpes | | | | | | |
|--|--|--|--|---------------------|----------------------|-----------|
| Produit/Acteur | ADIE | France Active (Rhône-Alpes Active) | Initiative France Rhône-Alpes (Initiative Alpes) | Réseau Entreprendre | Banques commerciales | Bpifrance |
| Prêt NACRE | <p>Prêt à taux zéro et sans besoin de caution</p> <p>Obligatoirement couplé avec un prêt bancaire dont le montant est au moins égal au prêt NACRE</p> <p>Cible:</p> <p>(1) Demandeurs d'emploi</p> <p>(2) Personnes en situation de chômage de longue-durée</p> <p>Désireux de créer ou de relancer leur entreprise.</p> <p>Montant: entre EUR 1,000 et EUR 10,000</p> | <p>Prêt à taux zéro et sans besoin de caution</p> <p>Obligatoirement couplé avec un prêt bancaire dont le montant est au moins égal au prêt NACRE</p> <p>Cible:</p> <p>(1) Demandeurs d'emploi</p> <p>(2) Personnes en situation de chômage de longue-durée</p> <p>Désireux de créer ou de relancer leur entreprise.</p> <p>Montant: entre EUR 1,000 et EUR 10,000</p> | <p>Prêt à taux zéro et sans besoin de caution</p> <p>Obligatoirement couplé avec un prêt bancaire dont le montant est au moins égal au prêt NACRE</p> <p>Cible:</p> <p>(1) Demandeurs d'emploi</p> <p>(2) Personnes en situation de chômage de longue-durée</p> <p>Désireux de créer ou de relancer leur entreprise.</p> <p>Montant: entre EUR 1,000 et EUR 10,000</p> | | | |

Source: ADIE, Rhône-Alpes Active, initiative Rhône-Alpes, Réseau Entreprendre, 2014.

Afin de synthétiser l'offre de microfinance en Rhône-Alpes, la table suivante présente l'évolution des montants des différents produits fournis par les acteurs sur la période 2010-2013.

Table 43: Offre de microfinance en Rhône-Alpes (en mEUR) sur la période 2010-2013

| | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 |
|-------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| ADIE | 3.8 | 3.3 | 3.7 | 4.3 |
| Rhône-Alpes Active | 2.2 | 1.8 | 1.8 | 2.4 |
| Initiative Rhône-Alpes | 17 | 15.4 | 16.6 | 17.7 |
| Réseau Entreprendre | 1.5 | 1.0 | 0.9 | 1.0 |
| Bpifrance | 12 | 10.2 | 8.3 | 8.5 |
| Total | 36.5 | 31.7 | 31.3 | 33.9 |

Source: ADIE, Rhône-Alpes Active, initiative Rhône-Alpes, Réseau Entreprendre, 2014.

Les micro-crédits octroyés par les banques commerciales et La NEF sont difficilement quantifiables. Comme décrit ci-dessus, les banques commerciales apportent des prêts pour un montant allant jusqu'à EUR 25,000 quand les PME ont déjà été financées par des Institutions de Microfinance ou quand les prêts octroyés sont garantis par d'autres institutions. Néanmoins, les banques octroient également de petits prêts aux clients bancarisables et à des projets qui ne disposent pas d'assistance. Ces prêts ne présentent pas d'intérêt analytique dans cette section puisque cette dernière se concentre sur les Institutions de Microfinance et sur les micro-prêts octroyés aux PME qui n'ont pas accès aux prêts bancaires. Les micro-prêts octroyés par les banques commerciales sont analysés dans la section suivante qui se concentre sur les prêts bancaires.

Prêts (prêts à court⁶⁹, moyen et long terme)

Il existe 100 banques actuellement en activité en Rhône-Alpes (Fédération Bancaire Française, 2013).

Afin d'évaluer l'offre de prêt à court, moyen et long-terme pour les PME en Rhône-Alpes, il est nécessaire de considérer le flux des prêts octroyés selon les statistiques disponibles auprès de la Banque de France.

Les prêts à court-terme sont souvent définis comme étant des prêts devant être remboursés en moins d'un an et qui sont le plus couramment utilisés dans le but de financer les besoins en fonds de roulement des entreprises. Dans le présent rapport AFMA, les lignes de crédit et les découverts bancaires sont considérés comme des

⁶⁹ Dans le présent rapport AFMA il est considéré que les prêts à court-terme incluent également les lignes de crédit et les découverts bancaires.

prêts à court-terme. Les lignes de crédit sont définies comme le montant de prêt maximum, approuvé par une banque pour une entreprise, sur lequel les intérêts ne sont uniquement chargés que sur la partie utilisée du prêt. Les découverts sont des extensions de crédit octroyées par les banques quand un compte atteint un solde nul, laissant donc encore la possibilité à l'entreprise de retirer de l'argent même si le compte n'est plus approvisionné. Ces produits financiers sont habituellement caractérisés par la nécessité d'apporter une plus faible garantie que pour des produits de long-terme. Néanmoins, les garanties restent une préoccupation importante tant pour la banque (en termes de valeur de garantie / caution nécessaire) que pour les PME (en raison de leur manque d'actifs pouvant servir de caution).

Les prêts à moyen et long-terme ont des maturités supérieures à un an et sont habituellement utilisés pour financer les investissements.

La Banque de France ne possède pas de données sur les nouveaux prêts annuels octroyés aux entreprises en Rhône-Alpes, qu'ils soient destinés aux PME ou non. Au niveau régional, les seules données disponibles sont les encours de prêts à court, moyen et long-terme octroyés aux PME. Les encours de prêts correspondent au capital restant dû par les entreprises aux institutions de crédit et aux autres institutions financières, excluant ainsi les intérêts. La Banque de France fait également une distinction entre les encours de prêts octroyés aux micro-entreprises, et ceux octroyés aux petites et moyennes entreprises. Ces montants sont présentés dans les deux tables ci-dessous.

Table 44: Encours de prêts à court-terme octroyés aux PME en Rhône-Alpes (mEUR)

| | Déc. 2007 | Déc. 2008 | Déc. 2009 | Déc. 2010 | Déc. 2011 | Déc. 2012 | Déc. 2013 |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Micro-entreprises (mEUR) | 292 | 304 | 273 | 384 | 478 | 365 | 440 |
| Petites et moyennes entreprises (mEUR) | 3,002 | 3,203 | 2,483 | 2,656 | 3,004 | 3,217 | 3,394 |
| Total PME (mEUR) | 3,294 | 3,507 | 2,756 | 3,040 | 3,482 | 3,582 | 3,834 |

Source: Banque de France, 2014.

Table 45: Encours de prêts à moyen et long-terme (excluant les crédits-baux) octroyés aux PME en Rhône-Alpes (mEUR)

| | Déc. 2007 | Déc. 2008 | Déc. 2009 | Déc. 2010 | Déc. 2011 | Déc. 2012 | Déc. 2013 |
|---|----------------|----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Micro-entreprises (mEUR) | 1,934.2 | 2,180.6 | 2,381.6 | 2,576.2 | 2,737.7 | 2,754.0 | 2,691.7 |
| Petites et moyennes entreprises (mEUR) | 6,417.0 | 7,100.2 | 8,005.7 | 8,743.0 | 9,412.8 | 9,609.2 | 10,030.6 |
| Total PME (mEUR) | 8,351.3 | 9,280.8 | 10,387.3 | 11,319.3 | 12,150.5 | 12,363.3 | 12,722.3 |

Source: Banque de France, 2014.

La Banque de France dispose également des montants des nouveaux crédits accordés à l'ensemble des sociétés non financières résidentes en France. Tous les types de crédits sont inclus et ce pour l'ensemble des entreprises (PME, Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) et Grandes Entreprises). Les montants de ces nouveaux prêts sont indiqués dans la table suivante.

Table 46: Montants des nouveaux crédits accordés aux entreprises résidentes en France (MdEUR)

| | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 |
|--|-------|-------|--------|-------|-------|-------|--------|
| Jusqu'à 1 million d'euros (MdEUR) | 95.2 | 88 | 72.3 | 80.7 | 76.3 | 71.4 | 68.7 |
| Evolution année par année | -8.5% | -7.6% | -17.8% | 11.6% | -5.5% | -6.4% | -3.8% |
| Plus de 1 million d'euros (MdEUR) | 204.8 | 204.8 | 160.1 | 153.6 | 171 | 167.9 | 139 |
| Evolution année par année | -2.4% | 0.0% | -21.8% | -4.1% | 11.3% | -1.8% | -17.2% |
| Total nouveaux crédits France (MdEUR) | 300 | 292.8 | 232.4 | 234.3 | 247.3 | 239.3 | 207.7 |
| Evolution année par année | -4.5% | -2.4% | -20.6% | 0.8% | 5.5% | -3.2% | -13.2% |

Source: Banque de France, 2014.

A partir de ces données, il s'agit d'estimer le montant des nouveaux crédits accordés aux PME en Rhône-Alpes chaque année. Pour ce faire, deux étapes ont été suivies :

- Etape 1 : Estimation du pourcentage des nouveaux crédits au sein des encours pour chaque année au niveau national et pour l'ensemble des crédits.
- Etape 2 : A partir de ce pourcentage et des données sur les encours de crédits pour les PME en Rhône-Alpes, estimation du montant des nouveaux crédits accordés aux PME rhônalpines.

Etape 1 : Estimation du pourcentage des nouveaux crédits au sein des encours

Afin de conduire cette étape, les données utilisées sont les encours au 31 décembre de chaque année. La table suivante indique les montants des encours de crédits

pour les sociétés non financières résidentes en France. Ces données comprennent donc tous les types de crédits (notamment les crédits-baux) et incluent également des entreprises hors PME (Entreprises de Taille Intermédiaires et Grandes Entreprises).

Table 47: Encours des crédits accordés aux sociétés non financières en France (MdEUR)

| | Déc. 2007 | Déc. 2008 | Déc. 2009 | Déc. 2010 | Déc. 2011 | Déc. 2012 | Déc. 2013 |
|----------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Encours (MdEUR) | 713,255 | 781,632 | 769,292 | 780,782 | 815,908 | 819,064 | 813,376 |
| Evolution année par année | 13.1% | 9.6% | -1.6% | 1.5% | 4.5% | 0.4% | -0.7% |

Source: Banque de France, 2014.

Le passage suivant consiste à déterminer la proportion des montants des nouveaux crédits dans les encours. Ces proportions sont indiquées dans la table ci-après.

Table 48: Proportion des nouveaux crédits au sein des encours en France

| | Déc. 2007 | Déc. 2008 | Déc. 2009 | Déc. 2010 | Déc. 2011 | Déc. 2012 | Déc. 2013 |
|---|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Part des nouveaux crédits dans les encours | 42.1% | 37.5% | 30.2% | 30.0% | 30.3% | 29.2% | 25.5% |

Source: Banque de France, Analyse PwC, 2014.

En d'autres termes, pour l'année 2013, l'ensemble des nouveaux crédits accordés aux sociétés non financières résidant en France représentait 25.5% du total des encours de cette année.

Etape 2 : Estimation du montant annuel des nouveaux crédits accordés aux PME en Rhône-Alpes

Cette seconde étape consiste à estimer les montants des nouveaux crédits (court, moyen et long-terme) accordés aux PME en Rhône-Alpes. Pour cela, les données de la Table 44, Table 45 et Table 48 seront utilisées.

Dans ce cadre, les montants estimés sont calculés sur la base de trois hypothèses :

- La première hypothèse consiste à considérer que la proportion des nouveaux crédits au sein des encours est la même en Rhône-Alpes qu'en France. Ceci semble raisonnable en considérant la structure économique de la région au sein du pays, la part du PIB régional dans le PIB national, ainsi que la valeur ajoutée et le nombre d'entreprises présentes sur le territoire rhônalpin (voir Chapitre 4).
- La deuxième hypothèse consiste à considérer que la proportion des nouveaux crédits au sein des encours est la même pour les PME que pour l'ensemble des entreprises (incluant donc les ETI et les Grandes Entreprises).

Cette hypothèse se fonde sur le poids économique des PME au sein de l'ensemble de l'économie, tant du fait de leur part prépondérante au sein de l'ensemble des entreprises que de leur poids en termes de besoin de financement.

- La troisième hypothèse consiste à considérer que la proportion des nouveaux crédits au sein des encours est la même pour les crédits à court, moyen et long-terme que pour l'ensemble des crédits accordés aux entreprises. Cette hypothèse se fonde sur l'importance des crédits à court, moyen et long-terme dans le financement des entreprises. Les autres crédits (crédits-baux, affacturage et autres crédits) représentent des proportions faibles au sein des crédits aux entreprises.

Les deux tables suivantes présentent les montants des nouveaux crédits ainsi estimés pour chaque année pour les prêts de court, moyen et long-terme accordés aux PME en Rhône-Alpes.

Table 49: Estimation des montants annuels des nouveaux crédits de court-terme accordés aux PME rhônalpines (mEUR)

| | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 |
|---|----------------|----------------|--------------|--------------|----------------|----------------|--------------|
| Micro-entreprises (mEUR) | 122.9 | 113.8 | 82.5 | 115.2 | 144.8 | 106.5 | 112.4 |
| Petites et moyennes entreprises (mEUR) | 1,262.6 | 1,199.8 | 750.1 | 797.1 | 910.5 | 940.0 | 866.7 |
| Total PME (mEUR) | 1,385.5 | 1,313.6 | 832.5 | 912.3 | 1,055.3 | 1,046.5 | 979.1 |

Source: Banque de France, Analyse PwC, 2014.

Table 50: Estimation des montants annuels des nouveaux crédits de moyen et long-terme (hors crédits-baux) accordés aux PME rhônalpines (mEUR)

| | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 |
|---|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Micro-entreprises (mEUR) | 813.6 | 816.8 | 719.5 | 773.1 | 829.8 | 804.6 | 687.3 |
| Petites et moyennes entreprises (mEUR) | 2,699.0 | 2,659.8 | 2,418.5 | 2,623.6 | 2,853.0 | 2,807.5 | 2,561.4 |
| Total PME (mEUR) | 3,512.6 | 3,476.6 | 3,138.0 | 3,396.7 | 3,682.8 | 3,612.1 | 3,248.7 |

Source: Banque de France, Analyse PwC, 2014.

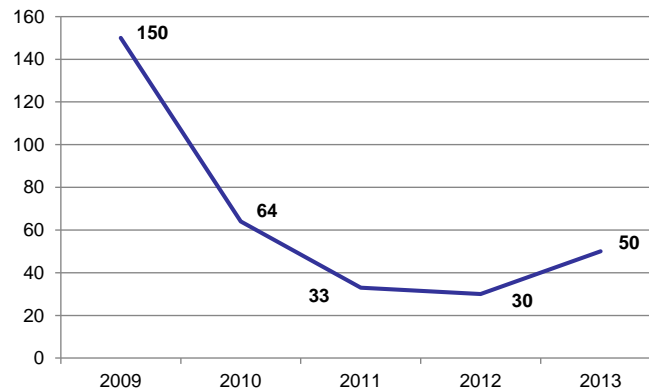
Les deux tables ci-dessus indiquent que seulement 11.4% des prêts à court-terme et 21.2% des prêts à moyens et long-terme vont aux micro-entreprises qui comptent pourtant pour 94.7% des PME en région Rhône-Alpes. En parallèle, les petites et moyennes entreprises qui représentent un fragment plus petit de la population totale des PME bénéficient d'une part plus importante de l'offre totale. En conséquence, la proportion des prêts octroyés aux micro-entreprises est faible comparée à leur part au sein des PME.

De plus, les deux tables ci-dessus illustrent l'ampleur avec laquelle l'offre de prêt a diminué en 2009 pour toutes les tailles de PME. Cette offre a par la suite augmenté en 2010 et 2011 avant de redescendre en 2012 et 2013. Cette volatilité est liée à la crise financière selon les acteurs interviewés. Cependant, l'offre de prêts pour les micro-entreprises a augmenté en 2013. La documentation disponible (documentation de la Banque de France et de Bpifrance principalement) ainsi que les interviews avec les différents acteurs tendent à expliquer cette augmentation par l'envie des banques de soutenir davantage les micro-entreprises faisant face à la crise économique. Par exemple, Bpifrance relança en 2013 le fonds de renforcement de trésorerie, fonds qui a pour but de financer les PME en manque de trésorerie dans le cadre du plan de relance. Ce fonds fut créé en 2010 et arrêté en 2012 avant d'être relancé en 2013 pour offrir aux PME d'avantages de moyens financiers pour sortir de la crise économique. Au sein des PME, les micro-entreprises ont un intérêt particulier pour ce fonds.

De plus, en 2008, un médiateur bancaire a été créé en France. Ce dernier se nomme « médiateur du crédit ». Il sert de mécanisme de médiation du crédit permettant aux entreprises de faire des requêtes quand elles font face à des difficultés pour accéder au crédit. Ce mécanisme permet aux acteurs de se rencontrer et de discuter d'une requête spécifique, incluant la Banque de France, la CDC et Bpifrance. En Rhône-Alpes, 3,994 entreprises ont envoyé une requête entre 2009 et 2013, 75% de ces requêtes furent acceptées et 65% des requêtes acceptées ont mené à une médiation ; à savoir que tous les acteurs ont trouvé un accord commun (Banque de France, 2013). 95% des entreprises utilisant ce mécanisme en Rhône-Alpes sont des PME avec moins de 50 employés. De plus, 69% des requêtes concernent des prêts à court-terme (moins d'un an) et des découverts. 56% des requêtes concernent des montants de prêt inférieurs à EUR 50,000. Enfin, 95% des requêtes impliquent des banques commerciales.

La figure ci-dessous montre le nombre moyen de requêtes effectuées chaque mois en Rhône-Alpes au médiateur du crédit. Après l'année la plus difficile que fut 2009, le nombre de requêtes a diminué chaque année avant de ré-augmenter en 2013. Cette évolution est à l'opposé de celle observée dans la Table 49 et la Table 50 : quand l'offre de prêt diminua en 2012 et 2013, le nombre de requêtes pour médiation se stabilisa en 2012 et augmenta en 2013. Ceci confirme que l'accès au financement des PME reste difficile en Rhône-Alpes en 2013 malgré une situation plus favorable que sur la période 2009-2011.

Figure 31: Nombre moyen de requêtes effectuées par mois auprès du médiateur du crédit en Rhône-Alpes



Source: Banque de France, 2014.

Crédit-bail

Le crédit-bail est un contrat de location entre une entreprise et une banque ou un établissement spécialisé, qui concerne un bien pour une durée déterminée et irrévocable. Le contrat va souvent de pair avec la promesse unilatérale de vente du bien au terme du contrat. La plupart du temps, à la fin de la période de location, la PME peut décider d'acquérir le bien loué. Elle peut également renouveler le crédit-bail ou retourner le bien à la société de crédit-bail (Banque de France, 2013).

L'avantage pour la PME est d'éviter l'utilisation de ces fonds propres et d'éviter de devoir chercher des garanties suffisantes pour se faire octroyer un prêt. De plus, les crédits-baux financiers permettent des exonérations fiscales, ce qui permet une amélioration de l'état financier de l'entreprise.

Les entreprises de crédit-bail font habituellement la différence entre les crédits-baux immobiliers et les crédits-baux de biens mobiliers.

Le crédit-bail immobilier constitue un moyen pour l'entreprise de financer une partie d'une propriété immobilière (soit nouvelle, soit ancienne). Il concerne souvent des montants importants, ne nécessitant pas de contribution initiale de l'entreprise et qui se déroule sur une période de temps assez longue : de 15 à 20 ans. Ce mode de financement est presque exclusivement offert aux entreprises matures qui y font appel dans le but de financer leur stratégie de croissance (Banque de France, 2013). Comme expliqué par les entreprises de crédit-bail et la Banque de France, seuls les plus grandes PME utilisent ce type de produits.

Les produits de crédit-bail existent également dans le but de financer des biens mobiliers, des équipements et du matériel.

Au 31 mars 2012, il y avait 59 établissements de crédit-bail mobilier à titre principal, 40 établissements de crédit-bail immobilier et 9 sociétés de financement pour les économies d'énergie (SOFERGIE) (Association française des Sociétés Financières (ASF), 2013).

Les entreprises dans le secteur du crédit-bail sont principalement des filiales de banques commerciales (comme Paribas Lease au sein du groupe BNP, Leasing Crédit Agricole et Factoring et Société Générale équipement), des filiales bancaires de constructeurs automobiles (Banque PSA finance, Renault), des loueurs de matériel de construction (Loxam), des loueurs de matériels informatiques (Econocom, Grenke), des loueurs de véhicules industriels (Fraikin) et d'autres opérateurs non spécialisés proposant des types variés d'équipement. Au sein des entreprises de crédit-bail, les banques mutuelles, telles que le Crédit-Agricole-LCL, le groupe BPCE (résultant de la fusion entre la Banque Populaire et la Caisse d'Épargne) et le groupe Crédit Mutuel-CIC, représentent les principaux fournisseurs de produits de crédit-bail.

Au sein de secteur du crédit-bail, le secteur automobile est considéré par l'ensemble des acteurs comme particulièrement important. Celui-ci a cependant connu une réduction de ses ventes de 8.4% entre 2011 et 2012 (Tronquoy, 2013). Le crédit-bail pour les produits informatiques et le secteur du bâtiment a également diminué en 2012. Cette tendance baissière a continué en 2013 et a principalement affecté les grandes entreprises qui sont les principales utilisatrices de produits de crédit-bail. D'une manière générale, les PME préfèrent financer leurs équipements via l'autofinancement ou via de la dette, alors que les grandes entreprises favorisent le recours au crédit-bail en raison de leurs besoins plus importants.

Comme dans le cadre des prêts, la Banque de France dispose uniquement de données sur les encours de crédit-bail. Les montants de produits de crédit-bail octroyés aux PME en Rhône-Alpes sont reportés dans la table ci-dessous.

Table 51: Encours des crédit-baux octroyés aux PME en Rhône-Alpes (mEUR)

| | Déc. 2007 | Déc. 2008 | Déc. 2009 | Déc. 2010 | Déc. 2011 | Déc. 2012 | Déc. 2013 |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Micro-entreprises | 227 | 245 | 240 | 266 | 302 | 321 | 339 |
| En % du total France | 11.1% | 10.9% | 10.0% | 10.8% | 11.4% | 11.7% | 11.7% |
| Petites et moyennes entreprises | 2,093 | 2,327 | 2,335 | 2,340 | 2,511 | 2,634 | 2,530 |
| En % du total France | 10.5% | 10.5% | 10.2% | 10.0% | 10.1% | 10.2% | 10.3% |
| Total PME | 2,321 | 2,572 | 2,575 | 2,606 | 2,813 | 2,956 | 2,869 |
| En % du total France | 10.6% | 10.5% | 10.2% | 10.0% | 10.2% | 10.4% | 10.5% |

Source: Banque de France, 2014.

Comme illustré ci-dessus, l'utilisation de produits de crédit-bail par les PME concerne principalement les petites entreprises et les entreprises de taille moyenne. 88.1% des encours de crédit-bail octroyés aux PME en Rhône-Alpes en décembre 2013 sont utilisés par les catégories d'entreprises les plus grandes, alors qu'elles ne représentent que 5.3% des PME.

En considérant toutes les PME, les encours de crédit-bail ont connu de fortes variations en Rhône-Alpes entre 2007 et 2013. Ces variations sont similaires pour les micro-entreprises et les petites et moyennes entreprises.

Dans le but de déterminer l'offre annuelle de produits de crédit-bail aux PME en Rhône-Alpes, la même méthode que celle utilisée pour déterminer l'offre annuelle de prêts a été suivie. Pour ce faire, l'hypothèse considérée est que le pourcentage de nouveaux prêts au sein de l'ensemble des prêts en France est le même pour les produits de crédit-bail en Rhône-Alpes (Table 48).

Grâce aux informations données dans la Table 48 et la Table 51, il est possible d'estimer l'offre annuelle de produits de crédit-bail aux PME en Rhône-Alpes. Cette estimation est donnée dans la table ci-dessous.

Table 52: Estimation des produits de crédit-bail octroyés aux PME en Rhône-Alpes (mEUR)

| | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Micro-entreprises (mEUR) | 95.6 | 91.7 | 72.5 | 79.8 | 91.5 | 93.9 | 86.6 |
| Petites et moyennes entreprises (mEUR) | 880.5 | 871.6 | 705.3 | 702.2 | 761.2 | 769.7 | 645.9 |
| Total PME (mEUR) | 976.1 | 963.3 | 777.8 | 782.0 | 852.7 | 863.6 | 732.5 |

Source: Banque de France, Analyse PwC, 2014.

L'offre de produits de crédit-bail a diminué en 2008 et 2009. La baisse la plus importante dans l'offre de crédit-bail concerne les micro-entreprises en 2009 avec une diminution de 20.9%. L'offre de crédit-bail augmente par la suite de 2010 à 2012 et se stabilise aux alentours de EUR 850m – EUR 865m octroyés par an pour l'ensemble des PME de la région. Elle diminue ensuite en 2013 pour tous les types de PME, illustrant une réduction de l'offre de financement d'équipement et d'investissement, comme expliqué par beaucoup d'acteurs durant les interviews conduites dans le cadre du présent rapport AFMA.

Crédit à l'exportation

Comme déjà mentionné, le soutien à l'exportation des PME régionales est une des priorités du Conseil Régional de Rhône-Alpes. Cependant, ce soutien intervient principalement sous la forme d'une dissémination d'informations et la mise en réseau d'acteurs pertinents plutôt qu'au travers d'Instruments Financiers spécifiques.

Par exemple, le Conseil Régional accorde des subventions aux PME souhaitant recruter des employés expérimentés ou appointer une entreprise de conseil pour les aider à développer leurs activités d'exportation et/ou leur compétitivité internationale. Cette subvention est appelé « iDéclic Stratégie Internationale » et est présentée en Table 30. Elle peut s'élever jusqu'à EUR 30,000 par projet et est accordée de pair avec une assurance prospection⁷⁰ offerte par la Coface (« Compagnie Française d'Assurance pour le Commerce Extérieur »). Le montant annuel déboursé par le Conseil Régional pour cette subvention est d'environ EUR 1.5m. Depuis son lancement en 2005, EUR 11.0m ont été octroyés aux PME de la région.

L'entité en charge de gérer les garanties publiques nationales pour les exportations en France est la Coface. Les données concernant les garanties d'exportation au niveau régionale ne sont pas disponibles pour les PME en Rhône-Alpes. Au niveau national, la Coface a signé 1,178 contrats A3P en 2012 pour un montant total de garantie de EUR 35m. Le contrat A3P (« Assurance Prospection Premiers Pas ») est une assurance de prospection spécialement conçue pour les PME : les coûts de prospection sont couverts jusqu'à 65% ou EUR 30,000, l'application se fait en ligne sans avoir à payer d'avances et la réponse est reçue dans les 24 heures. En considérant que la région Rhône-Alpes représente environ 10% du PIB national ainsi que 10% du nombre de PME nationales, il est raisonnable d'estimer que 10% des contrats A3P ont été signés par la Coface avec des PME Rhônalpines (aux alentours de 118 contrats) représentant un montant total de garantie d'environ EUR 3.5m.

En plus de ces produits spécifiques, les moyens de financement traditionnels sont également utilisés par les PME pour soutenir leur stratégie d'exportation. Ce point sera davantage détaillé lorsque sera analysée l'utilisation du financement par les PME. Souvent, les PME en Rhône-Alpes ne perçoivent pas le besoin de produits financiers spécifiques pour financer leur stratégie d'exportation.

En parallèle des produits financiers proposés, beaucoup d'acteurs sont impliqués dans le développement international des PME en Rhône-Alpes. Par exemple, Ubifrance, l'agence française pour le développement international des entreprises, est le coordinateur avec la Chambre Régionale du Commerce et d'Industrie de l'initiative Go Export qui permet la mobilisation à travers Bpifrance du réseau des CAI (« Chargés d'Affaires International ») créé en 2013. L'ensemble du mécanisme, géré par Ubifrance, a pour but de soutenir les PME régionales en renforçant leur plan financier pour l'exportation ainsi que leurs initiatives de mise en réseau. Cependant, il ne procure pas de financement. En 2012, quatre entreprises soutenues sur cinq ont été capable de développer de nouveaux contacts

⁷⁰ L'assurance prospection est proposée par la Coface pour garantir les entreprises (incluant les PME) dans leurs activités d'exportation. La Coface rembourse les PME assurées tant que leurs marges sur leurs exportations ne couvrent pas les coûts engendrés.

professionnels avec des marchés étrangers et plus de la moitié des entreprises ont commencé des relations commerciales avec des partenaires étrangers.

L'ERAI, l'agence Entreprise Rhône-Alpes International, soutient également les PME dans leur stratégie de développement international. Celle-ci procure un soutien technique aux PME mais pas de financement spécifique. Les relations régulières entre l'ERAI avec la Coface, Bpifrance, le gouvernement national et les banques locales (telles que le Crédit Agricole Sud Est et Savoie) permettent une coordination des acteurs lorsqu'une PME souhaite se développer à l'international. De plus, l'ERAI a établi un partenariat avec Siparex en janvier 2013 dans le but de proposer des réponses financières ingénieuses aux PME souhaitant renforcer leurs activités à l'international. L'interview avec l'ERAI a révélé que le partenariat avec Siparex est trop récent pour en tirer une analyse complète.

Affacturation / assurance-crédit

L'affacturation permet aux entreprises de recouvrer et de recevoir par anticipation le montant de leurs créances. L'opération consiste en un transfert de créances commerciales auprès d'un factor – une société d'affacturation – qui se charge de recouvrer les créances transférées. Le factor peut ainsi régler par anticipation une partie ou l'ensemble de la créance transférée (Banque de France, 2012). Pour effectuer ce transfert, l'entreprise doit payer une commission d'affacturation en plus d'une autre commission servant à couvrir les frais de gestion de la procédure.

L'affacturation se révèle ainsi une solution financière face aux difficultés rencontrées par les PME au sujet des délais de paiement. Par le biais de l'affacturation, les PME réduisent immédiatement leurs créances et peuvent utiliser ces ressources financières pour d'autres objectifs. Cela permet également de réduire le besoin en fond de roulement des PME.

Les avantages liés à l'affacturation sont : (1) l'assurance d'obtenir le financement, (2) la sécurisation des relations d'affaires entre les clients et les fournisseurs et (3) la sous-traitance des tâches et des charges administratives liées au recouvrement des créances. L'affacturation peut également impliquer une assurance-crédit : dans cette situation, la société d'affacturation reçoit alors des fonds de l'assureur-crédit et non de l'entreprise débitrice. Le factor et l'assureur-crédit utilisent alors un système de points pour évaluer le risque de défaut de l'entreprise débitrice.

En 2013, le marché français de l'affacturation représentait 21 entreprises parmi lesquelles 14 avaient pour activité principale les services d'affacturation et 7 procuraient une gamme de services plus importante (ASF, 2013). Le marché est particulièrement concentré : les cinq principaux acteurs représentant 80% du marché (Inspection Générale des Finances, 2012).

En 2012, 37,926 entreprises françaises ont utilisé l'affacturage ; correspondant à une croissance de 3% comparé à 2011 (CGA, 2013). Le marché français de l'affacturage représentait des encours de EUR 27md en 2012 (ASF, 2013). Il s'agit du troisième plus important marché au monde après la Chine et le Royaume-Uni (Inspection Générale des Finances, 2012). Cette situation est principalement due à un fort développement de ce marché au cours les années 2000. En considérant que la région Rhône-Alpes représente environ 10% de de l'ensemble des entreprises en France, le marché régional de l'affacturage peut être considéré comme représentant EUR 2.7md. Ce marché est cependant principalement composé d'ETI et de grandes entreprises, car peu de PME font appel à ce type de produits.

Les sociétés d'affacturage, et notamment GE FactoFrance, soulignent toutefois qu'il s'agit d'une source de financement qui serait utile pour les besoins à court-terme des PME ; même si son coût et son traitement comptable peuvent décourager les PME. De plus, les sociétés d'affacturage ne proposent pas encore de solutions pour les petits montants alors que de tels produits seraient intéressants pour les PME, en particulier les micro-entreprises. Le manque d'offre de produits d'affacturage pour les PME explique pourquoi leur utilisation est aujourd'hui faible au sein de ces dernières. Les PME françaises n'ont en effet qu'une connaissance limitée de l'affacturage. De plus, lorsqu'elles en ont connaissance, elles ne le considèrent que comme une solution de dernier recours et ne sont tentées d'y faire appel qu'une seule fois (Inspection Générale des Finances, 2012). Enfin, les coûts administratifs liés à ce produit peuvent décourager les PME.

Ceci implique que l'offre d'affacturage pour les PME en Rhône-Alpes ne peut pas être quantifiée. Elle peut cependant être considérée comme très limitée en raison des éléments présentés ci-dessus.

Comme évoqué précédemment, l'utilisation de produits d'affacturage implique aussi souvent l'utilisation d'outils d'assurance-crédit.

Les entreprises d'assurance-crédit protègent leurs clients contre le risque de non-paiement de leurs propres clients, principalement dû à l'insolvabilité de ces derniers (Banque de France, 2012). Depuis la crise financière de 2008, le taux de défaut des entreprises a augmenté, ce qui a eu pour résultat d'augmenter les délais de paiement au cours des dernières années (Inspection Générale des Finances, 2012). C'est pourquoi l'assurance-crédit suscite à l'heure actuelle davantage d'intérêt. Comme discuté au cours des interviews, cet intérêt pour l'assurance-crédit concerne davantage les ETI et les grandes entreprises ; dans une moindre mesure les PME. En effet, la Banque de France estime que 20,000 PME utilisaient de l'assurance-crédit en 2012, représentant seulement 1.7% des entreprises françaises (Banque de France, 2012).

Comme pour le marché de l'affacturage, le marché de l'assurance-crédit est très concentré en France (et dans le monde plus généralement) ; avec trois acteurs principaux (les données présentées ci-dessous sont celles de 2011):

- Euleur Hermès, le leader mondial avec 34% de parts de marché ;
- Atradius, deuxième mondial avec 28% de parts de marché ; et
- La Coface, troisième mondial avec 20% de parts de marchés (Banque de France, 2012).

Les assureurs-crédits évaluent le risque de leurs clients en utilisant une notation basée sur leurs structures légales, leurs secteurs d'activité, leurs clients, leurs ventes et leurs historiques de crédit. Sur base de cette notation, les assureurs-crédits expriment une opinion sur la qualité de leurs clients. Un premium d'assurance-crédit est alors calculé par l'assureur-crédit. Celui-ci dépend du montant des ventes, de la franchise et de l'opinion déterminée comme expliqué ci-dessus. Une opinion défavorable implique une augmentation du taux proposé à l'entreprise et / ou une réduction des termes de paiement.

De plus, l'assurance-crédit est fortement corrélée à la situation économique mondiale et démontre des caractéristiques très cycliques. Par exemple, le ratio moyen de perte des trois principaux assureurs-crédits étaient de 46% en 2007, 83% en 2008 et 85% en 2009. Cela a eu pour résultat de forcer les assureurs-crédits à réviser leurs systèmes de notation, à être plus sélectifs, et à demander des coûts additionnels pour couvrir des risques similaires (Inspection Générale des Finances, 2012).

Cette évolution affecte en premier lieu les entreprises les plus risquées, à savoir les PME. Par exemple, le taux de premium moyen estimé par les assureurs-crédits varie entre 2 et 2.5% des ventes. Pour autant, ce premium est de 3.5% pour les petites entreprises et les entreprises de taille moyenne et parfois même de 9% pour les micro-entreprises (Inspection Générale des Finances, 2012)

L'assurance-crédit peut également impliquer de la réassurance. Celle-ci permet aux assureurs-crédits de s'assurer eux-mêmes et de s'engager au-delà de leurs capitaux propres ; en particulier pour l'assurance-crédit proposée aux PME. Cependant, les réassureurs sont actuellement plus sélectifs en raison de la crise financière et exigent des taux de premium plus élevés. Ces taux de premium plus élevés sont par la suite transférés dans les contrats entre les assureurs-crédits et les entreprises. L'accès à l'assurance-crédit devient dès lors plus restrictif et difficile pour les entreprises et notamment les PME.

C'est dans ce cadre que certains assureurs-crédits ont développés des solutions adaptées aux PME : des produits plus simples et disposant d'un prix fixe (comme Globaliance One de la Coface créé en octobre 2012 et pour lequel aucune données, tant nationales que régionales ne sont disponibles). La documentation disponible sur l'assurance-crédit révèle également que les PME ne représentent

qu'une partie marginale de leurs clients. Seules les PME les plus importantes sont clientes auprès des assureurs-crédits.

Mezzanine

Le financement par mezzanine est un terme utilisé pour décrire une forme hybride de financement mêlant souvent un financement par de la dette et par des fonds propres. Il s'agit le plus souvent d'un financement spécifique dont les spécificités sont établies de manière unique pour chaque contrat. La forme la plus commune de financement par mezzanine est un prêt subordonné non garanti qui dispose d'un niveau de priorité moindre que de la dette senior en cas de faillite. Le financement par mezzanine peut également prendre la forme de prêts participatifs. Ce sont des prêts normaux, mais qui, au lieu d'accorder des revenus fixes, permettent des rémunérations qui dépendent du résultat de l'entreprise, sans en affecter la structure de l'actionariat, ou permettant une rémunération sous forme d'entrée dans le capital et de détention d'actions.

Le financement par mezzanine peut également prendre la forme de produits de fonds propres qui procurent un droit de participation aux bénéfices pour le prêteur, mais qui n'affectent pas la structure de l'actionariat ou la structure managériale de l'entreprise. Ces produits sont cependant flexibles et leurs contrats peuvent inclure un partage des décisions importantes avec le prêteur.

La principale caractéristique de ces produits est qu'ils peuvent être structurés de plusieurs façons afin d'être acceptés par toutes les parties impliquées. D'une part, les entreprises disposent d'un financement, conservent le contrôle de l'entreprise et bénéficient d'exemptions fiscales (paiements fiscalement déductibles). D'autre part, les prêteurs peuvent générer des retours sur investissement plus élevés que les taux proposés par les banques, et peuvent choisir une participation « silencieuse ». Ils peuvent également acquérir une participation dans les fonds propres d'une entreprise sans assumer la moindre responsabilité envers les créateurs de l'entreprise.

Le financement par mezzanine tend à être davantage dirigé vers les entreprises plus larges et plus matures mais les instruments utilisés peuvent être également valides pour les entreprises les plus petites. En Rhône-Alpes, le principal avantage du financement par mezzanine est de faciliter l'accès à de futurs prêts : le financement par mezzanine présentant presque les mêmes caractéristiques que l'investissement en fonds propres (investissement non garanti), les banques commerciales ont d'avantages tendance à octroyer des prêts de financement à des PME ayant reçu un financement par mezzanine auparavant. C'est le même raisonnement que l'on retrouve pour les prêts d'honneur octroyés par les Institutions de Microfinance et qui ont des caractéristiques similaires aux fonds propres afin d'aider les entrepreneurs à avoir accès à des prêts commerciaux. Les prêts d'honneur ont été décrits précédemment dans la section portant sur la microfinance.

La barrière empêchant l'utilisation de financement par mezzanine par les PME en Rhône-Alpes est la complexité des produits combinée avec une expérience limitée dans l'utilisation de ce type de produits étant donné qu'ils sont traditionnellement conçus pour les entreprises plus grandes et ayant des besoins plus importants en termes de montants.

Business Angels, capital-risque et capital-développement

En Europe depuis 2007, plus de 20,000 PME⁷¹ ont bénéficié d'investissement en fonds propres effectués par des Business Angels (BAs), des fonds de capital-risque et des fonds en capital-développement ou fonds de *Private Equity* (PE). Ces trois catégories d'investisseurs ont des buts, des préférences et des stratégies d'investissement différentes et spécifiques. Si beaucoup d'entre eux ciblent les premières étapes de la vie d'une entreprise, ils procurent tous du financement dans le but de favoriser l'expansion, le développement de nouveaux produits, la restructuration, le management et l'actionnariat des PME soutenues.

Les Business Angels sont souvent des individus animés par l'esprit d'entreprendre, qui procurent des conseils et un soutien financier aux entreprises innovantes. Ce sont ces individus qui gèrent leurs investissements, indépendamment ou à plusieurs, et qui financent la plupart du temps des projets dans leur secteur d'expertise. Ils cherchent des projets innovants, pas forcément dans le secteur des technologies. La majorité des investissements par des Business Angels varient entre EUR 50,000 et EUR 500,000, avec une moyenne reportée en France de EUR 114,000 (France Angels, 2013). Avec de tels montants investis, les Business Angels acquièrent habituellement un intérêt mineur dans l'entreprise.

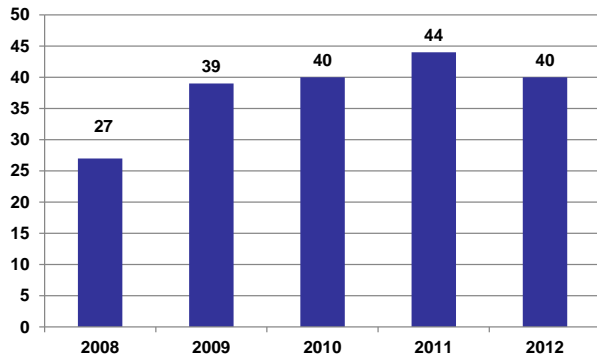
En plus d'une contribution financière, les Business Angels agissent également comme tuteur pour les entrepreneurs et leurs projets. Ceci peut prendre la forme de formation, de partage de relations professionnelles et de coaching durant le début de vie de l'entreprise. Etant donné qu'ils sont eux-mêmes patrons d'entreprises, cadres ou entrepreneurs, leur expérience et leur contribution sont particulièrement pertinentes quand ils investissent dans un secteur d'activité dans lequel ils opèrent ou opéreraient.

L'impact des Business Angels sur l'économie française est important, comme l'atteste le fait que leurs investissements ont permis une levée de fonds atteignant 2.5 fois le montant initial apporté par les BAs et engendrèrent la création de 2,600 emplois en 2012 (Fédération des Business Angels – France Angels, 2012).

Les figures suivantes présentent les évolutions des BAs en France.

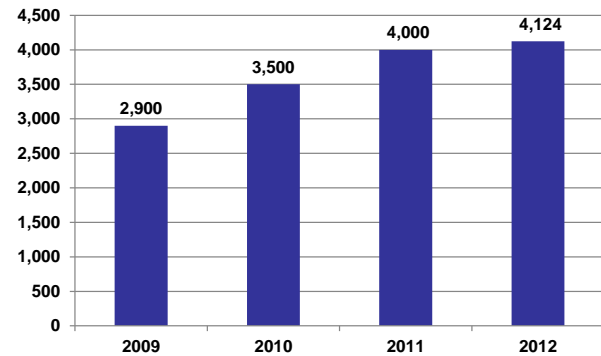
⁷¹ European Venture Capital Association (EVCA) (2012). "The little book of Private Equity".

Figure 32: Evolution des investissements par les Business Angels en France (mEUR)



Source: France Angels, 2013.

Figure 33: Evolution du nombre de Business Angels en France



Source: France Angels, 2013

Comme les Business Angels, les fonds de capital-risque préfèrent investir dans des entreprises jeunes, en croissance ou émergentes, et obtiennent rarement la majorité du contrôle de l'entreprise. En termes d'orientation sectorielle, les fonds de capital-risque sont souvent spécialisés. Ils se spécialisent ainsi dans une industrie spécifique pour laquelle le management du fonds possède une certaine expertise, ou investissent dans une zone géographique en particulier. Par définition, les fonds de capital-risque:

- Financent de nouvelles entreprises en croissance avec un grand potentiel ;
- Achètent des actions, c'est-à-dire qu'ils deviennent actionnaires des entreprises ;
- Investissent dans des produits ou des services innovants et cherchent à acquérir une propriété intellectuelle ;
- Assistent le développement de nouveaux produits et services au travers de leur expertise, leurs contacts et leurs connaissances ;
- Apportent une valeur ajoutée aux entreprises au moyen de leurs participations auprès du management de l'entreprise ;
- Prennent des risques plus importants en attente de retours sur investissement plus élevés et sont donc capables de financer des entreprises que les banques ne prennent pas en considération ;
- Disposent d'une vision à long terme qui va de pair avec celle des actionnaires de l'entreprise.

En plus des Business Angels et des fonds de capital-risque, les fonds de capital-développement (fonds de *Private Equity*) ciblent le plus souvent des entreprises établies et matures et acquièrent une participation majoritaire dans ces entreprises. Les montants investis par les fonds de capital-développement atteignent souvent plusieurs millions d'euros. Ainsi, ces fonds ciblent des investissements pour de plus gros montants avec une profitabilité attendue supérieure. En conséquence, ils couvrent une large zone géographique. De plus, ils sont souvent généralistes et investissent dans des industries variées.

Le financement en fonds propres en France est parmi les plus développés de l'Union Européenne. Les acteurs privés français investissent en effet d'importants montants dans des entreprises en France et à l'étranger. Ils investissent également principalement dans les PME. Selon l'Association Française des Investisseurs pour la Croissance (AFIC), 86% des fonds investis par les investisseurs français demeurent sur le territoire national et 82% de ces fonds s'orientent vers les PME. De plus, certains fonds en France profitent d'assistance publique dans leurs opérations.

Dans le présent rapport AFMA, seuls les acteurs nationaux et régionaux sont décrits et leurs données utilisées pour calculer l'offre ; et ceci afin de mettre en avant les fonds d'investissement locaux et de se concentrer sur les fonds français disponibles pour les PME. Il est également nécessaire de noter que l'ensemble de l'offre de financement en fonds propres disponible à l'échelle nationale est, en théorie, disponible aux PME de la région. En effet, à la différence du financement bancaire et de la microfinance, le financement en fonds propres implique des chefs d'entreprises mieux informés et ayant une meilleure perception de leurs besoins en termes de financement en fonds propres. Néanmoins, il peut également exister un biais de proximité pour les Business Angels et les fonds de capital-risque qui peuvent préférer financer des entreprises locales avec des versements plus petits que les fonds de capital-développement qui, eux, peuvent avoir une stratégie d'investissement plus nationale voire internationale. De plus, l'angle d'analyse du présent rapport AFMA demeure régional étant donné que les recommandations qui seront apportées concerneront le soutien public que les acteurs régionaux peuvent apporter pour améliorer l'accès au financement des PME. Prenant cela en compte, les paragraphes suivants décrivent :

- Les différents types de financement en fonds propres ainsi que les différents acteurs impliqués dans l'offre de fonds propres en France ;
- L'état des lieux du financement en fonds propres en France ; et
- L'Etat des lieux du financement en fonds propres en Rhône-Alpes, et tout particulièrement le rôle des acteurs en région.

Phases de développement de l'entreprise et échelle de financement en fonds propres

Les différents types de financement en capital, (Business Angels, capital-risque et capital-développement) peuvent être catégorisés selon les quatre phases du développement de l'entreprise.

Le capital pré-création ou d'amorçage se réfère aux premières étapes de l'entreprise. Cette phase de développement est le plus souvent financée par les Business Angels, la famille et les amis de l'entrepreneur. Cette phase peut également être financée par des prêts de microfinance ou des prêts d'honneur venant d'institutions soutenant les start-ups (voir la section portant sur la microfinance).

Le vrai démarrage d'une entreprise est financé par le capital-crédation, également fourni par les Business Angels. Cette phase est également financée par du capital-risque couvrant le démarrage des opérations jusqu'à leurs premiers succès. L'investissement en démarrage en France s'élevait à 7.3% du total des montants investis en capital en 2012 selon l'AFIC et l'EVCA (« *European Venture Capital Association* »).

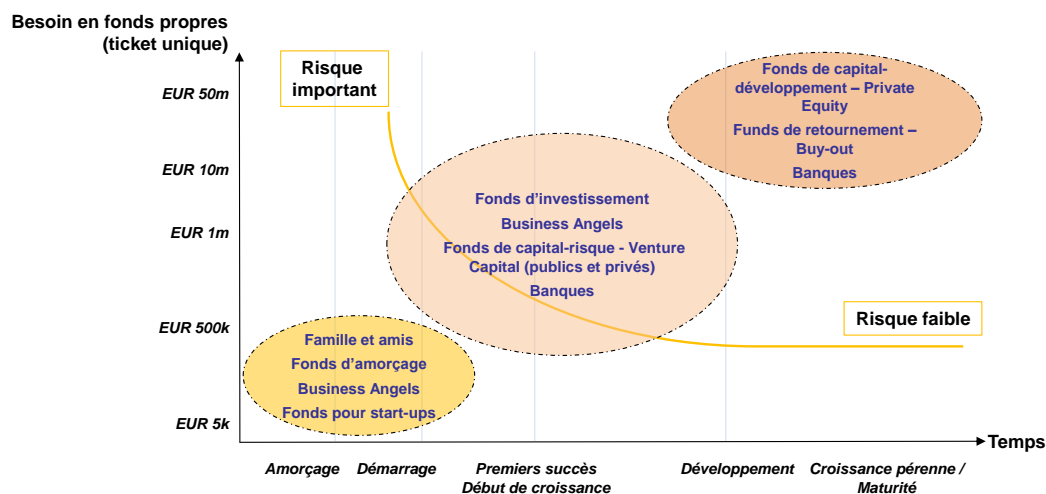
Après la phase de démarrage, quand l'entreprise est établie et opérationnelle, il y a habituellement une première phase de succès où l'entreprise cherche à se financer pour améliorer ses opérations de manière à lancer le produit ou le service sur le marché. Le financement est alors procuré par les fonds de capital-risque.

Après ce premier succès, des fonds supplémentaires sont nécessaires pour le développement. Ces fonds permettent le développement de nouveaux produits ou l'expansion vers de nouveaux marchés. Le capital développement est fourni par certains fonds de capital-risque et par des fonds de capital-développement (fonds de *Private Equity*). Le capital-développement correspondait à un tiers des investissements en capital en France en 2012 (ACEC, 2013; EVCA, 2013). En 2012, les entreprises qui ont demandé un tel financement ont reçu en moyenne un montant de EUR 3m.

Enfin, le capital-transmission intervient quand une entreprise a augmenté en valeur et est vendue à profit. Le capital-transmission représentait 60% des investissements en capital en France en 2012. La majorité de ces investissements ont atteint environ EUR 20m.

Le positionnement de chaque type de capital en fonction de la phase de développement de l'entreprise et de ses besoins est présenté dans la Figure 34 ci-dessous. Le montant investi par chaque acteur, le risque que chacun accepte de prendre et le rôle qu'il joue dans le développement de l'entreprise sont également précisés.

Figure 34: Echelle de financement en fonds propres en fonction de la phase de développement de l'entreprise



Source: Nord Est Accès au financement⁷², Analyse PwC, 2014

Investissement en capital en France

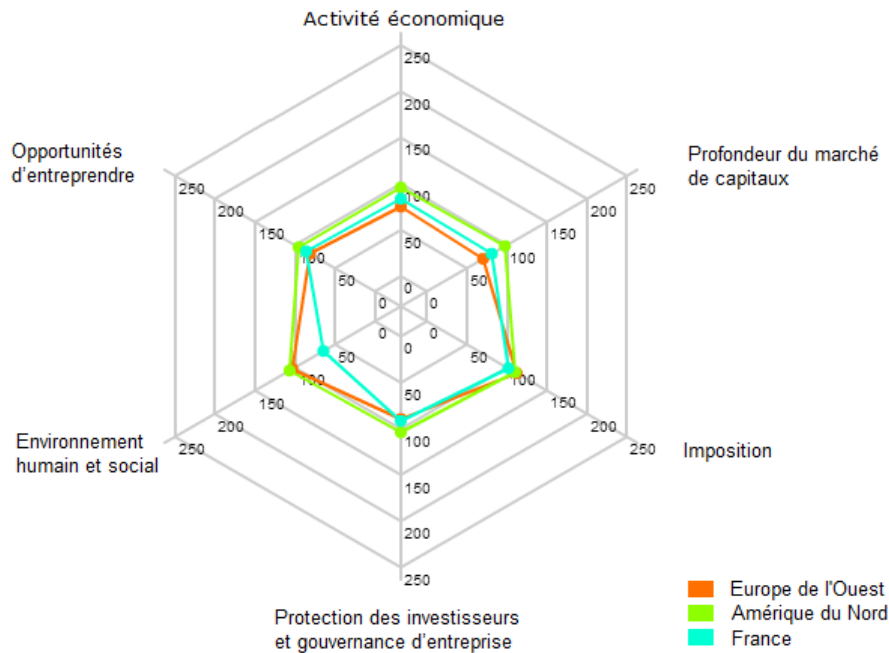
Selon l'indice créé par l'IESE Business School, l'université de Navarre et en coopération avec l'EM Lyon, le secteur de l'investissement en capital en France est en développement mais reste moins compétitif que dans d'autres économies en Europe et dans le monde.

Cet indice, mis à jour annuellement, a pour but de déterminer l'attractivité de chaque pays pour le financement en capital-risque et en fonds d'investissement privés (en particulier les fonds de *Private Equity*). Il détermine l'attractivité de chaque pays pour un investisseur institutionnel potentiel. Un ensemble de paramètres socio-économiques est pris en considération et divisé en six catégories : l'activité économique, l'ampleur du marché des capitaux, le régime de taxation, la protection des investisseurs et la gouvernance d'entreprises, l'environnement social et enfin, les opportunités entrepreneuriales.

La France est classée 19^{ème} sur 118 pays pour le financement en capital-risque et en fonds d'investissement privés, malgré le fait qu'elle soit la 5^{ème} puissance économique mondiale. Selon les résultats, le désavantage le plus important est le manque de flexibilité sur le marché du travail qui est une préoccupation importante pour les investisseurs, ainsi que l'instabilité fiscale. Au sein des pays européens, la France se classe 8^{ème} derrière le Royaume-Uni, l'Allemagne, la Suède, Le Danemark, les Pays-Bas et la Belgique.

⁷² Voir: <http://www.nea2fguide.co.uk/wp-content/uploads/2012/11/NEA2F-Guide-Funding-Ladder-for-illustrative-purposes.pdf>.

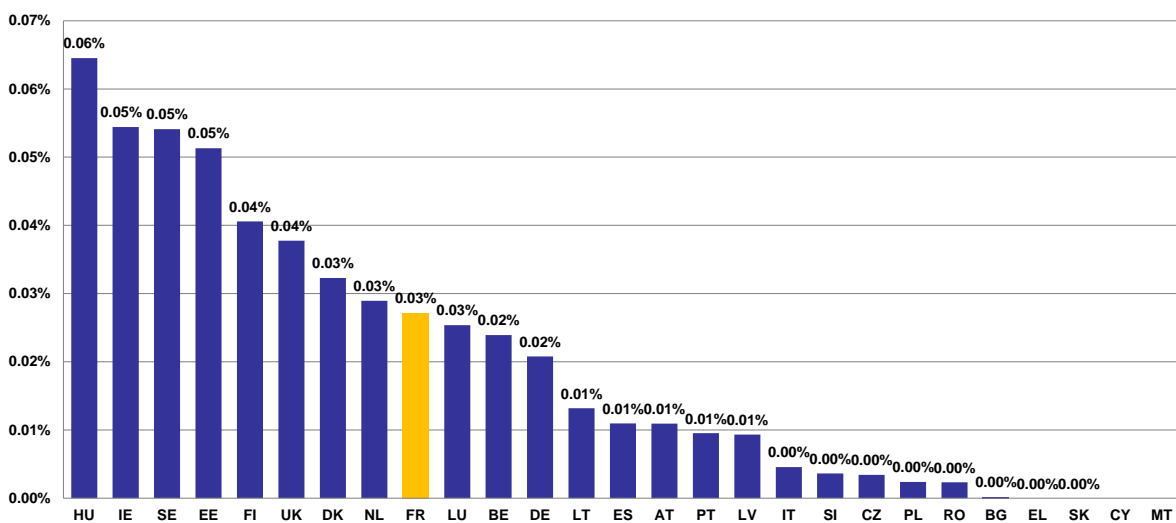
Figure 35: Principaux moteurs de performance pour le capital-risque et les capital-développement (*Private Equity*) (mEUR)



Source: IESE Business School, Université de Navarre, 2013.

Selon les chiffres 2012 de l'EVCA, la France est sous la moyenne européenne en termes d'investissement en capital-risque en pourcentage du PIB (0.02%). Le dynamisme des pays nordique, de la Suède en particulier, doit également être observé. Avec un PIB s'élevant à moins d'un cinquième de celui de la France, (EUR 311md en 2012 au regard de EUR 1,802md en France), les investissements en capital-risque en Suède s'élèvent à 40% de ceux observés en France (EUR 222.2m contre EUR 552.8m).

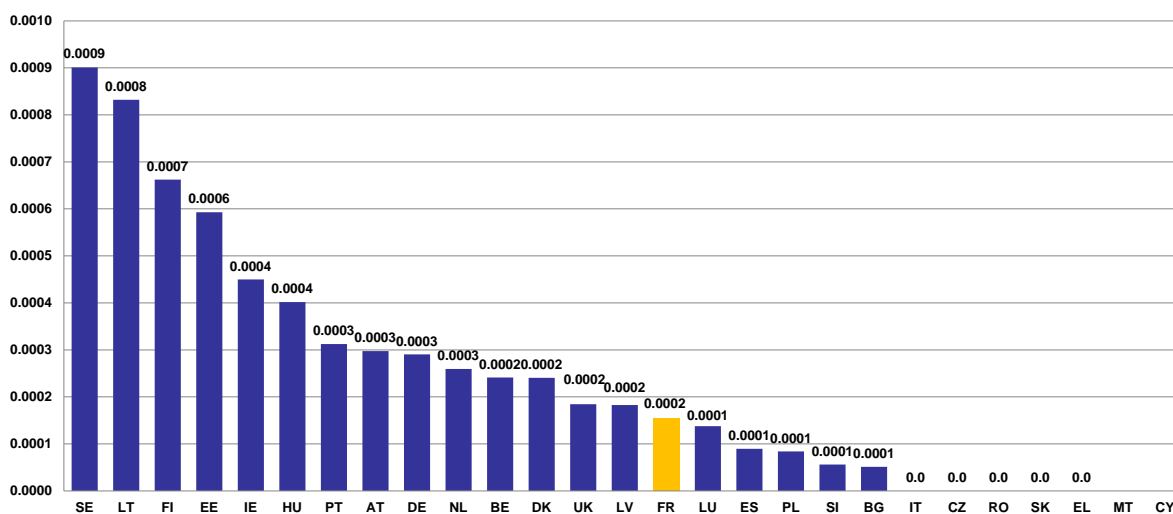
Figure 36: Investissement en capital-risque en pourcentage du PIB pour les pays de l'Union Européenne en 2012



Source: EVCA, Commission Européenne, 2013.

Considérant le nombre de PME bénéficiant d'investissement en capital-risque rapporté au PIB, la France est en-dessous de la moyenne européenne (0.003). En 2012, il y a ainsi eu 312 PME en France, contre 768 en Allemagne, 370 en Suède et 353 au Royaume-Uni. En considérant la Figure 36 ci-dessus et la Figure 37 ci-dessous, il peut être considéré que les investissements en capital-risque en France sont concentrés sur un nombre plus faible d'entreprises (PME inclus) avec un montant plus important par investissement.

Figure 37: Nombre de PME bénéficiant d'un investissement en capital-risque rapporté au PIB dans les pays de l'Union Européenne en 2012



Source: EVCA, Commission Européenne, 2013.

Legislation en place

Une large gamme d'exemptions fiscales et d'améliorations légales a été introduite au cours des 20 dernières années pour améliorer les investissements en capital en France. Certaines de ces initiatives ont été très bien reçues et ont été mises en avant par les acteurs régionaux lors des entretiens effectués pour cette étude AFMA. Certaines de ces initiatives sont mentionnées ci-dessous :

- L'introduction du SUIR ("Société Unipersonnel d'Investissement à Risques") comme nouvelle forme légale d'entreprises, en 2004, a favorisé la protection des Business Angels. Ce statut d'entreprises d'actions jointes simplifiées protège la propriété personnelle des investisseurs en cas de défaut.
- La loi Madelin en 1994 permet une réduction d'impôt de 25% sur les montants investis dans des PME françaises et détenus pendant une période de 5 ans. La loi a été renforcée en 2009 au travers de la loi appelée « super Madelin » qui augmente le plafond de réduction d'impôt (plafond annuel de EUR 50,000 pour un investisseur particulier et de EUR 100,000 pour un couple marié).

- Une disposition de la loi Travail, Emploi et Pouvoir d'Achat (TEPA) de 2007 s'applique également aux investisseurs en capital-risque. La loi autorise une réduction de 75% (avec plafond) de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune (ISF) pour les investissements dans les PME et une exemption à l'impôt sur les sociétés de la plus-value liée à la vente d'actions d'entreprises innovantes.
- Enfin, la loi de finance 2013 introduit des incitations pour l'investissement dans certains types de fonds spécifiques. Les personnes qui apportent des fonds dans les Fonds Commun de Placement dans l'Innovation (FCPI) et les Fonds d'Investissement de Proximité (FIP) bénéficient d'une réduction d'impôt de 18% des montants investis et les plus-values sont, elles, exonérées. Les FCPI sont des fonds investissant dans des entreprises jeunes considérées comme innovantes, et les FIP ont été mis en place dans le but de soutenir les investissements régionaux dans des PME.

Acteurs au niveau national

Il y avait 4,124 Business Angels en France au 31 décembre 2012, représentant une augmentation de 3.1% par rapport à 2011. Ils ont financé 352 entreprises ; soit une augmentation de 7.5% par rapport à 2011 et pour un montant total de EUR 40m ; soit une diminution de 9.6% par rapport à 2011. L'investissement moyen par entreprise était de EUR 114,000 (France Angels, 2012). Il est à noter que ces données quantitatives n'incluent pas les activités d'investissement des principaux entrepreneurs internet (tels que Marc Simoncini, Xavier Niel ou Jacques-Antoine Granjon) qui possèdent leurs propres structures d'investissement et opèrent de manière quasi professionnelle.

La Table 53 ci-dessous présente le top 10 des principaux investisseurs en termes de nombre d'entreprises financées, sur base de l'indicateur établi par Chausson Finance, une agence de placement leader en France. Cette liste hiérarchisée n'est pas exhaustive mais fournit une indication des investisseurs les plus actifs au cours de la première moitié de 2013 en France.

Table 53: Principaux investisseurs actifs en termes du nombre d'entreprises soutenues (1^{er} semestre 2013)

| | Nombre d'entreprises financées au premier semestre 2013 | Type d'investissement |
|----------------------|---|---|
| OTC Asset Management | 44 | 2 ^e ou 3 ^e tour de table pour les investissements en capital-risque Capital-développement Rachats d'entreprises |
| Amundi | 33 | Capital-développement Rachats d'entreprises |
| Idinvest Partners | 28 | Capital-développement |

| | Nombre d'entreprises financées au premier semestre 2013 | Type d'investissement |
|----------------------|--|--|
| | | Rachats d'entreprises |
| A Plus Finance | 24 | Capital-développement Rachats d'entreprises |
| Truffle Capital | 24 | Capital-risque |
| CM-CIC Capital Privé | 23 | Capital-risque Capital-développement |
| Midi Capital | 23 | Capital-développement |
| Starquest Capital | 20 | Capital-développement |
| Seventure Partners | 18 | Capital-risque Capital-développement |
| Entrepreneur Venture | 18 | Capital-risque Capital-développement |

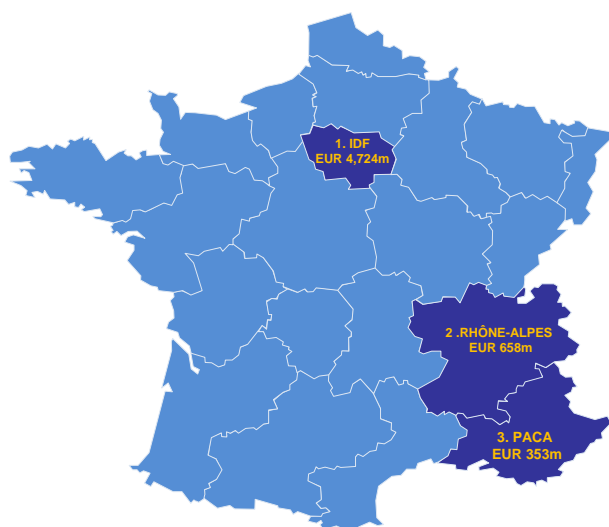
Source: Chausson Finance, 2013.

Le secteur public possède aussi des acteurs actifs au niveau national ; et en particulier Bpifrance. Créé le 31 décembre 2012, Bpifrance est un acteur majeur de l'investissement en France. Il est issu du regroupement de OSEO, de la Caisse des Dépôts et Consignations – Entreprises, du Fonds Stratégique d'Investissement (FSI) et des FSI Régions. Son rôle est de soutenir les PME, ainsi que les Entreprises de Taille Intermédiaire et les entreprises innovantes, « de l'amorçage jusqu'à la cotation en bourse, du crédit aux fonds propres ». Pour atteindre cet objectif, elle a à sa disposition une enveloppe de EUR 40md. Les deux branches principales de Bpifrance sont la branche « investissement » (financement de l'innovation, du cofinancement bancaire et de la garantie de prêts) et la branche « financement » pour les investissements en fonds propres et quasi-fonds propres. Malgré son envergure nationale, Bpifrance est profondément ancrée dans les régions, avec 37 implantations en région ; dont plusieurs en région Rhône-Alpes.

Investissement en capital en Rhône-Alpes

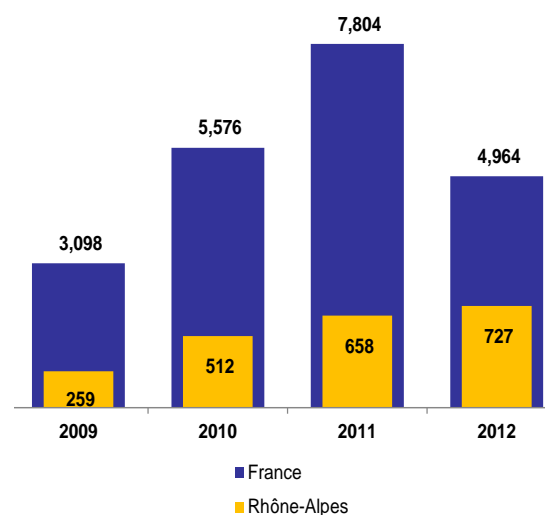
En terme de montants investis et de nombre d'entreprises soutenues, la région Rhône-Alpes se classe deuxième derrière la région Ile-de-France, ce qui est cohérent au regard de la base d'entreprises et de l'activité économique des deux régions. Malgré la crise économique, les montants investis en Rhône-Alpes ont constamment augmenté de EUR 259m en 2009 à EUR 727m en 2012 selon l'AFIC (Figure 39). La part des investissements effectués par les fonds français en région Rhône-Alpes a également augmenté entre 2009 et 2012 : passant de 8.4% à 14.6%. Ceci est en ligne avec la part relative de l'activité régionale. La part importante observée en 2012 illustre le fort potentiel des entreprises en Rhône-Alpes pour les investisseurs alors que les entreprises dans les autres régions ont parfois plus de difficultés à attirer les investisseurs.

Figure 38: Top 3 des régions françaises en termes de financement en fonds propres en 2011



Source: AFIC, 2012.

Figure 39: Evolution régionale du financement en fonds propres au sein des montants investis au niveau national⁷³

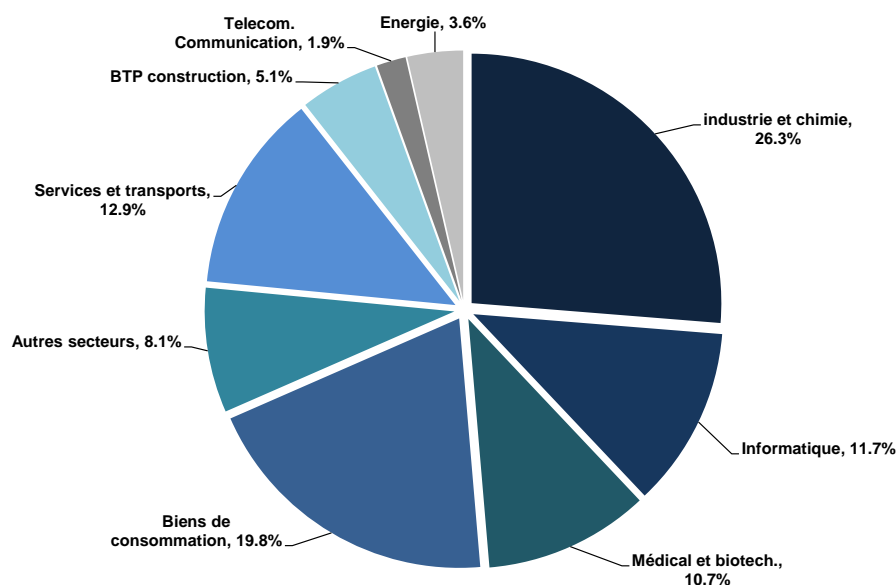


Source: AFIC, 2013.

En Rhône-Alpes, les investissements en fonds propres ciblent des secteurs traditionnels tels que l'industrie, la chimie, les soins de santé, la biotechnologie et l'informatique. L'industrie et la chimie représentent 26% des entreprises qui perçoivent des investissements en fonds propres (la moyenne nationale est de 17%). La distribution par secteur d'activité des entreprises ayant fait appel à des investissements en fonds propres est présentée dans la figure ci-dessous.

⁷³ Le montant national inclut tous les investissements effectués par les fonds français en France. De manière similaire, les montants pour les investissements en Rhône-Alpes font référence aux investissements dans les entreprises pour lesquelles le siège social est situé en Rhône-Alpes.

Figure 40: Entreprises en portefeuille par secteur d'activité en Rhône-Alpes au 31/12/2012



Source: AFIC, 2013.

Au cours du premier semestre 2013, EUR 384m ont été investis dans 69 entreprises dans la région. La majorité de ces investissements ont été faits par des fonds situés à Paris (représentant environ EUR 350m, soit 90% des fonds selon l'AFIC). Les fonds d'investissement localisés en Rhône-Alpes se concentrent sur les PME locales en investissant EUR 30m dans la région et seulement EUR 5m dans d'autres régions au cours du premier semestre 2013. Ceci illustre également l'attractivité de la région pour les investisseurs localisés dans la région la plus développée du pays (Ile-de-France) et la volonté des fonds régionaux de financer les entreprises locales.

Acteurs au niveau régional

Au niveau régional, le financement en fonds propres est caractérisé par une forte interaction entre les acteurs privés et publics. Les principaux acteurs impliqués dans le financement en fonds propres en Rhône-Alpes sont présentés ci-dessous.

Business Angels – Rhône-Alpes

Les Business Angels sont actifs en Rhône-Alpes depuis plusieurs années. Toutefois, les différents réseaux de BAs se sont organisés depuis mars 2013 sous une initiative commune également avec le support de la région et d'autres institutions telles que Rhône-Alpes Création, OSEO et Hubfi⁷⁴. Les données relatives aux Bas en Rhône-Alpes sont présentées dans la table ci-après.

⁷⁴ Hubfi est davantage détaillé en Section 4.2.

Table 54: Données relatives aux projets financés par les Business Angels en Rhône-Alpes

| | 2011 | 2012 | 2013 |
|--------------------------|-----------|-----------|-----------|
| Nombre de réseaux de BA | 9 | 12 | 13 |
| Nombre d'investissement | 31 | 17 | 23 |
| Montants investis (EUR) | 5,943,843 | 2,795,653 | 4,418,575 |
| Montants moyens investis | 191,737 | 164,450 | 192,112 |

Source: *Business Angels – Rhône-Alpes, 2014.*

Les montants totaux investis ainsi que les montants moyens varient de manière significative d'une année à l'autre. La principale raison est que le marché des capitaux d'une manière générale, et celui des Business Angels en particulier, est caractérisé par une grande volatilité puisque les projets sont évalués au cas par cas et les investissements dépendent de l'existence de projets attractifs⁷⁵. Sur les projets financés au cours des trois dernières années, 80% concernent des entreprises entre 0 et 5 employés alors que les 20% restant concernent des PME entre 6 et 20 employés. De plus, 95% des projets étaient des créations d'entreprises, tandis que seulement 5% des projets concernaient de développement d'entreprises existantes. Aucun projet ne concernait un rachat d'entreprises ou une transmission (Business Angels – Rhône-Alpes, 2014).

Rhône-Alpes Création

Rhône-Alpes Création (RAC) a été fondée en 1990, avec le soutien de la Caisse des Dépôts et Consignations ainsi que celui de banques privées. Cette organisation gère plusieurs fonds et portefeuilles. RAC investit dans de jeunes entreprises innovantes en région Rhône-Alpes. Le fonds gère actuellement EUR 44m (les fonds totaux s'élèveront à EUR 68.6m en 2014 avec le lancement d'un nouveau fonds appelé R2V). Depuis sa création, RAC a investi dans 230 entreprises et a aidé à créer plus de 3,000 emplois.

Au fil des années, RAC a géré plusieurs fonds. Ils sont détaillés ci-dessous.

- Rhône-Alpes Création I (RAC I), fondé en 1990, avec un budget total de EUR 17m, a financé 210 PME et n'est plus actif à l'heure actuelle ;
- Amorçage Rhône-Alpes (ARA), fondé en 2002 avec un budget de EUR 5.6m, a financé 18 PME depuis 2002 (deux d'entre elles étant maintenant cotées sur Euronext) et n'est plus actif à l'heure actuelle ;
- RAC II a été créé en 2012 (dans le but de travailler dans la continuité de RAC I) avec un fonds s'élevant à EUR 21m. Il a d'ores et déjà investi EUR 2.2m dans 10 projets (correspondant à un investissement moyen de EUR 220,000

⁷⁵ Cette approche diffère de celle des fonds de capital-risque qui ont un mandat pour investir un certain montant pendant une certaine période de temps

par projet). Rhône-Alpes Création espère un rythme d'investissement de 8 à 10 investissements par an jusque 2017 ;

- R2V a été créé à la fin de l'année 2013 avec une capacité d'investissement de EUR 25m pour financer des projets en Rhône-Alpes et en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Fonds Régional d'Investissement Rhône-Alpes

En 2011, la région Rhône-Alpes a décidé d'élargir l'offre régionale de solutions de financement en fonds propres en lançant le Fonds Régional d'Investissement Rhône-Alpes. L'objectif du fond est de soutenir les PME évoluant dans les secteurs de l'industrie et des services. Les PME soutenues doivent avoir leur siège social situé en Rhône-Alpes.

Les ressources du Fonds Régional d'Investissement proviennent pour 50.1% d'investisseurs privés et pour 49.9% d'entités publiques. La gestion du Fonds Régional d'Investissement est partagé entre Sigefi qui appartient au groupe SIPAREX, des représentants d'actionnaires privés du fonds et des acteurs publics, notamment le Conseil Régional de Rhône-Alpes. La table suivante présente les chiffres clés du Fonds Régional d'Investissement depuis sa création en 2011.

Table 55: Chiffres clés du Fonds Régional d'Investissement Rhône-Alpes

| | 2012 | 2013 |
|--|-------|-------|
| Montant octroyé par le fonds (kEUR) | 2.152 | 2.201 |
| Nombre de PME bénéficiaires | 5 | 4 |
| Montant moyen octroyé aux PME en Rhône-Alpes par le FRI (kEUR) | 430 | 550 |
| Taille moyenne des PME supportés (en nombre d'employés) | 79 | 103 |
| Chiffre d'affaires moyens des PME supportés | 17.3 | 14.7 |

Source: Siparex, 2014.

Siparex

Siparex est un apporteur de financement en capitaux propres pour les PME dans le but de les aider dans leur expansion ou pour compléter des opérations de rachats d'entreprises. Il gère actuellement EUR 1md d'actifs d'une grande gamme d'investisseurs financiers, industriels et privés. Siparex gère différents fonds investissant dans tous les secteurs en capital-risque (et plus spécifiquement des entreprises innovantes), en capital-développement (*private equity*) et en rachat d'entreprises.

Siparex Croissance est une subdivision de Siparex. Elle a été créée en 1977 à Lyon mais ne clôturera son cycle d'investissement qu'en décembre 2014. Ce fonds prend des intérêts minoritaires dans des entreprises de taille moyenne, non-listés, se situant dans le sud-est de la France. A la fin du mois de mai 2013, son portefeuille se composait de 22 investissements, principalement en capital-développement.

Siparex Proximité-Innovation est une autre filiale de Siparex, spécialisée dans le financement en fonds propres de PME locales qui sont en croissance ou en phase de transition. Elle se spécialise également dans le financement en fonds propres de PME innovantes. Elle fournit du capital de pré-création, du capital-risque ainsi que du capital-développement aux PME ayant un chiffre d'affaires ne dépassant pas EUR 15m. Elle représente actuellement la moitié des fonds gérés par Siparex (c'est-à-dire EUR 500m), avec des investissements allant de EUR 0.3m à EUR 3m. Elle a 5 bureaux de représentation en France, dont un à Lyon.

ACE Management

ACE Management est une entreprise privée de gestion d'actifs spécialisée dans l'investissement en fonds propres dans des entreprises faisant partie des secteurs suivants : l'aérospatial, le secteur maritime, la défense et la sécurité. Elle gère actuellement 9 fonds représentant plus de EUR 450m. Elle opère dans les régions Midi-Pyrénées, Pays de la Loire, Centre et Rhône-Alpes. Ces activités incluent le capital- risque, les capital-développement et les rachats par effet de levier (*Leverage Buy-Out – LBO*).

Rhône Dauphiné Développement

Rhône Dauphiné Développement (RDD) est un fond créé en 1988 par des organisations professionnelles dans l'industrie de l'acier en Isère et dans le Rhône. Le fonds se concentre sur des investissements en lien avec des projets portant sur l'environnement, l'énergie, les services et les Technologies de l'Information et de la Communication d'entreprises situées à toutes les phases de développement du cycle de vie de l'entreprise. Entre 2004 et 2008, RDD a investi annuellement environ EUR 7md. Il a investi EUR 9 md en 2009 au moyen de tickets individuels de montants allant de EUR 30,000 à EUR 180,000.

Le fonds est soutenu par des institutions privées (banques, assurances) et publiques telles que Bpifrance. Il est géré par une institution de financement privée appelée SOMUDIMEC. Le fonds a investi dans plus de 80 entreprises en région Rhône-Alpes.

Sofimac

Sofimac a été fondé en 1977 et se concentre sur le secteur des technologies, et en particulier les entreprises en phase de développement. Avec une vingtaine d'outils d'investissement (incluant des FCPI et des FIP), Sofimac gère actuellement des actifs pour un montant de EUR 241m, venant d'actionnaires privés et publics, tels que des banques, Bpifrance et des collectivités territoriales. Les tickets individuels s'échelonnent de EUR 80,000 à EUR 900,000 au moyen de financement en capitaux propres et en produits hybrides, type mezzanine. Sofimac est présent dans plusieurs régions de France dont la région Rhône-Alpes.

Acquasourca

Acquasourca est un investisseur financé par des fonds privés et est localisé en Rhône-Alpes. Il se concentre sur le financement d'entreprises établies et matures. Parmi les 35 investissements représentant un montant total de EUR 3.5md d'actifs sous gestion, plus de 80% ont été effectués dans des entreprises localisées dans la région. Les tickets individuels s'élèvent entre EUR 2m et EUR 10m.

Naxicap

Naxicap est présent partout en France depuis plus de dix ans mais est particulièrement actif en région Rhône-Alpes où le groupe possède une branche régionale à Lyon. Naxicap procure du capital-développement aux PME et aux ETI. Depuis 2012, le fonds est également actif dans les rachats d'entreprises. Naxicap gère actuellement EUR 1.4md avec des tickets individuels allant de EUR 500,000 à EUR 30m, selon la phase de maturité de l'entreprise dans laquelle le fonds investit. Deux équipes sont dédiées aux PME : une équipe est spécialisée dans le capital-risque pour les transactions inférieures à EUR 2m et une équipe spécialisée dans le capital-développement spécifiquement pour PME, couvrant des transactions entre EUR 2m à EUR 15m.

Transméa, SEP et SCOP Invest

Transméa est un fonds unique en France. Il a été créé en région Rhône-Alpes avec un capital s'élevant à EUR 5.5m et avec l'objectif de fournir du financement en capitaux propres pour des opérations de rachat et de prise de contrôle d'entreprises par des collectifs de travailleurs ; sous la forme d'une Société Coopérative et Participative (SCOP) ou autres.

Le fonds fait des investissements en fonds propres ou produits hybrides allant de EUR 15,000 à EUR 300,000. Le montant moyen d'un investissement est d'environ EUR 90,000 pour les rachats d'entreprises et de EUR 120,000 pour les prises de contrôle d'entreprises en difficultés. En six ans, Transméa a financé 37 projets pour un montant total de EUR 2m et a créé 494 emplois. Transméa est géré par l'Union Régionale des Société Coopératives et Participatives (URSCOP) et possède plusieurs partenaires financiers tels que : Initiative France, France Active, le Réseau Entreprendre, le Crédit coopératif, la Macif, Bpifrance, La NEF et le Conseil Régional.

En plus de Transméa, l'URSCOP gère également deux autres fonds fournissant du financement en fonds propres :

- SEP, un fonds fournissant des fonds propres pour la croissance au niveau régional ;
- SCOP Invest, un fonds fournissant des fonds propres pour la croissance au niveau national mais également actif au niveau régional.

La table suivante présente les chiffres clés des trois fonds gérés par l'URSCOP en Rhône-Alpes.

Figure 41: Montants annuels des investissements conduits par l'URSCOP en Rhône-Alpes

| | | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | Evolution 2011/2012 |
|--------------------|--------------------------------|------|------|------|------|---------------------|
| Transméa | Montants (kEUR) | 369 | 285 | 190 | 715 | +276% |
| | Nombre d'entreprises supportés | 12 | 4 | 5 | 7 | +40% |
| SEP | Montants (kEUR) | 46 | 113 | 273 | 111 | -59% |
| | Nombre d'entreprises supportés | 4 | 8 | 17 | 7 | -59% |
| SCOP invest | Montants (kEUR) | 90 | 25 | 179 | 250 | +40% |
| | Nombre d'entreprises supportés | 2 | 1 | 3 | 2 | -33% |

Source: URSCOP Rhône-Alpes, 2014.

Sudinnova

Sudinnova est un fonds investissant dans de jeunes entreprises technologiques et innovantes ayant des ambitions internationales. Le fonds favorise les entreprises du secteur de l'informatique, des sciences de la vie et des technologies propres. En tant que filiale du Crédit Mutuel-CIC Capital Finance, le fonds gère environ EUR 18m et est également financé par Bpifrance. Les tickets individuels s'échelonnent entre EUR 150,000 à EUR 1.5m.

Emertec

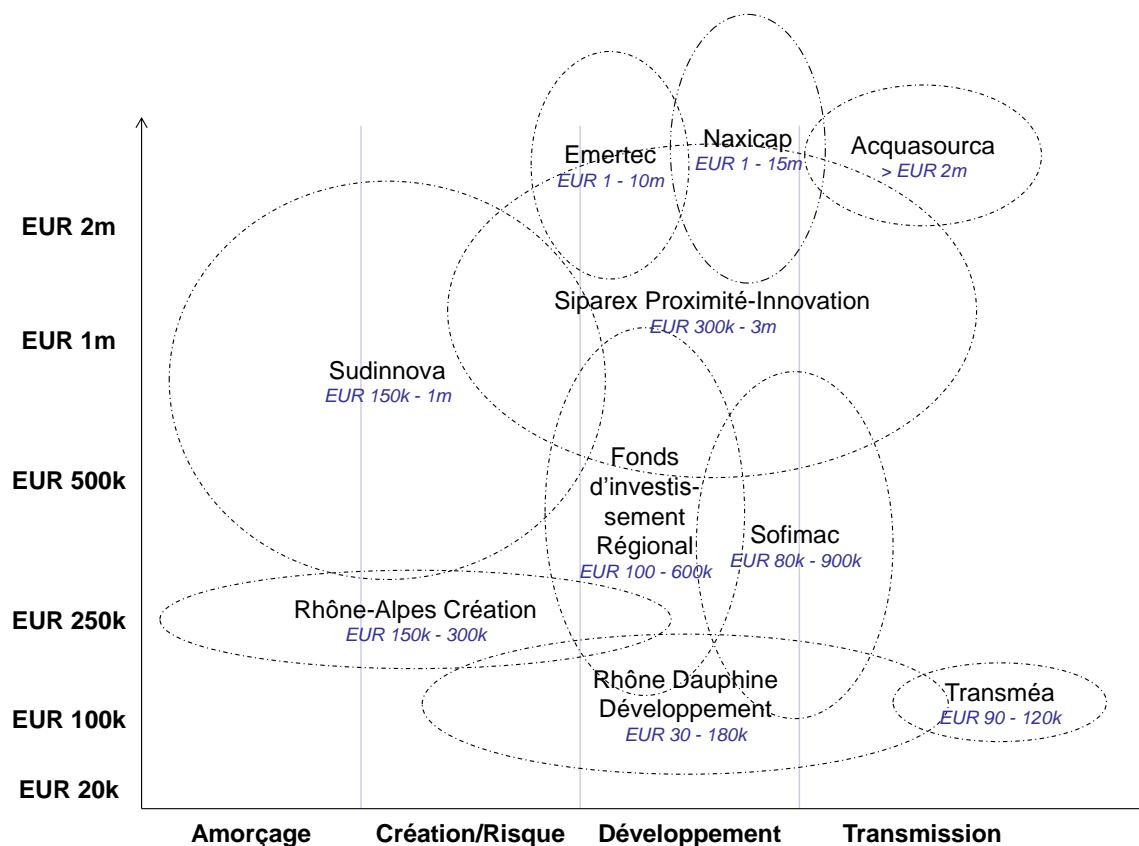
Localisé à Grenoble, Emertec est un fonds d'investissement dont les fonds s'élèvent à EUR 140m venant d'investisseurs privés et publics tels que Bpifrance et des banques privées.

Val-de-Drôme

Ce fonds a été créé en février 2014 par la Communauté de Communes du Val-de-Drôme qui rassemble 36 communes avec 31,000 habitants. Il est attendu que ce nouveau fonds soit opérationnel au début de l'été 2014. Il devrait gérer 4.5m avec des tickets individuels allant de EUR 80,000 à EUR 150,000 au cours des cinq prochaines années.

La figure ci-dessous synthétise la situation des principaux fonds fournissant du financement en fonds propres en Rhône-Alpes.

Figure 42: Positionnement des principaux acteurs dans l'investissement en fonds propres en Rhône-Alpes



Source: Analyse PwC, 2014.

En complément des fonds d'investissement œuvrant en Rhône-Alpes présentés ci-dessus, deux initiatives notables permettent d'enrichir le panel des moyens d'accès au financement en fonds propres dans la région. Ces initiatives sont les suivantes:

- Lyon Pôle Bourse**
 Lyon Pôle Bourse est une association créée en décembre 2009 à l'initiative de Lyon Place Financière et Tertiaire et a pour missions d'apporter une réponse à la fermeture de la délégation lyonnaise de Nyse Euronext aux 140 entreprises cotées de la région, aux chefs d'entreprises, aux intermédiaires financiers, aux médias régionaux et de promouvoir la bourse comme outil de financement des PME. Elle vise à maintenir et à dynamiser l'écosystème boursier en Rhône-Alpes et à promouvoir le marché financier comme levier de développement à destination des PME régionales. Les sociétés cotées en Rhône-Alpes, environ 120, sont membres de droit du « Club des sociétés cotées » créé par Lyon Pôle Bourse. C'est un lieu d'échange entre dirigeants qui a pour objectif de favoriser les partages d'expérience autour de la bourse. Dans ce cadre, les chefs d'entreprises qui envisagent le recours aux marchés financiers pour se financer sont soutenus et accompagnés, notamment via l'organisation régulière d'ateliers thématiques de formation

et de rencontres. Lyon Pôle Bourse favorise également l'information financière grâce à de réunions de présentation d'entreprises cotées à destination d'investisseurs potentiels et par le biais d'une communication régulière en direction des médias par l'intermédiaire d'un partenariat avec Zone Bourse.

- Place d'Echange Lyon

Afin de compléter l'offre de financement en région Rhône-Alpes, une place d'échange a été mise en place pour permettre aux PME de se financer en fonds propres afin d'augmenter leur capital. Cette place d'échange fonctionne comme une bourse classique, à la différence que la valeur des actions de l'entreprise ne dépend pas de paris d'investisseurs. De plus, aucune clause n'oblige le dirigeant à vendre ses actions. Ce dernier peut donc décider de conserver le contrôle de son entreprise s'il le souhaite. Chaque entreprise est valorisée par un cabinet indépendant selon les méthodes traditionnelles. Cette valorisation est complétée par une évaluation portant sur des critères immatériels tels que la compétence des managers ou la qualité des relations clients. Cette valorisation finale, validée par le chef d'entreprise avant l'introduction en bourse, est réactualisée tous les ans. Le prix des actions peut ensuite fluctuer en fonction de l'offre et de la demande des investisseurs mais de manière limitée. Ce mécanisme sécurise également l'investisseur, qui bénéficie d'un investissement plus sûr car les entreprises présentes sur la Place d'Echange de Lyon sont sélectionnées sur la base de critères de sécurité et de rentabilité. Il bénéficie également de la liquidité d'un marché financier habituel où il peut revendre ses actions. La Place d'Echange de Lyon permet ainsi d'investir dans les PME de la région pour des montants allant de EUR 200,000 à EUR 1m.

Offre de financement en capitaux propres ces dernières années au niveau national et régional

Les données fournies par l'AFIC sur le financement en fonds propres au niveau régional et national sont catégorisées selon la phase de développement de l'entreprise et l'objectif du financement. Par conséquent, l'AFIC présente des données concernant le financement en capital-innovation, en capital-développement et en capital-transmission. Dans le présent rapport AFMA, il est considéré que le capital-innovation est apporté par des fonds de capital-risque et que le capital-développement est apporté par les fonds de capital-développement ou fonds de *Private Equity*. Les données concernant les Business Angels sont extraites de France Angels, aussi bien pour les montants investis par les BAs en France et en région Rhône-Alpes. Il est également important de noter que, à l'exception des investissements de Business Angels, les données font références à toutes les tailles d'entreprises, incluant les grandes entreprises. Néanmoins, comme le rapporte l'AFIC, 82% des investissements en France se font dans des PME, les acteurs interviewés ont par ailleurs confirmé que cette tendance était similaire en

région Rhône-Alpes. Les rachats d'entreprises concernent généralement des entreprises plus grandes que des PME et sont donc présentés séparément afin de donner une approche plus précise de l'offre des Business Angels, des fonds de capital-risque et des fonds de capital-développement, qui sont traditionnellement davantage orientés vers les PME.

Les investissements en capital en France ont maintenu un rythme régulier en France depuis 2008, malgré la nature volatile de ces investissements. Cela montre que, malgré la crise, les fonds ont continué à chercher et à soutenir des projets. Le montant total des investissements effectués par les Business Angels, les fonds de capital-risque et les fonds de capital-développement atteignent ainsi environ EUR 2.5md par an depuis 2008 ; à l'exception de 2011 où l'on observe un pic (EUR 3.6md). Les montants investis ainsi que le nombre d'entreprises soutenues sont présentés dans la table ci-dessous.

Table 56: Investissements en fonds propres effectués en France sur la période 2008-2012 par les fonds français et les Business Angels pour toutes les tailles d'entreprises, en excluant les rachats d'entreprises

| | Business Angels | | Capital-risque | | Capital-développement | | Total | |
|------|-----------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|
| | Investissement (mEUR) | Nombre d'entreprises | Investissement (mEUR) | Nombre d'entreprises | Investissement (mEUR) | Nombre d'entreprises | Investissement (mEUR) | Nombre d'entreprises |
| 2008 | 27 | 300 | 758 | 428 | 1,653 | 707 | 2,438 | 1,435 |
| 2009 | 39 | 280 | 587 | 401 | 1,798 | 779 | 2,424 | 1,460 |
| 2010 | 40 | 320 | 605 | 458 | 2,310 | 916 | 2,955 | 1,694 |
| 2011 | 44 | 327 | 597 | 371 | 2,940 | 960 | 3,581 | 1,375 |
| 2012 | 40 | 352 | 443 | 365 | 1,946 | 871 | 2,429 | 1,276 |

Source: AFIC, France Angels, 2013.

Comme déjà mentionné, les rachats d'entreprises sont présentés de manière séparée dans la table ci-dessous. Il se dégage de cette table que la grande majorité de ces investissements s'effectue dans de très grandes entreprises ; le montant moyen des investissements étant de EUR 12m en 2012. Le rythme des rachats d'entreprises en France suit la même tendance que celle-ci-dessus avec une certaine résilience et constance pendant la crise et un pic observé en 2011.

Table 57: Rachats d'entreprises effectués en France sur la période 2008-2012 par les fonds français pour toutes les tailles d'entreprises

| | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 |
|--------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Nombre d'investissements | 388 | 231 | 264 | 292 | 292 |
| Montants investis (mEUR) | 7,399 | 1,605 | 3,512 | 6,015 | 3,568 |

Source: AFIC, 2012.

Au niveau régional, les réseaux de Business Angels n'ont commencé à s'organiser de manière plus coordonnée que récemment, ce qui rend les informations concernant leurs investissements relativement rares. Les montants investis ainsi que le nombre d'entreprises soutenues sont disponibles pour 2011, 2012 et 2013.

Table 58: Investissements en fonds propres effectués en Rhône-Alpes sur la période 2008-2012 par les fonds français et les Business Angels pour toutes les tailles d'entreprises, en excluant les rachats d'entreprises

| | Business Angels | | Capital-risque | | Capital-développement | | Total | |
|--------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|
| | Investissement (mEUR) | Nombre d'entreprises | Investissement (mEUR) | Nombre d'entreprises | Investissement (mEUR) | Nombre d'entreprises | Investissement (mEUR) | Nombre d'entreprises |
| 2008 | n/a | n/a | 49 | 31 | 137 | 67 | 186 | 98 |
| 2009 | n/a | n/a | 35 | 36 | 115 | 74 | 150 | 110 |
| 2010 | n/a | n/a | 78 | 55 | 160 | 78 | 238 | 133 |
| 2011 | 6 | 31 | 41 | 24 | 333 | 96 | 380 | 151 |
| 2012 | 2.8 | 17 | 49 | 29 | 210 | 90 | 262 | 136 |
| 2013 ⁷⁶ | 4.4 | 23 | 64 | 36 | 188 | 76 | 256 | 135 |

Source: AFIC, France Angels, Analyse PwC, 2012.

Table 59: Rachats d'entreprises effectués en Rhône-Alpes sur la période 2008-2012 par les fonds français pour toutes les tailles d'entreprises

| | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 ⁷⁷ |
|--------------------------|------|------|------|------|------|--------------------|
| Nombre d'investissements | 33 | 24 | 29 | 25 | 43 | 26 |
| Montants investis (mEUR) | 150 | 107 | 263 | 283 | 461 | 516 |

Source: AFIC, 2012.

b) Quantification de l'offre de produits financiers estimée pour 2014-2016

Comme décrit en Section 7.1, l'estimation de la quantification de l'offre des produits financiers pour la période 2014-2016 prend en compte les éléments suivants :

- La tendance actuelle de l'offre pour chacun des produits financiers considérés ;

⁷⁶ Les montants pour le capital-risque et le capital-développement sont des estimations basées sur les données du premier semestre de 2013, qui ont été multipliées par 2.

⁷⁷ Les montants pour les rachats d'entreprise sont des estimations basées sur les données du premier semestre de 2013, qui ont été multipliées par 2.

- Les estimations de croissance du PIB pour la France données par la Commission Européenne et la Direction Générale du Trésor français en mars 2014 (+2.0% en 2014, +1.7% en 2015, +2.0% en 2016) ;
- La dynamique de marché perçue par les acteurs régionaux pour chaque produit financier telle qu'exprimée lors des entretiens.

La table ci-dessous établit une synthèse de l'offre de financement octroyée lors des années précédentes ainsi qu'une estimation pour 2014. Sur base de ces estimations, l'offre de chaque produit financier a été déterminée pour chaque taille de PME. Cette répartition au sein des PME s'est fondée sur les informations fournies par les différents acteurs régionaux concernant leur offre actuelle pour les micro-entreprises, les petites entreprises et les entreprises de taille moyenne.

Table 60: Offre de produits financiers octroyés aux PME en Rhône-Alpes au cours des dernières années et estimation de l'offre annuelle pour 2014

| Produit financier | EUR (million) | | | | | |
|---|---------------|---------|---------|---------|---------|--|
| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | Estimation de l'offre annuelle en 2014 |
| Microfinance | n/a | 36.5 | 31.7 | 31.3 | 33.9 | 32 – 35 |
| Prêts à court-terme, lignes de crédit et découverts | 832.5 | 912.3 | 1,055.3 | 1,046.5 | 979.1 | 902 – 997 |
| Prêts à moyen et long-terme | 3,138.0 | 3,396.7 | 3,682.8 | 3,612.1 | 3,248.7 | 3,086 – 3,410 |
| Crédit-bail | 777.8 | 782.0 | 852.7 | 863.6 | 732.5 | 674 – 745 |
| Business Angels | n/a | n/a | 6 | 2.8 | 4.4 | 4 – 5 |
| Capital-risque | 35 | 78 | 41 | 49 | 64 | 50 – 55 |
| Capital-développement | 115 | 160 | 333 | 210 | 188 | 181 – 200 |

Source: Sources multiples, Analyse PwC, 2014⁷⁸.

Sur base des montants agrégés ci-dessus, l'offre de chacun des produits financiers peut être considérée pour chaque taille de PME.

Microfinance

Sur base de la méthode de calcul décrite précédemment, l'offre de microfinance en Rhône-Alpes en 2014 se situera entre EUR 32m et EUR 35m. Les estimations fournies pour l'avenir par les principaux fournisseurs de produits de microfinance sont souvent positives, malgré quelques inquiétudes concernant les coûts opérationnels et les difficultés pour couvrir les frais de fonctionnement.

⁷⁸ Analyse PwC, ADIE, Rhône-Alpes Active, Initiative Rhône-Alpes, Bpifrance, 2014 (microfinance), Banque de France (prêts à court, moyen et long-terme, crédit-bail), 2014. AFIC, EVCA, réseau Rhône-Alpes Business Angels (fonds propres), 2013.

Le calcul de l'offre de microfinance considère principalement, les produits fournis par l'ADIE, Rhône-Alpes Active, Initiative Rhône-Alpes, le Réseau Entreprendre et Bpifrance (avec les Prêts à la Création d'Entreprises). Selon ces institutions, l'offre de microfinance a augmenté au cours de ces dernières années⁷⁹. Il n'y a actuellement aucune raison pour que cette tendance positive change. En 2014, d'après les entretiens conduits, l'ADIE attend une croissance de 20% pour tous ses produits, et en particulier les micro-prêts. Une croissance similaire est attendue pour les prêts d'honneur iDéclic et les prêts NACRE. Plus spécifiquement, Initiative Rhône-Alpes, le principal fournisseur de prêts d'honneur, estime qu'il fournira 2,000 prêts d'honneur iDéclic en 2014 en comparaison de 1,700 en 2013. De manière générale, les acteurs considèrent que la microfinance est un produit financier que les micro-entreprises utiliseront de plus en plus à l'avenir, et tout particulièrement les entreprises nouvellement créées.

Un autre aspect qui ressort des entretiens avec les différents acteurs est lié aux coûts opérationnels des Institutions de Microfinance et à leur capacité à couvrir leurs frais de fonctionnement. Les coûts opérationnels des IMF sont souvent couverts par des subventions publiques et des fonds d'aide publique (nationaux, régionaux ou européens). D'après les Institutions de Microfinance, le nombre de dossiers à instruire est en augmentation, ce qui nécessite donc davantage de personnel. Cependant, le soutien financier public des Institutions de Microfinance tend à rester constant et est parfois même à diminuer. Ceci pourrait créer des difficultés de fonctionnement opérationnel pour ces institutions et pourrait affecter l'offre globale de microfinance.

Etant donné que l'offre de microfinance a vocation à être octroyée aux micro-entreprises dans sa totalité, il n'est pas nécessaire de distinguer l'offre potentielle pour chacune des trois catégories de PME. Dans l'analyse des gaps de financement, la microfinance sera considérée séparément des prêts. La Table 61 ci-dessous fournit une vue d'ensemble de l'estimation de l'offre de microfinance pour 2014, 2015 et 2016.

Table 61: Estimation de l'offre annuelle de microfinance pour les PME sur la période 2014-2016 en Rhône-Alpes

| Offre de microfinance aux PME | EUR (million) | | |
|-------------------------------|---------------|---------|---------|
| | 2014 | 2015 | 2016 |
| Offre totale aux PME | 32 – 35 | 32 – 36 | 33 – 37 |

Source: Analyse PwC, 2014.

⁷⁹ La diminution dans l'offre de microfinance entre 2010 et 2011 est due au fait que 2010 fut une année particulièrement difficile pour les micro-entreprises. La demande de microfinance était donc particulièrement élevée en 2010. En parallèle, les Institutions de Microfinance ont réalisé des efforts exceptionnels en 2010 pour couvrir la demande et apporter du financement pendant la crise économique. Ceci a renforcé l'augmentation de l'offre de microfinance cette année-là. Après 2010, l'offre en microfinance s'est stabilisée entre EUR 31m et EUR 32m en 2011 et 2012 avant une augmentation en 2013 pour atteindre EUR 33.9m

Prêts à court terme, lignes de crédit et découverts

D'après les entretiens conduits avec différents acteurs du secteur bancaire, les banques commerciales en Rhône-Alpes ne font pas face à des problèmes particuliers de liquidité mais pourraient avoir des difficultés à trouver des projets bancarisables (*bankable*). Ceci est cohérent avec ce qui est constaté au sein du secteur bancaire dans l'Union Européenne.

Le présent rapport considère uniquement les prêts aux entreprises non-financières.

Sur base de la méthodologie proposée, l'offre de prêt à court-terme pour 2014 s'élèvera entre EUR 902m et EUR 997m. Le calcul a pris en compte la tendance des prêts à court-terme entre 2007 et 2013 (-4% par an en moyenne), la croissance estimée du PIB à 1.0% pour 2014 et le sentiment partagé par l'ensemble des banques qu'il n'existe actuellement pas de contraintes spécifiques à l'avenir qui risqueraient de limiter l'offre de prêts. Cette perception a été traduite dans le calcul par une variation de l'offre entre -5% et +5%. La même méthode a été utilisée pour calculer l'offre en 2015 et en 2016, en utilisant les estimations de croissance du PIB de +1.7% pour 2015 et de +2.0% pour 2016.

Cette offre de prêts à court-terme pour les PME a été décomposée pour mettre en évidence l'offre pour les micro-entreprises d'un côté et pour les petites et moyennes entreprises d'un autre côté. Pour ce faire, les informations fournies par la Banque de France ont été utilisées. Etant donné que la Banque de France ne fournit pas d'informations spécifiques aux petites entreprises d'une part et aux entreprises de taille moyenne d'autre part, ces deux catégories sont considérées ensemble. La Table 62 ci-dessous donne une vue d'ensemble de l'offre de prêts à court-terme aux PME selon leur taille.

Table 62: Estimation de l'offre annuelle de prêts à court-terme aux PME sur la période 2014-2016 en Rhône-Alpes⁸⁰

| Offre de prêt à court-terme aux PME | EUR (million) | | |
|--|------------------|--------------------|--------------------|
| | 2014 | 2015 | 2016 |
| Offre totale aux PME | 902 – 997 | 917 – 1,014 | 936 – 1,034 |
| Offre totale aux micro-entreprises | 110 – 121 | 111 – 123 | 114 – 126 |
| Offre totale aux petites et moyennes entreprises | 795 – 878 | 808 – 893 | 824 – 911 |

Source: Analyse PwC, 2014.

⁸⁰ Les différences entre les sommes de l'offre fournie aux micro-entreprises, petites entreprises et entreprises de taille moyenne et l'offre totale proviennent d'erreurs d'arrondi.

Prêts à moyen et long-terme

L'estimation de l'offre de prêts à moyen et long-terme pour 2014-2016 a été calculée en appliquant la même approche que celle utilisée pour les prêts à court-terme. Ce calcul est basé sur l'offre fournie en 2013, la tendance de l'offre de prêt à moyen et long-terme des dernières années (diminution de 1.0% en moyenne entre 2007 et 2013) et les estimations de croissance du PIB de +1.0% pour 2014, de +1.7% pour 2015 et de +2.0% pour 2016. De plus, pour traduire le manque de contraintes spécifiques à l'offre de prêt à moyen et long-terme perçu par les acteurs du secteur bancaire, une variation de l'offre entre -5% et +5% a été appliquée.

En 2014, les prêts à moyen et long-terme aux PME peuvent être estimés entre EUR 3,086m et EUR 3,410m.

Comme pour les prêts à court-terme, l'offre de prêt à moyen et long-terme aux PME a été divisée entre l'offre aux micro-entreprises d'un côté et l'offre aux petites et moyennes entreprises d'un autre côté. La Table 63 ci-dessous fournit une vue d'ensemble de cette offre.

Table 63: Estimation de l'offre annuelle de prêts à moyen et long-terme aux PME sur la période 2014-2016 en Rhône-Alpes⁸¹

| Offre de prêt à moyen et long terme aux PME | EUR (million) | | |
|--|----------------------|----------------------|----------------------|
| | 2014 | 2015 | 2016 |
| Offre total aux PME | 3,086 – 3,410 | 3,138 – 3,468 | 3,201 – 3,538 |
| Offre totale aux micro-entreprises | 644 – 711 | 655 – 724 | 668 – 738 |
| Offre totale aux petites et moyennes entreprises | 2,443 – 2,700 | 2,484 – 2,746 | 2,534 – 2,801 |

Source: Analyse PwC, 2014.

Crédit-bail

L'offre estimée de crédit-bail sur la période 2014-2016 a été calculée en appliquant la même approche que celle utilisée pour les prêts.

Suivant cette méthode, l'offre de crédit-bail aux PME en Rhône-Alpes en 2014 peut donc être estimée entre EUR 674m et EUR 745m. Le calcul se base sur la tendance de l'offre de crédit-bail dans la région (-4.1% en moyenne entre 2007 et 2013), la croissance estimée du PIB pour 2014, 2015 et 2016. Comme pour l'offre de prêts, l'absence de contraintes spécifiques à l'offre de crédit-bail a été traduite par une variation de -5% et +5% de l'offre pour chaque année.

⁸¹ Les différences entre les sommes de l'offre fournie aux micro-entreprises, petites entreprises et entreprises de taille moyenne et l'offre totale proviennent d'erreurs d'arrondi.

De plus, l'offre de crédit-bail pour les PME a été séparée entre l'offre pour les micro-entreprises d'un côté et l'offre pour les petites et moyennes entreprises d'un autre côté. La Table 64 ci-dessous donne une vue d'ensemble de l'offre de crédit-bail aux PME par taille d'entreprises.

Table 64: Estimation de l'offre annuelle de crédit-bail aux PME sur la période 2014-2016 en Rhône-Alpes ⁸²

| Offre de crédit-bail aux PME | EUR (million) | | |
|--|------------------|------------------|------------------|
| | 2014 | 2015 | 2016 |
| Offre totale aux PME | 674 – 745 | 685 – 757 | 699 – 772 |
| Offre totale aux micro-entreprises | 82 – 91 | 84 – 93 | 85 – 94 |
| Offre totale aux petites et moyennes entreprises | 592 – 654 | 602 – 665 | 614 – 678 |

Source: Analyse PwC, 2014.

Fonds propres

L'estimation de l'offre apportée en Rhône-Alpes par les Business Angels, les fonds de capital-risque et les fonds de capital-développement est basée sur une approche différente de celle utilisée pour la microfinance, le financement par la dette et les produits de crédit-bail. Le choix d'utiliser une méthode différente est basé sur le fait que l'offre de financement en fonds propres est plus volatile que d'autres produits financiers. Il dépend également de la capacité de la demande à rencontrer l'offre, ce qui implique une communication entre les entrepreneurs et les Business Angels et / ou les fonds d'investissement.

Sur cette base, le montant estimé de l'offre de financement en fonds propres en 2014 a été calculé en utilisant la méthode suivante :

- Un montant moyen a été calculé pour chaque type de financement en fonds propres à partir des montants historiques (Table 58);
- Une variation de 5% a été appliquée pour estimer un possible intervalle de montants de financement : moins 5% pour l'extrémité inférieure et plus 5% pour l'extrémité supérieure.

L'estimation des montants de financement en fonds propres pour 2014 est présentée dans la table ci-dessous.

⁸² Les différences entre les sommes de l'offre fournie aux micro-entreprises, petites entreprises et entreprises de taille moyenne et l'offre totale proviennent d'erreurs d'arrondi.

Table 65: Estimation de l'offre annuelle de financement en fonds propres pour les PME en 2014 en Rhône-Alpes

| Offre de financement en fonds propres | 2014 (mEUR) |
|---|------------------|
| Business Angels | 4 – 5 |
| Capital-risque | 50 – 55 |
| Capital-développement | 181 – 200 |
| Offre totale de financement en fonds propres | 235 – 260 |

Source: Analyse PwC, 2014.

Synthèse de l'estimation de l'offre de financement des produits financiers pour les PME en Rhône-Alpes

Toutes les estimations conduites pour l'offre de financement en Rhône-Alpes en 2014 ont été synthétisées dans la table ci-dessous et seront utilisées dans la prochaine section pour l'analyse – quand cela est possible la quantification – des gaps de financement pour les PME dans la région.

Table 66: Estimation de l'offre annuelle de produits financiers en 2014 en Rhône-Alpes

| Produit financier | Offre annuelle estimée en 2014 (mEUR) | | |
|---|---------------------------------------|-------------------|--|
| | Total PME | Micro-entreprises | Petites et moyennes entreprises |
| Microfinance | 32 – 35 | 32 – 35 | Non pertinent pour les petites et moyennes entreprises |
| Prêts à court-terme, lignes de crédit et découverts | 902 – 997 | 110 – 121 | 795 – 878 |
| Prêts à moyen et long-terme | 3,086 – 3,410 | 644 – 711 | 2,443 – 2,700 |
| Crédit-bail | 674 – 745 | 82 – 91 | 592 – 654 |
| Business Angels | 4 – 5 | | n/a |
| Capital-risque | 50 – 55 | | n/a |
| Capital-développement | 181 – 200 | | n/a |
| Total | 4,929 – 5,447 | - | - |

Source: Analyse PwC, 2014.

Le montant de l'offre future de financement pour les PME est estimé entre 2.6% et 2.9% du PIB régional (ce qui est en ligne avec les 2.8% actuels).

7.3 Méthodologie de quantification de la demande de financement

La méthodologie développée pour déterminer la demande de financement des PME en Rhône-Alpes s'appuie sur la stratégie d'échantillonnage utilisée pour l'enquête en ligne. Un questionnaire a été diffusé auprès d'un échantillon

représentatif de PME régionales selon une stratification par secteur d'activité et par taille d'entreprises (micro-entreprises, petites entreprises, et entreprises de taille moyenne)⁸³. Les PME consultées ont rapporté leurs expériences de financement passées et leurs besoins estimés pour l'avenir (en euros)⁸⁴. Elles ont fourni des informations pour différents produits financiers, notamment : la microfinance, les prêts à court-terme, prêts à moyen et long-terme et le crédit-bail.

Compte tenu de la dimension aléatoire des PME qui composent l'échantillon et le nombre raisonnable de réponses obtenues, les montants de demande de financement indiqués par les PME et utilisés dans la présente étude AFMA fournissent la meilleure estimation possible pour l'ensemble de la population des PME en Rhône-Alpes.

La demande de financement a été prise en considération pour les micro-entreprises d'une part et pour les petites et moyennes entreprises, d'autre part. Différents produits financiers sont considérés. Pour les deux catégories de PME considérées et pour chaque type de financement, les réponses fournies par les entreprises quant aux montants qu'ils entendent demander à l'avenir ont été utilisées pour le calcul de la demande⁸⁵. Le calcul a été effectué en utilisant la méthode suivante :

1. Les « valeurs extrêmes » de l'échantillon sont laissées de côté. Il s'agit de certaines entreprises ayant indiqué EUR 0 ou des chiffres extrêmement élevés pour un type particulier de financement. Afin d'éviter une situation où quelques réponses pourraient sérieusement biaiser l'estimation totale de la demande, ces réponses ont été écartées.
2. La moyenne des montants restants est calculée. Cette étape est réalisée pour chaque produit financier et chaque catégorie de PME considérée (micro-entreprises d'une part et petites / moyennes d'autre part).
3. Le calcul final de la demande pour l'ensemble de la population de chaque catégorie d'entreprises est effectué comme suit:
 - Le nombre total d'entreprises de la catégorie de taille spécifique est calculé⁸⁶.

⁸³ Voir l'annexe 2 pour une note complète sur la méthodologie utilisée pour l'échantillonnage de l'enquête en ligne.

⁸⁴ Pour ce calcul, les résultats tirés de la question 39 ont été utilisés (voir annexe 7). Les réponses considérées sont celles de 247 micro-entreprises, 42 petites entreprises et 6 entreprises de taille moyenne. Au total, 295 PME ont apporté une réponse à cette question spécifique. Pour rappel, 472 PME ont répondu à l'enquête en ligne. Les PME peuvent avoir décidé de ne pas donner une réponse à cette question car elles ne disposent pas d'une vision claire de leurs besoins futurs et, par conséquent, des montants de financement dont elles auraient besoin à l'avenir, ou, parce qu'elles ne font pas de distinction claire entre les différents produits financiers, ou encore parce qu'elles ne souhaitent pas fournir cette information.

⁸⁵ Les montants utilisés pour le calcul sont estimés selon les besoins des PME pour 2014, 2015 et 2016 ; sauf mention contraire.

⁸⁶ La population de micro-entreprises a été calculée différemment, avec une correction sur les micro-entreprises pour lesquelles un financement est considéré comme non pertinent. Cette correction est expliquée dans l'encadré 1. Cette correction a été appliquée pour le calcul de la demande de prêts et celle de crédit-bail. Pour la microfinance, seules les entreprises sans salarié ont été considérées, comme indiqué dans la Section 7.4 b).

- Ce nombre, une fois calculé, est multiplié par la moyenne des montants calculée précédemment.
- Une variation de -5% et +5% autour du résultat alors obtenu est appliquée pour générer une approximation raisonnable de la demande potentielle.

Afin d'illustrer la méthode de calcul décrite ci-dessus, l'encadré ci-dessous fournit un exemple d'estimation de la demande pour les prêts à court-terme exprimée par les micro-entreprises.

Encadré 1: Exemple de calcul de l'estimation de la demande pour les prêts à court-terme pour les micro-entreprises

La description qui suit illustre un calcul de l'estimation de la demande, en utilisant des données pour les prêts à court-terme pour les micro-entreprises en 2014.

Etape 1: Valeurs extrêmes.

Les montants au-dessus de EUR 55,000 ont été retirés du calcul car ces montants, pour les prêts à court-terme, sont susceptibles d'être le résultat d'une surestimation des besoins de financement par les répondants, ou bien de l'incompréhension d'une des questions du questionnaire. Les réponses présentant un montant de financement de EUR 0 ont également été écartées, car elles indiquent qu'aucun financement n'est nécessaire ou envisagé pour l'avenir. Dans cette catégorie de répondant, les micro-entreprises qui ont renseigné un montant de EUR 0 sont considérées comme semblables à celles qui n'ont pas répondu à la question.

Etape 2: Calcul du montant moyen pondéré de l'échantillon.

Le montant moyen de l'ensemble de l'échantillon est de EUR 21,199. Il correspond à la demande de prêt à court-terme pour une seule micro-entreprise qui a l'intention de rechercher des financements en 2014.

Etape 3: Calcul de la demande potentielle de la population de micro-entreprises.

La population totale des micro-entreprises en Rhône-Alpes est de 396,707.

Tout d'abord, les entreprises de 0 salarié sont écartées. Cela correspond à 289,054 entreprises⁸⁷.

Deuxièmement, les micro-entreprises qui n'ont pas l'intention de lever des fonds sur 2014-2016 sont filtrées. Dans l'enquête, environ 20% des micro-entreprises ont indiqué qu'elles ne recherchaient pas des financements en 2014⁸⁸.

En conséquence, seulement 80% de la population des micro-entreprises restantes est considérée⁸⁹.

⁸⁷ Cette étape est basée sur l'hypothèse que les entreprises sans salarié ont des besoins différents de celles qui ont des salariés. Ces entreprises sans employés sont prises en compte pour la microfinance et non pour des prêts à court-terme. Cette hypothèse est fondée sur le fait que les banques commerciales financent de préférence des entreprises plus structurées, qui ont tendance à avoir des employés. En outre, une grande partie de ces entreprises ont un statut d'« auto-entrepreneur » qui plafonne leur chiffre d'affaires annuel à EUR 32,600. Enfin, beaucoup de ces « auto-entrepreneurs » n'ont pas de revenus, comme détaillé plus loin dans la Section 7.4.a).

⁸⁸ Ce résultat découle des réponses des micro-entreprises à la question 42.

Troisièmement, le nombre obtenu est multiplié par le pourcentage de micro-entreprises qui ont utilisé des prêts à court-terme en 2013. Il s'agit d'utiliser le passé comme référence pour le type de financement que les micro-entreprises sont susceptibles de rechercher à l'avenir. Cette proportion est 39%⁹⁰.

Suite à ces ajustements de calcul, la population de micro-entreprises concernées est de 33,405, calculée avec la formule suivante:

$$(396,707 - 289,054) * 0.8 * 0.39 = 33,405^{91}$$

Le volume de la demande potentielle des micro-entreprises pour les prêts à court-terme est alors calculé comme suit:

$$21,199 * 33,405 = 708,146,858^{92}$$

Une variation de -5% et +5% autour de ce volume est ensuite calculée pour tenir compte de fluctuations éventuelles de la demande. L'extrémité inférieure de l'intervalle estimé est calculé comme suit:

$$708,146,858 * (1 - 0.05) = 672,739,515.$$

L'extrémité supérieure de l'intervalle est calculée comme suit:

$$708,146,858 * (1 + 0.05) = 743,554,201.$$

En conclusion, la demande de prêt à court-terme des micro-entreprises représente EUR 673m à l'extrémité inférieure de l'intervalle d'estimation, et EUR 744m à l'extrémité supérieure.

La même méthode est appliquée aux prêts à long-terme (32% au lieu de 39%) et aux produits de crédit-bail (16%).

Les résultats obtenus pour chaque produit financier correspondent donc à la demande **potentielle** totale spécifique pour ce produit en particulier ; avec une marge de tolérance raisonnable. Par conséquent, la demande potentielle est une estimation des montants que les entreprises **pourraient** vouloir obtenir, mais qu'elles n'obtiendraient **uniquement** si elles (1) étaient en mesure de traduire leur intention de recherche de financement en action (beaucoup peuvent être découragées) et (2) étaient en mesure de réunir les conditions définies par les fournisseurs de financement⁹³.

⁸⁹ Cette proportion de 80% est confirmée par d'autres enquêtes et études. L'Institut National de la Statistique et des Études Économiques considère que seulement deux tiers des entreprises au cours de leurs deux premières années d'existence font appel à une source de financement et que seulement 70% des entreprises investissent au cours de ces deux premières années d'existence (APCE, INSEE, 2010). Afin d'être prudent, 80% des micro-entreprises peuvent être considérées comme potentiellement intéressées par une recherche de financement à l'avenir.

⁹⁰ Ce résultat découle des réponses des micro-entreprises à la question 14.

⁹¹ Le résultat de ce calcul est 33,589, mais il contient des erreurs d'arrondi et le résultat correct est 33,405.

⁹² Le résultat de ce calcul est 708,152,595 mais il contient des erreurs d'arrondi et le résultat correct est 708,146,858.

⁹³ Par exemple, au niveau national, 13% des PME qui souhaitaient un découvert bancaire et des lignes de crédit ont été rejetées, 12.9% de celles qui souhaitaient des prêts bancaires ont été rejetées et 7.6% de celles qui souhaitaient d'autres financements externes (y compris des prêts en provenance d'autres prêteurs, des fonds propres, du crédit-bail et de l'affacturage) ont été rejetées (Commission Européenne, « Survey on the access to finance of enterprises » - Enquête sur l'accès au financement des PME, 2013). De plus, selon l'étude sur le Plan

Pour s'assurer que l'échantillon de PME est aussi représentatif que possible, l'enquête en ligne réalisée pour la présente étude AFMA a interrogé les PME de différents secteurs. Il est important de rappeler que leurs réponses sont en grande partie basées sur leur propre perception de leurs besoins, de leurs attentes propres au regard la situation économique générale (croissance du PIB) ainsi que du climat général des affaires. Ces perceptions et attentes sont formées dans un climat où le marché évolue dans un environnement à faible croissance. Ces deux facteurs exercent une pression sur les PME et seront discutés dans la section sur l'analyse des estimations de la demande. Cette analyse sera basée sur la méthodologie des besoins non satisfaits des entreprises considérées comme « viables ». Cette méthodologie est décrite en Section 8.1.

7.4 Demande de financement des micro-entreprises

a) Demande de financement des micro-entreprises en région Rhône-Alpes

Les micro-entreprises (entreprises ayant entre 0 et 9 employés) représentent 94.7% des PME de la région. Cette proportion est restée stable au cours des dernières années. En valeur absolue, le nombre de micro-entreprises a également augmenté entre 2009 et 2013. Cette augmentation a été particulièrement marquée lors de l'instauration du statut d'auto-entrepreneur en 2010. Comme décrit précédemment, la mise en place de ce statut a engendré une forte augmentation de la création de micro-entreprises et plus spécifiquement celle de micro-entreprises sans employé.

La prépondérance des micro-entreprises au sein des PME renforce l'intérêt d'une analyse de cette catégorie de PME, car elle permet de comprendre les défis et les besoins d'une large majorité des PME en Rhône-Alpes. En effet, l'amélioration de l'accès au financement des micro-entreprises affecterait de manière importante celui de la plupart des PME de la région, ainsi qu'une large majorité des entreprises en création, incluant les start-ups évoluant dans les secteurs innovants.

Table 67: Nombre de micro-entreprises en Rhône-Alpes et évolution année par année entre 2008 et 2011

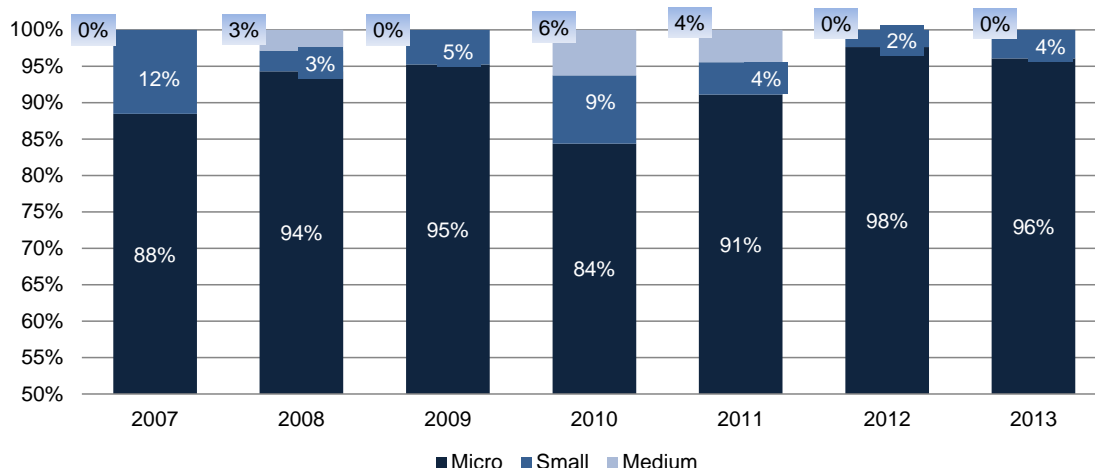
| Nombre d'entreprises | 2008 | | 2009 | | | 2010 | | | 2011 | | |
|-------------------------|----------------------|----------------|----------------------|----------------|-------------------------|----------------------|----------------|-------------------------|----------------------|----------------|-------------------------|
| | Nombre d'entreprises | % du total PME | Nombre d'entreprises | % du total PME | Evolution sur 2008-2009 | Nombre d'entreprises | % du total PME | Evolution sur 2009-2010 | Nombre d'entreprises | % du total PME | Evolution sur 2010-2011 |
| Total PME | 368,341 | | 388,711 | | 5.5% | 409,092 | | 5.2% | 418,838 | | 2.4% |
| Total micro-entreprises | 347,053 | 94.2% | 367,885 | 94.6% | 6.0% | 387,875 | 94.8% | 5.4% | 396,707 | 94.7% | 2.3% |

Source: INSEE, *Census 2011*.

PME menée en Rhône-Alpes, 19% des PME interrogées ont été rejetées par les banques pour les prêts à moyen et à long-terme au cours des trois dernières années.

La Figure 43 illustre les créations de PME au cours des dernières années, notamment par taille d'entreprises. Les données collectées grâce à l'enquête en ligne soulignent qu'une large majorité des entreprises créées sont des micro-entreprises avec au maximum 9 salariés.

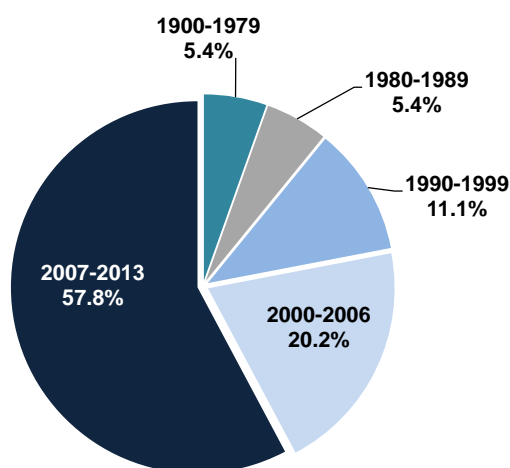
Figure 43: Date de création des PME en Rhône-Alpes au regard de leur taille⁹⁴



Source: PwC, Enquête en ligne adressée aux PME de la région Rhône-Alpes, 2014.

Comme illustré dans la Figure 44, plus de la moitié des micro-entreprises sont âgées de moins de 6 ans (58%). Ces entreprises ont été créées après 2007 et ont dû faire face à la récession de 2008-2009 ainsi qu'au contexte général d'incertitude créé par la crise financière et économique.

Figure 44: Distribution par année de création des micro-entreprises en Rhône-Alpes⁹⁵



Source: PwC, Enquête en ligne adressée aux PME de la région Rhône-Alpes, 2014.

⁹⁴ Nombre de PME ayant répondu à la question : 472, incluant 405 micro-entreprises.

⁹⁵ Nombre de micro-entreprises ayant répondu à la question : 405.

Néanmoins, comme l'illustre la Table 68 ci-dessous, les micro-entreprises en Rhône-Alpes ont montré une solide résistance durant la crise. Entre 2008 et 2011, le nombre de micro-entreprises a régulièrement augmenté dans tous les départements de la région. Les départements du Rhône et de l'Isère ont connu la plus forte croissance entre 2008 et 2011. Ces résultats peuvent s'expliquer par la présence de deux villes majeures, Lyon et Grenoble.

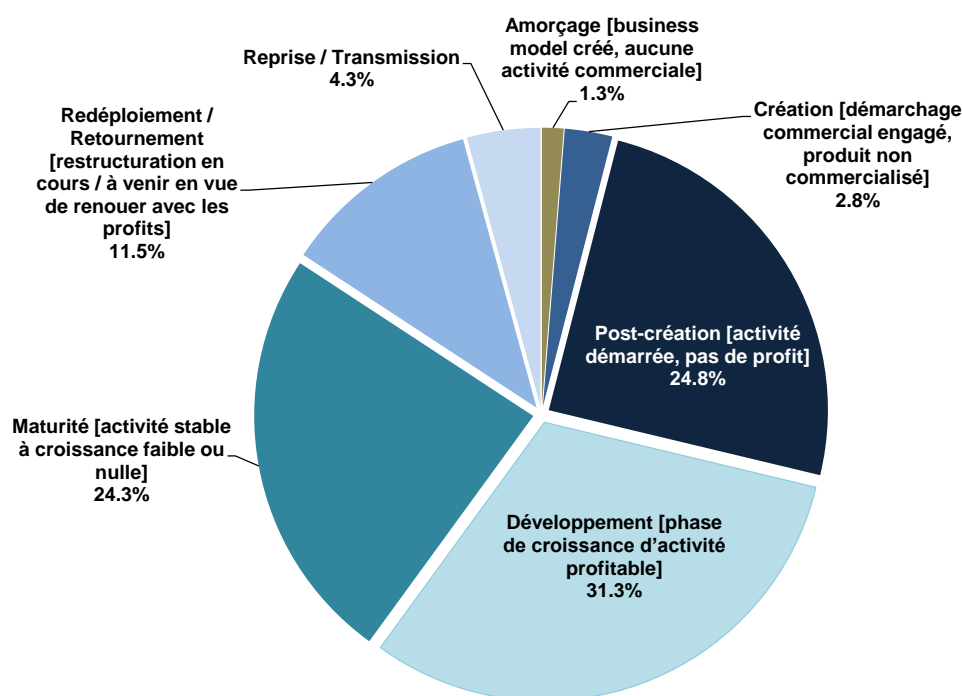
Table 68: Evolution du nombre de micro-entreprises dans les départements de la région Rhône-Alpes

| Nombre de micro-entreprises | 2008 | 2009 | | 2010 | | 2011 | | |
|---|-----------------------------|-----------------------------|---------------------|-----------------------------|---------------------|-----------------------------|---------------------|----------------------------------|
| | Nombre de micro-entreprises | Nombre de micro-entreprises | Evolution 2008-2009 | Nombre de micro-entreprises | Evolution 2009-2010 | Nombre de micro-entreprises | Evolution 2010-2011 | % du nombre de micro-entreprises |
| Ain | 27,322 | 28,878 | 5.7% | 30,528 | 5.7% | 31,410 | 2.9% | 7.9% |
| Ardèche | 19,876 | 20,879 | 5.0% | 21,786 | 4.3% | 21,980 | 0.9% | 5.5% |
| Drôme | 31,228 | 33,222 | 6.4% | 34,596 | 4.1% | 35,435 | 2.4% | 8.9% |
| Isère | 59,857 | 64,290 | 7.4% | 68,211 | 6.1% | 69,394 | 1.7% | 17.5% |
| Loire | 37,815 | 39,195 | 3.6% | 40,748 | 4.0% | 41,458 | 1.7% | 10.5% |
| Rhône | 93,488 | 99,415 | 6.3% | 106,290 | 6.9% | 109,656 | 3.2% | 27.6% |
| Savoie | 31,772 | 33,464 | 5.3% | 34,804 | 4.0% | 35,140 | 1.0% | 8.9% |
| Haute-Savoie | 45,695 | 48,542 | 6.2% | 50,912 | 4.9% | 52,234 | 2.6% | 13.2% |
| Total des micro-entreprises en Rhône-Alpes | 347,053 | 367,885 | 6.0% | 387,875 | 5.4% | 396,707 | 2.3% | 100.0% |

Source: INSEE, recensement 2011.

Les résultats de l'enquête en ligne indiquent que plus de 56% des créateurs de micro-entreprises considèrent que leur entreprise est en phase de post-crédation ou de développement, comme l'illustre la Figure 45. Ceci démontre que ces entreprises conservent un potentiel de croissance et de création d'emplois.

Figure 45: Stades de développement des micro-entreprises en Rhône-Alpes⁹⁶



Source: PwC, Enquête en ligne adressée aux PME de la région Rhône-Alpes, 2014.

Cependant, une majorité de micro-entreprises en Rhône-Alpes se sent découragée dans ses démarches de recherche de financement. Selon l'enquête en ligne, 71% des micro-entreprises en Rhône-Alpes se sont senties découragées dans leur recherche de financement au cours des trois dernières années⁹⁷. En considérant que cette proportion inclue les entreprises qui ont sollicité des financements et celles qui ne l'ont pas fait, ce chiffre reste élevé et révèle une préoccupation majeure pour les micro-entreprises.

Ce sentiment de difficultés rencontrées lors de la recherche de financement transparait également dans la revue documentaire et lors des entretiens conduits avec les différents acteurs locaux. Lors des entretiens, beaucoup d'organisations professionnelles ont mis l'accent sur ce point. Malgré leurs besoins en financement, beaucoup de micro-entreprises ont une connaissance limitée des produits de financement auxquels elles peuvent prétendre. En outre, elles ont le sentiment de ne pas avoir le temps nécessaire pour conduire cette recherche. En particulier pour les entreprises les plus petites, ces demandes de financement impliquent une charge administrative importante. Ces préoccupations des micro-entreprises révèlent le besoin d'améliorer la communication et la facilité d'accès aux sources

⁹⁶ Nombre de PME ayant répondu à la question : 400.

⁹⁷ Nombre de PME ayant répondu à la question : 364.

Plus précisément, 13.7% des micro-entreprises se sont toujours senties découragées, 32.7% se sont souvent senties découragées et 24.7% se sont occasionnellement senties découragées lors de leur recherche de financement au cours de la période 2011-2013.

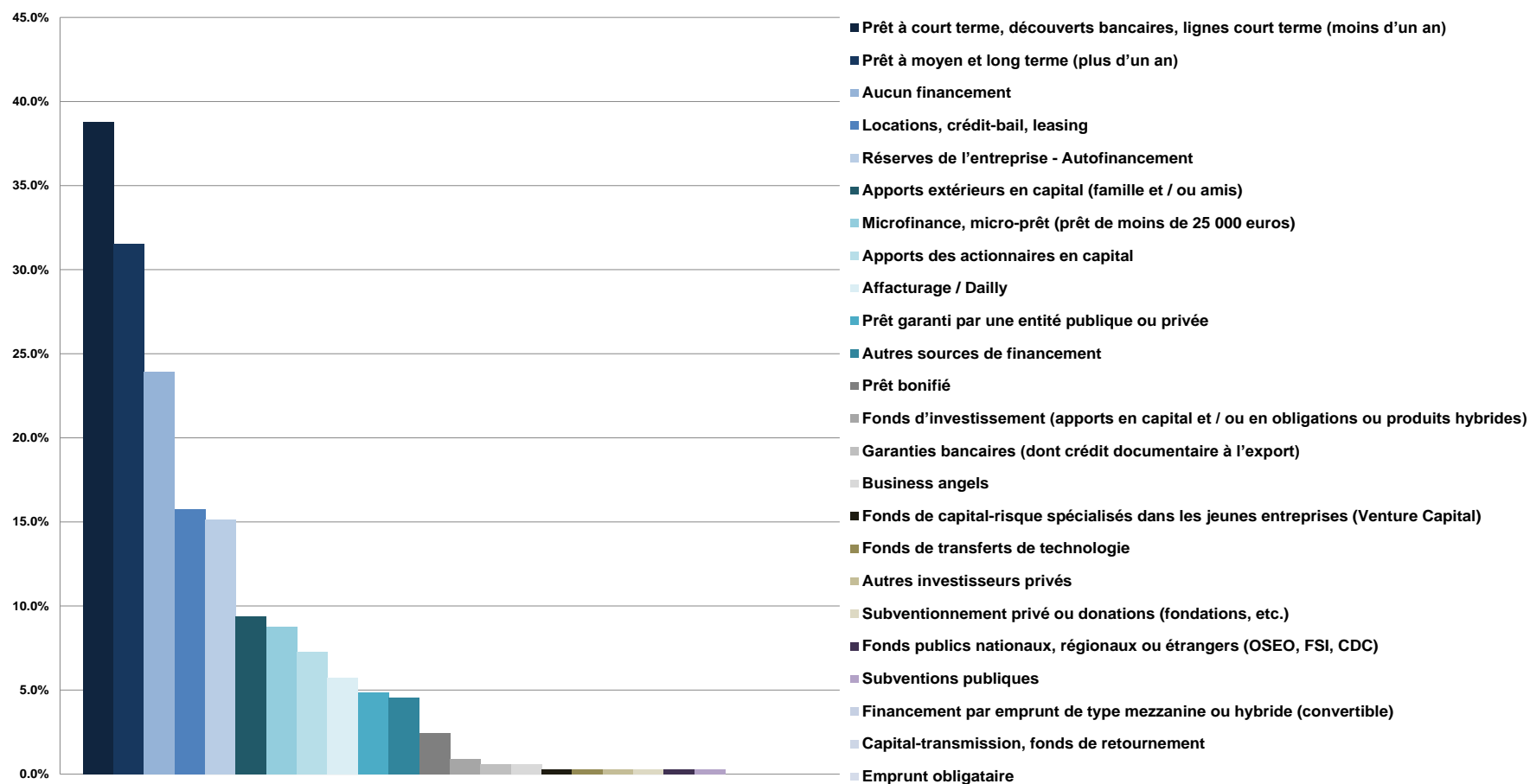
de financement. Cela constitue, pour l'heure, une des priorités de la plateforme Hubfi mise en place en région Rhône-Alpes.

De plus, il apparaît que beaucoup de micro-entreprises n'ont pas envisagé d'avoir recours à un financement externe, malgré le nombre important d'instruments de financement à leur disposition. Comme détaillé ci-dessous, 24% des micro-entreprises n'ont pas eu recours à des financements externes en 2013, illustrant un taux de rejet élevé, un important recours à l'autofinancement ou encore l'absence de besoin de financement externe au cours de la période. Ceci est confirmé par les entretiens avec les acteurs tant du côté de l'offre que de la demande de financement qui expliquent que beaucoup de micro-entreprises démarrent leur activité avec des fonds propres très limités. En région Rhône-Alpes, 16.3% des entreprises créées en 2010 ont commencé avec moins de EUR 2,000 de fonds propres. Comme décrit par de nombreux acteurs durant les entretiens, ce financement très limité lors des premiers stades de développement de l'entreprise est la conséquence d'un manque d'information sur les crédits disponibles et peut être la source de difficultés lorsque l'entreprise se développe et a besoin d'établir une relation plus formelle avec des institutions financières spécialisées et des banques commerciales.

Ce constat est également confirmé par l'étude sur le Plan PME conduite en Rhône-Alpes qui montre que l'autofinancement reste le mode de financement privilégié des PME quand elles se développent. 50% des PME interrogés ont classé l'autofinancement comme leur option de financement privilégiée, devant l'emprunt (41%), l'appel de fonds auprès de nouveaux actionnaires (5%) et l'appel de fonds auprès des actionnaires existants (4%).

La Figure 46 ci-dessous souligne également que 10% des micro-entreprises ont obtenu un financement de leur famille ou de leurs amis ou ont eu recours à leur fonds propres. Représentant près de 70% des produits financiers utilisés par les micro-entreprises en 2013, les prêts, lignes de crédit et découverts bancaires sont les principales sources de financement des micro-entreprises en région Rhône-Alpes. Cependant, une distinction doit être faite entre, d'une part, les prêts à court-terme, les lignes de crédit et les découverts bancaires qui représentent 37% des financements, et, d'autre part, les prêts à moyen et à long-terme, qui représentent 32% des types de financement utilisés par les micro-entreprises interrogées en 2013.

Figure 46: Sources de financement utilisées par les micro-entreprises en 2013⁹⁸

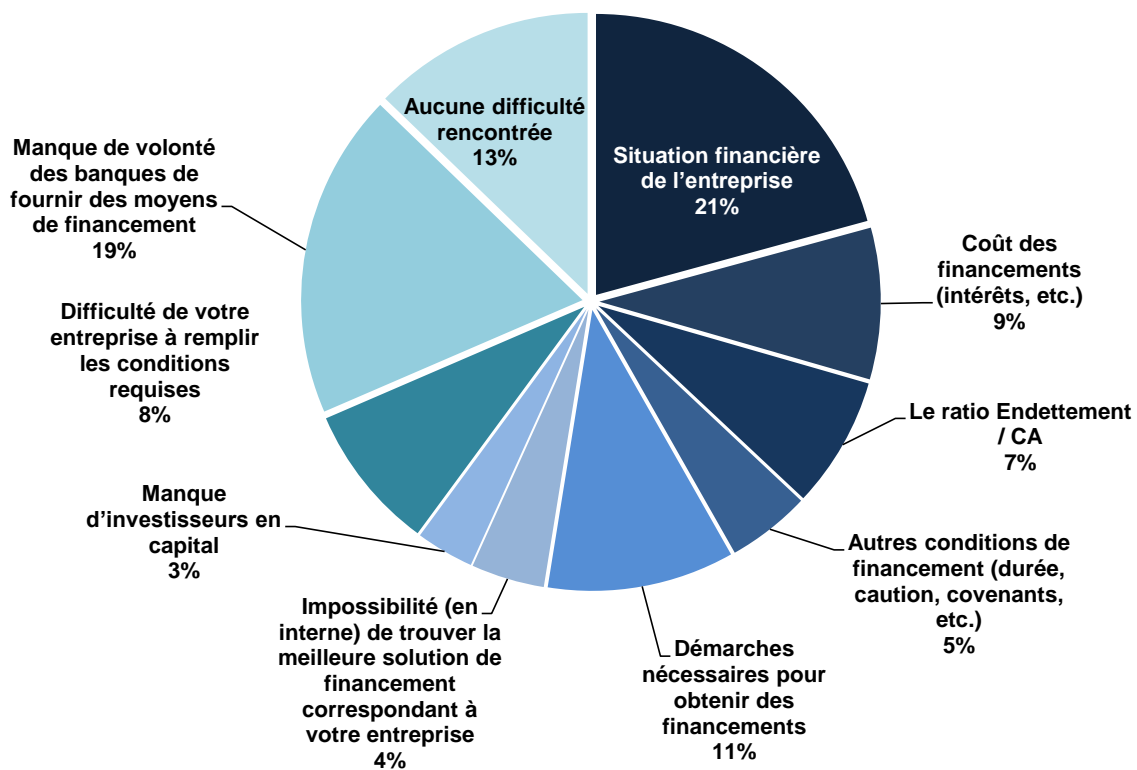


Source: PwC, Enquête en ligne en Rhône-Alpes, 2014.

⁹⁸ Nombre des micro-entreprises ayant répondu à la question : 330. Les pourcentages sont obtenus en prenant le nombre de réponses par source de financement en 2013. Sur les 330 micro-entreprises ayant répondu, 8 ont répondu à la fois avoir utilisé « aucun financement » et un type de financement. Considérant qu'il est impossible de savoir quelle réponse est la plus crédible et que ces entreprises représentent une part très faible de l'échantillon, les deux réponses ont été utilisées dans la figure sans biaiser l'analyse.

D'après l'enquête en ligne, les principales barrières identifiées pour l'accès au financement sont liées à la situation financière des entreprises ou à la réticence des banques à accorder un financement. Seulement 13% des micro-entreprises déclarent ne pas avoir rencontré de problèmes au cours des trois dernières années lors de leur recherche de financement.

Figure 47: Raisons apportées pour expliquer les difficultés des micro-entreprises à trouver du financement sur la période 2011-2013⁹⁹



Source: PwC, Enquête en ligne en Rhône-Alpes, 2014.

Ces résultats sont en ligne avec les premiers résultats de l'étude portant sur le Plan PME conduite dans la région. Cette étude souligne les principales difficultés rencontrées par les PME dans la région (étude couvrant les micro-entreprises mais également les petites entreprises et les entreprises de taille moyenne). Les principales difficultés soulignées dans sont les difficultés de trésorerie (pour 48% des PME), l'insuffisance de l'autofinancement (pour 44% des PME) et l'insuffisance des fonds propres (pour 48% des PME). D'après cette étude, le soutien aux micro-entreprises devrait dans le futur s'orienter vers :

- Le financement du besoin en fonds de roulement ;
- Les besoins en garantie en vue d'améliorer l'accès au financement bancaire ;

⁹⁹ Nombre des micro-entreprises ayant répondu à la question : 347.

Sur les 347 micro-entreprises ayant répondu, 6 ont répondu à la fois « aucune difficulté rencontrée » et un type de difficulté. Considérant qu'il est impossible de savoir quelle réponse est la plus crédible et que ces entreprises représentent une part très faible de l'échantillon, les deux réponses ont été utilisées dans la figure sans biaiser l'analyse.

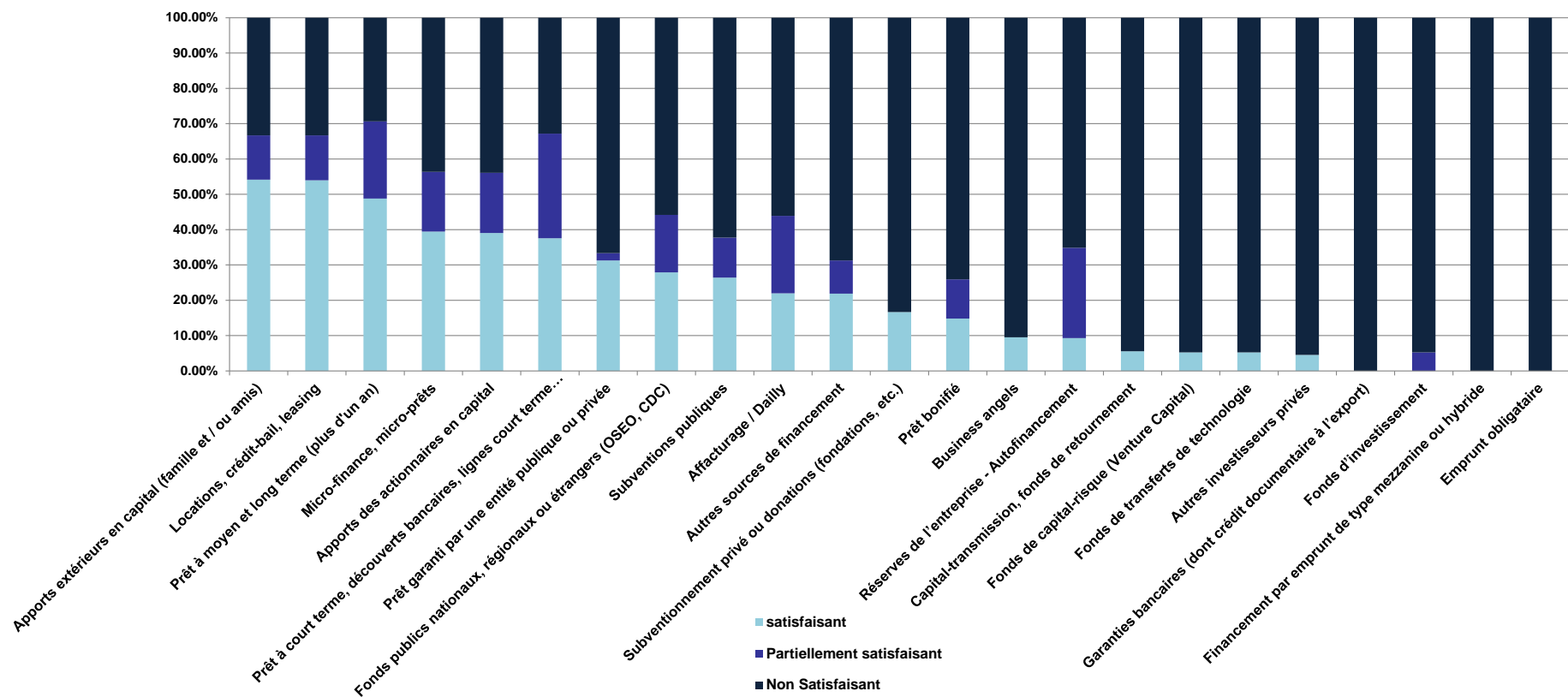
- Le financement en fonds propres pour permettre des investissements à long-terme et le développement commercial.

En considérant les différentes sources de financement externe, au-delà de la famille et des amis, la source de financement qui satisfait le plus les micro-entreprises est le crédit-bail. A l'autre extrémité, une grande majorité des micro-entreprises exprime une insatisfaction lors de ses recherches de financement en fonds propres, le taux de satisfaction le plus élevé concerne les Business Angels avec moins de 10% (Figure 48).

Parmi les micro-entreprises ayant eu recours aux prêts à court-terme entre 2011 et 2013, 38% se déclarent satisfaites, 30% en partie satisfaites et 32% insatisfaites (même si elles ont obtenu un financement). Les résultats « partiellement satisfaisant » ou « non satisfaisant » traduisent un prêt qui ne correspond pas au montant demandé ou dont les termes contractuels (intérêts et caution) imposés par les institutions financières ne sont pas satisfaisants. Pour les emprunts à moyen et à long-terme, les résultats sont légèrement plus positifs : 49% des entreprises sont satisfaites, 22% partiellement satisfaites et moins d'un tiers (29%) expriment leur insatisfaction.

Les micro-entreprises expriment également leur insatisfaction avec les dispositifs de soutien public : la proportion de micro-entreprises satisfaites des fonds publics et des subventions publiques n'excède pas les 25%.

Figure 48: Degré de satisfaction des micro-entreprises vis-à-vis de leurs demandes de financement sur la période 2011-2013¹⁰⁰

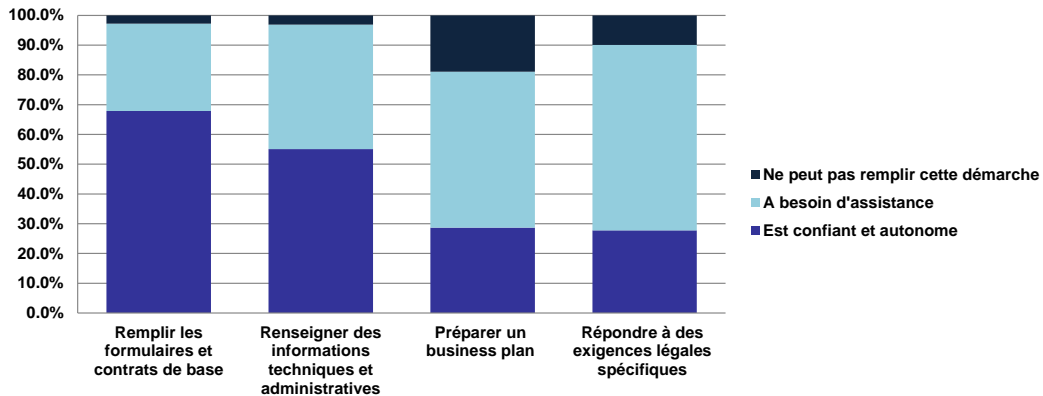


Source: PwC, Enquête en ligne adressée aux PME de la région Rhône-Alpes, 2014.

¹⁰⁰ Nombre de micro-entreprises ayant répondu à la question : 292.

Ces difficultés lors de la recherche d'un prêt ou d'une garantie peuvent être en partie expliquées par le manque de confiance des micro-entreprises lorsqu'elles engagent des procédures administratives. Seulement 28.7% des entreprises se disent confiantes lorsqu'elles préparent leur business plan et 28.8% estiment maîtriser les exigences légales réglementaires spécifiques (Figure 49). En parallèle, les micro-entreprises semblent confiantes lorsqu'il s'agit de renseigner les informations techniques et administratives.

Figure 49: Degré de confiance et d'autonomie des micro-entreprises dans l'accomplissement des formalités administratives¹⁰¹

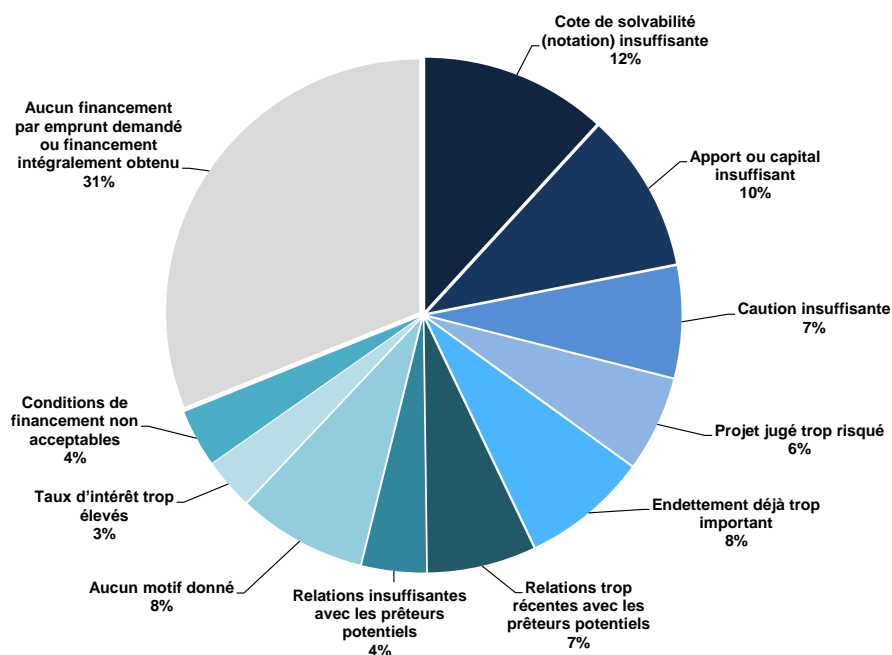


Source: PwC, Enquête en ligne adressée aux PME de la région Rhône-Alpes, 2014.

En considérant plus spécifiquement le financement par emprunt, 31% des micro-entreprises en Rhône-Alpes n'ont pas eu recours à ce financement ou ont obtenu l'intégralité du montant recherché, alors que le reste des entreprises ont fait face à de multiples difficultés pour avoir accès à l'emprunt (Figure 50). La cote de solvabilité (notation) est identifiée comme le principal obstacle à l'accès au financement. Une autre difficulté majeure rencontrée est le manque de fonds propres pour 10% des micro-entreprises de la région. Cela souligne une fois encore le défi que représente le financement en fonds propres en région Rhône-Alpes ; le manque de fonds propres restant un des principaux verrous à l'accès à l'emprunt bancaire.

¹⁰¹ Nombre de micro-entreprises ayant répondu à la question : 364.

Figure 50: Raisons avancées par les micro-entreprises pour expliquer leurs difficultés à obtenir des prêts bancaires en 2013¹⁰²



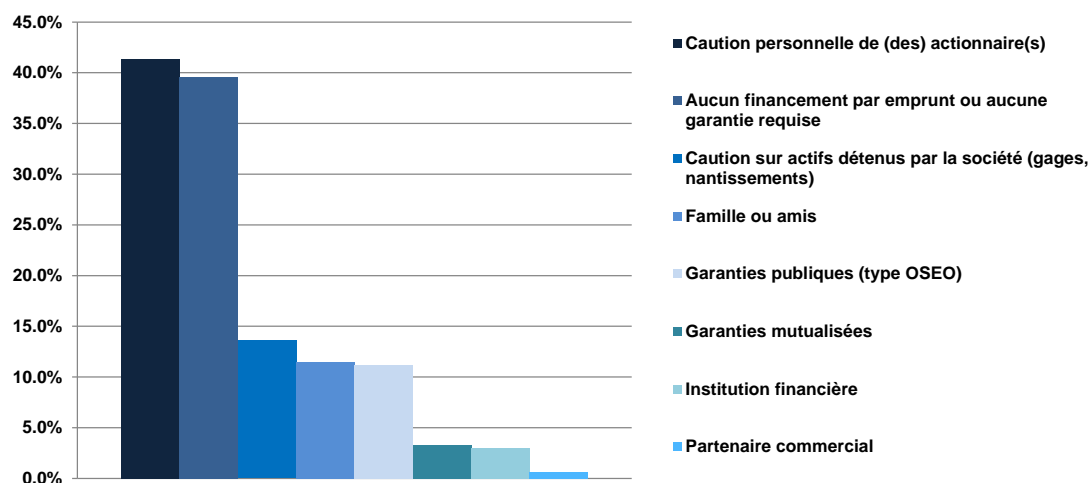
Source: PwC, Enquête en ligne adressée aux PME de la région Rhône-Alpes, 2014.

Toujours concernant les emprunts, les obligations de garantie restent un sujet de préoccupation pour les micro-entreprises, comme illustré en Figure 51. Les garanties utilisées par ces entreprises pour obtenir leur emprunt sont variées et proviennent de différentes sources. Cependant, les cautions personnelles ou les cautions de la apportées par la famille ou les amis représentent plus de 50% des sources de cautionnement utilisées (41% pour des cautions personnelles et 11% pour la famille et les amis). Les garanties publiques ne représentent que 11%.

¹⁰² Nombre de micro-entreprise ayant répondu à la question : 305.

Sur les 305 micro-entreprises ayant répondu, 5 ont répondu à la fois « aucun financement par emprunt demandé ou financement intégralement obtenu » et un type de difficulté rencontré. Considérant qu'il est impossible de savoir quelle réponse est la plus crédible et que ces entreprises représentent une part très faible de l'échantillon, les deux réponses ont été utilisées dans la figure sans biaiser l'analyse.

Figure 51: Types de garantie utilisés par les micro-entreprises lors de leur financement par endettement sur la période 2011-2013¹⁰³



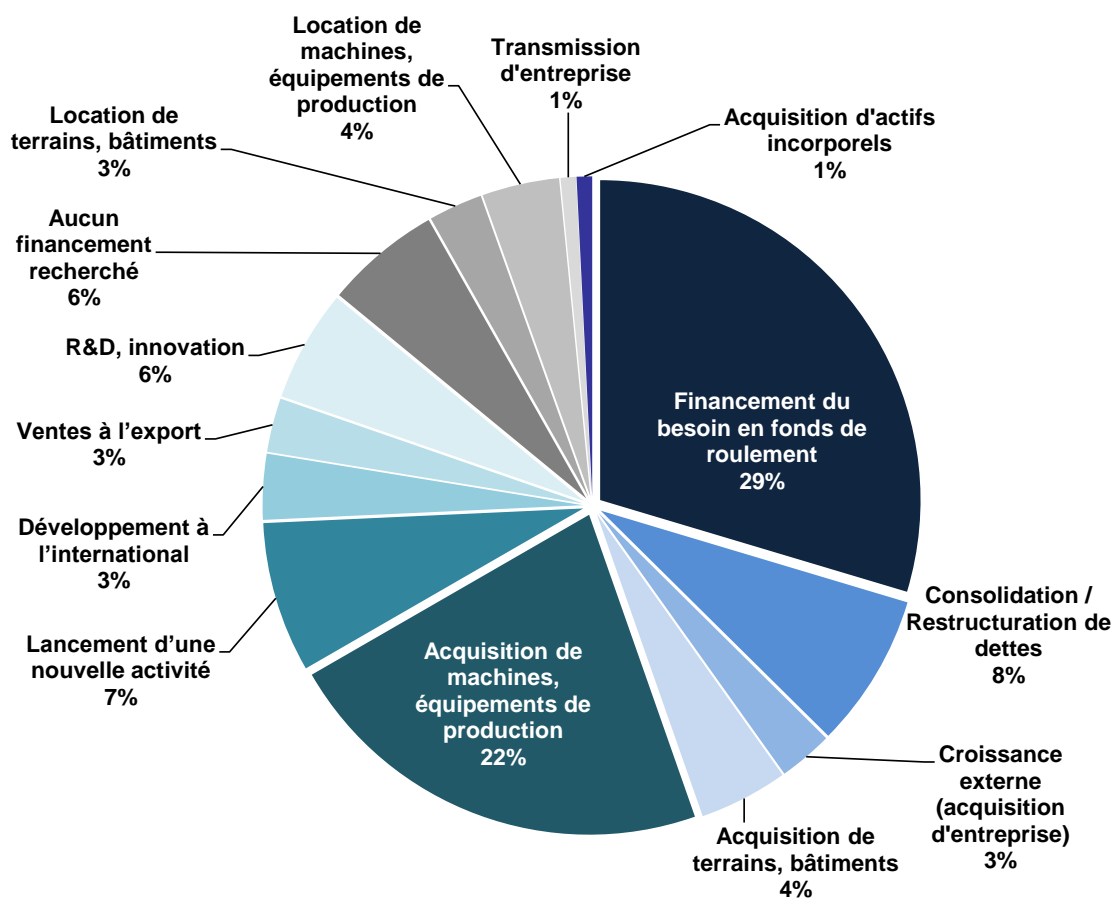
Source: PwC, Enquête en ligne adressée aux PME de la région Rhône-Alpes, 2014.

L'enquête en ligne menée en Rhône-Alpes souligne que le financement des micro-entreprises était utilisé en priorité pour financer le besoin en fonds de roulement (29%). Comme le montre la Figure 52 ci-dessous, beaucoup de micro-entreprises affrontent quotidiennement des tensions sur leur trésorerie, menaçant la continuité de leur exploitation. Ceci explique la priorité qu'ils accordent à financer le quotidien de leur activité. Ces résultats concordent avec les premières conclusions de l'étude sur le Plan PME : 48% des PME en Rhône-Alpes déclarent avoir des difficultés de trésorerie et 44% considèrent ne pas avoir assez d'autofinancement. La deuxième principale utilisation des financements concerne l'acquisition de machines et de biens de production : soit 22% de l'utilisation des financements acquis par les micro-entreprises. Les autres utilisations concernent la restructuration de dette (8%) ainsi que le lancement d'une nouvelle activité (7%).

¹⁰³ Nombre de micro-entreprise ayant répondu à la question : 389.

Sur les 389 micro-entreprises ayant répondu, 4 ont répondu à la fois « aucun financement par emprunt ou aucune garantie requise » et un type de garantie. Considérant qu'il est impossible de savoir quelle réponse est la plus crédible et que ces entreprises représentent une part très faible de l'échantillon, les deux réponses ont été utilisées dans la figure sans biaiser l'analyse.

Figure 52: Utilisation des financements par les micro-entreprises en 2013¹⁰⁴



Source: PwC, Enquête en ligne adressée aux PME de la région Rhône-Alpes, 2014.

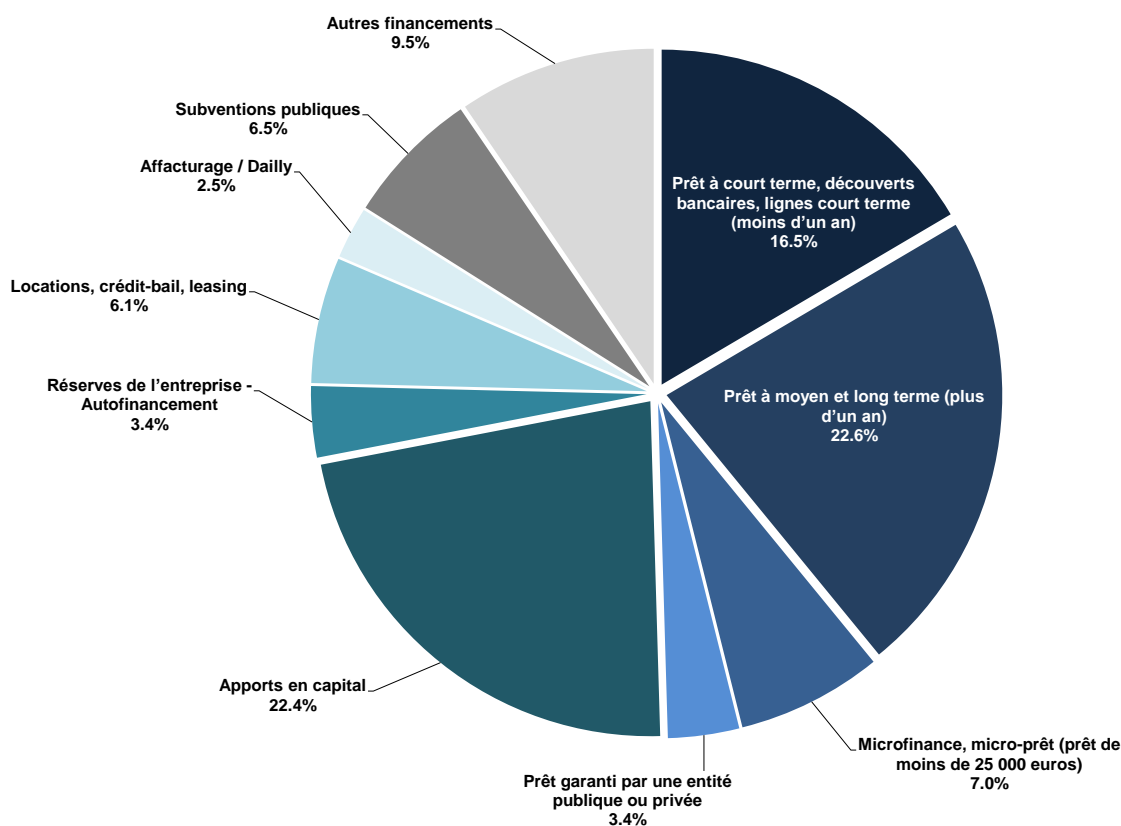
L'Enquête en ligne a également permis de demander aux micro-entreprises leurs intentions quant à la recherche de nouveaux financements à l'horizon 2014-2016. Les résultats sont présentés en Figure 53. De manière similaire aux pratiques actuelles, l'emprunt reste la source de financement privilégiée dans le futur. Cependant, une tendance se dégage et les micro-entreprises semblent vouloir diversifier leurs sources de financement. Les apports en fonds propres représentent 22.4% des sources de financement recherchées alors qu'ils ne représentent que 2% des sources de financement utilisées en 2013 (Figure 46). Cela illustre une fois de plus la volonté des micro-entreprises en Rhône-Alpes de consolider leur fonds propres afin de se développer et de croître. Ceci montre en outre que les micro-entreprises reconsidèrent les apports en fonds propres avec plus d'attention, soit parce qu'elles n'y ont pas eu recours précédemment soit qu'elles n'y sont pas parvenues par le passé.

¹⁰⁴ Nombre d'entreprises ayant répondu à la question : 282.

Sur les 282 micro-entreprises ayant répondu, 1 a répondu à la fois « aucun financement recherché » et un type de financement. Considérant qu'il est impossible de savoir quelle réponse est la plus crédible et que ces entreprises représentent une part très faible de l'échantillon, les deux réponses ont été utilisées dans la figure sans biaiser l'analyse.

Ceci rend leur besoin de renforcer leur haut de bilan plus pressant et pourrait expliquer la différence importante entre le recours aux apports en capitaux en 2013 et les intentions d'y recourir sur la période 2014-2016. Cependant, cette intention des micro-entreprises de renforcer leurs fonds propres pourrait ne pas se matérialiser.

Figure 53: Produits financiers envisagés par les micro-entreprises sur la période 2014-2016¹⁰⁵



Source: PwC, Enquête en ligne adressée aux PME de la région Rhône-Alpes, 2014.

La Figure 54 ci-dessous souligne le rôle des banques commerciales comme acteurs clés du financement des micro-entreprises au cours des prochaines années. 71% des micro-entreprises sont en contact ou ont l'intention de contacter des banques de détail pour leurs besoins de financement. La famille et les amis vont également rester des sources de financement clés au cours des prochaines années. Au final, près de 20% des micro-entreprises n'ont pas l'intention de rechercher du financement en 2014, ce qui correspond à la situation observée en 2013 : 24% des micro-entreprises n'ont pas eu recours à des financements en 2013, comme le

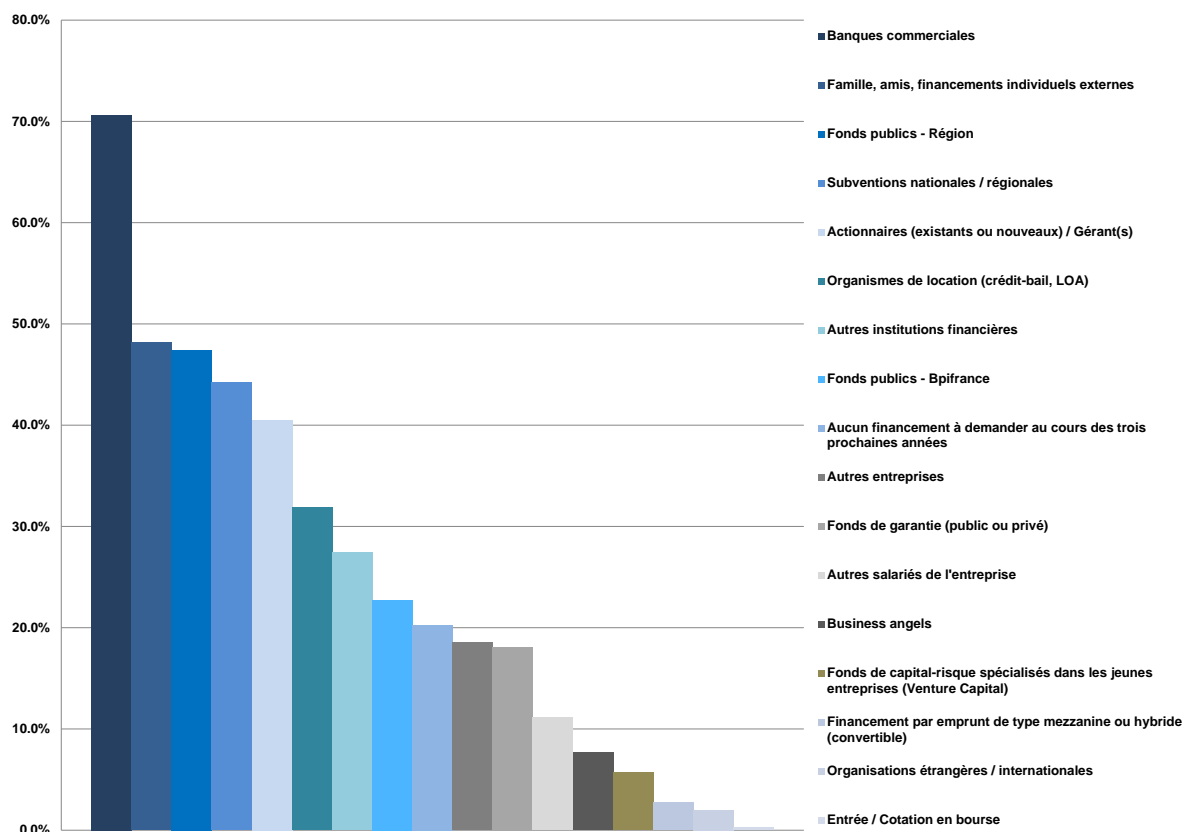
¹⁰⁵ Nombre de micro-entreprise ayant répondu à la question : 247.

Les "Apports en capital" incluent : "Business angels", "Fonds de capital-risque spécialisés dans les jeunes entreprises (Venture Capital)", "Apports des actionnaires en capital", "Fonds d'investissement (apports en capital et / ou en obligations ou produits hybrides)", "Capital-transmission, fonds de retournement", "Fonds publics nationaux, régionaux ou étrangers (OSEO, FSI, CDC)", "Fonds de transferts de technologie", "Financement par emprunt de type mezzanine ou hybride (convertible)", "Apports extérieurs en capital (famille et/ou amis)", et "Autres investisseurs privés".

Les "Autres financements" incluent : "Prêt bonifié", "Garanties bancaires (dont crédit documentaire à l'export)", "Emprunt obligataire", "Subventionnement privé ou donations (fondations, etc.)", "Autres sources de financement".

montrait précédemment la Figure 46. Ces résultats concordent avec les études de l'INSEE (APCE, INSEE, 2010). Le fait que 20% des sondés ne recherchent aucun financement montre, par différence, que la banque commerciale s'impose comme la porte d'entrée principale des entreprises à la recherche de financement.

Figure 54: Prévion des sources de financement des micro-entreprises sur la période 2014-2016 (après ajustement)¹⁰⁶

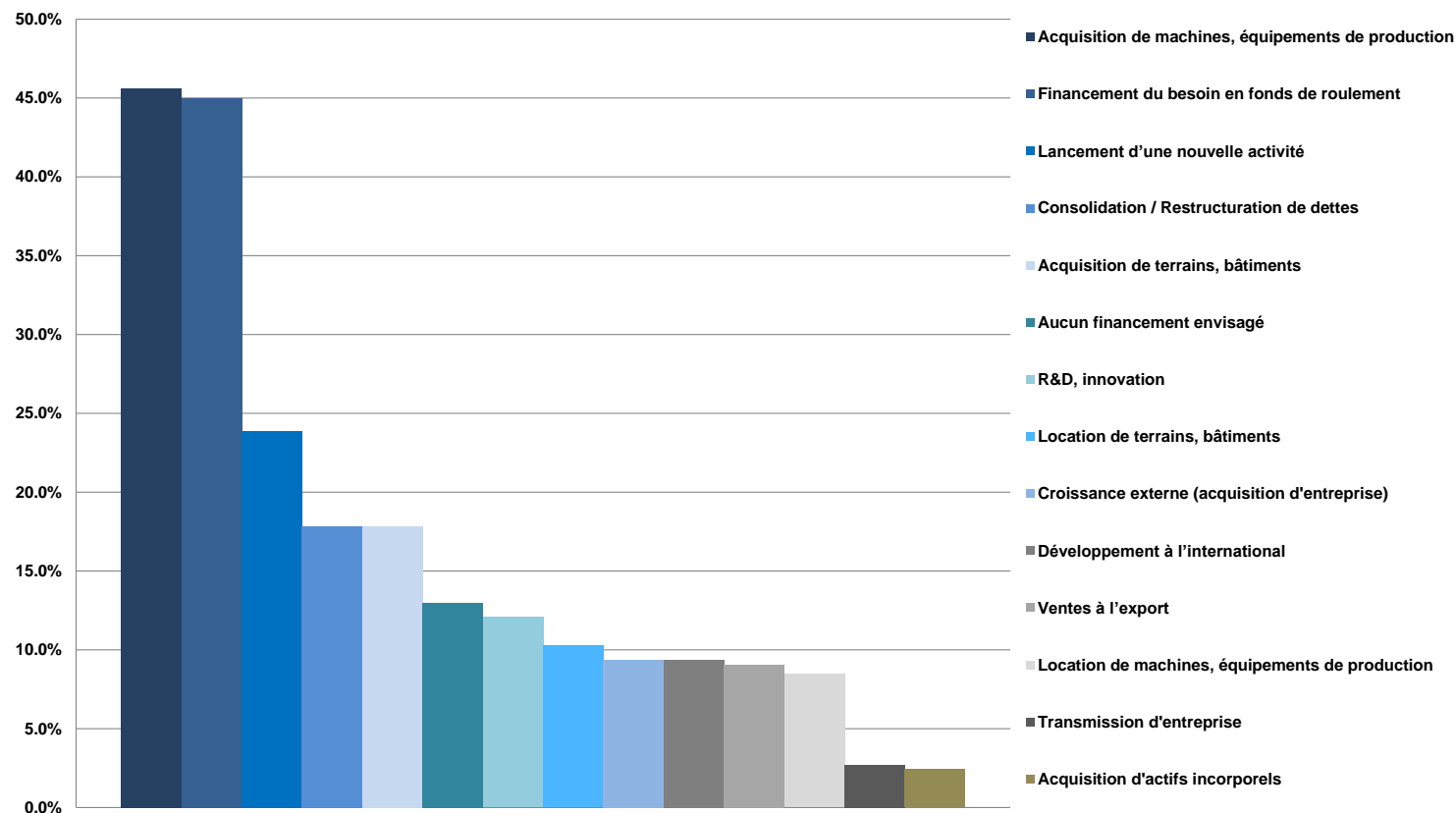


Source: PwC, Enquête en ligne adressée aux PME de la région Rhône-Alpes, 2014.

De manière similaire aux sources de financement, les utilisations attendues des financements tendent à rester les mêmes au cours des prochaines années d'après l'enquête en ligne. C'est ce qu'illustre la Figure 55. Les financements devraient aller en priorité au financement du besoin en fonds de roulement et à l'acquisition de machines et d'équipements de production pour 45%. De plus, il apparaît qu'un quart des micro-entreprises en Rhône-Alpes sont optimistes sur l'avenir : 24% ont l'intention d'utiliser leur futur financement pour lancer de nouvelles activités.

¹⁰⁶ Nombre de micro-entreprises ayant répondu à la question : 405. Il est à noter que les réponses à l'enquête en ligne ont été ajustées. Si une entreprise a indiqué « aucun financement à demander » en même temps qu'une autre réponse, seule la réponse « aucun financement à demander » a été prise en compte dans la construction de la figure et l'analyse des résultats.

Figure 55: Prévisions de l'utilisation des financements par les micro-entreprises sur la période 2014-2016¹⁰⁷



Source: PwC, Enquête en ligne adressée aux PME de la région Rhône-Alpes, 2014.

¹⁰⁷ Nombre de micro-entreprises ayant répondu à la question : 331.

Sur les 331 réponses, 3 micro-entreprises ont répondu à la fois « aucun financement envisagé » et un type de financement. Considérant qu'il est impossible de savoir quelle réponse est la plus crédible et que ces entreprises représentent une part très faible de l'échantillon, les deux réponses ont été utilisées dans la figure sans biaiser l'analyse.

b) Quantification de la demande potentielle de produits financiers par les micro-entreprises en Rhône-Alpes sur la période 2014-2016

La demande provenant des micro-entreprises existantes a été considérée pour deux catégories d'entreprises :

- Les micro-entreprises sans salarié ; et
- Les micro-entreprises ayant entre 1 et 9 salariés.

La demande pour la première catégorie de micro-entreprises sera seulement considérée pour les produits de microfinance alors que pour la seconde catégorie, trois produits de financement seront analysés : les prêts à court-terme, les prêts à moyen et long-terme et le crédit-bail. L'enquête en ligne ne fournit pas d'informations sur d'autres produits de financement à ce niveau de granularité. Le financement en fonds propres est traité pour l'ensemble des tailles de PME dans une section séparée (Section 7.8).

Dans le cas des micro-entreprises sans salarié, la demande a été considérée pour les entreprises existantes et pour les entreprises non encore existantes afin de fournir des indications sur la demande de financement à des fins d'inclusion sociale.

La demande des micro-entreprises avec salariés est analysée en premier.

Quantification de la demande pour les prêts et le crédit-bail

L'évaluation de la demande de financement des micro-entreprises a été construite en s'appuyant sur la méthodologie décrite en Section 7.3. Les informations fournies par les PME dans l'enquête en ligne ont été utilisées pour estimer la demande des produits financiers suivants :

- Prêts à court-terme, découverts bancaires et lignes de crédit ;
- Prêts à moyen et long-terme ; et
- Crédit-bail.

Pour les emprunts à court-terme, le montant moyen recherché par les micro-entreprises est de EUR 21,199.

Pour le calcul de la demande totale des micro-entreprises pour chaque produit financier en particulier, la population totale de micro-entreprises a été identifiée sur base des hypothèses suivantes :

- Premièrement, le nombre d'entreprises sans salarié a été retiré (289,054) ;
- Deuxièmement, seulement 80% de la population résiduelle a été prise en compte en considérant qu'il s'agit de la proportion d'entreprises qui sera à la recherche de financement sur la période 2014-2016 ;
- Enfin, le nombre ainsi obtenu a été multiplié par la proportion d'entreprises ayant eu recours à chacun des types de financement en 2013, en

considérant que les résultats de l'année 2013 seront proches de ceux qui auront lieu lors de la période 2014-2016 (Figure 46): 39% pour les prêts à court-terme, 32% pour les prêts à moyen et long-terme et 16% pour le crédit-bail.

Afin d'estimer la demande totale de la part des micro-entreprises, le montant moyen est multiplié par la population totale (33,405 micro-entreprises pour les prêts à court-terme, 27,142 micro-entreprises pour des prêts à moyen et long-terme et 13,571 micro-entreprises pour le crédit-bail). Une variation de -5% et +5% autour de chaque montant est établie afin de prendre en compte les possibles fluctuations de la demande.

Cette méthode est appliquée pour 2014 pour les trois produits financiers étudiés et sur les prêts uniquement pour les années 2015 et 2016. Les informations fournies sur le crédit-bail pour 2015 et 2016 ne permettent pas de développer une analyse. L'hypothèse retenue pour calculer la demande pour 2015 et 2016 est que le nombre de micro-entreprises reste stable au cours des trois années. Les résultats par produit sont présentés dans les tables suivantes (Table 69, Table 70 et Table 71).

Table 69: Demande annuelle de produits de financement par les micro-entreprises en Rhône-Alpes en 2014

| | Financement moyen recherché par une micro-entreprise (mEUR) | Financement recherché par toutes les micro-entreprises (mEUR) |
|---|---|---|
| Prêts à court-terme, découverts bancaires et lignes de crédit | 0.021 | 673 - 744 |
| Prêts à moyen et long-terme | 0.049 | 1,268 - 1,402 |
| Crédit-bail | 0.043 | 552 - 610 |

Source: Analyse PwC, 2014.

Table 70: Demande annuelle de produits de financement par les micro-entreprises en Rhône-Alpes en 2015

| | Financement moyen recherché par une micro-entreprise (mEUR) | Financement recherché par toutes les micro-entreprises (mEUR) |
|---|---|---|
| Prêts à court-terme, découverts bancaires et lignes de crédit | 0.019 | 612 - 677 |
| Prêts à moyen et long-terme | 0.056 | 1,436 - 1,588 |

Source: Analyse PwC, 2014.

Table 71: Demande annuelle de produits de financement par les micro-entreprises en Rhône-Alpes en 2016

| | Financement moyen recherché par une micro-entreprise (mEUR) | Financement recherché par toutes les micro-entreprises (mEUR) |
|---|---|---|
| Prêts à court-terme, découverts bancaires et lignes de crédit | 0.020 | 637 - 704 |
| Prêts à moyen et long-terme | 0.052 | 1,339 - 1,480 |

Source: Analyse PwC, 2014.

Les résultats de la projection semblent bien refléter la réalité économique de la région Rhône-Alpes. Comme décrit dans le Chapitre 4, le nombre de micro-entreprises et leur proportion parmi les PME de la région est en augmentation. En conséquence, il y a plus de petites entreprises qui recherchent du financement dans la région. En parallèle, les micro-entreprises existantes envisagent d'investir dans les prochaines années pour renouveler leurs équipements ou lancer de nouvelles activités. De telles perspectives nécessitent à la fois des emprunts à court-terme et à long-terme. Ces derniers sont recherchés pour financer des investissements.

Un autre point intéressant est que le montant moyen recherché par les micro-entreprises pour les emprunts à court et à moyen / long-terme reste relativement stable pour les années 2014, 2015 et 2016. Ceci indique que les besoins des micro-entreprises au cours des prochaines années vont rester stables : financement du besoin en fonds de roulement à court-terme et investissement en biens d'équipements et projet de développement à long-terme. Les micro-entreprises de la région font ainsi une distinction claire en termes de natures et d'emplois des différents financements.

Comme illustré pour l'année 2014, le crédit-bail est moins utilisé par les micro-entreprises que le prêt bancaire mais reste une des sources possibles de financement. Les montants recherchés par les entreprises pour un crédit-bail (EUR 42,778) correspondent le plus souvent à des biens d'équipement secondaires (voitures, autre équipements) et restent inférieurs aux montants recherchés pour des prêts à moyen / long-terme qui financent des biens d'équipement plus conséquents.

Dans l'ensemble, les résultats de ces calculs fournissent une estimation sur la valeur la plus élevée et la plus basse de la demande potentielle de chaque produit financier. En 2014, pour les prêts à court-terme, la demande potentielle des micro-entreprises s'établit entre EUR 673m et EUR 744m. Pour les prêts à long-terme, cette demande s'établit entre EUR 1,268m et EUR 1,402m. Enfin la demande de crédits se situerait entre EUR 553m et EUR 610m.

Quantification de la demande de microfinance

La demande de microfinance n'a été considérée que pour les entreprises sans salarié en Rhône-Alpes. Deux calculs ont été effectués :

- La demande de microfinance provenant de micro-entreprises existantes;
- La demande de microfinance provenant de micro-entreprises qui peuvent potentiellement être créées à des fins d'inclusion sociale.

Demande de microfinance des micro-entreprises existantes

Le montant moyen de microfinance recherché en 2014 par les micro-entreprises a été calculé sur base de la méthodologie décrite en Section 7.3 et s'élève à EUR 13,944. Le montant moyen recherché par les micro-entreprises dans l'enquête en ligne (EUR 13,944) est supérieur au montant des produits de microfinance actuellement octroyés dans la région : entre EUR 4,500 et EUR 7,500. Il se justifie cependant lorsque les produits de microfinance sont considérés avec les prêts bancaires obtenus grâce aux produits de microfinance (ces prêts bancaires pouvant être garantis jusqu'à 70% selon l'institution financière qui fournit la garantie).

La population considérée pour le calcul s'élève à 126,151 micro-entreprises sans salarié. Cette population a été obtenue de la manière suivante :

- Seules les entreprises sans salarié sont prises en compte pour la microfinance (289,054 micro-entreprises) (données relative à l'année 2011).
- Le nombre d'auto-entrepreneurs sans revenu en 2010 est retiré (36,752). La population résiduelle s'élève alors à 252,302 micro-entreprises.
- 50% de cette population est prise en compte. Cette proportion résulte des entretiens conduits avec les acteurs locaux et la documentation de l'INSEE qui révèlent que près de la moitié des micro-entreprises (et tout particulièrement les micro-entreprises sans salarié) ne sont pas à la recherche de financement.

Le nombre de PME existantes sans employé susceptibles d'être à la recherche de microfinance s'élève ainsi à 126,151. L'estimation de la demande de microfinance n'a été conduite que pour l'année 2014. Les données recueillies auprès des micro-entreprises pour les années 2015 et 2016 ne permettent pas de fournir une analyse appropriée. Les résultats sont présentés dans la Table 72 ci-dessous.

Table 72: Demande annuelle de microfinance en Rhône-Alpes en 2014

| | Financement moyen recherché par une micro-entreprise (mEUR) | Financement recherché par toutes les micro-entreprises (mEUR) |
|--------------|---|---|
| Microfinance | 0.014 | 1,671 - 1,847 |

Source: Analyse PwC, 2014.

Le montant moyen susceptible d'être recherché par les micro-entreprises en 2014 formulé dans l'enquête en ligne (EUR 13,944) confirme la nécessité d'un montant moyen supérieur aux montants des produits de microfinance actuellement octroyés dans la région pris individuellement (entre EUR 4,500 et EUR 7,500) et souligne donc la nécessité d'une combinaison de plusieurs produits financiers ainsi que l'utilisation des systèmes de garantie disponibles. Dans cette perspective, l'organisation et la coordination des acteurs impliqués dans l'offre de microfinance en Rhône-Alpes répondent à ces enjeux au moyen d'une combinaison des produits disponibles ; à savoir les prêts d'honneur iDéclic, les prêts NACRE et l'intervention de Bpifrance à travers les PCE.

Demande de microfinance des micro-entreprises potentiellement créées (financement à fins d'inclusion sociale)

La microfinance à vocation d'inclusion sociale a pour objectif de soutenir les personnes en situation de risque de pauvreté à créer leur propre entreprise et vise à améliorer leur situation financière précaire.

Le montant moyen recherché par une micro-entreprise à des fins d'inclusion sociale en 2014 est considéré comme similaire à celui recherché par une micro-entreprise existante, c'est-à-dire EUR 13,944.

Face à l'absence de méthodologie communément reconnue, deux approches différentes ont été utilisées pour estimer le nombre d'entreprises qui pourrait avoir recours à de la microfinance à des fins d'inclusion sociale dans la région¹⁰⁸ et estimer les montants de microfinance pouvant être recherchés. Cette démarche permet de définir un intervalle de la demande potentielle pour des produits de microfinance à des fins d'inclusion sociale. Les deux approches proposées illustrent deux situations différentes et permettent également d'avoir une vue claire sur l'inclusion sociale en Rhône-Alpes.

La première approche permet d'obtenir le montant de microfinance requis par des micro-entreprises pouvant être créées par des personnes au chômage de longue durée qui risquent de basculer vers la grande précarité. Cette population est vaste et diverse. Comme l'ont indiqué les entretiens conduits avec les acteurs locaux, cette population comprend des personnes aux profils très différents, telles que : (1) des jeunes adultes sans qualification n'ayant jamais travaillé et ayant des difficultés pour s'insérer dans le monde du travail, (2) des personnes qui vivent dans des quartiers défavorisés où le taux de chômage est élevé et qui souffrent de la crise ou

¹⁰⁸ Les données les plus à jour sur le pourcentage de personnes en situation de risque de pauvreté en région Rhône-Alpes datent de 2009 (source Eurostat). En 2009, 11.8% de la population en Rhône-Alpes était considéré en situation de risque de pauvreté. Ce chiffre est inférieur à la moyenne nationale (12.9% en 2009 et 14.1% en 2012) (Eurostat, 2013). Grâce à des données plus récentes provenant de l'INSEE et disponibles au niveau régional sur les profils des créateurs d'entreprises, les calculs et analyses relatifs aux gaps de financement pour la microfinance (et en particulier ceux pour la microfinance à des fins d'inclusion sociale) ont été conduits en utilisant les données de l'INSEE au lieu des données d'Eurostat.

(3) des personnes expérimentés qui connaissent une période de chômage depuis plus d'un an et qui ont des difficultés à se réorienter professionnellement. Ces personnes sont en capacité de créer leur propre activité si elles sont soutenues. Pour autant, leurs profils très variés sont un facteur important à prendre en considération car la création d'entreprise est avant tout un défi personnel pour les individus désireux de la faire dans un contexte économique difficile. Il existe par conséquent de nombreux éléments impondérables qui ne sont pas pris en compte dans cette approche. Elle considère pour autant la population la plus large possible susceptible d'être intéressée par des produits de microfinance ayant pour but de favoriser l'inclusion sociale.

La seconde approche prend également en compte des personnes en situations difficiles mais intègre la notion d'esprit d'entreprise. A l'image des individus considérés dans la première approche, les personnes considérées dans cette seconde approche sont sans emploi et décident de créer leur entreprise. La différence se situe dans le fait qu'elles entament cette démarche non pas parce qu'elles ne trouvent pas ou ne retrouvent pas d'emploi mais parce qu'elles sont animées par un esprit d'entreprise et désirent mener à bien leur projet. Elles prennent par conséquent l'initiative de créer leur entreprise pour éviter la pauvreté. Cette seconde approche permet de définir une population plus réduite susceptible d'être intéressée par des produits de microfinance à des fins d'inclusion sociale. La population ainsi définie étant aussi plus homogène, cette approche limite également les éléments impondérables liés à la création d'entreprise.

La première approche prend en compte les chômeurs de plus d'un an qui ont créé leur propre entreprise. Cette approche suit les étapes suivantes :

- Considérer le pourcentage de chômeurs de plus d'un an parmi les créateurs d'entreprises (INSEE, 2010¹⁰⁹) : 11.2% des créateurs d'entreprises.
- Multiplier ce pourcentage par le nombre de nouvelles entreprises créées en 2011 : 56,350 (les chiffres de 2011 sont utilisés pour des raisons de cohérence avec l'ensemble de la présente étude AFMA¹¹⁰). Le résultat obtenu est 6,311 ; indiquant que 6,311 entreprises ont été créées par des chômeurs de plus d'un an en 2011. Ce nombre est annuel et peut être considéré comme stable pour 2014.
- Multiplier ce nombre par le montant moyen de microfinance susceptible d'être recherché par les micro-entreprises en Rhône-Alpes en 2014 : soit EUR 13,944.

Les résultats sont présentés dans la Table 73 ci-dessous.

¹⁰⁹ Les dernières données de l'INSEE sur les créations d'entreprises datent de 2010. L'INSEE conduit cette enquête tous les quatre ans. La prochaine sera conduite au cours du second semestre 2014.

¹¹⁰ Les données de 2011 sur le nombre de créations d'entreprises dans la région ont été utilisées par cohérence avec le reste du présent rapport AFMA, malgré le fait que les chiffres de l'INSEE sur les créateurs d'entreprises datent de 2010. Il peut cependant être présumé que ces données ne sont pas significativement différentes entre 2010 et 2011.

Table 73: Demande annuelle de microfinance à des fins d'inclusion sociale en Rhône-Alpes en 2014 (approche 1)

| | Montant moyen recherché par une micro-entreprise (mEUR) | Montant recherché par toutes les micro-entreprises (mEUR) |
|--------------|---|---|
| Microfinance | 0.014 | 88 |

Source: Analyse PwC, 2014.

La seconde approche considère les chômeurs qui décident de créer leur entreprise par esprit d'entrepreneuriat. Cette approche suit les étapes suivantes :

- Prendre en compte la population de chômeurs qui ne voient pas d'autres alternatives que la création d'entreprise pour sortir du chômage. Considérer le pourcentage de cette population parmi les créateurs d'entreprises (INSEE, 2010) : 4.3% des créateurs d'entreprises. Leur motivation principale est d'éviter de tomber dans la pauvreté.
- Multiplier ce pourcentage par le nombre d'entreprises nouvelles en 2011 : 56,350 entreprises (les données 2011 sont utilisées afin d'assurer la cohérence de l'ensemble de la présente étude AFMA). Le résultat obtenu est 2,423 ; indiquant que 2,423 entreprises ont été créées par cette population spécifique de chômeurs de longue durée. Ce nombre est annuel et peut être considéré comme stable pour 2014.
- Multiplier ce nombre par le montant moyen de microfinance susceptible d'être recherché par les micro-entreprises en Rhône-Alpes en 2014 : soit EUR 13,944.

Les résultats sont présentés dans la Figure 74 ci-dessous.

Table 74: Demande annuelle de microfinance à des fins d'inclusion sociale en Rhône-Alpes en 2014 (approche 2)

| | Montant moyen recherché par une micro-entreprise (mEUR) | Montant recherché par toutes les micro-entreprises (mEUR) |
|--------------|---|---|
| Microfinance | 0.014 | 34 |

Source: Analyse PwC, 2014.

En considérant les deux approches ensemble, un besoin en microfinance qui prend en compte l'ensemble des produits de microfinance possibles semble émerger dans un intervalle compris entre EUR 34m et EUR 88m. Ce besoin est exprimé par de possibles créateurs d'entreprise actuellement en situation de risque de pauvreté et faisant face à l'exclusion sociale mais pouvant désirer créer une entreprise s'ils étaient mieux soutenus dans leur démarche.

7.5 Demande de financement des petites entreprises en région Rhône-Alpes

Comme mentionné auparavant, les petites entreprises (ayant entre 10 et 49 salariés) représentent 4.5% de l'ensemble des PME en région Rhône-Alpes en 2011. Cette proportion a diminué au cours des dernières années, comme indiqué dans la Table 75 ci-dessous. Cependant, le nombre de petites entreprises reste stable entre 2008-2011, malgré une diminution en 2009 (-2.1%), quand la crise économique touchait particulièrement la région.

Table 75: Nombre de petites entreprises en Rhône-Alpes et évolution année par année entre 2008 et 2011

| Nombre d'entreprise | 2008 | | 2009 | | | 2010 | | | 2011 | | |
|-------------------------------|----------------------|----------------|---------------------|----------------|---------------------------|---------------------|----------------|---------------------------|---------------------|----------------|---------------------------|
| | Nombre d'entreprises | % du total PME | Nombre d'entreprise | % du total PME | Variation entre 2008-2009 | Nombre d'entreprise | % du total PME | Variation entre 2008-2009 | Nombre d'entreprise | % du total PME | Variation entre 2008-2009 |
| Total PME | 368,341 | | 388,711 | | 5.5% | 409,092 | | 5.2% | 418,838 | | 2.4% |
| Total des petites entreprises | 18,327 | 5.0% | 17,947 | 4.6% | -2.1% | 18,250 | 4.5% | 1.7% | 19,020 | 4.5% | 4.2% |

Source: INSEE, Censur 2011.

La Table 76 ci-dessous montre que les deux départements qui ont le plus de petites entreprises sont le Rhône et l'Isère.

Table 76: Evolution du nombre de petites entreprises dans les départements de la région Rhône-Alpes

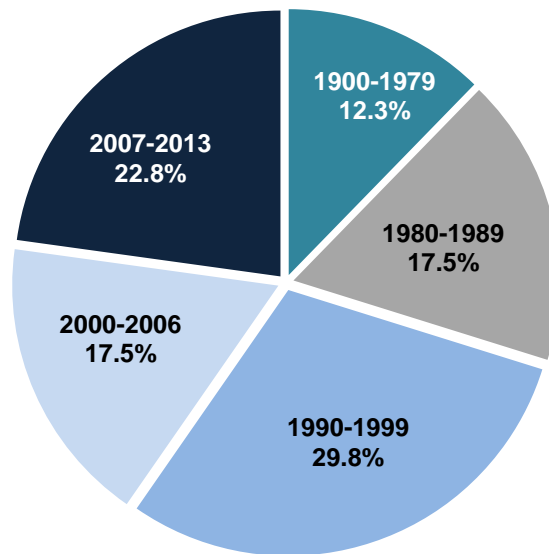
| Nombre de petites entreprise | 2008 | 2009 | | 2010 | | 2011 | | |
|---|-------------------------------|-------------------------------|---------------------|-------------------------------|---------------------|-------------------------------|---------------------|--|
| | Nombre de petites entreprises | Nombre de petites entreprises | Evolution 2008-2009 | Nombre de petites entreprises | Evolution 2009-2010 | Nombre de petites entreprises | Evolution 2010-2011 | % du total de petites entreprises en Rhône-Alpes |
| Ain | 1,625 | 1,557 | -4.2% | 1,592 | 2.2% | 1,628 | 2.3% | 8.6% |
| Ardèche | 631 | 623 | -1.3% | 644 | 3.4% | 674 | 4.7% | 3.5% |
| Drôme | 1,436 | 1,407 | -2.0% | 1,461 | 3.8% | 1,546 | 5.8% | 8.1% |
| Isère | 3,098 | 3,040 | -1.9% | 3,031 | -0.3% | 3,176 | 4.8% | 16.7% |
| Loire | 2,155 | 2,041 | -5.3% | 2,054 | 0.6% | 2,158 | 5.1% | 11.3% |
| Rhône | 5,514 | 5,505 | -0.2% | 5,581 | 1.4% | 5,816 | 4.2% | 30.6% |
| Savoie | 1,468 | 1,432 | -2.5% | 1,497 | 4.5% | 1,562 | 4.3% | 8.2% |
| Haute-Savoie | 2,400 | 2,342 | -2.4% | 2,390 | 2.0% | 2,460 | 2.9% | 12.9% |
| Nombre total de petites entreprises en Rhône-Alpes | 18,327 | 17,947 | -2.1% | 18,250 | 1.7% | 19,020 | 4.2% | 100.0% |

Source: INSEE, Censur 2011.

Comme illustré dans la Figure 56, une grande partie des petites entreprises a tendance à être plus vieille comparée aux micro-entreprises. Les petites entreprises

ayant 25 ans d'activité représentent presque un tiers (29%), comparées à 11% pour les micro-entreprises. Ceci peut être une indication que les créations d'entreprises concernent surtout de très petites structures pour des raisons d'incertitude liées à la conjoncture ou en lien avec mutations de l'économie régionale qui tend à passer d'une économie industrielle vers une économie de services. Un autre élément consiste à considérer que les entreprises ont simplement besoin de temps pour se développer.

Figure 56: Distribution par année de création des petites entreprises en Rhône-Alpes¹¹¹

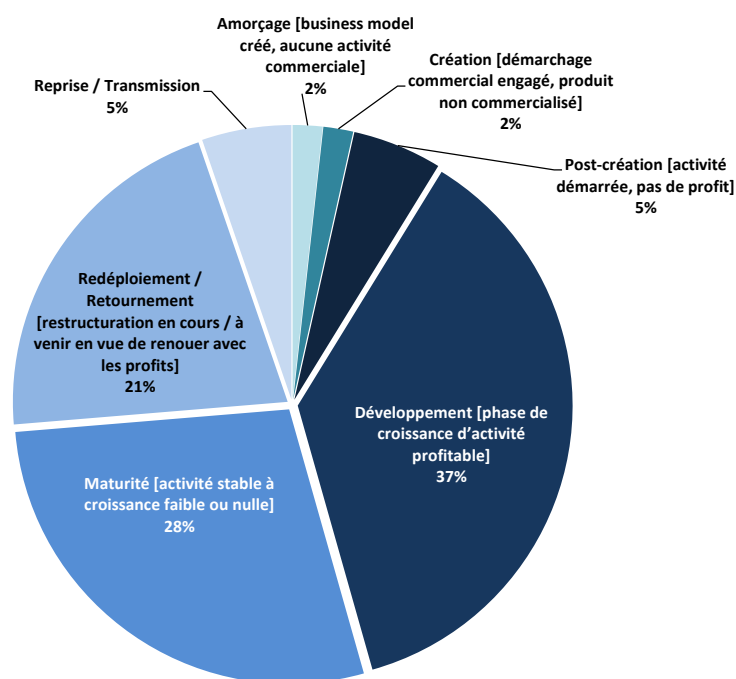


Source: PwC, Enquête en ligne adressée aux PME de la région Rhône-Alpes, 2014.

La Figure 57 ci-dessous indique qu'une part significative de petites entreprises en région Rhône-Alpes ne s'attend actuellement pas à avoir une croissance forte ou à offrir d'importantes opportunités d'emplois, étant donné que 28% d'entre elles se considèrent dans une phase mature et 21% sont actuellement en restructuration. Néanmoins, plus d'un tiers (37%) s'attendent à un avenir positif avec une croissance de leur activité.

¹¹¹ Nombre de petites entreprises ayant répondu à la question : 57.

Figure 57: Stades de développement des petites entreprises en Rhône-Alpes¹¹²



Source: PwC, Enquête en ligne adressée aux PME de la région Rhône-Alpes, 2014.

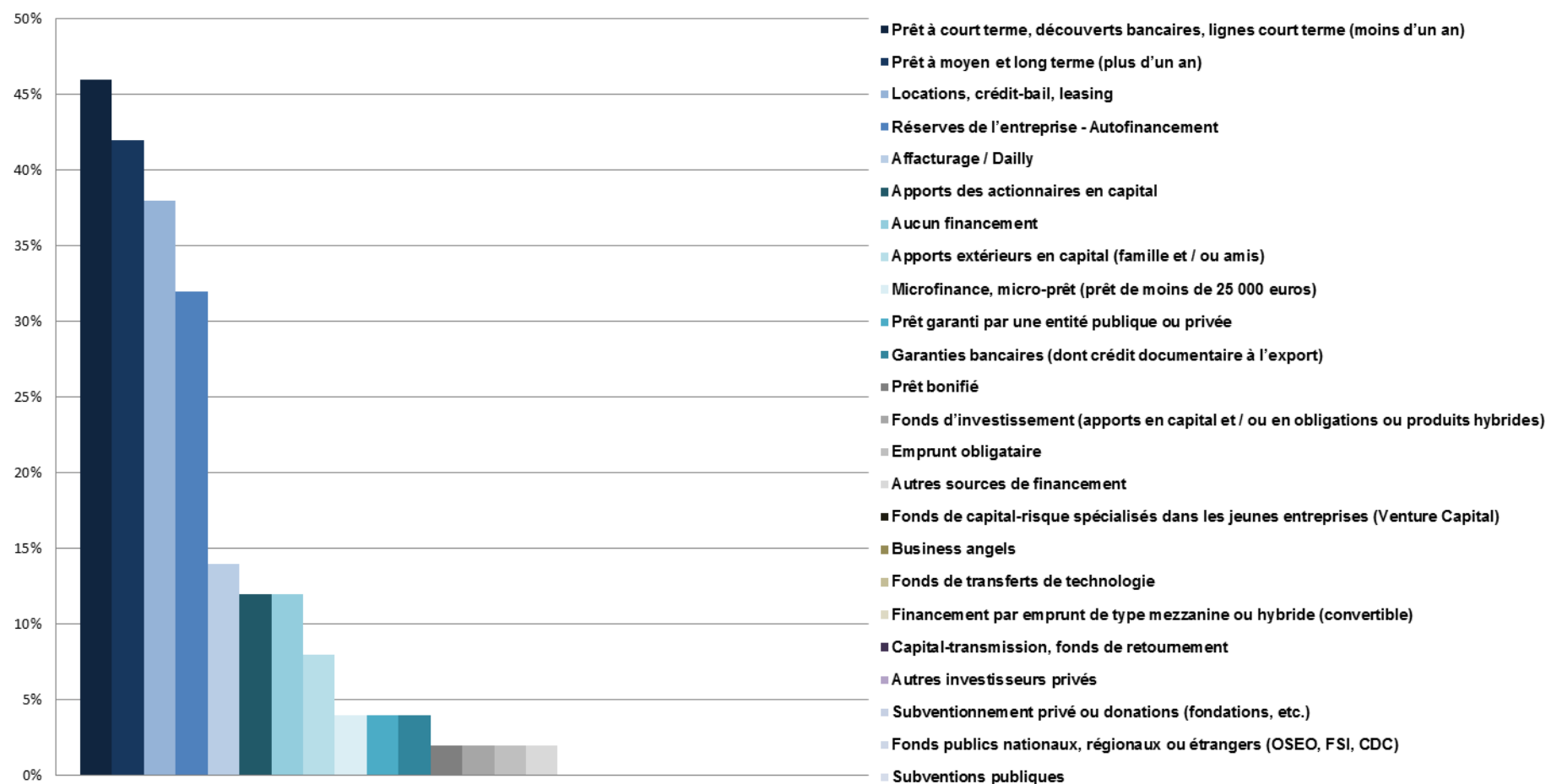
Il ressort également de l'enquête en ligne que les petites entreprises sont plus confiantes que les micro-entreprises dans leur accès au financement. 45% des petites entreprises ne se sont jamais ou rarement senties découragées dans leur recherche de financement au cours des trois dernières années. La satisfaction des petites entreprises envers les institutions bancaires est beaucoup plus haute que chez les micro-entreprises. Par exemple, 38% des micro-entreprises ont été satisfaites dans leur recherche de prêt à court-terme, en comparaison de 51% des petites entreprises. Une tendance semblable peut être identifiée pour les prêts à moyen et long-terme (49% de micro-entreprises satisfaites en comparaison de 60% de petites entreprises) et pour les produits de crédit-bail ¹¹³.

La Figure 58 illustre que les petites entreprises sont beaucoup plus dépendantes de du système bancaire que les micro-entreprises. En effet, les petites entreprises doivent chercher du financement auprès du secteur financier, en raison de leurs besoins de financement plus élevés et difficilement couverts par la famille, les amis voire même parfois par l'autofinancement. De plus, 12% de petites entreprises ont indiqué ne pas avoir utilisé de financement en 2013. En considérant les besoins élevés de financement des petites entreprises, ces 12% indiquent qu'une part significative des petites entreprises s'autofinçait en 2013 dans la région Rhône-Alpes. Cette proportion est plutôt élevée et illustre une bonne santé financière et une bonne gouvernance de ces entreprises dans la région.

¹¹² Nombre de petites entreprises ayant répondu à la question : 57.

¹¹³ Nombre de micro-entreprises ayant répondu à la question : 292. Nombre de petites entreprises ayant répondu à la question : 51.

Figure 58: Sources de financement utilisées par les petites entreprises en 2013¹¹⁴



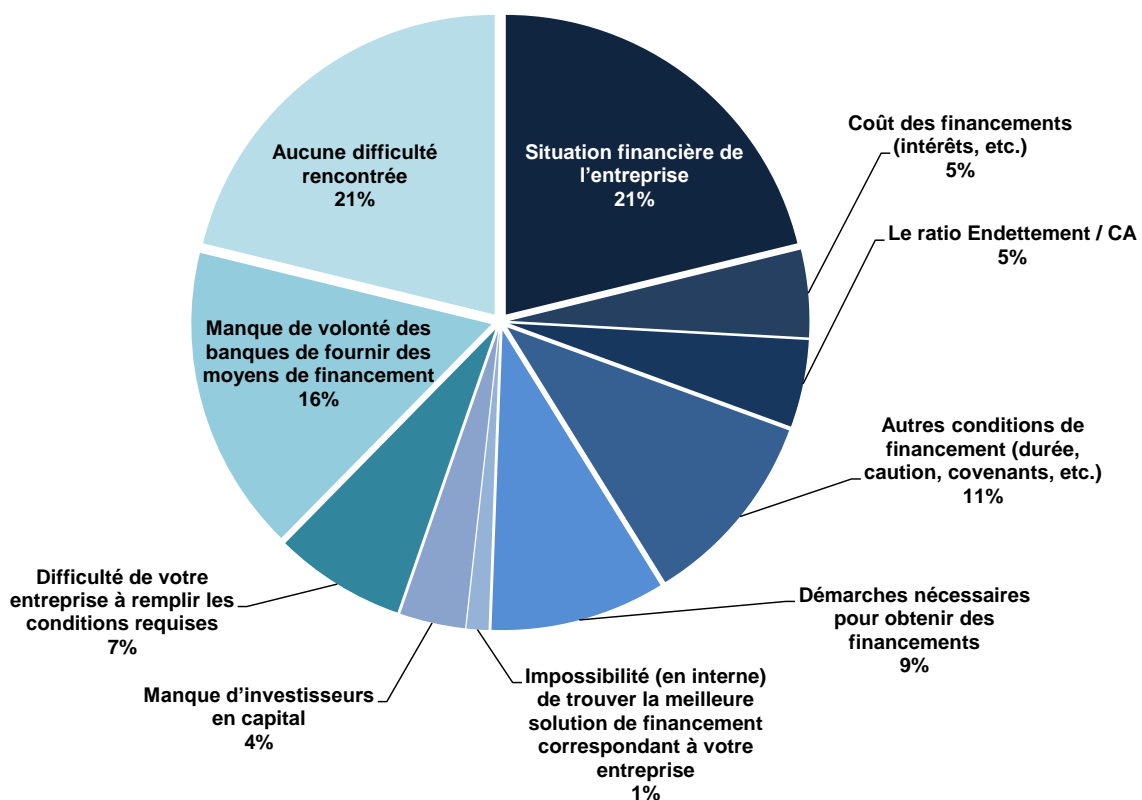
Source: PwC, Enquête en ligne adressée aux PME de la région Rhône-Alpes, 2014.

¹¹⁴ Nombre de petites entreprises ayant répondu à la question : 50. Les pourcentages ont été obtenus sur la base d'une moyenne des réponses par source de financement en 2013.

Sur les 50 entreprises de petite taille ayant répondu, 3 ont répondu à la fois avoir utilisé « aucun financement » et un type de financement. Considérant qu'il est impossible de savoir quelle réponse est la plus crédible et que ces entreprises représentent une part très faible de l'échantillon, les deux réponses ont été utilisées dans la figure sans biaiser l'analyse.

Bien que l'accès au financement soit légèrement moins compliqué pour des petites entreprises, leurs difficultés pour obtenir du financement restent les mêmes que celles des micro-entreprises. La situation financière des entreprises pour les deux catégories de taille d'entreprises est la raison principale pour laquelle les PME rencontrent des difficultés dans l'accès au financement : cet élément représente 21% des raisons de difficultés apportées par les deux catégories de taille de PME. Seulement 16% des petites entreprises accusent la réticence de banques dans leurs difficultés d'accéder au financement.

Figure 59: Raisons apportées pour expliquer les difficultés des petites entreprises à trouver du financement sur la période 2011-2013¹¹⁵



Source: PwC, Enquête en ligne adressée aux PME de la région Rhône-Alpes, 2014.

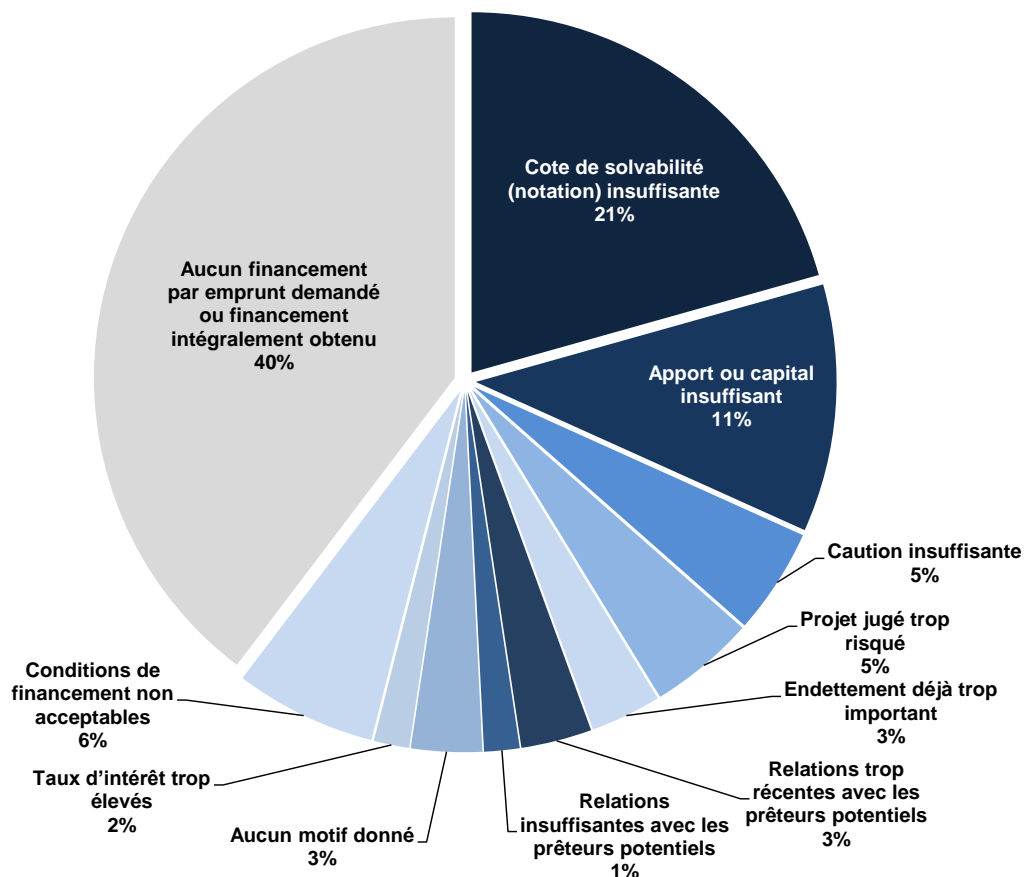
En se concentrant spécifiquement sur le financement par emprunt, les micro-entreprises et les petites entreprises ne font pas face aux mêmes difficultés (Figure 60). Tout d'abord, parmi les petites entreprises, la plupart des entreprises n'ont pas rencontré de problèmes (40% comparées à 31% parmi les micro-entreprises). Cependant, 21% des petites entreprises considèrent que leur solvabilité les a empêché d'avoir accès aux prêts contre 12% pour les micro-entreprises. En parallèle, la même proportion de petites entreprises et de micro-entreprises évalue

¹¹⁵ Nombre de petites entreprises ayant répondu à la question : 47.

Sur les 47 entreprises de petite taille ayant répondu, 1 a répondu à la fois « aucune difficulté rencontrée » et un type de difficulté. Considérant qu'il est impossible de savoir quelle réponse est la plus crédible et que ces entreprises représentent une part très faible de l'échantillon, les deux réponses ont été utilisées dans la figure sans biaiser l'analyse.

que leur manque de capitaux propres les empêchent d'avoir un meilleur accès aux prêts : 11% des petites entreprises et 10% des micro-entreprises.

Figure 60: Raisons avancées par les petites entreprises pour expliquer leurs difficultés à obtenir des prêts bancaires en 2013¹¹⁶



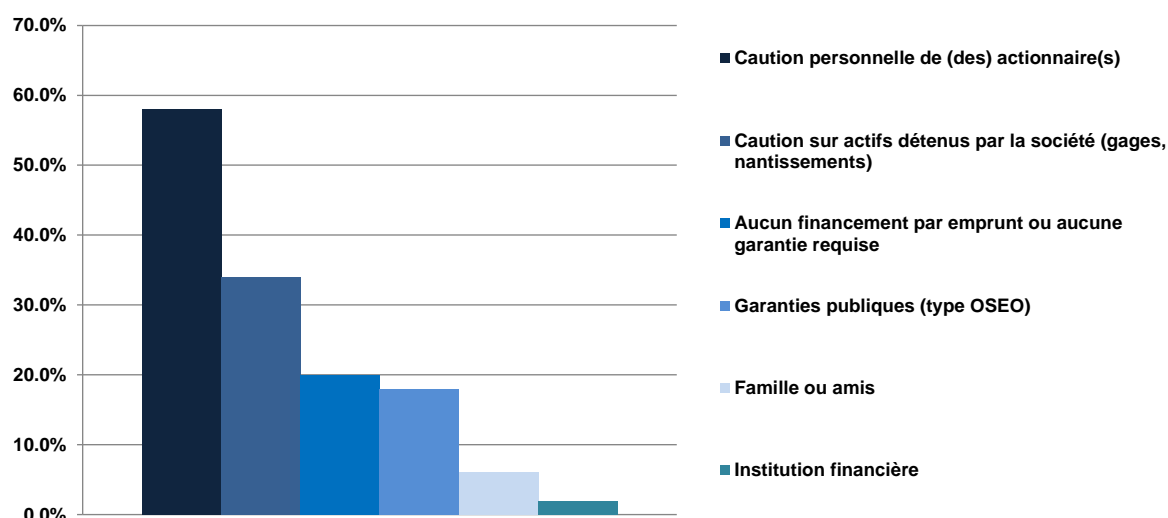
Source: PwC, Enquête en ligne adressée aux PME de la région Rhône-Alpes, 2014.

Les micro-entreprises ainsi que les petites entreprises s'interrogent sur leur garantie et cautionnement, comme indiqué dans la Figure 61.

¹¹⁶ Nombre de petites entreprises ayant répondu à la question : 46.

Sur les 46 entreprises de petite taille ayant répondu, 2 ont répondu à la fois « aucun financement par emprunt demandé ou financement intégralement obtenu » et un type de difficulté. Considérant qu'il est impossible de savoir quelle réponse est la plus crédible et que ces entreprises représentent une part très faible de l'échantillon, les deux réponses ont été utilisées dans la figure sans biaiser l'analyse.

Figure 61: Types de garantie utilisés par les petites entreprises lors de leur financement par endettement sur la période 2011-2013¹¹⁷



Source: PwC, Enquête en ligne adressée aux PME de la région Rhône-Alpes, 2014.

Les micro-entreprises et les petites entreprises cherchent à obtenir du financement dans un même but principal : financer leur besoin en fonds de roulement, pour 25% de petites entreprises, comme indiqué dans la Figure 62. Cette part est légèrement plus basse que pour les micro-entreprises (29%), ce qui souligne que les petites entreprises ont aussi des variations de trésorerie dans leurs opérations quotidiennes.

A l'image des micro-entreprises, une tendance positive apparaît dans l'analyse de l'utilisation du financement par les petites entreprises entre 2011 et 2013. Entre 2011 et 2013, les petites entreprises ont de plus en plus recherché des financements à des fins d'investissements de croissance :

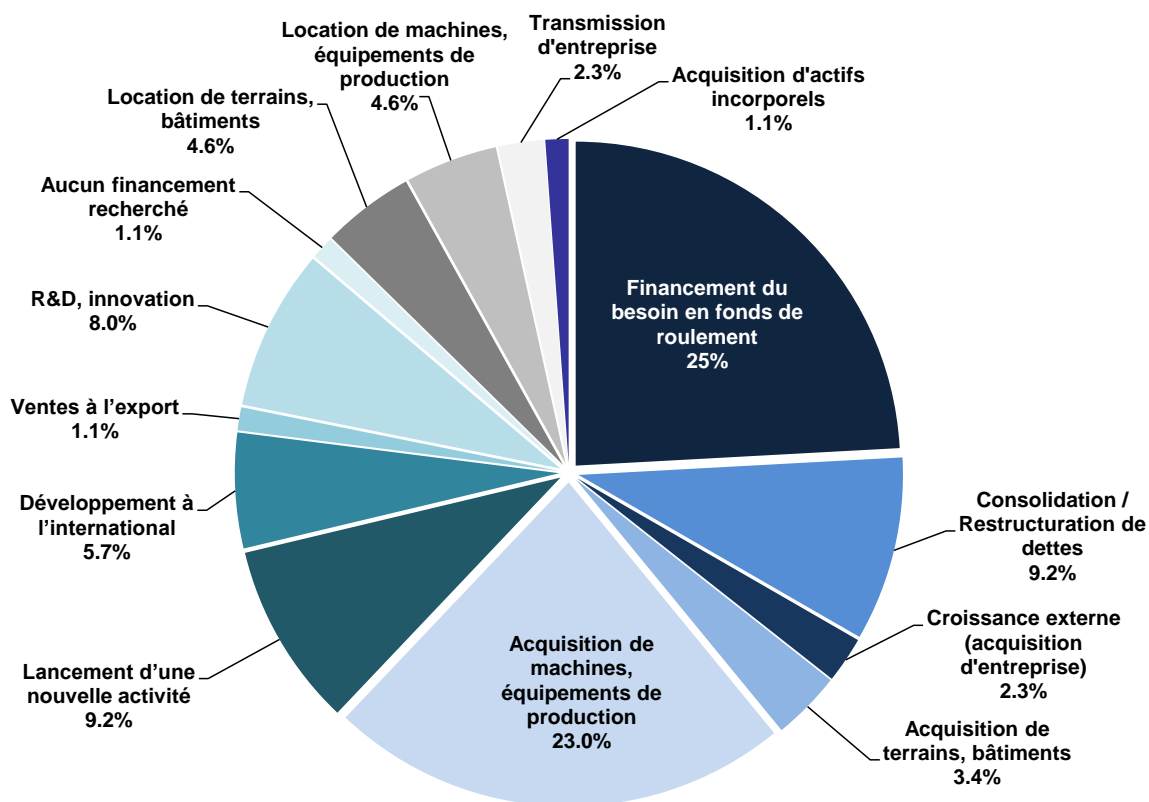
- 33% des petites entreprises en 2011 et 42% des petites entreprises en 2013 ont utilisé leur financement pour acquérir de nouveaux équipements et des machines ;
- Le lancement d'une nouvelle activité était un objectif pour 11% des petites entreprises en 2011 puis 17% en 2013 ;
- Le développement International concernait 4% des petites entreprises en 2011 puis 10% en 2013¹¹⁸.

Ceci illustre l'intention des petites entreprises de la région de se développer, croître et prendre davantage de risques.

¹¹⁷ Nombre de petites entreprises ayant répondu à la question : 50.

¹¹⁸ Nombre de petites entreprises ayant répondu à la question : 48.

Figure 62: Utilisation des financements par les petites entreprises en 2013¹¹⁹

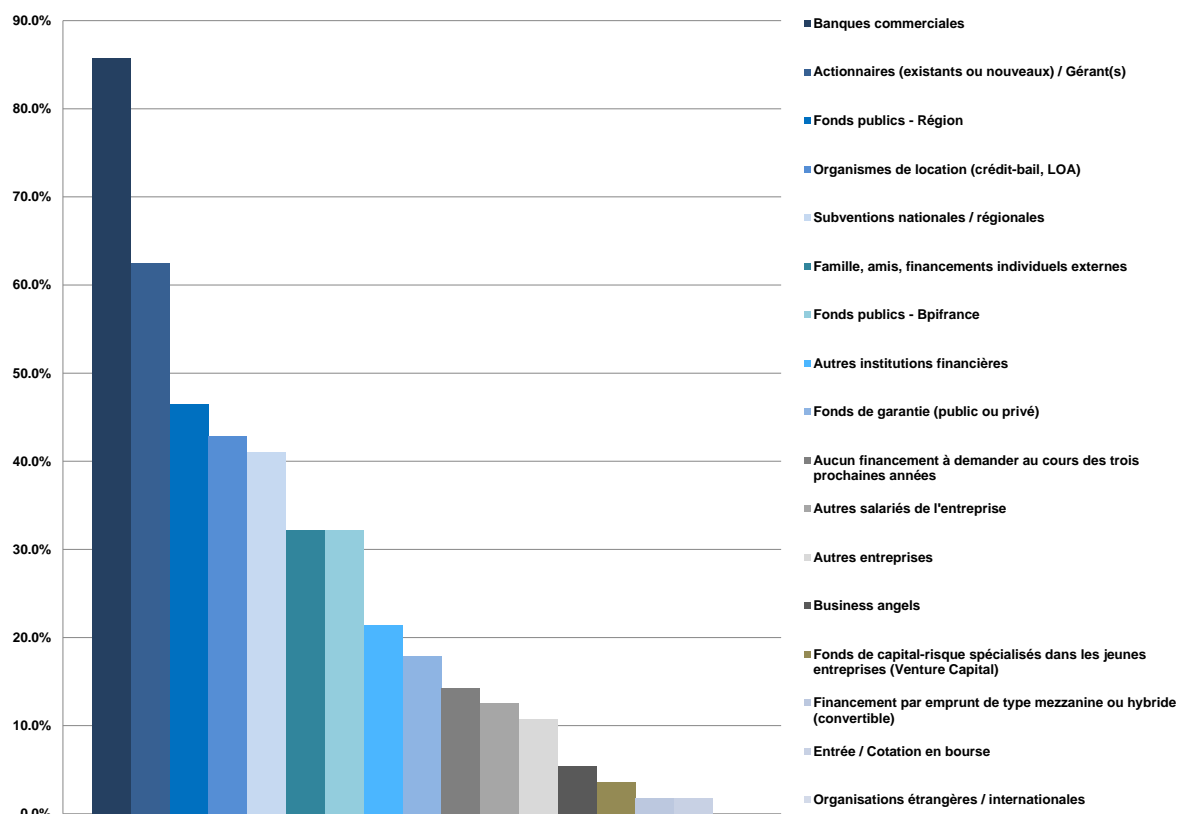


Source: PwC, Enquête en ligne adressée aux PME de la région Rhône-Alpes, 2014.

A l'avenir, les petites entreprises en Rhône-Alpes ont l'intention de renforcer leurs relations avec les banques commerciales, comme l'illustre la Figure 63. Selon l'enquête, 85.7% des petites entreprises ont l'intention de chercher des financements auprès des banques. Ceci peut être expliqué par une expérience précédente positive. Il est aussi tout à fait possible que des petites entreprises cherchent des montants que seules les banques peuvent fournir. La Figure 63 montre aussi qu'une grande majorité veut entrer en contact avec des actionnaires existants ou de nouveaux (62.5%).

¹¹⁹ Nombre de petites entreprises ayant répondu à la question : 48.

Figure 63: Prédiction des sources de financement des petites entreprises sur la période 2014-2016 (après ajustement)¹²⁰

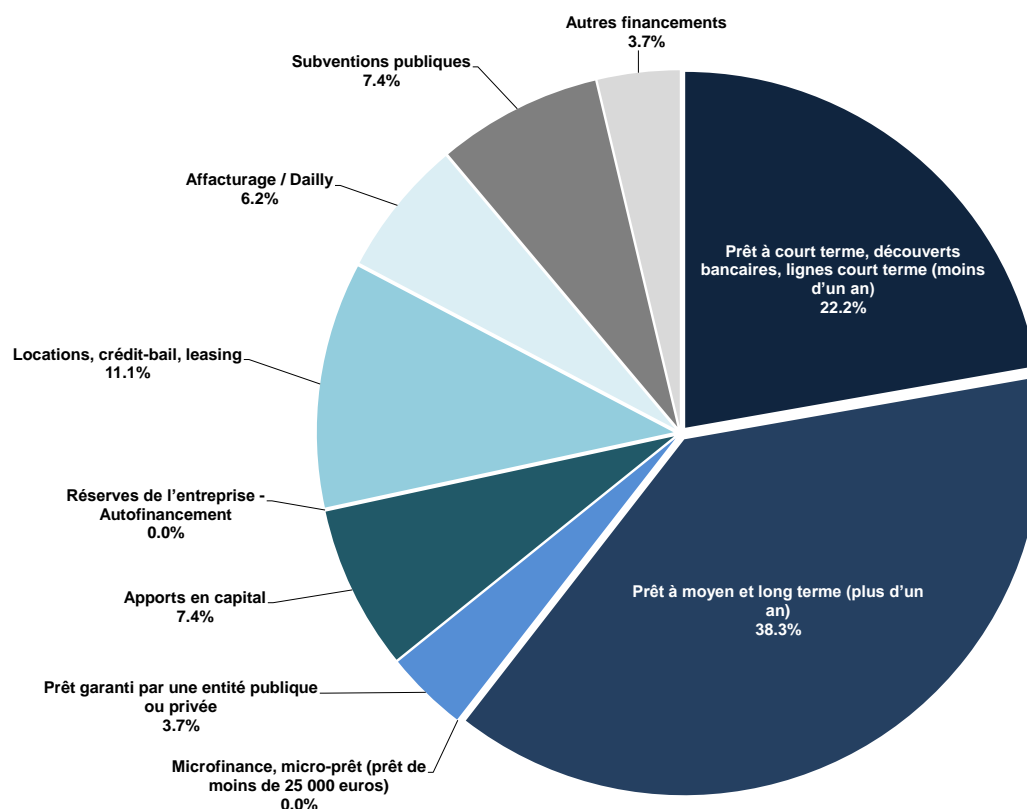


Source: PwC, Enquête en ligne adressée aux PME de la région Rhône-Alpes, 2014.

Parmi les produits financiers que les petites entreprises ont l'intention d'utiliser en 2014-2016, les prêts restent les principaux et représentent 60.5% (Figure 64). En comparaison avec les micro-entreprises, les petites entreprises sont moins intéressées par le financement en capitaux propres pour la période 2014-2016 (7.4% comparées à 22.4% pour les micro-entreprises). Ceci illustre que la structure des capitaux propres des petites entreprises est assez solide pour permettre aux entreprises d'avoir accès aux prêts et fournir des garanties. Il s'agit également d'un signe positif pour le futur développement de petites entreprises en région Rhône-Alpes.

¹²⁰ Nombre de petites entreprises ayant répondu à la question : 57. Si une entreprise a répondu « aucun financement à demander » et une autre option, seule la réponse « aucun financement à demander » a été prise en compte afin de ne pas surestimer le besoin de financement des entreprises.

Figure 64: Produits financiers envisagés par les petites entreprises sur la période 2014-2016¹²¹



Source: PwC, Enquête en ligne adressée aux PME de la région Rhône-Alpes, 2014.

L'évolution de l'usage des financements observé au cours de la période 2011-2013 se confirme sur 2014-2016 (Figure 65). Bien que le financement du besoin en fonds de roulement demeure une priorité pour 35% de petites entreprises, la plupart des financements seront utilisés pour étendre et renforcer l'activité économique des petites entreprises :

- Plus de la moitié des petites entreprises ont l'intention d'acquérir de nouveaux équipements et des machines (54%) ;
- Plus d'un quart auront besoin de financement pour lancer une nouvelle activité (28%) ;
- Presque 22% investiront dans une nouvelle installation ou un terrain ;
- Presque un cinquième désire utiliser le financement pour se développer internationalement (19%) ;

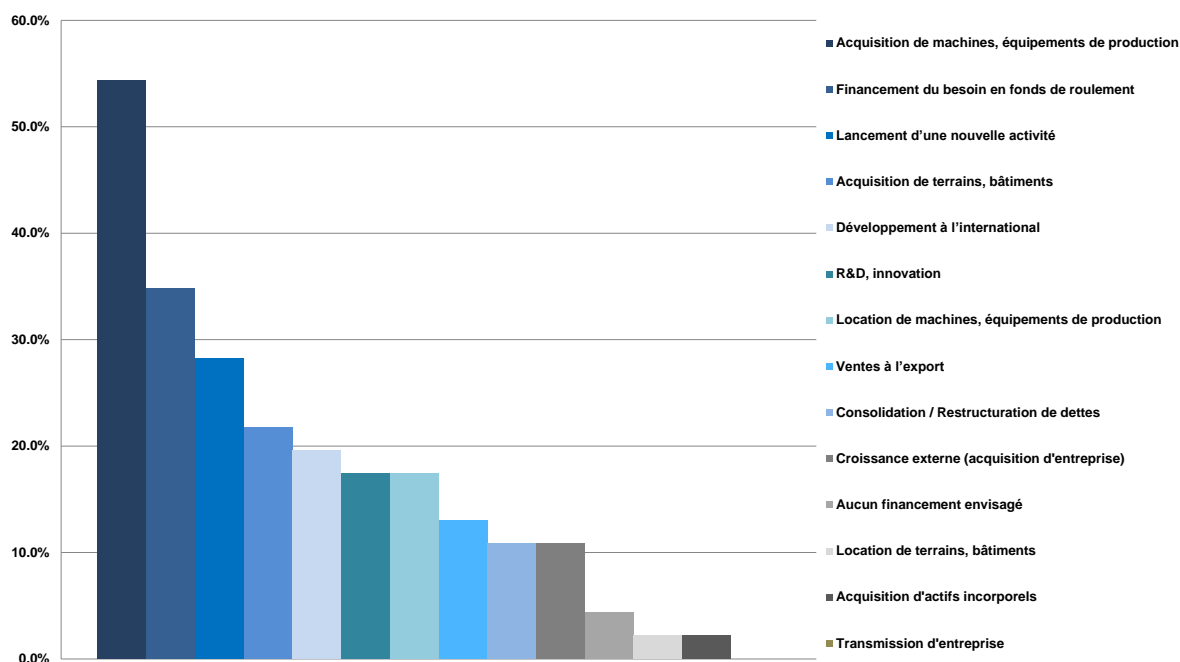
¹²¹ Nombre de petites entreprises ayant répondu à la question : 42.

"Apports en capital" inclue: "Business angels", "Fonds de capital-risque spécialisés dans les jeunes entreprises (Venture Capital)", "Apports des actionnaires en capital", "Fonds d'investissement (apports en capital et / ou en obligations ou produits hybrides)", Capital-transmission, fonds de retournement", "Fonds publics nationaux, régionaux ou étrangers (OSEO, FSI, CDC)", "Fonds de transferts de technologie", "Financement par emprunt de type mezzanine ou hybride (convertible)", "Apports extérieurs en capital (famille et/ou amis)", et "Autres investisseurs privés".

"Autres financements" inclue: "Prêt bonifié", "Garanties bancaires (dont crédit documentaire à l'export)", "Emprunt obligataire", "Subventionnement privé ou donations (fondations, etc.)", "Autres sources de financement".

- La recherche et développement sera un objectif pour 17% des petites entreprises ; et
- Le développement des exportations sera une priorité pour 13% des petites entreprises.

Figure 65: Prévisions de l'utilisation des financements par les petites entreprises sur la période 2014-2016¹²²



Source: PwC, Enquête en ligne adressée aux PME de la région Rhône-Alpes, 2014.

7.6 Demande de financement des entreprises de taille moyenne en région Rhône-Alpes

Comme mentionné auparavant, les entreprises de taille moyenne (ayant entre 50 et 249 salariés) représentent seulement 0.7% de l'ensemble des PME en Rhône-Alpes mais emploient 30.5% des emplois dans les PME. Le nombre d'entreprises de taille moyenne a diminué de 2.8% en 2009. Depuis 2009, leur nombre a augmenté de 3.1% en 2010 et 4.9% en 2011.

Malgré l'augmentation du nombre d'entreprises de taille moyenne sur les deux dernières années, la part des entreprises de taille moyenne dans l'ensemble des PME est restée stable entre 2008 et 2011. Il apparaît qu'en 2010 et 2011 les entreprises de taille moyenne en région Rhône-Alpes se sont rétablies plus rapidement que les petites entreprises, probablement parce qu'elles ont plus de ressources pour faire face aux difficultés liées à la crise.

¹²² Nombre de petites entreprises ayant répondu à la question : 46.

Table 77: Nombre de petites entreprises en Rhône-Alpes et évolution année par année entre 2008 et 2011

| Nombre d'entreprise | 2008 | | 2009 | | | 2010 | | | 2011 | | |
|-------------------------------|----------------------|----------------|---------------------|----------------|---------------------------|---------------------|----------------|---------------------------|---------------------|----------------|---------------------------|
| | Nombre d'entreprises | % du total PME | Nombre d'entreprise | % du total PME | Variation entre 2008-2009 | Nombre d'entreprise | % du total PME | Variation entre 2008-2009 | Nombre d'entreprise | % du total PME | Variation entre 2008-2009 |
| Total PME | 368,341 | | 388,711 | | 5.5% | 409,092 | | 5.2% | 418,838 | | 2.4% |
| Total des petites entreprises | 2,961 | 0.8% | 2,879 | 0.7% | -2.8% | 2,967 | 0.7% | 3.1% | 3,111 | 0.7% | 4.9% |

Source: INSEE, Censur 2011.

Plus d'un tiers des entreprises de taille moyenne sont localisées dans le département du Rhône. Le département de l'Isère arrive en deuxième position, avec seulement 16% des entreprises de taille moyenne. De plus, la résistance face à la crise économique des entreprises de taille moyenne en région Rhône-Alpes diffère d'un département à l'autre : le Rhône et la Drôme semblent avoir moins souffert que les autres. Comme expliqué pendant les entretiens, le dynamisme de la ville de Lyon garantit la pérennité des entreprises dans le département du Rhône. Le nombre d'entreprises de taille moyenne a aussi continué d'augmenter dans la Drôme en 2009, malgré la crise, grâce aux secteurs de la communication, des services, des transports, et de l'hébergement.

Table 78: Evolution du nombre d'entreprises de taille moyenne dans les départements de la région Rhône-Alpes

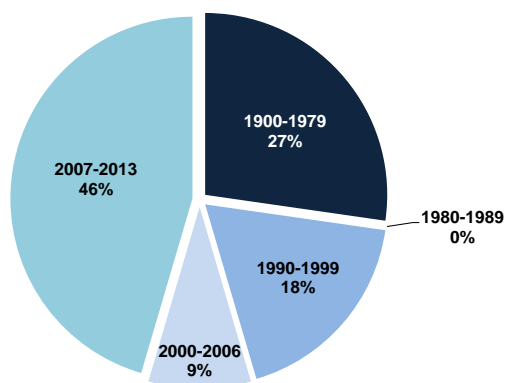
| Nombre de petites entreprises | 2008 | 2009 | | 2010 | | 2011 | | |
|---|-------------------------------|-------------------------------|---------------------|-------------------------------|---------------------|-------------------------------|---------------------|--|
| | Nombre de petites entreprises | Nombre de petites entreprises | Evolution 2008-2009 | Nombre de petites entreprises | Evolution 2009-2010 | Nombre de petites entreprises | Evolution 2010-2011 | % du total de petites entreprises en Rhône-Alpes |
| Ain | 249 | 247 | -0.8% | 249 | 0.8% | 248 | -0.4% | 8.0% |
| Ardèche | 100 | 94 | -6.0% | 93 | -1.1% | 104 | 11.8% | 3.3% |
| Drôme | 225 | 230 | 2.2% | 244 | 6.1% | 255 | 4.5% | 8.2% |
| Isère | 496 | 491 | -1.0% | 499 | 1.6% | 501 | 0.4% | 16.1% |
| Loire | 342 | 338 | -1.2% | 350 | 3.6% | 351 | 0.3% | 11.3% |
| Rhône | 975 | 944 | -3.2% | 987 | 4.6% | 1,066 | 8.0% | 34.3% |
| Savoie | 233 | 210 | -9.9% | 218 | 3.8% | 230 | 5.5% | 7.4% |
| Haute-Savoie | 341 | 325 | -4.7% | 327 | 0.6% | 356 | 8.9% | 11.4% |
| Nombre total de petites entreprises en Rhône-Alpes | 2,961 | 2,879 | -2.8% | 2,967 | 3.1% | 3,111 | 4.9% | 100.0% |

Source: INSEE, Censur 2011.

La Figure 66 présente les années de création des entreprises de taille moyenne qui ont répondu à l'enquête en ligne. Les résultats diffèrent des petites entreprises. Par

opposition aux petites entreprises, presque la moitié des entreprises de taille moyenne sont jeunes, elles ont été créées entre 2007 et 2013. Ces entreprises ont réussi à se créer et se développer dans des temps difficiles. En parallèle, seulement 27% des entreprises de taille moyenne ont plus de 25 années d'activité¹²³.

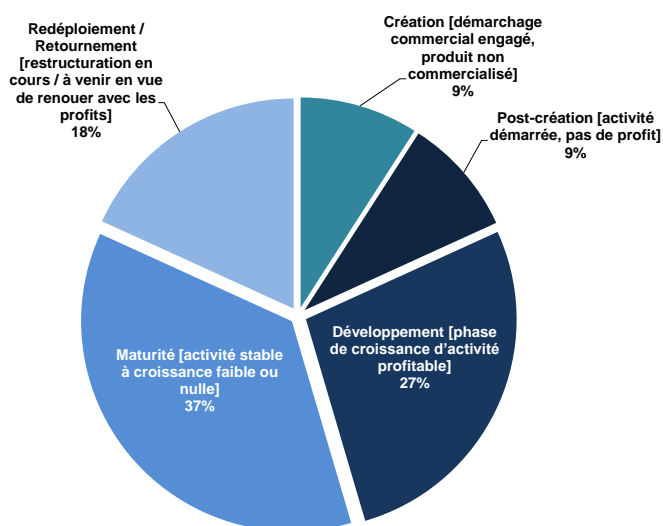
Figure 66: Distribution par année de création des entreprises de taille moyenne en Rhône-Alpes¹²⁴



Source: PwC, Enquête en ligne adressée aux PME de la région Rhône-Alpes, 2014.

Comme indiqué dans la Figure 67, 37% des entreprises de taille moyenne se considèrent comme des entreprises matures. Un peu plus d'un quart se considère toujours comme des entreprises en développement, tandis que seulement un cinquième des entreprises sont actuellement en restructuration pour être plus rentable.

Figure 67: Stades de développement des entreprises de taille moyenne en Rhône-Alpes¹²⁵



Source: PwC, Enquête en ligne adressée aux PME de la région Rhône-Alpes, 2014.

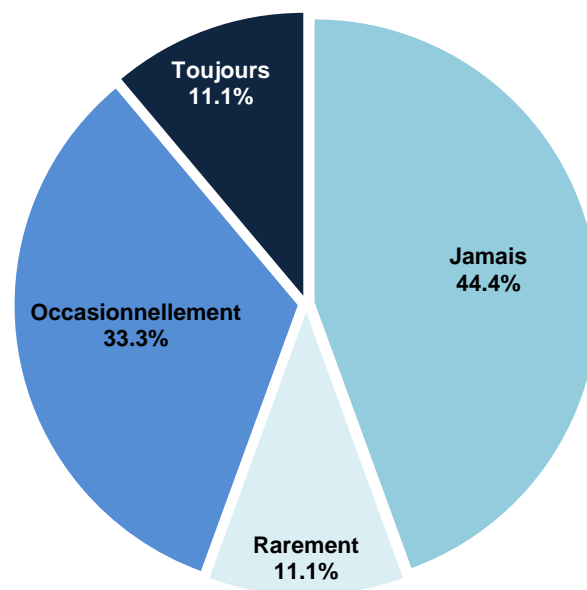
¹²³ Pour aligner l'échantillon des entreprises qui ont reçu et répondu à l'enquête en ligne avec la distribution des PME dans la région, les entreprises de taille moyenne contactées étaient moins nombreuses que les micro-entreprises et les petites entreprises et par conséquent leurs réponses sont moins nombreuses. L'interprétation et l'analyse des résultats de l'enquête prennent en compte ce facteur puisque l'enquête doit être représentative de l'importance générale de chaque catégorie de taille de PME dans l'économie régionale.

¹²⁴ Nombre d'entreprise de taille moyenne ayant répondu à la question : 11.

¹²⁵ Nombre d'entreprise de taille moyenne ayant répondu à la question : 11.

A des fins de comparaison avec les autres catégories de taille de PME, l'accès au financement apparaît moins décourageant pour les entreprises de taille moyenne. La Figure 68 montre que presque la moitié des entreprises de taille moyenne (45%) ne se sentent pas découragées en cherchant le soutien du secteur financier. D'autre part, 11% se sentent toujours découragées, ce qui est plus élevé que pour les petites entreprises.

Figure 68: Sentiment de découragement des entreprises de taille moyenne dans leur recherche de financement au cours des trois dernières années¹²⁶

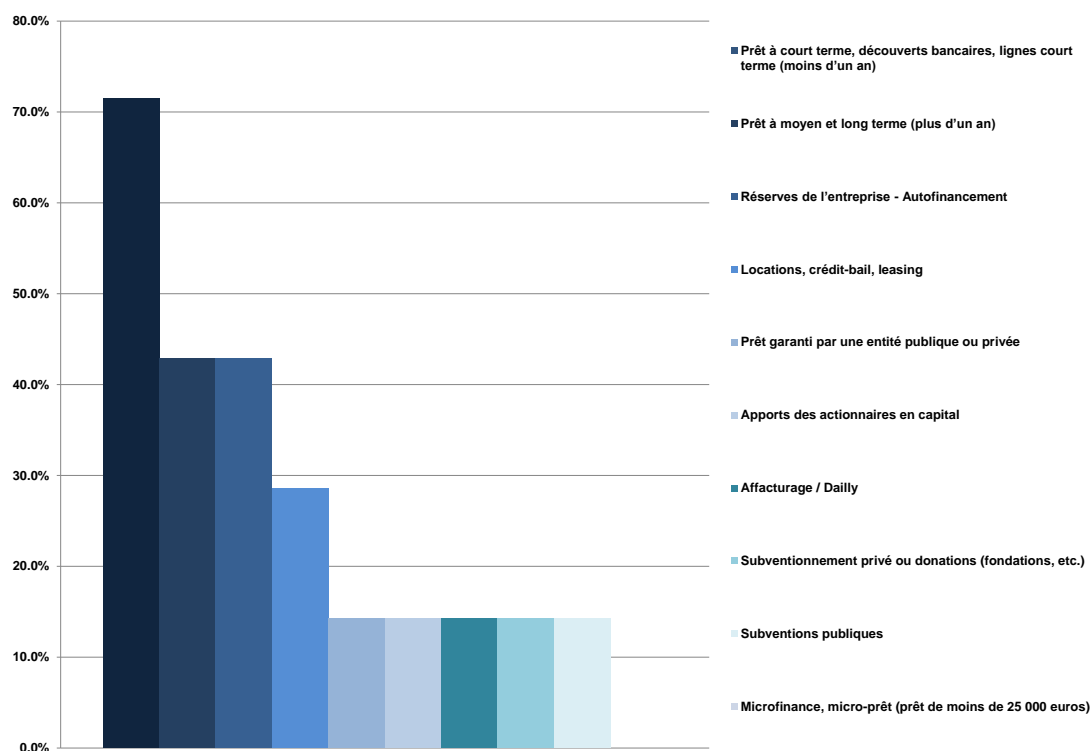


Source: PwC, Enquête en ligne adressée aux PME de la région Rhône-Alpes, 2014.

En 2013, toutes les entreprises de taille moyenne qui ont répondu à l'enquête en ligne ont utilisé un financement externe. Aucune d'entre elles n'était uniquement autofinancée. De plus, plus de 70% des entreprises de taille moyenne ont utilisé des prêts à court-terme. Plus de 40% ont aussi utilisé des prêts à moyen et long-terme ainsi que l'autofinancement. Les autres sources de financement ont été moins utilisées.

¹²⁶ Nombre d'entreprise de taille moyenne ayant répondu à la question : 9.

Figure 69: Sources de financement utilisées par les entreprises de taille moyenne en 2013¹²⁷

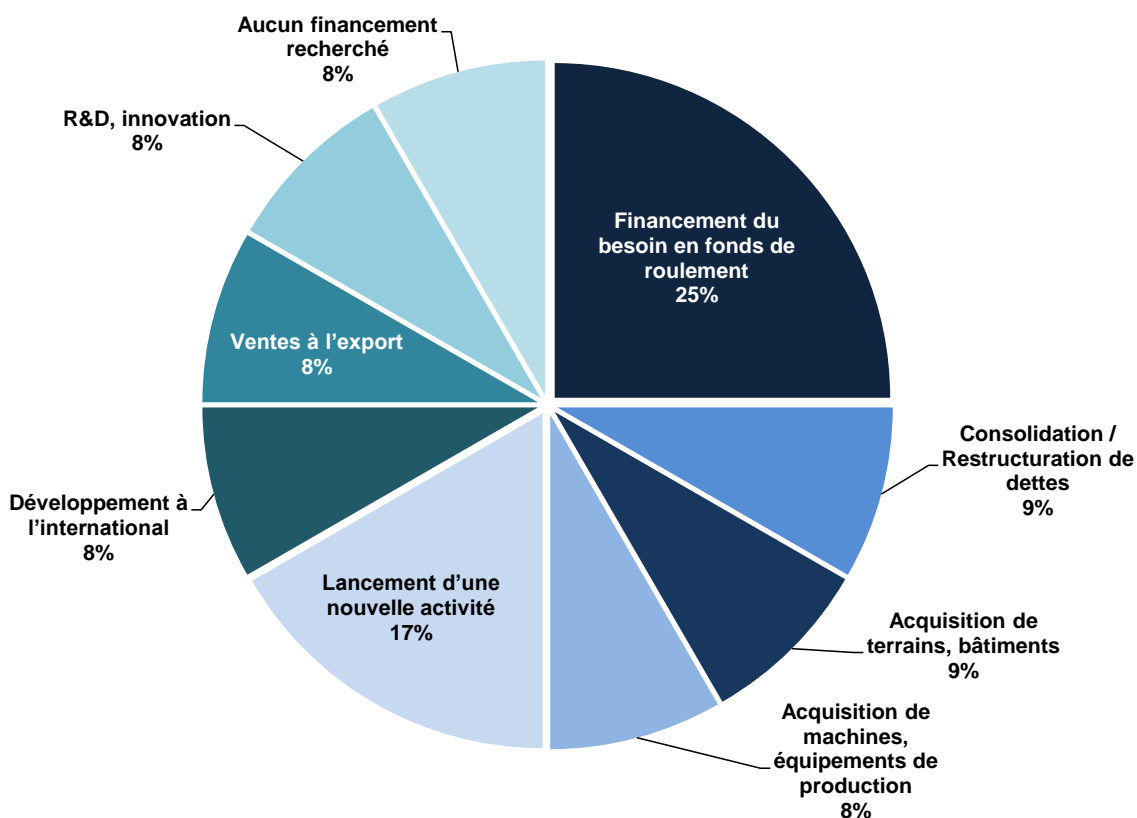


Source: PwC, Enquête en ligne adressée aux PME de la région Rhône-Alpes, 2014.

En ce qui concerne l'usage des financements en 2013, la Figure 70 montre que 58% des financements ont été destinés à la croissance de l'activité des entreprises de taille moyenne, notamment le lancement d'une nouvelle activité (17%), le développement international (8%), les ventes à l'exportation (8%), l'acquisition de nouveaux équipements et de machines (8%) et l'acquisition de terrains ou de bâtiments (9%). A l'image des petites entreprises, les entreprises de taille moyenne ont utilisé 25% de leur financement pour financer leur besoin en fonds de roulement et 9% pour la consolidation de dette.

¹²⁷ Nombre d'entreprise de taille moyenne ayant répondu à la question : 7. Les pourcentages ont été obtenus sur la base d'une moyenne des réponses par source de financement en 2013.

Figure 70: Utilisation des financements par les entreprises de taille moyenne en 2013¹²⁸

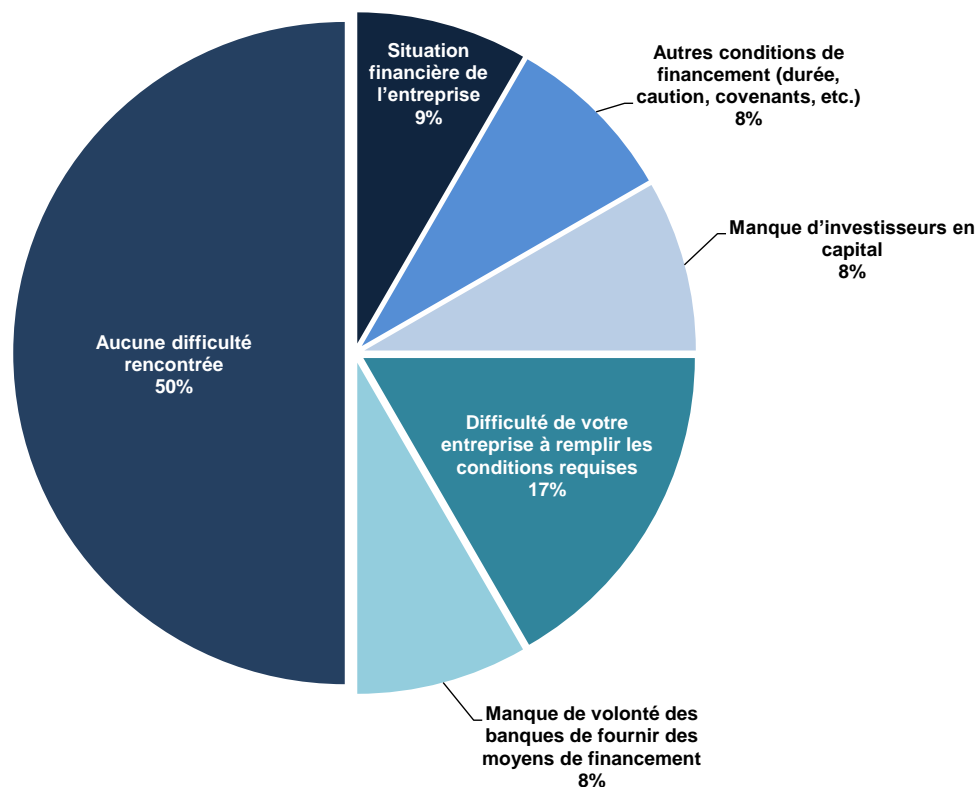


Source: PwC, Enquête en ligne adressée aux PME de la région Rhône-Alpes, 2014.

La Figure 71 confirme que les entreprises de taille moyenne ont moins de problèmes dans leur accès au financement que les micro-entreprises et les petites entreprises. La moitié des entreprises interrogées ont affirmé n'avoir rencontré aucune difficulté dans leur recherche de financement. Ce qui représente une plus grande part d'entreprises que pour les micro-entreprises et les petites entreprises (respectivement 13% et 21%). La situation financière de l'entreprise est un obstacle principal pour les micro-entreprises et les petites entreprises alors que ce n'est un problème que pour 9% des entreprises de taille moyenne. En outre, seulement 8% des entreprises de taille moyenne indiquent le manque de soutien des banques pour obtenir un financement, contre 19% pour les micro-entreprises et 16% pour les petites entreprises. A l'opposé, 8% des entreprises de taille moyenne considèrent qu'il y a trop peu de fournisseurs en capitaux propres contre seulement 3% des micro-entreprises et 4% des petites entreprises

¹²⁸ Nombre d'entreprise de taille moyenne ayant répondu à la question : 7.

Figure 71: Raisons apportées pour expliquer les difficultés des entreprises de taille moyenne à trouver du financement sur la période 2011-2013¹²⁹



Source: PwC, Enquête en ligne adressée aux PME de la région Rhône-Alpes, 2014.

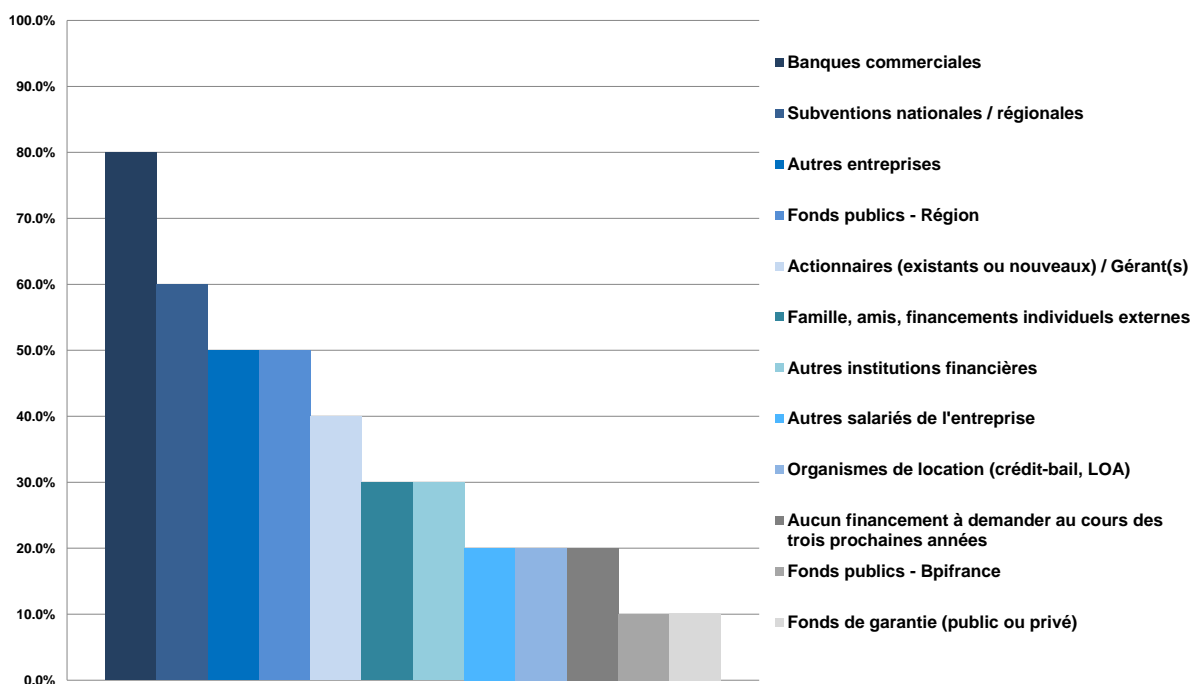
Pour la période 2014-2016, les entreprises de taille moyenne interrogées ont l'intention de rechercher des sources de financement semblables à celles des années précédentes, comme illustré en Figure 72. Elles ont surtout l'intention de chercher des financements auprès des banques commerciales : 80% des entreprises de taille moyenne ayant l'intention de faire appel à elles. 60% de cette catégorie de taille de PME chercheront également des subventions pour financer leur stratégie de croissance. Ceci est surprenant car seulement 25% affirment qu'ils ont un accès suffisant à ce type de financement. Cette remarque par rapport aux subventions est confirmée par les entretiens : les entreprises de la région Rhône-Alpes perçoivent un besoin de subvention et s'attendent par conséquent à en obtenir à l'avenir, mais elles ne se sentent pas capables d'obtenir ces subventions en raison de critères trop restrictifs et d'exigences administratives lourdes engendrées par les procédures. Aussi, 50% des entreprises de taille moyenne chercheront un financement de la part d'autres entreprises ou de fonds nationaux ou régionaux.

¹²⁹ Nombre d'entreprise de taille moyenne ayant répondu à la question : 9.

Sur les 9 entreprises de taille moyenne ayant répondu, 1 a répondu à la fois « aucune difficulté rencontrée » et un type de difficulté. Considérant qu'il est impossible de savoir quelle réponse est la plus crédible et que ces entreprises représentent une part très faible de l'échantillon, les deux réponses ont été utilisées dans la figure sans biaiser l'analyse.

Enfin, un cinquième des entreprises de taille moyenne ne planifie pas de chercher un financement au cours des trois prochaines années, ce qui implique qu'elles utiliseront surtout leurs propres ressources ou pourraient planifier de réduire leur effectif et / ou leurs coûts.

Figure 72: Préviation des sources de financement des entreprises de taille moyenne sur la période 2014-2016 (après ajustement)¹³⁰



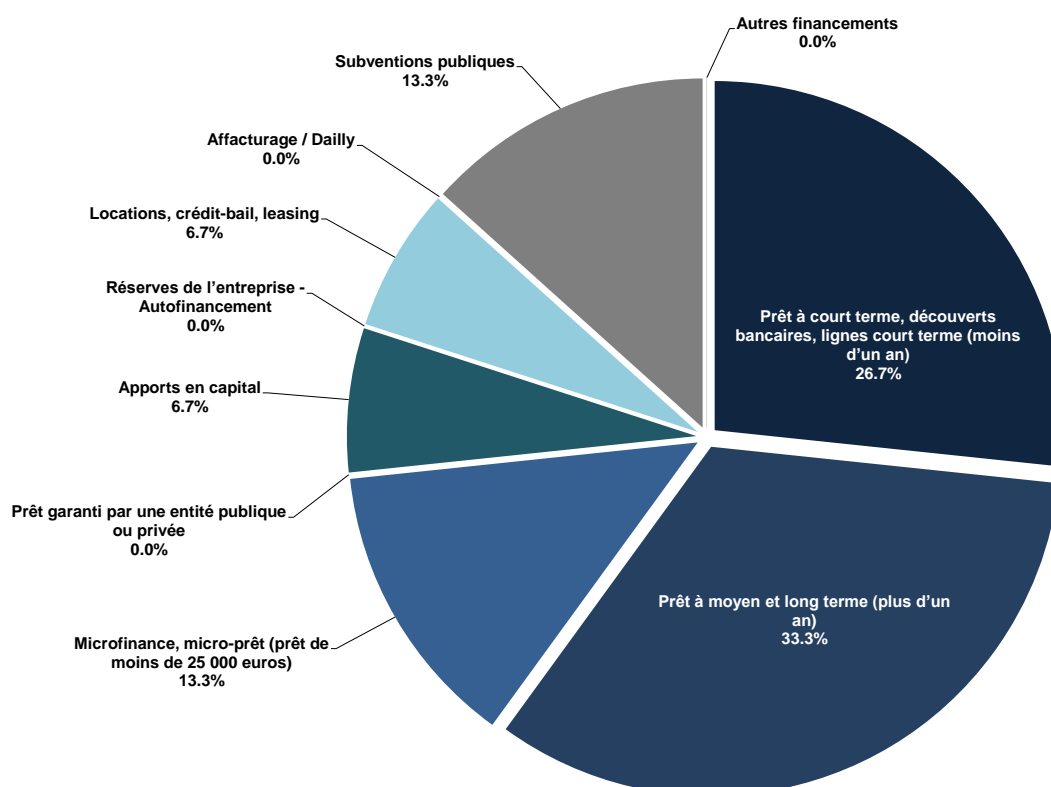
Source: PwC, Enquête en ligne adressée aux PME de la région Rhône-Alpes, 2014.

Les entreprises de taille moyenne ont surtout l'intention de chercher des prêts au cours de la période 2014-2016, représentant 60% des produits recherchés (Figure 73). Cette proportion est semblable aux petites entreprises. Elles planifient aussi de chercher un financement en capitaux propres dans la même proportion que les petites entreprises (6.7% en comparaison de 7.4% pour les petites entreprises). Plus étonnamment, les entreprises de taille moyenne ont l'intention de chercher des produits de microfinance ; illustration probable d'une conception faussée de l'utilisation et du but des produits de microfinance qui souligne avant tout le besoin des entreprises de taille moyenne d'accéder à des prêts à court-terme en dessous de EUR 25,000.

¹³⁰ Nombre d'entreprise de taille moyenne ayant répondu à la question : 10.

Si une entreprise a répondu « aucun financement à demander » et une autre option, seule la réponse « aucun financement à demander » a été prise en compte afin de ne pas surestimer le besoin de financement des entreprises.

Figure 73: Produits financiers envisagés par les entreprises de taille moyenne sur la période 2014-2016¹³¹



Source: PwC, Enquête en ligne adressée aux PME de la région Rhône-Alpes, 2014.

Sur la période 2014-2016, les entreprises de taille moyenne en région Rhône-Alpes se concentreront sur la location de machines et d'équipements de production, (100% des entreprises) ainsi que sur l'acquisition de ces machines et équipements (38%). Ceci souligne leur volonté d'investir, de se développer et de mettre en œuvre leur stratégie de croissance.

Leur besoin de financement en besoin en fonds de roulement est inférieur aux deux autres catégories de taille d'entreprises. Ainsi, plus l'entreprise est de grande taille, moins elle présente un besoin de financer son besoin en fonds de roulement : 45% pour les micro-entreprises, 36% pour les petites entreprises et 25% pour les entreprises de taille moyenne. Le lancement d'une nouvelle activité suit une trajectoire opposée. Plus d'un tiers des entreprises de taille moyenne (38%) utiliseront leur

¹³¹ Nombre d'entreprise de taille moyenne ayant répondu à la question : 6.

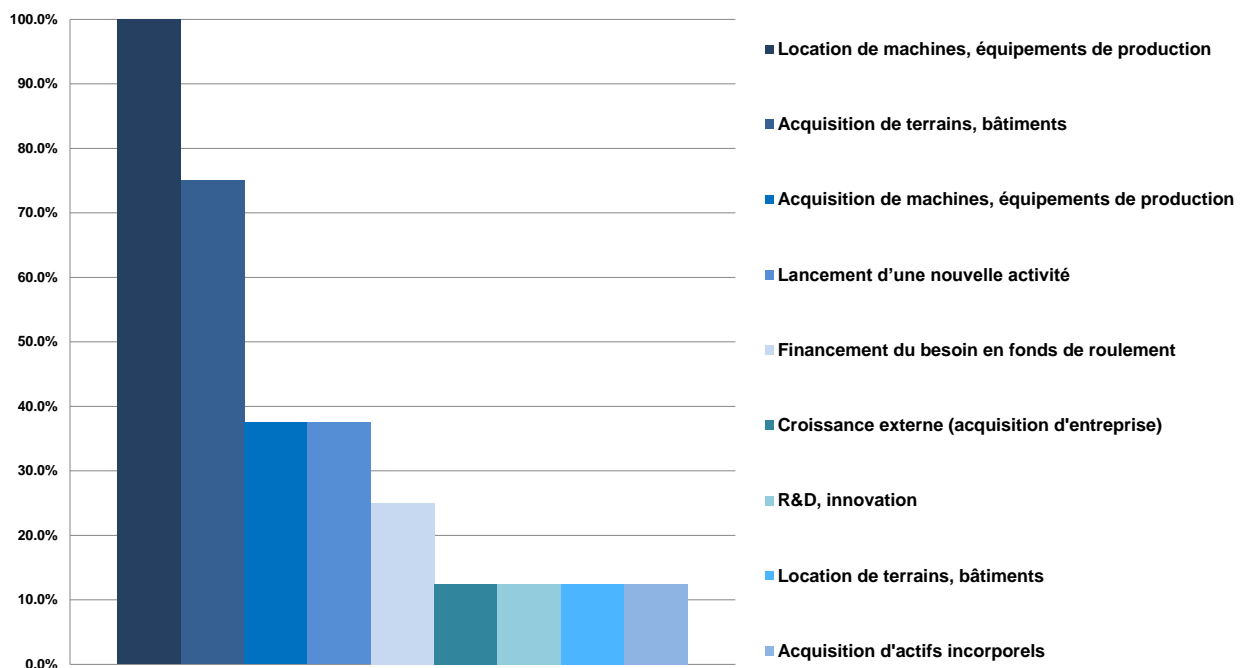
"Apports en capital" inclue: "Business angels", "Fonds de capital-risque spécialisés dans les jeunes entreprises (Venture Capital)", "Apports des actionnaires en capital", "Fonds d'investissement (apports en capital et / ou en obligations ou produits hybrides)", Capital-transmission, fonds de retournement", "Fonds publics nationaux, régionaux ou étrangers (OSEO, FSI, CDC)", "Fonds de transferts de technologie", "Financement par emprunt de type mezzanine ou hybride (convertible)", "Apports extérieurs en capital (famille et/ou amis)", et "Autres investisseurs privés".

"Autres financements" inclue: "Prêt bonifié", "Garanties bancaires (dont crédit documentaire à l'export)", "Emprunt obligataire", "Subventionnement privé ou donations (fondations, etc.)", "Autres sources de financement".

financement pour lancer une nouvelle activité, contre seulement 28% des petites entreprises et 24% des micro-entreprises.

Les Instruments Financiers ayant pour objectif de faciliter l'accès aux produits finançant le besoin en fonds de roulement devront dès lors de concentrer sur les micro-entreprises pour couvrir leurs besoins de court-terme et les soutenir dans leur activités quotidiennes. En parallèle, les Instruments Financiers développés pour soutenir l'investissement devront se concentrer sur les prêts à long-terme et les entreprises plus grandes (en particulier les entreprises de taille moyenne) qui ont l'intention d'investir dans les années à venir.

Figure 74: Prévisions de l'utilisation des financements par les entreprises de taille moyenne sur la période 2014-2016¹³²



Source: PwC, Enquête en ligne adressée aux PME de la région Rhône-Alpes, 2014.

7.7 Quantification de la demande potentielle de produits financiers par les petites entreprises et les entreprises de taille moyenne en Rhône-Alpes sur la période 2014-2016

La quantification de la demande de financement des petites entreprises et des entreprises de taille moyenne a été effectuée pour les deux catégories de taille prises ensemble. La méthodologie appliquée est décrite en Section 7.3 et utilise les informations fournies par les PME dans l'enquête en ligne pour les produits financiers suivants:

- les prêts à court-terme, les découverts bancaires et les lignes de crédit ; et

¹³² Nombre d'entreprise de taille moyenne ayant répondu à la question : 8.

- les prêts à moyen et long-terme.

Les petites entreprises et les entreprises de taille moyenne n'ont pas indiqué de montants qui peuvent être utilisés de manière appropriée pour la quantification de la demande potentielle pour d'autres produits financiers, tels que le crédit-bail.

Après la mise en œuvre de toutes les étapes de la méthodologie pour l'année 2014, la demande potentielle moyenne pour une entreprise de petite taille ou de taille moyenne a été déterminée pour chaque produit financier. Pour les prêts à court-terme, le montant moyen s'élève à EUR 68,429. Un montant a également été calculé pour les prêts à moyen et à long-terme ; il est de EUR 143,864. Ces éléments sont repris dans la Table 79 ci-dessous.

Table 79: Demande annuelle de produits de financement par les petites et moyennes entreprises en Rhône-Alpes en 2014

| | Financement moyen recherché par une petite ou moyenne entreprise (mEUR) | Financement recherché par toutes les petites et moyennes entreprises (mEUR) |
|---|---|---|
| Prêts à court-terme, découverts bancaires et lignes de crédit | 0.068 | 1,439 - 1,590 |
| Prêts à moyen et long-terme | 0.144 | 3,025 - 3,343 |

Source: Analyse PwC, 2014.

La même méthode est ensuite appliquée pour 2015 et 2016. L'hypothèse retenue pour calculer la demande pour ces deux années est que le nombre de petites entreprises et d'entreprises de taille moyenne restera stable entre 2014 et 2016 en Rhône-Alpes. Les fluctuations observées étant relativement modestes, cette hypothèse est valide. Les résultats par produit sont présentés dans la Table 80 et la Table 81 ci-dessous.

Table 80: Demande annuelle de produits de financement par les petites et moyennes entreprises en Rhône-Alpes en 2015

| | Financement moyen recherché par une petite ou moyenne entreprise (mEUR) | Financement recherché par toutes les petites et moyennes entreprises (mEUR) |
|---|---|---|
| Prêts à court-terme, découverts bancaires et lignes de crédit | 0.070 | 1,478 - 1,634 |
| Prêts à moyen et long-terme | 0.128 | 2,690 - 2,974 |

Source: Analyse PwC, 2014.

Table 81: Demande annuelle de produits de financement par les petites et moyennes entreprises de Rhône-Alpes en 2016

| | Financement moyen recherché par une petite ou moyenne entreprise (mEUR) | Financement recherché par toutes les petites et moyennes entreprises (mEUR) |
|---|---|---|
| Prêts à court-terme, découverts bancaires et lignes de crédit | 0.070 | 1,480 - 1,635 |
| Prêts à moyen et long-terme | 0.124 | 2,599 - 2,873 |

Source: Analyse PwC, 2014.

Afin d'estimer la demande de l'ensemble de la population des petites et moyennes entreprises, les montants moyens ont été multipliés par le nombre d'entreprises de ces deux catégories de taille prises ensemble et une variation de -5% et +5% a été appliquée.

Comme décrit dans la section précédente, les petites et moyennes entreprises en Rhône-Alpes bénéficient d'un meilleur accès au financement que les micro-entreprises. Les banques ont été et continueront à être leurs principales sources de financement. Néanmoins, les deux catégories de taille ont l'intention de se développer et planifient leur expansion à long-terme. C'est pourquoi, elles ont également l'intention de diversifier leurs sources de financement et d'examiner le financement en capitaux propres dans le but de faciliter leur accès au financement par emprunt. De fait, il a été mentionné dans plusieurs entretiens avec les acteurs locaux que les PME de la région ont rencontré des difficultés de trésorerie au cours des dernières années en raison de la crise économique et doivent maintenant réaliser les investissements qu'elles ne pouvaient pas faire au cours de ces dernières années. C'est pourquoi les petites et moyennes entreprises auront besoin de prêt à moyen et long-terme plus élevés en 2014 qu'en 2015 et 2016.

En parallèle, les petites et moyennes entreprises ont des besoins de financement pour financer leur besoin en fonds de roulement. C'est pourquoi les montants moyens des prêts à court-terme sur 2014-2016 semblent être stables et cohérents.

Dans l'ensemble, les résultats des calculs fournissent une estimation pour une extrémité inférieure et une extrémité supérieure d'un intervalle pour chaque produit financier. Pour les prêts à court-terme en 2014, la demande des petites entreprises et des entreprises de taille moyenne se situe entre EUR 1,439m et EUR 1,590m. Pour les prêts à moyen et long-terme en 2014, la demande potentielle est comprise entre EUR 3,025m et EUR 3,343m.

7.8 Demande potentielle du financement en fonds propres de l'ensemble des PME en Rhône-Alpes

L'estimation de la demande de financement en fonds propres en Rhône-Alpes sera principalement qualitative car il est communément reconnu que la quantification de la demande de financement en fonds propres peut dépendre de nombreux facteurs contextuels, tels que : la capacité de la PME à présenter son projet et à attirer les investisseurs, la capacité de la PME à être bien prise en charge par un réseau – réseaux sectoriels, Réseau Entreprendre, incubateurs, accélérateurs – et l'intérêt des investisseurs pour le secteur dans lequel la PME évolue (AFIC, 2014). Toutefois, une quantification indicative sera également fournie pour des raisons de cohérence et afin de fournir également des gaps de financement indicatifs.

Les PME en Rhône-Alpes ont été invitées à fournir des montants de financement en fonds propres pour l'année 2013. La Table 82 ci-dessous fournit les montants moyens indiqués par les trois catégories de PME dans l'enquête en ligne conduite pour la présente étude AFMA. Le ratio du financement en fonds propres obtenu par rapport à celui recherché augmente avec la taille de la PME, illustrant que les entreprises de taille moyenne ne semblent pas être confrontées à des problèmes dans l'obtention de financement en fonds propres, tandis que les micro-entreprises n'obtiennent que la moitié du montant recherché¹³³.

Table 82: Montants en fonds propres demandés et obtenus par les PME en Rhône-Alpes en 2013

| | Montant moyen de financement en fonds propres recherché en 2013 (EUR) | Montant moyen de financement en fonds propres obtenu en 2013 (EUR) | Ratio entre le financement en fonds propres obtenu et celui recherché |
|-------------------------------|---|--|---|
| Micro-entreprises | 23,804 | 13,106 | 55.1% |
| Petites entreprises | 101,643 | 62,583 | 61.6% |
| Entreprises de taille moyenne | 2,500 | 2,500 | 100% |

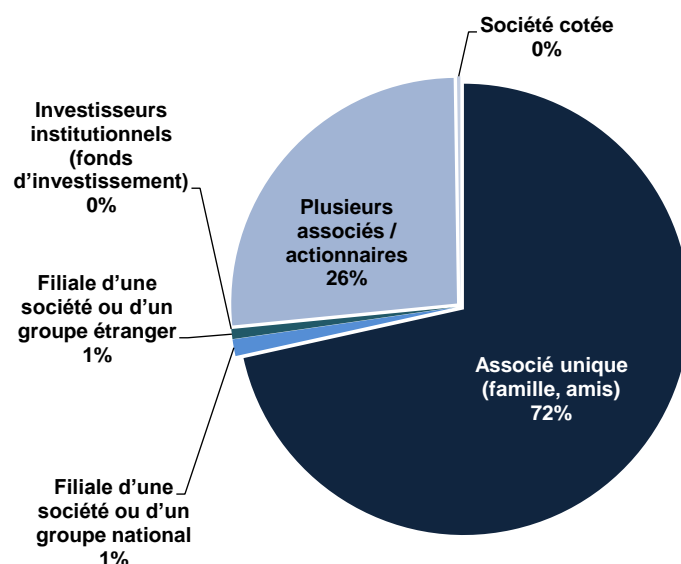
Source: Analyse PwC, 2014.

Utiliser des financements en fonds propres n'est actuellement pas une démarche communément conduite par les PME en Rhône-Alpes. La plupart des PME de la région sont la propriété du gérant de l'entreprise qui peut en partager la propriété avec sa famille et ses amis proches, comme l'illustre la Figure 75 ci-dessous. Seulement 26% des PME sont détenues par différents actionnaires qui ne font pas partie de l'environnement proche du gérant de l'entreprise. Les résultats de l'étude

¹³³ Ces chiffres doivent cependant être pris avec précaution car seulement 42 micro-entreprises, 9 petites entreprises et une entreprise de taille moyenne ont fourni une réponse à la question. En outre, les montants indiqués par les entreprises pour le financement en fonds propres recherché peuvent varier de EUR 1,000 à EUR 550,000, illustrant des besoins de financement très différents et / ou une mauvaise estimation des besoins réels de l'entreprise ; c'est pourquoi considérer les ratios plutôt qu'uniquement les montants apporte davantage d'éléments d'analyse pour la présente étude AFMA.

sur le Plan PME mettent en évidence la même situation : 30% des PME qui ont répondu à l'étude sur le Plan PME¹³⁴ sont détenues à 100% par leur gérant et seulement 26% des PME présentent une part en capital de moins de 50% détenue par le gérant de l'entreprise. En conséquence de cela, 74% des actions de toutes les PME de la région sont majoritairement détenues par les gérants des entreprises. En parallèle, 11% des actions sont détenues par d'autres représentants de l'équipe de gestion.

Figure 75: Structure du capital des PME en Rhône-Alpes au début de l'année 2013¹³⁵



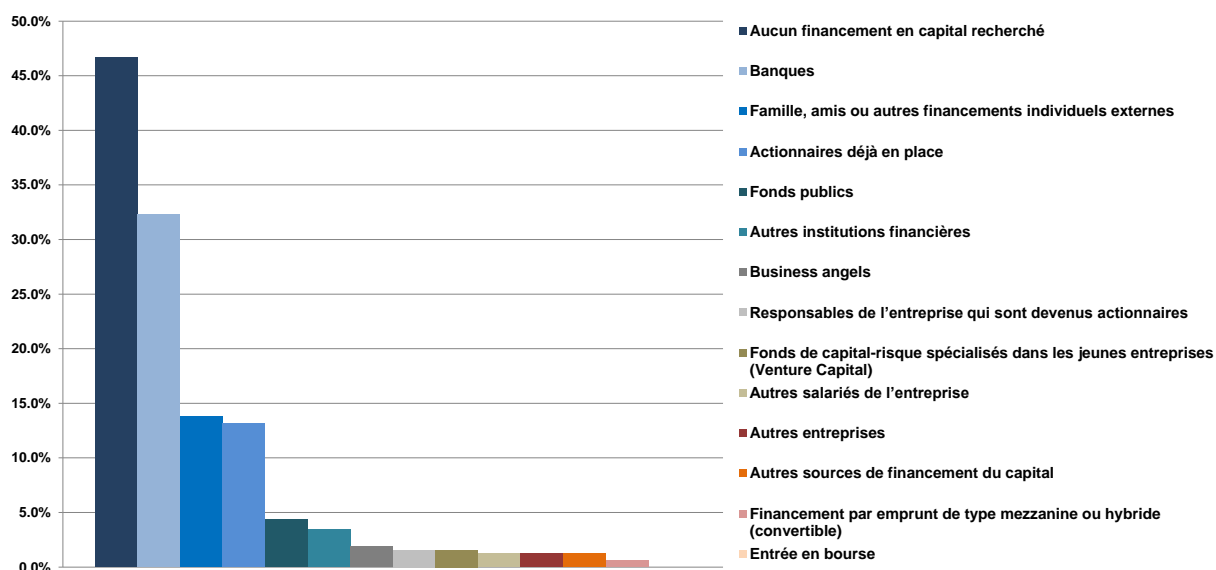
Source: PwC, Enquête en ligne adressée aux PME de la région Rhône-Alpes, 2014.

Cette structure de capital est l'une des explications du fait que si peu d'entreprises ont recherché du financement en fonds propres en 2013 (Figure 76), en dépit des besoins clairement identifiés qui ont été détaillés dans les sections précédentes. 46% des PME n'ont pas recherché de financement en fonds propres en 2013 et quand elles l'ont fait, elles se sont d'abord tournées vers les banques et non vers des fonds de capital-développement (fonds de *Private Equity*) ou des fonds de capital-risque. Ceci montre que près de 54% des PME ont eu l'intention d'obtenir un financement en fonds propres en 2013, ce qui est beaucoup plus que le pourcentage souvent exprimé dans d'autres questions de l'enquête en ligne. En effet, et à titre de comparaison, entre 3% et 9% des PME ont l'intention de rechercher un financement en fonds propres au cours de la période 2014-2016. Ces divergences donnent un aperçu du manque de connaissances des PME sur le marché du financement en fonds propres et de ses acteurs. Elles montrent également que les PME ont des réticences à fournir des informations sur leur besoin de financement en fonds propres par souci de confidentialité. Les PME peuvent être réticentes à fournir des montants ou à exprimer des attentes pour l'avenir, alors qu'elles sont prêtes à s'exprimer sur leurs tentatives de recherche conduites au cours de l'année écoulée.

¹³⁴ L'étude sur le Plan PME couvre 698 PME en Rhône-Alpes

¹³⁵ Nombre de PME ayant répondu à la question : 418.

Figure 76: Financement en fonds propres recherché par les PME en Rhône-Alpes en 2013¹³⁶



Source: PwC, Enquête en ligne adressée aux PME de la région Rhône-Alpes, 2014.

De plus, sur 2011-2013, seulement ¹³⁷:

- 4.1% des PME étaient en contact avec des Business Angels ;
- 2.7% d'entre elles étaient en contact avec des fonds d'investissement ; et
- 1.2% des PME étaient en contact avec un fonds de capital-risque.

Les facteurs qui peuvent expliquer le faible intérêt et la faible utilisation de financement en fonds propres sont présentés en Figure 77 ci-dessous. Ils concernent principalement :

- Le fait que les PME perçoivent le financement en fonds propres comme étant inadapté à leur secteur économique ;
- Le manque de connaissances du marché de financement en fonds propres et de ses acteurs ;
- Le manque de volonté des actionnaires existants de continuer à investir ;
- Le manque d'investisseurs dans un secteur donné.

En parallèle, les entretiens conduits avec les acteurs du financement ont souligné que les PME peuvent être à un stade de développement inapproprié lors de leur recherche de financement en fonds propres. Ceci met en évidence le manque de connaissances des PME quant au moment le plus approprié pour lever des fonds propres et être en contact avec les acteurs adéquats.

Les investissements en fonds propres en Rhône-Alpes se sont concentrés sur quelques secteurs au cours des dernières années. En 2011, les fonds d'investissement

¹³⁶ Nombre de PME ayant répondu à la question : 319.

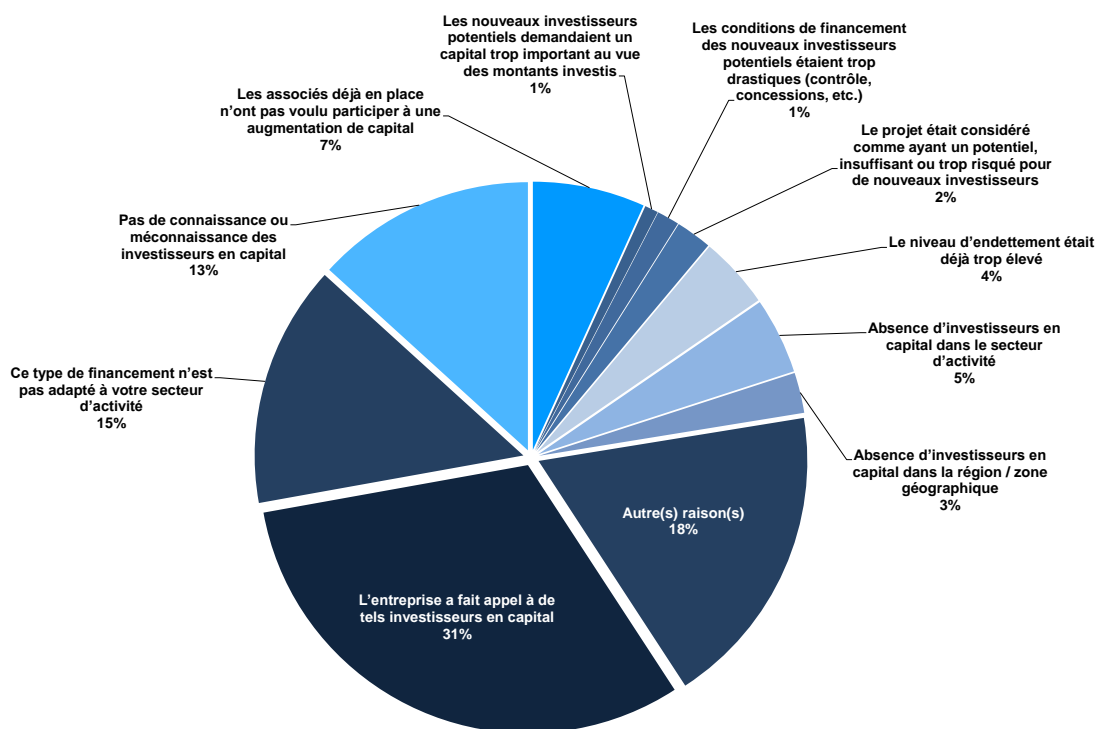
¹³⁷ Nombre de PME ayant répondu à la question : 411.

(aussi bien les fonds de capital-développement que les fonds de capital-risque) ont principalement financé des secteurs innovants, tels que : l'industrie, la chimie, la médecine, les biotechnologies, les biens de consommation, la construction (y compris l'éco-construction), le transport et l'informatique (AFIC, 2012). En 2012 et pendant le premier semestre 2013, les mêmes secteurs ont été financés : la chimie, l'informatique, la médecine et les biens de consommation (AFIC, 2013). En considérant plus particulièrement Rhône-Alpes Création, le fonds de capital-risque régional, les principaux secteurs financés sont les TIC, les biotechnologies, l'écotechnologie et l'industrie (RAC, 2013). Suite à cela, les PME matures – qu'il s'agisse de micro-entreprises, de petites entreprises ou d'entreprises de taille moyenne – dans des secteurs non-innovants peuvent avoir des difficultés à rechercher et à trouver des financements en fonds propres, malgré des plans de développement et des projets d'investissement prometteurs.

Les entretiens avec les acteurs locaux ont confirmé que l'accès au financement en fonds propres diffère d'un secteur à l'autre. Certains secteurs nécessitent une expertise de la part des investisseurs – en matière d'innovation ou encore nécessitant des connaissances spécifiques sur certains secteurs comme l'agriculture – que les banques ou les fonds d'investissement n'ont pas. Ceci est lié au quatrième facteur identifié ci-dessus : dans certains secteurs, les PME perçoivent qu'aucun investisseur n'est intéressé. Comme souligné au cours des entretiens, les PME de certains secteurs ne sont pas considérées ou examinées par des fonds d'investissement non spécialisés. C'est pourquoi certains pôles de compétitivité ont lancé leurs propres produits financiers, à l'image de Arve Industries en Rhône-Alpes. D'autres entités ont pensé à élaborer de tels Instruments Financiers, comme le cluster EDIT. En parallèle, les gérants des PME ne connaissent pas nécessairement les mécanismes de soutien permettant de faciliter la recherche de financement en fonds propres. Le manque de connaissances et de communication est par conséquent un obstacle pour le financement en fonds propres. Ceci est vrai pour toutes les tailles de PME et tous les stades de développement de ces dernières : si de nombreux Instruments Financiers existent pour les jeunes micro-entreprises innovantes, les petites entreprises matures peuvent avoir des difficultés à attirer et à trouver des investisseurs, tout en ayant des projets rentables et prometteurs. Par exemple, les secteurs des services (29%), de la construction (29%), du commerce de gros et de détail (12%) et de la fabrication (12%) sont ceux où les PME considèrent que les investisseurs manquent le plus¹³⁸.

¹³⁸ Nombre de PME ayant répondu à la question : 17.

Figure 77: Raisons apportées pour ne pas utiliser le financement en fonds propres en Rhône-Alpes sur la période 2011-2013¹³⁹



Source: PwC, Enquête en ligne adressée aux PME de la région Rhône-Alpes, 2014.

Un grand nombre de PME en Rhône-Alpes semble être sous-capitalisé, comme indiqué dans l'analyse des sections précédentes. En outre, les gérants de PME n'ont souvent que peu de connaissances sur les questions financières. Ceci est illustré par le fait que 33% des PME qui ont répondu à l'enquête pour l'étude sur le Plan PME considèrent que l'une des raisons pour lesquelles elles ont des difficultés d'accès au financement est liée à leur manque de fonds propres. Le financement en fonds propres auprès d'actionnaires existants est seulement considéré comme le troisième mode de financement (après l'autofinancement et le financement par la dette). En outre, le financement en fonds propres au travers de nouveaux actionnaires est considéré comme le quatrième et dernier mode de financement des PME. Ceci est principalement dû au fait que les propriétaires de PME ont souvent créé leur entreprise et sont réticents à partager la propriété de cette entreprise. De fait, seulement 40% des PME qui ont répondu à l'enquête en ligne pour la présente étude AFMA sont prêtes à augmenter leur capital de manière à obtenir du financement supplémentaire pour développer leur entreprise¹⁴⁰.

¹³⁹ Nombre de PME ayant répondu à la question : 312.

Parmi les 312 PME qui ont répondu, 3 ont à la fois indiqué « l'entreprise a fait appel à des investisseurs en capital » et une raison pour ne pas avoir utilisé de financement en fonds propres. Considérant qu'il est impossible de savoir quelle réponse est la plus crédible et que ces entreprises représentent une part très faible de l'échantillon, les deux réponses ont été utilisées dans la figure sans biaiser l'analyse. (Les trois PME sont des micro-entreprises).

¹⁴⁰ Nombre de PME ayant répondu à la question : 426.

Cette réticence à partager la propriété de l'entreprise émerge dans les réponses fournies par les PME en Rhône-Alpes¹⁴¹ :

- Pour les Business Angel s: 62% des PME considèrent qu'elles n'en ont pas besoin, 32% considèrent que l'accès n'est pas suffisant et 5% considèrent que leur accès est adéquat ;
- Pour le capital-risque : 65% des PME considèrent qu'elles n'en ont pas besoin, 30% considèrent que l'accès n'est pas suffisant et 5% considèrent que leur accès est adéquat ; et
- Pour le financement mezzanine : 63% des PME considèrent qu'elles n'en ont pas besoin, 32% considèrent que l'accès n'est pas suffisant et 5% considèrent leur accès comme adéquat.

Dans l'ensemble, 4.1% des PME en Rhône-Alpes considèrent leur accès au financement en fonds propres et en quasi-fonds propres comme adéquat. Elles étaient 1.9% à chercher un financement en fonds propres auprès des Business Angels, 1.6% auprès des fonds de capital-risque et 0.6% auprès des fournisseurs de produits hybrides type mezzanine (Figure 76 ci-dessus). En parallèle, environ 30% des PME considèrent l'accès au financement en fonds propres non adéquat. Comme illustré en Figure 48¹⁴² ci-dessus, de nombreuses PME font état d'un manque d'accès au financement en fonds propres. De tels produits de financement (Business Angels, capital-risque et capital-développement) sont des produits dont l'accès est considéré par les PME parmi les moins satisfaisants en région Rhône-Alpes.

Au cours de la période 2014-2016, 8.7% des PME ont l'intention de rechercher du financement auprès de Business Angels, 5.7% d'entre elles ont l'intention de rechercher du financement auprès de fonds de capital-risque et 3% ont l'intention d'obtenir un financement mezzanine¹⁴³. Le financement en fonds propres intéresse par conséquent entre 3% et 9% des PME de la région. Les entretiens avec les acteurs locaux et les analyses conduites dans les sections précédentes sur la demande de financement des micro-entreprises, des petites entreprises et des entreprises de taille moyenne permettent de détailler les profils des PME qui seraient susceptibles de rechercher du financement en fonds propres en Rhône-Alpes au cours des années à venir :

- Les micro-entreprises non-innovantes qui évoluent dans des secteurs hors des périmètres d'intérêt actuels des fonds de capital-risque et qui pourraient bénéficier d'un meilleur accès au financement en quasi-fonds propres octroyé par les Institutions de Microfinance.
- Les PME innovantes de toutes tailles qui pourraient bénéficier d'une meilleure coordination entre les pôles de compétitivité, les clusters et les institutions financières. Cette coordination accrue implique : une meilleure

¹⁴¹ Nombre de PME ayant répondu à la question : 414.

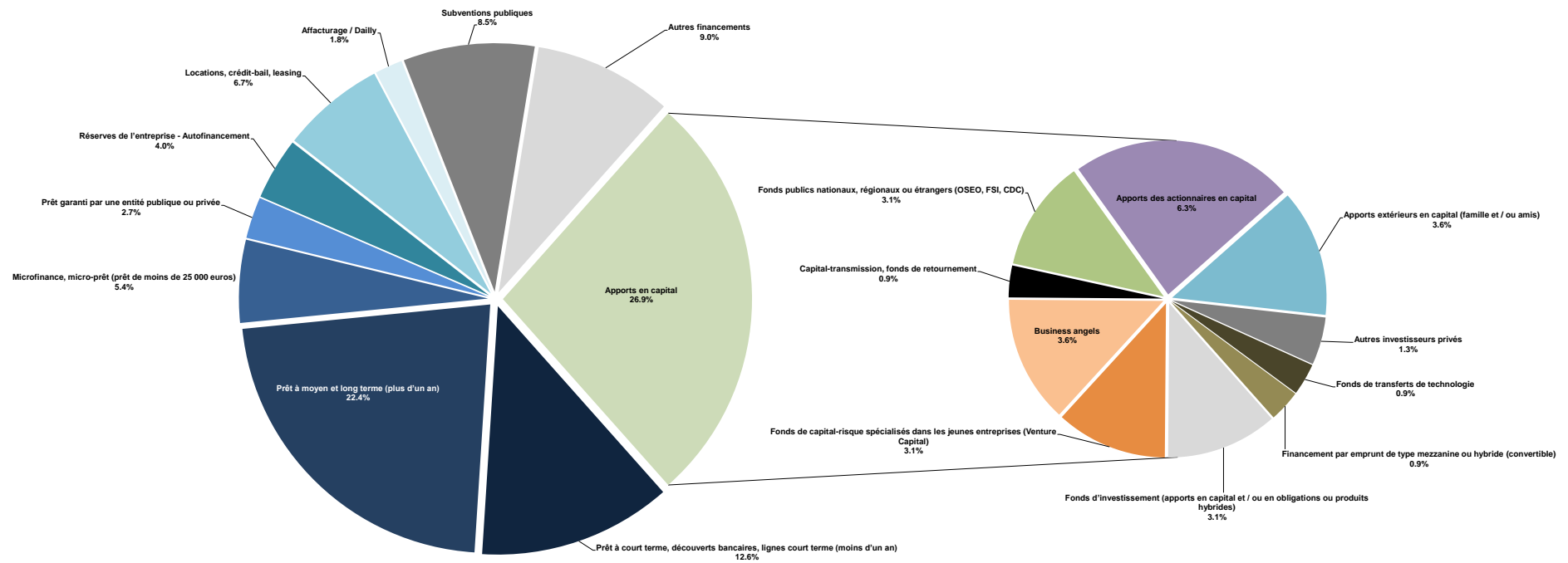
¹⁴² La figure 48 considère uniquement les micro-entreprises mais la hiérarchie entre les produits financiers et la satisfaction des entreprises pour ces mêmes produits financiers sont similaires pour les micro-entreprises et pour l'ensemble des PME.

¹⁴³ Nombre de PME ayant répondu à la question : 471.

connaissance financière au sein des pôles de compétitivité et des clusters, une meilleure connaissance des Instruments Financiers existants dans la région, et des relations renforcées avec les fonds de capital-risque et les fonds de capital-développement ainsi que les Business Angels et les banques commerciales afin de faciliter le financement des PME. Comme illustré dans la Figure 78 ci-dessous, les entreprises innovantes et très innovantes ont l'intention de rechercher un financement en fonds propres dans une plus proportion plus importante que l'ensemble de la population des PME régionales (Figure 53, Figure 64 et Figure 73). Les principaux produits de fonds propres recherchés proviendraient d'actionnaires existants, de la famille, d'amis, de Business Angels et de fonds de capital-risque.

- Les PME matures (en particulier les petites entreprises et les entreprises de taille moyenne) à fort potentiel de croissance ou ayant une stratégie de redressement, et qui auraient besoin d'une structure en fonds propres plus solide pour obtenir de la dette à long-terme auprès des banques commerciales. Ces PME auraient besoin d'un meilleur accès à une deuxième levée de fonds et, si cela s'avère nécessaire, à du capital-retournement.

Figure 78: Produits financiers recherchés par les PME innovantes ou très innovantes en Rhône-Alpes sur la période 2014-2016¹⁴⁴



Source: PwC, Enquête en ligne adressée aux PME de la région Rhône-Alpes, 2014.

¹⁴⁴ Nombre de PME ayant répondu à la question : 78.

"Autres financements" incluant: "Prêt bonifié", "Garanties bancaires (dont crédit documentaire à l'export)", "Emprunt obligataire", "Subventionnement privé ou donations (fondations, etc.)", "Autres sources de financement".

Quantification de la demande de financement par capitaux propres

Le montant moyen du financement en fonds propres recherché par les PME en Rhône-Alpes en 2014 est de EUR 137,309¹⁴⁵. Ce montant est relativement élevé, mais se révèle en ligne avec le degré d'innovation général des PME de la région et leur potentiel de croissance, et ce en particulier pour les grandes PME. En outre, la dispersion des montants exprimés par les PME est importante car ils vont de EUR 1,000 à EUR 500.000¹⁴⁶, considérant que toutes les catégories de taille de PME et tous les produits de financement en fonds propres ont été pris en compte pour l'analyse.

Pour le calcul de la demande potentielle de l'ensemble des PME dans la région, la population totale a été identifiée sur la base des considérations suivantes :

- Premièrement, seules les micro-entreprises ayant des salariés sont prises en compte. Elles sont 107,653 micro-entreprises.
- Deuxièmement, toutes les petites entreprises et entreprises de taille moyenne sont prises en compte ; soit 22,131 entreprises.
- Troisièmement, la somme des deux nombres précédents est multipliée par la proportion de PME susceptibles de rechercher un financement en fonds propres en 2014. Comme cela a déjà été mentionné, un minimum de 3% des PME et un maximum de 9% des PME sont susceptibles de rechercher un tel financement en 2014.

Le nombre de PME recherchant du financement en fonds propres en 2014 est compris entre 3,894 et 11,681. Les résultats relatifs au financement en fonds propres en région Rhône-Alpes en 2014 sont présentés dans la Table 83 ci-dessous.

Table 83: Demande annuelle de financement en fonds propres par les PME en Rhône-Alpes en 2014

| | Financement recherché par une PME seule (mEUR) | Financement recherché par toutes les PME (mEUR) |
|------------------------------|--|---|
| Financement en fonds propres | 0.137 | 535 - 1,604 |

Source: Analyse PwC, 2014.

L'intervalle de la demande de financement en fonds propres ainsi calculé doit être considéré avec prudence, car il ne peut être analysé que comme une indication

¹⁴⁵ Les PME n'ont pas indiqué de montants pouvant être utilisés de manière appropriée pour la quantification de la demande potentielle de financement en fonds propres pour 2015 ou 2016. Les montants utilisés pour le calcul de la moyenne comprennent : "Apports des actionnaires en capital", "apports extérieurs en capital", "Business Angels", "fonds d'investissement", "fonds de capital-risque", "fonds de transfert de technologie", "le capital-transmission - fonds de retournement", "autres investisseurs privés", "financement par emprunt de type mezzanine ou hybride", et "fonds publics nationaux, régionaux et étrangers". Le montant moyen est calculé en additionnant tous les montants indiqués par les PME pour les produits financiers mentionnés ci-dessus.

¹⁴⁶ Les montants nuls ont été exclus de l'analyse.

de tendance. Premièrement, la dispersion des montants fournis par les PME dans l'enquête en ligne illustre l'expression de différents motifs et objectifs dans la recherche de financement des PME. Ainsi, les montants faibles indiquent un besoin de capitalisation pour permettre aux PME d'avoir un meilleur accès au financement par emprunt. A l'opposé, les montants élevés indiquent la volonté des PME d'assurer leurs investissements futurs pour le lancement ou le développement de leurs stratégies de croissance. Cette distinction n'est pas représentée dans le montant moyen calculé précédemment.

Deuxièmement, le marché du financement en fonds propres dépend principalement de la capacité de l'offre à rencontrer la demande et la capacité des acteurs à se coordonner. Cette coordination implique notamment la mise en réseau des PME à la recherche de financement, les fonds d'investissement, les pôles de compétitivité, les clusters et les incubateurs d'entreprises.

Par conséquent, lorsque les PME indiquent des montants correspondant à leurs intentions en matière de recherche de financement en fonds propres pour 2014 dans l'enquête en ligne, elles incluent également dans leurs réponses leur besoin d'accompagnement et de soutien que les Business Angels, les fonds de capital-risque et certains fonds de capital-développement fournissent en plus du financement lui-même.

7.9 Demande de financement des PME dans le secteur agricole

De manière similaire à ce qui a été réalisé pour la demande de financement pour les micro-entreprises, les petites entreprises et les entreprises de taille moyenne, une analyse spécifique aux PME du secteur de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche en Rhône-Alpes est conduite dans la présente section. Comme détaillé en Section 4, ce secteur compte 48,985 PME qui représentent 11.7% des PME de la région.

43 PME du secteur de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche ont répondu à l'enquête¹⁴⁷ (82.5% d'entre elles sont des micro-entreprises). La moitié se considère

¹⁴⁷ L'analyse présentée dans cette section est basée sur les réponses fournies par les PME correspondant à la catégorie NACE rev.2 code A: « Agriculture, sylviculture et pêche ».

Afin d'aligner le panel d'entreprises sollicitées par l'enquête en ligne sur la distribution sectorielle des PME de la région, le nombre de PME du secteur agricole (et par conséquent leurs réponses) ne représentent qu'une partie du total des réponses. L'analyse des résultats de l'enquête en ligne conduite dans la présente section prend en compte ce facteur, car il est représentatif de l'importance générale de ce secteur dans l'économie régionale.

L'analyse effectuée sur les réponses des PME du secteur de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche permet ainsi d'apporter des indications sur leur accès au financement, notamment au regard de l'ensemble de la population de PME dans la région.

Au sein des entreprises du secteur industriel d'une part et du commerce d'autre part il n'est pas possible de distinguer les réponses des PME évoluant dans l'industrie agro-alimentaire et celles dans les métiers de bouche.

Les termes « entreprises agricoles » et « PME agricoles » sont ainsi compris dans la présente section comme les entreprises identifiées par le code A de la nomenclature NACE rev.2 qui comprend les entreprises travaillant dans l'agriculture, la sylviculture et la pêche. Il s'agit plus précisément des entreprises dans les secteurs « culture et production animale, chasse et services annexes », « sylviculture et exploitation forestière » et « pêche et aquaculture ».

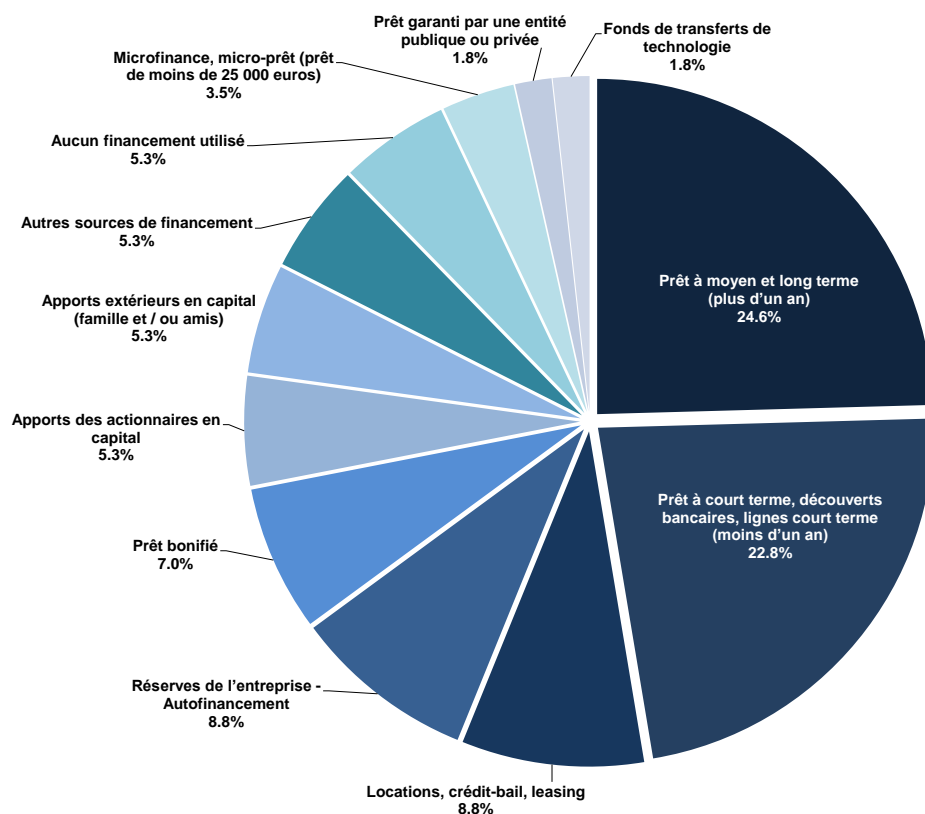
en phase de démarrage ou de développement¹⁴⁸. Ces résultats sont très similaires à la situation de l'ensemble des micro-entreprises dans la région (voir Section 7.4.a)).

Comme expliqué au cours des entretiens avec les acteurs régionaux, le secteur agricole requiert des investissements élevés pour les terres, les équipements et les machines agricoles. Il nécessite également des modernisations constantes afin de rester compétitif et de s'adapter aux nouvelles réglementations du secteur. Les financements nécessaires sont la plupart du temps obtenus auprès de banques commerciales, comme le montre la Figure 79 ci-dessous. Les entretiens révèlent également que les PME du secteur agricole font face à des tensions sur leur fonds de roulement et plus particulièrement sur leurs stocks qui peuvent être mobilisés pendant une très longue période. Ceci est également illustré dans la Figure 79 ci-dessous. En 2013, les emprunts à court-terme et à moyen et long-terme ont représenté 48% des sources de financement utilisées par les PME du secteur agricole. C'est plus que pour l'ensemble des PME où ces deux financements représentaient ensemble 40% des sources de financement (Figure 80). Ce recours plus élevé au financement par la dette témoigne d'une dépendance plus forte envers le secteur bancaire que pour l'ensemble des PME de la région. Ceci s'explique également par le fait que seulement 5% des PME du secteur agricole n'ont recours à aucun financement externe contre 12% pour toutes les PME de la région Rhône-Alpes. Le secteur implique donc des relations plus étroites avec les institutions financières (souvent des banques) que l'ensemble des PME en général.

Par ailleurs, aucune PME du secteur de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche ayant répondu à l'enquête en ligne n'a déclaré avoir eu recours à des subventions publiques. Ceci pourrait s'expliquer par le fait que les PME de ce secteur ne veulent pas admettre qu'elles sont subventionnées ou qu'elles ne souhaitent pas fournir d'informations sur les subventions qu'elles perçoivent tant au niveau européen, national que régional.

¹⁴⁸ Nombre de PME du secteur agricole (c'est-à-dire « agriculture, sylviculture et pêche ») ayant répondu à la question : 40.

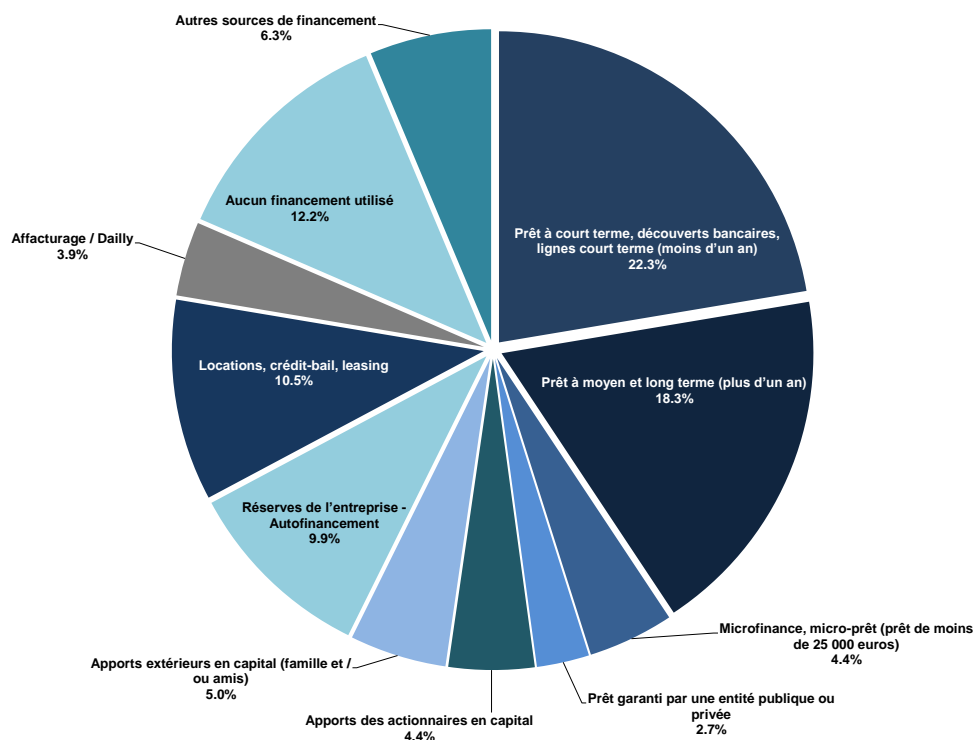
Figure 79: Sources de financement utilisées par les PME du secteur agricole en Rhône-Alpes en 2013¹⁴⁹



Source: PwC, Enquête en ligne adressée aux PME de la région Rhône-Alpes, 2014.

¹⁴⁹ Nombre de PME du secteur agricole ayant répondu à la question : 31.

Figure 80: Sources de financement utilisées par l'ensemble des PME en Rhône-Alpes en 2013¹⁵⁰



Source: PwC, Enquête en ligne adressée aux PME de la région Rhône-Alpes, 2014.

Les PME du secteur agricole semblent également plus confiantes dans leurs démarches de demande de financement. Seulement la moitié des PME du secteur agricole se sont senties découragées lors de la recherche de financement au cours des dernières années, alors que cette proportion monte à deux tiers pour l'ensemble des PME. Cependant un tel taux d'insatisfaction demeure élevé.

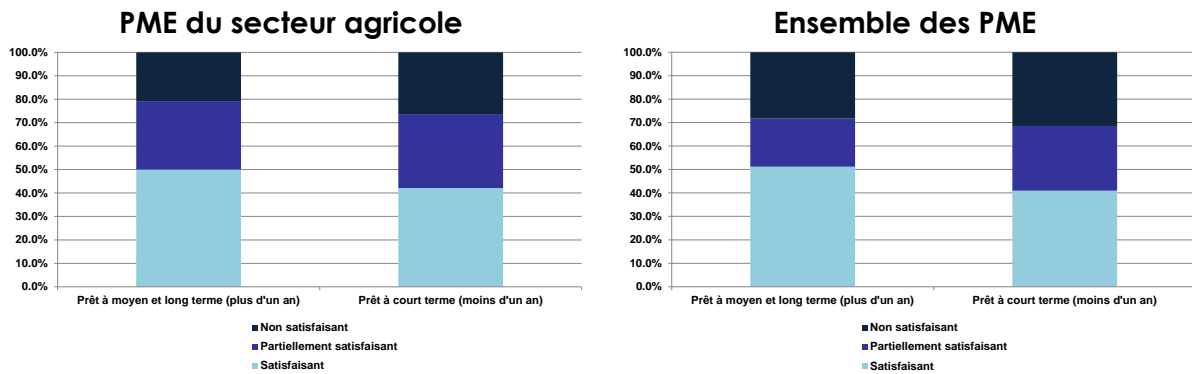
Lorsqu'elles sont interrogées sur les raisons qui sont à l'origine de leurs difficultés pour se financer au cours des dernières années, les réponses des PME du secteur agricole sont similaires à celles de l'ensemble des PME¹⁵¹. Selon elles, la principale raison est la situation financière de leur entreprise (17% comparées à 21% pour l'ensemble des PME). La seconde raison principale est le manque de volonté des banques à fournir du financement (selon 14% des PME agricoles comparé à 18% pour l'ensemble des PME). La troisième raison avancée est le coût du financement (12% pour les PME agricole en comparaison de 8%). Au final, près de 19% des PME du secteur agricole ont déclaré ne pas avoir rencontré de difficultés, contre 14% pour l'ensemble des PME.

¹⁵⁰ Nombre de PME ayant répondu à la question : 387.

¹⁵¹ Nombre de PME du secteur agricole ayant répondu à la question : 33.

En parallèle, les PME du secteur agricole expriment la même satisfaction que l'ensemble des PME pour les emprunts à court-terme et à moyen long-terme (Figure 81).

Figure 81: Degré de satisfaction des PME dans leurs démarches de recherche de financement sur la période 2011-2013¹⁵²



Source: PwC, Enquête en ligne adressée aux PME de la région Rhône-Alpes, 2014.

Les PME du secteur agricole semblent pourtant avoir indiqué faire face à moins de difficultés dans leur recherche de financement que l'ensemble des PME : 46% des PME du secteur agricole n'ont pas recherché d'emprunts ou ont obtenu la totalité du montant demandé en 2013 (Figure 82). C'est davantage que pour l'ensemble des PME la même année (32%) (Figure 83).

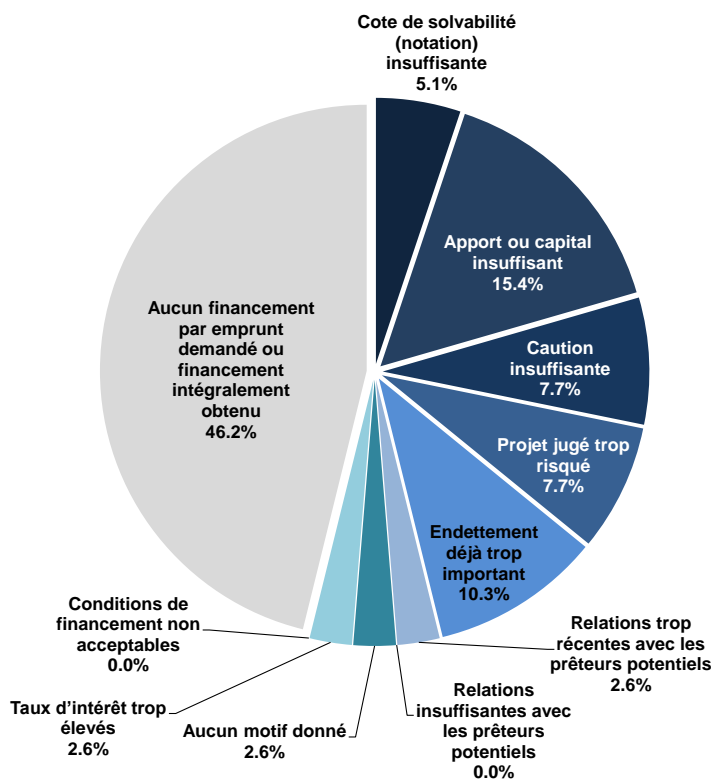
Les principales différences en termes de difficultés rencontrées par les PME du secteur agricole concernent :

- Le manque de fonds propres : pour 10% des PME le manque de fonds propres est avancé comme un frein au financement, cette proportion s'élève à 15% pour les PME du secteur agricole ;
- L'endettement trop élevé : il entre en jeu pour 7% de l'ensemble des PME contre 10% pour les PME du secteur agricole.

Concernant les autres facteurs rendant difficile l'accès à l'emprunt, ils sont identiques pour les PME du secteur agricole et l'ensemble des PME de la région. Plus particulièrement, les PME agricoles rencontrent les mêmes difficultés avec une insuffisance des garanties similaire aux autres PME : 8% contre 7% pour l'ensemble des PME de la région.

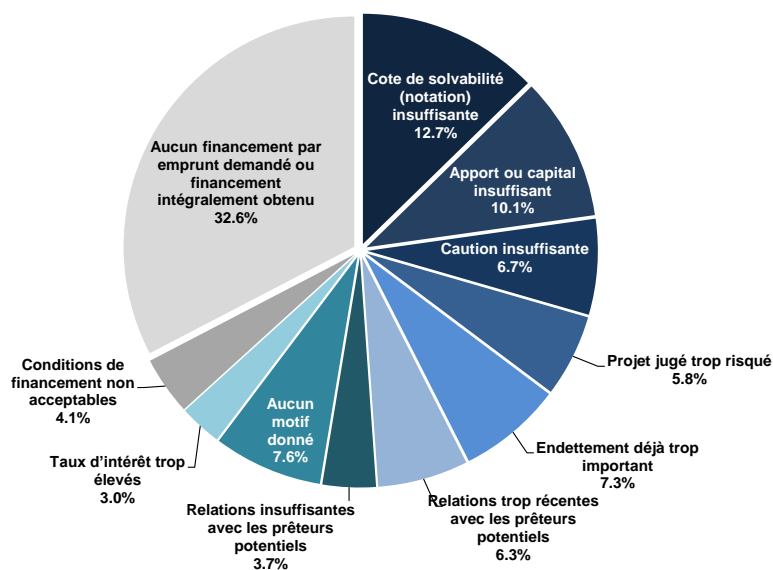
¹⁵² Nombre de PME du secteur agricole ayant répondu à la question : 24.

Figure 82: Raisons avancées par les PME du secteur agricole pour expliquer leurs difficultés à obtenir des prêts bancaires en 2013¹⁵³



Source: PwC, Enquête en ligne adressée aux PME de la région Rhône-Alpes 2014.

Figure 83: Raisons avancées par les PME pour expliquer leurs difficultés à obtenir des prêts bancaires en 2013¹⁵⁴



Source: PwC, Enquête en ligne adressée aux PME de la région Rhône-Alpes, 2014.

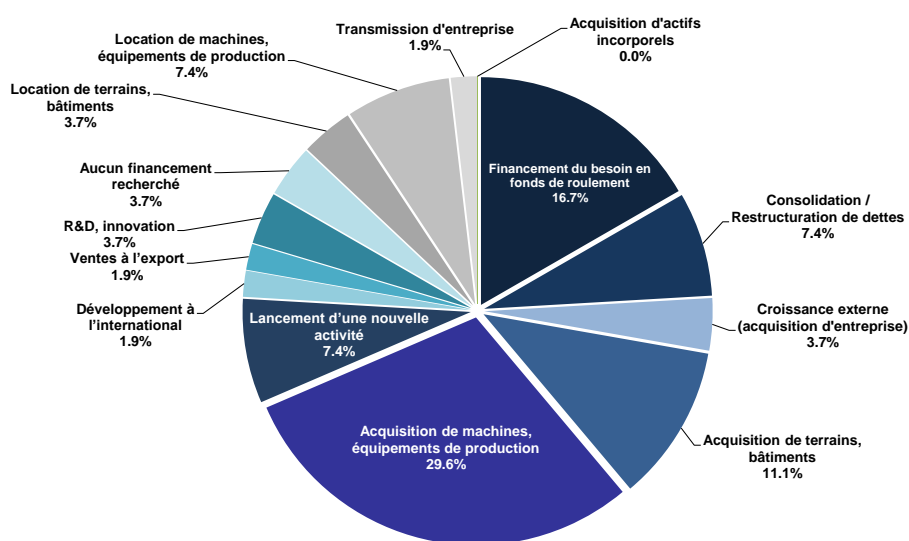
¹⁵³ Nombre de PME du secteur agricole ayant répondu à la question : 27.

¹⁵⁴ Nombre de PME ayant répondu à la question : 358.

De plus, les PME du secteur agricole font face aux mêmes difficultés à obtenir des garanties que les autres PME de la région. Les mêmes types de garantie sont utilisés : en premier les garanties personnelles (pour 42% des PME agricoles comparées à 43% pour toutes les PME) puis les garanties sur actifs de l'entreprise (pour 22% comparées à 16% pour toutes les PME). Seulement 35% des PME agricoles n'ont pas eu à apporter de garantie ou n'ont pas demandé d'emprunt. Les types de garantie sont très similaires à celles des autres PME de la région. La principale différence réside dans les garanties sur actifs de l'entreprise, qui sont plus utilisées dans le secteur agricole ; ces PME disposant d'actifs plus importants que dans d'autres secteurs. Elles peuvent ainsi disposer d'un accès plus facile au financement que les PME des autres secteurs. Pour autant, si ces actifs sont déjà utilisés comme caution, les PME agricoles pourraient avoir à l'avenir besoin de recourir à d'autres types de produits de garantie.

En effet, en comparaison avec l'ensemble des PME, les PME agricoles ont tendance à investir plus fréquemment pour maintenir leur compétitivité, comme évoqué lors des entretiens. Cet élément est illustré par la Figure 84 qui montre que la principale utilisation des financements est l'investissement (29% de l'utilisation des financements des PME agricoles en comparaison de 22% pour l'ensemble des PME) (Figure 85). Ceci diffère de l'ensemble des PME où la première utilisation des financements est le financement du besoin en fonds de roulement (29% pour l'ensemble des PME en comparaison de 17% pour les PME du secteur agricole). L'acquisition de terrains et de bâtiments est également plus importante pour les PME agricoles (11% en comparaison de 4%), et pour la location de machines et d'équipements (7% en comparaison de 4%). Les autres utilisations sont très similaires avec celles de l'ensemble des PME. Les différences illustrent ainsi un besoin de financement pour le renouvellement de l'appareil productif et l'investissement.

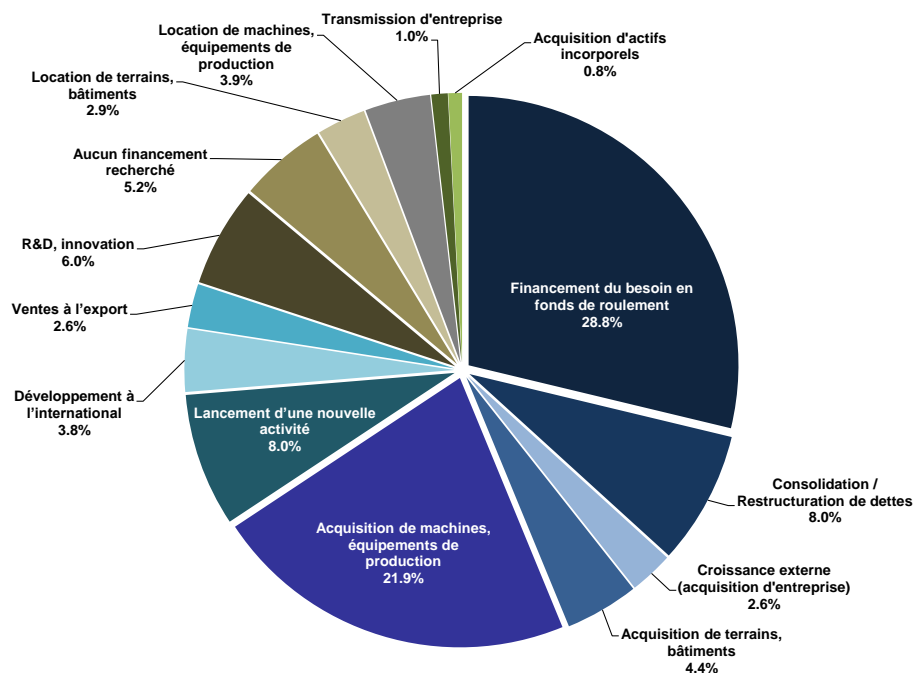
Figure 84: Utilisation des financements par les PME du secteur agricole en 2013¹⁵⁵



Source: PwC, Enquête en ligne adressée aux PME de la région Rhône-Alpes, 2014.

¹⁵⁵ Nombre de PME du secteur agricole ayant répondu à la question : 27.

Figure 85: Utilisation des financements par les PME en 2013¹⁵⁶



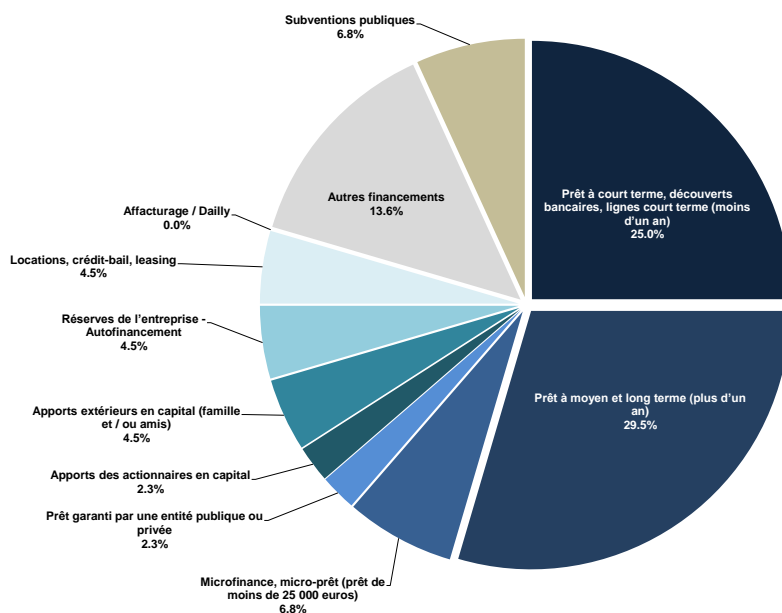
Source: PwC, Enquête en ligne adressée aux PME de la région Rhône-Alpes, 2014.

L'enquête en ligne a interrogé les PME sur leur intention d'obtenir des financements pour la période 2014-2016. Les résultats sont présentés en Figure 86 ; où il est à noter qu'il existe peu de différences avec l'ensemble des PME.

Le financement par emprunt (comprenant les prêts à court-terme et à moyen et long-terme) représente 55% des produits de financement envisagés par les PME agricoles, ce qui correspond à la proportion pour l'ensemble des PME de la région (Figure 87). Les autres produits de financement sont également envisagés dans des proportions similaires entre les PME agricoles et l'ensemble des PME ; notamment les subventions publiques (7% des financements pour les PME agricoles et 8% pour l'ensemble des PME rhônalpines).

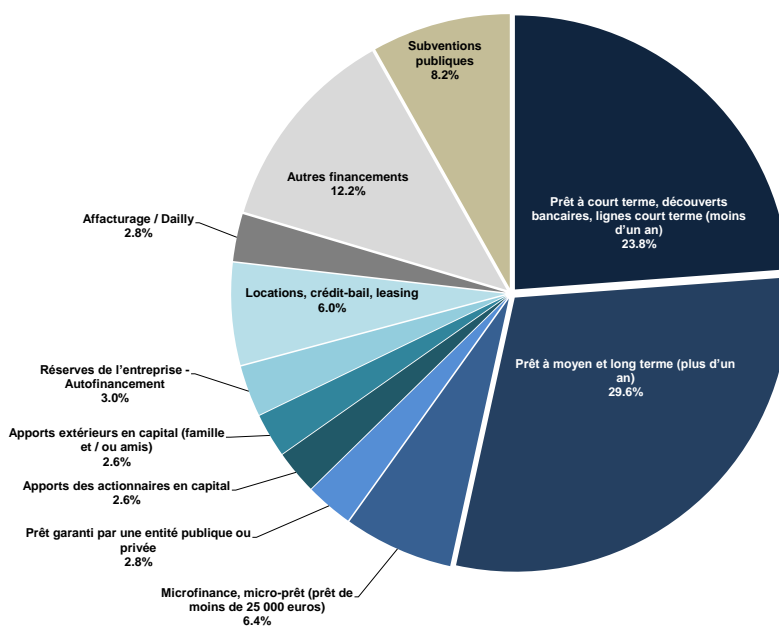
¹⁵⁶ Nombre de PME ayant répondu à la question : 337.

Figure 86: Produits financiers envisagés par les PME agricoles sur la période 2014-2016¹⁵⁷¹⁵⁸



Source: PwC, Enquête en ligne adressée aux PME de la région Rhône-Alpes, 2014.

Figure 87: Produits financiers envisagés par les PME sur la période 2014-2016¹⁵⁹



Source: PwC, Enquête en ligne adressée aux PME de la région Rhône-Alpes, 2014.

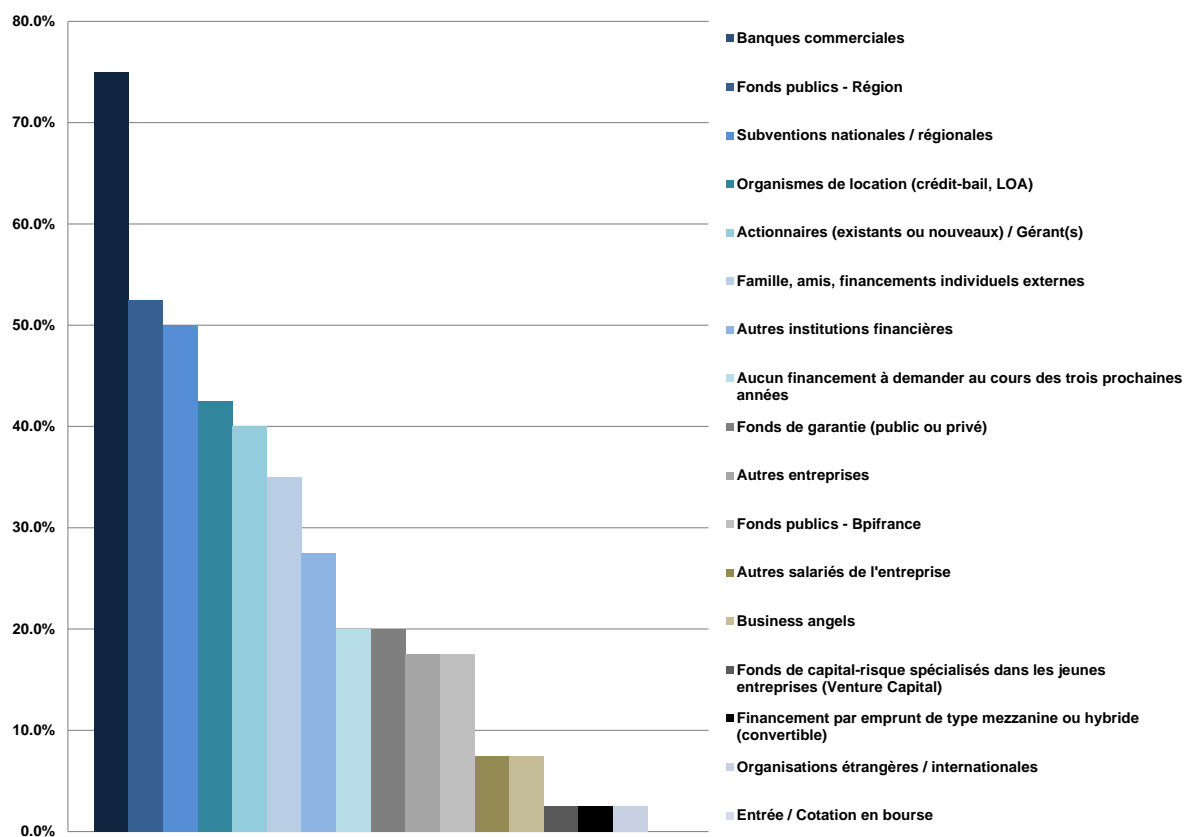
¹⁵⁷ Nombre de PME du secteur agricole ayant répondu à la question : 20.

¹⁵⁸ Les "Autres financements" incluent : "Prêt bonifié", "Fonds de transferts de technologie", "Financement par emprunt de type mezzanine ou hybride (convertible)", "Garanties bancaires (dont crédit à l'export)", "Emprunt obligataire", "Business angels", "Fonds de capital-risque spécialisés dans les jeunes entreprises (Venture Capital)", "Fonds d'investissement (apports en capital et / ou en obligations ou produits hybrides)", Capital-transmission, fonds de retournement", "Fonds publics nationaux, régionaux ou étrangers (OSEO, FSI, CDC)", "Subventionnement privé ou donations (fondations, etc.)", "Autres investisseurs privés" et "Autres sources de financement".

¹⁵⁹ Nombre de PME ayant répondu à la question : 256.

Comme pour l'ensemble des PME, les banques commerciales resteront la principale source de financement des PME du secteur agricole à l'avenir, avec près de 75% des PME ayant l'intention de faire appel à elles (Figure 88). Concernant la deuxième source de financement, les subventions, des contradictions apparaissent à travers les résultats de l'enquête en ligne. Bien que d'après les résultats de l'enquête en ligne les subventions publiques ne semblent pas avoir été utilisées par les PME agricoles en 2013, elles sont présentées comme une importante source de financement pour le futur. Il n'y a pas suffisamment d'informations pour apporter une explication définitive sur cette situation. Toutefois, une explication plausible consiste à considérer qu'une démarche conservatrice de la part des PME agricoles en 2013 du fait de la crise les a amenés à ne pas rechercher de subventions. D'après les résultats de l'enquête en ligne, les subventions publiques (nationales ou régionales), vont être utilisées par 53% des PME du secteur agricole sur la période 2014-2016. De telles subventions sont en effet importantes pour les PME agricoles car elles leur permettent de financer l'investissement et la modernisation de leur équipement et de leurs machines sans avoir besoin de fournir un cautionnement pour obtenir des prêts. De plus, les subventions publiques leur permettent d'envisager de tels investissements, et ce malgré des fonds propres limités au sein des PME du secteur agricole. Comme mentionné précédemment, les PME du secteur agricole sont souvent des micro-entreprises et la plupart d'entre-elles sont des entreprises familiales. Ceci implique une certaine réticence de leur part à rechercher des financements en fonds propres ou à ouvrir leur capital à de nouveaux actionnaires ; et ce en dépit de leurs besoins de financement pour des investissements futurs. Enfin, contrairement au passé, les PME agricoles ont l'intention de faire appel à des produits de microfinance au cours de la période 2014-2016. Ce besoin a également été discuté lors des Rencontres régionales pour l'avenir de l'agro-alimentaire et du bois conduites en mars 2013 en Rhône-Alpes.

Figure 88: Prédiction des sources de financement des PME agricoles sur la période 2014-2016 (après ajustement)¹⁶⁰



Source: PwC, Enquête en ligne adressée aux PME de la région Rhône-Alpes, 2014.

Similaires aux utilisations des financements obtenus en 2013 détaillées précédemment, les intentions d'utilisations au cours de la période 2014-2016 illustrent une volonté d'investissement et de développement comme le montre la Figure 89 :

- 72% des PME du secteur agricole ont l'intention d'utiliser leur financement pour acquérir de nouveaux équipements et de nouvelles machines (en comparaison de 46.5% pour l'ensemble des PME) ;
- 24% des PME du secteur agricole ont l'intention d'acquérir de nouveaux terrains ou de nouvelles installations (proche des 19.5% pour l'ensemble des PME) ;
- 21% des PME du secteur agricole souhaitent lancer une nouvelle activité (en comparaison de 25% pour l'ensemble des PME de la région).

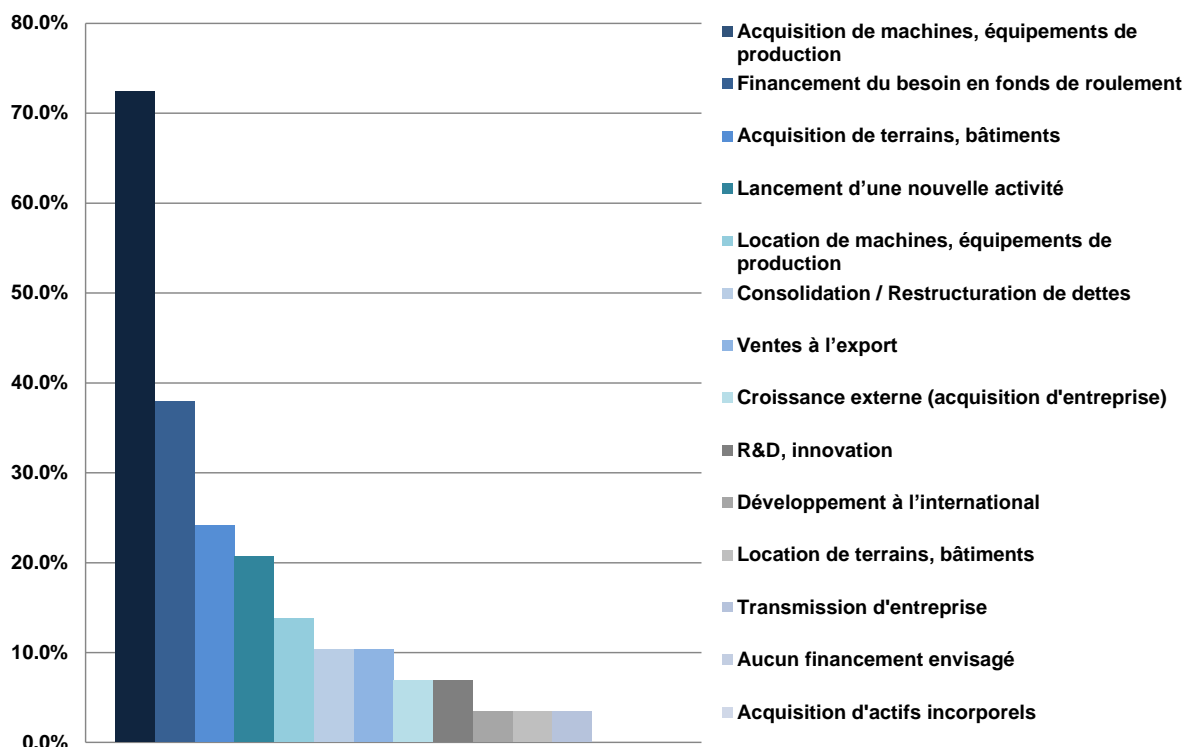
Les PME du secteur agricole continueront également d'utiliser leurs moyens de financement pour financer leur besoin en fonds de roulement (38% pour les PME du

¹⁶⁰ Nombre de PME du secteur agricole ayant répondu à la question : 40.

Si une entreprise a répondu « aucun financement à demander » et une autre option, seule la réponse « aucun financement à demander » a été prise en compte afin de ne pas surestimer le besoin de financement des entreprises.

secteur agricole en comparaison de 44% pour l'ensemble des PME en Rhône-Alpes).

Figure 89: Prévisions de l'utilisation des financements par les PME agricoles sur la période 2014-2016¹⁶¹



Source: PwC, Enquête en ligne adressée aux PME de la région Rhône-Alpes, 2014.

Afin de financer leurs futurs investissements, les PME du secteur agricole ont besoin en priorité :

- De financement à long-terme, à l'image de prêts à long-terme avec des charges financières réduites et un soutien pour l'apport de garanties ;
- De financement en fonds propres.

Le financement en fonds propres permettrait d'améliorer l'accès des PME aux emprunts à long-terme et d'éviter la mise sous caution des nouveaux équipements et des nouvelles machines que les PME agricoles sont susceptibles d'acquérir. Ce financement en fonds propres pourrait également faciliter la transmission d'entreprises, qui est un des enjeux majeurs des prochaines années pour le secteur (en raison du vieillissement des propriétaires de PME agricoles). Ainsi, des Instruments Financiers qui permettraient de réduire les coûts d'investissement de long-terme, de réduire les besoins de cautionnement et qui permettrait de fournir du financement en fonds propres à des PME matures permettraient dès lors de soutenir les intentions d'investissement des PME agricoles.

¹⁶¹ Nombre de PME du secteur agricole ayant répondu à la question : 29.

S'agissant du financement du besoin en fonds de roulement, les PME du secteur agricole ont des besoins en microfinance et en prêts à court-terme. Ces besoins sont similaires à ceux de l'ensemble des PME de la région. Toutefois, les PME du secteur agricole peuvent ne pas connaître les acteurs pertinents ou les produits financiers auxquels elles peuvent avoir droit. Ce point a également été discuté lors des Rencontres régionales pour l'avenir de l'agro-alimentaire et du bois. Une meilleure communication entre les PME du secteur et l'ensemble des acteurs du financement des PME, et donc du financement des PME agricoles, serait bénéfique pour ces dernières.

De plus, dans l'ensemble, les besoins de financement des PME du secteur agricole ne diffèrent pas de l'ensemble des PME de la région Rhône-Alpes. Comme évoqué lors des entretiens conduits dans le cadre de la présente étude AFMA et des Rencontres régionales pour l'avenir de l'agro-alimentaire et du bois tenues en mars 2013, de nombreux Instruments Financiers existent déjà dans la région. Améliorer l'accès des PME du secteur agricole à ces Instruments Financiers serait une étape importante, étant donné qu'aucun besoin pour un Instrument Financier spécifique pour le secteur agricole n'est ressorti de l'analyse conduite dans le présent rapport AFMA.

Enfin, il apparaît que le secteur agricole pourrait être mieux intégré aux réseaux et aux initiatives mises en place à l'échelle de la région pour soutenir l'accès au financement des PME. Ces initiatives comprennent par exemple la plateforme Hubfi et l'équipe Rhône-Alpes de l'export. Ces réseaux peuvent répondre aux difficultés de financement rencontrées par les PME du secteur agricole, comme pour l'ensemble des PME régionales. A cette fin, la coordination entre les représentants régionaux du secteur agricole et les représentants des initiatives régionales qui soutiennent l'accès au financement des PME devrait être davantage développée.

7.10 Demande de financement des PME dans le secteur du tourisme

Comme pour les analyses conduites sur la demande de financement pour les trois catégories de taille de PME et pour les PME du secteur de l'agriculture, une analyse spécifique est conduite pour les PME évoluant dans le secteur du tourisme en région Rhône-Alpes. Comme présenté en Section 4, ce secteur compte pour 115,000 emplois en région Rhône-Alpes en 2009, ce qui représente 5% de l'emploi total de la région (INSEE, 2013). La moitié de ces emplois sont générés par les deux sous-secteurs les plus importants, les restaurants et les hôtels, qui sont principalement composés de PME (INSEE, 2013). Dans le but d'analyser les besoins de financement des PME du secteur du tourisme, l'analyse effectuée dans les paragraphes suivants se concentre sur les PME référencées par Eurostat comme évoluant dans les « activités d'hébergement et de restauration »¹⁶².

¹⁶² L'analyse présentée dans cette section est basée sur les réponses fournies par les PME correspondant à la catégorie NACE rev.2 code I : « activités d'hébergement et de restauration ».

Les PME actives dans le secteur des « activités d'hébergement et de restauration » ont été contactées au moyen de l'enquête en ligne. 14 PME de ce secteur ont répondu à l'enquête¹⁶³, ce qui est représentatif de la part du secteur du tourisme au sein de l'ensemble des PME dans la région. Ceci signifie que les résultats de l'enquête en ligne, et en particulier les comparaisons avec l'ensemble des PME, peuvent être utilisés à titre indicatif, et ce malgré la base relativement petite de réponses.

Parmi ces PME, 93% sont des micro-entreprises¹⁶⁴. La moitié d'entre elles se considèrent comme matures et 43% estiment être dans une phase de post-crédation ou dans une phase de développement¹⁶⁵. Aucune d'entre elles ne se trouve dans une phase de start-up ou de création. Comparées à l'ensemble des micro-entreprises, les PME dans le secteur du tourisme sont donc plus matures (voir section 7.4.a)).

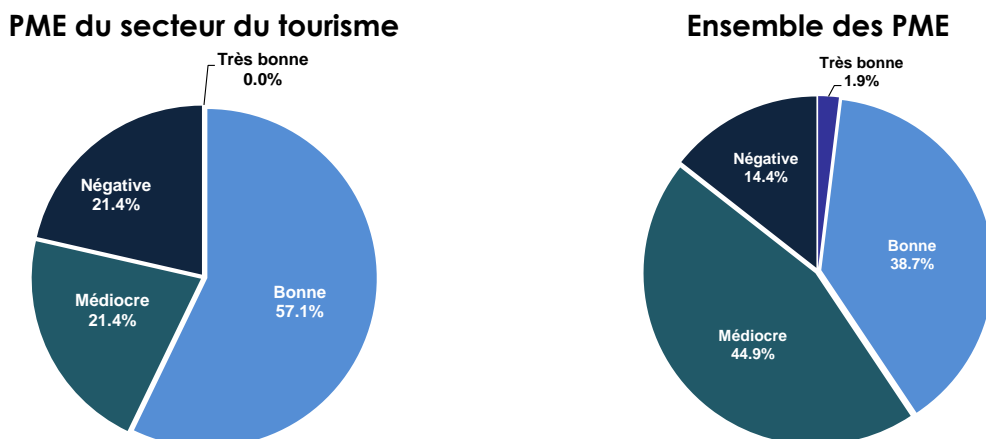
Les PME dans le secteur du tourisme considèrent avoir une meilleure situation financière que l'ensemble des PME. 57% d'entre elles considèrent avoir une bonne, voire très bonne situation financière comparées à 40% pour l'ensemble des PME (Figure 90). Cependant, 21.4% des PME dans le tourisme considèrent leur situation financière comme négative comparées à 14.4% pour toutes les PME. Ainsi, si les PME du secteur du tourisme tendent à avoir une meilleure situation financière générale que le reste des PME, elles sont également plus nombreuses à avoir des difficultés financières.

¹⁶³ Afin d'aligner le panel d'entreprises sollicitées par l'enquête en ligne sur la distribution sectorielle des PME de la région, le nombre de PME du secteur du tourisme (et par conséquent leurs réponses) ne représentent qu'une partie du total des réponses. Ce secteur a une base relativement petite dans l'enquête. L'interprétation des résultats de l'enquête prennent en considération ce facteur et fournissent principalement des indications sur les différences avec l'ensemble des PME. Ainsi l'analyse des résultats de l'enquête en ligne conduite dans la présente section prend en compte ces éléments, et fournit principalement des indications sur les spécificités du secteur au regard de l'ensemble des PME de la région.

¹⁶⁴ Nombre d'entreprises dans le secteur des activités d'hébergement et de restauration ayant répondu à la question : 14.

¹⁶⁵ Nombre d'entreprises dans le secteur des activités d'hébergement et de restauration ayant répondu à la question : 14.

Figure 90: Perception de la situation financière des PME du secteur du tourisme et de l'ensemble des PME en Rhône-Alpes¹⁶⁶



Source: PwC, Enquête en ligne adressée aux PME de la région Rhône-Alpes, 2014.

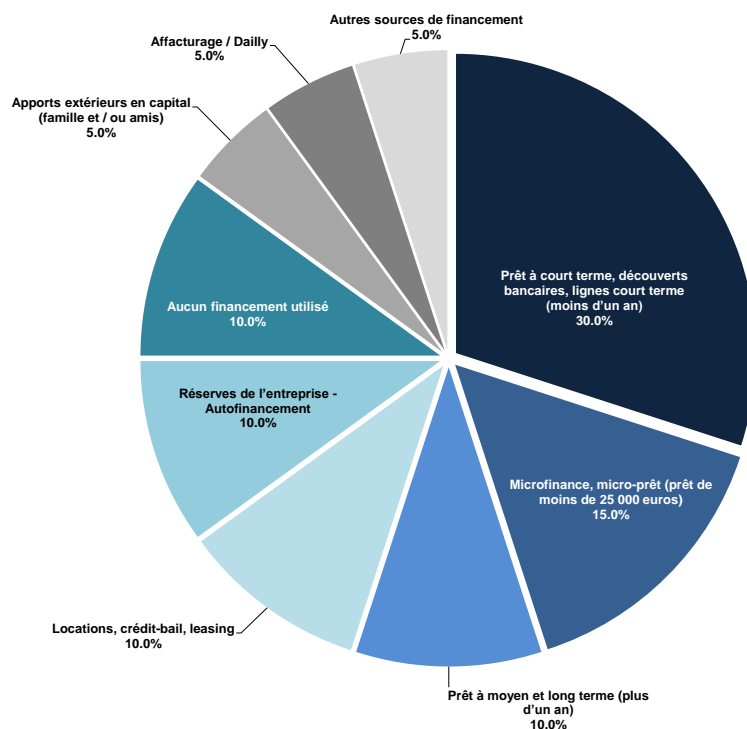
Malgré ce sentiment positif général concernant leur situation financière, une grande majorité de PME du secteur du tourisme se sont senties découragées lorsqu'elles ont cherché à se financer dans le passé. Selon l'enquête en ligne, 58.3% des PME de ce secteur ont toujours ou souvent ressenti du découragement lorsqu'elles cherchaient du financement au cours de la période 2011-2013, en comparaison avec 44% pour l'ensemble des PME¹⁶⁷.

La Figure 91 montre que les PME dans le secteur du tourisme se sont principalement financées par de la dette (prêts à court, moyen et long-terme) pour environ 40% en 2013 ce qui est similaire à ce qui a été observé pour l'ensemble des PME. Le secteur du tourisme diffère principalement par l'utilisation de la microfinance : ce mode de financement représente 15% des sources de financement utilisées en 2013 par les PME du secteur du tourisme contre 4.4% pour l'ensemble des PME en Rhône-Alpes (Figure 80 ci-dessus). Dès lors, en considérant ensemble la maturité de développement des PME du secteur du tourisme, leur situation financière, ainsi que leur utilisation de la microfinance, une défaillance du marché est observée : alors que la majorité des PME du secteur sont matures et ont une situation financière saine, elles utilisent de la microfinance dans une proportion plus importante que l'ensemble des PME. Ceci démontre que les PME de ce secteur voudraient se financer davantage par de la dette (particulièrement de la dette à court-terme) mais n'y ont pas accès. Néanmoins, il est nécessaire de rappeler que ceci doit être considéré comme des indications en raison de la petite base de réponses à l'enquête en ligne utilisée pour l'analyse du secteur du tourisme.

¹⁶⁶ Nombre d'entreprises dans le secteur des activités d'hébergement et de restauration ayant répondu à la question : 14.
Nombre de PME ayant répondu à la question : 465.

¹⁶⁷ Nombre d'entreprises dans le secteur des activités d'hébergement et de restauration ayant répondu à la question : 12.
Nombre de PME ayant répondu à la question : 425.

Figure 91: Sources de financement utilisées par les PME du secteur du tourisme en Rhône-Alpes en 2013¹⁶⁸

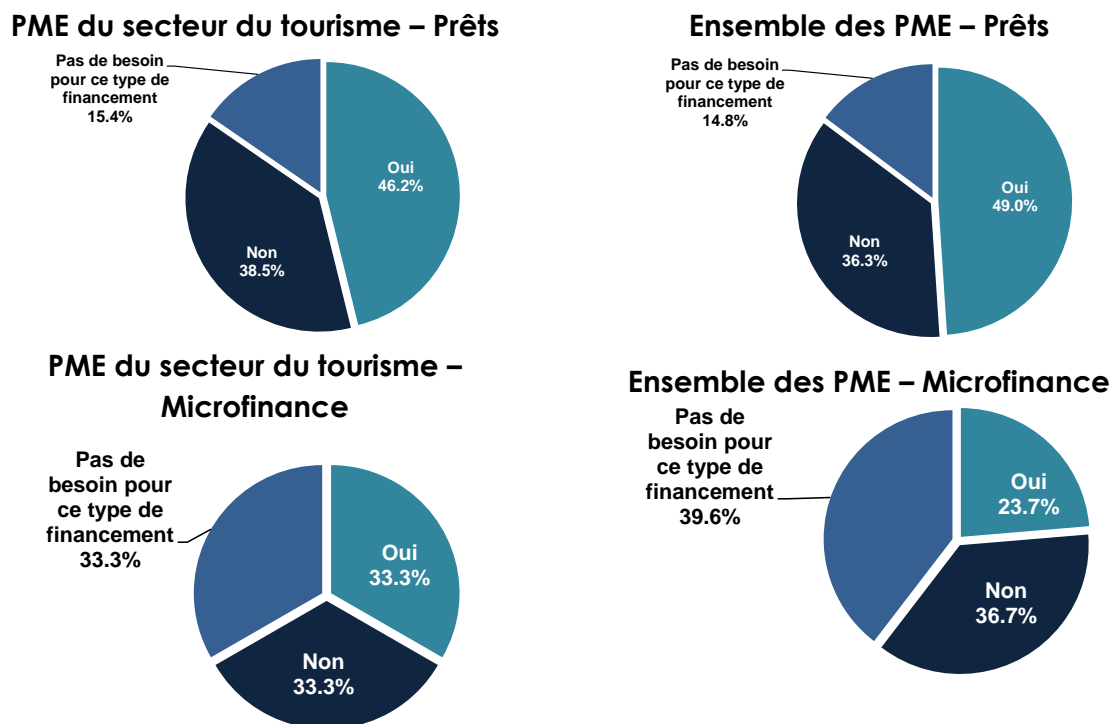


Source: PwC, Enquête en ligne adressée aux PME de la région Rhône-Alpes, 2014.

Ceci est par ailleurs confirmé par le fait que 38.5% des PME dans le secteur du tourisme considèrent leur accès au financement bancaire comme insatisfaisant, en comparaison avec 36.3% pour l'ensemble de la population (Figure 92). En parallèle, 33.3% des PME dans le secteur du tourisme estiment que leur accès à la microfinance est satisfaisant, en comparaison de 23.7% pour l'ensemble des PME.

¹⁶⁸ Nombre d'entreprises dans le secteur des activités d'hébergement et de restauration ayant répondu à la question : 12.

Figure 92: Perception des PME quant à leur accès aux produits financiers en Rhône-Alpes¹⁶⁹



Source: PwC, Enquête en ligne adressée aux PME de la région Rhône-Alpes, 2014.

Cette tendance est confirmée par l'absence d'utilisation de microfinance en 2012. La Figure 93 illustre que le financement par la dette représentait une proportion supérieure par le passé : 53.3% des ressources financières utilisées en 2012, comparées à 40.0% en 2013. Suivant cela, deux tendances apparaissent entre 2012 et 2013 :

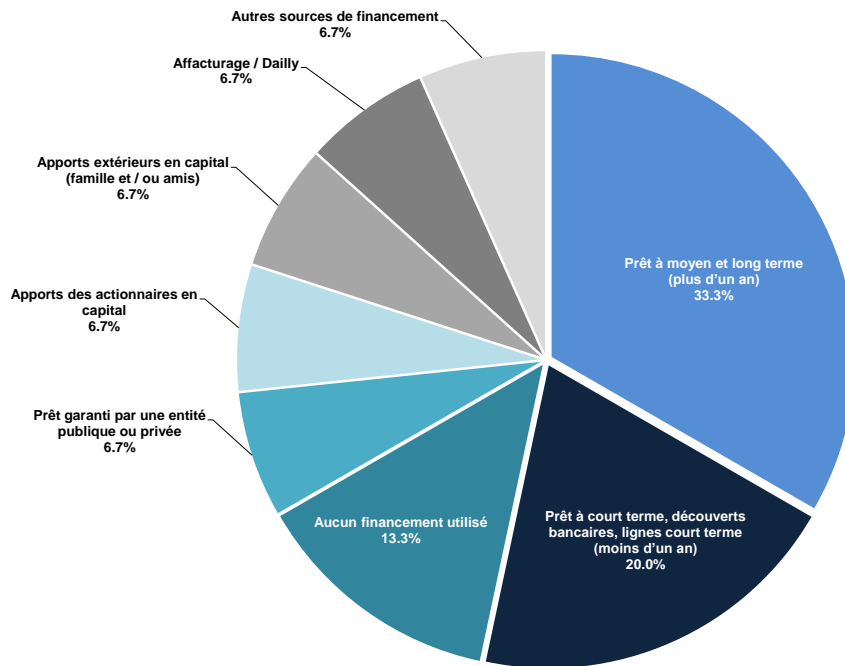
- Premièrement, l'utilisation de microfinance et l'augmentation de l'utilisation de prêt à court-terme en 2013 illustrent un besoin clair de financement à court terme ;
- Deuxièmement, la diminution dans l'utilisation de prêt à moyen et long-terme. Ceci confirme que les PME dans le secteur du tourisme étaient particulièrement concentrées sur leur financement à court-terme et n'ont pas investi en 2013. Ceci se traduira sans doute dans les prochaines années par un besoin de financement d'investissement de manière à permettre aux PME du secteur du tourisme de rester compétitives et de renouveler leur équipement.

Il peut également être supposé que puisque le financement par la dette a été utilisé de manière intensive en 2012, les PME du secteur du tourisme ne pouvaient pas se permettre d'avoir davantage de dette en 2013 malgré leur besoin à court-

¹⁶⁹ Nombre d'entreprises dans le secteur des activités d'hébergement et de restauration ayant répondu à la question : 13.
Nombre de PME ayant répondu à la question : 414.

terme. Leur besoin pour des prêts à court-terme a même augmenté en 2013 puisqu'ils correspondaient à 30.0% des produits financiers utilisés contre 20.0% en 2012. Suivant cela, le prêt à court-terme et la microfinance représentent ensemble 45.0% des produits financiers utilisés en 2013. Ceci illustre un besoin grandissant de financement à court-terme. Cela démontre également que la microfinance peut être d'une certaine utilité pour les PME qui ne sont plus à leur phase de start-up ou de création, mais ayant déjà une certaine maturité.

Figure 93: Sources de financement utilisées par les PME du secteur du tourisme en Rhône-Alpes en 2012¹⁷⁰

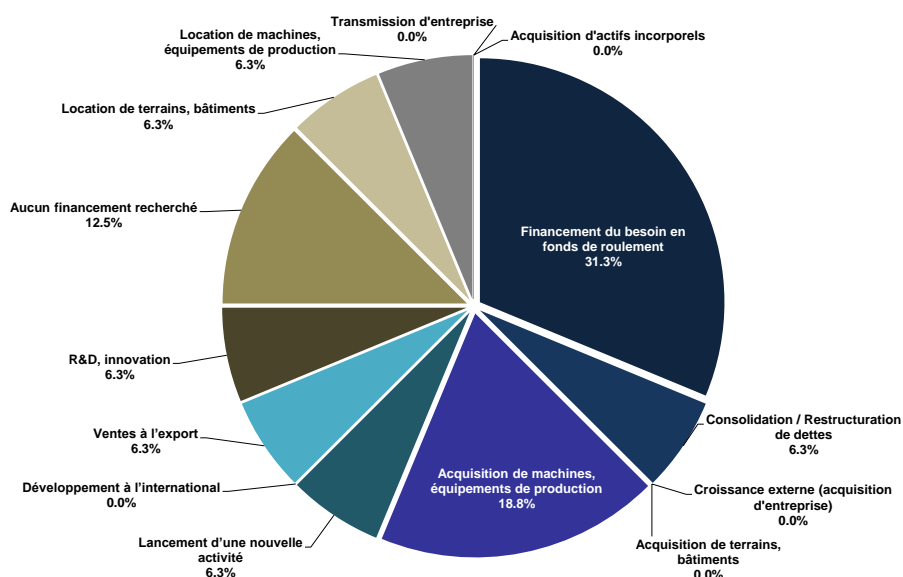


Source: PwC, Enquête en ligne adressée aux PME de la région Rhône-Alpes, 2014.

Les PME du secteur du tourisme ont utilisé 18.8% de leur financement pour acquérir des machines et de l'équipement en 2013 (en comparaison de 21.9% pour l'ensemble des PME) et les PME du secteur du tourisme sont plus satisfaites de leur accès au financement à long-terme (62.5% des PME satisfaites) que de leur financement à court terme (44.4% des PME satisfaites). Une autre différence entre les PME du secteur du tourisme et l'ensemble des PME se situe dans l'utilisation du financement en vue de louer des terrains ou des bâtiments : 6.3% de leur financement a été utilisé à cette fin en comparaison de 2.9% pour l'ensemble des PME. Ceci s'explique par leur besoin de louer un local pour leurs restaurants et 7 ou leurs hôtels.

¹⁷⁰ Nombre d'entreprises dans le secteur des activités d'hébergement et de restauration ayant répondu à la question : 9.

Figure 94: Utilisation des financements par les PME du secteur du tourisme en 2013¹⁷¹



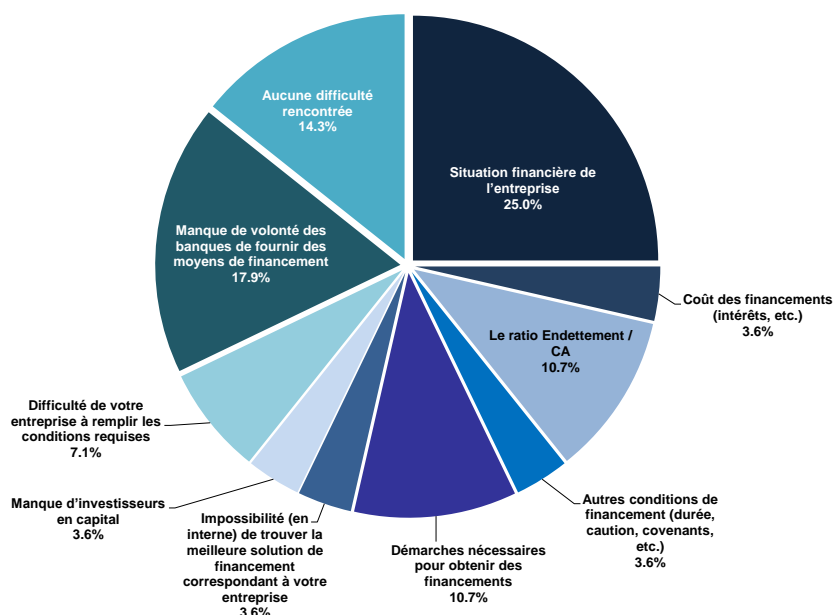
Source: PwC, Enquête en ligne adressée aux PME de la région Rhône-Alpes, 2014.

Les facteurs expliquant pourquoi les fournisseurs de financement potentiels refusent de financer les PME dans le secteur du tourisme apportent une indication sur les raisons pour lesquelles un tel nombre de PME dans le secteur peuvent se sentir découragées. Comme pour l'ensemble des PME (Figure 95 et Figure 96), le premier facteur expliquant les difficultés des PME dans le tourisme est la situation financière de leur activité (25.0% en comparaison de 20.6% pour toutes les PME), suivi du manque de volonté des banques de fournir du financement (17.9% en comparaison de 18.3% pour toutes les PME). En parallèle, 30.2% des PME dans le secteur du tourisme estiment ne pas avoir rencontré de problèmes contre 27.8% pour toutes les PME¹⁷².

¹⁷¹ Nombre d'entreprises dans le secteur des activités d'hébergement et de restauration ayant répondu à la question : 11.

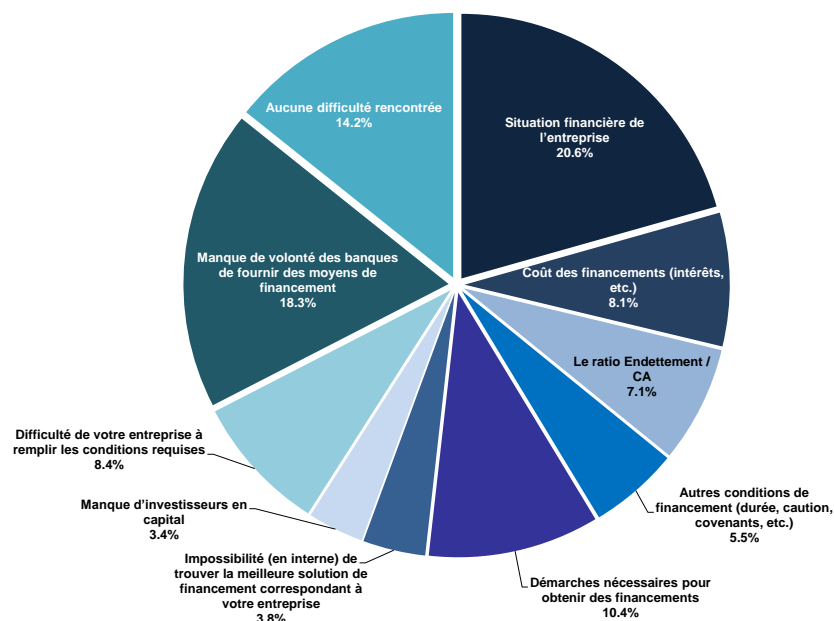
¹⁷² Les données pour les PME dans le secteur du tourisme sont très proches de celles de l'ensemble des PME. Les différences peuvent seulement être considérées comme des indications de tendance.

Figure 95: Raisons apportées pour expliquer les difficultés des PME du secteur du tourisme à trouver du financement sur la période 2011-2013¹⁷³



Source: PwC, Enquête en ligne adressée aux PME de la région Rhône-Alpes, 2014.

Figure 96: Raisons apportées pour expliquer les difficultés des PME à trouver du financement sur la période 2011-2013¹⁷⁴



Source: PwC, Enquête en ligne adressée aux PME de la région Rhône-Alpes, 2014.

¹⁷³ Nombre d'entreprises dans le secteur des activités d'hébergement et de restauration ayant répondu à la question : 13.

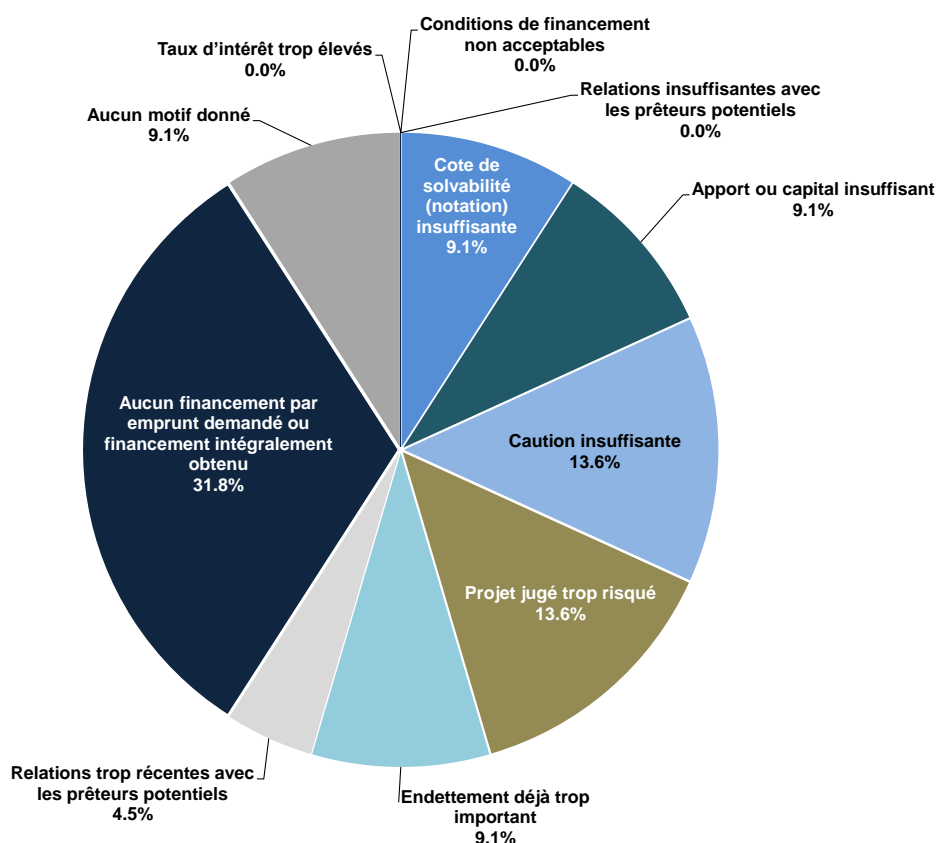
¹⁷⁴ Nombre de PME ayant répondu à la question : 403.

De plus, en considérant les raisons des difficultés propres à l'obtention de prêts, les PME du secteur du tourisme diffèrent de l'ensemble des PME sur deux aspects (Figure 97):

- Les PME du secteur du tourisme présentent des projets perçus comme trop risqués : quand 5.8% des difficultés rencontrées par l'ensemble des PME quant à leur financement par emprunt sont liées aux risques de leur projet (Figure 83 ci-dessus), cette proportion s'élève à 13.6% pour les PME du secteur du tourisme ; et
- Les PME du secteur du tourisme disposent de garanties insuffisantes : cette difficulté compte pour 6.7% des difficultés pour toutes les PME contre 13.6% pour les PME dans le tourisme.

Même si les banques peuvent percevoir les projets des PME du secteur du tourisme comme plus risqués, ces mêmes PME parviennent à obtenir des prêts dans la même proportion que pour l'ensemble des PME : les données relatives au « financement intégralement obtenu » sont similaires en Figure 83 (ci-dessus) et en Figure 97.

Figure 97: Raisons avancées par les PME du secteur du tourisme pour expliquer leurs difficultés à obtenir des prêts bancaires en 2013¹⁷⁵

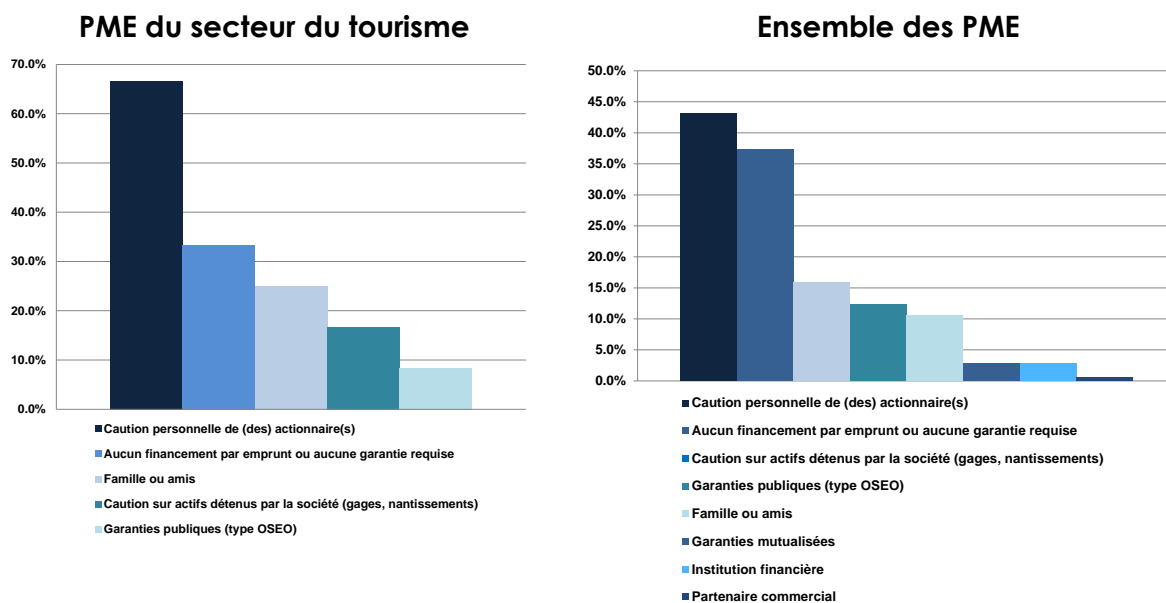


Source: PwC, Enquête en ligne adressée aux PME de la région Rhône-Alpes, 2014.

¹⁷⁵ Nombre d'entreprises dans le secteur des activités d'hébergement et de restauration ayant répondu à la question : 12.

Néanmoins, un facteur expliquant les difficultés rencontrées pour l'obtention de financement par la dette par les PME du secteur du tourisme est lié à la capacité d'apporter une caution / garantie. Tandis que 43.2% des PME dans la région fournissent des garanties personnelles, elles sont 66.7% dans le secteur du tourisme (Figure 98). La famille et les amis sont également appelés par seulement 10.5% des PME dans la région en comparaison de 25% pour les PME dans le secteur du tourisme. Enfin, 15.9% des PME utilisent des actifs comme garantie en comparaison de 16.7% parmi les PME du secteur du tourisme. Ce n'est pas surprenant que les hôtels et les restaurants soient capables de mobiliser des actifs en tant que garantie. Pour autant, la forte proportion des autres types de garantie apportés (personnelles et famille / amis) indique que les PME du secteur du tourisme ont déjà largement utilisé leurs actifs comme garantie et doivent à présent utiliser leurs actifs personnels comme garantie. La solvabilité de ces PME peut dès lors se trouver remise en question, rendant par conséquent leurs projets également plus risqués pour les banques (voir Figure 97 ci-dessus).

Figure 98: Types de garantie utilisés par les PME du secteur du tourisme lors de leur financement par endettement sur la période 2011-2013¹⁷⁶



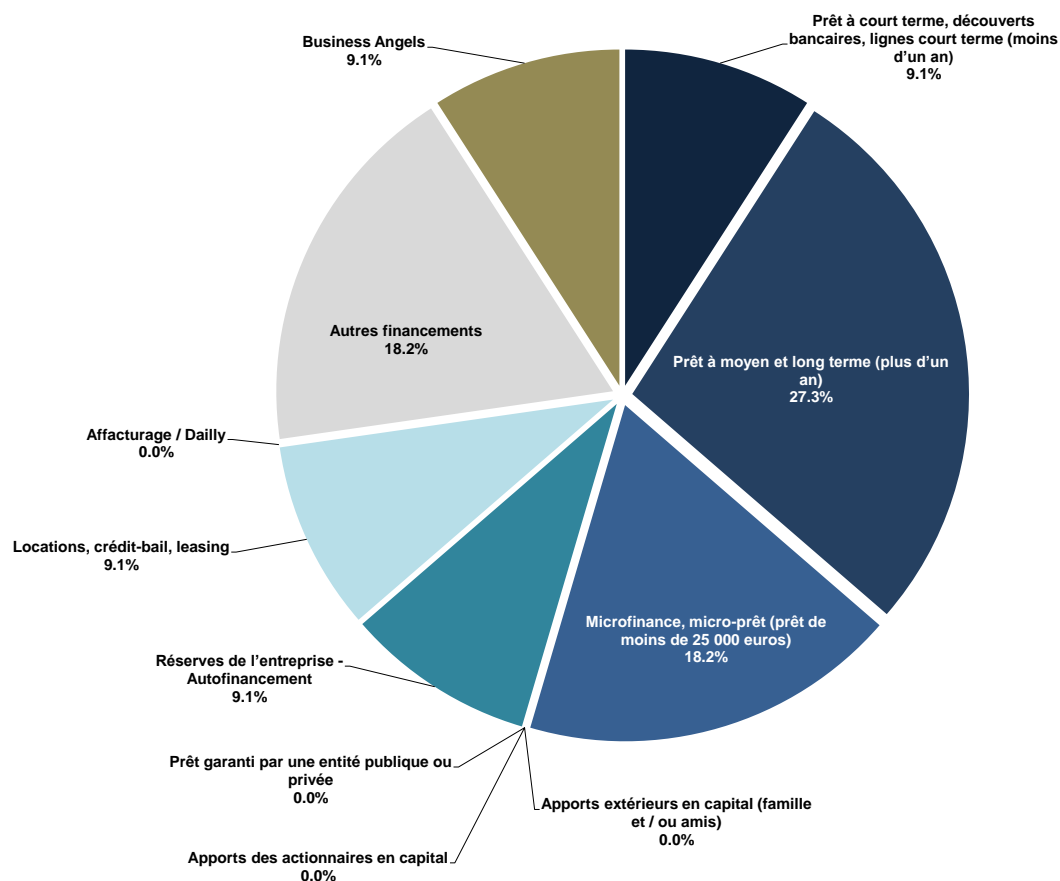
Source: PwC, Enquête en ligne adressée aux PME de la région Rhône-Alpes, 2014.

Comme pour l'ensemble des PME, l'enquête en ligne a interrogé les PME du secteur du tourisme sur leurs intentions de financement pour les années 2014-2016. Les résultats sont présentés en Figure 99 pour 2014. En comparaison avec l'ensemble des PME, les PME du secteur du tourisme ont l'intention de diversifier davantage leurs produits financiers, considérant que le financement par la dette (comprenant les prêts à court, moyen et long-terme) représente seulement 36.4% des produits qui seront recherchés par les PME du secteur du tourisme en 2014. Cette proportion est

¹⁷⁶ Nombre d'entreprises dans le secteur des activités d'hébergement et de restauration ayant répondu à la question : 12.
 Nombre de PME ayant répondu à la question : 389.

bien moindre que pour l'ensemble des PME de la région Rhône-Alpes (Figure 87 ci-dessus).

Figure 99: Produits financiers envisagés par les PME du secteur du tourisme en 2014¹⁷⁷¹⁷⁸



Source: PwC, Enquête en ligne adressée aux PME de la région Rhône-Alpes, 2014.

De même, comme pour l'ensemble des PME de la région, les banques commerciales demeureront la principale source de financement pour les PME du secteur du tourisme sur la période 2014-2016 (soit utilisée par 64.3% des PME de ce secteur). De plus :

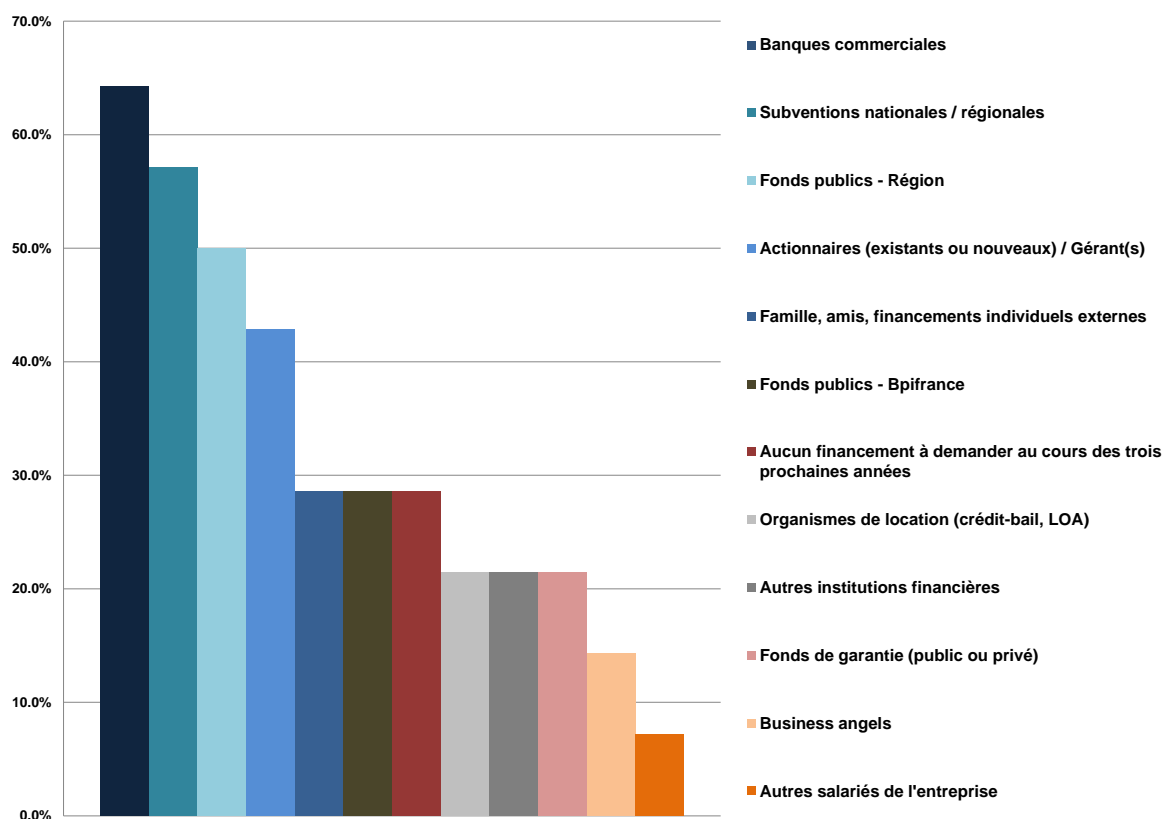
- 42.9% des PME du secteur du tourisme ont l'intention de chercher des fonds auprès des actionnaires actuels ou de nouveaux actionnaires (pourcentage similaire pour l'ensemble des PME) ; et

¹⁷⁷ Nombre d'entreprises dans le secteur des activités d'hébergement et de restauration ayant répondu à la question : 7.

¹⁷⁸ "Autres financements" inclus: "Prêt bonifié", "Fonds de transferts de technologie", "Financement par emprunt de type mezzanine ou hybride (convertible)", "Garanties bancaires (dont crédit à l'export)", "Emprunt obligataire", "Business Angels", "Fonds de capital-risque spécialisés dans les jeunes entreprises (Venture Capital)", "Fonds d'investissement (apports en capital et / ou en obligations ou produits hybrides)", Capital-transmission, fonds de retournement", "Fonds publics nationaux, régionaux ou étrangers (OSEO, FSI, CDC)", "Subventionnement privé ou donations (fondations, etc.)", "Autres investisseurs privés" et "Autres sources de financement".

- 14.3% des PME du secteur du tourisme ont l'intention de chercher du financement auprès de Business Angels, ce qui est supérieur aux intentions observées pour l'ensemble des PME en Rhône-Alpes (7.2%).

Figure 100: Prédiction des sources de financement des PME du secteur du tourisme sur la période 2014-2016 (après ajustement)¹⁷⁹



Source: PwC, Enquête en ligne adressée aux PME de la région Rhône-Alpes, 2014.

Les PME dans le secteur du tourisme ont l'intention d'investir et de se développer au cours des prochaines années, comme illustré dans la Figure 101 qui montre que :

- 42.9% des PME dans le secteur du tourisme ont l'intention d'utiliser leur financement pour l'acquisition de machines et d'équipements de production (comparées à 46.5% pour l'ensemble des PME) ; et
- 21.4% d'entre elles ont l'intention d'acquérir de nouveaux terrains ou bâtiments (comparées à 19.5%).

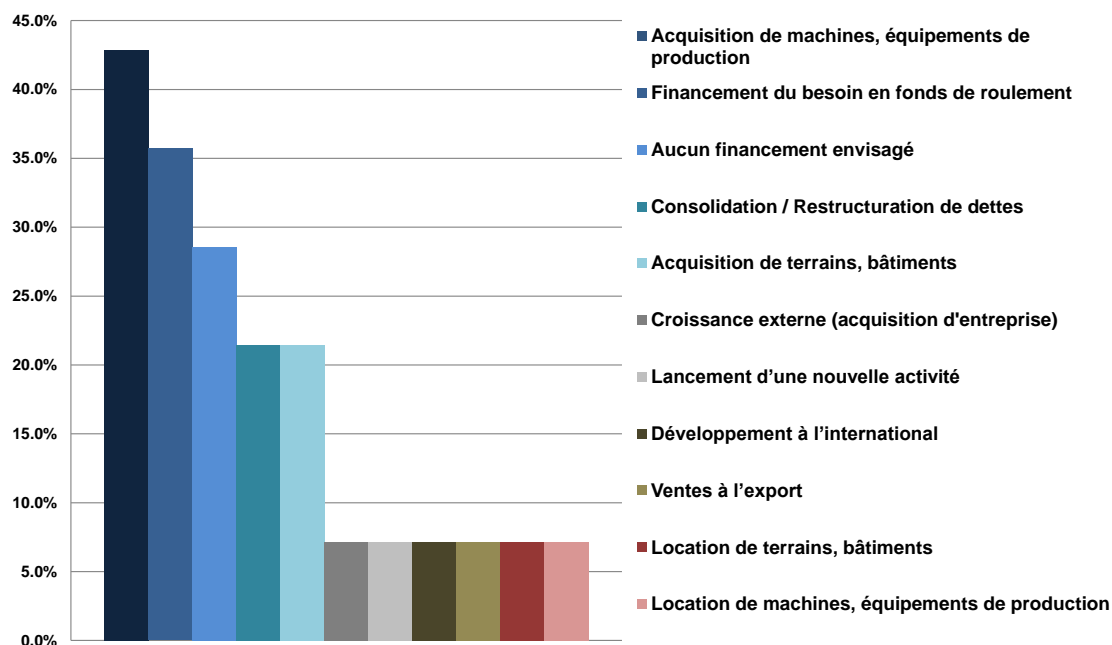
En parallèle, les PME du secteur du tourisme ont l'intention d'utiliser leur financement pour financer leur besoin en fonds de roulement (35.7% des PME), mais dans une proportion plus faible que l'ensemble des PME (43.3%). Ceci traduit la forte volonté des PME du secteur du tourisme d'utiliser leur financement pour consolider ou

¹⁷⁹ Nombre d'entreprises dans le secteur des activités d'hébergement et de restauration ayant répondu à la question : 14.

Si une entreprise a répondu « aucun financement à demander » et une autre option, seule la réponse « aucun financement à demander » a été prise en compte afin de ne pas surestimer le besoin de financement des entreprises.

restructurer leur dette existante (21.4% des PME du secteur du tourisme comparées à 16.6% de l'ensemble des PME de la région).

Figure 101: Prévisions de l'utilisation des financements par les PME du secteur du tourisme sur la période 2014-2016¹⁸⁰



Source: PwC, Enquête en ligne adressée aux PME de la région Rhône-Alpes, 2014.

En conclusion et en vue de répondre aux besoins de financement des PME du secteur du tourisme au cours des prochaines années, ces entreprises ont surtout besoin :

- De prêts à court-terme avec un soutien pour l'apport en garantie ; et
- De financement en fonds propres.

Le premier élément implique des produits de court-terme disposant d'un soutien pour l'apport en garantie et en contrepartie. Ces besoins sont semblables à ceux de l'ensemble des PME de la région. Cependant, à l'image des PME du secteur agricole, les PME du secteur du tourisme sont susceptibles de ne pas connaître les acteurs pertinents ou les produits financiers auxquels elles pourraient accéder. Une communication sur les Instruments Financiers disponibles et non uniquement sur les subventions apportées par le Conseil Régional faciliterait l'activité quotidienne des PME dans le secteur du tourisme et améliorerait leur accès aux banques commerciales, qu'elles ont l'intention de contacter dans une très large mesure au cours des années à venir.

Le financement en fonds propres améliorerait l'accès aux prêts à moyen et long-terme pour les PME du secteur du tourisme. Cet accès s'est réduit en 2013 en raison

¹⁸⁰ Nombre d'entreprises dans le secteur des activités d'hébergement et de restauration ayant répondu à la question : 14.

de l'insuffisance de solvabilité des PME et du cautionnement important déjà apporté par le gérant et sa famille. Dans cette perspective, des Instruments Financiers permettant l'octroi de fonds propres à des PME matures évoluant dans des secteurs non-innovants améliorerait l'accès au financement par emprunt de long-terme des PME du secteur du tourisme et soutiendraient leurs intentions d'investissement. Pour ce faire, il serait pertinent de considérer dans quelle mesure des fonds d'investissement évoluant dans des secteurs industriels traditionnels et dans des secteurs tertiaires seraient intéressés d'investir dans des PME du secteur du tourisme en vue de soutenir leur développement.

D'une manière générale, les besoins de financement des PME du secteur du tourisme ne diffèrent pas de ceux de l'ensemble des PME de la région Rhône-Alpes. C'est pourquoi l'amélioration de la communication et de l'accès aux Instruments Financiers existants est importante pour les PME de ce secteur. Dans cette perspective, les clusters pourraient jouer le rôle de mise en relation entre les PME, les institutions financières et l'administration régionale. Cette coordination serait la première étape vers un meilleur accès aux Instruments Financiers existants (un enjeu mis en évidence par le cluster Montage par exemple, qui réfléchit actuellement au développement d'un instrument consacré aux PME de son secteur). En effet, comme les PME du secteur du tourisme n'ont pas de besoins de financement différents de ceux de l'ensemble des PME, l'analyse conduite dans le présent rapport AFMA ne fournit pas d'éléments de soutien au développement d'un Instrument Financier spécifique pour les PME évoluant dans le secteur du tourisme.

8 Gaps de financement, conclusions et recommandations

Ce chapitre du rapport présente les calculs de gaps de financement par catégorie d'entreprises et par produit financier afin de tirer des conclusions et présenter des recommandations qui seront utilisées pour le développement d'une future stratégie d'investissement portant sur l'utilisation d'Instruments Financiers. Le chapitre se structure comme suit.

La Section 8.1 décrit la méthodologie utilisée pour calculer les gaps de financement. La première partie de l'analyse fournit des estimations sur les gaps de financement sur base de l'estimation de l'offre existante et de la demande potentielle calculée par catégorie d'entreprises et par produit financier. Les gaps de financement sont ensuite calculés sur base d'une approche récente élaborée par la Commission Européenne¹⁸¹ qui tient compte de la demande de produits financiers exprimées par des PME *viables* en France.

Dans la Section 8.2, les gaps de financement calculés aussi bien à partir de la demande potentielle des PME qu'à partir de la demande de « PME viables » sont présentés et analysés. L'analyse est réalisée par catégorie de taille d'entreprises et par produit financier.

La Section 8.3 synthétise l'analyse des gaps de financement.

La Section 8.4 présente les conclusions et les principaux résultats de la présente étude AFMA.

La Section 8.5 présente les recommandations pour la future stratégie d'investissement de la région Rhône-Alpes.

8.1 Raisonnement soutenant les gaps de financement et leur méthodologie de calcul

Afin de présenter la perspective la plus large possible sur les besoins de financement des PME en Rhône-Alpes, deux méthodes différentes ont été utilisées pour définir les gaps de financement : la première fournit le montant total que les PME souhaiteraient obtenir au regard de l'offre totale, tandis que l'autre se concentre sur les problématiques pressantes des PME viables et en croissance qui ne sont pas parvenues à obtenir de financement. Dans les paragraphes suivants, le raisonnement soutenant l'utilisation des gaps de financement est présenté dans un premier temps afin de définir le contexte et la manière d'analyser ces gaps de financement. Les deux méthodes sont par la suite détaillées.

¹⁸¹ Commission Européenne (2013). Evaluation *ex-ante* de l'initiative de l'UE pour les PME (« SME initiative »). Document de travail, Novembre 2013.

a) Raisonnement soutenant les gaps de financement

L'offre estimée des produits financiers présentée au Chapitre 7 s'est basée sur les tendances de marché et les estimations des acteurs du marché. Par conséquent, les estimations des montants relatifs à l'offre peuvent être considérés comme plus directs et plus objectifs en raison du fait que les intervenants du marché qui ont permis leur détermination disposent de l'expertise nécessaire pour fournir ces éléments à partir de la liquidité de leur offre et des conditions générales propres aux institutions qu'ils représentent.

La demande estimée est basée sur les réponses apportées dans l'enquête en ligne par les propriétaires ou gérants de PME et est liée à la connaissance de leur marché respectif ainsi qu'aux perspectives propres à leur entreprise. Dans le présent rapport AFMA, les gaps de financement sont d'abord calculés en soustrayant l'offre existante de la demande potentielle. Les points suivants doivent être pris en compte lors de l'analyse des gaps de financement calculés suivant la méthodologie utilisant la demande potentielle.

- **La demande potentielle peut ne pas se traduire dans les faits.** Les PME expriment leurs attentes et intentions en répondant à l'enquête en ligne. Ces intentions peuvent cependant ne pas se traduire dans les faits au cours des prochains mois ou des années à venir pour plusieurs raisons. Les PME peuvent être découragées pour demander des financements, à cause des exigences des banques (garanties, taux d'intérêt) ou à cause de leur situation financière difficile. Elles peuvent également changer leur stratégie de croissance et décider de reporter leurs investissements. Elles peuvent enfin succomber à l'indifférence, propre à la nature humaine.
- **Le manque d'investissement durant la crise.** La crise économique et financière a contraint les PME à réduire leur investissement et à parfois réduire la taille de leur activité. Avec la tendance à la hausse du PIB pour les prochaines années, les PME pourraient être enclines à faire davantage d'investissements. Cette situation peut motiver les PME à chercher des prêts à long-terme pour financer leurs investissements tout en continuant à chercher des prêts à court-terme pour couvrir leur besoin en fonds de roulement. La demande de financement en 2014 peut par conséquent être élevée et peut diminuer pendant l'année si les prévisions de croissance sont révisées à la baisse.
- **La connaissance limitée des sources et des produits financiers.** Les sources de financement des PME sont très diverses en région Rhône-Alpes. De plus, les acteurs se coordonnent pour proposer le financement le plus approprié à chaque catégorie de PME. Cependant, la domination du système bancaire persiste et les PME continuent à rechercher du financement par emprunt, souvent sans envisager d'autres sources de financement. Pour ces raisons, les PME qui peuvent avoir besoin de produits plus sophistiqués continuent à rechercher des financements par emprunt bien que ce ne soient pas les produits les plus appropriés au regard de leurs besoins réels.

- **Un environnement économique incertain.** Les conditions de croissance faible exercent des pressions sur les PME et les prévisions des chefs d'entreprise quant à leurs besoins futurs. Les changements de la réglementation fiscale peuvent également affecter les dirigeants de PME quant à leur perspective d'avenir. L'incertitude future et les besoins actuels pour couvrir le besoin en fonds de roulement et pour investir motivent les PME pour rechercher et demander des montants de financement plus importants que leurs besoins effectifs.

Ces conditions de marché peuvent avoir pour conséquence que les PME surestiment leurs besoins de financement ou demandent un financement qui leur serait nécessaire pour une période supérieure à une année. En conséquence, les gaps de financement calculés à partir de l'offre potentielle et de la demande potentielle ne doivent pas être perçus par les décideurs publics comme des montants devant être couverts sur une seule année ou comme des gaps de financement devant être comblés par des Instruments Financiers développés en vue de catalyser le financement privé pour les PME. Les gaps de financement ainsi calculés sont une indication des besoins de financement de l'économie générale de la région Rhône-Alpes. Ils suivent les éléments méthodologiques décrits dans le présent rapport AFMA et sont à mettre en relation avec les contraintes de marché subies par les PME de la région.

Afin de donner une orientation plus opérationnelle de l'analyse des gaps de financement en vue de la conception d'Instruments Financiers, le présent rapport AFMA présente également des Gaps de Financement Viables (GFV). Ces gaps de financement expriment une approche plus ciblée pour identifier les besoins des PME en situation de croissance, mais qui n'ont pas accès au financement. Néanmoins, il doit être pris en compte que ces besoins ne reflètent pas nécessairement une vision réaliste du marché, mais seulement un écart minimum existant pour les raisons suivantes :

- La définition d'une entreprise viable (comme décrit plus loin en Section 8.1.c) est un facteur restrictif, en particulier dans les conditions de marché actuelles. Les PME qui ont des situations financières détériorées pour des raisons externes ne sont pas prises en compte, ni les PME qui viennent d'être créées et qui devraient être une des cibles des Instruments Financiers.
- Les PME viables et ayant accès au financement peuvent également connaître des contraintes de financement qui ne leur permettent pas de poursuivre le développement de leurs activités ou de leur développement sur les marchés internationaux. Ces PME créent une valeur ajoutée importante et doivent être prises en compte lors de l'analyse des gaps de financement.
- Les PME qui rencontrent des difficultés de restructuration de leur dette existante ne sont pas prises en compte. Ces entreprises pourraient toutefois devenir viables si elles étaient soutenues dans le processus de renégociation des termes de leurs prêts existants. Cependant, l'impact des entreprises dans

cette situation sur la demande de financement peut difficilement être estimé.

- La demande potentielle de financement des PME qui n'existent pas encore n'est pas prise en compte (en raison du manque de disponibilité des données). Toutefois, la majeure partie des entreprises démarrent en tant que micro-entreprises et la majorité de ces dernières ne cherchent pas de financement au cours des deux ou trois premières années d'activité (APCE, INSEE, 2010).

Les deux approches méthodologiques utilisées pour calculer les gaps de financement et mentionnées ci-dessus apportent des informations utiles aux décideurs publics. Elles définissent le besoin maximum au travers de la demande potentielle et le besoin minimum au travers des gaps de financement viables. Ces éléments permettent de déterminer le contexte à partir duquel le soutien public qu'il s'agit de définir pourra se structurer. Les objectifs de ce soutien pouvant être, d'une part, de faciliter les contraintes de solvabilité du secteur financier, et d'autre part, d'améliorer la compétence des propriétaires et gérants d'entreprises.

Les méthodes utilisées pour calculer les gaps de financement sont détaillées dans les paragraphes suivants.

b) Méthodologie pour calculer les gaps de financement à partir de l'estimation de l'offre et de la demande potentielle

La première méthode pour calculer les gaps de financement est d'utiliser l'offre estimée et la demande potentielle calculée dans les sections précédentes du présent rapport, pour chaque catégorie de PME et chaque produit financier.

Pour chaque produit financier considéré par catégorie de PME, deux étapes ont été suivies : premièrement, l'offre minimale estimée est soustraite du montant le plus bas de la demande potentielle (calculée dans le Chapitre 7). Deuxièmement, l'offre maximale estimée est soustraite du montant le plus élevé de la demande potentielle.

Pour chacune des soustractions, quand un nombre positif est obtenu, un gap de financement est identifié. Si une soustraction donne un nombre négatif, cela signifie que, dans certaines circonstances, l'offre de financement du produit financier considéré sur la période 2014-2016 peut couvrir la demande potentielle pour ce même produit financier.

Afin d'illustrer la méthode de calcul énoncée ci-dessus, l'encadré ci-dessous présente le calcul effectué pour estimer le gap de financement pour les prêts à court-terme pour les micro-entreprises.

Encadré 2: Exemple de calcul du gap de financement pour les prêts à court-terme pour les micro-entreprises

La demande potentielle pour les prêts à court-terme pour les micro-entreprises a été estimée entre EUR 673m (extrémité inférieure de l'intervalle) et EUR 744m (extrémité supérieure de l'intervalle) (voir Encadré 1).

L'évaluation de l'offre de prêt à court-terme pour les micro-entreprises en 2014 a été estimée entre EUR 110m et EUR 121m.

Conformément à la méthodologie décrite ci-dessus, le gap de financement à considérer dans le cadre de politiques publiques visant à couvrir le besoin de financement minimal est estimé à EUR 563m.

Le résultat étant positif, un gap de financement est identifié à l'extrémité inférieure du gap de financement.

De même, le gap de financement identifiant les besoins financiers les plus importants exprimés par les micro-entreprises est estimé à EUR 622m.

Ce résultat positif prouve que le plus haut niveau de l'offre estimée ne peut pas couvrir les besoins les plus importants exprimés par les micro-entreprises de la région Rhône-Alpes en 2014.

Cette méthode de calcul est utilisée pour deux catégories de PME (les micro-entreprises d'une part, et les petites entreprises et les entreprises de taille moyenne considérées ensemble d'autre part). Elle est appliquée pour trois produits financiers : les prêts à court-terme, les prêts à moyen et long-terme et, enfin, le crédit-bail.

c) Méthodologie pour calculer les gaps de financement des PME viables

Une deuxième méthode est utilisée pour estimer les gaps de financement. Elle suit l'approche basée sur les « PME viables » qui a été proposée par la Commission Européenne dans un récent rapport¹⁸² ; les gaps de financement estimés en utilisant cette méthode seront désormais dénommés Gaps de Financement Viables ou GFV. La méthodologie utilisée par la Commission Européenne estime les gaps de financement au moyen de deux éléments:

- L'identification du pourcentage de PME financièrement viables qui n'ont pas réussi à obtenir un financement par emprunt en France ; et
- Le calcul d'un gap de financement pour les prêts en utilisant un montant moyen de prêt qui aurait été demandé par ces entreprises.

Les PME viables sont définies comme les PME qui ont enregistré une croissance positive en termes de chiffre d'affaires au cours des six derniers mois. La proportion

¹⁸² Commission Européenne (2013). Evaluation ex-ante de l'initiative de l'UE pour les PME (« SME initiative »). Document de travail, Novembre 2013.

de PME viables qui n'ont pas réussi à obtenir un financement de prêt est considéré dans le rapport de la Commission Européenne comme la proportion de PME qui (1) ont fait une demande de prêts bancaires, mais ont été rejetées par la banque (rejet de la banque) ; (2) ont refusé la proposition de prêt de la banque en raison de taux d'intérêt élevés (refus des PME) ; et (3) qui n'ont pas fait de demande de prêt par peur de rejet (découragement des PME). Pour la France, le rapport de la Commission Européenne estime la proportion de PME viables qui n'ont pas réussi à obtenir un financement par emprunt à 9.9%.

Afin de calculer un gap de financement de prêt viable pour les PME en Rhône-Alpes qui soit en ligne avec les hypothèses du rapport de la Commission Européenne, la méthodologie suivante a été utilisée dans le présent rapport AFMA.

La proportion de PME financièrement viables qui n'ont pas réussi à obtenir un financement de prêt a été estimée pour les deux catégories de PME. Le nombre de PME définissant leur situation financière comme bonne ou très bonne a été obtenu à partir des données de l'enquête en ligne. Parmi les PME viables, la part des entreprises qui n'ont pas réussi à obtenir un financement de prêt a été calculée. Ce faisant, la proportion de micro-entreprises viables qui n'ont pas réussi à obtenir un financement de prêt a été estimée à 11.8%. La proportion analogue au sein des petites et moyennes entreprises (considérées ensemble) a été estimée à 8.1%¹⁸³. Ces pourcentages sont appliqués à la population utilisée pour calculer la demande potentielle¹⁸⁴.

Pour chaque catégorie de taille d'entreprises, le montant de la demande de financement d'une seule entreprise est multiplié par la population de PME viables qui n'ont pas réussi à obtenir un financement. Les montants moyens des prêts demandés par une seule entreprise, qui ont déjà été calculés et présentés en Section 7, ont été utilisés. Une variation de -5% et de +5% est alors appliquée à chaque résultat de manière à tenir compte d'une possible fluctuation de la demande.

Afin d'illustrer la méthodologie énoncée ci-dessus, l'encadré ci-dessous présente le calcul utilisé pour estimer le gap de financement des micro-entreprises viables qui n'ont pas réussi à obtenir des prêts à court-terme.

¹⁸³ Ces proportions incluent les PME découragées de chercher un financement, car ces dernières n'ont pas répondu à la question. Elles ne sont donc pas intégrées dans le dénominateur, qui ne comprend que les entreprises qui ont fourni une réponse à la question portant sur leur succès à obtenir des prêts à court, moyen et long-terme en région Rhône-Alpes (Question 17 dans le questionnaire présenté en Annexe 7).

¹⁸⁴ Par exemple, 24,537 micro-entreprises et 22,131 petites et moyennes entreprises considérées ensemble (19,020 petites entreprises et 3,111 entreprises de taille moyenne).

Encadré 3: Exemple de calcul d'un gap de financement viable (GFV) pour les prêts à court-terme pour les micro-entreprises viables

Étape 1: Calcul de la part des micro-entreprises viables qui n'ont pas réussi à obtenir un financement de prêt

Le pourcentage de micro-entreprises qui définissent leur situation financière comme bonne ou très bonne, mais ne réussissent pas à obtenir des prêts à court, moyen et long-terme, représente 11,8%¹⁸⁵ de toutes les micro-entreprises en Rhône-Alpes. Le nombre absolu des micro-entreprises dans cette situation est de 3,930.

Étape 2: Calcul de la moyenne des prêts à court-terme demandés par une seule micro-entreprise

Ce calcul fournit le montant moyen des prêts à court-terme demandés par les micro-entreprises. Le montant moyen est de EUR 21,199.

Étape 3: Multiplier le montant moyen par le nombre de micro-entreprises viables qui n'ont pas réussi à obtenir un financement de prêt

La formule est la suivante : $3,930 * 21,199 = 83,311,395$ ¹⁸⁶.

Étape 4: Estimation d'un intervalle raisonnable pour le gap de financement viable

Le calcul de l'étape 3 a permis d'obtenir l'estimation d'un gap de financement viable. Afin de tenir compte de la fluctuation de la demande autour de ce gap de financement viable, une variation de -5% et de +5% est appliquée, ce qui donne un gap de financement viable entre EUR 79m et EUR 87m.

La même approche est appliquée à la seconde catégorie de PME (les petites et moyennes entreprises prises ensemble) et aux prêts à moyen et à long-terme.

8.2 Gaps de financement

A partir des deux méthodologies décrites ci-dessus, l'analyse conduite dans cette section présente les gaps de financement calculés selon la demande potentielle de produits financiers et selon les gaps de financement viables (GFV) à partir de la demande viable.

a) Gaps de financement pour les micro-entreprises

Gaps de financement pour la microfinance

Comme mentionné précédemment, les Institutions de Microfinance sont très actives en région Rhône-Alpes et prédisent une augmentation de la demande pour la microfinance dans les années à venir. Cette augmentation de la demande a été calculée pour 2014 dans la section précédente. En parallèle, l'offre de microfinance est principalement limitée par les capacités opérationnelles des

¹⁸⁵ Ce pourcentage correspond à des micro-entreprises qui perçoivent leur situation financière comme bonne ou très bonne, qui demandaient un financement et n'ont pas réussi à obtenir des prêts à court, moyen ou long-terme. Le pourcentage respectif pour les petites et moyennes entreprises est de 8,1%.

¹⁸⁶ Le résultat de ce calcul est de 83,312,070, cependant celui-ci contient des erreurs d'arrondi. Le résultat correct est 83,311,395.

Institutions de Microfinance, leur capacité à instruire les projets ainsi qu'à gérer le processus de financement.

Comme déjà expliqué précédemment, le calcul de la demande pour la microfinance a été effectué uniquement pour 2014. C'est pourquoi le gap de financement de la microfinance est considéré seulement pour cette année. L'estimation quantitative du gap de financement basé sur la demande potentielle pour les micro-entreprises existantes en Rhône-Alpes est indiquée dans la table ci-dessous.

Table 84: Gap de financement potentiel pour la microfinance pour les micro-entreprises en 2014

| | Intervalle de demande potentielle (mEUR) | Offre estimée (mEUR) | Gap de financement (mEUR) |
|---------------------|--|----------------------|---------------------------|
| Microfinance | 1,671 - 1,847 | 32 - 35 | 1,639 - 1,812 |

Source: Analyse PwC, 2014. Voir les encadrés 1, 2 et 3 pour une description détaillée de la méthodologie.

L'amplitude du gap de financement entre EUR 1,639m et EUR 1,812m pour la microfinance indique l'importance de ce moyen de financement pour les micro-entreprises. Comme expliqué au cours des entretiens, ce besoin est particulièrement exprimé par les entreprises nouvellement créées et les entreprises sans salariés. Ce gap de financement démontre également qu'en dépit de l'offre croissante, ces très petites entreprises ont malgré tout difficilement accès à la microfinance. Suite à cela, le gap de financement peut s'expliquer par :

- Les difficultés que les micro-entreprises – et en particulier les entreprises sans salariés – ont lors de leurs recherches de financement auprès d'institutions financières autres que les Institutions de Microfinance. En raison des difficultés que connaissent les micro-entreprises à obtenir des prêts auprès des banques, celles-ci orientent leur demande auprès des Institutions de Microfinance. Ceci conduit à une importante demande pour la microfinance, qui tend à augmenter en raison du nombre croissant de micro-entreprises et d'entreprises nouvellement créées. Les Institutions de Microfinance pourraient avoir des difficultés à couvrir cette demande croissante.
- La stabilisation de l'offre de microfinance. Malgré l'augmentation de l'offre au cours des dernières années, l'offre de microfinance tend à atteindre un plafond qui ne peut être dépassé sans mesures exceptionnelles. Comme précédemment expliqué, ceci est principalement dû aux limites de la capacité opérationnelle des Institutions de Microfinance à conduire leur activité.

Malgré une forte présence en région des Institutions de Microfinance, celles-ci pourraient à l'avenir avoir des difficultés à répondre à la demande croissante des

micro-entreprises. Le financement du fonctionnement des Institutions de Microfinance dépend souvent de l'appui du secteur public qui tend à diminuer avec le temps ; tandis que le nombre de leurs clients potentiels augmente¹⁸⁷. Il est dès lors nécessaire d'améliorer les capacités internes de ces institutions et de sécuriser leur financement de fonctionnement afin de répondre à l'augmentation de la demande de microfinance actuellement anticipée dans la région.

La création d'entreprises en Rhône-Alpes est correctement soutenue par les Instruments Financiers, mais une majorité de micro-entreprises n'a pas connaissance de leur existence ou n'est pas en mesure de faire face à la charge administrative liée aux procédures d'instruction. Elles n'ont souvent pas connaissance des critères d'éligibilité pour accéder à ces instruments et ont tendance à rester réticentes à en faire la demande.

En outre, le besoin de microfinance à des fins d'inclusion sociale a été calculé dans la section précédente. Ce besoin se situe entre EUR 34m et EUR 88m. Ceci correspond au financement qui serait nécessaire à de possibles nouveaux créateurs d'entreprises actuellement en situation de risque de pauvreté et d'exclusion sociale qui seraient disposés à développer une entreprise s'ils étaient mieux soutenus dans leur accès au financement. La Table 85 ci-dessous indique le gap de financement total pour la microfinance, y compris la microfinance nécessaire à des fins d'inclusion sociale.

Table 85: Gap de financement potentiel pour la microfinance pour les micro-entreprises en 2014, incluant la microfinance à des fins d'inclusion sociale

| | Gap de financement pour les micro-entreprises existantes (mEUR) | Gap de financement pour l'inclusion sociale (mEUR) | Gap de financement total pour la microfinance (mEUR) |
|---------------------|---|--|--|
| Microfinance | 1,639 - 1,812 | 34 - 88 | 1,673 - 1,900 |

Source: Analyse PwC, 2014. Voir les encadrés 1, 2 et 3 pour une description détaillée de la méthodologie.

Le gap de financement total de la microfinance se situe entre EUR 1,673m et EUR 1,900m en 2014. Ce gap de financement indique que la microfinance devrait être plus recherchée et utilisée à l'avenir par les micro-entreprises, tandis que les Institutions de Microfinance pourraient avoir des difficultés à faire face à cette augmentation. Par conséquent, un Instrument Financier soutenant l'offre de microfinance pourrait bénéficier aux micro-entreprises (et plus particulièrement aux entreprises sans salariés et aux entreprises en création), tout en permettant aux Institutions de Microfinance de répondre à une demande croissante.

¹⁸⁷ La diminution des ressources de fonctionnement des Institutions de Microfinance a un impact indirect sur l'offre de microfinance car ces institutions fournissent souvent un financement avec l'aide de banques commerciales. Cela a cependant un impact négatif sur leur capacité de fonctionnement interne (principalement au niveau des ressources humaines) qui se concrétise par la réduction du temps disponible pour l'instruction des projets à financer et / ou lors de l'application des procédures de financement. Cette situation peut dès lors avoir un impact négatif sur l'offre globale de produits de microfinance dans la région.

Gap de financement pour les prêts et le crédit-bail

Les micro-entreprises en Rhône-Alpes connaissent des problèmes d'accès au système bancaire, qui est la principale source de financement des entreprises en France. Par conséquent, beaucoup d'entre elles se créent et se développent sans financement et sont trop souvent sous-capitalisées. Elles sont donc confrontées à des difficultés après deux ou trois années d'existence lorsqu'elles commencent à chercher à financer leur dette. Ces difficultés résultent de leur manque d'expérience et de connaissance des procédures bancaires. Une des raisons explicatives de cette situation est également le manque de fonds de capital-risque non-spécialisés. La majorité des fonds de capital-risque ciblent les micro-entreprises innovantes, alors que les micro-entreprises non-innovantes en phase de création rencontrent des problèmes lors de leur recherche de financement de fonds propres.

De plus, l'accès aux produits bancaires traditionnels reste limité aux micro-entreprises ayant un historique de crédit, un chiffre d'affaires important et suffisamment d'actifs à offrir en garantie.

L'estimation quantitative des gaps de financement, calculée à partir de la demande potentielle pour les micro-entreprises en Rhône-Alpes, est résumée dans les tables ci-dessous pour 2014, 2015 et 2016.

Table 86: Gap de financement potentiel par produit financier pour les micro-entreprises en 2014

| | Intervalle de demande potentielle (mEUR) | Offre estimée (mEUR) | Gap de financement (mEUR) |
|---|--|----------------------|---------------------------|
| Prêts à court-terme, découverts bancaires et lignes de crédit | 673 - 744 | 110 - 121 | 563 - 622 |
| Prêts à moyen et long-terme | 1,268 - 1,402 | 644 - 712 | 625 - 690 |
| Crédit-bail | 552 - 610 | 82 - 91 | 469 - 519 |
| Total | 2,493 - 2,755 | 836 - 924 | 1,657 - 1,831 |

Source: Analyse PwC, 2014. Voir les encadrés 1, 2 et 3 pour une description détaillée de la méthodologie.

Table 87: Gap de financement potentiel par produit financier pour les micro-entreprises en 2015

| | Intervalle de demande potentielle (mEUR) | Offre estimée (mEUR) | Gap de financement (mEUR) |
|---|--|----------------------|---------------------------|
| Prêts à court-terme, découverts bancaires et lignes de crédit | 612 - 677 | 111 - 123 | 501 - 554 |
| Prêts à moyen et long-terme | 1,436 - 1,588 | 655 - 724 | 782 - 864 |
| Total | 2,049 - 2,265 | 766 - 847 | 1,282 - 1,418 |

Source: Analyse PwC, 2014. Voir les encadrés 1, 2 et 3 pour une description détaillée de la méthodologie.

Table 88: Gap de financement potentiel par produit financier pour les micro-entreprises en 2016

| | Intervalle de demande potentielle (mEUR) | Offre estimée (mEUR) | Gap de financement (mEUR) |
|---|--|----------------------|---------------------------|
| Prêts à court-terme, découverts bancaires et lignes de crédit | 637 - 704 | 114 - 126 | 523 - 579 |
| Prêts à moyen et long-terme | 1,339 - 1,480 | 668 - 738 | 671 - 742 |
| Total | 1,976 - 2,184 | 781 - 864 | 1,195 - 1,320 |

Source: Analyse PwC, 2014. Voir les encadrés 1, 2 et 3 pour une description détaillée de la méthodologie.

L'interprétation et l'analyse de ces gaps de financement sont soumises aux restrictions décrites dans les paragraphes précédents. Ces gaps de financement fournissent toutefois une image raisonnablement réaliste des besoins de financement totaux des micro-entreprises dans la région.

En 2014, le gap de financement pour les prêts à court-terme, situé entre EUR 563m et EUR 622m, est l'indication d'un besoin de financement pour couvrir le besoin en fonds de roulement des micro-entreprises. Ce gap de financement diminue en 2015 (entre EUR 501m et EUR 554m) puis se stabilise en 2016 (entre EUR 523m et EUR 579m). La quantification de ces gaps de financement semble donc en cohérence avec les entretiens réalisés dans le cadre de la présente étude AFMA ; les différents acteurs interviewés ayant fortement insisté sur la nécessité de couvrir le besoin en fonds de roulement des PME.

Les besoins de financement d'investissement sont également soulignés par les gaps de financement pour les prêts à moyen et long-terme au cours des trois années à venir. Les micro-entreprises ont réduit leurs investissements depuis 2009 et doivent à présent investir dans les deux prochaines années afin de rester compétitives. Ceci explique l'augmentation des gaps de financement pour les prêts à moyen et long-

terme entre 2014 et 2015. Les micro-entreprises semblent avoir une opinion forte quant à leurs besoins d'investissement pour 2014 (où le gap de financement se situe entre EUR 625m et EUR 690m) et 2015 (où le gap de financement est compris entre EUR 782m et EUR 864m). Pour 2016, le gap de financement se réduit (se situant entre EUR 671m et EUR 742m)¹⁸⁸.

Les micro-entreprises connaissent également un gap de financement pour les produits de crédit-bail en 2014. L'intervalle de la demande potentielle (entre EUR 552m et EUR 610m) illustre la nécessité d'investir qui est actuellement ressentie par les micro-entreprises. Etant donné que les entreprises ont actuellement besoin d'investir, elles prennent en considération à la fois les prêts à long-terme et les produits de crédit-bail. Toutefois, les fournisseurs de crédit-bail ne semblent pas être en mesure de couvrir la demande potentielle, même si le gap de financement (entre EUR 469m et EUR 519m en 2014) est plus faible que pour les prêts à long-terme.

Les produits de crédit-bail sont difficiles à développer pour les micro-entreprises. Ces entreprises utilisent peu ces produits alors que le crédit-bail est adapté à leurs besoins d'investissement actuels. L'analyse a identifié qu'un Instrument Financier spécifique pour soutenir ce type de produits, ou poursuivant une approche similaire, faciliterait l'investissement et le renouvellement des équipements des micro-entreprises. Il compléterait également les Instruments Financiers développés pour les produits de dette à long-terme, en vue de favoriser l'investissement des micro-entreprises. Une telle approche complémentaire permettrait d'améliorer la viabilité des micro-entreprises de la région et de soutenir leur développement à l'avenir.

Dans l'ensemble, les problèmes des micro-entreprises pour accéder au financement peuvent aussi s'expliquer par leurs difficultés à définir leurs besoins et à formuler un plan de développement clair pour l'avenir. Cet élément a également été mis en évidence au cours des entretiens avec les institutions financières, les pôles de compétitivité et les clusters. Il est probablement dû à l'absence de compétences managériales chez les entrepreneurs qui démarrent leur activité. Il met également en avant le besoin d'améliorer le soutien aux micro-entreprises qui se développent après deux ou trois années d'activité, puisque cette croissance implique des difficultés nouvelles et différentes. Afin de faire face à ces défis, les chefs d'entreprise peuvent avoir besoin de soutien pour définir les sources et les produits de financement les plus appropriés pour leur développement.

Afin de fournir une vue plus fine de ces gaps de financement, le présent rapport AFMA a également calculé des gaps de financement pour les produits de prêt (prêts à court-terme, découverts bancaires, lignes de crédit et prêts à moyen et long-terme) sur la base de la demande viable et en suivant la méthodologie

¹⁸⁸ La réduction du gap de financement en 2016 peut être due au fait que les micro-entreprises peuvent avoir des difficultés pour anticiper leurs besoins avec deux ans d'avance et / ou du fait d'un biais d'optimisme qui leur font espérer qu'elles seront plus rentables à l'avenir et seront en mesure de s'auto-financer.

décrite à la Section 8.1. Ces gaps de financement viables (GFVs) sont présentés dans les tables ci-dessous pour 2014, 2015 et 2016.

Table 89: Gaps de financement viables par produit de prêt pour les micro-entreprises en 2014

| | Intervalle des gaps de financement viables (mEUR) |
|---|---|
| Prêts à court-terme, découverts bancaires et lignes de crédit | 79 - 87 |
| Prêts à moyen et long-terme | 149 - 165 |
| Total | 228 - 252 |

Source: Analyse PwC, 2014. Voir les encadrés 1, 2 et 3 pour une description détaillée de la méthodologie.

Table 90: Gaps de financement viables par produit de prêt pour les micro-entreprises en 2015

| | Intervalle des gaps de financement viables (mEUR) |
|---|---|
| Prêts à court-terme, découverts bancaires et lignes de crédit | 72 - 80 |
| Prêts à moyen et long-terme | 169 - 187 |
| Total | 241 - 266 |

Source: Analyse PwC, 2014. Voir les encadrés 1, 2 et 3 pour une description détaillée de la méthodologie.

Table 91: Gaps de financement viables par produit de prêt pour les micro-entreprises en 2016

| | Intervalle des gaps de financement viables (mEUR) |
|---|---|
| Prêts à court-terme, découverts bancaires et lignes de crédit | 75 - 83 |
| Prêts à moyen et long-terme | 158 - 174 |
| Total | 232 - 257 |

Source: Analyse PwC, 2014. Voir les encadrés 1, 2 et 3 pour une description détaillée de la méthodologie.

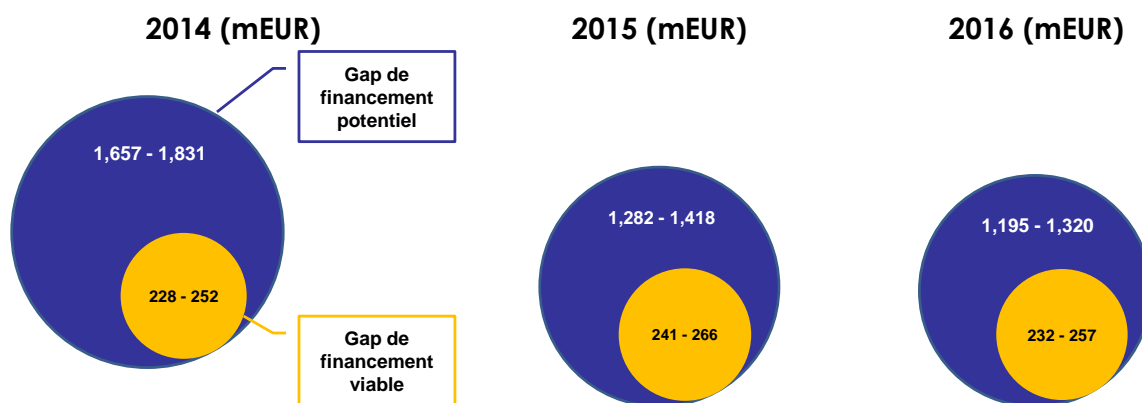
Pour 2014, le GFV identifié et calculé pour les prêts à court-terme se situe entre EUR 79m et EUR 87m. Pour les prêts à moyen et long-terme, le GFV est compris entre EUR 149m et EUR 165m. Les GFV se réfèrent aux besoins de financement des micro-entreprises qui sont viables mais n'ont pas accès au financement. Ces entreprises devraient devenir une priorité pour la future politique de soutien public. En effet, une amélioration de l'accès au financement de ces entreprises est susceptible d'avoir un impact positif important et de créer des externalités positives.

Pour 2014, le gap de financement viable total pour les produits de prêt est compris entre EUR 228m et EUR 252m. Il indique que les obstacles pour le financement des micro-entreprises ne sont pas seulement liés à la viabilité des entreprises, mais aussi à d'autres contraintes, comme le manque de financement lors du démarrage de l'entreprise, le manque de connaissances financières, le manque d'expérience avec les institutions financières (qui conduit souvent au découragement du dirigeant d'entreprise dans sa phase de recherche de financement) et l'absence de garantie ou de caution. Il illustre également un resserrement du crédit bancaire résultant de la nouvelle réglementation portant sur la gestion des risques bancaires (règles édictées par Bâle II et III) qui peut conduire à une réduction de l'octroi de prêts et à une diminution des montants accordés aux entreprises présentant des risques élevés, à savoir les micro-entreprises.

Le gap de financement viable total pour les produits de prêt aux micro-entreprises est stable entre 2014 et 2015, avant de se contracter en 2016. C'est un signe que les micro-entreprises ont une opinion forte de leurs besoins d'investissement dans les prochains mois, mais moins de visibilité sur les dates ultérieures.

Dans ce contexte, le développement de produits de garantie régionaux et / ou de produits de financement qui encourageraient le secteur bancaire à soutenir les micro-entreprises, faciliterait l'accès au financement de ces dernières. Ceci permettrait également d'éviter la période particulièrement difficile que les micro-entreprises peuvent vivre après deux ou trois ans d'existence si elles n'ont pas d'historique de crédit ou si elles manquent d'expérience avec le secteur bancaire alors même qu'elles ont besoin d'investir et de croître. Les gaps de financement potentiels ainsi que les gaps de financement viables pour les micro-entreprises sont illustrés dans la figure suivante pour 2014, 2015 et 2016. Cette figure permet d'illustrer leurs tailles relatives ainsi que l'évolution prévue au cours du temps.

Figure 102: Gaps de financement potentiels et gaps de financement viables pour les micro-entreprises en 2014, 2015 et 2016



Source: Analyse PwC, 2014.

b) Gaps de financement pour les petites entreprises et les entreprises de taille moyenne

Au sein de la population des PME, les petites entreprises représentent un plus petit segment que les micro-entreprises en Rhône-Alpes. Depuis la récession de 2009, elles se sont toutefois développées et prévoient d'investir dans les prochains mois. En dépit d'un accès plus facile au financement bancaire en comparaison des micro-entreprises, des obstacles existent aussi pour cette catégorie de PME. Contrairement aux micro-entreprises, les petites entreprises dépendent davantage du financement bancaire. Comme le montre l'analyse conduite dans le présent rapport AFMA, ces dernières continueront de s'appuyer sur les banques dans les années à venir. Ceci est principalement dû à leur taille qui les empêche de rechercher du financement ailleurs.

Cependant, seulement 50% des petites entreprises sont satisfaites de leur recherche de prêt à court-terme et 60% d'entre elles sont satisfaites de leur recherche de prêt à long-terme. Une proportion importante de petites entreprises estiment que leur accès au financement par l'emprunt pourrait être amélioré, notamment en ce qui concerne le coût de l'emprunt et les conditions de garantie demandées par les banques. Ceci peut être à l'origine d'obstacles à leur développement.

Les entreprises de taille moyenne représentent une très petite partie de la population des PME en région Rhône-Alpes. De la même manière que pour les petites entreprises, la récession a eu un bref impact sur leur viabilité en 2009. Néanmoins, la proportion d'entreprises de taille moyenne au sein des PME est restée stable au cours des dernières années. Comme les petites entreprises, les entreprises de taille moyenne ont favorisé le financement par l'emprunt au cours des dernières années. Elles ont toutefois fait face à moins de difficultés que les petites entreprises. A l'avenir, elles ont également l'intention de continuer à rechercher ce type de financement auprès des banques.

L'estimation quantitative des gaps de financement calculée à partir de la demande potentielle pour les petites et moyennes entreprises en Rhône-Alpes est présentée dans les tables ci-dessous pour 2014, 2015 et 2016.

Table 92: Gap de financement potentiel par produit financier pour les petites et moyennes entreprises en 2014

| | Intervalle de demande potentielle (mEUR) | Offre estimée (mEUR) | Gap de financement (mEUR) |
|---|--|----------------------|---------------------------|
| Prêts à court-terme, découverts bancaires et lignes de crédit | 1,439 - 1,590 | 795 - 879 | 644 - 712 |
| Prêts à moyen et long-terme | 3,025 - 3,434 | 2,443 - 2,700 | 582 - 643 |
| Total | 4,463 - 4,933 | 3,237 - 3,578 | 1,226 - 1,355 |

Source: Analyse PwC, 2014. Voir les encadrés 1, 2 et 3 pour une description détaillée de la méthodologie.

Table 93: Gap de financement potentiel par produit financier pour les petites et moyennes entreprises en 2015

| | Intervalle de demande potentielle (mEUR) | Offre estimée (mEUR) | Gap de financement (mEUR) |
|---|--|----------------------|---------------------------|
| Prêts à court-terme, découverts bancaires et lignes de crédit | 1,478 - 1,634 | 808 - 893 | 670 - 740 |
| Prêts à moyen et long-terme | 2,690 - 2,974 | 2,484 - 2,746 | 206 - 228 |
| Total | 4,168 - 4,607 | 3,292 - 3,639 | 876 - 968 |

Source: Analyse PwC, 2014. Voir les encadrés 1, 2 et 3 pour une description détaillée de la méthodologie.

Table 94: Gap de financement potentiel par produit financier pour les petites et moyennes entreprises en 2016

| | Intervalle de demande potentielle (mEUR) | Offre estimée (mEUR) | Gap de financement (mEUR) |
|---|--|----------------------|---------------------------|
| Prêts à court-terme, découverts bancaires et lignes de crédit | 1,480 - 1,635 | 824 - 911 | 655 - 724 |
| Prêts à moyen et long-terme | 2,599 - 2,873 | 2,534 - 2,801 | 66 - 72 |
| Total | 4,079 - 4,508 | 3,358 - 3,712 | 721 - 797 |

Source: Analyse PwC, 2014. Voir les encadrés 1, 2 et 3 pour une description détaillée de la méthodologie.

Comme illustré dans les tables ci-dessus, les petites et moyennes entreprises ont plus de difficultés à accéder à la dette à court-terme qu'au financement d'investissement à long-terme. En effet, le gap de financement pour les prêts à court-terme en 2014 est compris entre EUR 644m et EUR 712m alors que le gap de financement pour les prêts à long-terme est compris entre EUR 582m et EUR 643m.

Ceci peut s'expliquer par leur capacité à fournir des garanties mais aussi par l'expérience qu'elles ont acquise auparavant avec le secteur bancaire. Considérant les prêts à court-terme, le gap de financement des petites et moyennes entreprises est même supérieur à celui des micro-entreprises au cours des trois années considérées ; et ceci en dépit du fait que les micro-entreprises représentent une grande majorité des PME de la région. Cette constatation souligne que les petites et moyennes entreprises éprouvent les mêmes difficultés que les micro-entreprises quant à l'accès aux prêts à court-terme. De plus, étant donné que leurs besoins de financement sont plus élevés, les gaps de financement sont également plus importants.

Les gaps de financement pour les prêts à court-terme sont également stables entre 2014 et 2016 pour les petites et moyennes entreprises. Cela pourrait suggérer un besoin constant pour couvrir leur besoin en fonds de roulement. Cependant, les gaps de financement pour les prêts à long-terme diminuent considérablement entre 2014 et 2016¹⁸⁹. En 2016, le gap de financement pour les prêts à long-terme se situe seulement entre EUR 66m et EUR 72m. Ceci fournit une indication sur la volonté des petites et moyennes entreprises à investir dans les prochains mois afin de rester compétitives. Mais cela peut également refléter une visibilité réduite sur les dépenses d'investissement éloignées dans le temps.

Les facteurs actuels qui limitent l'accès au financement des petites et moyennes entreprises sont mentionnés ci-dessous :

- Comme les micro-entreprises, certaines petites entreprises peuvent avoir des difficultés à apporter des garanties.
- Les petites entreprises ont une demande croissante de financement en fonds propres ou quasi-fonds propres afin de soutenir leur développement. Toutefois, l'accès aux fonds de capital-risque ou aux fonds de capital-développement peut être difficile pour les petites entreprises existantes étant donné que ces fonds préfèrent souvent financer soit des micro-entreprises innovantes, soit des entreprises moyennes présentant de revenus plus certains. De plus, les difficultés des petites entreprises à accéder au financement en fonds propres ont un impact négatif sur leur capacité à accéder au financement par la dette.
- Enfin, de la même manière que pour les micro-entreprises, les petites et moyennes entreprises peuvent rencontrer des difficultés concernant le coût, et les modalités ou conditions requises pour obtenir un financement auprès des banques. Avec la nouvelle réglementation bancaire, les banques transfèrent leurs coûts sur les entreprises ; y compris les plus grandes qui ont des besoins plus importants.

¹⁸⁹ De la même manière que pour les micro-entreprises, la réduction du gap de financement en 2016 pour les petites et moyennes entreprises peut être dû au fait que les entreprises ne peuvent pas se projeter aussi loin et / ou qu'il existe un biais d'optimisme qui leur font penser que leur entreprise sera plus rentable à l'avenir et qu'elle sera en mesure de s'auto-financer.

Afin de fournir une vue plus fine sur les besoins des petites et moyennes entreprises en Rhône-Alpes, il est nécessaire d'examiner les gaps de financement viables pour les produits de prêt (prêts à court-terme, découverts bancaires et lignes de crédit, ainsi que prêts à moyen et long-terme). Ces gaps de financement ont été calculés à partir de la demande viable et suivant la méthodologie définie précédemment en Section 8.1. Ils sont présentés dans les tables ci-dessous pour 2014, 2015 et 2016.

Table 95: Gaps de financement viables par produit de prêt pour les petites et moyennes entreprises en 2014

| | Intervalle des gaps de financement viables (mEUR) |
|---|---|
| Prêts à court-terme, découverts bancaires et lignes de crédit | 117 - 129 |
| Prêts à moyen et long-terme | 245 - 271 |
| Total | 362 - 400 |

Source: Analyse PwC, 2014. Voir les encadrés 1, 2 et 3 pour une description détaillée de la méthodologie.

Table 96: Gaps de financement viables par produit de prêt pour les petites et moyennes entreprises en 2015

| | Intervalle des gaps de financement viables (mEUR) |
|---|---|
| Prêts à court-terme, découverts bancaires et lignes de crédit | 120 - 133 |
| Prêts à moyen et long-terme | 218 - 241 |
| Total | 338 - 374 |

Source: Analyse PwC, 2014. Voir les encadrés 1, 2 et 3 pour une description détaillée de la méthodologie.

Table 97: Gaps de financement viables par produit de prêt pour les petites et moyennes entreprises en 2016

| | Intervalle des gaps de financement viables (mEUR) |
|---|---|
| Prêts à court-terme, découverts bancaires et lignes de crédit | 120 - 133 |
| Prêts à moyen et long-terme | 211 - 233 |
| Total | 331 - 366 |

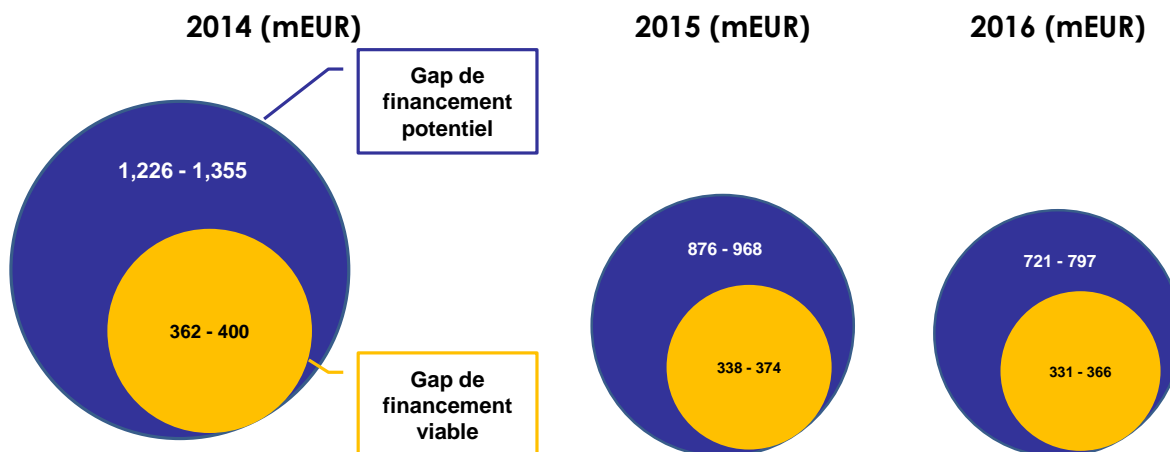
Source: Analyse PwC, 2014. Voir les encadrés 1, 2 et 3 pour une description détaillée de la méthodologie.

Le calcul ainsi effectué permet d'identifier un gap de financement viable pour l'année 2014 entre EUR 117m et EUR 129m pour les prêts à court-terme et entre EUR 245m et EUR 271m pour les prêts à moyen et long-terme. Ces gaps de

financement représentent les besoins de financement des petites et moyennes entreprises qui sont viables mais n'ont pas accès au financement.

Les gaps de financement potentiels ainsi que les gaps de financement viables sont illustrés dans la figure suivante pour 2014, 2015 et 2016.

Figure 103: Gaps de financement potentiels et gaps de financement viables pour les petites et moyennes entreprises en 2014, 2015 et 2016



Source: Analyse PwC, 2014.

Une partie de ces gaps de financement peut s'expliquer par la prise en compte des petites entreprises au sein de cet ensemble. Les plus petites entreprises sont confrontées à des problèmes d'accès au financement souvent similaires aux plus grandes micro-entreprises. Ces problèmes sont présentés dans la section précédente. Ces petites entreprises sont souvent plus matures et peuvent avoir une plus longue expérience avec les institutions financières, créant ainsi un écart par rapport aux micro-entreprises dans l'accès au financement. Pour autant, le fait que les petites entreprises viables éprouvent des difficultés lors de leur recherche de financement valide l'hypothèse selon laquelle les banques peuvent s'avérer réticentes à leur accorder des prêts. Ceci indique également qu'un Instrument Financier visant à améliorer l'accès des petites entreprises au financement par la dette est pertinent ; en particulier pour couvrir leur besoin en fonds de roulement.

Les institutions financières étant plus ouvertes et disponibles pour financer les entreprises de taille moyenne viables, en particuliers si ces dernières disposent d'actifs à mettre en garantie, les raisons des gaps de financement sont plus difficiles à considérer pour cette catégorie d'entreprises. Par conséquent, la partie du gap de financement relative aux sociétés de taille moyenne résulte très probablement du découragement ressenti par ces PME lors de leur recherche de financement et notamment au regard des démarches administratives, des coûts et des conditions requises pour l'accès au financement.

Dans l'ensemble, les petites et moyennes entreprises en Rhône-Alpes ont, en théorie, un accès suffisant au financement. Leurs principales préoccupations sont liées aux conditions, aux termes et aux coûts du financement par emprunt. Ces éléments peuvent devenir les facteurs d'une situation d'investissement sous-optimale, en particulier s'agissant des entreprises viables. Ceci indique également en quoi le développement et le renforcement d'Instruments Financiers existants offrant des produits de garantie dans la région peut améliorer l'accès au financement de cette catégorie de PME, et plus particulièrement l'accès des plus petites entreprises.

Un renforcement des fonds propres des petites et moyennes entreprises pourrait également améliorer leur accès au financement par emprunt. Ceci s'ajouterait aux produits de garantie déjà mentionnés, sachant que certaines entreprises pourraient déjà avoir utilisé leurs actifs disponibles comme garantie pour leurs investissements à long-terme. C'est pourquoi des produits financiers pourraient être développés afin de soutenir les stratégies de croissance des petites et moyennes entreprises ainsi que leur prise de risques. Une cible particulière serait les petites entreprises ayant l'intention de se développer dans les prochaines années. De tels produits existent déjà dans la région, mais ciblent actuellement les jeunes micro-entreprises innovantes et pas nécessairement les petites entreprises désireuses de se développer et d'innover. A l'image des jeunes micro-entreprises innovantes (*start-ups*), des entreprises plus grandes peuvent également avoir besoin de fonds propres ou de quasi-fonds propres afin de prendre plus de risques, de croître et d'investir sur le long-terme. Améliorer et faciliter l'accès à ces produits financiers pour les petites et moyennes entreprises auraient un impact positif sur la croissance économique, car ces entreprises ont souvent une plus grande capacité de mobilisation de ressources humaines et matérielles pour innover. Leurs stratégies d'innovation peuvent également avoir un effet d'entraînement sur les micro-entreprises, qui sont leurs fournisseurs et leurs sous-traitants. Dans cette optique, des Instruments Financiers ciblant la R&D et l'innovation, mais pas uniquement à un stade précoce de l'entreprise, pourraient être développés pour favoriser la croissance et la prise de risque des petites et moyennes entreprises.

c) Gaps de financement pour le financement en fonds propres

Au regard des stratégies de croissance prévues par toutes les catégories de taille de PME, le marché du financement en fonds propres pourrait être plus développé dans la région. Premièrement, les chiffres relatifs au marché des fonds propres présentés précédemment ont révélé que les principaux fonds d'investissement fournissant des fonds propres aux PME de la région Rhône-Alpes sont en fait situés en région Ile-de-France.

Deuxièmement, lors de l'examen de la demande potentielle et de l'estimation de l'offre potentielle pour le financement en fonds propres en région Rhône-Alpes, un gap de financement se dégage. L'estimation quantitative de ce gap de financement est indiquée dans la Table 98 ci-dessous.

Table 98: Gap de financement potentiel pour le financement en fonds propres pour l'ensemble des PME en 2014

| | Intervalle de demande potentielle (mEUR) | Offre estimée (mEUR) | Gap de financement (mEUR) |
|-------------------------------------|--|----------------------|---------------------------|
| Financement en fonds propres | 535 - 1,604 | 235 - 260 | 299 - 1,344 |

Source: Analyse PwC, 2014. Voir les encadrés 1, 2 et 3 pour une description détaillée de la méthodologie.

L'évaluation de la demande potentielle au regard de l'offre de financement en fonds propres révèle un gap de financement potentiel compris entre EUR 299m et EUR 1,344m. Ce gap de financement comprend l'ensemble des PME de la région Rhône-Alpes. Il est toutefois avant tout indicatif, car :

- Les montants indiqués par les PME dans l'enquête en ligne sont l'expression d'intentions et d'attentes qui pourraient ne pas se traduire dans la réalité. Si les PME perçoivent la nécessité de (re)capitaliser leur entreprise, elles peuvent pour autant décider ne pas démarrer le processus de recherche de financement en fonds propres.
- Les intentions exprimées par les PME peuvent être diverses : certaines PME ont l'intention de chercher des fonds propres car elles ont besoin d'être davantage capitalisées en vue d'améliorer leur accès au financement par emprunt, tandis que d'autres PME ont l'intention de le faire car leur stratégie de croissance nécessite une quantité importante de fonds propres. Dans ce processus, les PME peuvent également surestimer leurs besoins en fonds propres.
- Les intentions exprimées par les PME peuvent ne pas se concrétiser en 2014, mais plus tard. Les PME ont généralement du mal à planifier plus d'un ou deux ans à l'avance. Elles expriment donc l'intention d'obtenir un financement en fonds propres dans un avenir proche, mais cette intention peut se concrétiser au-delà des trois prochaines années.
- Le marché des fonds propres se structure avant tout sur la capacité de l'offre à rencontrer la demande. Ceci nécessite des connaissances financières appropriées de la part des propriétaires et gérants de PME, une capacité à élaborer des plans de développement cohérents et, une habilité à trouver des investisseurs (Business Angels, fonds de capital-risque et / ou fonds de capital-développement) désireux d'investir dans le secteur où la PME opère.

L'analyse effectuée dans la section précédente a mis en évidence que le besoin de financement en fonds propres pour les PME en Rhône-Alpes concerne principalement :

- Des micro-entreprises non-innovantes nouvellement créées évoluant dans les secteurs non couverts actuellement par les fonds de capital-risque ;

- Des PME innovantes de toutes tailles, et notamment des petites et moyennes entreprises qui ne bénéficient actuellement pas des fonds de capital-risque ; ces derniers privilégiant le financement des *start-ups* ; et
- Des PME matures (et plus particulièrement des petites et moyennes entreprises) ayant des stratégies d'investissement et / ou des stratégies de redressement / retournement et qui auraient besoin d'une structure en fonds propres plus solide afin d'obtenir plus facilement un financement par emprunt de long-terme auprès des banques.

8.3 Synthèse des résultats apportés par les gaps de financement

Comme calculé précédemment, le gap de financement potentiel pour la microfinance pour les micro-entreprises existantes en 2014 est compris entre EUR 1,639m et EUR 1,812m. En outre, un besoin de microfinance à des fins d'inclusion sociale se situe entre EUR 34m et EUR 88m. Un gap de financement total pour la microfinance peut alors être considéré comme se situant entre EUR 1,673m et EUR 1,9m. Ces éléments sont résumés dans la table ci-dessous.

Table 99: Gap de financement potentiel pour la microfinance pour les micro-entreprises en 2014, incluant la microfinance à des fins d'inclusion sociale

| | Gap de financement pour les micro-entreprises existantes (mEUR) | Gap de financement pour l'inclusion sociale (mEUR) | Gap de financement total pour la microfinance (mEUR) |
|---------------------|---|--|--|
| Microfinance | 1,639 - 1,812 | 34 - 88 | 1,673 - 1,900 |

Source: Analyse PwC, 2014. Voir les encadrés 1, 2 et 3 pour une description détaillée de la méthodologie.

La microfinance est un produit financier que les micro-entreprises existantes et celles nouvellement créées vont chercher et utiliser en 2014. De tels Instruments Financiers existent déjà dans la région : le prêt d'honneur Ideclic soutenu par le Conseil Régional et le prêt NACRE financé au niveau national. Cependant, ces instruments peuvent être encore améliorés étant donné que la demande est en augmentation. L'utilisation des Fonds ESI pour financer des produits de microfinance ainsi que pour soutenir les Institutions de Microfinance (en particulier pour couvrir leur frais de fonctionnement) au cours de la prochaine période de programmation pourrait bénéficier à un grand nombre de micro-entreprises dans la région et favoriserait la création d'entreprises, ainsi que la soutenabilité des entreprises nouvellement créées.

Les paragraphes qui suivent portent sur le financement par emprunt pour l'ensemble des PME. Ils se concentrent sur les gaps de financement calculés selon les deux approches méthodologiques présentées en Section 8.1. Les gaps de financement calculés suivant la méthode de la demande potentielle et le GFV calculé à partir de la demande viable sont présentés dans les tables ci-dessous pour 2014, 2015 et 2016.

Table 100: Gap de financement potentiel et gap de financement viable pour les produits de prêt pour l'ensemble des PME en 2014

| | Gap de financement potentiel (mEUR) | Gap de financement viable (mEUR) |
|---|-------------------------------------|----------------------------------|
| Prêts à court-terme, découverts bancaires et lignes de crédit | 1,207 - 1,334 | 196 - 216 |
| Prêts à moyen et long-terme | 1,207 - 1,334 | 395 - 436 |
| Total | 2,414 - 2,668 | 590 - 652 |

Source: Analyse PwC, 2014.

Table 101: Gap de financement potentiel et gap de financement viable pour les produits de prêt pour l'ensemble des PME en 2015

| | Gap de financement potentiel (mEUR) | Gap de financement viable (mEUR) |
|---|-------------------------------------|----------------------------------|
| Prêts à court-terme, découverts bancaires et lignes de crédit | 1,171 - 1,294 | 192 - 212 |
| Prêts à moyen et long-terme | 988 - 1,092 | 387 - 428 |
| Total | 2,159 - 2,386 | 579 - 640 |

Source: Analyse PwC, 2014.

Table 102: Gap de financement potentiel et gap de financement viable pour les produits de prêt pour l'ensemble des PME en 2016

| | Gap de financement potentiel (mEUR) | Gap de financement viable (mEUR) |
|---|-------------------------------------|----------------------------------|
| Prêts à court-terme, découverts bancaires et lignes de crédit | 1,179 - 1,303 | 195 - 215 |
| Prêts à moyen et long-terme | 737 - 814 | 368 - 407 |
| Total | 1,915 - 2,117 | 563 - 623 |

Source: Analyse PwC, 2014.

Comme illustré dans les tables ci-dessus, un gap de financement total calculé à partir de la demande potentielle pour des produits de prêt s'établit entre EUR 2.4md et EUR 2.7md en 2014. Ce gap de financement représente une demande potentielle non couverte pour l'ensemble de l'année. Pour autant, étant donné que les PME peuvent avoir tendance à surestimer leurs besoins, et que le calcul du gap de financement potentiel se fonde sur les réponses de l'ensemble des PME et non pas uniquement celles qui sont viables, ce gap de financement ne doit pas être perçu par les décideurs publics comme un montant devant être couvert sur une seule année ou comme un gap de financement devant être comblé par des Instruments Financiers. Il est avant tout une indication des besoins de financement

de l'économie régionale. Il suit en cela les méthodes décrites dans le présent rapport AFMA et s'inscrit en lien avec les contraintes de marché rencontrées par les PME en Rhône-Alpes. En cela, ce gap de financement est une indication qui soutient la nécessité d'utiliser des Instruments Financiers comme mécanismes de soutien public afin de catalyser le financement privé pour les PME.

Le GFV a également été estimé pour tous les types de prêts et pour l'ensemble des PME en Rhône-Alpes. Il est compris entre EUR 590m et EUR 652m en 2014.

L'enquête en ligne réalisée pour le présent rapport AFMA permet d'estimer le pourcentage de PME viables qui n'arrivent pas à obtenir de financement par emprunt. Ce pourcentage est de 11.1% au regard de l'ensemble de la population des PME en Rhône-Alpes. Le gap de financement viable moyen est de EUR 621m en 2014. Il donne une indication des besoins de financement futurs des PME. Ce gap devra être comblé en partie par le système financier et en partie par des Instruments Financiers bénéficiant d'un soutien public, c'est-à-dire développés dans le but de catalyser le financement privé pour les PME.

Le calcul des gaps de financement potentiels et viables révèle des difficultés pour toutes les tailles de PME quant à leur accès au financement. Toutefois, les micro-entreprises constituent la catégorie de PME présentant les gaps de financement les plus prononcés.

Pour les prêts à court-terme, les organisations qui apportent des produits financiers doivent faire face à de nouvelles réglementations qui peuvent avoir une incidence sur leur volonté d'accorder des prêts. Du côté de la demande, les micro-entreprises et les petites entreprises ont des difficultés d'accès au financement à court-terme, qui sont le plus souvent liées à la couverture de leur besoin en fonds de roulement.

En termes de prêt à moyen et long-terme en lien avec des besoins d'investissement, il est clair que les entreprises de taille moyenne ont un accès plus facile en raison des garanties et cautions qu'elles peuvent avoir à leur disposition. A l'inverse, les micro-entreprises et les petites entreprises sont confrontées à un accès difficile aux produits de prêt ayant des maturités longues. En outre, la connaissance financière limitée des chefs et gérants d'entreprises, leur connaissance limitée des Instruments Financiers existants et disponibles dans la région ainsi qu'une certaine incapacité à présenter des plans de développement solides peuvent limiter leur accès aux produits de prêt.

Concernant les produits de crédit-bail, le gap de financement potentiel calculé révèle des difficultés pour les micro-entreprises à accéder à ces produits en 2014 (gap de financement potentiel entre EUR 469m et EUR 519m). Du côté de l'offre, les fournisseurs de crédit-bail ne sont pas confrontés à des problèmes particuliers, mais proposent des produits qui intéressent essentiellement les plus grandes entreprises de taille moyenne. Seuls quelques produits de crédit-bail sont conçus et adaptés

aux micro-entreprises et aux petites entreprises. Du côté de la demande, la plupart du temps, les micro-entreprises ne considèrent pas ces produits comme des solutions possibles pour disposer de biens d'équipement et de machines ne nécessitant pas un investissement à long-terme. A partir de ce constat, un meilleur échange d'informations et une discussion plus structurée entre les représentants de l'offre et de la demande de financement en crédit-bail pourraient faciliter l'accès des plus petites PME à ce type de financement et ainsi développer le marché.

Un gap de financement potentiel a également été calculé pour le financement en fonds propres pour l'ensemble des PME. Il se révèle avant tout indicatif et est présenté dans la table ci-dessous

Table 103: Gap de financement potentiel pour le financement en fonds propres pour l'ensemble des PME en 2014

| | Gap de financement pour le financement en fonds propres (mEUR) |
|------------------------------|--|
| Financement en fonds propres | 299 - 1,344 |

Source: Analyse PwC, 2014. Voir les encadrés 1, 2 et 3 pour une description détaillée de la méthodologie.

Le gap relatif au financement en fonds propres se situe entre EUR 299m et EUR 1,344m, indiquant ainsi qu'il existe une marge de progression en Rhône-Alpes. La demande de financement en fonds propres apparaît comme limitée et ce malgré un important vivier en termes de créations d'entreprises dans la région. Les nouvelles entreprises démarrent souvent avec des fonds propres limités et tendent à avoir des difficultés après deux ou trois années d'existence, lorsqu'elles se développent. De plus, une distinction tend à se créer entre les entreprises innovantes et les entreprises non-innovantes. Les premières ont accès à différents fonds d'investissement à l'échelle nationale et régionale et sont soutenues par leurs pôles de compétitivité et leurs clusters, alors que les secondes ne sont souvent pas sous le radar de ces mêmes fonds. Enfin, certaines petites entreprises en développement peuvent aussi faire face à des difficultés lors de leur recherche de financement par emprunt en raison de la sous-capitalisation de leur structure.

8.4 Conclusions et principaux résultats

La région Rhône-Alpes est l'une des régions les plus dynamiques et novatrices au sein de l'Union Européenne. Elle représente environ 10% de l'économie française, en termes de PIB, de population et de nombre d'entreprises. Au regard de la croissance du PIB régional, du nombre croissant de PME et du nombre de créations d'entreprises depuis 2010, la région semble se rétablir relativement bien de la récession de 2009-2010. Elle bénéficie également de réseaux d'acteurs efficaces qui soutiennent les PME de leur création, à leur redressement et jusqu'à la transmission. Plus précisément, les réseaux en Rhône-Alpes permettent le développement et la

mise en œuvre d'Instruments Financiers couvrant l'ensemble du périmètre des besoins des PME. Ces réseaux sont également en mesure de créer de nouveaux Instruments Financiers, si nécessaire, comme par exemple le FRI et R2V au cours des dernières années.

Les PME représentent la quasi-totalité de la population des entreprises en Rhône-Alpes (99,9%). Ces entreprises représentent également 68,0% de l'emploi total de la région. Parmi la population totale des PME, 94,7% sont des micro-entreprises. Ces micro-entreprises représentent 31,9% de l'emploi au sein des PME, ce qui est en accord avec la moyenne des régions les plus développées de l'UE. Dans un même temps, le nombre d'entreprises dans chacune des trois catégories de taille de PME a tendance à augmenter, en dépit d'une réduction du nombre de petites entreprises et d'entreprises de taille moyenne en 2009.

L'objectif de l'analyse menée dans la présente étude AFMA était d'identifier les principales caractéristiques de l'accès au financement des PME en Rhône-Alpes, de dresser un tableau de la situation actuelle, d'identifier les principales contraintes et d'analyser les gaps de financement qui pourraient exister dans la région. Dans ce cadre, l'objectif principal du présent rapport AFMA a été de considérer les défaillances de marché, les situations d'investissement non optimales ainsi que les besoins de financement dans le secteur des PME en Rhône-Alpes. Cette analyse vise ainsi à contribuer à la formulation d'une stratégie d'investissement portant sur des Instruments Financiers à destination des PME dans la région qui utiliseraient les Fonds ESI, et plus particulièrement les ressources du FEDER. Cette analyse s'appuie également sur l'expérience de l'utilisation des Instruments Financiers déjà en place dans la région, mais n'utilisant pas de financement provenant des Fonds Structuraux européens.

L'analyse conduite dans le présent rapport AFMA met aussi en évidence les diverses formes d'Instruments Financiers publics qui ont contribué, et continuent de contribuer, à l'amélioration de l'accès au financement des PME en région Rhône-Alpes. Ces Instruments Financiers couvrent l'ensemble du périmètre des besoins de financement des PME et sont capables de s'adapter afin de répondre aux différents besoins des PME quant à leur accès au financement. L'analyse met aussi en évidence le rôle joué par les réseaux et les relations entre les acteurs de la région afin de proposer la grille de soutien la plus complète possible pour les PME. Ces réseaux sont également un relais de communication pour les PME existantes et celles nouvellement créées ; ils informent notamment ces dernières sur les Instruments Financiers à leur disposition dans la région.

D'une manière générale, les Instruments Financiers existants soutenus par une intervention publique ont eu un impact positif sur les conditions de financement des PME ainsi que sur l'environnement de marché régional ; et ceci à deux niveaux :

- En développant et promouvant des produits financiers adaptés aux divers besoins des PME ; à l'image de produits de microfinance, de garanties et de produits pour le financement en fonds propres.
- En favorisant la communication et les réseaux d'acteurs au moyen d'initiatives clés comme la plateforme Hubfi et la constitution d'équipes spécialisées, comme ERAI ou l'équipe Rhône-Alpes de l'export.

Le présent rapport AFMA conclut que cet impact positif des Instruments Financiers pourrait être renforcé par l'utilisation des Fonds Européen Structurels et d'investissement (Fonds ESI) dans des Instruments Financiers existants ou nouveaux. Cette utilisation fournirait plus de financement aux institutions financières existantes qui font face à la demande croissante de financement, à des flux d'opérations croissants et à des ressources limitées tant pour maintenir leur fonctionnement interne que pour l'octroi de financement aux PME.

Les paragraphes suivants synthétisent les résultats et les conclusions de la présente étude AFMA. Cette présentation est structurée par produit financier. Les leçons à retenir de l'utilisation des Instruments Financiers en région Rhône-Alpes sont par la suite présentées, ainsi qu'une synthèse de l'accès au financement des PME dans la région sous la forme d'une analyse AFOM (Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces). L'ensemble de ces éléments conduisent à la formulation de recommandations, détaillées dans la section suivante, en vue de la formulation d'une future stratégie d'investissement en région Rhône-Alpes.

a) Microfinance

La demande de microfinance couvre deux populations de micro-entreprises différentes : les PME existantes et les personnes actuellement sans emploi et / ou en situation de risque de pauvreté qui pourraient développer une activité entrepreneuriale si leur accès au financement était facilité (microfinance ayant pour finalité l'inclusion sociale)¹⁹⁰.

Dans le cas de la région Rhône-Alpes, le gap de financement potentiel pour la microfinance, pour les micro-entreprises existantes en 2014, se situe entre EUR 1,639m et EUR 1,812m. En ce qui concerne la microfinance à fins d'inclusion sociale, un gap de financement a été estimé entre EUR 34m et EUR 88m.

¹⁹⁰ Les données les plus à jour sur le pourcentage de personnes en situation de risque de pauvreté en région Rhône-Alpes datent de 2009 (source Eurostat). En 2009, 11.8% de la population en Rhône-Alpes était considéré en situation de risque de pauvreté. Ce chiffre est inférieur à la moyenne nationale (12.9% en 2009 et 14.1% en 2012) (Eurostat, 2013). Grâce à des données plus récentes provenant de l'INSEE et disponibles au niveau régional sur les profils des créateurs d'entreprises, les calculs et analyses relatifs aux gaps de financement pour la microfinance (et en particulier ceux pour la microfinance à des fins d'inclusion sociale) ont été conduits en utilisant les données de l'INSEE au lieu des données d'Eurostat.

Un gap de financement total pour la microfinance peut alors être considéré comme se situant entre EUR 1,673m et EUR 1,900m. La table ci-dessous synthétise le gap de financement pour la microfinance.

Table 104: Gap de financement potentiel pour la microfinance pour les micro-entreprises en 2014, incluant la microfinance à des fins d'inclusion sociale

| | Gap de financement pour les micro-entreprises existantes (mEUR) | Gap de financement pour l'inclusion sociale (mEUR) | Gap de financement total pour la microfinance (mEUR) |
|---------------------|---|--|--|
| Microfinance | 1,639 - 1,812 | 34 - 88 | 1,673 - 1,900 |

Source: Analyse PwC, 2014. Voir les encadrés 1, 2 et 3 pour des descriptions détaillées de la méthodologie.

b) Prêts à court-terme, découverts bancaires et lignes de crédit

En région Rhône-Alpes, les PME de toutes les tailles ont des besoins de financement pour couvrir leur besoin en fonds de roulement. Du côté de l'offre, l'analyse a mis en évidence que les banques commerciales n'ont pas de contrainte de liquidités, mais, en revanche, peuvent rencontrer des difficultés pour trouver des entreprises bancarisables présentant des plans de développement conformes aux profils de risque qu'elles souhaitent financer.

Du côté de la demande, la priorité pour les PME est de garantir le financement du besoin en fonds de roulement pour rester opérationnelles à court-terme. Les gaps de financement potentiels identifiés soulignent des difficultés pour les trois catégories de PME quant à leur accès au financement à court-terme. Ces gaps de financement sont par ailleurs plus élevés pour les petites entreprises et les entreprises de taille moyenne en raison d'un volume de financement demandé plus important.

Les gaps de financement viables pour toutes les catégories de PME sont présentés dans la table ci-dessous.

Table 105: Gap de financement viable pour les prêts à court-terme, les découverts bancaires et les lignes de crédit en 2014

| | Gap de financement viable pour les micro-entreprises (mEUR) | Gap de financement viable pour les petites et moyennes entreprises (mEUR) | Gap de financement viable pour toutes les PME (mEUR) |
|--|---|---|--|
| Prêts à court-terme, découverts bancaires et lignes de crédit | 79 - 87 | 117 - 129 | 195 - 216 |

Source: Analyse PwC, 2014. Voir les encadrés 1, 2 et 3 pour des descriptions détaillées de la méthodologie.

c) Prêts à moyen et long-terme

Toutes les catégories de PME utilisent le financement par emprunt à moyen et long-terme en région Rhône-Alpes. Ces prêts sont recherchés par les PME pour financer leurs investissements et le développement de leur activité. En Rhône-Alpes, les micro-entreprises, les petites entreprises et les entreprises de taille moyenne ont l'intention d'investir au cours des années à venir. Cette intention s'explique par une reprise des activités d'investissement des PME ; ces activités ayant été interrompues pendant les années qui ont suivies la crise de 2008, notamment en raison de la baisse des financements par emprunt octroyés par les banques commerciales et du ralentissement général de l'économie. Il peut ainsi être estimé que les PME ont préféré attendre avant d'investir à nouveau et décidé de se concentrer sur leur activité quotidienne. Au cours des prochaines années et en particulier en 2014 et en 2015, les PME expriment une intention d'investir afin de rester compétitives, de renouveler leurs équipements et leurs machines, et enfin de développer de nouvelles activités.

Le calcul de l'offre et de la demande de financement a révélé des gaps de financement potentiels pour toutes les tailles de PME en Rhône-Alpes. Cependant ces gaps de financement concernent surtout les micro-entreprises et les petites entreprises. Les entreprises de taille moyenne ont un accès plus facile à l'emprunt à long-terme grâce à leur capacité d'apporter des garanties sur la base de leurs actifs. Des gaps de financement viables ont également été calculés. Ils sont présentés dans la table ci-dessous.

Table 106: Gap de financement viable pour les prêts à moyen et long-terme en 2014

| | Gap de financement viable pour micro-entreprises (mEUR) | Gap de financement viable pour les petites et moyennes entreprises (mEUR) | Gap de financement viable pour toutes les PME (mEUR) |
|------------------------------------|---|---|--|
| Prêts à moyen et long-terme | 149 - 165 | 245 - 271 | 395 - 436 |

Source: Analyse PwC, 2014. Voir les encadrés 1, 2 et 3 pour des descriptions détaillées de la méthodologie.

La table ci-dessus présente des gaps de financement pour les prêts à long-terme. Une grande partie de ces gaps de financement peut être attribuée aux intentions des PME d'investir dans les prochains mois et les prochaines années. Puisque la demande de financement d'investissement va augmenter à l'avenir, un gap de financement va probablement apparaître et touchera principalement les micro-entreprises et les petites entreprises qui ont un accès plus difficile à l'emprunt bancaire que les entreprises de taille moyenne. Comblé ces besoins favoriserait l'investissement et la création d'emplois dans la région.

d) Crédit-bail

L'analyse concernant les produits de crédit-bail a mis en évidence des barrières du côté de l'offre et de la demande de financement. Du côté de l'offre, les sociétés de crédit-bail favorisent souvent les relations avec les entreprises de taille moyenne, les ETI et les grandes entreprises. Leur offre s'adresse uniquement de manière marginale aux micro-entreprises et aux petites entreprises. Ces entreprises de petite taille pourraient cependant profiter de produits de crédit-bail pour se développer sans investir et donc faire appel à de l'emprunt à long-terme, ce dernier nécessitant des garanties. Du côté de la demande, les PME préfèrent souvent les emprunts à long-terme au lieu de louer des biens. Une meilleure communication sur les avantages des produits de crédit-bail permettrait aux micro-entreprises et aux petites entreprises de prendre des décisions plus éclairées quant aux produits de financement les plus appropriés en fonction de leurs stratégies de développement. Ceci leur permettrait également de moins mobiliser les prêts à long-terme et avoir un meilleur accès aux derniers modèles d'équipements et de machines pour se développer.

Un gap de financement calculé à partir de la demande potentielle des micro-entreprises a été estimé entre EUR 469m et EUR 519m pour 2014. Ce gap de financement démontre qu'un Instrument Financier soutenant les produits de crédit-bail apporterait un soutien aux micro-entreprises dans leur stratégie d'investissement et leurs initiatives de lancement de nouvelles activités.

e) Fonds propres

L'offre de financement en fonds propres en région Rhône-Alpes est effectuée par des fonds de capital-risque et des fonds d'investissement nationaux et régionaux, ainsi que Bpifrance et le réseau régional des Business Angels. Tous les secteurs et tous les stades de développement des PME sont soutenus. Une estimation de l'offre de financement en fonds propres pour les PME de la région a été calculée pour 2014 (Table 65). Les Business Angels sont susceptibles d'investir entre EUR 4m et EUR 5m, les fonds de capital-risque pourraient fournir entre EUR 50m et EUR 55m et les fonds de capital-développement pourraient fournir entre EUR 181m et EUR 200m. Ainsi, les organisations octroyant du financement en fonds propres pourraient accorder au total entre EUR 235m et EUR 260m.

En accord avec les intentions des PME d'investir au cours des années à venir, il existe une demande claire en fonds propres dans la région. Par exemple, sur les PME qui ont répondu à l'enquête en ligne, 299 ont exprimé leur intention de faire appel aux sources de financement en fonds propres en 2014¹⁹¹. Ceci correspond à 63.5% des

¹⁹¹ Les sources suivantes de financement de fonds propres ont été considérées pour les micro-entreprises, les petites et les entreprises de taille moyenne prises ensemble : "Business Angels", "fonds de Capital-risque", "financement par emprunt de type mezzanine ou hybride", "fonds publics - Bpifrance", "fonds publics - Région" et "entrée/cotation en bourse".

PME qui ont indiqué une réponse à la question relative à leur prévision de sources de financement pour 2014¹⁹². Cependant, cette intention de rechercher du financement en fonds propres ne se traduit pas systématiquement par un montant exact demandé par les PME. En conséquence, seulement 28 PME de la région Rhône-Alpes ont fourni le montant qu'ils pensent rechercher pour ce type de financement en 2014¹⁹³. Ceci correspond à 10,9% des PME qui ont indiqué un montant pour l'ensemble des produits financiers pour 2014¹⁹⁴.

Un gap de financement potentiel a été calculé pour le financement en fonds propres pour toutes les PME de la région en 2014. Ce gap est présenté dans la table ci-dessous.

Table 107: Gap de financement potentiel pour le financement en fonds propres pour toutes les PME en 2014

| | Gap de financement pour les fonds propres pour toutes les PME (mEUR) |
|---|--|
| Financement des capitaux propres | 299 - 1,344 |

Source: Analyse PwC, 2014. Voir les encadrés 1, 2 et 3 pour des descriptions détaillées de la méthodologie.

Le gap de financement calculé pour le financement en fonds propres pour l'ensemble des PME en région Rhône-Alpes se situe entre EUR 299m et EUR 1,344m. Il ne peut être plus précis pour les raisons suivantes :

- Les montants indiqués par les PME dans l'enquête en ligne expriment seulement une intention, qui peut ne pas se traduire dans la réalité.
- Les montants exprimés par les PME se situent entre EUR 1,500 et EUR 500,000 et tandis que beaucoup de PME peuvent surestimer leurs besoins, quelques secteurs peuvent également nécessiter de larges montants (par exemple les sciences de la vie).
- Les intentions exprimées par les PME peuvent non pas se réaliser en 2014, mais quelques années plus tard. Les PME peuvent avoir davantage de difficultés à anticiper leurs besoins en fonds propres en comparaison de leurs besoins en emprunt, un moyen de financement auquel elles sont plus habituées.
- Le marché des capitaux est également affecté par des éléments non-financiers tels que : la stabilité de la politique fiscale, les connaissances financières des équipes au sein des PME, la capacité des PME à produire un plan de développement approprié et un intérêt des investisseurs pour le secteur dans lequel évoluent les PME. Ces éléments ne se traduisent pas

¹⁹² Nombre de PME ayant répondu à la Question 42 : 471.

¹⁹³ Les sources suivantes de financement de capitaux propres ont été considérés pour les micro-entreprises, les petites et moyennes entreprises ensemble : "Business Angels", "fonds de Capital-risque", "fonds d'investissement", "fonds de transferts de technologie", "capital-transmission, fonds de retournement", "financement par emprunt de type mezzanine ou hybride", "autres investisseurs privés", et "fonds publics nationaux, régionaux ou étrangers (OSEO, FSI, CDC)".

¹⁹⁴ Nombre de PME ayant répondu à la question 39 : 256.

nécessairement dans les montants indiqués par les PME. Ils sont néanmoins cruciaux pour assurer une adéquation entre l'offre et la demande sur le marché des capitaux.

- Le marché des capitaux dépend également de la capacité des acteurs à se coordonner. Les acteurs impliqués sont notamment : les PME à la recherche de fonds propres, les fonds d'investissement, les pôles de compétitivité, les clusters et les incubateurs. C'est pourquoi, lorsque les PME indiquent des montants pour leur financement en fonds propres dans l'enquête en ligne pour l'année 2014, ils indiquent également un besoin d'accompagnement et de soutien de la part des Business Angels, des fonds de capital-risque et des fonds de capital-développement (fonds d'investissement, fonds de *Private Equity*), en plus des financements à proprement parler.

Pour ces raisons, le gap de financement calculé pour le financement en fonds propres doit avant tout être considéré comme une indication pour les décideurs publics.

Cette indication met toutefois en évidence que le financement en fonds propres est l'une des clés pour la mise en œuvre des stratégies de croissance des PME au cours des années à venir. Ce financement est également important pour permettre aux PME d'avoir un meilleur accès au financement par emprunt à l'avenir. Le développement d'Instruments Financiers soutenant le financement en fonds propres permettrait d'aider les PME dans leurs stratégies de croissance. En parallèle, de nouvelles actions pour améliorer la connaissance des PME sur le fonctionnement et les enjeux du marché des capitaux permettrait de modifier la mentalité des PME vis-à-vis du financement en fonds propres et d'accélérer leurs initiatives de croissance. Ces Instruments Financiers pourraient également tirer profit des différents réseaux d'acteurs locaux qui proposent de l'accompagnement et du soutien aux PME de la région.

L'analyse effectuée dans le présent rapport AFMA et les interviews conduites avec les représentants de PME, les pôles de compétitivité et les clusters ont révélé que la demande pour du financement en fonds propres concernent toutes les tailles de PME et tous les secteurs. Pour autant, cette demande est particulièrement claire pour les ensembles de PME suivants :

- Les micro-entreprises non-innovantes nouvellement créées évoluant dans les secteurs non couverts actuellement par les fonds de capital-risque ;
- Les PME innovantes de toutes tailles qui ne bénéficient actuellement pas des fonds d'investissement qui privilégient le financement des *start-ups*. Ces PME innovantes pourraient également bénéficier d'une meilleure coordination entre les pôles de compétitivité, les clusters et les institutions financières ; et
- Les PME matures (et plus particulièrement des petites entreprises et entreprises de taille moyennes) ayant des stratégies d'investissement et / ou des stratégies de redressement / retournement. Ces PME auraient besoin d'une structure en fonds propres plus solide pour obtenir plus facilement un

financement par emprunt de long-terme auprès des banques. Il s'agit par exemple des PME ayant des besoins importants d'investissement de long-terme ; à l'image des PME du secteur agricole.

f) Leçons à retirer de l'utilisation des Instruments Financiers en région Rhône-Alpes

Les Instruments Financiers actuellement disponibles en région Rhône-Alpes semblent couvrir l'ensemble des besoins de financement des PME. Ces instruments tirent également profit des différents réseaux d'acteurs financiers évoluant au niveau national et régional. Bon nombre de ces instruments sont par ailleurs spécialisés et ciblent certaines PME en particulier. Ils sont abondés par des financements aussi bien privés que publics et proposent des produits qui recouvrent un spectre allant de la microfinance au financement en fonds propres en passant par la garantie de crédit bancaire. Ils sont mis en œuvre par différents intermédiaires financiers présents dans la région.

Au travers du présent rapport AFMA, les Instruments Financiers existants ont été analysés et les leçons qui peuvent être tirées de leur utilisation ont été discutées lors des interviews conduites avec les acteurs régionaux, et soulignées lors de l'analyse des résultats de l'enquête en ligne et des points de vue des différentes parties prenantes travaillant aussi bien du côté de l'offre de financement que de la demande (Chapitres 5, 7 et 8). Une synthèse des leçons à retirer de l'utilisation des Instruments Financiers en région Rhône-Alpes est apportée ci-après :

- L'abondance des Instruments Financiers disponibles et – parfois – leur forte spécialisation semble créer de la confusion auprès des PME qu'ils cherchent pourtant à atteindre ; ce qui peut être à l'origine de barrières à la diffusion de l'information sur le marché et d'une possible utilisation non-optimale des financements disponibles.
- Les garanties sont un Instrument Financier largement utilisé dans la région mais ces dernières ciblent avant tout les besoins d'investissement des PME et moins leurs besoins de financement pour couvrir leur besoin en fonds de roulement.
- Des Instruments Financiers proposant du financement en fonds propres sont également largement utilisés dans la région mais leurs cibles de PME sont très spécifiques et limitées aux PME innovantes et aux entreprises de taille moyenne. Un besoin de financement en fonds propres a pourtant été identifié pour des catégories de PME non innovantes et /ou se situant à tous les stades du cycle de vie de l'entreprise (par exemple micro-entreprises *starts-ups* et entreprises matures présentant de besoins de financement d'investissement).

- Concernant plus particulièrement les Institutions de Microfinance, l'analyse conduite dans le présent rapport AFMA a mis en lumière des limites dans les capacités internes des institutions elles-mêmes. Les interviews conduites avec l'ADIE et Initiative Rhône-Alpes ont souligné la baisse des montants de subventions octroyés pour leur fonctionnement ; en particulier dans les villes où ces institutions disposent d'un bureau local. Cette tendance baissière met actuellement les ressources humaines de l'ADIE et d'Initiative Rhône-Alpes sous pression : certains bureaux locaux risquent de fermer et le personnel existant a davantage de dossiers à traiter en raison d'une demande accrue pour les produits de microfinance. En réponse à cela, l'ADIE et Initiative Rhône-Alpes ont toutes les deux mis en avant un besoin de financement concernant notamment :
 - La sécurisation du financement des permanences et du personnel de ces institutions afin de renforcer leurs capacités existantes et d'être en capacité de se développer ;
 - La sécurisation des ressources de financement de leurs fonds de prêts d'honneur ;
 - La sécurisation des ressources de financement pour l'accompagnement et les services auxiliaires apportés par les réseaux.

L'ADIE a également mis en avant un besoin de financement qui lui est spécifique pour :

- Davantage abonder le fonds octroyant des subventions en complémentarité de l'offre de micro-prêts ;
 - Abonder un fonds qui servirait à financer jusqu'à 30% du portefeuille de micro-prêts. Ceci permettrait à l'ADIE de disposer d'une source stable de financement. Ce fonds s'inscrirait en complémentarité du financement de ce même portefeuille apporté par les banques commerciales et qui doit être renégocié régulièrement.
- Tout au long de l'analyse conduite dans le présent rapport AFMA, le manque de connaissances techniques des entrepreneurs et des dirigeants de PME a été mis en lumière. Ces lacunes concernent des compétences clés, indispensables pour diriger une entreprise, telles que : développer un plan d'affaires, candidater pour un financement et / ou négocier avec une institution financière. Si beaucoup d'Instruments Financiers sont actuellement disponibles pour améliorer l'accès au financement des PME, peu sont utilisés pour financer des formations ou des activités d'accompagnement et de tutorat.
 - L'un des principaux avantages des Instruments Financiers est leur capacité à créer un effet de levier auprès de sources de financement privées. Si la France et la région Rhône-Alpes en particulier ont démontré une attractivité forte pour attirer des investissements privés français et étrangers, les

Instruments Financiers actuellement disponibles en région Rhône-Alpes n'ont pas été en capacité de créer l'effet de levier attendu ou adéquat ; présentant ainsi une importante marge de progression possible.

Une analyse AFOM (Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces) est présentée dans la table ci-dessous. Elle est non-exhaustive et vise avant tout à apporter une vue d'ensemble sur l'accès au financement des PME en région Rhône-Alpes. Cette analyse a permis de développer les recommandations qui sont détaillées dans la section suivante.

Table 108: Analyse AFOM de l'accès au financement des PME en région Rhône-Alpes

| | Forces | Faiblesses | Opportunités | Menaces |
|-------------------------------------|---|--|--|--|
| Banques commerciales | <ul style="list-style-type: none"> • Forte présence des banques commerciales dans la région • Liquidité importante au niveau national et régional | <ul style="list-style-type: none"> • Les réglementations Bâle III vont limiter l'accès au financement des PME | <ul style="list-style-type: none"> • De nombreux Instruments Financiers disponibles dans la région pour limiter l'exposition au risque des banques • Disponibilité de fonds abondés par de l'argent public pour compléter la liquidité des banques commerciales • Volonté des PME d'investir dans leur activité | <ul style="list-style-type: none"> • Instabilité du système financier en Europe • Instabilité de la réglementation relative aux exigences de liquidité en France • Faible nombre de plans de développement viables proposés par les PME |
| Sociétés de crédit-bail | <ul style="list-style-type: none"> • Forte présence de sociétés de crédit-bail dans la région • Liquidité importante au niveau national et régional | <ul style="list-style-type: none"> • Offre limitée des produits octroyés aux PME et en particulier aux micro-entreprises • Aucun fonds public disponible à destination des sociétés de crédit-bail utilisant un Instrument Financier | <ul style="list-style-type: none"> • Volonté des PME d'investir dans leur activité | <ul style="list-style-type: none"> • Faible nombre de plans de développement viables proposés par les PME |
| Institutions de Microfinance | <ul style="list-style-type: none"> • Bonne couverture régionale des Institutions de Microfinance existantes | <ul style="list-style-type: none"> • Besoin de renforcer les capacités institutionnelles et humaines des Institutions de Microfinance • Forte dépendance aux subventions publiques pour maintenir leur fonctionnement opérationnel | <ul style="list-style-type: none"> • Marché jeune avec de fortes perspectives de développement • Possibilité d'une utilisation accrue d'instruments de partage du risque | <ul style="list-style-type: none"> • Difficultés des Institutions de Microfinance à faire face à leurs coûts de fonctionnement |

| | Forces | Faiblesses | Opportunités | Menaces |
|--------------------------------|--|---|---|---|
| Investisseurs en fonds propres | <ul style="list-style-type: none"> • Forte présence de fonds nationaux et régionaux • Fort intérêt dans divers secteurs et à tous les stades de développement de l'entreprise | <ul style="list-style-type: none"> • Faible connaissance du financement en fonds propres de la part des PME | <ul style="list-style-type: none"> • Volonté des PME d'investir dans leur activité • Evolution de la réglementation sur la protection des investisseurs en France • Connaissance croissante des opportunités de financement en fonds propres • Premières opportunités d'entrées en bourse de PME soutenues (IPO) • Des initiatives régionales pour soutenir le financement en fonds propres et encourager / promouvoir les PME innovantes à l'origine de nouvelles opportunités • Politiques régionales de promotion de l'innovation et forte présence de centres de recherche et de clusters pour promouvoir l'entrepreneuriat | <ul style="list-style-type: none"> • Faible nombre de plans de développement viables, en particulier dans les secteurs non-innovants • Compétences techniques limitées des chefs d'entreprises pour interagir avec les fonds d'investissement |
| Instruments Financiers | <ul style="list-style-type: none"> • Expérience dans la modélisation et la mise en œuvre d'Instruments Financiers par les institutions publiques nationales et régionales • Volonté du Conseil Régional de promouvoir l'utilisation d'Instruments Financiers • Un nombre important d'Instruments Financiers qui couvrent un large éventail de secteurs et d'activités • Fortes interactions entre les institutions publiques et privées pour promouvoir les Instruments Financiers | <ul style="list-style-type: none"> • De nombreux Instruments Financiers spécifiques • Faible connaissance de l'existence d'Instruments Financiers de la part de PME moins spécialisées ou innovantes • La spécialisation des Instruments Financiers entraîne souvent une description technique de l'instrument conduisant à une communication qui n'a qu'un faible écho auprès des PME | <ul style="list-style-type: none"> • Nouvelle réglementation de l'UE promouvant l'utilisation d'Instruments Financiers • Meilleure utilisation des fonds publics grâce à un effet de levier plus important • Nouvelle période de programmation • Volonté des institutions privées du secteur financier d'utiliser des Instruments Financiers • Volonté des PME d'investir dans leur activité | <ul style="list-style-type: none"> • Faible nombre de plans de développement viables, en particulier dans les secteurs non-innovants • Connaissances techniques limitées des chefs d'entreprises pour candidater et utiliser de tels Instruments Financiers • Atteinte à la crédibilité des Instruments Financiers vis-à-vis des PME en raison d'une offre trop large et d'une spécialisation trop poussée des Instruments Financiers • Difficultés des Institutions de Microfinance à couvrir leurs frais de fonctionnement. |

| | Forces | Faiblesses | Opportunités | Menaces |
|-----|--|--|--|--|
| PME | <ul style="list-style-type: none"> • Résilience des PME pendant la crise économique et financière • Volonté des PME de se développer et d'investir • Forte représentation auprès des organisations professionnelles | <ul style="list-style-type: none"> • Faible nombre de plans de développement viables, en particulier dans les secteurs non-innovants • Connaissances techniques limitées des chefs d'entreprises | <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un large ensemble d'Instruments Financiers pour le soutien aux PME • Secteur financier solide et forte présence des institutions publiques spécialisées dans le soutien aux PME | <ul style="list-style-type: none"> • Manque d'une stratégie de communication claire pour réduire et simplifier les Instruments Financiers existants • Disponibilité limitée d'Instruments Financiers non spécialisés pour répondre aux gaps de financement de la population des PME dans son ensemble • Disponibilité limitée d'Instruments Financiers pour répondre aux problématiques de besoin en fonds de roulement des PME • Disponibilité limitée d'Instruments Financiers à destination des créations d'entreprises dans des secteurs non-innovants |

Source: Analyse PwC, 2014.

8.5 Recommandations

Les gaps de financement calculés indiquent que les PME de tailles différentes ont à faire face à des difficultés d'accès au financement elles-mêmes différentes. Les gaps de financement pour les micro-entreprises illustrent une certaine réticence des banques commerciales à les financer et met en avant les ressources limitées des Institutions de Microfinance. Beaucoup de petites entreprises font face à ces mêmes difficultés, mais n'ont pas accès aux Institutions de Microfinance. Les entreprises de taille moyenne rencontrent moins de difficultés ; leurs difficultés étant davantage liées aux coûts et aux conditions contractuelles exigées par les institutions financières.

Les résultats de la présente étude AFMA indiquent qu'une aide publique est nécessaire pour faciliter l'accès au financement des PME dans la région. Ces résultats valident par conséquent la nature des Instruments Financiers qui ont été développés et mis en œuvre par le Conseil Régional de la région Rhône-Alpes au cours des dernières années. Ils démontrent également les avantages qui résulteraient de l'utilisation des Fonds Européen Structurels et d'investissement (Fonds ESI) dans des Instruments Financiers à destination des PME en région Rhône-Alpes.

Les recommandations clés découlant de l'analyse conduite dans le présent rapport AFMA sont détaillées ci-dessous :

a. Considérer la rationalisation des Instruments Financiers existants en vue d'en améliorer l'impact ainsi que la connaissance auprès des PME, la finalité et l'accessibilité.

Les Instruments Financiers disponibles actuellement dans la région couvrent l'ensemble des besoins des PME. Ils bénéficient également des différents réseaux et acteurs financiers agissant tant au niveau national que régional. Pour autant, la majorité des PME n'ont pas nécessairement connaissance de ces Instruments Financiers et, même si elles en ont connaissance, elles peuvent avoir des difficultés à y accéder. Une des raisons est le fait que certains de ces instruments sont spécialisés et ciblent des entreprises spécifiques. En conséquence, les stratégies de communication mises en œuvre par le Conseil Régional se concentrent souvent sur des bénéficiaires potentiels spécifiques. Cependant, l'analyse conduite dans la présente étude révèle que les PME ont des besoins très semblables, et ce quelle que soit leur taille et quel que soit le secteur dans lequel elles opèrent.

Une rationalisation des instruments - incluant une réduction de leur nombre, une augmentation du champ d'action sectoriel des Instruments Financiers existants et une simplification / standardisation de la procédure d'accès à ces instruments - peut être une façon d'augmenter leur impact et d'optimiser l'intégration des Fonds Européens Structurels et d'Investissement (Fonds ESI) au sein des Instruments Financiers existants ou de nouveaux. Ceci pourrait être particulièrement important, étant donné que l'analyse réalisée dans le

présent rapport AFMA a soulevé des difficultés d'absorption pour certains instruments disponibles dans la région. La capacité d'absorption des PME devrait ainsi être mieux alignée avec l'offre et faire partie des éléments clés à prendre en compte lors de la définition des Instruments Financiers pour la prochaine période de programmation.

La rationalisation des Instruments Financiers existants permettrait également une stratégie de communication plus complète et plus large vis-à-vis des PME ; afin de leur apporter une meilleure explication des avantages liés à ces instruments. Une rationalisation et une communication cohérente autour des Instruments Financiers soutiendrait également les entreprises en création dans leur recherche de financement. Un tel effort réduirait le risque pour de nouvelles entreprises de démarrer leurs activités avec un apport en fonds propres trop limité. En outre, une stratégie de communication plus large sensibiliserait les PME à l'utilisation d'Instruments Financiers dans des secteurs tels que l'agriculture et le tourisme.

Les PME de ces deux secteurs font souvent face aux mêmes difficultés que l'ensemble des PME et présentent des besoins de financement similaires. Une approche plus complète du financement des PME pourrait être basée sur le développement et la distribution d'un guide d'information simplifié, qui inclurait des informations sur les Instruments Financiers. Un système de guichet unique avec une présence physique pourrait également offrir davantage d'informations qu'une plateforme en ligne, qui n'est pas toujours connue et / ou utilisée par les entreprises. Enfin, en termes d'organisation et de management, la création d'un fonds-de-fonds unique visant à gérer l'ensemble des instruments et à rationaliser leurs procédures afférentes pourrait être envisagée.

b. Envisager le développement de produits de garantie spécifiques ou compléter l'offre existante pour faciliter l'accès à l'emprunt à court-terme pour financer le besoin en fonds de roulement ainsi que l'emprunt à long-terme pour favoriser l'investissement.

L'analyse conduite dans le présent rapport AFMA révèle qu'un gap de financement existe pour les prêts à court-terme pour l'ensemble des catégories de PME (entre EUR 196m et EUR 216m pour les PME viables de la région en 2014). De manière plus spécifique, les PME ont besoin de financement pour couvrir leur besoin en fonds de roulement, leur trésorerie et pour pouvoir conduire leur activité au quotidien. En parallèle, les PME de la région Rhône-Alpes ont l'intention d'investir au cours des prochaines années. La barrière principale pour l'accès au financement des PME, et tout particulièrement celui des micro-entreprises, est avant tout liée aux exigences de garantie formulées par les banques. L'analyse conduite dans la présente étude a mis en lumière que le besoin de trouver des financements en vue de couvrir le besoin en fonds de roulement était inversement proportionnel avec la taille de l'entreprise. Les micro-entreprises seraient par conséquent les principales bénéficiaires de produits à court-terme. A

l'inverse, le lancement d'une nouvelle activité suit un modèle opposé, suggérant que les entreprises les plus grandes sont celles qui chercheront le plus de crédit à moyen et long-terme dans les prochaines années ; et ce afin d'investir. C'est pourquoi, pour soutenir le financement du besoin en fonds de roulement et de l'investissement des PME en Rhône-Alpes, des Instruments Financiers octroyant des produits de garantie et d'autres produits de réduction de risque sans garantie pourraient être développés ou pourraient compléter les produits de garantie existants. Ils pourraient aider à réduire l'exposition au risque des banques et soutenir les PME dans leurs stratégies de développement au quotidien et d'investissement. Une attention particulière pourrait être portée sur les micro-entreprises et les petites entreprises ayant deux à trois ans d'activité et en croissance. En effet, ces entreprises ne sont actuellement soutenues par aucun Instrument Financier spécifique alors qu'elles connaissent une période clé dans leur cycle de vie.

c. Améliorer l'accès au financement en fonds propres pour différents types de PME.

Trois types d'entreprises ayant des besoins en fonds propres ont été identifiés au cours de l'analyse conduite dans le présent rapport AFMA :

- Les micro-entreprises non-innovantes et nouvellement créées. Ces entreprises ne sont actuellement pas visées par les fonds de capital-risque, mais requièrent du financement en fonds propres pour se développer et avoir accès au financement par emprunt. Des produits spécifiques de haut de bilan devraient ainsi être conçus pour compléter les produits actuels de quasi-fonds propres fournis par les Institutions de Microfinance. De tels instruments ne fourniront sans doute pas des rendements similaires à ceux des fonds de capital-risque, mais sont nécessaires aux micro-entreprises. Ces dernières pourraient elles-mêmes racheter leurs propres actions auprès du fonds après une certaine période de temps.
- Les PME innovantes de toutes les tailles. Une meilleure coordination entre les pôles de compétitivité, les clusters, les incubateurs et les institutions financières soutiendrait les PME innovantes et particulièrement les micro-entreprises dans leur accès au financement en fonds propres. Les fonds de capital-risque nationaux et régionaux ainsi que les fonds d'investissement sont actuellement à la recherche de projets finançables, alors que les PME recherchent un financement en fonds propres. C'est pourquoi, les pôles de compétitivité, les clusters et les incubateurs pourraient rapprocher la demande de l'offre en soutenant les entreprises lors de la rédaction des éléments techniques et financiers de leur projet. Une présentation plus détaillée des projets potentiels et un accompagnement technique dans la rédaction des plans de développement et des demandes de financement faciliteraient les discussions entre les différents acteurs et permettrait d'augmenter le nombre de transactions conclues.

- Les PME matures ayant des stratégies d'investissement et de redressement. Comme déjà mentionné, les PME de la région ont l'intention d'investir au cours des prochaines années. Cependant, les PME ne sont souvent pas assez capitalisées pour assurer la viabilité de leur plan d'investissement. C'est pourquoi des entreprises matures et plus particulièrement des petites entreprises et des entreprises de taille moyenne, ont des besoins de financement en fonds propres pour solidifier leur structure capitalistique ; notamment pour obtenir par la suite des financements de long-terme de la part des banques commerciales. Cette situation est commune à beaucoup de secteurs, y compris l'agriculture qui n'est actuellement pas prise en considération par les fonds d'investissement.

Comme indiqué dans le présent rapport AFMA, les montants envisagés et la qualité de la demande de financement en fonds propres dans la région sont élevés. C'est pourquoi l'aide publique pour le financement en fonds propres devrait être améliorée. Cependant, le soutien au financement en fonds propres est à en lui-même une problématique sous-jacente qu'il s'agit de prendre en compte dans le cadre d'une stratégie plus large et plus agressive visant à développer les initiatives d'aide publique pour permettre d'identifier et de soutenir les projets éligibles au moyen d'une meilleure coordination des acteurs pertinents.

d. Soutenir l'offre de produits de microfinance et la capacité interne des Institutions de Microfinance.

Comme souligné dans l'analyse du présent rapport AFMA, il y a une augmentation de la demande pour des produits de microfinance et pour le micro-crédit de la part des micro-entreprises existantes et des créateurs d'entreprises potentiels parmi les individus aujourd'hui en situation de risque de pauvreté. Cette demande croissante exigerait une offre plus importante de produits de microfinance tels que des produits de quasi-fonds propres (prêts d'honneur), du micro-crédit et des garanties pour des prêts commerciaux.

En parallèle, le principal facteur qui limite l'activité des Institutions de Microfinance dans leur réponse à cette demande croissante est lié à la sécurisation du financement du fonctionnement de ces institutions, qui dépend avant tout de subventions publiques (européennes, nationales et régionales). Si une partie des Fonds Européens Structurels et d'Investissement (Fonds ESI) pouvait être utilisée pour financer le fonctionnement interne de ces Institutions de Microfinance, plus de PME pourraient être soutenues et une réponse plus adéquate à la demande croissante de microfinance pourrait être apportée. La question des capacités internes et du financement du fonctionnement de ces institutions est apparue à plusieurs reprises dans au cours de l'analyse. Le renforcement de ces institutions en termes de

ressources humaines qualifiées et une meilleure sécurisation de leur financement de fonctionnement améliorerait leur capacité à satisfaire la demande croissante pour des produits de microfinance exprimée par les micro-entreprises. La demande croissante de produits de microfinance ne peut en effet être couverte que par les quelques Institutions de Microfinance détaillées dans le présent rapport AFMA. Elles sont clairement établies et identifiées sur le territoire de la région. Il est donc important qu'elles disposent des moyens financiers et humains nécessaires à leur bon fonctionnement au regard d'une charge de travail qui augmentera au cours des années à venir.

e. Envisager une stratégie intégrée de l'utilisation des subventions et des Instruments Financiers financés par les Fonds Européens Structurels et d'Investissement (Fonds ESI).

Les taux d'utilisation des subventions octroyées par le biais des Fonds Structurels de l'Union Européenne pendant la période de programmation actuelle confirment que ces dernières sont toujours utiles au sein de la région. Cependant, cette utilisation doit être coordonnée avec le développement d'Instruments Financiers financés par les Fonds Européens Structurels et d'Investissement (Fonds ESI). Si des Instruments Financiers doivent jouer un rôle plus important et plus substantiel lors de la prochaine période de programmation 2014-2020, leur utilisation et leur déboursement doivent être coordonnés avec l'utilisation des subventions dans la région, afin de créer des complémentarités et des synergies et donc éviter les doublons et la confusion. Par exemple, les subventions pourraient être utilisées en priorité pour soutenir les projets de Recherche et Développement et d'innovation des PME qui correspondraient aux sept Domaines de Spécialisation Intelligente définis par le Conseil Régional, alors que les Instruments Financiers favoriseraient l'accès des PME au financement par emprunt et aux produits de microfinance.

L'utilisation des Fonds ESI doit être fondée sur la complémentarité des deux approches. Elle doit être pensée et mise en œuvre afin de bénéficier au mieux des avantages offerts par chaque instrument. Même si ce point s'inscrit quelque peu hors du périmètre de la présente étude AFMA, il est soulevé afin de signaler un besoin de gestion combinée des Instruments Financiers et des subventions, conformément au règlement des Fonds Européens Structurels et d'Investissement.

f. Soutenir les initiatives qui apportent de l'accompagnement et des compétences en management aux dirigeants d'entreprises et aux managers de PME.

Les problèmes exprimés par les entrepreneurs en région Rhône-Alpes au sujet de l'accès au financement ne sont pas limités aux montants de financement recherchés. La plupart des entrepreneurs de la région n'ont pas suffisamment de connaissances financières et peuvent dès lors se trouver dans des

situations délicates et inconfortables lors de négociations avec les institutions financières au moment de leur demande de financement. Ils manquent aussi de connaissances sur les outils de contrôle financier et de pratique managériale dans des domaines tels que : le développement commercial, les ressources humaines, la publicité, le marketing, la fiscalité et d'autres réglementations pertinentes, et enfin dans la préparation de plans de développement.

L'utilisation des Fonds ESI pour le financement d'une assistance technique sous la forme de subventions ou d'Instruments Financiers en vue de soutenir l'accompagnement, le tutorat et le conseil aux entrepreneurs aurait comme intérêt principal d'aider les PME à se développer dans la région. Une telle initiative pourrait fournir des complémentarités aux Instruments Financiers existants, ou s'inscrire dans le développement de nouveaux instruments spécifiques. Le déploiement d'un financement approprié orienté vers l'accompagnement et l'assistance technique aux PME est fortement recommandé pour la prochaine période de programmation. Une telle assistance permettrait de tirer profit des réseaux existants et des initiatives déjà mises en œuvre au niveau régional pour soutenir les PME dans leurs stratégies de développement.

g. Optimiser l'effet de levier potentiel des Instruments Financiers dans la région.

La région Rhône-Alpes a démontré une forte compétitivité ces dernières années et a attiré des investissements privés en provenance du reste de la France et de l'étranger. Cet attrait constitue un avantage compétitif fort, non seulement pour le soutien au financement des PME, mais aussi pour l'effet de levier de fonds privés qu'il s'agit d'optimiser lors du développement d'Instruments Financiers. Pourtant, les Instruments Financiers actuellement disponibles dans la région n'ont pas permis de créer un effet de levier important ou aussi élevé qu'il aurait été souhaitable pour toucher le maximum de PME possible. C'est pourquoi une amélioration est souhaitable en vue de renforcer l'effet de levier des futurs Instruments Financiers de la région. La Stratégie d'Investissement Proposée devrait dès lors avoir pour objectif le développement d'Instruments Financiers qui privilégie l'optimisation de l'effet de levier. La rationalisation des Instruments Financiers lors de la prochaine période de programmation pourrait également aider à explorer ce potentiel afin d'attirer davantage d'investisseurs privés et d'augmenter la disponibilité des fonds à destination des PME. Une telle stratégie augmenterait l'effet de levier des fonds à tous les niveaux - depuis le possible fonds-de-fonds jusqu'aux intermédiaires financiers et aux bénéficiaires finaux - avec de fortes externalités positives.

Enfin, la mise en œuvre opérationnelle des Instruments Financiers utilisant les Fonds Européens Structurels et d'Investissement (Fonds ESI) doit être conçue et configurée de la manière la plus compréhensive et la plus large possible. Elle doit aussi être

alignée avec la Stratégie Régionale d'Innovation – Spécialisation Intelligente développée par le Conseil Régional de Rhône-Alpes et parfaitement intégrée au Programme Opérationnel FEDER / FSE. C'est pourquoi, lors de la préparation des Fonds ESI pour la prochaine période de programmation, le Programme Opérationnel FEDER / FSE devrait considérer et suggérer des mesures étendues et détaillées concernant l'assistance technique nécessaire pour la mise en œuvre des Instruments Financiers présentés dans la Stratégie d'Investissement Proposée.

Annexes

Annexe 1 – Article 37 du Règlement (UE) n°1303/2013

Article 37 (paragraphe 1, 2 et 3) du Règlement (UE) n°1303/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant dispositions communes relatives au FEDER, au FSE, au Fonds de cohésion, au FEADER et au FEAMP et abrogeant le règlement (CE) n°1083/2006 du Conseil

Instruments Financiers

1.

Les Fonds Européens Structurels et d'investissement (FESI) peuvent servir à soutenir des instruments financiers au titre d'un ou de plusieurs programmes, y compris lorsqu'ils sont organisés par des fonds de fonds, de manière à contribuer à la réalisation d'objectifs spécifiques définis au titre d'une priorité.

Les instruments financiers sont mis en œuvre pour soutenir des investissements prévus pour être financièrement viables et pour lesquels les sources de financement sur le marché ne sont pas suffisantes. Aux fins de l'application du présent titre, les autorités de gestion, les organismes mettant en œuvre les fonds de fonds et les organismes mettant en œuvre des instruments financiers se conforment au droit applicable, notamment celui relatif aux aides d'État et aux marchés publics.

2.

Le soutien aux instruments financiers se fonde sur une évaluation ex-ante ayant démontré l'existence de défaillances du marché ou de situations d'investissement non optimales et sur le niveau et l'ampleur estimés des besoins d'investissements publics, y compris les types d'instruments financiers auxquels il faut apporter un soutien. Cette évaluation ex-ante se fonde notamment sur:

- (a) une analyse des défaillances du marché, des situations d'investissement non optimales et des besoins d'investissements liés aux domaines d'action et aux objectifs thématiques ou aux priorités d'investissement, dont il y a lieu de tenir compte en vue de contribuer à la réalisation des objectifs spécifiques établis en vertu d'une priorité et d'apporter un soutien au moyen d'instruments financiers. Cette analyse se fonde sur de bonnes pratiques en matière de méthodologie;
- (b) une évaluation de la valeur ajoutée des instruments financiers considérés comme devant bénéficier du soutien des fonds Européens Structurels et d'investissement (FESI), de la cohérence avec les autres formes d'intervention publique visant le même marché, les conséquences éventuelles en termes

d'aides d'État, la proportionnalité de l'intervention envisagée et des mesures destinées à réduire au minimum les distorsions du marché;

- (c) une estimation des ressources publiques et privées supplémentaires que devrait éventuellement permettre de lever l'instrument financier jusqu'au niveau du bénéficiaire final (effet de levier escompté), y compris, s'il y a lieu, une évaluation déterminant l'utilité et le niveau de la rémunération préférentielle nécessaire pour attirer des moyens de contrepartie provenant d'investisseurs privés et/ou une description des mécanismes qui seront appliqués pour déterminer l'utilité et le niveau de cette rémunération préférentielle, comme un processus d'évaluation comparative ou offrant des garanties d'indépendance suffisantes;
- (d) une évaluation des enseignements tirés des instruments similaires et sur les évaluations ex-ante réalisées par les États membres par le passé et sur une étude de la manière dont ces enseignements s'appliqueront à l'avenir;
- (e) la stratégie d'investissement proposée, comportant une analyse des options relatives aux modalités de mise en œuvre au sens de l'article 38, les produits financiers à proposer, les bénéficiaires finaux ciblés et les modalités envisagées de combinaison avec des aides sous forme de subventions, s'il y a lieu;
- (f) un exposé des résultats escomptés et de la manière dont l'instrument financier concerné devrait contribuer à la réalisation des objectifs spécifiques établis en vertu de la priorité considérée, y compris des indicateurs permettant de déterminer cette contribution;
- (g) les dispositions permettant le réexamen et l'actualisation, selon le cas, de l'évaluation ex-ante lors de l'exécution de tout instrument financier qui s'applique sur la base de ladite évaluation, lorsque, durant la phase de mise en œuvre, l'autorité de gestion estime que l'évaluation ex-ante ne reflète plus correctement les conditions du marché alors existantes.

3.

L'évaluation ex-ante visée au paragraphe 2 peut être réalisée par étapes. En tout état de cause, elle est achevée avant que l'autorité de gestion ne décide d'apporter une contribution à un instrument financier au titre d'un programme.

La synthèse des résultats et des conclusions des évaluations ex- ante se rapportant à des instruments financiers est publiée dans un délai de trois mois à compter de la date de leur achèvement.

L'évaluation *ex-ante* est soumise au comité de suivi pour information conformément aux règles spécifiques des Fonds.

Annexe 2 – Note sur la méthode d'échantillonnage de l'enquête en ligne

Il y a 418,838 PME en Rhône-Alpes (INSEE, Données au 1^{er} janvier 2012).

Afin de définir un échantillon représentatif des Petites et Moyennes Entreprises (PME) à contacter pour l'enquête en ligne, nous avons procédé comme suit.

Nous avons défini et stratifié le paysage des PME en Rhône-Alpes en fonction de deux dimensions :

- Par secteur, en fonction de la classification NACE rev.2.
- Par taille d'entreprises (micro-entreprises, petites entreprises, entreprises de taille moyenne), en fonction des données INSEE au 1^{er} janvier 2012.

A partir de cette stratification, nous avons défini un échantillon représentatif des PME de la région Rhône-Alpes, au moyen des bases de données Bureau Van Dijke et Diane. Nous avons par la suite complété cet échantillon au moyen de bases de données fournies par la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat, la Direction Régionale l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, le Conseil Général de la Drôme, et l'observatoire de la filière forêt-bois Fibra.

La sélection de l'échantillon a été faite de telle façon que ce dernier possède les mêmes caractéristiques que la population qu'il représente. La proportion de PME par nombre d'employés et par secteur sera la même pour l'échantillon que pour la région Rhône-Alpes. Toutes les PME sélectionnées dans notre échantillon ont reçu par email un lien individuel menant au questionnaire en ligne.

Lors du pilotage de l'enquête en ligne, nous avons cherché à obtenir une distribution des répondants conforme à l'échantillon (et donc conforme à la population totale des PME) avec un degré de liberté suffisant pour réaliser une analyse statistique pertinente. En d'autres termes, le but était de rassembler un nombre suffisant de répondants pour chaque groupe opérationnel de répondants que nous cherchons à inclure dans notre analyse.

Nous avons ainsi mis en place un processus de suivi étroit. Notre outil d'enquête en ligne nous permettait en effet d'obtenir des statistiques en temps réel des répondants et des informations pour chaque réponse donnée.

Afin de nous assurer que le nombre de répondants était suffisant, les entreprises comprises dans l'échantillon ont également été contactées par téléphone. Ce travail a été déterminé par la dynamique de l'enquête en ligne. Une attention particulière a été portée sur le nombre de réponses ainsi que la répartition des

répondants afin d'obtenir une distribution la plus proche possible de celle des PME sur l'ensemble de la région Rhône-Alpes.

Annexe 3 – Bibliographie

- ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique) (2012). Rapport Annuel 2012.
- ADIE (2012). Stratégie et plan d'action de l'ADIE 2012-2014.
- ADIE (2012). Une association pour le droit à l'initiative économique.
- ADIE (2013). Le microcrédit accompagné de l'ADIE : face à la crise, une voie de retour à l'emploi.
- ADIE (2013). Rapport Annuel.
- Agency of town planning for the development of the Lyon urban district, (2013). Regard sur l'économie et les entreprises lyonnaises. In: Opale No. 20.
- Alvergnat, T. (2014). Cluster EDIT, in: interview of January, 16, 2014. Discussion Paper.
- Amprino, C. (2013). CGPME, in: interview of February, 4, 2014. Discussion Paper.
- APCE (2011). L'auto-entrepreneur : quel apport à la création d'entreprises après 2 ans d'existence du régime ? In: Observatoire.
- APCE (2013). Création d'entreprises de 2000 à 2012.
- APCE (2013). La création d'entreprises de Janvier à Décembre 2013 par région et département. In: Création d'entreprise : chiffres de décembre 2013.
- APCE, EBP (2013). Financement de la création d'entreprise : qui, quoi, comment ?
- ARDI Rhône-Alpes (2012). Plan PME <http://www.planpme.rhonealpes.fr>
- Argoud, S. (2014). CAP Export PME. <http://www.cgpme-ra.org/cap-export-pme.html>
- ASF (2013). L'activité des sociétés d'affacturage au premier trimestre 2013. In: Affacturage, Statistique trimestrielle d'activité.
- ASF (2013). L'activité des sociétés d'affacturage au troisième trimestre 2013 et sur les neufs premiers mois de l'année. In: Affacturage, Statistique trimestrielle d'activité.
- Banque de France (2012). La mobilisation de créances commerciales sur la France : l'affacturage. In: Référentiel des Financements des Entreprises, Paper No. 422.
- Banque de France (2013). Enquête trimestrielle auprès des PME et ETI sur leur accès au crédit en France. In: Stat Info.
- Banque de France (2013). Financement des microentreprises. In: Stat Info.
- Banque de France (2013). France : évolution des crédits à l'économie. In: L'environnement économique et financier.
- Banque de France (2013). La conjoncture en Rhône-Alpes. In: Tendances régionales.
- Banque de France (2013). La situation financière des entreprises. In: Observatoire des entreprises, pp. 1-5.
- Banque de France (2013). Le coût du crédit aux entreprises. In: Stat Info.
- Banque de France (2013). Le crédit-bail et les autres techniques de financement apparentés. In: Référentiel des Financements des Entreprises, Paper No. 415.

- Banque de France (2013). Le crédit-bail et les autres techniques de financement apparentés. In: Référentiel des Financements des Entreprises, Paper No. 415.
- Banque de France (2013). Le financement des PME en France. In: Stat Info.
- Banque de France (2013). Les crédits aux entreprises. In: Stat Info.
- Banque de France (2013). Les défaillances d'entreprises. In: Stat Info.
- Banque de France (2013). Les produits de l'assurance-crédit. In: Référentiel des Financements des Entreprises, Paper No. 701.
- Banque de France (2013). Taux de rémunération des dépôts bancaires. In: Stat Info.
- Banque de France (2014). Le coût du crédit aux entreprises. In: Stat Info.
- Banque de France (2014). Taux de rémunération des dépôts bancaires – France. In: Stat Info.
- Bazin C., Duros M., Margueritte L., Tadjine N. and Malet J. (2013). L'emploi dans l'économie sociale en Rhône-Alpes en 2012.
- BCE (2013). International : le taux de change de l'euro. In: L'environnement économique et financier.
- Bendig M., Unterberg M. and Sarpong B. (2012). European Microfinance Network. In: Overview of the Microcredit Sector in the European Union.
- Bendig, M., Unterberg, M. and Sarpong, B. (2012). Overview of the Microcredit Sector in the European Union. In: European Microfinance Network 2010-2011. <http://www.european-microfinance.org/data/file/overview2010-2011-final.pdf>
- Bernadette S., Martin F., Rohart M., Rosenberg A. and Chevalier C. (2013). Audit financier du besoin de financement des structures de l'Economie Sociale et Solidaire. <http://www.guyhascoet.com>
- Berthet, M. (2014). Le rôle de la CGPME Rhône-Alpes. <http://www.cgpme-ra.org/le-role-de-la-cgpme-rhone-alpes.html>
- BPIFRANCE (2013). Bpifrance Rhône-Alpes et Rhône dauphine développement soutiennent le développement du groupe CM Finance. In: Communiqué de Presse.
- BPIFRANCE (2013). Bpifrance, partenaire de confiance des entrepreneurs.
- BPIFRANCE (2013). Conférence régionale sociale.
- BPIFRANCE (2013). La conjoncture des PME. In: extract of the survey No. 57.
- BPIFRANCE (2013). Mise en oeuvre de Bpifrance, la banque publique d'investissement, en Rhône-Alpes.
- BPIFRANCE, Coface, Direccte, Cci, Région Rhône-Alpes, Ubifrance, CGPME, MEDEF, CRMA, ERAI, UCCIFE, CCE, OSCI (2013). L'Équipe Rhône-Alpes de l'export.
- Caisse des Dépôts, CRESS Rhône-Alpes (2013). Entreprendre autrement, ça change tout.
- Carencio, J-F., Queyranne, J-J., Blanchet, C., Peyrelongue, A., Martin, J.J. and Clement, N. (2011). Convention cadre pour la mise en œuvre de la plateforme régionale de financement de la création d'entreprises innovantes et d'un fonds unique régional dédiée à l'innovation.
- CCI (2013). Suivi de la conjoncture économique. In: Conjonctura No. 87.
- CCIR (2011). Les dirigeants investissent la création d'entreprises. In: Rhône-Alpes Economie.

- Centre for Strategy and Evaluation Services (2012). Evaluation of EU Member States' Business Angel Markets and Policies. In: Final report of October. http://ec.europa.eu/enterprise/dg/files/ba-rep_en.pdf.
- CGAP (2004). Principes clés de la microfinance.
- Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale Rhone-Alpes (2012). Coup de projecteur, Eclairer l'economie de Rhône-Alpes. In: No. 7.
- Coactis, Université de Lyon (2013). Journée Doctorale Droit- Economie – Gestion presentation ("Plan PME").
- COFACE (2012). Rapport d'activité.
- COFACE (2013). Notre métier.
- Colin, A. (2014). Transmet'ra : savoir preparer et réussir sa transmission d'entreprise. <http://www.transmetra.fr/>
- Commission Européenne (2013). Evaluation ex-ante de l'initiative de l'UE pour les PME («SME initiative »)). Document de travail, Novembre 2013.
- Conseil économique, social et environnemental régional Rhône-Alpes. Cartographie des PME à potentiel et des Entreprises de taille intermédiaire du secteur industriel et des services à l'industrie de la région Rhône-Alpes. In: Synthèse cartographie des PME à potentiel.
- Coordination Rhône-Alpes Angels (2012). Coordination des investisseurs de proximité en région Rhône-Alpes : Une expérience unique en France.
- COPIE (Community of Practice on Inclusive Entrepreneurship) (2012). Thematic group "Access to finance": Designing microfinance operations in the EU, A manual on how to build and implement microfinance support programmes using the ESF.
- CRCI (2014). La recherche et l'innovation. In: Panorama Economie Rhône-Alpes. http://www.rhone-alpes.cci.fr/economie/panorama/5_3_recherche_innovation.html
- CRCI (2014). Les activités économiques et les entreprises rhônalpines. In: Panorama Economie Rhône-Alpes. http://www.rhonealpes.cci.fr/economie/panorama/4_2_entreprises.html
- CRM (2013). L'artisanat rhônalpin montre quelques signes positifs de reprise. Une situation qui devrait se stabiliser dans les mois à venir ?
- CRM (2013). Le ralentissement de l'activité persiste. Pour les mois à venir, les artisans sont moins pessimistes dans certains secteurs.
- Darcy, J., Kraemer-Eis, H., Debande, O. and Guellec, D. (2009). Financing Technology transfer. In: EIF Research & Market Analysis [online], Working Paper No. 2009/002. http://www.eif.org/news_centre/publications/eif_wp_2009_002_financing-tt_fv.pdf.
- Dunis B. (2014). COFACE. In: interview of January, 20 2014.
- Duroyon A. (2014). Le seuil d'investissement sera relevé à un million d'euros dans le crowdfunding. In: AGEFI Quotidien, pp. 11.
- EBAN Networks (2011). Business Angel Investment in EU countries 2010.
- EC (2011) Small and medium-sized enterprises (SMEs): Fact and figures about the EU's Small and Medium Enterprise (SME).

- EC (2011). Communication from the Commission to the Council, to the European Parliament, to the Committee of the Regions, and to the European Economic and Social committee. An action plan to improve access to finance for SMEs. In: SEC No. 1527 final.
- EC (2012). Guide to Research and Innovation Strategies for Smart Specializations (RIS3). In: European Union Publications [online]. http://s3platform.jrc.ec.europa.eu/en/c/document_library/get_file?uuid=e50397e3-f2b1-4086-8608-7b86e69e8553
- EC website (2013). COSME Programme for competitiveness of Enterprises and SMEs 2014-2020 – Commission Proposal for the Programme. http://ec.europa.eu/cip/files/cosme/cosme_leaflet_recto_verso_a5_revii_en.pdf
- EC website (2013). European Union Regional Policy: Operational Programme Environment. http://ec.europa.eu/regional_policy/index_en.htm
- Etheve, M. (2013). Evaluation ex-ante PDR FEADER Rhône Alpes 2014-2020 : réunion « Ingénierie financière ». In: Blezat Consulting.
- Etheve, M. (2014). Ingénierie financière et branche primaire de l'économie : Situations et perspectives. In : Blezat Consulting.
- Euronext, BCE (2013). International : les principaux indices boursiers. In: L'environnement économique et financier.
- European Commission (2013). 2013 SMEs' Access to Finance survey. In: Analytical Report.
- European Commission (2013). Ex-ante assessment of the EU SME Initiative. In: Staff Working Document.
- European Court of Auditors, (2012). Financial Instruments for SMEs co-financed by The European Regional Development Fund. In: TFEU Special report No. 2. Pursuant to Article 287(4), second subparagraph.
- European Investment Fund (2007). Handbook on JEREMIE Holding Fund Operational Procedures.
- European Investment Fund (2008). JEREMIE (JOINT EUROPEAN RESOURCES FOR MICRO TO MEDIUM ENTERPRISES). In: Rapport d'évaluation Région Rhône-Alpes – France.
- European Investment Fund (2009). Executive Summaries of Evaluations Studies on SME Access to Finance in EU Member States/Regions carried out by EIF in the Context of the JEREMIE (JOINT EUROPEAN RESOURCES FOR MICRO TO MEDIUM ENTERPRISES) Initiative from 2006 to 2008.
- European Investment Fund (2014). Guidelines for SME Access to Finance Market Assessments (GAFMA). Working Paper 2014/22.
- European Investment Fund. EIF Research & Market Analysis (RMA): Formal conventions for the AFMA reports.
- European Microfinance (2014). Microfinance by country.
- EVCA (The European Private Equity and Venture Capital Association) (2012). Europe and Country yearbook. [http://ec.europa.eu/enterprise/policies/finance/data/enterprise-finance-index/downloads/data/dffi/vent/\[vent_invest_seed_startup_en.xlsx](http://ec.europa.eu/enterprise/policies/finance/data/enterprise-finance-index/downloads/data/dffi/vent/[vent_invest_seed_startup_en.xlsx)
- Fédération Bancaire Française (2012). Le secteur bancaire en 2012, rapport d'activité.
- Fédération bancaire française (2014). Chiffres-clés économie France & Europe.
- Fédération bancaire française (2014). Crédits à l'économie dans la zone euro.

- Fédération bancaire française (2014), Crédits aux entreprises.
- Fédération bancaire française (2014), Crédits aux particuliers.
- France Active (2008). Dossier de presse.
- France Active (2012). Rapport d'activité 2012.
- France Active (2014). Solutions de financement solidaire. In: Gamme complète.
- Garot, G., Carencio, J-F., Queyranne, J-J., Oriol, T., Parkoo, K., Plan, A. and Garcia, S. (2013). Rencontres régionales pour l'avenir de l'agroalimentaire et du bois : Restitution des ateliers thématiques de Rhône-Alpes. In: Agroalimentaire & Bois : Produisons l'avenir : Rencontres régionales.
- GE Capital Factor (2012). Encours de crédit distribués aux PME et TPE. Paper No.14288.
- GE Capital Factor (2012). Encours de crédit distribués aux PME et TPE. Paper No.13580.
- Geay, T. (2012). Une année de stagnation. In: Le bilan économique No. 158.
- Heipertz J. (2010-2011). France. In: European Microfinance Overview.
- <http://afic.asso.fr>
- <http://blog.iese.edu/vcpeindex/ranking-2013/>
- <http://franceangels.org/>
- http://franceangels.org/images/stories/Newsletter/News_mars_13/Prsentation_chiffres_rseaux_de_BA_2012.pdf
- <http://www.chaussonfinance.com/indicateur/indicateur.htm>
- <http://www.evca.eu>
- IGF (Inspection Générale des finances) (2012). Synthèse des possibilités de développement et de modernisation de la couverture du poste clients par les entreprises.
- Initiative Rhône-Alpes (2011). Accompagnement et Financement de créateurs et créatrices d'entreprises en Rhône-Alpes. <http://www.reseau-entreprendre.org/>
- Initiative Rhône-Alpes (2012). Rapport d'activité 2012.
- INOVIZI (2014). Tableau de bord de l'activité.
- INOVIZI. Faciliter l'émergence d'entreprises innovantes.
- INSEE (2012). Rhône-Alpes : une région riche et industrielle que la crise n'a pas épargnée. In: Lettre-Analyses No. 161.
- INSEE (2013). 54% des nouvelles entreprises de Haute-Savoie sont encore en activité cinq ans après leur création. In: Lettre-Analyses No. 194.
- INSEE (2013). La crise en Rhône-Alpes : une histoire en trois épisodes. In: Lettre-Analyses No. 186.
- INSEE (2013). Les entreprises créées en 2006 : une pérennité plus faible dans la construction. In: INSEE première No. 1441.
- INSEE (2013). PME, ETI et entreprises sous contrôle étranger sont plus présentes en Rhône-Alpes. In: Lettre-Analyses No. 193.

- INSEE (2013). Rhône-Alpes : 10% de la France métropolitaine. In: Lettre-Analyses No. 175.
- INSEE (2013). Rhône-Alpes : en position médiane parmi les principales régions industrielles européennes. In: Lettre-Analyses No. 203.
- INSEE (2013). Rhône-Alpes, la région et ses départements.
- INSEE (2014). Les prix à la consommation augmentent de 0,3% en décembre 2013. <http://www.insee.fr/fr/themes/info-rapide.asp?id=29&date=20140114>
- INSEE (2014). Natalité et attractivité dynamisent la démographie de Rhône-Alpes. In: Lettre-Analyses No. 212.
- Invest in France Agency (2014). Why choose France? <http://www.invest-in-france.org/us/why-choose-france/rhone-alpes.html>
- Le chiffre du commerce extérieur (2010), Cartographie du commerce extérieur.
- Letowski, A. (2014). Problématique de la création de son propre emploi, In: interview of February, 25, 2014. Discussion Paper.
- Lopez, D. (2013). Val-de-Drôme. In: interview of December, 13, 2013. Discussion Paper.
- Ministère de l'économie et Ministère du budget (2009). Le microcrédit. In: Rapport No. 2009M08503.
- Ministère de l'économie et Ministère du redressement productif (2014). Faire de la France le pays pionnier du financement participatif. In: Communiqué de presse No. 1096/899.
- Ministry for the Economy and Finance (2012). France Attractiveness Scoreboard.
- Moury, F. (2013). Agriculture et Agroalimentaire, une affaire d'experts. In: L'observatoire financier des Entreprises Agroalimentaires, (1), pp.1-29.
- OSEO (2011). Dix ans de création d'entreprises bancarisées.
- OSEO (2011). Rapport annuel 2011.
- OSEO (2013). La conjoncture des PME. In: extract of the survey No. 56.
- Perche, B. (2011). Fonds régional d'Action d'Urgence. <http://www.cgpm-ra.org/frau.html>
- PME Finance (2014). Un rapport de l'observatoire des entrepreneurs, financement participatif des entreprises : la mise en place d'un cadre réglementaire propice.
- Pruseumey, F. and Lairet, L-M. (2012). Ingénierie financière. In: interview of April, 24 2012, Discussion Paper N°4.
- PwC (2013). Etude AFMA en Rhône-Alpes. In: Guide d'entretien.
- PwC (2013). Fonds Européen d'Investissement – Conseil régional de Rhône-Alpes
- PwC (2013). Votre investissement dans les Petites et Moyennes Entreprises. In: Guide d'entretien.
- PwC (2014). Votre investissement dans les Petites et Moyennes Entreprises. In: Guide d'entretien.
- Queyranne, J-J. (2011). Enseignement supérieur, Recherche & Innovation : Stratégie régionale 2011-2015. <http://www.rhonealpes.fr>
- Queyranne, J-J. (2011). Stratégie régionale de développement économique et d'innovation. <http://www.rhonealpes.fr>

- Queyranne, J.-J., Blanchet, C., Peyrelongue, A. and Martin, J.J. (2010). Comités infrarégionaux de financement de l'innovation. In: Règlement de fonctionnement et d'intervention.
- Région Rhône-Alpes (2012). Plan PME : Cap sur la croissance. <http://www.espaceentreprises.rhonealpes.fr>
- Région Rhône-Alpes (2013). Stratégie Régionale Rhône-Alpes. Spécialisation intelligente.
- Région Rhône-Alpes, CCI (2014). UP-Rhône-Alpes. Plateforme d'accompagnement régional des entreprises à fort potentiel. Un nouvel accélérateur de croissance. Dossier de presse.
- Région Rhône-Alpes, Equipe Rhône-Alpes de l'export (2013). Plan Régional d'Internationalisation des Entreprises Rhône-Alpes.
- SPEAR (2013). Comment financer mon projet responsable ? In: Le guide du financement de l'Entrepreneuriat Social et de l'Economie Sociale et Solidaire.
- Taponnier, E. (2013). Entretien avec la banque populaire. In: Interview
- Taponnier, E. (2014). ADIE, In: interview of January, 10, 2014. Discussion Paper.
- Tcherkachine, D. and Plion, S. (2013). Rencontres régionales pour l'avenir de l'agroalimentaire. In: Agroalimentaire & Bois : Produisons l'avenir : Rencontres régionales.
- Traversaz, C. (2013). Banque de France, In: interview of December, 16, 2013. Discussion Paper.
- Tronquoy F. (2013). Le financement des équipements pour l'entreprise. In: XERFI 700.
- UBIFRANCE (2013). Ubifrance, l'Agence française pour le développement international des entreprises.
- UPA (2012). Rapport d'activité.
- URSCOP. Rhône-Alpes <http://www.scop.org/>
- Vuillernoz, P. (2013). Plastipolis. In: interview of December, 18, 2013. Discussion Paper.
- World Bank (2013). The New Microfinance Handbook, a Financial Market System Perspective.
- World Bank, CGAP (Consultative Group to Assist the Poor) (2004). Key principles of Microfinance.
- World Economic Forum (2012). The Global Competitiveness Report 2012–2013. In: Full data Edition.

Annexe 4 – Liste des entretiens

Table 109: Acteurs interviewés dans le cadre de l'étude AFMA en Rhône-Alpes

| Groupes d'Acteurs | Institutions interviewées |
|---|---|
| Agences Régionales | Agence régionale de développement et de l'innovation (ARDI) |
| | ERAI |
| Assurance-crédit | COFACE |
| | EULER HERMES SFAC |
| Banques | BNP PARIBAS |
| | Martin Maurel - Comité Local de Banques |
| | Crédit Agricole des Savoies |
| | La NEF |
| Banques et institutions régionales de fonds propres | Comité Régional des Banques |
| Banque publique | SOMUDIMEC / Rhône Dauphiné développement |
| | Banque Publique d'Investissement (Bpifrance) |
| Business Angels | Caisse des dépôts et consignations |
| | Coordination des Business Angels Rhône Alpes |
| Clusters | Aerospace Cluster in Rhône-Alpes |
| | Cluster ALLIRA |
| | Cluster EDIT |
| | Cluster Rhône-Alpes Eco-énergies |
| | Cluster Montagne |
| Communauté de Communes | Communauté de Communes du Val de Drôme |
| Incubateurs | Incubateur de L'EM Lyon |
| | SATT de Grenoble (CREALYS - GRAIN) |
| Institutions de Microfinance | Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) |
| | Initiative France |
| | France Active |
| Instrument de financement régional | Inovizi |
| Fonds d'investissement | AQUASOURCA |
| | NAXICAP |
| | SIPAREX – FRI |
| | Fonds Stratégique d'Investissement (FSI) |
| | Société Générale – Amundi Asset Management - Fonds ARVE Industrie |
| | SOFIMAC |
| | Lyon Place financière et tertiaire |
| Rhône Alpes Création | |

| Groupes d'Acteurs | Institutions interviewées |
|---------------------------------|---|
| Ordre des Expert-Comptable | Ordre des Expert-Comptable |
| Organisations professionnelles | CGPME |
| | MEDEF |
| | UPA |
| Pôles de compétitivité | Arve Industries |
| | Lyon Bio Pole |
| | Plastipolis |
| Représentant des coopératives | URSCOP - Transméa |
| Représentants d'entreprises | CCIR |
| | Chambre Régionale d'Agriculture RA |
| | Chambre régionale de métiers et de l'artisanat RA |
| Services déconcentrés de l'Etat | DIRECCTE |
| | DRAAF |
| Service régional | CREAFIL |
| Société d'affacturage | GE Capital FactoFrance |
| Soutien à l'exportation | Ubifrance |

Source: PwC, 2014.

Les minutes des entretiens sont présentées dans un document séparé.

La DRAAF, la Chambre Régionale d'Agriculture et le cluster ALLIRA ont été interviewés durant l'atelier régional sur l'agriculture en Rhône-Alpes le 14 Novembre 2013.

CREAFIL a été interviewé durant l'atelier de travail avec les responsables du Conseil Régional le 16 Décembre 2013. Cette interview n'a pas été retranscrite sur papier mais elle a fourni des informations clés qui ont été utilisées dans le présent rapport AFMA.

Annexe 5 – Glossaire

| | |
|---------------------------------------|---|
| Cadre stratégique commun (CSC) | Cadre stratégique commun transpose les objectifs et les cibles de la stratégie de l'UE pour une croissance intelligente, durable et inclusive (stratégie Europe 2020) en actions clés pour les fonds relevant du CSF (aussi appelés Fonds FESI). |
| CSC Fonds | Fonds communs du Cadre Stratégique pour la prochaine période de programmation. Cela comprend: le Fonds européen de développement régional (FEDER), le Fonds social européen (FSE), le Fonds de cohésion (FC), le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader), le futur Fonds européen maritimes et la pêche (FEAMP). Ils sont également appelés collectivement les Fonds Structurels et d'Investissement Européen (Fondes ESI). |
| Evaluation ex-ante | Identifie les «défaillances du marché ou des situations d'investissement non optimales et les besoins d'investissement» comme établi en vertu de l'article 37 du règlement n°1303/2013. Les Autorités des États Membres / de Gestion sont tenus de procéder à des évaluations ex-ante, avant de soutenir les instruments financiers, y compris: justification / additionnalité contre les lacunes du marché existantes et offre / demande, la participation du secteur privé potentiel, cibler les bénéficiaires finaux, les produits et les indicateurs. |
| IIF | Instruments d'Ingénierie Financière dans la période de programmation 2007-2013, établi en vertu de l'article 44 du règlement (CE) 1083/2006 et tel que modifié. |
| IF | Instruments Financiers pour la période de programmation 2014-2020 établie conformément à l'article 37 du règlement n°1303/2013. |
| GAFMA | « Lignes directrices pour l'accès des PME aux évaluations du marché de la finance ». Une boîte à outils méthodologique élaboré par le Fonds européen d'investissement pour être utilisé dans la préparation des évaluations du marché pour identifier les défaillances du marché, des situations d'investissement non optimales et les besoins d'investissement des PME. |
| Caution | Un engagement de garantie offert par un tiers appelé le « garant » de payer la dette d'un emprunteur lorsque celui-ci ne peut pas payer. Le garant est tenu de couvrir toute insuffisance ou défaut sur la dette de l'emprunteur aux termes et conditions stipulés dans l'accord entre le garant, le prêteur, et / ou de l'emprunteur. |

| | |
|------------------------------------|---|
| Fonds de participation | <p>Fonds de participation, tel que défini à l'article 44 du règlement (CE) 1083/2006 et ses amendements.</p> <p>Il s'agit d'un fonds mis en place pour investir dans plusieurs fonds d'actions, fonds de garantie, fonds de prêt ou d'autres systèmes d'incitation qui fournissent des fonds propres, des prêts, des garanties pour des investissements remboursables, ou des instruments équivalents pour les PME.</p> |
| JEREMIE | <p>Ressources européennes communes pour les petites et moyennes entreprises, est une initiative de la Commission Européenne élaborée en collaboration avec le Fonds européen d'investissement. Il favorise l'utilisation d'instruments financiers pour améliorer l'accès des PME au financement par l'intermédiaire des Fonds Structurels.</p> |
| Autorité de gestion (AG) | <p>Autorité de gestion, tel que défini par la réglementation communautaire des fonds structurels.</p> |
| Programme opérationnel (PO) | <p>Un « programme opérationnel » visée à la troisième partie du règlement portant dispositions communes et dans le règlement FEAMP, et un « programme de développement rural » mentionné dans le règlement FEADER. Un document approuvé par la Commission Européenne, comprenant un ensemble de priorités qui peuvent être mises en œuvre par les Fonds structurels ou d'autres instruments financiers.</p> |
| Fonds spécifiques | <p>Dans le cadre de l'initiative JEREMIE, il se réfère à des prêts, des garanties ou des fonds de capitaux propres / à risque qui investissent dans les entreprises.</p> |
| Objectifs thématiques | <p>Les objectifs pris en charge par chaque Fonds ESI conformément à sa mission de contribuer à la stratégie de l'Union Européenne pour une croissance intelligente, durable et inclusive (voir l'article 9 du règlement portant dispositions communes).</p> |

Annexe 6 – Liste des indicateurs utilisés pour l'étude AFMA

Table 110: Indicateurs utilisés dans l'étude AFMA en Rhône-Alpes

| Indicateur | Définition | Source | Analyse |
|--|--|---|---|
| Indicateurs Macroéconomiques | | | |
| PIB | Produit Intérieur Brut | Eurostat, 2013 | Analyse historique |
| PIB par habitant | Produit Intérieur Brut divisé par la population totale | Eurostat, 2013 | Analyse comparative |
| Croissance du PIB réel | Variation du PIB sur un an ajusté pour tenir compte des variations de prix | Eurostat, 2013 | Analyse historique |
| Inflation (IPCH) | Indice comparable des prix de consommation produit par chaque Etat Membre de l'UE selon le règlement 2494/95 du Conseil. | Eurostat, 2014 | Analyse historique |
| Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) | Taux d'imposition sur les produits collectés par étapes par les entreprises | INSEE, 2014 | Analyse comparative |
| Indicateurs de marché | | | |
| Dépenses de R&D en% du PIB | Dépenses de recherche et développement divisés par le PIB | Eurostat, 2013 | Analyse comparative |
| Investissement direct étranger (IDE) | % de salariés employés par des entreprises à capitaux étrangers | CCIR, 2012 | Analyse comparative |
| Création d'entreprise | Nombre d'entreprises créées au cours d'une année donnée, y compris les « auto-entrepreneurs » | APCE, 2014 | Analyse historique |
| Entreprise en situation de défaut de paiement | Entreprise en situation de dépôt de bilan et de procédure de redressement judiciaire | INSEE, 2013 | Analyse historique |
| Nombre de demandes de brevet | Nombre de demandes de brevets auprès de l'Office européen des brevets par million d'habitants | Eurostat, 2013 | Analyse comparative |
| Nouveaux prêts | Nombre de nouveaux prêts consentis à des entreprises situées en France | Banque de France, 2014 | Analyse comparative Analyse de Gap |
| Portefeuille de prêt bruts (prêts bancaires) | Encours de crédits octroyés aux PME | Banque de France, 2014 | Analyse comparative Analyse de gap |
| Portefeuille de micro-prêts (institutions financières fournissant des micro-crédits) | Micro-prêts fournis aux PME par les Institutions de Microfinance | Institutions de microfinance, 2014 | Analyse comparative Analyse de gap |
| Taux d'intérêt sur les prêts et les découverts | Taux d'intérêt moyen sur les produits de prêt basé sur la monnaie, le montant et l'échéance | Banque de France, 2014 Commission Européenne, 2013 | Analyse historique Analyse comparative |

| Indicateur | Définition | Source | Analyse |
|--|--|--|---|
| Portefeuille de produits de crédit-bail | Encours de crédit-bail prévus pour les PME | Banque de France, 2014 | Analyse comparative |
| Fonds investis par les Business Angels | Sommes investies par les BA | France Angels, 2013 Business Angels Rhône-Alpes, 2014 | Analyse comparative |
| Placements en actions (Business Angels, fonds de capital-risque et fonds de capital-développement) | Montant du financement en fonds propres investis | AFIC, 2013 France Angels, 2013 | Analyse comparative |
| Chiffre d'affaires du marché de l'affacturage | Valeur totale des produits d'affacturage décaissés sur le marché | ASF, 2013 | Analyse comparative |
| Indicateurs sociaux | | | |
| Population | Nombre d'habitants | INSEE, 2013 | Analyse historique Analyse comparative |
| Nombre d'habitants par département | Nombre d'habitants par département | INSEE, 2014 | Analyse historique Analyse comparative |
| Taux d'activité | Ratio de la population active par rapport à la population en âge de travailler | Eurostat, 2013 | Analyse historique Analyse comparative |
| Emploi et taux de chômage | Population active (population non active) divisée par la population en âge de travailler | INSEE, 2013 | Analyse historique Analyse comparative |
| Emploi dans le secteur marchand | Emploi dans le secteur où les produits sont vendus à des prix économiquement significatifs | INSEE, 2013 | Analyse historique Analyse comparative |
| Population active dans les PME | Proportion de la population active employée par les PME | Eurostat, 2014 | Analyse comparative |
| Population active diplômée de l'enseignement supérieur | Pourcentage de la population active ayant un diplôme universitaire | Eurostat, 2013 | Analyse comparative |
| Population active en recherche et développement | Pourcentage de la population active travaillant dans la haute technologie et l'économie à forte intensité de connaissances | Eurostat, 2013 | Analyse historique Analyse comparative |
| Population en situation de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale | Part de la population en situation de risque de pauvreté au sein de la population totale | Eurostat, 2014 | Analyse historique |
| Créateurs d'entreprise anciennement chômeurs de longue durée | Pourcentage des personnes au chômage depuis plus d'un an qui ont créé leur entreprise parmi l'ensemble des créateurs d'entreprises | INSEE, 2010 | Analyse historique |
| Créateurs d'entreprises contraints par le chômage | Pourcentage de chômeurs de longue durée qui se sont sentis obligés de démarrer leur propre entreprise au sein de la population totale de créateurs d'entreprises | INSEE, 2010 | Analyse historique |

Source: PwC.

Annexe 7 – Questionnaire pour l'enquête en ligne

Questionnaire: Amélioration de l'accès au financement des PME en Rhône-Alpes

1. Dans quel département se situe l'activité principale de votre entreprise ?*
(Merci de sélectionner parmi la liste suivante)

- Ain
- Ardèche
- Drôme
- Isère
- Loire
- Rhône
- Savoie
- Haute-Savoie

2. A quel secteur se rattache votre activité principale ?*
(Merci de sélectionner parmi la liste suivante)

- Agriculture, sylviculture et pêche
- Industries extractives
- Industrie manufacturière
- Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
- Production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution
- Construction
- Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles
- Transport et entreposage
- Hébergement et restauration
- Information et communication
- Activités financières et d'assurance
- Activités immobilières
- Activités spécialisées, scientifiques et techniques
- Activités de services, administratifs et de soutien
- Administration publique
- Enseignement
- Santé humaine et action sociale
- Arts, spectacles et activités récréatives
- Autres activités de services
- Activités des ménages en tant qu'employeurs; activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre
- Activités extra territoriales

3. Quelle est la forme juridique de votre entreprise ?*

(Merci de sélectionner parmi la liste suivante)

- SA (Société Anonyme) cotée
- SA (Société Anonyme) non cotée
- SAS (Société par Actions Simplifiée) avec plusieurs actionnaires
- SASU (Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle)
- SARL (Société A Responsabilité Limitée)
- EURL (Entreprise Individuelle à Responsabilité Limitée)
- EURL (Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée)
- SC (Sociétés Civiles) non immobilières
- SCI (Société Civile Immobilière)
- GIE (Groupement d'Intérêt Economique)
- SNC (Société en Nom Collectif)
- Société en participation
- SCOP (Société Coopérative et Participatives)
- Autre forme juridique

4 En quelle année votre entreprise a-t-elle été créée ?

(Merci de sélectionner parmi la liste suivante)*

- | | | | | |
|----------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|
| <input type="radio"/> 1900 | <input type="radio"/> 1923 | <input type="radio"/> 1946 | <input type="radio"/> 1969 | <input type="radio"/> 1992 |
| <input type="radio"/> 1901 | <input type="radio"/> 1924 | <input type="radio"/> 1947 | <input type="radio"/> 1970 | <input type="radio"/> 1993 |
| <input type="radio"/> 1902 | <input type="radio"/> 1925 | <input type="radio"/> 1948 | <input type="radio"/> 1971 | <input type="radio"/> 1994 |
| <input type="radio"/> 1903 | <input type="radio"/> 1926 | <input type="radio"/> 1949 | <input type="radio"/> 1972 | <input type="radio"/> 1995 |
| <input type="radio"/> 1904 | <input type="radio"/> 1927 | <input type="radio"/> 1950 | <input type="radio"/> 1973 | <input type="radio"/> 1996 |
| <input type="radio"/> 1905 | <input type="radio"/> 1928 | <input type="radio"/> 1951 | <input type="radio"/> 1974 | <input type="radio"/> 1997 |
| <input type="radio"/> 1906 | <input type="radio"/> 1929 | <input type="radio"/> 1952 | <input type="radio"/> 1975 | <input type="radio"/> 1998 |
| <input type="radio"/> 1907 | <input type="radio"/> 1930 | <input type="radio"/> 1953 | <input type="radio"/> 1976 | <input type="radio"/> 1999 |
| <input type="radio"/> 1908 | <input type="radio"/> 1931 | <input type="radio"/> 1954 | <input type="radio"/> 1977 | <input type="radio"/> 2000 |
| <input type="radio"/> 1909 | <input type="radio"/> 1932 | <input type="radio"/> 1955 | <input type="radio"/> 1978 | <input type="radio"/> 2001 |
| <input type="radio"/> 1910 | <input type="radio"/> 1933 | <input type="radio"/> 1956 | <input type="radio"/> 1979 | <input type="radio"/> 2002 |
| <input type="radio"/> 1911 | <input type="radio"/> 1934 | <input type="radio"/> 1957 | <input type="radio"/> 1980 | <input type="radio"/> 2003 |
| <input type="radio"/> 1912 | <input type="radio"/> 1935 | <input type="radio"/> 1958 | <input type="radio"/> 1981 | <input type="radio"/> 2004 |
| <input type="radio"/> 1913 | <input type="radio"/> 1936 | <input type="radio"/> 1959 | <input type="radio"/> 1982 | <input type="radio"/> 2005 |
| <input type="radio"/> 1914 | <input type="radio"/> 1937 | <input type="radio"/> 1960 | <input type="radio"/> 1983 | <input type="radio"/> 2006 |
| <input type="radio"/> 1915 | <input type="radio"/> 1938 | <input type="radio"/> 1961 | <input type="radio"/> 1984 | <input type="radio"/> 2007 |
| <input type="radio"/> 1916 | <input type="radio"/> 1939 | <input type="radio"/> 1962 | <input type="radio"/> 1985 | <input type="radio"/> 2008 |
| <input type="radio"/> 1917 | <input type="radio"/> 1940 | <input type="radio"/> 1963 | <input type="radio"/> 1986 | <input type="radio"/> 2009 |
| <input type="radio"/> 1918 | <input type="radio"/> 1941 | <input type="radio"/> 1964 | <input type="radio"/> 1987 | <input type="radio"/> 2010 |
| <input type="radio"/> 1919 | <input type="radio"/> 1942 | <input type="radio"/> 1965 | <input type="radio"/> 1988 | <input type="radio"/> 2011 |
| <input type="radio"/> 1920 | <input type="radio"/> 1943 | <input type="radio"/> 1966 | <input type="radio"/> 1989 | <input type="radio"/> 2012 |
| <input type="radio"/> 1921 | <input type="radio"/> 1944 | <input type="radio"/> 1967 | <input type="radio"/> 1990 | <input type="radio"/> 2013 |
| <input type="radio"/> 1922 | <input type="radio"/> 1945 | <input type="radio"/> 1968 | <input type="radio"/> 1991 | <input type="radio"/> 2014 |

5. Comment votre entreprise / activité a-t-elle débuté ?
(Merci de sélectionner parmi la liste suivante)

- Création d'activité
- Reprise d'une activité déjà existante
- Transmission familiale
- Scission d'une entreprise déjà existante
- Acquisition d'une activité déjà existante
- Développement d'un projet de recherche (université, etc.)
- Autre

6. A quel stade de développement estimez-vous actuellement votre entreprise / activité ? (Merci de sélectionner parmi la liste suivante)

- Amorçage [business model créé, aucune activité commerciale]
- Création [démarchage commercial engagé, produit non commercialisé]
- Post-crétion [activité démarrée, pas de profit]
- Développement [phase de croissance d'activité profitable]
- Maturité [activité stable à croissance faible ou nulle]
- Redéploiement / Retournement [restructuration en cours / à venir en vue de renouer avec les profits]
- Reprise / Transmission

7. Considérez-vous votre entreprise comme innovante ?
(1 étant peu ou pas innovante et 5 étant très innovante)

- 1 2 3 4 5

8. Votre entreprise participe-t-elle à un pôle d'activités (pôle de compétitivité, cluster, grappe, groupement d'entreprises) ?

- Oui, à un pôle de compétitivité
- Oui, à un cluster
- Oui, à un club ou une grappe
- Non

9. Au cours des trois dernières années (2011, 2012, 2013), quel était l'effectif moyen (ETP – Equivalent Temps Plein) de votre entreprise ?

(Merci d'indiquer une des options suivantes pour chacune des années proposées)

| | 0 à 9 ETP | 10 à 49 ETP | 50 à 250 ETP | > 250 ETP |
|------|-----------|-------------|--------------|-----------|
| 2013 | | | | |
| 2012 | | | | |
| 2011 | | | | |

10. Quelle était la structure du capital de l'entreprise au début de ces trois dernières années ? (Merci d'indiquer une des options suivantes pour chacune des années proposées)

| | 2013 | 2012 | 2013 |
|--|------|------|------|
| Associé unique (famille, amis) | | | |
| Filiale d'une société ou d'un groupe national | | | |
| Filiale d'une société ou d'un groupe étranger | | | |
| Investisseurs institutionnels (fonds d'investissement) | | | |
| Plusieurs associés / actionnaires | | | |
| Société cotée | | | |

11. Comment définiriez-vous la situation financière de votre entreprise? (Merci de sélectionner parmi la liste suivante)

- Très bonne
 Bonne
 Médiocre
 Négative

12. Veuillez indiquer les principales informations financières suivantes pour **2012** : (Merci de sélectionner parmi les listes suivantes)

| | |
|--|---|
| Chiffre d'affaires (CA) | <input type="radio"/> < 500 000 euros |
| | <input type="radio"/> 500 000 - 1 million d'euros |
| | <input type="radio"/> 1 - 2 millions d'euros |
| | <input type="radio"/> 2 - 5 millions d'euros |
| | <input type="radio"/> 5 - 10 millions d'euros |
| | <input type="radio"/> 10 - 50 millions d'euros |
| | <input type="radio"/> > 50 millions d'euros |
| Trésorerie (+ disponibilités - découverts) | <input type="radio"/> < 25 000 euros |
| | <input type="radio"/> 25 000 - 50 000 euros |
| | <input type="radio"/> 50 000 - 100 000 d'euros |
| | <input type="radio"/> 100 000 - 500 000 euros |
| | <input type="radio"/> 500 000 - 1 million d'euros |
| | <input type="radio"/> > 2 million d'euros |
| Total Actif | <input type="radio"/> < 100 000 euros |
| | <input type="radio"/> 100 000 - 500 000 euros |
| | <input type="radio"/> 500 000 - 1 million d'euros |
| | <input type="radio"/> 1 - 2 millions d'euros |
| | <input type="radio"/> 2 - 10 millions d'euros |
| | <input type="radio"/> > 10 millions d'euros |

| | |
|---|---|
| Endettement à court terme (- d'un an) | <input type="radio"/> < 25 000 euros |
| | <input type="radio"/> 25 000 - 50 000 euros |
| | <input type="radio"/> 50 000 - 100 000 euros |
| | <input type="radio"/> 100 000 - 500 000 euros |
| | <input type="radio"/> 500 000 -1 million d'euros |
| | <input type="radio"/> 1- 5 millions d'euros |
| | <input type="radio"/> > 5 millions d'euros |
| Endettement à moyen et long terme (+ d'un an) | <input type="radio"/> < 25 000 euros |
| | <input type="radio"/> 25 000 - 50 000 euros |
| | <input type="radio"/> 50 000 - 100 000 euros |
| | <input type="radio"/> 100 000 - 500 000 euros |
| | <input type="radio"/> 500 000 -1 million d'euros |
| | <input type="radio"/> 1- 5 millions d'euros |
| | <input type="radio"/> > 5 millions d'euros |
| Subventions reçues | <input type="radio"/> 0 euro |
| | <input type="radio"/> 0 - 25 000 euros |
| | <input type="radio"/> 25 000 euros - 50 000 euros |
| | <input type="radio"/> 50 000 - 100 000 euros |
| | <input type="radio"/> 100 000 - 500 000 euros |
| | <input type="radio"/> 500 000 -1 million d'euros |
| | <input type="radio"/> > 1 million d'euros |
| Part de l'activité réalisée en France (en%du CA) | <input type="radio"/> 0% |
| | <input type="radio"/> 0 - 10% |
| | <input type="radio"/> 10 - 25% |
| | <input type="radio"/> 25 - 50% |
| | <input type="radio"/> 50 - 75% |
| | <input type="radio"/> 75 - 90% |
| | <input type="radio"/> > 90% |

13. Veuillez indiquer les principales informations financières suivantes pour **2011** :
(Merci de sélectionner parmi les listes suivantes)

| | |
|--|---|
| Chiffre d'affaires (CA) | <input type="radio"/> < 500 000 euros |
| | <input type="radio"/> 500 000 - 1 million d'euros |
| | <input type="radio"/> 1 - 2 millions d'euros |
| | <input type="radio"/> 2 - 5 millions d'euros |
| | <input type="radio"/> 5 - 10 millions d'euros |
| | <input type="radio"/> 10 - 50 millions d'euros |
| | <input type="radio"/> > 50 millions d'euros |
| Trésorerie (+ disponibilités - découverts) | <input type="radio"/> < 25 000 euros |
| | <input type="radio"/> 25 000 - 50 000 euros |
| | <input type="radio"/> 50 000 - 100 000 d'euros |
| | <input type="radio"/> 100 000 - 500 000 euros |
| | <input type="radio"/> 500 000 - 1 million d'euros |
| | <input type="radio"/> 1 - 2 millions d'euros |
| | <input type="radio"/> > 2 million d'euros |

| | |
|---|---|
| Total Actif | <input type="radio"/> < 100 000 euros |
| | <input type="radio"/> 100 000 - 500 000 euros |
| | <input type="radio"/> 500 000 – 1 million d'euros |
| | <input type="radio"/> 1 - 2 millions d'euros |
| | <input type="radio"/> 2 - 10 millions d'euros |
| | <input type="radio"/> 10 - 43 millions d'euros |
| | <input type="radio"/> > 43 millions d'euros |
| Endettement à court terme (- d'un an) | <input type="radio"/> < 25 000 euros |
| | <input type="radio"/> 25 000 - 50 000 euros |
| | <input type="radio"/> 50 000 - 100 000 euros |
| | <input type="radio"/> 100 000 - 500 000 euros |
| | <input type="radio"/> 500 000 -1 million d'euros |
| | <input type="radio"/> 1- 5 millions d'euros |
| | <input type="radio"/> > 5 millions d'euros |
| Endettement à moyen et long terme (+ d'un an) | <input type="radio"/> < 25 000 euros |
| | <input type="radio"/> 25 000 - 50 000 euros |
| | <input type="radio"/> 50 000 - 100 000 euros |
| | <input type="radio"/> 100 000 - 500 000 euros |
| | <input type="radio"/> 500 000 -1 million d'euros |
| | <input type="radio"/> 1- 5 millions d'euros |
| | <input type="radio"/> > 5 millions d'euros |
| Subventions reçues | <input type="radio"/> 0 euro |
| | <input type="radio"/> 0 - 25 000 euros |
| | <input type="radio"/> 25 000 euros - 50 000 euros |
| | <input type="radio"/> 50 000 - 100 000 euros |
| | <input type="radio"/> 100 000 - 500 000 euros |
| | <input type="radio"/> 500 000 -1 million d'euros |
| | <input type="radio"/> > 1 million d'euros |
| Part de l'activité réalisée en France (en%du CA) | <input type="radio"/> 0% |
| | <input type="radio"/> 0 - 10% |
| | <input type="radio"/> 10 - 25% |
| | <input type="radio"/> 25 - 50% |
| | <input type="radio"/> 50 - 75% |
| | <input type="radio"/> 75 - 90% |
| | <input type="radio"/> > 90% |

14. A quelles sources de financement avez-vous eu nouvellement recours pour chacune des trois années suivantes (2011, 2012, 2013) ? (Merci d'indiquer les sources de financement pour chacune des années ci-dessous)

| | 2011 | 2012 | 2013 |
|--|------|------|------|
| Prêt à court terme, découverts bancaires, lignes court terme (moins d'un an) | | | |
| Prêt à moyen et long terme (plus d'un an) | | | |

| | 2013 | 2012 | 2013 |
|---|------|------|------|
| Microfinance, micro-prêt (prêt de moins de 25 000 euros) | | | |
| Prêt garanti par une entité publique ou privée | | | |
| Prêt bonifié | | | |
| Apports des actionnaires en capital | | | |
| Apports extérieurs en capital (famille et / ou amis) | | | |
| Garanties bancaires (dont crédit documentaire à l'export) | | | |
| Locations, crédit-bail, leasing | | | |
| Affacturation / Dailly | | | |
| Fonds d'investissement (apports en capital et / ou en obligations ou produits hybrides) | | | |
| Fonds de capital-risque spécialisés dans les jeunes entreprises (Venture Capital) | | | |
| Business angels | | | |
| Fonds de transferts de technologie | | | |
| Financement par emprunt de type mezzanine ou hybride (convertible) | | | |
| Capital-transmission, fonds de retournement | | | |
| Emprunt obligataire | | | |
| Autres investisseurs privés | | | |
| Subventionnement privé ou donations (fondations, etc.) | | | |
| Réserves de l'entreprise - Autofinancement | | | |
| Fonds publics nationaux, régionaux ou étrangers (OSEO, FSI, CDC) | | | |
| Subventions publiques | | | |
| Autres sources de financement | | | |
| Non applicable : aucun financement | | | |

15 Quel est le montant des financements que vous avez recherchés au cours des trois dernières années ? (Merci d'indiquer le type et le montant du financement recherché en milliers d'euros pour chacune des années ci-dessous)

| | 2013 ('000 EUR) | 2012 ('000 EUR) | 2013 ('000 EUR) |
|--|-----------------|-----------------|-----------------|
| Prêts (tous types, inclus crédits-baux) | | | |
| Investissements en capital (en fonds propres ou quasi-fonds propres) | | | |
| Subventions et avances remboursables | | | |

16 Quel est le montant des financements que vous avez obtenus au cours des trois dernières années ? (Merci d'indiquer le type et le montant du financement obtenu en milliers d'euros pour chacune des années ci-dessous)

| | 2013 ('000 EUR) | 2012 ('000 EUR) | 2013 ('000 EUR) |
|--|-----------------|-----------------|-----------------|
| Prêts (tous types, inclus crédits-baux) | | | |
| Investissements en capital (en fonds propres ou quasi-fonds propres) | | | |
| Subventions et avances remboursables | | | |

17. Quel a été le degré de satisfaction pour chacune de vos demandes par type de financement lors des trois dernières années (2011, 2012, 2013) ? (Merci d'indiquer le degré de satisfaction pour chacun des types de financement proposés ci-dessous. Si le type de financement ne s'applique pas à votre situation, merci de ne rien indiquer). NB: « Partiellement satisfaisant » signifie que le montant demandé n'a pas été obtenu en totalité ou que les conditions d'obtention n'étaient pas acceptables.

| | Satisfaisant | Partiellement satisfaisant | Non satisfaisant |
|--|--------------|----------------------------|------------------|
| Prêt à court terme, découverts bancaires, lignes court terme (moins d'un an) | | | |
| Prêt à moyen et long terme (plus d'un an) | | | |
| Micro-finance, micro-prêt (prêt de moins de 25 000 euros) | | | |
| Prêt garanti par une entité publique ou privée | | | |
| Prêt bonifié | | | |
| Apports des actionnaires en capital | | | |
| Apports extérieurs en capital (famille et / ou amis) | | | |

| | Satisfaisant | Partiellement satisfaisant | Non satisfaisant |
|---|--------------|----------------------------|------------------|
| Garanties bancaires (dont crédit documentaire à l'export) | | | |
| Locations, crédit-bail, leasing | | | |
| Affacturation / Dailly | | | |
| Fonds d'investissement (apports en capital et / ou en obligations ou produits hybrides) | | | |
| Fonds de capital-risque spécialisés dans les jeunes entreprises (Venture Capital) | | | |
| Business angels | | | |
| Fonds de transferts de technologie | | | |
| Financement par emprunt de type mezzanine ou hybride (convertible) | | | |
| Capital-transmission, fonds de retournement | | | |
| Emprunt obligataire | | | |
| Autres investisseurs privés | | | |
| Subventionnement privé ou donations (fondations, etc.) | | | |
| Réserves de l'entreprise – Autofinancement | | | |
| Fonds publics nationaux, régionaux ou étrangers (OSEO, FSI, CDC) | | | |
| Subventions publiques | | | |
| Autres sources de financement | | | |

18. Quels besoins devaient couvrir les financements que vous avez recherchés au cours des trois dernières années (2011, 2012, 2013) ? (Merci d'indiquer une ou plusieurs options parmi celles proposées ci-dessous)

- Financement du besoin en fonds de roulement
- Consolidation / Restructuration de dettes
- Croissance externe (acquisition d'entreprise)
- Acquisition de terrains, bâtiments
- Location de terrains, bâtiments
- Acquisition de machines, équipements de production
- Location de machines, équipements de production
- Lancement d'une nouvelle activité
- Développement à l'international
- Ventes à l'export

19. Si vous avez conduit un projet visant l'amélioration de la performance environnementale de votre entreprise au cours des trois dernières années (2011, 2012, 2013), quelles en étaient les raisons ? (Merci d'indiquer une ou plusieurs options parmi celles proposées ci-dessous)

- Réduction de la consommation d'énergie
- Réduction des émissions dans l'air et / ou dans l'eau
- Développement d'un produit ayant un impact réduit sur l'environnement
- Amélioration des processus de production afin de réduire l'empreinte carbone de l'entreprise
- Non applicable : aucun projet n'a été conduit au cours des trois dernières années

20. Selon vous, comment ont évolué les éléments suivants entre 2011 et 2013 ? (Merci d'indiquer le degré d'évolution pour chacun des critères suivants)

| | Forte dégradation | Dégradation | Aucune évolution | Amélioration | Forte amélioration | Sans opinion |
|--|--------------------------|--------------------|-------------------------|---------------------|---------------------------|---------------------|
| Situation financière de l'entreprise | | | | | | |
| Coût des financements (intérêts, etc.) | | | | | | |
| Le ratio Endettement / CA | | | | | | |
| Autres conditions de financement (durée, caution, covenants, etc.) | | | | | | |
| Démarches nécessaires pour obtenir des financements | | | | | | |
| Volonté des banques de fournir des moyens de financements | | | | | | |

21. Lors de vos demandes de financement au cours des trois dernières années (2011, 2012, 2013), quelles ont été, selon vous, les raisons expliquant les éventuelles difficultés rencontrées ? (Merci d'indiquer une ou plusieurs options parmi celles proposées ci-dessous)

- Situation financière de l'entreprise
- Coût des financements (intérêts, etc.)
- Le ratio Endettement / CA
- Autres conditions de financement (durée, caution, covenants, etc.)
- Démarches nécessaires pour obtenir des financements
- Impossibilité (en interne) de trouver la meilleure solution de financement correspondant à votre entreprise
- Manque d'investisseurs en capital
- Difficulté de votre entreprise à remplir les conditions requises

- Difficulté de votre entreprise à remplir les conditions requises
- Manque de volonté des banques de fournir des moyens de financement
- Non applicable : aucune difficulté rencontré

22. Au cours des trois dernières années (2011, 2012, 2013), vous êtes-vous sentis découragés dans vos recherches de financement ? (Merci de sélectionner parmi la liste suivante)

- Jamais
- Rarement
- Occasionnellement
- Souvent
- Toujours

23. Quel a été le degré de satisfaction auprès des acteurs à qui vous avez demandé un financement lors des trois dernières années (2011, 2012, 2013) ? (Merci d'indiquer le degré de satisfaction pour chacun des acteurs ci-après. Si vous n'avez pas fait appel à cet acteur, merci de ne rien indiquer) NB: « Partiellement satisfaisant » signifie que le montant demandé n'a pas été obtenu en totalité ou que les conditions d'obtention n'étaient pas acceptables.

| | Satisfaisant | Partiellement satisfaisant | Non satisfaisant |
|--|--------------|----------------------------|------------------|
| Actionnaires (existants ou nouveaux)/Gérant(s) | | | |
| Autres salariés de l'entreprise | | | |
| Famille, amis, financements individuels externes | | | |
| Autres entreprises | | | |
| Banques et établissements financiers | | | |
| Organismes de micro-finance | | | |
| Fonds de garantie public et / ou privé | | | |
| Fonds de capital-risque | | | |
| Business angels | | | |
| Marché financier (Bourse) | | | |
| Fonds publics (OSEO, FSI, etc.) | | | |
| Non applicable : aucun financement demandé | | | |

24. Quelles ont été les cautions apportées afin d'obtenir des financements par emprunt au cours des trois dernières années (2011, 2012, 2013) ? (Merci d'indiquer une ou plusieurs options parmi celles proposées ci-dessous)

- Cautions personnelles de (des) actionnaire(s)
- Famille ou amis

- Caution sur actifs détenus par la société (gages, nantissements)
- Partenaire commercial
- Garanties publiques (type OSEO)
- Garanties mutualisées
- Institution financière
- Non applicable : aucun financement par emprunt ou aucune garantie requise

25. Au cours des trois dernières années (2011, 2012, 2013), quelles ont été les raisons pour lesquelles vous n'avez pas obtenu (partiellement ou intégralement) les prêts demandés ? (Merci d'indiquer une ou plusieurs options parmi celles proposées ci-dessous)

- Cote de solvabilité (notation) insuffisante
- Apport ou capital insuffisant
- Caution insuffisante
- Projet jugé trop risqué
- Endettement déjà trop important
- Relations trop récentes avec les prêteurs potentiels
- Relations insuffisantes avec les prêteurs potentiels
- Aucun motif donné
- Taux d'intérêt trop élevés
- Conditions de financement non acceptables
- Non applicable : aucun financement par emprunt demandé ou financement intégralement obtenu

26. Avez-vous observé des changements dans les conditions de financements bancaires au cours des 12 derniers mois ? (Merci d'indiquer les changements pour chacune des options proposées ci-dessous) NB. Si vous n'avez pas eu l'occasion d'observer d'éventuels changements, merci de ne pas répondre.

| | Augmentation | Baisse | Pas de changement |
|--|---------------------|---------------|--------------------------|
| Niveau des taux d'intérêt | | | |
| Coût du financement (autre que les intérêts) | | | |
| Montant accordé | | | |
| Echéance / durée du financement | | | |
| Caution demandée | | | |
| Covenants, informations, dispositions requises | | | |

27. Au cours des trois dernières années (2011, 2012, 2013), à quels investisseurs en capital avez-vous fait appel ? (Merci d'indiquer les investisseurs en capital pour chacune des années proposées)

| | 2011 | 2012 | 2013 |
|---|------|------|------|
| Actionnaires déjà en place | | | |
| Responsables de l'entreprise qui sont devenus actionnaires | | | |
| Autres salariés de l'entreprise | | | |
| Famille, amis ou autres financements individuels externes | | | |
| Fonds de capital-risque spécialisés dans les jeunes entreprises (Venture Capital) | | | |
| Business angels | | | |
| Financement par emprunt de type mezzanine ou hybride (convertible) | | | |
| Entrée en bourse | | | |
| Banques | | | |
| Autres institutions financières | | | |
| Autres entreprises | | | |
| Fonds publics | | | |
| Autres sources de financement du capital | | | |
| Non applicable : aucun financement en capital recherché | | | |

28. Si vous n'avez eu recours à aucun investisseur en capital au cours des trois dernières années (2011, 2012, 2013), quelles en sont les raisons ? (Merci d'indiquer une ou plusieurs options parmi celles proposées ci-dessous)

- Les associés déjà en place n'ont pas voulu participer à une augmentation de capital
- Les nouveaux investisseurs potentiels demandaient un capital trop important au vue des montants investis
- Les conditions de financement des nouveaux investisseurs potentiels étaient trop drastiques (contrôle, concessions, etc.)
- Le projet était considéré comme ayant un potentiel insuffisant ou trop risqué pour de nouveaux investisseurs
- Le niveau d'endettement était déjà trop élevé
- Ce type de financement n'est pas adapté à votre secteur d'activité
- Pas de connaissance ou méconnaissance des investisseurs en capital
- Absence d'investisseurs en capital dans le secteur d'activité
- Absence d'investisseurs en capital dans la région / zone géographique
- Autre(s) raison(s)
- Non applicable : l'entreprise a fait appel à de tels investisseurs en capital

29. Seriez-vous prêts à augmenter et ouvrir votre capital afin d'obtenir des financements additionnels dans le but de développer votre entreprise (tels que des fonds de capital-risque) ? (Merci d'indiquer oui ou non)

- Oui
- Non

30. Au cours des trois dernières années (2011, 2012, 2013), avez-vous été en contact avec : (Merci d'indiquer une ou plusieurs options parmi celles proposées ci-dessous)*

- Une banque commerciale proposant un programme de financement spécifique à l'Union Européenne
- Une banque commerciale proposant un prêt "classique"
- Une société d'affacturage
- Une société de leasing
- Un organisme de financement public (type OSEO)
- Une banque proposant un financement en capital (fonds d'investissement)
- Un programme de financement national
- Un programme de financement régional
- Un Business angel
- Un fonds de capital-risque spécialisé dans les jeunes entreprises (Venture Capital)
- Un organisme de microfinance / Finance solidaire
- Un fonds de garantie
- Un assureur crédit
- Un incubateur (pour les projets de R&D notamment)
- Un fonds d'accélération des investissements
- Le programme européen JEREMIE
- Non applicable : aucune de ces parties-prenantes

31. Avez-vous déjà obtenu des financements (emprunt, capital, autres) d'une institution financières localisée : (Merci d'indiquer oui ou non)

| | Oui | Non |
|---|-----|-----|
| En région Rhône-Alpes | | |
| En France mais hors région Rhône-Alpes | | |
| Dans l'Union Européenne (hors France) | | |
| A l'international (hors Union Européenne) | | |

32. Estimez-vous que l'accès au financement suivants est actuellement suffisamment approprié pour une entreprise comme la vôtre en région Rhône-Alpes? (Merci

d'indiquer votre opinion pour chacun des types de financement proposés ci-dessous)

| | Oui | Non | Pas de besoin pour ce type de financement |
|---|-----|-----|---|
| Prêt classique (inclus les crédits-baux) | | | |
| Prêt avec garantie | | | |
| Garantie bancaire | | | |
| Financement hybride | | | |
| Venture Capital / Capital-risque | | | |
| Business angels | | | |
| Microfinance (soit un prêt allant jusqu'à 25 000 euros) | | | |
| Subvention | | | |

33. Notez les formes de financement auxquelles vous préférez recourir : (1 étant la forme de financement la moins utilisée et 5 étant la forme de financement « préférée »)

- | | |
|--|---|
| — Prêt classique (inclus les crédits-baux) | — Venture Capital / Capital-risque |
| — Prêt avec garantie | — Business angels |
| — Garantie bancaire | — Microfinance (soit un prêt allant jusqu'à 25 000 euros) |
| — Financement hybride | — Subvention |

34. Quel est votre degré de confiance et d'autonomie lors des démarches suivantes? (Merci d'indiquer votre degré de confiance et d'autonomie pour chacune des options proposées ci-dessous)

| | Confiant et autonome | Besoin d'assistance | Ne peut pas remplir cette démarche |
|---|----------------------|---------------------|------------------------------------|
| Remplir les formulaires et contrats de base | | | |
| Renseigner des informations techniques et administratives | | | |
| Répondre à des exigences légales spécifiques | | | |
| Préparer un business plan | | | |

35. Vous trouvez-vous souvent dans une situation de manque d'informations ou de manque de transparence lorsque vous recherchez des financements ? (1 étant jamais et 5 étant très souvent)

- 1 5
 2
 3
 4

36. Pensez-vous que les procédures permettant d'accéder au financement (tous types de financements) sont trop compliquées et / ou onéreuses ? (1 étant pas du tout d'accord et 5 étant tout à fait d'accord)

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5

37. Quand vous recherchez des financements, vous sentez-vous soutenus par les organismes suivants ? (Merci d'indiquer votre opinion pour chacun des organismes proposés ci-dessous)

| | Oui | Non | N'a pas demandé de soutien à cet organisme |
|---|-----|-----|--|
| Commune / département | | | |
| Région | | | |
| Etat | | | |
| Fonds de garantie | | | |
| Fonds d'investissement publics | | | |
| Fonds de capital-risque | | | |
| Business angels | | | |
| Banques commerciales | | | |
| Chambres de métiers et d'Artisanat / de Commerce | | | |
| Réseaux institutionnels (CCI, CTI, DIRRECTE, DREAL...) | | | |
| Réseaux sociaux (Facebook, Twitter...) | | | |
| Site internet « Hubfi » | | | |
| Réseau d'accompagnement, type Réseau Entreprendre | | | |
| Votre expert-comptable et / ou une société de conseil en comptabilité / finance | | | |
| Votre réseau personnel | | | |

38. Connaissez-vous les dispositifs d'accompagnement et de financement des PME suivants mis en place par la région Rhône-Alpes :(Merci d'indiquer oui ou non)

| | Oui | Non |
|---|-----|-----|
| ERAI (Entreprise Rhône-Alpes International) | | |
| Rhône Alpes Création | | |
| R2V | | |
| INOVIZI | | |
| Idéclic Prêt d'Honneur | | |
| Idéclic Potentiel | | |
| RAC 2 | | |
| Idéclic Innovation | | |

| | Oui | Non |
|---|-----|-----|
| Idéclic Prim' | | |
| France Active Garantie | | |
| Fonds Régional de Garantie pour le Développement Industriel | | |
| FRI (Fonds Régional d'Investissement) | | |
| Idéclic Stratégie Innovation | | |
| Idéclic Stratégie Internationale | | |
| FRERA (Fonds Régional pour l'Emploi en Rhône-Alpes) | | |
| TRANSMEA | | |
| Idéclic Transmission | | |
| ARDI (portail de l'innovation en Rhône-Alpes) | | |
| Plan PME | | |

39. Quels financements envisagez-vous de demander au cours des trois prochaines années (2014, 2015, 2016) ? (Estimations en milliers d'euros par source de financement). NB. Si vous n'envisagez aucun financement, merci de ne pas répondre.

| | 2014 ('000 EUR) | 2015 ('000 EUR) | 2016 ('000 EUR) |
|---|-----------------|-----------------|-----------------|
| Prêt à court terme, découverts bancaires, lignes court terme (moins d'un an) | | | |
| Prêt à moyen et long terme (plus d'un an) | | | |
| Microfinance, micro-prêt (prêt de moins de 25 000 euros) | | | |
| Prêt garanti par une entité publique ou privée | | | |
| Prêt bonifié | | | |
| Apports des actionnaires en capital | | | |
| Apports extérieurs en capital (famille et / ou amis) | | | |
| Garanties bancaires (dont crédit documentaire à l'export) | | | |
| Locations, crédit-bail, leasing | | | |
| Affacturation / Dailly | | | |
| Fonds d'investissement (apports en capital et / ou en obligations ou produits hybrides) | | | |
| Fonds de capital-risque spécialisés dans les jeunes entreprises (Venture Capital) | | | |
| Business angels | | | |
| Fonds de transferts de technologie | | | |

| | 2014 ('000 EUR) | 2015 ('000 EUR) | 2016 ('000 EUR) |
|--|-----------------|-----------------|-----------------|
| Financement par emprunt de type mezzanine ou hybride (convertible) | | | |
| Capital-transmission, fonds de retournement | | | |
| Emprunt obligataire | | | |
| Autres investisseurs privés | | | |
| Subventionnement privé ou donations (fondations, etc.) | | | |
| Réserves de l'entreprise – Autofinancement | | | |
| Fonds publics nationaux, régionaux ou étrangers (OSEO, FSI, CDC) | | | |
| Subventions publiques | | | |
| Autres sources de financement | | | |

40. Quels besoins seraient couverts par ces financements au cours des trois prochaines années (2014, 2015, 2016) ? (Merci d'indiquer une ou plusieurs des options parmi celles proposées ci-dessous)

- Financement du besoin en fonds de roulement
- Consolidation / Restructuration de dettes
- Croissance externe (acquisition d'entreprise)
- Acquisition de terrains, bâtiments
- Location de terrains, bâtiments
- Acquisition de machines, équipements de production
- Location de machines, équipements de production
- Lancement d'une nouvelle activité
- Développement à l'international
- Ventes à l'export
- R&D, innovation
- Transmission d'entreprise
- Acquisition d'actifs incorporels
- Non applicable : aucun financement envisagé

41. Si vous envisagez de conduire un projet visant l'amélioration de la performance environnementale de votre entreprise au cours des trois prochaines années (2014, 2015, 2016), quelles en sont les raisons ? (Merci d'indiquer une ou plusieurs options parmi celles proposées ci-dessous)

- Réduction de la consommation d'énergie
- Réduction des émissions dans l'air et / ou dans l'eau
- Développement d'un produit ayant un impact réduit sur l'environnement
- Amélioration des processus de production afin de réduire l'empreinte carbone de l'entreprise

- Non applicable : aucun projet n'a été conduit au cours des trois dernières années

42. A qui pourriez-vous faire appel pour obtenir vos futurs financements au cours des trois prochaines années (2014, 2015, 2016)? (Merci d'indiquer les 5 sources les plus importantes uniquement)

- Actionnaires (existants ou nouveaux) / Gérant(s)
- Autres salariés de l'entreprise
- Famille, amis, financements individuels externes
- Autres entreprises
- Organismes de location (crédit-bail, LOA)
- Banques commerciales
- Fonds publics - Bpifrance
- Fonds publics - Région
- Fonds de garantie (public ou privé)
- Autres institutions financières
- Fonds de capital-risque spécialisés dans les jeunes entreprises (Venture Capital)
- Business angels
- Financement par emprunt de type mezzanine ou hybride (convertible)
- Entrée / Cotation en bourse
- Subventions nationales / régionales
- Organisations étrangères / internationales
- Non applicable : aucun financement à demander au cours des trois prochaines années

43. D'ici 5 ans, avez-vous l'intention de : (Merci d'indiquer oui ou non)

| | Oui | Non |
|---|-----|-----|
| Pérenniser et développer votre entreprise | | |
| Céder votre entreprise | | |
| Ouvrir votre capital aux fonds d'investissement | | |
| Introduire votre entreprise en bourse | | |

44. Parmi la liste suivante, indiquez les 5 éléments (pour chaque colonne) qui pourraient limiter le développement de votre activité pour chacun des horizons suivants : court-terme (moins d'un an), moyen-terme (1 à 3 ans) et long-terme (3 à 5 ans)

| | 2014 ('000 EUR) | 2015 ('000 EUR) | 2016 ('000 EUR) |
|---|-----------------|-----------------|-----------------|
| Contexte économique général | | | |
| Situation politique | | | |
| Demande limitée sur le marché régional et / ou national | | | |

| | 2014 ('000 EUR) | 2015 ('000 EUR) | 2016 ('000 EUR) |
|--|-----------------|-----------------|-----------------|
| Demande limitée au niveau international | | | |
| Impossibilité de trouver du personnel compétent | | | |
| Départs de salariés | | | |
| Problèmes liés à la transmission de l'entreprise | | | |
| Augmentation / Coût du travail | | | |
| Impossibilité de financer les investissements nécessaires | | | |
| Obsolescence des produits proposés (dépenses de R&D nécessaires, produits en fin de vie, etc.) | | | |
| Incapacité à suivre les mutations technologiques | | | |
| Concurrence accrue (nouveaux entrants sur le marché) | | | |
| Concurrence importante au niveau des prix / marges faibles | | | |
| Concurrence déloyale (dumping, etc.) | | | |
| Contexte réglementaire y inclus les aides d'état aux PME (règle de minimis) | | | |
| Dispositifs fiscaux | | | |
| Financements à venir insuffisants | | | |
| Financements mis à disposition non appropriés aux besoins | | | |
| Non applicable : aucune contrainte à l'activité | | | |

Annexe 8 – Guide des entretiens

Votre investissement dans les Petites et Moyennes Entreprises

1. Pouvez-vous décrire les trois solutions principales que vous offrez aux PME?
 - a. Quel est le volume investi pour chacune des solutions et quelle est votre capacité pour les 3 prochaines années?
 - b. Quels sont les critères d'éligibilité pour chaque solution?
 - c. Adoptez-vous une approche solitaire ou évoluez-vous en avec d'autres acteurs? Auquel cas, quels sont les autres acteurs impliqués dans le processus (co-investissement)?

Veillez trouver ci-dessous des réponses possibles:

| Description | Volume | Critères d'éligibilité | Problèmes clé et obstacles | Approche |
|---|-----------------|--|---|----------------------------|
| Capital, dette, offre hybride, garantie, autre... | Présent Futur | Par exemple : taille de l'investissement et de l'entreprise, secteur, localisation, type d'investissement (activités cibles/objectifs) | Par exemple : coût, acceptation par le marché, complexité réglementaire, attentes au regard des garanties, profil de risque | Solitaire ou multi-joueurs |

Votre investissement dans les Petites et Moyennes Entreprises

1. Quels sont les Forces, Faiblesses, Opportunités, et Menaces de votre offre de financement actuelle pour les PME ?
2. Quelles sont les raisons pour lesquelles vous avez décidé de ne pas investir (ex : management de la PME, produit inapproprié, considérations commerciales, etc.)?
3. A quels obstacles spécifiques êtes-vous confrontés en tant que bailleur de capital-risque/ banque/ agence investissant dans votre région (ex: coûts, acceptation par le marché, difficultés réglementaires, garanties, profil de risque, meilleures conditions proposées par d'autres acteurs travaillant hors de la région Rhône-Alpes)?

Tendances de marché et défis associés

1. Comment évalueriez-vous la demande du marché pour le financement des PME dans votre région? Combien d'entreprises sur votre territoire correspondent potentiellement à votre cible?

2. Selon vous, quels sont les secteurs qui connaîtront la plus forte croissance dans les années à venir en RA? Quels seraient alors vos objectifs et vos cibles les plus probables en termes d'investissement?
3. Dans quel département anticipez-vous la meilleure croissance dans le futur?
4. Quels sont les défis majeurs pour le financement des PME en Rhône-Alpes?
5. Quelles sont les tendances émergentes liées au financement des PME en Rhône-Alpes en termes :
 - a. D'instruments proposés par le secteur privé
 - b. D'instruments et de mécanismes proposés par le secteur public
 - c. De cadre réglementaire
6. Avez-vous déjà considéré le recours à la titrisation de portefeuille de créances / portefeuille de crédit-bails pour les PME?
7. La demande du marché est-elle supérieure à l'offre actuelle? Existe-t-il un besoin en investissement en Rhône-Alpes?

Solutions éventuelles

1. Compte tenu des instruments déjà mis en œuvre dans la Région, quels pourraient être de nouveaux instruments potentiels ?
2. Comment pourrait-on augmenter le nombre de PME qui pourraient bénéficier de financements ?
3. Quels sont les modèles les plus efficaces pour le financement des PME?
4. Comment considérez-vous le rôle du financement public dans le soutien aux PME en Rhône-Alpes?
5. Existe-t-il un besoin de financement ressenti par les PME en Rhône-Alpes?

Annexe 9 – Minutes des entretiens

Les minutes des entretiens sont présentées dans un document séparé.

